





REVUE

NUMISMATIQUE

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. E. Babelon, A. de Barthélemy, A. de Belfort, Adrien Blanchet, E. Caron, M. Deloche, E. Drouin, A. Héron de Villefosse, H. de La Tour, R. Mowat, M. Prou, G. Schlumberger, M[is] de Vogüé.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

REVUE
NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

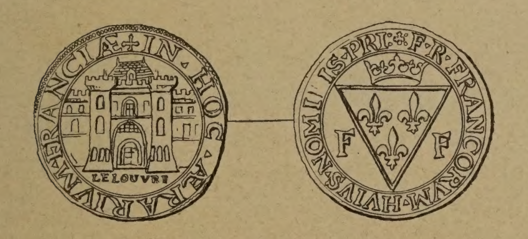
A. DE BARTHÉLEMY, G. SCHLUMBERGER, E. BABELON

Secrétaire de la Rédaction : J.-A. BLANCHET

Ostendite mihi numisma census..... Cujus
est imago hæc, et superscriptio ?
Matth., xxii, 19, 20.

QUATRIÈME SÉRIE — TOME TROISIÈME

Procès-Verbaux de la Société Française de Numismatique



PARIS
CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT
4, rue de louvois, 4

1899

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

DEUX MÉDAILLONS DISPARUS
DE
DOMITIEN ET DE JUSTINIEN

NOTE ADDITIONNELLE
Pl. I.

Le tome LVIIe des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France* renferme, sous ma signature, une notice intitulée : *Histoire d'un médaillon perdu. Justinien et Bélisaire*[1]. On me permettra de rappeler ici qu'il s'agit, dans ce travail, principalement d'un splendide médaillon d'or, du poids d'une demi-livre, à l'effigie de Justinien, qui, trouvé en 1751, auprès de Césarée de Cappadoce, et acquis pour le Cabinet du Roi, fut volé et fondu en 1831. J'ai parlé incidemment de quelques autres pièces d'or, d'un intérêt exceptionnel, — notamment un médaillon de Domitien, — qui subirent le même sort et, pour jamais, disparurent dans

1. Notice lue à la Société, dans la séance du 16 mars 1898. Le tome LVII qui la renferme (p. 295 à 326) porte en sous-titre : *Mémoires 1896*, mais il a paru seulement en 1898. On trouvera ce travail réimprimé au t. III de mes *Mélanges numismatiques*, p. 305 à 326.

le creuset des voleurs. C'est sur ces médaillons de Domitien et de Justinien que j'aurais, par suite de circonstances nouvelles, à fournir les renseignements complémentaires qui vont suivre.

Le médaillon de Domitien a été publié par Mionnet avant 1831; mais, comme je l'ai fait ressortir[1], la description de ce savant et le dessin qui l'accompagne sont d'une évidente incorrection, au moins pour certains détails, circonstance qui rend encore plus regrettable la disparition de cette pièce unique. Quant au médaillon de Justinien, publié, pour la première fois, par Gros de Boze, en 1759, il n'en existait pas, non plus, d'autre dessin que celui qui accompagne la dissertation de ce savant, et j'ai dû, à l'imitation de plusieurs autres auteurs, me borner à reproduire cette image médiocre et interprétée[2].

La publication de ma notice a eu pour heureux effet de faire découvrir des moulages en soufre des deux pièces, exécutés avant le vol de 1831 et conservés jusqu'à présent, de sorte que, pour l'étude, nous pouvons presque nous trouver dédommagés de la perte des originaux. C'est à M. H. A. Grueber, conservateur-adjoint du Cabinet des Médailles de Londres, que je dois ces moulages; voici, en effet, la lettre que cet aimable savant a bien voulu m'écrire en réponse au tirage à part que je lui avais envoyé :

London, 29 oct. 1898.

Dear M. Babelon,

I am sending you, in a separate box, a couple of casts which I think will please you.

When I was reading your paper on the medallion of Justinian,

1. *Loc. cit.*, p. 299.

2. Gros de Boze, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXVI, 1759, p. 523 à 531; on verra le dessin de Gros de Boze reproduit avant moi, notamment dans les ouvrages suivants : Pinder et Friedlaender, *Die*

it suddenly occurred to me that as we have here many moulds of coins of the Paris collection, which were made before the theft of 1831, it was not unlikely that we had there of the medallions about which you have been writing.

My conjectures were correct and I found the moulds both of the Justinian and the Domitian pieces. It is of these that I am sending you sulphur casts.....

Yours very sincerely,

H. A. Grueber.

Grande fut ma joie en recevant ces précieuses empreintes et M. Grueber, en les faisant connaître, s'est acquis des droits à la reconnaissance de tous les numismates[1]. C'est d'après elles que notre planche I a été exécutée. Je dois ajouter que je me suis hâté de faire reproduire par la galvanoplastie les moulages de M. Grueber, afin de conserver au Cabinet des Médailles, sur une matière moins fragile et plus durable que le soufre, le souvenir plastique de ces monuments dont la perte reste irréparable.

Les conjectures que j'avais formées au sujet de l'incorrection de la légende du médaillon de Domitien, sur le dessin donné par Mionnet, se trouvent justifiées. Voici la description rectifiée de la pièce :

IMP·CAES DOMIT·AVG·GERM·PM·TR·P VII· Tête laurée de Domitien à droite, avec l'égide ornée de la tête de Méduse, sur le cou.

℞. IMP XIIII COS XIIII CENS PPP. Pallas Promachos

Münzen Justinians (Berlin, 1843, in-8); J. Strzygowski et N. Pokrovski, *Matériaux pour servir à l'archéologie de la Russie* (en russe), t. VIII, 1892, p. 34; Ἀνέκδοτα *ou histoire secrète de Justinien, traduite de Procope* par M. Isambert, gravure hors texte, avant le titre et pp. 832 et 841 (Paris, Didot, 1856, in-8).

1. Il m'est agréable de remercier aussi M. Dressel, conservateur du Cabinet des médailles de Berlin, qui m'écrivit au même moment que M. Grueber pour m'informer que le Cabinet de Berlin possède, lui aussi, une empreinte en soufre du médaillon de Domitien, empreinte exécutée, comme celles de Londres, avant 1831.

debout sur une base circulaire ornée de deux éperons de navires (*rostra*). La déesse tient son bouclier et brandit sa lance comme la Promachos de Phidias ; la chouette est à ses pieds. Les deux rostres se terminent, de part et d'autre, en cou de cygne[1].

Les signes qu'on distingue sur la base demeurent malheureusement toujours incertains ; s'agit-il des lettres EA, LA, EΔ ou LΔ, ou plutôt d'un petit bas-relief? Je n'ose me prononcer, malgré même l'autorité de H. Cohen qui prétend que sur les deniers au même type, quand ils sont à fleur de coin, on reconnaît nettement une figure assise et une figure debout. Aucun des exemplaires que j'ai examinés ne me permet d'être aussi affirmatif, et le moulage du médaillon d'or ne nous tire pas d'embarras.

Il nous est loisible, désormais, pour le médaillon de Justinien, d'en étudier tous les détails, — type iconique, costume et attributs impériaux, — sans subir l'interprétation intermédiaire et sujette à caution, du graveur du XVIII[e] siècle. La comparaison de l'effigie monétaire avec les quelques autres monuments qui nous ont conservé les traits de Justinien ne peut manquer d'offrir le plus vif intérêt.

Signalons les suivants :

1. La mosaïque de l'abside de Saint-Vital, de Ravenne, où Justinien figure entouré de ses gardes et des dignitaires de sa cour[2]. L'empereur est debout, en costume de cour, coiffé d'un large diadème perlé, la tête nimbée.

2. Un magnifique camée, encore inédit, de la collection de M. Gustave de Rothschild, qui représente côte à côte, en

1. Comparez la description peu exacte de Cohen, *Méd. impériales*, t. I, p. 491, n° 237 (2[e] édit.).

2. Voyez, entre autres publications auxquelles les mosaïques de Saint-Vital ont donné lieu, les reproductions en couleurs de la *Revue archéologique*, t. VII, 1850, pl. 145 et 146.

demi-ronde bosse, les bustes de Justinien et de Théodora. Ici également, l'empereur est diadémé et non casqué. A une époque postérieure, on a gravé, dans le champ de la gemme, de chaque côté des bustes : Ο ΑΓΙΟϹ ϹЄΡΓΙΟϹ et Ο ΑΓΙΟϹ ΒΑΧΚΙΟϹ, inscriptions qui attestent que les effigies impériales ont été considérées comme représentant les saints Serge et Bacchius, sous le vocable desquels était placée l'une des principales églises de Constantinople.

3. Un plateau de table (*missorium*) en argent, de 25 centimètres de diamètre, — improprement appelé bouclier, — qui fut trouvé à Kertch en 1891. Justinien y figure sur un cheval au galop, armé de sa lance, mais diadémé et non casqué ; il est précédé par la Victoire et suivi d'un guerrier à pied [1].

4. Nous citerons enfin la fameuse statue équestre en bronze érigée sur une colonne au centre de l'Augusteion, en face de sainte Sophie, et qui subsista jusque vers le temps de la prise de Constantinople par les Turcs. Procope la décrit ainsi : « Sur un cheval de bronze est assise la statue de l'empereur, remarquable par son costume qui est celui d'Achille [2]. » A la suite de Procope de nombreux auteurs byzantins parlent de cette statue célèbre, dont l'emplacement, indiqué sur les plans de Panvinius et de Buondelmonte, est marqué aujourd'hui par une simple plaque de fer qui ferme l'entrée d'une citerne [3]. Mais, ce qui nous intéresse ici plus directement, c'est le dessin qui nous est parvenu de cette statue dans un manuscrit daté de l'an 1340 et conservé dans

1. J. Strzygowski et N. Pokrovski, *op. cit.*, planche hors texte, en couleurs ; cf. G. Katcheretz, dans la *Revue archéologique*, 3e série, t. XXXIII (1898, II), p. 240.

2. Procope, *De Aedificiis*, I, 2, 5, éd. de Bonn ; cf. J. Labarte, *Histoire des arts industriels au moyen âge*, t. I, p. 29-30.

3. Dr Mordtmann, *Esquisse topographique de Constantinople* (publié par les soins de M. F. de Mély), p. 64. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*, Lille, 1892, in-4.)

la bibliothèque du Sérail. Justinien y est représenté à cheval, casqué et cuirassé comme sur notre médaillon; seulement, de la main gauche, il tient le globe crucigère et lève la main droite étendue [1].

Tels sont les monuments qui peuvent être utilement rapprochés de nos types monétaires. Sans entrer dans les détails de cette étude archéologique qui nous entraînerait trop loin, il suffira de remarquer que sur le *missorium* de Kertch, Justinien, dont le cheval est lancé au galop, tient la lance comme sur notre médaillon ; mais la Victoire qui précède le coursier impérial, présente une couronne au triomphateur au lieu de porter un trophée ; l'empereur n'est pas casqué : il a seulement le nimbe et le diadème. Dans la statue de l'Augusteion, le cheval est au repos, levant une jambe, comme sur le médaillon ; le costume impérial qui a fait donner à l'empereur le surnom d'Achille par les chroniqueurs, est à peu près pareil à celui du médaillon, mais c'est le globe crucigère et non la lance que tient Justinien.

On constate ainsi que si ces diverses images offrent des points de contact et d'intéressantes analogies, elles sont pourtant assez dissemblables et variées pour qu'on ne puisse pas dire qu'elles dérivent les unes des autres. Le type monétaire n'est la copie d'aucun des autres monuments ou réciproquement : il n'y a pas un prototype unique, comme on aurait pu être tenté de le présumer.

Il est pourtant un détail sur lequel nous croyons devoir insister plus particulièrement : c'est la *crista* en plumes de paon développées en éventail, qui surmonte le casque de Justinien : elle est la même sur la statue de l'Augusteion et sur le médaillon. Voici comment s'exprime M. Mordtmann au sujet de cet ornement singulier : « Le dessin du manuscrit

1. Mordtmann, *op. cit.*, p. 65.

de 1340 correspond exactement à la description des auteurs byzantins et nous donne une idée de la *toufa* du diadème impérial, qui, de tout temps, a frappé par sa forme particulière, les écrivains, depuis Léon le Grand, Théophane et Zonaras jusqu'à l'ambassadeur espagnol Clavijo (ed. Brunn, p. II) qui dit : « une figure de chevalier avec une plume énorme sur la tête ressemblant à la queue d'un paon ». En effet, le dessin de la τοῦφα rappelle exactement les couronnes des empereurs mexicains et indique même la provenance des plumes de paon[1] ». C'est naturellement l'Inde qui, dans le manuscrit, est indiquée comme étant le pays d'où provenaient ces plumes exotiques tant admirées par les Byzantins.

Il me reste enfin à ajouter un détail qui vient compléter les renseignements connus, relatifs à la découverte et à l'acquisition du médaillon pour le Cabinet du Roi. Ce détail nous est donné par la lettre suivante, postérieure de vingt-trois ans à l'acquisition, et qui vient à l'appui des documents que j'ai reproduits. J'en dois la connaissance à mon savant collègue et ami M. Henri Omont :

Patras, le 10 avril 1774.

Monsieur,

Je n'ai reçeu que depuis peu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 3 novembre. Je dois bien de la reconnoissance à M. Guys de m'avoir procuré la correspondance numismatique du Cabinet du Roi, et, s'il ne tient qu'à mon zèle d'augmenter cette riche collection soyés persuadé, Monsieur, que je n'oublierai rien de ce qui dépendra de moi pour y concourir. Je désire sincèrement d'être aussi heureux à Patras, que je l'ai été autrefois à Constantinople, où j'enlevai pour ainsi dire des mains d'un antiquaire anglois le superbe médaillon d'or d'Hadrien[2],

1. Mordtmann, *op. cit.*, p. 66.
2. Correction de l'abbé Barthélemy, en marge : « Justinien. »

dont feu M. le comte Des Alleurs a enrichi le Cabinet du Roi. Ce fut à cette occasion que j'eus l'avantage de me faire connaître à M. l'abbé Barthélemy...

FERAUD.

A M. l'abbé de Courçay.

(Bibl. nat., ms. nouv. acq. franç., 501, fol. 23.)

Ainsi, le signataire de cette lettre, Féraud, vice-consul à Patras en 1774, se prévaut, sans nul doute à juste titre, d'avoir fait parvenir le médaillon de Justinien (non d'Hadrien) au comte Dessalleurs, ambassadeur du roi de France à Constantinople. Il l'a, dit-il, presque enlevé des mains d'un antiquaire anglais. La relation officielle du comte Dessalleurs que j'ai reproduite [1], fait effectivement allusion à cette circonstance.

E. BABELON.

1. *Loc. cit.*, p. 307.

ÉTUDE

SUR LES

MONNAIES IMPÉRIALES ROMAINES

(*Suite et fin*[1]).

Les métrologues romains de cette époque rapportent, au contraire, leurs calculs pour l'or à la mine attique de 16 onces.

Le fait paraît sûr parce que l'*aureus* de Néron, 45e de la livre, pèse un *60*^{e} exact de la *mine de 16* onces, et le rapport est trop précis, les conséquences métrologiques qu'il comporte sont trop importantes pour que ce soit là l'effet du hasard.

Le statère d'or macédonien primitif pesait exactement le 50e de la mine de 16 onces, et cette monnaie présente les rapports les plus simples avec l'aureus de Néron, 60e de la même unité. Le poids normal du statère d'or macédonien restera donc pour nous de 8,72 ; celui de l'aureus était de 7,26. Ces deux monnaies sont entre elles comme six est à cinq.

Le statère pèse 12 oboles, l'*aureus 10 oboles*.

L'*aureus* de Néron est un *décabole* d'or *attique* et chaque obole d'or, dixième de cet aureus, vaut 2 $^{1}/_{2}$ deniers puisque

1. Voy. *Rev. Num.*, 1898, pp. 231, 478 et 659.

l'aureus valait 25 deniers ou 100 sesterces. Cette *obole d'or* valait *dix sesterces* d'argent ou *cent as* de bronze. L'*obole d'or* attique, dans le système de Néron, était ainsi un *centussis* de bronze.

D'autre part, le statère d'or macédonien n'avait pas des valeurs moins remarquables en unités romaines. Cette pièce pesait les 6/5 de l'aureus et, comme chaque cinquième d'aureus, valait 5 deniers. Le *statère* d'or macédonien valait à Rome *trente deniers* ou cent vingt sesterces. Nous avons démontré plus haut que le statère d'argent attique équivalait à *dix sesterces*; ces 30 deniers valaient 24 drachmes attiques. Cette valeur du statère d'or macédonien *à Rome* s'identifie ainsi avec la valeur de ce statère en Grèce et l'on en peut conclure, avec certitude, que le rapport de valeur entre l'or et l'argent était devenu le même à cette époque à Rome et dans les provinces.

L'aureus de Néron vaut en même temps 100 sesterces et 120 oboles attiques, et en bronze 1.200 chalques macédoniens. Il était pour les provinces une monnaie analogue à nos pièces de vingt francs et valait *vingt drachmes* attiques.

Les textes anciens qui fixent à cinq *chrysus* la valeur de la mine d'argent peuvent très bien s'appliquer à l'aureus impérial de Néron.

« μνᾶν λέγουσι τοὺς πέντε χρύσους » nous dit un vieux texte (Hultsch, *Metr. Script.*, I, 307, 5).

On lit dans un autre :

« μνᾶς δέ λέγεσθαι τοὺς πέντε χρύσους » (Hultsch, *Metr. Script.*, I, 328, 19).

Du fait que l'aureus impérial valait 120 oboles, il résulte que cette monnaie était un multiple entier d'un grand nombre d'importantes monnaies grecques.

Cet aureus valait :

40 drachmes de Rhodes (de 3 oboles) ;
30 drachmes corinthiennes de 4 oboles ;
24 drachmes ptolémaïques de 5 oboles ;
20 drachmes attiques ;
12 drachmes macédoniennes de Philippe, de 10 oboles.

Le statère grec valait 120 sesterces, ou 30 deniers, et en bronze 1.200 as. Les tétradrachmes macédoniens étaient des cinquièmes de l'aureus, des sixièmes du statère grec.

Enfin l'équivalent pondéral de bronze du statère d'or macédonien était de 37 livres, qui nous représente la moitié d'un talent connu. La mine de ce talent pesait 15 onces, et le statère cinquantième de cette mine était égal au *40*e de la livre romaine. Il se confondait pondéralement avec l'*aureus* des premiers Césars.

Ainsi, comme nous l'avons indiqué tout d'abord, le système monétaire de Néron présente un vaste et savant ensemble qui comprend à la fois toutes les monnaies romaines et les principales monnaies grecques d'or, d'argent et de bronze. Les rapports de ces monnaies, toujours très simples, sont établis sur un cours des métaux précieux, d'or, d'argent et de bronze commun à tout l'Empire. Toutes les monnaies romaines ont un caractère grec.

L'*aureus* de Néron est un *décabole* d'or attique valant vingt drachmes. Le *denier* romain est une *drachme* grecque valant *48 chalques* macédoniens. L'*as* romain est le *50*e de la *drachme*, le *100*e du statère de poids corinthien.

D'autre part, les principales monnaies grecques ont un caractère romain.

Le *statère d'or* macédonien vaut *trente deniers* ou cent vingt sesterces. La *drachme* attique d'argent vaut *cinq sesterces*. Le *statère* attique d'argent vaut *dix sesterces* ou

cent as. Enfin le *chalque* macédonien devient le *chalque* néo-attique, 48e du denier.

Les monnaies du système attique d'Alexandre ne sont pas les seules qui se rattachent au système de Néron ; les triboles, tétroboles, pentoboles, décaboles d'argent sont en relations très simples avec le système de Néron.

Nous n'avons rien dit jusqu'ici des monnaies romaines des premiers empereurs que l'on trouve très souvent mêlées dans les dépôts avec celles du système de Néron.

Il est tout à fait certain que ces monnaies n'ont point été démonétisées au moment de l'application du nouveau système. Le procédé de la refonte en masse, pratiqué par les modernes, paraît avoir été étranger aux Romains. Ils s'arrangeaient toujours de manière à faire entrer les anciennes monnaies dans les cadres de l'organisation monétaire nouvelle.

L'*aureus de César*, 40e de la livre, valait 112 $^1/_2$ sesterces d'argent, $^1/_8$ de plus que celui de Néron.

La place et la valeur de l'ancien denier d'argent dans le nouveau système nous paraissent également sûres, malgré une légère dépréciation de cette monnaie. Les anciens deniers étaient tarifés 4 $^1/_2$ sesterces d'argent ou 45 as, et ils perdaient ainsi un peu moins de 2 %. Cette valeur de 4 $^1/_2$ sesterces est très remarquable, car elle identifie les *anciens deniers* avec le *miliarense* du nouveau système. Ces *anciens deniers* restèrent donc dans la circulation à titre de *miliarense* valant 4 $^1/_2$ sesterces d'argent ou *45 as*. Ainsi le miliarense ne disparaît pas à l'époque de Néron ; il devient seulement une espèce distincte du denier et continue à servir sous cette forme jusqu'au moment où Caracalla, en changeant le système monétaire de Néron, inaugura la frappe, à côté du denier, d'un *miliarense spécial* et nouveau, l'*Antoninianus*.

Les monnaies de bronze des premiers empereurs restèrent

également dans la circulation, après le changement de système. L'as semi-oncial et le dupondius d'une once devinrent tout naturellement des trentièmes et des quinzièmes du denier de quinze onces. Les anciens sesterces de bronze conservèrent leur qualité de tétrachalques macédoniens ; ils devinrent des douzièmes du nouveau denier, les *onces* de cette monnaie ou les *hémioboles* de la drachme néo-attique.

Cette remarquable propriété, jointe à l'habitude prise par les Romains de se servir de pièces de ce poids, détermina les empereurs successeurs de Néron à en recommencer la fabrication. On trouve, en effet, parmi les grands bronzes de cette époque beaucoup de pièces qui excèdent le poids normal. Ces pièces lourdes paraissent d'une autre espèce, et il est fort probable que ces monnaies sont des *onces*, douzièmes du denier de Néron, des *hémioboles* valant quatre chalques.

Sur 63 grands bronzes de Galba, M. Kenner[1] en a trouvé 14 plus lourds que notre poids normal............ 14

Sur 15	grands bronzes	de Vitelius..............	2
Sur 130	—	de Vespasien...........	37
Sur 59	—	de Titus................	17
Sur 75	—	de Domitien............	19
Sur 33	—	de Nerva...............	10
Sur 171	—	de Trajan...............	77
Sur 364	—	d'Hadrien...............	163
Sur 472	—	d'Antonin le Pieux......	197
Sur 518	—	de Marc-Aurèle.........	163
Sur 250	—	de Commode...........	66
Sur 214	—	de Septime-Sévère......	57
2.364			822

Le poids du tiers environ de ces pièces excéderait ainsi le poids normal, ce qui paraît peu vraisemblable. Cette

1. *Num. Zeitschr.*, 1887, *Der Römische Medaillon*, par le Dr Fr. Kenner.

anomalie apparente est due sans doute au mélange avec les sesterces de pièces plus lourdes et d'une autre espèce, les onces de bronze tétrachalques. Vol. Mœcianus désigne sous le nom *d'once* le douzième du denier, et il emploie un signe unitaire * — pour indiquer cette fraction qui représentait probablement une monnaie effective de bronze.

Enfin si l'on n'admettait pas l'existence de l'once, la légèreté constante du dupondius de laiton en présence du poids fréquemment élevé du sesterce serait une véritable énigme numismatique, car la différence des poids théoriques de ces deux monnaies est de 5 grammes environ, tandis que l'écart effectif des pesées ferait de l'une des espèces presque le double de l'autre.

Entre une once douzième et un dupondius vingtième du denier, la différence, au contraire, serait de 13 g. 50 environ. Elle se rapproche beaucoup de l'écart pondéral effectif de ces monnaies.

Le système monétaire de Néron paraît s'être maintenu jusqu'au règne de Caracalla.

On aurait pu croire d'après l'aspect des monnaies que Septime-Sévère avait déjà modifié avant son fils l'organisation antérieure. Cela ne serait pas impossible, car ses deniers sont déjà bien mauvais. Mais, d'une part, nous n'avons pas trouvé de matériaux pour reconstituer un système monétaire intermédiaire entre celui de Néron et celui de Caracalla ; d'autre part, le maintien du poids néronien de l'aureus par Septime-Sévère paraît indiquer la continuation de l'état de choses antérieur.

La mauvaise qualité du métal n'est, du reste, pas toujours une preuve du changement de système, car cette altération fut successive et le denier de Trajan est déjà moins bon que celui de Néron, le denier de Marc-Aurèle, inférieur encore, et celui de Commode devient tout à fait mauvais.

On doit remarquer que le denier romain resta de bonne qualité pendant toute la période où le bronze servit d'étalon monétaire aux Romains. La raison n'en est pas difficile à comprendre. Toutes les opérations banqueroutières portaient alors sur l'as unitaire et prenaient la forme de réductions de cette unité.

Les choses changèrent lorsque l'étalon d'argent remplaça sous Néron l'étalon de bronze.

La *drachme* néo-attique devint alors l'*unité* monétaire, et c'est sur elle que se porte désormais la dépréciation.

Réduire le poids d'une aussi petite monnaie n'offrait guère de ressources ; altérer la qualité du métal était, au contraire, facile et fructueux.

L'altération, lente d'abord sous les bons empereurs et dans les temps prospères, s'accéléra dans les mauvais jours, et le nom de *denier d'argent* ne peut guère s'appliquer que par euphémisme aux monnaies de bas métal de Septime-Sévère, qui conservent cependant, malgré cela, leur valeur de quarante as de bronze de bon poids et de fractions vingt cinquièmes d'un excellent aureus.

La dépréciation légale du denier commença le jour où Caracalla liquida le passé et remit un peu d'ordre dans les finances en attribuant au denier altéré, relativement aux bonnes espèces, un cours un peu plus conforme avec sa véritable valeur. C'est ainsi que les anciennes réductions monétaires de l'as avaient eu comme conséquences, nous l'avons dit d'ailleurs [1], de servir à liquider les dettes antérieures avec une unité réduite et d'arrêter l'affaiblissement de la monnaie unitaire en fixant à nouveau et légalement sa valeur et son poids.

Il nous reste, pour finir, à dire un mot sur les grosses

1. *Introd. à l'étude des Monnaies de l'Italie antiq.*, IIe partie.

pièces en or, en argent et en bronze, vulgairement désignées sous le nom de médaillons, et qui par leur module ou leur poids sortent des espèces ordinaires. Ces grosses pièces sont cependant, en général, des monnaies, et nous devons examiner les liens qui les rattachent au système monétaire de Néron.

Cette étude n'est pas facile, en l'état actuel des choses, vu notre ignorance de l'organisation monétaire des provinces, car un grand nombre de médaillons paraissent étrangers à l'atelier de Rome. Aussi, n'avons-nous pas la prétention de classer définitivement ces monnaies, mais seulement d'indiquer leur nature probable.

L'important et savant travail du docteur Kenner, directeur du Musée des antiques de Vienne, nous a servi de guide pour l'étude du poids des médaillons impériaux. Le poids des pièces d'or et d'argent n'est pas toujours indiqué, mais le bronze est traité avec un grand soin. Les médaillons d'or impériaux sont des multiples de l'aureus. Le médaillon de Domitien, autrefois au Cabinet de France, est un *quaternio* d'or, analogue à celui d'Auguste ; il vaut une *mine* néo-attique d'argent. Le *Ternio*, s'il existe, serait une pièce beaucoup moins naturelle.

Les médaillons d'argent, lorsqu'ils présentent des poids attiques comme les pièces de Domitien, de 17 gr. 11 et 17 gr. 50 ; de Marc-Aurèle, de 16 gr. ; de Faustine Jeune, 16 gr. 82, malgré leur valeur de cinq deniers, nous paraissent être des espèces provinciales, car ces monnaies nous représentent une forme romaine du *tétradrachme macédonien*.

Le double quaternio d'argent de Domitien pesant 26 gr. 10, et le médaillon d'Hadrien du poids de 25 gr. 62 semblent être tous deux des *onces d'argent* valant dix livres ou un decussis de bronze. Les autres médaillons d'argent

sont plus difficiles à classer, mais ils doivent probablement peser normalement, soit un nombre entier de deniers, soit un nombre entier de drachmes attiques.

Ceux dont l'origine est provinciale ne pourront être déterminés exactement que lorque l'on connaîtra mieux la numismatique des régions auxquelles ils appartiennent.

Les médaillons de bronze se distinguent des grands bronzes impériaux, souvent aussi pesants qu'eux, par l'absence des lettres S. C. Ce sont des monnaies frappées en dehors de l'autorité du Sénat.

1. Les médaillons d'Hadrien et d'Antonin le Pieux, qui pèsent 35 à 36 gr.[1], doivent être considérés comme des tétrachalques, douzièmes du denier; poids normal, 34 gr. 04.

2. Les médaillons des Antonins, qui pèsent de 40 à 50 gr. semblent être des pièces de *cinq as* ou de *six chalques*, pesant nominalement 51 gr. 12. Ce sont les médaillons les moins rares.

3. Les lourds médaillons de Commode, de 50 à 61 gr., seraient des pièces de six as (?). Poids normal = 61 gr. 34.

4. Ceux de Commode, pesant 67 et 69 gr., et de Septime-Sévère, 66, 68 et 69 gr. des octochalques.

5. Enfin le grand médaillon d'Hadrien, de 79 gr., serait un cinquième du denier, une pièce de 8 as dont le poids normal est de 81 gr. 76.

La signification de quelques-unes de ces grosses monnaies pourrait être différente; mais, en général, elles représentent des fractions simples du denier ou de la drachme attique et des multiples toujours entiers, soit de l'as, soit du chalque macédonien.

MICHEL C. SOUTZO.

1. Dr Kenner, *Der Römische Medaillon*, page 107.

TABLEAU GÉNÉRAL DU SYSTÈME

Rapport de valeur :
- de l'or à l'argent..... 1 à 11.92.
- de l'argent au bronze. 1 à 140.
- de l'or au bronze..... 1 à 1666.66.

			Poids en grammes.	Nombre de pièces à la livre.	Poids en scrupules.	Valeur en deniers.	Valeur en sesterces d'argent.	Vale[ur] en sest[erces] de bro[nze]
UNITÉS	PON-DÉRALES	Livre d'or	327		288	1000	4000	16000
		Livre d'argent				84	336	1344
		Livre de bronze........				3/5	2 2/5	9
MONNAIES D'OR	ROMAINES	Quaternio d'or.........	32.70	10	28.80	100	400	1600
		Binio..................	16.35	20	14.40	50	200	800
		Denier d'or	8.17	40	7.20	25	100	400
		Quinaire	4.08	80	3.60	12 1/2	50	200
	Grecques	Statère macédonien	8.72	37 1/2	7.68	26 2/3	106 2/3	
MONNAIES D'ARGENT		Denier miliarense......	3.89	84	3 3/7	1	4	16
		Quinaire	1.94	168	1 5/7	1/2	2	8
		Sesterce d'argent.......	0.97	336	6/7	1/4	1	4
		Drachme attique.......	4.36	75	3.84	1 1/8	4 1/2	18
		Obole	0.72	450	0.64	3/16	3/4	3
MONNAIES DE BRONZE	ROMAINES	Dupondius.............	27.25	12	24	1/20	1/5	
		As.....................	13.62	24	12	1/40	1/10	
		Semis	6.81	48	6	1/80	1/20	
		Quadrans..............	3.40	96	3	1/160	1/40	
		Sesterce de bronze	34.08	9 3/5	30	1/16	1/4	1
		Demi-sesterce.........	17.04	19 1/5	15	1/32	1/8	
	Grecques	Chalque macédonien....	8 52	38 2/5	7 1/2	1/64	1/16	

MONÉTAIRE DES PREMIERS CÉSARS

aleur n as.	Valeur en drachmes attiques.	Valeur en oboles.	Valeur en chalques macédoniens.	Équivalent pondéral de bronze. Livres.	Onces.	Scrupules.	Observations et notices.
00							La livre d'or vaut 4 bourses.
50							
24							
00 (Valeurs grecques.)	90	*540		166 2/3	2000		*Mine d'argent* de cent deniers.
00	45	*270		83 1/3	1000		*Grand talent* de bronze de Priscien.
00	22 1/2	*135		41 2/3	500		*Demi-talent* de bronze de Priscien.
00	11 1/4	*67 1/2		20 2/3	250		
	24	*144					
40	8/9	5 1/3	64	1 2/3	20	480	Mine de vingt onces.
20	4/9	2 2/3	32	5/6	10	240	
10	2/9	1 1/3	16	5/12	5	120	
45	1	6	72		22 1/2		
7 1/2	1/6	1	12			90	
2	2/45	4/15	3 1/5		1	24	
1	1/45	2/15	1 3/5		1/2	12	
1/2	1/90	1/15	4/5		1/4	6	
1/4	1/180	1/30	2/5		1/8	3	
2 1/2	1/18	1/3	4			30	
1 1/4	1/36	1/6	2			15	
5/8	1/72	1/12	1			7 1/2	

TABLEAU GÉNÉRAL DU SYSTÈME

Rapport de valeur : { de l'or à l'argent..... 1 à 11.72.
de l'argent au bronze. 1 à 120.
de l'or au bronze..... 1 à 1406.25.

			Poids en grammes.	Nombre de pièces à la livre.	Poids en scrupules.	Valeur en deniers.	Valeur en sesterces d'argent.	Valeu en seste de bro
UNITÉS	PONDÉRALES	Livre d'or.............	327	1	288	1125	4500	
		Mine d'or attique.......	436	3/4	384	1500	6000	
		Livre d'argent..........	327	1	288	96	384	
		Mine d'argent attique...	426	96/125	375	125	500	
		Livre de bronze........	327	1	288	4/5	3 1/5	12
		Mine de bronze attique..	426	96/125	375	1 1/24	4 1/6	
MONNAIES D'OR	Romaines.	Quaternio d'or.........	29.06	11 1/4	25.60	100	400	1600
		Binio d'or.............	14.53	22 1/2	12.80	50	200	800
		Aureus de Néron.......	7.26	45	6.40	25	100	400
		Quinaire d'or..........	3.63	90	3.20	12 1/2	50	200
	Grecques.	Statère d'or macédonien.	8.72	37 1/2	7.68	30	120	480
		Obole d'or.............	0.72	450	0.64	2 1/2	10	40
	Anciennes monnaies.	Aureus de César.	8.17	40	7.20	28 1/8	112 1/2	450
MONNAIES D'ARGENT	Romaines.	Denier de Néron.......	3.41	96	3	1	4	16
		Quinaire...............	1.70	192	1.50	1/2	2	8
		Sesterce d'argent.......	0.85	384	3/4	1/5	1	4
	Grecques.	Tétradrach d'Alexandre.	17.04	19 1/5	15	5	20	80
		Statère d'argent attique.	8.52	38 2/5	7 1/2	2 1/2	10	40
		Drachme attique........	4.26	76 4/5	3 3/4	1 1/4	5	20
		Obole d'argent.........	0.71		0.625	5/24	5/6	3
	Anciennes monnaies.	Miliarense ou v. deniers.	3.84			1 1/8	4 1/2	18
		Vieux sesterces d'argent.	0.96			9/32	1 1/8	4
MONNAIES DE BRONZE	Romaines.	Dupondius..............	20.43	16	18	1/20	1/5	
		As.....................	10.21	32	9	1/40	1/10	
		Semis..................	5.10	64	4 1/2	1/80	1/20	
		Quadrans...............	2.55	128	2 1/4	1/160	1/40	
	Grecques.	Sesterce de bronze trichalque........	25.55	12 4/5	22 1/2	1/16	1/4	
		Chalque Macédonien....	8.52	38 2/5	7 1/2	1/48	1/12	
	Anciennes monnaies.	Vieux sesterces tétrach.	34.05	9 3/5	30	1/12	1/3	
		Onces ou hémioboles...						
		As semi onciaux........	13.61	24	12	1/30	2/15	
		Ancien dupondius......	27.25	12	24	1/15	4/15	

MONÉTAIRE DE NÉRON

Valeur n as.	Valeur en drachmes attiques.	Valeur en oboles.	Valeur en chalques macédoniens.	Équivalent pondéral de bronze.			Observations et notices.
				Livres.	Onces.	Scrupules.	
00	900	5400	54000	1406 1/4			La livre d'or vaut 4 1/2 bourses.
00	1200	7200	72000	1875			La mine d'or attique vaut 60 aurei ou 6 bourses.
40	76 4/5	460 4/5	4608	120			Le quaternio vaut une mine néo-attique d'argent et 96 mines attiques de bronze ; ce talent de 125 livres est un poids connu (Talent hébraïque. Hultsch. *Metr. Script.* I,253-6 265-2,etc.).
00	100	600	6000	156 1/4			
32	0.64	3.84	38 2/5	1	12	288	
41 2/3	5/6	5	50		15 5/8	375	
00	80	480	4800	125			Le binio vaut un talent néo-attique de bronze ou 48 mines attiques.
00	40	240	2400	62 1/2			
00	20	120	1200	31 1/4			L'*aureus* de Néron est un *decobole* d'or valant 24 mines attiques de bronze ou un *demi-talent* néo-attique.
00	10	60	600	15 5/8			
00	24	144	1440	37 1/2			
00	2	12	120	3 1/8	37 1/2		Le quinaire d'or est égal à 12 mines attiques de bronze ou 1/4 de talent néo-attique.
25	22 1/2	135	1350				La statère d'or vaut un *demi-talent* de la mine de 15 onces ou 36 mines néo-attiques.
40	4/5	4 4/5	48	1 1/4	15	360	
20	2/5	2 2/5	24	5/8	7 1/2	180	L'*obole d'or* macédonienne est égale à *trois mines* de bronze néo-attiques et en argent à *dix sesterces*.
10	1/5	1 1/5	12	5/16	3 3/4	90	
00	4	24	240	6 1/4	75		
00	2	12	120	3 1/8	37 1/2		
50	1	6	60	1 4/16	18 3/4	450	L'équivalent pondéral du statère est égal à *trois* mines attiques de 12 1/2 onces.
8 1/3	1/6	1	10		3 1/8	75	
45	9/10	5 2/5	54		16 7/8	405	L'équivalent pondéral de l'obole est égal *au quart* de la mine néo-attique de bronze ; le tétrobole attique représente donc une mine néo-attique.
11 1/4	9/40		13 1/2				
2	1/25		2 2/5				
1	1/50		1 1/5				
1/2	1/100		3/5				
1/4	1/200		3/10				
2 1/2	1/20	3/10	3				
5/6	1/60	1/10	1				Le chalque macédonien est le 50e pondéral de la mine attique de bronze.
3 1/3	1/15	2/5	4				
1 1/3	2/75	4/25					
2 2/3	4/75	8/25					

ÉTUDE

SUR LES

PLOMBS ANTIQUES

(*Suite* [1]).

Pl. II.

IV

TESSÈRES DE SPECTACLES

Ficoroni, le premier, assigna cette destination à tous les plombs monétiformes ; son opinion est restée courante jusqu'à nos jours ; elle n'a été admise ni par Garrucci [2], ni par Dumont [3], qui ont nié que parmi les plombs conservés on pût rencontrer des tessères servant de marques d'entrées. Benndorf [4], au contraire, a repris l'opinion de Ficoroni, en la limitant à certains types ; mais il ne s'occupe que de marques grecques, laissant à d'autres le soin de déterminer les types romains servant à cet usage [5].

1. Voyez *Rev. Num.*, 1897, p. 462 ; 1898, pp. 77, 251 et 457.
2. *Piombi Altieri*, p. 17 et suiv.
3. *De tesseris*, p. 93.
4. *Beiträge*, p. 42, 43 et 72, 73.
5. Sur les contorniates, tessères en bronze et en os ou ivoire, voy. plus bas, chap. V.

Avant de rechercher la destination de nos tessères, nous tâcherons d'indiquer les types dont on peut affirmer qu'ils ont quelque relation avec les spectacles.

Unique est la tessère publiée par Garrucci, *Piombi scritti*, p. 141, et actuellement dans la coll. Feuardent.

SPE | CTAS. ℞. Homme à gauche, tenant dans la main droite un glaive ; le bouclier posé à terre.

Spectare est le mot technique pour les spectateurs dans les jeux ; le revers est probablement la représentation d'un gladiateur. Tout porte donc à croire que nous avons là une marque d'entrée dans un *munus*[1]. Il y a toute une série de tessères avec la représentation de spectateurs applaudissant, qui elles aussi ne peuvent être expliquées autrement.

1. MCI. Deux spectateurs applaudissant.

℞. Gladiateur armé de toutes pièces, marchant à gauche ; derrière lui une mouche ou une abeille. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, 26, 2 ; 30, 2.)

Deux autres exemplaires aux mêmes types et avec les légendes TCP et TCS[2] (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 142.)

2. PRA. Spectateurs applaudissant.

℞. Figure tragique avec sceptre et palme (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 135.)

3. Spectateurs applaudissant ; à l'exergue, une contremarque. ℞. AP | PRO. (Garrucci, *Ibidem*, p. 103. Mowat, *Rivista numismatica italiana*, 1898, p. 29. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 1297.)

1. On pourrait comparer cette tessère à celles qu'on appelle tessères de gladiateurs et dont l'usage reste encore indéterminé. Voy. l'article de G. Lafaye, dans Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités*, au mot *Gladiator*, p. 1590-1591, et Friedländer, *Sittengeschichte*, t. II, p. 523-525.

2. Je ne suis pas bien sûr que les deux dernières légendes soient différentes. J'ai examiné 4 exemplaires du Cabinet des médailles de Londres, et j'ai partout retrouvé la légende TCP.

4. Même droit. ℟. DEN. (Garrucci, *Ibid.*, p. 113.)

5. Même droit. ℟. Arbre accosté de NII. (Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 586 et pl. IV.)

6. Même droit. ℟. Quadrige. (*Ibid.*, nº 587.)

7. Même droit. ℟. Gladiateur combattant. (*Ibid.*, nº 588. Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nº 1168.)

8. Même droit. ℟. II. (Scholz, *loc. cit.*, nº 590.)

9. Même droit, ℟. IVL | CAL. D. 19 mm. — Musée des Thermes à Rome, plusieurs exemplaires[1].

Aux jeux théâtraux se rapportent aussi, sans aucun doute, les tessères suivantes :

1. Trois personnages de face ; celui du milieu est une femme, les deux autres des hommes. La position et les habits des trois acteurs indiquent qu'ils représentent une scène de tragédie[2].

℟. LVD = *lud(i)*; palme entre la deuxième et troisième lettre. (Reconnue pour théâtrale par Dancoisne, *Revue belge de numismatique*, 1891, p. 216, nº 21, pl. IX.) Deux autres exemplaires ont été publiés par Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nºs 403-404, qui voit à tort les trois Grâces dans les trois personnages du droit.

2. Les trois acteurs comme au précédent.

℟. Trois palmes. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 29, nº 10. Dancoisne, *l. c.*, nº 22. Müller, *Musée Thorwaldsen*, II (Copenhague, 1847), p. 200, nº 56.)

3. Trois personnages : une femme et deux hommes s'avançant à droite ; la femme qui précède les deux autres

1. Comp. aussi Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nºs 90, 1131-1135, 1137, et Mowat, *Rivista numismatica italiana*, 1898, p. 29.

2. Les personnages masculins sont chaussés du cothurne.

porte dans la main droite étendue une palme. ℟. Palme. Quadrangulaire. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 34, nº 6. Müller, *Musée Thorwaldsen*, nº 55.)

Des tessères de la collection Trau, à Vienne[1], sont analogues à celle-ci. (Scholz, *Römische Bleitesserae*, nºs 1506-1507.) On y voit, d'après Scholz, trois femmes vêtues tenant des palmes, et, au revers, une inscription, probablement la même sur les deux exemplaires, IVOLV | DIPRIMI, ce qui pourrait être expliqué IV (*quarto*) o(*stio* = *porta*) *ludi primi*.

Quant à l'attribution de ces tessères aux jeux théâtraux, elle est prouvée non seulement par les représentations, mais encore par le mot *ludi*, exclusivement réservé aux spectacles théâtraux.

L'indication de la place à laquelle le détenteur de la tessère avait droit n'est jamais donnée. On trouve exceptionnellement la désignation sommaire du *cuneus* ou de la porte.

Les tessères avec cette désignation sont les suivantes[2] :

1. CI. ℟. Un hermès. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 108.)

2. CI. ℟. Patère avec proéminence au milieu. (*Ibidem.*)

3. CII. ℟. Cheval à droite, derrière lui une palme. (Catalogue, nº 183.)

4. CIVI. ℟. Grappe de raisin. (Catalogue, nº 184.)

5. C. ℟. VIII. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 148.)

6. C | XII. ℟. Fortune de face, regardant à gauche. (Catalogue, nº 185.)

1. Publiées déjà par Ficoroni, *Piombi Antichi*, nº 21-29. Nous avons vainement tenté, par l'intermédiaire du prof. Bormann, de Vienne, d'en avoir des moulages.
2. Nous ne leur donnons cette attribution que sous toute réserve.

7. /////IV | IIIP.[1] ℞. Cheval à droite. (Catalogue, n° 186.)

L'interprétation de C par c(*uneus*) est loin d'être certaine. Si nous l'admettons, c'est que telle est la valeur de cette sigle dans plusieurs inscriptions d'amphithéâtres ; par exemple, à Lambèse : *C.I.L.*, VIII, 3293.[2] C]-VI ; C-VII ; C-VIII ; C-VIIII. L'indication des tessères correspondait donc aux indications données sur les gradins. C'est encore une marque d'entrée pour un des nombreux *agones* de l'empire que nous avons probablement dans la tessère publiée par Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 7, n° 33 ; AC ℞. ON.

Enfin nous possédons une série de tessères faisant allusion aux victoires. Nous ne citerons que les plus caractéristiques.

1. VICTORI = *Victori*(*a*). Victoire couronnant un gladiateur qui tient déjà dans la main la *rudis*. Derrière lui, L = l(*iber*) ou l(*iberatus*)? ℞. Fortune. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 146.)

2. VIN. Aurige monté sur un bige. ℞. Victoire avec palme et couronne. — La légende est sûrement, comme l'a déjà supposé Garrucci, une forme du verbe *vincere* (*vince*, *vincas*, *vincit*, *vincet*). (Garrucci, *Ibidem*[3].)

La relation de ces tessères avec les jeux, une fois établie, nous en déduirons la même relation probable, mais non certaine, pour nombre d'autres.

Les représentations de ces tessères se rapportent le plus souvent aux *venationes* et au cirque ; moins fréquentes sont celles de gladiateurs et athlètes, et tout à fait rares celles du théâtre. Les premières sont aussi les plus intéressantes et

1. C]IV · ℞ · III *p*(*orta*). Compar. l'inscription dans le théâtre de Nîmes (*lapis in vomitorio septentrionali*, *C.I.L.*, XII, 3318 où P II = *p*(*orta secunda*).

2. Cf. *C.I.L.*, VIII, 11219 (Kairouan).

3. Comp. les tessères, où la Victoire couronne un gladiateur ou un athlète, qui sont nombreuses. Voy. p. ex., Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n°s 439, 440, 534 et autres.

donnent sujet à des réflexions, concernant tout l'ensemble. On y retrouve la série presque complète des bêtes féroces et autres qu'on exhibait dans les amphithéâtres [1], lions, seuls et en lutte avec des bestiaires [2], éléphants, rhinocéros à une et deux cornes, ours, chameaux, hippopotames (Scholz, 886-895), crocodiles (n°s 886-887). Quelques tessères se rapportent sûrement aux grands jeux donnés par les empereurs, par exemple les tessères suivantes, très connues :

1. Éléphant monté par son cornac. ℟. AVG. (Catalogue, n° 193.)

2. Éléphant en attitude de combat.
℟. Taureau se préparant à l'attaque [3]. (Catalogue, n° 123.)

3. Rhinocéros combattant avec un taureau [4]. (Catalogue, n°s 125, 126, 127.)

4. Éléphant. ℟. Un animal bizarre ressemblant à un rhinocéros [5]. On y lit, au droit FVGIS, au ℟. ViTELLL = *vitell*[*e*?] Cette légende ironique peut se rapporter à l'animal étrange, qui paraissait peut-être pour la première fois dans l'arène [6]. L'attitude de l'animal fuyant devant l'éléphant

1. Friedländer, *Sittengeschichte*, t. II, p. 587.
2. Quand nous ne donnons pas de renvois nous avons en vue les tessères décrites dans le catalogue. Comp. la tessère intéressante publiée par Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. II, n° 13 ; Ruggiero, n° 1397. Tous les deux donnent comme légende accompagnant la lutte du lion et du bestiaire : SOTER, tandis que sur l'original on ne voit que le commencement du nom SOT et le signe bien connu indiquant la mort ou le *theta nigrum*. Au revers, un autre bestiaire combattant probablement le même animal. C'est donc un lion vainqueur qu'on présentait au public.
3. Comp. les vers de Martial, I, 17, et la monnaie de Gordien, dans Cohen, V, p. 37, n° 165, où l'on voit les deux animaux combattant dans le Colisée.
4. Comp. Mart, I, 9. Le rhinocéros est à deux cornes, ce qui, d'après Friedländer (l. c.) indique une époque postérieure à Domitien, car c'est lui qui fit voir cet animal à Rome pour la première fois.
5. Voy. fig. 26. Nous publions l'exemplaire mieux conservé de Londres, le commencement de la légende (lettres V et I) qu'on voit bien sur le moulage est omis sur notre dessin.
6. Cela nous expliquerait l'imperfection de la représentation du second animal. On n'avait pas encore l'habitude de le représenter. Comp. Dio, 55, 27.

se prête bien à cette explication. D. 20 mm. (British Museum.) Fig. 26.

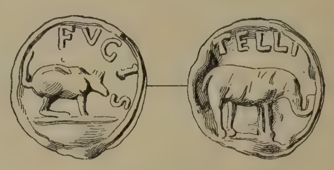


Fig. 26.

5. Éléphant cuirassé [1], à droite. ℞. Tête de Méduse de face, à droite ; dans le champ une étoile. D. 18 mm. (Catalogue, nº 118.)

On ne peut pas douter que ce ne soit aux grands jeux que se rapportent la plupart de nos tessères [2], le droit d'exhiber les animaux rares n'appartenant dans le Haut-Empire, qu'à l'empereur [3]. Les considérer, avec Dumont (*l. c.*), comme tessères commémoratives, c'est rester dans le vague. A quoi bon, d'ailleurs, conserver des tessères d'un métal aussi vil et d'un art aussi médiocre ? Ces sortes de programmes figurés, distribués ou vendus au peuple, et qui donnaient à chaque possesseur le droit d'assister aux jeux, n'étaient-ils pas bien appropriés pour servir de billets d'entrée ? Toutefois l'on n'oserait affirmer que toutes les tessères que nous avons classées parmi les tessères de spectacles, aient eu cette destination [4]. Il est aussi possible que

1. Sur les éléphants cuirassés, voy. *Sittengeschichte*, II, p. 538 et Eckhel, *Doctrina numorum*, VII, p. 19. On les retrouve sur plusieurs monnaies, voy. p. exemple Commode (Cohen, III, nº 378), Septime Sévère (Cohen, IV, nºs 349-352),

2. Les tessères de *venationes* ont été réunies par Scholz, sous la rubrique « animaux », nºs 869-902, 909, 912, 914, 920, 925, 926-935, 948, 953-961 ; 975-985 ; 987-994. Les autres sont mal décrites, ou appartiennent à la classe de tessères privées, ou enfin sont incertaines. Comp. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 94 ; Ruggiero, *Museo Kircheriano*, 1157-1168, 1214, 1505, 1508-1511, 1528-1533 ; 1538-1547 et autres ; Dancoisne, *Revue belge de numismatique*, 1891, nºs 3-8 et 26 (?).

3. Voy. Friedländer, *Sittengeschichte*, t. II, p. 398.

4. Nous sommes bien certain que définir l'usage de chacune de nos tessères serait trop hardi, en raison de la banalité de la plupart des représentations. Mais

les particuliers aient fait figurer des animaux rares sur leurs tessères (voy. chap V), comme c'est vraisemblablement le cas pour notre n° 130 et autres. Ces exceptions ne doivent pas nous faire méconnaître la destination de la plupart des tessères de ce genre.

Les tessères du *cirque* peuvent être subdivisées en trois classes, suivant qu'elles donnent la représentation : 1° du char (bige ou quadrige. Catalogue, nos 153-157); 2° de l'aurige et d'un cheval de courses (nos 158-160 et 169); 3° d'un cheval ou d'une tête de cheval. Les revers font régulièrement allusion à la Victoire : on y voit ou la Victoire, ou la Fortune, ou la palme et couronne. Les représentations d'auriges sont souvent jointes à celles des chevaux. Enfin sur quelques tessères, nous voyons des parties de cirque comme la *meta* (Catalogue, n° 152; comp. : Meta. ℟. CAL. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 106), les 5 dauphins (Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 94). Quelquefois le revers des tessères, qui nous donnent au droit des images de coursiers, portent des noms qui pourraient aussi bien appartenir à un cheval qu'à un aurige célèbre. C'est donc le même genre de tessères-affiches que nous avons rencontré dans les tessères de *venationes*. Les noms qui peuvent appartenir à des chevaux sont les suivants :

1. RVSTIC*us*. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 138.)

2. HILA*rus*. (*Ibid.*, 119.)

3. ЄYG = εὐγ(ένιος). (*Ibid.*, p. 115; cf. *C.I.L.*, III, 12504.)

4. SACRATVS (*ibid.*, p. 138).

5. VENVST*us*. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 33, n° 1. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 146.)

il nous semble que pourvu que nous puissions nous former une idée nette sur l'usage général de nos tessères, l'attribution de telle ou telle tessère douteuse à telle ou telle classe ne présente pas grande importance.

Les représentations de gladiateurs, quoique parfaitement reconnaissables, sont trop petites et souvent trop abîmées pour permettre de distinguer les divers types connus de gladiateurs[1]. Parfois un gladiateur, probablement célèbre, est désigné comme tel par son nom et des sigles connus. Tel l'*oplomachus* ou le *secutor* des tessères de Dancoisne, *Revue belge de num.*, nos 1-2. A droite de la représentation du vainqueur, on trouve les lettres CNC, nom du gladiateur ou de son propriétaire, à gauche V = *v*(*icit*), sigle suffisamment connue. L'*editor muneris* promettait donc un gladiateur vainqueur, un *veteranus*.

La tessère nº 170 de Ruggiero, *Museo Kircheriano*, mal décrite, nous donne un gladiateur combattant à droite; l'inscription circulaire, le nom BONOSIVS, probablement bien connu du public.

Les figures d'athlètes[2] sont encore plus difficiles à reconnaître.

Le type constant des tessères de théâtre est le masque comique ou tragique, mais ce type n'apparaît que rarement sur les tessères romaines[3]. D'autres types, Victoires, Victoires réunies à des Fortunes, Victoires avec palmes et couronnes, palmes et couronnes seules peuvent aussi avoir un caractère officiel, et alors ce sont des marques du congiaire ou celles de jeux officiels, mais souvent ce caractère officiel manque et alors nous avons à choisir entre les marques du jeu donné par des particuliers et les marques banales. (Voy. ci-dessous[4].)

1. Plusieurs exemplaires ont été réunis par Scholz, *Römische Bleitesserae*, p. 56 suiv., mais il y a joint les bestiaires et beaucoup de tessères qui n'ont aucun rapport avec eux. On ne s'explique pas non plus qu'il ait pu reconnaître parmi les têtes, celles des gladiateurs. Les vraies tessères, avec les représentations de gladiateurs sont les nos 661-665, 679 (?), 680 (?), 609, 768, 797, 798.

2. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nos 723, 775, 743; Catalogue, nos 176-182. Dancoisne, *l. c.*, nos 9-11, 12 (apoxyomenos ?); comp., nº 28 (tête d'athlète).

3. Scholz, *l. c.*, nos 596-599; Catalogue nos 146-157; Dancoisne, *l. c.*, nº 24, masque tragique; comp. les tessères mentionnées nos 22, 23.

4. Catalogue nos 187-225; Scholz, *l. c.*, 772-783; 792-796, 799-807 et 819.

Venons à la question plus importante du rôle que jouaient ces tessères dans la distribution des places. Cette distribution, dans les théâtres, amphithéâtres et probablement les cirques, à Rome, était réglée par des lois spéciales [1] insuffisamment connues.

Nous sommes mieux renseignés sur les réformes d'Auguste, qui assigna des places distinctes aux diverses classes de la population de Rome. Les données des auteurs sont pleinement confirmées par les inscriptions qu'on a retrouvées sur les gradins de l'amphithéâtre Flavien [2]. Les deux témoignages combinés parlent de places réservées destinées aux classes suivantes : sénateurs, chevaliers, prêtres, ambassadeurs et hôtes, enfants (*praetextati*), pédagogues, appariteurs, soldats, collèges [3].

Les autres places étaient nommées *popularia* et destinées à la *plebs*; les femmes et les *pullati* avaient des places spéciales. Cette loi d'Auguste a été probablement étendue à tout l'empire; et dans les jeux officiels de chaque municipe, il y avait des places réservées aux classes privilégiées [4] de la ville. Rapporter nos tessères à ces places privilégiées n'est pas possible, la qualification de la personne étant indispensable sur une tessère de cette sorte ; cette indication ne se trouve, autant que nous sachions, que sur une tessère de la collection Feuardent :

1. *Leges Roscia*, *Julia*. Voy. Lanciani, *Bull. com.*, 1880, p. 238, n° 31; Friedländer, dans le manuel de Marquardt, t. III, p. 534 suiv.

2. Voy. à ce sujet et sur la distribution des places en général, Hübner, dans les *Annali et monumenti del Instituto*, 1856, p. 53 suiv.; du même, *Annali*, 1859, p. 122 et suiv.; Lanciani, *Bulletino comunale*, 1880, p. 236 et suiv.; Hülsen, *ibidem*, 1894, p. 312 suiv., Friedländer, *l. c.* Voy. les inscriptions d'après une nouvelle revision de Ch. Hülsen, *C.I.L.*, VI, Suppl., n° 32098 ; cf. 32162.

3. Voy. Lanciani, *op. cit.*, qui a recueilli les divers témoignages.

4. Voy. p. ex. les places réservées marquées dans l'amphithéâtre d'Arles, *C.I.L.*, XII, 714; de Syracuse, Hübner, *Annali*, 1856, p. 73, assignées aux collèges divers, *C.I.L.*, XII, 3316, 3317; de Lyon, Allmer et Dissard, *Musée de Lyon*, I, 16-100; de Trèves, *Westdeutsche Zeitschrift*, *Korrespondenzblatt*, 1883, n° 104, 105 ; Waltzing, *Étude sur les corporations*, etc., t. II, p. 189. A la classe des equites, *C.I.L.*, XII, 1241, EQ. G. III (Orange); comp. la note de Hirschfeld.

EOROMANI = (*equitis*)? *romani*. ℞. Couronne, palme. Ce pourrait bien être la tessère d'entrée d'un chevalier romain. Cependant l'usage de ces tessères ne pouvait être qu'exceptionnel, car les divers passages de Martial sur l'occupation illégale de places par ceux qui n'étaient pas chevaliers [1] ne font aucune allusion à l'usage de tessères. On pourrait penser, pour expliquer notre tessère, à un expédient temporaire ayant eu pour but de mettre fin aux abus. Il ne nous reste donc qu'à supposer que nos tessères étaient distribuées à la *plebs* pour les places nommées *popularia*. Une telle mesure était raisonnable et même nécessaire. On connaissait la capacité de l'édifice [2] et le nombre de places réservées; on connaissait aussi le nombre de places disponibles pour le peuple. La seule manière de ne pas laisser entrer trop de gens était de distribuer un nombre de tessères égal au nombre de places libres. Les tessères étaient probablement distribuées à Rome par tribus [3], en Afrique, par curies [4]. Chaque tribu ou curie disposait d'une quantité déterminée de places qu'elle distribuait entre ses membres. Les divers types ne servaient que pour une représentation, mais on reprenait sans doute les tessères hors d'usage pour en fabriquer de nouvelles, ce qui nous explique la quantité assez minime de tessères conservées jusqu'à nos jours. L'indication du *cuneus* sur quelques tessères ne contredit pas notre hypothèse, car nous voyons que dans l'amphithéâtre de Lambèse, à chaque curie était assigné un *cuneus* déterminé [5].

1. Voy. Martial, V, 8, 14, 23, 25, 27, 35, 38, 41, Friedländer, *ad* V, 8; particulièrement intéressant est V, 45, où l'on reconnaît le mensonge d'un soi-disant *eques* d'après un signe extérieur.

2. Voy. les données des écrivains pour les théâtres et autres édifices de spectacles à Rome dans Hülsen, *Bull. com.*, 1894, p. 319 suiv.

3. Voy. Mommsen, *Die römischen Tribus*, p. 206, Lanciani, *op. cit.*, p. 218, 279.

4. *C.I.L.*, VIII, 3292, 5276.

5. Voy. notre article, *Mélanges de l'école française de Rome*, 1898, p. 199 et suiv.

V

TESSÈRES DE PARTICULIERS

Le plus grand nombre des tessères qui nous sont parvenues ont été émises par des particuliers pour leur usage propre. On trouvera en appendice les noms propres que nous avons pu relever sur les tessères. La plupart d'entre elles présentent le nom soit au génitif, pour marquer le possesseur, soit au nominatif, rarement au datif, et dans ce dernier cas le nom propre dépend presque toujours de l'adverbe *feliciter*[1]. La nomenclature est très caractéristique : les *tria nomina* réguliers ne paraissent qu'assez rarement; plus souvent nous trouvons le *nomen gentile* avec le *cognomen*, parfois le gentilice seul, ce qui pour les femmes est presque la règle ; enfin, sur plus de la moitié des tessères le *cognomen* figure seul. La proportion change si nous prêtons attention au fait suivant. Une grande quantité de tessères (voy. le catalogue, n°s 423-512)[2] ne sont signées que de deux ou trois lettres. Or, les lettres qui précèdent les autres sont presque toujours celles qui commencent des prénoms romains ; les plus usitées : A.C.D.L.M.P.Q.T, avec prédominance des lettres C.L.M.P.T, ce qui nous autorise à voir dans les deux ou trois lettres l'abréviation d'un nom romain. Si nous réunissons ces noms abrégés aux noms transcrits en entier ou en partie, nous devons dire que ce sont les *tria*

1. Le vœu est exprimé parfois *ave*=*have*, et alors les sigles du nom doivent être prises pour un vocatif. Voy. la tessère très-commune portant au droit AVE et la représentation d'Hercule, au revers TFS entre deux palmes. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, 9, 9 ; 15, 2 ; 25, 5 ; Garrucci, *Piombi scritti*, p. 115; une dizaine d'exemplaires au Cabinet des Médailles de Londres.

2. Voy. Garrucci, *Piombi scritti*; Scholz, *Römische Bleitesserae*, p. 84-116.

nomina qui prédominent. Le gentilice, avec le prénom ou avec le surnom, est fréquent. Le surnom seul ne vient qu'en troisième place. Ces remarques fixent la chronologie de nos tessères : elles sont toutes de l'époque impériale et plutôt du Haut que du Bas-Empire comme le démontre la quantité de gentilices précédés du prénom, et sans surnom, et la fréquence du surnom[1]. D'autre part, les noms donnent aussi la position sociale des émetteurs de tessères : ce n'étaient pas de grands personnages ; à peine pouvons nous en identifier quelques-uns avec les personnalités connues et encore cette identification reste-t-elle douteuse[2]. La grande quantité des *Julii*, *Aelii*, *Claudii*, etc., les personnes qui ne se nomment que de leur cognomen bien souvent servile, enfin quelques exemples d'affranchis et d'esclaves : *T. Flavius Aug. l... F* (Ficoroni, II, 25, 10 ; Garrucci, *Piombi scritti*, p. 143) ; *Cl(audius) Co... C.l.* (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 108) ; *Primi Caesar(is) servi* (Ruggiero, *Museo Kircheriano*, 1022 ; Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 190)[3] donnent à penser que c'étaient pour la plupart de petits bourgeois, des affranchis ou leurs descendants, enfin des esclaves.

Ces individus, à côté de leur nom ou de leurs initiales, mettent très souvent leur portrait ou leur écusson, qui

1. Cette datation est justifiée par la présence parmi les noms d'une quantité de *Julii*, *Flavii*, *Aelii*, *Claudii*, *Domitii*, tandis que les *Aurelii* sont très rares.

2. Le *P. Glitius Gallus* (Voy. notre appendice) est probablement le personnage très connu sous Néron dont nous parlent les textes et les inscriptions. (Voy. Tac., *Ann.*, 15, 56 et 71 ; *C.I.Gr.*, 2349 ; *C.I.L.*, XI, 3097.) Nous avons plus haut reconnu un grand personnage de Luceria en la personne de *L. Plotius Vicinus*. Le *Q. Terentius Culleo* (*Not. degli Scavi*, 1888, p. 439, nº 10) est peut-être le consul de l'an 40 apr. J.-C. (Voy. *C.I.L.* VI, 2015 ; XIV, 2241 ; II. 5792) plutôt que le *tribunus plebis* de l'an 58 av. J.-C., comme le pense celui qui a publié la tessère. C'était aussi un grand personnage que le *M. Caelius Clodianus v(ir) c(larissimus)*. Voy. Appendice I.

3. Voy. Appendice I. Un affranchi sans doute aussi dans Ficoroni, *Piombi antichi*, II, 25, 19, où nous avons au droit **LNO - VI** au R̸· **LMACAONI**, ce qui probablement doit être lu L. Novi [L](ucii) l(iberti) Macaoni[s. Machaon ou Macao est un nom servil.

sûrement n'était pas officiel et n'était qu'une imitation des armes parlantes de grandes familles que nous retrouvons sur les deniers romains[1]. Nous publions ici (fig. 27), pour illustrer

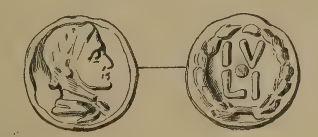


Fig. 27.

le premier usage, une tessère très bien conservée de la collection Feuardent (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 122), où nous avons, au droit, le gentilice du personnage IV | LI, dans une couronne ; au revers, son portrait à droite[2]. Les armes parlantes que nous avons pu recueillir sont les suivantes :

1. *Amph(ion)*. ℞. Massue. D. 20 mm. Coll. Feuardent.

2. *Aquil*... ℞. Aigle à droite. D. 15 mm. Ibidem.

3. *Cali[d]romus*. ℞. Cerf. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, 15, 3.)

4. *C. Iul.* | *Ca(tus-ti)*. ℞. Chat à droite. D. 11 mm. Coll. Feuardent. Fig. 28[4].



Fig. 28.



Fig. 29.

1. Voy. Babelon, *Monnaies de la République romaine*, t. I, p. XLVII.
2. Comp. aussi Catalogue, nos 437-440; Scholz, *Römische Bleitesserae*, nos 1332, 1334, 1345, 1396, 1584, 1537, 1793; Ficoroni, *Piombi antichi*, II, 2, 11; 3-10; 4, 4-8; 14, 7-11; 16, 12 (*Montana*); 26, 1, 6, 10, 17; 28, 2; Garrucci, *Piombi scritti*, p. 101; 105, 111, 113 (DND) 130 (MV | FS), 132 (OLACC), 136 (*Proculus-Verres*), 144 (TQC), 145 (TY).
3. Comp. Scholz, *Röm. Bleitesserae*, n° 1718.
4. De ce plomb l'on rapprochera une cornaline, (fig. 29) généreusement offerte au Cabinet de France par M. Paul, préfet de l'Oise, en 1897, et sur laquelle est gravé un chat, accompagné de la légende CATTA FELIX. Cette pierre est sans doute celle que M. Héron de Villefosse a signalée comme trouvée en Afrique, dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule*, t. I, p. 110.

5. *Eut | yc(he)s*. ℞. Fortune à gauche. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 115.)

6. *Felix* entre palme et étoile. ℞. Abondance tenant de la main droite abaissée des épis, de la gauche un caducée. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, 12, 5.)

7. *Felix*. ℞. Fortune. (*Ibidem*, 14, 12 et 20, 21.)

8. *L. Mar(ius) Fel(ix)*. ℞. Fortune. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 125.)

9. *Fortunata*. ℞. Fortune. (Catalogue, n° 417.)

10. *P. Aselli*. Fortune. ℞. *Fortunati*. Croissant et astre. (Garrucci, l. c., p. 133.) Fig. 30.

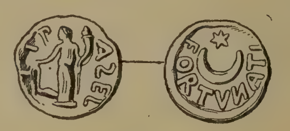


Fig. 30.

11. *Primig(eni-ius)*. ℞. Fortune de face regardant à gauche. D. 12 mm. Musée des Thermes à Rome[1].

12. *Tice*. ℞. Fortune. (Garrucci, l. c., p. 143.; *C.I.L.*, XII, 5699, 10.)

13. *Tiche*. ℞. Palme. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, 20, 30.)

14. *P. Gliti Galli*. ℞. Un coq tenant une couronne dans son bec. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, 4, 3. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 134. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 430.)

15. **GEM**. Fortune. ℞. Deux têtes. (Ficoroni, *Piombi*

1. Le nom est sûrement une allusion à la *Fortuna Primigenia* bien connue. Comp. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 1714.

antichi, II, 3, 10. Garrucci, *op. cit.*, p. 118.) Faut-il lire Gem(ini)? ou [*Fortunae Gem*(*inae*) = Fortune des jumeaux?

16. *Fl*(*avius*) *He*(*rmes*). ℞. Mercure. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, 6, 5.) Coll. Feuardent; coll. Martinetti. D. 18 mm.

17. *Jovinus*. ℞. Jupiter à gauche, tenant sur la main droite avancée une Victoire. D. 17 mm. Coll. Feuardent.

18. *Liber*. ℞. Grappe de raisin. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, 21, 26.) Coll. Feuardent.

19. *Luc*[*if*]*er*. Croissant. ℞. Tête du soleil, radiée à droite. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 126.) [1]

20. *Ni* | *ce*. ℞. Victoire. (Garrucci, *l. c.*, p. 132.)

21. *Nic* | *e*. Palme. ℞. *Ael*(*ia*). Palme. Coll. Martinetti. D. 19 mm.

22. *Jul*... | *Nic*... ℞. Palme. D. 8 mm. Coll. Feuardent.

23. *Sa* | *lv*... ℞. Génie de l'Abondance, à droite. (Garrucci, p. 138.)

24. *Silvani*. Silvain à droite. ℞. *Hermerotis*. Autel allumé. Catalogue, n° 420.

25. *Vitla*. Vache ou taureau à droite. ℞. Victoire à gauche. (Garrucci, *l. c.*, p. 146.) [2] Coll. Feuardent. Fig. 31 [3].



Fig. 31.

1. Garrucci donne la lecture LVCHER; la signification des représentations justifie notre correction d'ailleurs très simple.

2. Garrucci donne la lecture VITIA. Il est intéressant de noter que la déesse *Vitla* était identifiée avec la Victoire. Voy. Varro, *de lingua lat.*, 7.107; Macrobe *Sat.*, 3, 2, 14.

3. Comp. l'usage *officiel* de tessères munies du blason en Grèce. Dumont, *De tesseris*, p. 52 sqq., et avec plus de méthode, Benndorf, *Beiträge*, p. 50.

Mais plus souvent les représentations n'ont aucun rapport évident avec le nom, ou ce rapport nous échappe, parce que les noms sont abrégés. Ces représentations sont très variées ; les figures de divinité sont celles qui se présentent le plus fréquemment et parmi elles, au premier rang, la Fortune et Mercure. Fréquentes sont les représentations d'objets ayant un caractère commercial : grands vases de transport (*dolia*), navires, ancres, etc., les attributs des divinités susnommées, puis des animaux domestiques, des instruments de travail[1]. Enfin dans beaucoup de cas, les représentations n'ont aucune signification : rosettes, palmes, etc. Ces figures sont quelquefois unies au nom du possesseur, souvent elles sont anépigraphes.

Les plombs sont émis ou par un personnage seul, ce qui est la règle, ou par une société de deux ou plusieurs personnes. Ce dernier fait nous est attesté par diverses légendes et représentations : par exemple, une tessère avec l'inscription *Murciorum* (Ficoroni, II, 9, 7), une autre avec *Coronati* et au revers deux hommes naviguant dans un bateau. (Coll. Feuardent ; voy. l'appendice des noms propres). Nombre de tessères sont signées de deux noms appartenant à deux personnages différents.

1. *Cae* | *sian*(*us-i*). ℟. *Asp* | *ren*(*as-atis*). Coll. Feuardent. (Voy. appendice.)

2. *Flaccus*. ℟. *Gallus*. (Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 70. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nº 2132. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 1306.)

3. *Hermerotis*. ℟. *Silvani*. Catal., nº 420.

4. *Olympianus*. ℟. *Eucarpus*. (*Notizie degli scavi*, 1888, p. 439, nº 2. 29 exemplaires.)

1. Voy. pour les différentes classes, l'index de notre catalogue. Les plombs de Ficoroni ayant rapport à la navigation dans Dumont *De tesseris*, p. 92. Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nºs 568-585.

5. *Proculus.* ℞. *Verres.* (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 131. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 1429.)

6. *September.* ℞. *October.* (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 140.) British Museum.

7. ΤΡΟΦΙΜΙ. ℞. *Meliloti.* (Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 80.) Marseille. British Museum.

8. *Ti. Caep(io-ionis) Her...* ℞. *Dom(itius) Ian(uarius).* (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 114.) Souvent ce sont deux groupes d'initiales réunies, p. ex. : CVV-QQQ. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 112); LIC ℞. TEG (p. 124); MLP | QIM (p. 129); MM | D ℞. CSS (*ibid.*); MNA | CLV (*ibid.*); MV | P ℞. LAA (*ibid.*); PLV ℞. PID (p. 134); TAQ ℞. CLM (p. 142); TAQ ℞. LVN (*ibid.*) Même union d'intérêts entre deux personnes est attestée par des représentations de deux hommes se donnant la main ou de deux mains réunies. Le caractère privé des tessères où nous trouvons ces représentations est incontestable.

1. LCC / Y. ℞. Deux personnages affrontés joignant leurs mains au-dessus d'un autel cylindrique. Catal. n° 473.

2. SODA = *Soda(les).* ℞. Deux mains réunies. (Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. I, n° 14, p. 43[1].)

3. TICLA | HED = *Ti. Cla(udius) Hed(ylus?)* ℞. Deux mains réunies. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 144[2].)

1. *M. Alli Tuto(ris).* Aigle. ℞. LARVCILIAE (probablement un nom mal transcrit), deux mains unies.

2. Comp. la tessère de Q. Terentius Culleo qui a le même revers, *Notizie degli scavi*, 1888, p. 439, n° 10 et les plombs au même revers portant au droit : *a*) TAQ, Garrucci, *Piombi scritti*, p. 142; *b*) CCI, *ibid.*, p. 107; *c*) THAL, *ibid.*, p. 143; *d*) LSE, Scholz., *Römische Bleitesserae*, n° 1561. On voit bien que toutes ces tessères ont été émises par des personnages qui les ont signées de leur nom. Une quantité de tessères à la même représentation au droit et diverses représentations au revers se trouvent dans la collection Trau, à Vienne; elles sont anépigraphes pour la plupart. Voy. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n°s 1124-1137. A noter particu-

Quant à la forme des tessères de particuliers, elles sont presque toujours rondes, coulées dans un moule ; souvent ce sont des morceaux carrés, coupés successivement dans un lingot de plomb et ne portant d'empreinte que sur une seule face[1].

La provenance de nos monuments est souvent difficile à établir ; il est certain que la plupart ont été trouvés à Rome et en Italie. Les grandes collections de Ficoroni, du baron Recupero, la collection Lovatti, celle du prince Altieri, actuellement au musée des Thermes, ont été formées par des achats faits à Rome[2]. Récemment encore, on en a trouvé une grande abondance dans le Tibre et sur ses bords, lors de la régularisation du cours de ce fleuve ; ce sont ces trouvailles qui ont formé la collection Martinetti et celle du musée des Thermes. Mais si Rome nous a donné la plupart de ces plombs, les autres pays nous en ont conservé une quantité qui n'est pas négligeable.

Gaule. *C.I.L.*, XII, 5699, 4 (Vaison) ; 5699, 10, 11 (Perpignan), 5699 (*a-v*) ; Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 209, note (Lyon)[3].

Plusieurs tessères trouvées en Gaule sont connues par d'autres exemplaires trouvés probablement en Italie.

C.I.L., XII, 5699, 10 = Garrucci, *Piombi scritti*, p. 143 ; *C.I.L.*, XII, 5699, 11. = Catal., nº 425 et les tessères y

lièrement les représentations de Mercure (1125), Fortune (1124) et d'un homme faisant une libation (1126-1127). Voy. aussi Ficoroni, *Piombi antichi*, II,18, 9. (Victoire au revers) ; 25, 12. (REB | MEF = *reb(us) me(ritis) f(eliciter)*, Dumont, *de tesseris*, p. 92 ; p.-être plutôt *me(is)* ? ; 25, 14 (couronne), 32, 2 (modius), 8 (Fortune ?).

1. Voy. Catalogue, nºˢ 432, 433 ; Salinas, *Annales de l'Institut*, 1866, p. 21. P. Delattre, *Comptes rendus des séances de l'Académie d'Hippone*, 1892, p. 21, 22.

2. Comp. la trouvaille faite à Rome auprès de la station du chemin de fer, Helbig, *Bulletin de l'Institut*, 1869, p. 66. Cette trouvaille paraît avoir été acquise par le musée de Berlin, voy. *Archaeologische Zeitung*, t. 37 (1879), p. 104.

3. Ces tessères comme celles qui sont conservées au Musée de Lyon ont toutes un caractère purement privé. Leurs légendes composées pour la plupart de trois lettres sont probablement des abréviations de noms propres.

citées; 5699, 12 *m.* = Catal. nº 488; *ibid. q* = Catal. nºs 453, 454 et autres.

Sicile. Salinas, *Annales de l'Institut*, 1866, p. 21.

Afrique. P. Delattre, *Comptes rendus des séances de l'Académie d'Hippone*, 1892, p. 21, 22 (18 tessères aux initiales et représentations diverses trouvées à Carthage). Héron de Villefosse, *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1882, p. 273; trois tessères rondes aux représentations : *a*) de la Fortune. ℞. lisse; *b*) d'un crabe sur les deux faces; *c*) d'un aigle. ℞. lisse, trouvées à Knenchela (ant. Mascula), par M. Abel Farges. Le même est en possession de quelques dizaines de plombs trouvés dans les gorges de l'Oued Roumel. Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 51 (quelques tessères trouvées dans les environs de Constantine). Une riche collection de plombs (de commerce et tessères) vient d'être découverte dans les dragages du port de Sousse et sera prochainement publiée par M. P. Gauckler.

Espagne, *C.I.L.*, II, 4963, 9 (trouvée à Cordoue); 4693, 10, (Tarragone); 6246, 4 (trouvée entre les villes Enova et Manul, actuellement à Valence).

Dalmatie. *C.I.L.*, III, 10196, 1-3, trouvées à Salone[1].

Grèce et Asie Mineure. Plusieurs tessères de caractère privé appartiennent sûrement à l'époque romaine. Voy. Dumont, *de tesseris*, p. 23, *ibid.*, la liste de provenances répétée d'après Postolacca, *Annales de l'Institut*, 1868, p. 315, 316. Comp. Arth. Engel, *Bulletin de correspondance hellénique*, 1884, p. 1, suiv. Oreschnikow, *Description des monnaies antiques grecques appartenant à l'Université Impériale de Moscou*. Moscou, 1891, p. 337 suiv.

1. Monseigneur Bulic, à ma demande, me fait savoir qu'au Musée de Spalato, dans le *Museum metallicum*, se trouve une autre tessère qui porte au droit Minerve avec une Victoire sur la main droite, s'appuyant sur une lance; au-dessous des signes indéchiffrables. ℞. Amphore à deux anses. Catalogue du Musée, nº 3449. Nous saisissons cette occasion pour remercier vivement Mgr Bulic.

(en russe). Au Musée impérial de l'Ermitage, on conserve une centaine de plombs provenant probablement de la Grèce et de l'Asie mineure.

Russie méridionale. La collection numismatique du Musée impérial de l'Ermitage renferme 58 plombs (6 types) tous provenant des environs de Kertsch. Nous espérons avoir l'occasion de les publier prochainement.

Syrie. Dumont, *de tesseris*, p. 22.

Égypte. Voyez chapitre VI[1].

En résumé, nous pouvons affirmer : 1° que la plupart des tessères antiques ont été émises par des particuliers qui les signaient de leurs noms unis aux représentations diverses ou de ces représentations seules ; 2° que l'usage de ces tessères, commençant avec l'Empire, fleurit aux deux premiers siècles après Jésus-Christ, les temps les plus prospères de l'Empire ; 3° que l'usage en est répandu partout, surtout dans les grands centres de l'Empire comme Rome, Lyon, Carthage, Athènes, Alexandrie ; 4° que nos tessères ont été émises aussi bien par l'aristocratie, que par la petite bourgeoisie, mais que la dernière, autant que nous pouvons juger d'après les noms non abrégés, prédomine ; 5° que ces tessères circulaient dans tout l'Empire comme l'atteste la trouvaille de mêmes types en Gaule et à Rome, en Grèce et en Italie, à Rome et en Égypte [2] ; 6° que leurs représentations ont un rapport évident avec le commerce, les métiers et l'agriculture. Il nous reste maintenant à déterminer leur usage.

Nous avons déjà noté les relations étroites entre le commerce et l'industrie d'une part, et les tessères d'autre part. Mercure et la Fortune sont les divinités qui y appa-

1. Pour la Germanie, *Bonner Jahrbücher*, vol. 101 (1897), p. 111. Marberg près de Pommern sur la Moselle (une quantité de plombs anépigraphes et sans représentations).

2. Comp. ci-dessus; pour les plombs égyptiens, voy. chap. VI.

raissent de préférence à toutes autres, ce qu'on ne voit pas sur les autres monuments figurés. Même sur les pierres gravées où ces divinités jouent aussi un grand rôle, leur prédominence n'est pas aussi marquée que sur les plombs[1]. Les autres divinités sont plus rares et nous ignorons s'il n'y a pas de relations entre le nom du personnage et la représentation. Toutefois, ce sont encore Vénus et Minerve avec Neptune qui occupent le premier rang parmi les autres divinités et la relation qui existe entre ces divinités et le commerce et l'industrie est suffisamment connue.

Ces relations, assez évidentes d'ailleurs, sont confirmées expressément par plusieurs tessères aux représentations et légendes significatives.

1. **AD | MARTE**. Caducée. ℟. Mars à gauche s'appuyant sur son bouclier et sa haste (fig. 32). (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 101.) Actuellement, dans la collection Feuardent.

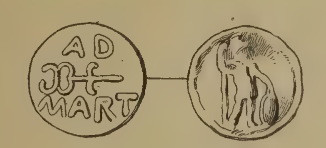


Fig. 32.

2. **ADNVCE**. Une croix d'où sort une palme. ℟. Un noyer couvert de fruits[2]. Coll. Feuardent. D. 15 mm. Voy. notre dernière planche. De telles légendes et représentations reproduisent, à n'en pas douter, des enseignes de quelque établissement industriel. Les exemples d'enseignes qui nous sont

1. Comp. l'index de notre collection à celui de la publication des pierres gravées de Berlin. Ad Furtwängler, *Catalog der Berliner Gemmen*, Berlin, 1896. Voy. aussi Dumont, *de tesseris*, p. 90.

2. Les formes *ad Marte* et *ad nuce* au lieu d'*ad Marte*(*m*), *ad nuce*(*m*) sont trop connues pour en parler. Nous nous bornons à citer, à titre de comparaison, deux enseignes d'une maison reproduites sur une mosaïque de Sousse : *ad apru*, *ad leone* (*C.I.L.*, VIII *Suppl.*, 11150).

parvenus de l'antiquité, ne sont pas rares; surtout des enseignes d'hôtelleries que nous connaissons d'après les inscriptions et itinéraires [1]. Citons seulement celles qui peuvent être comparées aux tessères mentionnées : *ad Mercurios* (Afrique), *ad Herculem* (Sardaigne), *ad Dianam* (Afrique), toutes dans les itinéraires. L'enseigne de l'hôtellerie de Lyon, mentionnée dans l'inscription Orelli, 4329 (Allmer et Dissard, Musée de Lyon, III, p. 87) était probablement *ad Mercurium et Apollinem*. Non moins souvent que les divinités, les arbres apparaissent sur les enseignes : *ad pinum*, *ad pirum*, *ad olivam*, *ad malum* (Italie, Sicile), *ad morum* (Espagne), *ad ficum* (Afrique), *ad arborem felicem* (Allemagne), *ad tres arbores* (Gaule). Ces analogies ne suffisent-elles pas à prouver que nos tessères ont été émises par des établissements industriels, probablement par des hôtelleries ?

Vient ensuite une série de tessères mises en circulation par des bains privés :

1. BAL | NEVM. ℞. GER | MANI. (Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 2102.)

2. BAL | FEL = *Bal*(*nea*) *Fel*(*icis*); tessère hexagone. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 105.)

3. IVL | BAL. ℞. Mercure à cheval sur un bélier, tenant le caducée et la bourse. *Iul*(*ia*) *bal*(*nea*)? ou *Iul*(*iorum*) *bal*(*nea*). (Cf. *C.I.L.*, VI, 29764. Garrucci, p. 121.)

4. SVB | BAL. ℞. Victoire à gauche, tenant une palme et une couronne. *Sub*(*urana*) *bal*(*nea*)? (*Ibid.*, p. 141.)[2]

1. Voy. Jordan, *Ueber römische Aushängeschilder : Archaeologische Zeitung*, 1872, p. 74 sqq.; Marquardt-Mau, *Privatleben*, p. 473-474. Toutes dans les itinéraires, conséquemment appartenant aux hôtelleries situées sur les routes de l'empire romain.

2. Cf. BAI = *Ba*[*l*(*nea*)]. ℞. III. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 148; BA | S ℞. Fortune : *Ba*(*lnea*) *S*... *Ibid.*, p. 150.

5. BAL. ℟. TIC-IER = *Bal(nea) Ti. C(laudii), [T]er(ti).* (Ficoroni, *Piombi antichi* II, 7, 8. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 144.)

6. L·DOMITI· PRIMIG. Amphore. ℟. Anneau sur lequel sont suspendus les instruments de bain : un alabastron et deux strigiles. (Ficoroni, *op. cit.*, II, 21, 4. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 124.) L'établissement appartenait à un *L. Domitius Primig(enius).*

7. MOF. ℟. Anneau avec instruments de bain. (*Ibid.*, p. 129.)

8. PVR. ℟. Même représentation qu'au précédent. (*Ibid.*, p. 136.)

9. $\overline{\text{NC}}$ — $\overline{\text{XXII}}$. ℟. PP. Homme tenant les instruments de bain. (*Ibid.*, p. 149. Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 1867.)

10. TER | MIS. ℟. MIN | NATO | ERCI. (Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 2160.) L'ablatif « T(h)ermis » indique le lieu d'émission de la tessère, la légende du ℟. reste incompréhensible [1].

Il est inutile de citer les textes nombreux qui nous parlent de bains privés, aussi nombreux à Rome que dans les villes d'Italie et des provinces [2]. Voilà donc deux catégories de tessères qui servaient sûrement à un usage industriel, et ces exemples sont bien caractéristiques. Tandis que les tessères de bains sont probablement des tessères d'entrée, comme il en existe encore de nos jours, ou des tessères de libéralités [3], nous ne pouvons pas nous faire une

1. Cf. les tessères attiques balnéaires. Salinas, *Annales de l'Inst.*, 1866, p. 23, 3. Cf. Benndorf, *Beiträge*, p. 42.

2. On connaît les libéralités municipales et de la capitale qui bien souvent consistaient en bains gratuits, sans ou avec l'huile gratuite. Décider quelles tessères sont des tessères d'entrée et lesquelles sont des tessères de libéralités, nous est parfois impossible. Voy. Marquardt-Mau, *Privatleben*, p. 272, n. 6.

3. Il est à noter que parmi les tessères en bronze qui ne portent pas de numéros

idée précise de l'usage de tessères dans une hôtellerie. On penserait volontiers à une monnaie conventionnelle émise par les hôteliers pour acquitter facilement les payements minimes; ce caractère de monnaie conventionnelle, de bons émis par des particuliers, convient parfaitement à la classe de monuments étudiée dans les pages précédentes. Tout s'explique : la large circulation, les types, la quantité parfois très considérable de tessères de la même émission (Voy. par exemple *Notizie degli scavi*, 1888, p. 439, n° 1-3). Il en est une (n° 2) très caractéristique, émise par deux personnes : *Olympianus* et *Eucarpus*. D'un côté, nous avons le portrait d'*Olympianus*; de l'autre, l'indication d'une somme HS ⊳⊲ — *sest. mille* et la tête d'Eucarpus. Quelle interprétation doit-on donner de cette mention de valeur? La tessère elle-même ne pouvait valoir 1000 sesterces; nous ne pouvons penser à une plaisanterie; il ne reste donc qu'à supposer que la valeur de toute l'émission était de 1000 sesterces. Quoi qu'il en soit, cette indication de valeur sur la tessère nous démontre qu'elle avait un rôle monétaire. C'est ce dont témoignent divers autres signes que nous trouvons sur nos monuments, à côté des figures et des légendes[1]. Le plus souvent c'est le signe ✱ qui ressemble au signe du denier, et une croix[2].

au revers, on retrouve les mêmes classes que dans les tessères de plomb. Nous avons déjà fait cette observation à propos des tessères de distribution; il en est de même pour les tessères privées. Voy. A. de Belfort, *Revue Archéol.*, pl. VIII, n° 11; (nom au génitif ΟΓΓΙ); VII, n° 4 : IOVI, p. e. *conservatori*. ℟. NONN*i* | AQVIL*æ*. Enfin, nous y retrouvons la classe très nombreuse des tessères qui ne sont signées que par des lettres. Voy. A. de Belfort, pl. IX, 15-21.

1. L'idée que dans la plupart des tessères nous n'avons que des bons, n'est pas nouvelle; mais on se contentait de l'émettre, citant parfois l'usage moderne, sans recourir aux tessères elles-mêmes; ainsi déjà le baron Stosch, voy. Iusti, *Antiquarische Briefe des Baron Philipp. von Stosch*, Marburg, 1871, p. 18 (cité par Benndorf et autres.)

2. Voyez notre n° 411 où ces deux signes se trouvent réunis; comparez Scholz, *Römische Bleitesserae*, n°s 1540, 1949 et autres (signe *). Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 67. CL | M (croix); *Piombi scritti*, p. 110 : CP (croix); *Piombi Altieri*, p. 74 : MVE (un S traversé d'une ligne, signe altéré du sesterce). Comp. Capranesi,

Enfin, nous rencontrons quelquefois le signe connu du pentagramme[1]. Il est vrai que ces signes ne sont pas, à vrai dire, des signes indiquant une valeur monétaire connue, mais cela s'explique facilement par le fait que nos plombs n'étaient pas une vraie monnaie; ils n'en étaient que les remplaçants et probablement pour de petites divisions qui n'existaient pas dans le monnayage romain[2]. Outre ces indications fournies par les monuments, nous avons des textes qui nous parlent expressément de cette quasi-monnaie en plomb. Ce sont les deux passages bien connus de Martial tant de fois cités et commentés[3]. (Martial, X, 74, 4 et I, 99, 11-15). Occupons-nous premièrement du second passage. Calenus, devenu riche et en même temps avare, se contente de traiter ses amis une fois par an, et encore il le fait ainsi :

ut convivia sumptuosiora,
toto quae semel apparas in anno,
nigrae sordibus explices monetae,
et septem veteres tui sodales
constemus tibi plumbea selibra.

Medaglie antiche (*Annali dell' Inst.*, 1840, p. 212), qui décrit une tessère de la manière suivante : *un piombetto con la rappresentanza da un lato di una figura muliebre tenendo la patera colla destra avente; nel campo due contromarche colla parola semmis; nel rovescio vi e una vacca stante con due altre contromarche simili* (il compare les plombs de Ficoroni, II, 28, 11, 12...) *Anni sono ebbi un piombo quadrilatero con l'iscrizione* ΤΡΙΟΥΝΚΙΝ (*sic*) ΙΤΑΛΙΚΟΝ *tre oncie italiche o quadranti per cui opino che non fosse moello per formare altri simili in bronzo, ma si usasse tale come erano tutti gli altri piombetti.* Cette description s'applique à un plomb analogue à celui de Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 50, pl. III, 6; *Piombi scritti*, p. 128; Mowat, *l. c.*, n°.15.

1. Cf. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 75. Plomb de P. Glitius Gallus. Comp. un plomb de la collection Feuardent qui porte au droit la représentation de la Fortune; au ℞., un pentagramme remplissant tout le champ.

2. Sur les tessères privées identiques trouvées dans des pays divers, je voudrais avoir une donnée précise, les indications de provenance que nous trouvons précitées ne pouvant pas être déclarées tout à fait convaincantes. Si elles l'étaient, on pourrait penser à des bons pour des sommes inconnues. Il serait très intéressant d'établir définitivement ce point; nous avons peut-être devant nous, une institution ressemblante aux lettres de crédit actuelles.

3. Nous laissons de côté les textes bien connus de Plaute, car comme l'a

Ces vers ont été commentés récemment par Gilbert (*Neue Jahrbücher für Philologie*, 1882, p. 132); l'explication qu'il en a donnée a été acceptée par Friedlaender dans son édition de Martial. Gilbert, ayant démontré que, toutes les fois que Martial parle d'une *libra* ou *selibra argenti*, il comprend sous ce terme non l'argent en monnaie, mais l'argent travaillé des *ligulae*, des vases, etc., applique cette même signification à notre passage et trouve la pointe de l'épigramme dans la gradation qui existe selon lui de *nigrae sordibus monetae* (*abgegriffenes Courant*, vieille monnaie n'ayant plus sa pleine valeur) au *plumbea selibra* qui, selon lui, doit signifier « une demi-livre n'ayant aucune valeur (*lumpige*) ». Or, nous ne pouvons admettre cette explication. Premièrement, il est évident que *nigrae sordibus monetae* est lié étroitement à *plumbea selibra* et que Martial comprend sous ces deux expressions la même chose. L'avare se contente de donner un dîner qu'il paye en monnaie que le poète appelle *nigra moneta*; aussi, dit Martial, nous, les sept amis du richard qui prenons part au dîner, ne lui coûtons pas plus d'une demi-livre de plomb. Il n'y a dans notre passage aucune trace de cadeaux distribués par l'avare à ses sept amis, qui, selon Gilbert, consistaient dans cette demi-livre d'argent que lui-même il a reçue autrefois comme cadeau; il devait être bien difficile de partager cette demi-livre en 7 parties, vu que, d'après le poète lui-même, un cadeau d'une *ligula* d'une demi-livre était déjà signe d'avarice (voy. V, 19, 11). D'autre part, *nigra moneta* est difficilement la monnaie hors de cours[1]. Comment alors

démontré si bien Benndorf, *Beiträge*, p. 73, les données de cet écrivain se rapportent sûrement à Athènes et ne démontrent rien pour Rome.

1. De même *plumbeus* pour vil; tous les renvois de Forcellini se limitent aux passages cités de Plaute et Martial. Or, pour Plaute, il est certain, d'après Benndorf, que ces marques en plomb mentionnées avec mépris par le poète, existaient véritablement. De même pour Martial, ses textes nous démontrent que la quasi-monnaie en plomb existait véritablement.

notre avare pouvait-il payer le repas? Qu'il s'agît d'une monnaie ayant cours ou décriée, le repas lui eût toujours coûté une certaine somme et le but de Martial est de démontrer que cette somme était dérisoire et le dîner tout à fait insuffisant [1]. Maintenant, si nous expliquons le passage comme il est, sans recourir à des finesses d'exégèse, nous lui trouvons un sens parfait et une pointe des plus heureuses. L'avare paye son dîner en « monnaie noire » ; or *noir* (*niger*) est l'épithète constante du plomb « *plumbum nigrum* » ; il n'a pas même besoin de recourir à la vraie monnaie ; son monnayage en plomb lui suffit ; une demi-livre de plomb transformée en tessères, ce qui est une somme vraiment dérisoire vu le poids du plomb, est tout ce qu'il lui faut pour traiter ses sept amis fidèles. Donc, il est certain que, dans le temps de Martial, il existait une monnaie en plomb ; nous avons vu d'autre part que nos tessères de particuliers étaient en usage précisément aux Iᵉʳ et IIᵉ siècles, l'époque de Martial.

Nous arrivons maintenant à l'autre passage célèbre de Martial, X, 74, 1-4 :

Iam parce lasso, Roma, gratulatori,
lasso clienti. Quamdiu salutator
anteambulones et togatulos inter
centum merebor plumbeos die tota.

Ailleurs, (III, 7, 1), il emploie pour désigner le montant de la sportule, l'expression *centum quadrantes* (comp. les autres passages dans Marquardt-Mau, *Vie privée*, t. I, p. 247, n. 6). Il n'y a pas de doute que les *centum plumbei* sont pour Martial l'équivalent des 100 *quadrantes* ; ce qui

1. La fin de l'épigramme démontre que la pointe est vraiment telle. Le poète souhaite à Calenus de gagner 100 millions, « alors, dit-il, tu crèveras de faim, c'est-à-dire, non seulement tu ne donneras rien à manger à tes amis, mais tu ne mangeras rien toi-même. »

veut dire que les *plumbei* étaient une monnaie vile, non que le client recevait la sportule en monnaie de plomb. Cette expression *plumbei*, pour une monnaie de valeur minime est un témoignage de l'existence d'une valeur monétaire en plomb. Les causes de ces émissions étaient probablement la quantité insuffisante de la menue monnaie [1]. Il est bien connu que l'époque de nos tessères est l'époque de la plus grande prospérité de l'empire romain, de cette prospérité qui était le résultat de la paix intérieure et extérieure. Le numéraire existant ne suffisait pas au commerce et surtout au commerce de détail, ce qui obligea les commerçants à émettre une sorte de monnaie conventionnelle, des bons, comme nous dirions aujourd'hui. Il est naturel qu'avec la décadence cette monnaie ait perdu son rôle et que nous n'en trouvions plus trace. Mêmes causes ont eu toujours mêmes effets. Ainsi, par exemple, nous trouvons notre monnaie conventionnelle pour de petits payements en Angleterre du commencement du XVe jusqu'à la fin du XVIIe siècle [2]. Et, coïncidence caractéristique, ce sont les cabaretiers et cafetiers qui sont les principaux émetteurs. Même fait en France ; un grand nombre de méreaux jouaient certainement le rôle de monnaie conventionnelle [3]. Nous ne ferons, à titre de curiosité, qu'un rapprochement bien significatif : sur un

1. Pour ne parler que d'un monument récemment découvert et très caractéristique, nous citons le décret de la ville de Mylasa en Carie. (*Bull. de corr. hell.*, 1897, p. 525), où la petite quantité de menue monnaie en cours a amené la triste situation de la ville.

2. Jacob Henry Burn, *A descriptive catalogue of the London traders, tavern and coffee-house tokens current in the 17 century* (collection Henry Beauxoy). London, 1855.

3. Forgeais, *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, t. III, p. 144 suiv. et particulièrement les types réunis au t. V, qui se laissent subdiviser en catégories correspondant à celles des plombs antiques. Voyez sur l'usage des méreaux tenant lieu de monnaies divisionnaires, le texte de 1251, relatif au payement du tonlieu à Douai, publié par M. Prou, *Revue Numismatique*, 1898, p. 314, n° 2 et p. 315, note 6.

méreau publié par Forgeais nous voyons la représentation d'un écureuil avec l'inscription « à l'escureil [1] ».

Nos plombs, comme l'a déjà remarqué Benndorf, pouvaient être employés pour distribuer les sportules aux clients. Malheureusement nous n'avons pas de données qui permettent de l'affirmer; le texte cité de Martial, X, 74-41, n'en dit rien; les autres non plus, mais parmi nos tessères, il en est quelques-unes qui pourraient bien être des marques des distributions privées : celles qui sont signées de noms de grands personnages romains et que nous avons citées. Et combien de personnages connus se cachent derrière les sigles de nos tessères! Le système de marques existant pour les distributions publiques et impériales ne pouvait pas ne pas être usité pour les distributions privées, mais il n'était commode que dans les distributions auxquelles participaient plusieurs centaines de clients [2].

Le même Martial, si riche en renseignements sur la vie romaine, nous donne la clef d'une autre série de plombs, ceux que nous avons réunis dans notre catalogue sous la rubrique *Saturnalia*. Il était d'usage à Rome de se donner des cadeaux pendant les saturnales. Or Martial parlant d'un grand dîner offert à cette époque de l'année par Terentius Priscus à l'occasion du retour de son fils, dit, XII, 62, 9-12 :

Cernis ut Ausonio similis tibi pompa macello
pendeat et quantus luxurietur honos?
Quam non parca manus? largaeque nomismata mensae?
Quae, Saturne, tibi pernumerentur opes?

Les *nomismata mensae* sont considérées avec raison par

1. A noter aussi la monnaie émise par les chanoinesses de Maubeuge et qui avait cours dans tout le Hainaut jusqu'à Bruxelles; Rigollot, *Monnaies des évêques des Innocents*. Paris, 1837, p. VIII-IX.

2. Voy. aussi les renvois de Benndorf, *Beiträge*, p. 50 et n° 3. Cf. Dumont, *De tesseris*, p. 12.

Friedländer (*loc. cit.*) comme des bons donnant droit aux cadeaux des Saturnales [1]. Or, nous avons une série de types se rapportant à Saturne et aux Saturnales et ce sont probablement ces plombs que vise Martial sous ce nom de *nomismata mensae*. Voici les types principaux [2].

1. VAL | SATVR | NALIA = *Val(eant) Saturnalia.* ℞. I. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, 7, 20.)

2. SATRNIALIA MA. *Saturn(i)alia ma(gna)*? Oiseau indéterminé. ℞. Un corbeau. (Baudelot de Dairval, *De l'utilité des voyages*. Paris, 1686, p. 631; p. 310 et pl. VI, fig. 1 de la seconde édit. de Rouen, 1727.)

3. SATVR. Tête barbue de Saturne, voilée à droite. ℞. IO dans une couronne; palme. *Satur(nalia) io*!. (Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 99.)

4. Même droit. ℞. effacé; contremarque I· \E [3]. (Scholz, *ibid.*, n° 100.)

5. IO SAT | IO. *Io Sat(urnalia) io*! Palme. ℞. Couronne de chêne. (Catalogue, n° 100.)

6. IO SAT | IO. Palme à tige recourbée en crosse. ℞. Couronne de chêne. (Catalogue, n°s 101, 102.)

7. IO | SATIO. *Io Sat(urnalia) io*! *f(eliciter)*. Palme ayant la tige en forme d'un F renversé. ℞. Couronne de chêne. (Catalogue, n° 103.)

8. SAT. Victoire à droite. ℞. Quatre couronnes. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, 25, 2. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 139. 3 exemplaires.)

1. Nous avons noté plus haut l'emploi du mot *nomismata*, pour désigner les marques de distributions.
2. Comp. Dumont, *De tesseris*, p. 89.
3. D'après Scholz, le revers de notre tessère est le même que celui de la précédente; on ne voit ni palme, ni couronne, ni inscription sur la reproduction, pl. II.

9. SAT. ℞. Buste de Minerve, à droite. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 139.)

10. IO. Palme. ℞. Minerve. (Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 100.)

11. I·S dans une couronne de palmier. ℞. Même type. *I*(*o*) *S*(*aturnalia*)? (Catalogue, nºs 104, 105 [1].)

La relation de ces types avec les Saturnales est évidente. Le type nº 4 présente un intérêt particulier à cause de sa contremarque I.VE que je suis porté à expliquer *i*(*mperator*) *Ve*(*spasianus*). La cour impériale ne devait pas procéder autrement que les particuliers et c'est précisément là, où la quantité des cadeaux était vraisemblablement considérable, qu'on doit chercher l'origine de cet usage ; on sait bien comment les usages de la cour sont imités par les particuliers partout et dans tous les temps [2].

Nous avons déjà dit quelques mots des représentations qu'on trouve sur les tessères et nous avons insisté sur ce fait que ce sont des représentations fréquentes dans l'art industriel de l'antiquité. Les tessères impériales et municipales ont une certaine originalité : des têtes d'empereurs et de membres de la famille impériale peu connus, des scènes inspirées par les monnaies, etc. ; sur les tessères municipales des divinités du Latium sous la forme grecque, etc. Sur les tessères privées, aucune représentation pouvant ser-

1. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, 13, 4 ; Garrucci, *Piombi scritti*, p. 104. Un édifice au milieu ; lettres en croix, A-T-O. ℞. Couronne ; au milieu, IO ; en contremarque LRH. On pourrait supposer qu'au droit, en haut, se trouve la lettre S et alors nous aurions la légende SAT = *Sat*(*urnalia*). La contremarque témoigne de l'usage privé et peut-être réitéré de notre tessère. Comp. Mowat, *Riv. ital. di numism.*, 1898, p. 13 (du tirage à part).

2. Comp. Suet., Vesp. 19 : *debet sicut Saturnalibus viris apophoreta ita per kl. Mart. feminis.* On pourrait aussi penser aux marques distribuées pendant les grands dîners qui étaient donnés annuellement au peuple par les empereurs. Voy. les textes cités chez Marquardt, *Staatsverwaltung*, III, p. 587.

vir à l'histoire de l'art, comme c'est le cas sur les tessères analogues de la Grèce; ce ne sont que divinités romaines du type grec classique, portraits d'infimes personnages qui, en raison de leurs dimensions minuscules, ne nous apprennent rien sur l'art du portrait à Rome.

Un groupe particulier parmi les tessères privées est formé par celles dont les revers ne portent autre chose qu'un chiffre; parfois ce chiffre est accompagné d'une représentation, mais celle-ci reste toujours la partie secondaire. Les nombres les plus fréquents sont ceux de I à XVI; en outre, nous avons XIX, XX et XC [1]. Comme les tessères elles-mêmes ne fournissent aucune donnée sur leur destination nous sommes obligés de recourir à des analogies. Nous les trouvons dans les tessères en os (rondes et carrées [2]) et en bronze (les *pseudomonetae* et les contorniates [3].)

Tous les savants [4] qui se sont dernièrement occupés de ces monuments sont arrivés à des conclusions analogues. Toutes les tessères portant des numéros au revers et les contorniates ne sont que des tessères servant aux jeux de *duodecim scripta* et *latruncula*. Pour le premier de ces jeux on se servait de tessères rondes, en os et ivoire, pour le second, de tessères en bronze. On pourrait peut-être aller

1. Voy. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 147-149; Scholz, *Römische Bleitesserae*, p. 116, 117, pour ne citer que les principales publications. Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, p. 212 et suiv.

2. Parmi les tessères en os, celles qui ont la forme d'animaux et de fruits forment une subdivision particulière.

3. Sur les tessères rondes en os et ivoire, voy. les travaux définitifs de Blanchet, *Tessères antiques, théâtrales et autres; Revue archéol.*, XIII, p. 225-242 et 369-380, XIV, p. 64-80, 243-257 et Hülsen, *Miscellanea epigrafica*, XXI; *Römische Mittheilungen*, 1896, p. 227-252. Sur les tessères en forme d'animaux et fruits voyez Blanchet, *op. cit.*, *R. Arch.*, XIV, p. 248, et Graillot, *Mélanges de l'école française de Rome*, 1896, p. 313 et pl. VI. Celles en bronze ont été dernièrement étudiées par M. Mowat, *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1895, p. 25 et suiv. (du tirage). ; enfin M. Gnecchi s'est occupé des contorniates, dans la *Rivista italiana di numismatica*, VIII, p. 31-35.

4. MM. Hülsen, Mowat et Gnecchi.

plus loin. En comparant la légende *moraris* d'un des petits bâtons recueillis par Hülsen (p. 228, nº 5) à la légende *mora* de la tessère bien connue du Cabinet des Médailles de France (Hülsen, p. 236; Mowat, p. 26), on peut admettre que les petits bâtons comme les tessères rondes servaient de *calculi* au *lusus latrunculorum* [1].

D'autre part, les tessères en forme d'animaux servaient probablement à un jeu analogue à celui de *duodecim scripta*, pour lequel on se servait de tables de jeu inscrites [2], et cela pour la raison suivante. Parmi les *tabulae lusoriae* nous en avons une qui porte l'inscription : *Abemus in cena* | *pullum piscem* | *pernam paonem* | *benatores* [3]. Or, les autres tables ont toujours un rapport sinon avec le jeu même, du moins avec le local où l'on jouait (par exemple, le cirque). Ici on ne trouve aucune relation entre le jeu et l'inscription, à moins de supposer que le jeu se jouait à l'aide de tessères [4] en forme d'animaux. Vraiment, parmi nos tessères, nous retrouvons le poulet ou le paon préparé pour le repas [5], aussi bien que le jambon [6] et le poisson [7]. Mais revenons aux plombs. Il serait difficile d'admettre qu'on n'eût pas recours au plomb pour faire des tessères de jeu à la portée de tous ; et vrai-

1. Les lettres A̲L̲, sur une série de petits bâtons dont M. Hülsen ne donne pas d'explication, pourraient être expliquées par *al*(*ter*), l'autre joueur, les tessères n'étant différenciées ni par leur couleur, ni par leur forme, comme les tessères en forme d'animaux, ni par aucun autre signe extérieur.

2. Voy. Marquardt-Mau, *Privatleben*, p. 859, 860.

3. Voy. Bruzza, *Bull. com.*, 1877, p. 89; Ihm, *Bonner Studien*, Berlin, 1890, p. 238, nº 47.

4. Même allusion peut-être sur une table (Ihm, nº 19; comp. *Röm. Mitth.*, 1891, p. 209), portant l'inscription : *turdus stupet*, *merula cantat*, *auceps captat*. Encore une remarque. Nous nous étonnons de ne trouver cité ni par Blanchet ni par Hülsen l'*artifex artis tessalariae lusoriae*. *C.I.L.*, VI, 9927. Il appartient sûrement à une époque assez basse, mais ni nos tessères, ni les *tabulae lusoriae* ne peuvent prétendre non plus à une haute antiquité.

5. Voy. Graillot, pl. VI, nºs 7 et 11.

6. Voy. Graillot, *Ibid.*, nº 9.

7. Hübner, *Rev. arch.*, 1868, I, p. 430 ; Blanchet, *l. c.*, p. 248 ; Graillot, *l. c.*, nº 5.

ment les tessères précitées n'admettent pas d'autre explication. Comme preuves, nous allèguerons les faits suivants. Une tessère du Cabinet de France [1], portant au droit une tête de femme entre C-S, et au revers la légende QVI LVDIT | ARRAM DET QVOD SATIS SIT et 4 osselets appartient probablement à quelque jeu analogue au *duodecim scripta*, où le jeu s'ouvrait par le jet des osselets. Or, de cette tessère, nous possédons un exemplaire en plomb [2]. Le plomb, avec la tête de Carinus à dr. (Voy. ci-dessus, II, XXII) et l'inscription CARINVS. ℞. KAPI | IIII | NOC, n'est sûrement qu'une modification de tessères en bronze ornées de têtes d'empereurs et du chiffre au revers. Enfin le fait que la plupart des plombs ne portent que rarement des chiffres au-dessus de XVI plaide pour notre explication.

Nous ne ferons qu'effleurer une question qui devrait être traitée à fond par un numismatiste, celle des monnaies fausses en plomb, dans l'antiquité. On en trouve des quantités énormes [3], particulièrement des deniers, mais aussi des contrefaçons de l'or et du bronze ; quelques exemplaires portent encore des traces de dorure et d'argenture [4]. C'est M. Gnecchi [5] qui a reconnu qu'il s'agit ici de contrefaçons antiques ; avant lui on y voyait généralement des épreuves du coin ou de vraies monnaies en plomb [6]. Il est certain que

1. Cohen, VIII, p. 266, n° 5.

2. Voy. *Rev. archéol.*, 1870, I, p. 261 (Castan).

3. Voy. p. ex. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, I, p. 213, et III, p. 208, note (communiqué par M. Blanchet). Pendant les derniers travaux du Tibre on en a trouvé plusieurs milliers.

4. Dans la collection Martinetti, à Rome, les pièces dorées sont celles-ci : denier de *Paullus Lepidus*, Babelon, I, p. 122, 123 ; de *Decius Silanus*, Babelon, II, p. 108, n° 16. Argentées : denier de *Q. Caecilius Metellus*, Babelon, I, p. 275, n° 43.

5. Voy. son article *Numi plumbei*, dans la *Rivista italiana di numismatica*, 1892, p. 164-173, tav. IV.

6. Voy. la bibliographie de cette question qui occupait les savants du XVII° et XVIII° siècles, chez Benndorf, *Beiträge*, p. 43 ; comp. la bibliographie donnée en tête de l'ouvrage de Dumont.

dans la plupart des cas, la détermination de Gnecchi est tout à fait justifiée ; mais il est non moins vrai que nous possédons certainement quelques épreuves de coins. On peut les reconnaître d'après le coup léger du coin qui produit une représentation ne donnant qu'une idée de l'ensemble, sans préciser les détails. Parmi les plombs-monnaies, il y a une quantité considérable de falsifications modernes. (Voy. à la fin de notre catalogue l'énumération des imitations en plomb de monnaies antiques.)

D'autre part, on a voulu voir dans des monuments trouvés en Gaule, en Égypte et en Afrique [1] les restes d'un véritable monnayage en plomb. De ce prétendu monnayage en Gaule, nous avons parlé plus haut. Il sera bientôt question de celui de l'Égypte. Il ne reste que l'Afrique où pareil monnayage paraît s'être vraiment pratiqué [2].

VI

PLOMBS GRECS ET ÉGYPTIENS

Les travaux de Postolacca, Dumont et Benndorf ont beaucoup contribué à éclaircir plusieurs questions de première importance, concernant les plombs grecs. Le petit nombre de plombs grecs que possède le Cabinet de France nous dispense de parler longuement de ces monuments, d'autant plus que nous savons que M. Svoronos, d'Athènes, a préparé sur ce sujet un travail d'ensemble, qui ne tardera pas à être publié.

1. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 207-211.
2. Voy. Müller, *Numismatique de l'Afrique*, III, p. 19; comp. les plombs monétiformes de notre catalogue.

Nous ne dirons que quelques mots [1] des plombs égyptiens, dont personne n'a fait jusqu'ici d'étude particulière. Les plombs égyptiens datent, pour la plupart, du temps de l'Empire romain; quelques-uns seulement peuvent remonter à la période ptolémaïque [2]. A première vue, on distingue deux grandes classes ; l'une ayant sûrement un caractère officiel et reproduisant quelquefois telles quelles des monnaies égyptiennes, quelquefois ne leur empruntant que le droit ou le revers, et souvent ne donnant que la date [3]; l'autre purement privée et sans aucune relation avec les types des monnaies officielles. Donc nous retrouvons ici le même fait, que nous avons pu constater pour Rome et qui a été relevé par Dumont et Benndorf pour les plombs grecs. Nous ne parlerons ici que de la première classe, laissant de côté la seconde dont la destination ne diffère pas, sans doute, de celle de plombs privés grecs et romains.

Quant aux plombs officiels, la comparaison avec Rome et Athènes ne saurait nous être d'un grand secours pour leur interprétation, car l'Égypte était un pays d'une organisation tout autre; les plombs ont dû y avoir une destination spéciale correspondant à l'administration et aux mœurs du pays.

Heureusement, nous connaissons le nom officiel de nos monuments. Une tessère conservée autrefois au Musée d'Athènes, maintenant disparue [4], portait au droit : CYN—B—OΛON, en demi-cercle. Dans le champ, Aphrodite, à demi-nue, de face, s'ajustant une bandelette sur la tête ; d'un côté, un Éros avec une torche, de l'autre, un serpent se

1. Nous nous bornerons à indiquer les questions principales sans entrer dans les détails, car notre introduction est déjà trop longue. Les preuves des assertions que nous donnons dans le texte, le lecteur les trouvera dans les notes de notre catalogue au chap. « *Plombs égyptiens* ; » la bibliographie entrera dans l'Appendice, II.
2. Voy. Catalogue, n°s 691, 692, 702.
3. Catalogue, n°s 660, 661, 662, 664, 665, 666 et plusieurs autres.
4. Avec beaucoup d'autres objets, volés au musée il y a quelques années.

dressant vers elle. ℞. ЄΝΑ-ΤΟΥ. Arc triomphal orné d'un quadrige ; sur cet arc, en bas, ΗΛ (νομὸς Ἡλιοπολείτης[1]?) Σύμβολον était donc le nom officiel de nos monuments. Malheureusement, ce mot fut employé en Grèce dans des sens trop différents, pour que le nom seul nous puisse aider à nous former une idée sur le rôle que jouaient nos monuments. Mais considérant que nos σύμβολα sont des monuments purement officiels, nous sommes obligés de restreindre nos recherches dans le champ des locutions officielles.

Or, en Égypte, σύμβολον officiellement veut dire « reçu[2] ». Cette signification nous est fournie par les papyrus, et ce n'est que dans ce sens qu'on l'y retrouve. Ces reçus étaient écrits ou sur papyrus ou sur des tessères (*ostraca*). Pour chaque reçu, l'intéressé payait un impôt qui lui aussi porte le nom de *symbolon*[3].

Or nos plombs, comme ces reçus, appartiennent à l'époque romaine, probablement en grande partie aux IIe et IIIe siècles ; ils portent le nom officiel σύμβολον, souvent l'indication de la valeur[4], et peut-être l'indication du nôme, base de l'admi-

1. Voy. Postolacca, Νομίσματά ἐκ τοῦ ἐθνικοῦ νομισματικοῦ Μουσείου σ. π.ιν. 209 Δ' 30.

2. Le mot est employé dans ce sens déjà, sous les Ptolémées, p. ex. dans les papyrus des Didymes du Serapeum, *passim*. Voy. aussi Grenfell-Hunt, *Greek papyri*, S., II, n° 23, 15. σύμβολον καὶ ἀντισύμβολον. Cf. Kenion, *The greek papyri in the Br. Museum*, p. 55, 3. Un reçu de l'époque romaine est intitulé : ἀντιγραφον συμβόλον (Voy. *Griechische Urkunden des Berliner Museums*, n° 293,) ce qui équivaut à l'antisymbole. Comp. l'index de cette publication.

3. Voy. *Griechische Urkunden des Berliner Museums*, n° 99, 8-9. Καὶ τὰ πρ[οσ]δ(ιαγραφόμενα) σύμβολα dans un reçu rédigé par les πράκτορες. Comp. 162, 5, et 219.

4. Voy. A. de Longpérier, *Rev. num.*, 1867. pl. XVIII, n° 1 : ΟΒΟΛΟΙΒ, sur un σύμβολον de Memphis ; A. Engel. *Bull. de Corr. hellén.*, 1884, p. 10, n° 64 et pl. III. Ornement isiaque entre les bonnets des Dioscures ; dessous, ΤΡΙΩΒΟλον. Cf. les monnaies d'Adrien, R. S. Poole, *Catalogue of the coins of Alexandria and the nomes*, nos 907-909. M. Revillout, *Mélanges sur la métrologie, l'économie politique et l'histoire de l'ancienne Égypte*, Paris, 1895, p. 212 suiv., a démontré que, pour le symbolon, on payait ordinairement 2, parfois 1 ou 3 oboles ; cette coïncidence entre les données des papyrus et ostraca et nos plombs prouve à n'en plus douter la justesse de nos remarques.

nistration financière romaine en Égypte, et surtout ils sont, comme les reçus, des monuments officiels. Tout porte donc à croire que les σύμβολα, plombs, ont un rapport étroit avec les σύμβολα, reçus. Ce rapport n'est pas difficile à établir. Nos plombs sont les marques à l'aide desquelles on a organisé la paye du droit qui, lui aussi, et pour cette raison peut-être, porte le nom de *symbolon*. Le but ici comme dans les distributions frumentaires romaines était de faciliter le contrôle du payement; on serait tenté de rapprocher nos plombs des timbres qu'on applique de nos jours sur les actes et qui ne sont autre chose qu'un impôt indirect. On pourrait nous objecter que les plombs pouvaient être falsifiés, mais il en est de même de la monnaie et de nos timbres. Voici comment nous nous représentons la procédure suivie. Le contribuable qui devait payer son impôt achetait, probablement au bureau même. un symbolon, et en remettant ce symbolon au receveur, obtenait de lui quittance sur un bout de papyrus ou sur un tesson. Le reçu étant double, σύμβολον et ἀντισύμβολον, il n'y avait rien de plus facile que de contrôler le receveur des taxes. Cette hypothèse nous explique tout : la grande quantité de nos monuments, la grande quantité des répliques d'un plomb parfois avec des modifications, et en conséquence, provenant de frappes distinctes [1] (voy. les plombs de Memphis, cités plus haut), leur caractère officiel, la date qui n'est indiquée que par l'année, sans indiquer l'empereur régnant [2], leur relation avec les nômes.

Une autre hypothèse a été émise par A. de Longpérier [3]

1. Les plombs d'Égypte ne sont pas coulés comme les romains, mais probablement frappés, au moins en partie. On refrappait probablement nos plombs chaque année, modifiant le type et la date, ou l'un des deux.

2. Voy. le plomb décrit plus haut. Comp. les plombs de Memphis, Catalogue n° 673; nome Hermopolites(?), Catal. n°s 664 et 668.

3. *Revue numismatique*, 1861, p. 407 suiv.

au sujet de ces plombs, et adoptée par M. Feuardent et F. Lenormant. A. de Longpérier voulait voir dans nos monuments une monnaie fiduciaire. M. Feuardent[1], assurément à cause de l'aspect officiel qui est incontestable, les a tenus pour des monnaies de nécessité du Bas-Empire. Or ces deux opinions confirment la nôtre en reconnaissant la valeur officielle de nos monuments. Quant au fond de ces hypothèses, il est facile à réfuter. Une monnaie fiduciaire officielle aurait assurément plus de ressemblance avec la vraie monnaie et ne pourrait pas porter le nom σύμβολον; d'autre part, l'hypothèse de M. Feuardent restreint trop la période d'émission de nos monuments; les différences de la frappe, des représentations et du style ne nous permettent pas de les assigner tous au Bas-Empire. C'est donc là une question que nous ne faisons qu'indiquer, le nombre des monuments que nous avons examinés étant trop restreint pour nous permettre une étude définitive[2].

Je ne saurais terminer cette série d'observations sans remercier vivement ceux qui ont bien voulu m'aider dans mes recherches, et spécialement M. le Conservateur et MM. les Fonctionnaires du Cabinet des Médailles de Paris, à qui je dois une reconnaissance toute particulière pour l'accueil qu'ils m'ont fait et la libérale obligeance avec laquelle ils m'ont facilité l'étude des collections confiées à leur garde. Mentionnons ici que les dessins appartiennent à la plume habile de M. Saint-Elme Gautier.

Rostovtsew.

1. *Collections Giovanni di Demetrio. Numismatique*; *Égypte ancienne*, IIe partie, n° 3597, note.

2. Je n'ai étudié que la collection Baudry. (Voy. Catalogue), et (en partie) celle de Turin. On devrait commencer par la collection du musée de Giseh et par celle d'Athènes, ce que je n'ai pas pu faire.

LES LIARDS DE FRANCE

FRAPPÉS PAR UN FERMIER GÉNÉRAL

DE 1655 A 1658.

(*Suite*[1]).

En se plaçant à ce point de vue des établissements effectués dans telle ou telle localité, il est utile de citer les différents arrêts qui prouvent que des officines destinées à la fabrication de nos liards ont été installées par des sous-traitants dans d'autres villes que les huit autorisées originairement.

Un arrêt du 31 août 1656 fait mainlevée de la saisie opérée sur des liards de cuivre *de la fabrique de Limoges*, que l'on voiturait en Champagne et en Picardie, et qui avaient été saisis dans le département de la fabrique de Meung.

Un arrêt du 8 août 1658 ordonna une information sur la quantité de *presses employées* pour fabriquer des liards à Limoges. L'installation d'une officine destinée à la frappe des liards est ainsi justifiée pour Limoges.

Examinons maintenant ce qui concerne Lusignan. Le préambule, ou pour employer le terme de procédure, les qualités d'un arrêt du Conseil du 29 avril 1656 nous rendent compte des vicissitudes que le sous-traitant du Poitou rencontra en ce pays. Quand on voit le nombre d'arrêts rendus

1. Voy. *Rev. Num.*, 1898, p. 688.

ainsi que les complications auxquelles le fermier général et les sous-traitants se sont heurtés à chaque instant de la période relativement courte que nous étudions, on croit assister à la fameuse scène de Chicaneau des Plaideurs.

« Pierre Pagnon a sous-traité avec Isaac Blandin pour l'établissement en la ville de La Rochelle ou autres de la province de Poitou de 6 presses servant à la fabrication de liards. Il a voulu les installer en la ville de La Rochelle, mais le lieu ne s'étant pas trouvé propre, il lui a été permis de faire transporter ses machines en la ville de Poitiers, et d'y faire ladite fabrication. Les autorités de Poitiers se sont opposées à l'établissement en la ville. Mais la Cour des Monnaies a rendu arrêt portant que par provision, Pagnon s'établirait au bourg de Montreuil-Bonnin, distant dudit Poitiers de 4 lieues. Ce bourg ne s'étant trouvé propre pour cela, par autre arrêt il a été permis à Pagnon de faire transporter ladite fabrique en la ville de Limoges. Cet arrêt ayant été exécuté et l'établissement fait par Fabrot, Conseiller à la Cour des Monnaies, Pagnon a depuis fait travailler à ladite fabrique sans trouble mais inutilement, parce que les liards frappés n'ont pas été acceptés par le Peuple. Après cet exposé, le Conseil décida que les liards auraient cours dans les provinces de Poitou et Limousin nonobstant les sentences contraires du Lieutenant Général de Limoges et l'arrêt contraire du Parlement de Bordeaux. »

Ces énonciations prouvent combien il faut être circonspect pour dire qu'une officine de sous-traitant a ouvré. Nous avons vu qu'il avait été fait allusion dans des arrêts à celles de La Rochelle, de Poitiers et de Montreuil-Bonnin, et cependant il se trouve démontré par les termes mêmes de la décision qui précède, qu'un atelier n'a pu être établi dans aucune de ces trois villes.

Les Maire et Echevins de Poitiers unirent donc tous leurs efforts pour empêcher l'établissement d'une fabrique de liards en Poitou, mais ils ne purent éviter que le sous-traitant de Limoges n'installât des presses dans le petit bourg de Lusignan, sis à 24 kilomètres de Poitiers. Plusieurs arrêts nous précisent ce qui s'est passé à cette occasion. Un premier arrêt du 17 février 1657 énonce la requête présentée par les associés et intéressés de la fabrique de liards *établie à Lusignan* au département du Poitou, se plaignant des troubles et empêchements apportés par les Maire et Echevins de Poitiers à la circulation des liards en cette ville. Il est dit que les sous-traitants ont fait de notables avances *pour établir leur fabrique à Lusignan.* L'arrêt ordonne ensuite une enquête sur les entreprises des Maire et Echevins de Poitiers faites pour empêcher la fabrication et l'exposition des liards de Lusignan. Il ordonne en même temps la mainlevée de la saisie pratiquée sur trois barils contenant du cuivre à convertir en liards.

Les papiers de délivrances, retrouvés par M.. Blanchet, justifient du fonctionnement de l'officine dès 1656 [1].

Un autre arrêt du Conseil du 8 août 1658 nous donne le nom du Procureur de Lusignan, car on y rencontre cette énonciation : Paignon frères sous-traitants de Limoges pour 5 presses ont eux-mêmes sous-traité pour 2 de leurs presses avec Pierre Alexandre, banquier de la ville de Poitiers, pour que ces 2 presses soient établies à Lusignan.

Il se trouve ainsi démontré que le seul atelier du département du Poitou qui soitparvenu à fonctionner pour la frappe de nos liards est celui de Lusignan.

Arrivons maintenant à Acquigny.

Un arrêt du 12 décembre 1657 se fondant sur ce qu'il y

1. *Rev. Num.*, 1890, p. 131, et 1898, P. V. Société Numismatique, p. XIV.

avait alors une trop grande quantité de liards dans la province de Normandie, et sur ce qu'il était urgent d'en arrêter la frappe, prescrivit la cessation de la fabrication des liards :

A Caen, à Pont-de-l'Arche, à Acquigny, et ce, à la fin dudit mois de décembre 1657.

Puis faisant défense aux sous-traitants de Blandin de continuer de travailler après cette date, la Cour prescrivit que leurs presses seraient rompues[1].

C'est la seule mention rencontrée pour cette officine d'Acquigny, mais elle suffit amplement pour en démontrer l'existence. Acquigny et Pont-de-l'Arche n'ont probablement été que deux ateliers d'un même Procureur, car la première de ces localités est une humble bourgade de 600 à 700 habitants, située à 4 kilomètres de Louviers, alors que la seconde est à 10 kilomètres du même endroit. Acquigny, située sur les bords de l'Eure et de l'Iton, a toujours eu des moulins à eau, dont il était possible de faire usage pour une frappe de monnaies de cuivre.

La Ferme générale de Blandin approchait de l'expiration de son terme dans presque toutes les localités où des presses avaient été établies.

Le sous-traitant de Corbeil, Aymé Raquin, qui devait avoir tant à se plaindre de ce que le Procureur de Meung venait écouler ses liards dans le département de Paris, obtint le 12 septembre 1657 un arrêt, qui lui accorda un délai de trois mois pour la continuation de la fabrication des

1. Les cahiers des États de Normandie énoncent qu'il y avait, en 1656, plus de deux millions de liards de cuivre en circulation dans la province de Normandie, et que par suite les monnaies courantes d'or et d'argent avaient en partie disparu de la contrée. — *Cahiers des États de Normandie sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, publiés par Ch. de Beaurepaire, 1876-1878. — *Recueil des registres secrets et ordinaires du Parlement de Rouen*, par Ch. Pellot. — L'arrêt du 12 décembre 1857 existe dans les Archives de la Monnaie de Paris : M^s, 4°.

liards. L'officine de Corbeil dut comme conséquence cesser de travailler vers fin décembre 1657, ou peut-être au commencement de l'année 1658.

On devine sans peine que tous ces remplaçants de Blandin avaient mis le désordre à son comble. Ils tâchaient de profiter de ce désarroi pour ne pas payer l'entrepreneur général. Mais la Cour des Monnaies reconnaissant que Blandin avait rempli ses obligations vis-à-vis du Roi, condamnait ses sous-traitants à lui payer les redevances échues et à échoir.

Un premier arrêt du 31 mars 1655 constate que le premier terme était échu le 1er février 1655, et les condamne à payer à l'avenir leurs redevances régulièrement de trois en trois mois. Cet arrêt fut rendu contre les fabriques du Mans, d'Orléans, de La Rochelle, de Pont-de-l'Arche, de Caen, de Bordeaux, de Lyon et de Nîmes, et, en cas de défaut d'exécution, autorisa Blandin à rentrer en possession de ses fabriques, et d'y travailler ou faire travailler par telles personnes qu'il aviserait.

Cette énumération montre qu'en 1655 on avait eu l'intention d'établir des fabriques de liards dans un grand nombre d'endroits. Mais d'autres arrêts ont démontré que cette intention primitive n'avait pas pu être réalisée partout où l'on avait désiré installer des ateliers.

Un autre arrêt du 30 septembre 1655 renouvela les mêmes injonctions contre des sous-traitants et « principalement contre ceux qui n'avaient pas satisfait aux précédentes condamnations, c'est-à-dire ceux de Nîmes, Vimy, Caen, Bordeaux et Limoges ».

Blandin, pour arriver à obtenir son paiement, se faisait autoriser par la Cour à saisir les liards que ses Procureurs faisaient voiturer de tous côtés.

D'autre part, les sous-traitants pour se créer des res-

sources cherchaient à émettre leurs liards en dehors du département où les pièces avaient été frappées. Le sous-traitant voisin s'empressait de saisir ce numéraire. Un examen des documents, qui existent aux Archives de la Monnaie, permet de relever de nombreux arrêts (15 à 20) relatifs à ces saisies de liards qui étaient ainsi effectuées à chaque instant[1].

Les sous-traitants devaient chercher à s'affranchir de toutes ces saisies gênantes par quelque moyen que ce fût. Aussi s'explique-t-on facilement qu'ils aient alors créé ces liards portant la tête du Roi au droit et au revers et qui ont justement les dates de 1655, 1656 et 1657. Les Procureurs voulaient dissimuler le lieu d'origine des liards. Dans ce but ils supprimaient le revers. Dès lors, l'endroit d'où provenait l'émission était difficile à découvrir. Ces liards pouvaient circuler dans toutes les provinces, puisqu'aucun signe ne laissait discerner leur département d'origine. Aucune marque n'indiquait effectivement sur ces pièces le lieu de provenance, et pour employer l'expression royale de l'arrêt du 24 novembre 1655 : « le département hors duquel l'émission des liards ne devait pas avoir lieu. » On ne pouvait même pas saisir ces liards à deux têtes comme appartenant à une personne déterminée, qui les avait fabriqués, puisque aucun différent ne révélait soit le créateur, soit le propriétaire originaire de ces espèces de cuivre.

Quelques arrêts vont nous montrer que ces liards n'ont probablement eu d'autre but que d'affranchir les « fabricateurs » de toutes poursuites.

Un arrêt du 17 mai 1657 porte que « le Roi reçoit journellement des plaintes sur les malversations qui se commettent en la fabrication des liards, sur leur quantité

1. Arrêts des 31 mai, 14 juin, 12 juillet, 19 août, 31 août, 20 septembre 1656; 11 janvier, 9 juin 1657 ; 30 janvier, 22 février, 13 mai 1658.

excessive, *ouvrage et monnayage* tellement défectueux que *l'on ne peut reconnaître où ils ont été frappés, ce qui a été fait pour mettre à couvert les fabricateurs* desdits liards, dont le débit et exposition surchargent à tel point les peuples, qu'ils en souffrent des pertes considérables. » En conséquence le Roi « voulant être informé de la quantité desdits liards, ordonne de dresser procès-verbal de la qualité, quantité et poids desdits liards, et de la lettre et année *de leur fabrique*, et décide qu'un nommé Brisset en la maison duquel des liards ont été saisis, sera tenu de présenter à M. de Pommereuil, intendant qui est chargé de procéder à la levée de la saisie, les factures, *lettres d'avis et de voitures desdits liards.* Il fut en outre fait défenses à Brisset et à tous autres, qui avaient des liards de pareille fabrique de s'en dessaisir. »

D'autre part, nous voyons énoncer dans un autre arrêt du 27 mai 1657, qu'il circule dans plusieurs villes du Royaume et particulièrement à Paris, quantité de liards si défectueux que *l'on ne saurait reconnaître où ils ont été faits.*

Si on s'occupait autant de rechercher la localité où les liards avaient été fabriqués en ordonnant au besoin la reproduction des lettres de voiture, c'est-à-dire la trace du lieu d'où le numéraire provenait, c'est évidemment parce qu'on ne pouvait pas trouver sur ces pièces le signe indiquant l'origine de la fabrication.

Les liards à deux têtes répondent à cette désignation. On ne pouvait savoir où ils avaient été frappés. Les Procureurs de Blandin agissaient ainsi pour se mettre à couvert des poursuites et pour s'affranchir des responsabilités, qui sans cela leur incombaient.

Blandin eut l'idée de se prévaloir de l'ensemble des difficultés survenues pendant l'exercice de son privilège pour demander une prorogation de durée. Le Gouvernement royal

essaya d'abord d'amener un apaisement en faisant à ce sujet une concession gracieuse.

Un arrêt du Conseil du 18 janvier 1657 augmenta de quatre mois la durée du fermage du traitant général, en se fondant sur les troubles et empêchements qu'il avait rencontrés pour arriver à l'exécution de son traité. Le Roi déclara vouloir l'indemniser tant des pertes par lui souffertes que des intérêts qui lui étaient dûs pour l'avance de deux ans et demi de la somme de 300.000 livres, et lui permit de continuer la fabrication des liards pendant quatre mois outre les deux ans et deux mois portés en la déclaration originaire, « sans que pour ladite continuation il soit tenu de payer autre chose que le prix convenu par ledit traité. »

Cette somme de 300.000 livres n'avait constitué qu'un à-compte. Le prix total payé par le fermier général s'était vraisemblablement élevé à un million de livres. C'est du moins ce dernier chiffre qui nous est révélé dans les remontrances adressées au Roi à la suite de l'édit du 1er juillet 1654 par les six corps de Marchands de la Ville de Paris [1]. Cette requête avait tendu à obtenir du Roi l'annulation de la concession faite à Blandin. Mais les vœux du commerce de Paris ne furent exaucés, ni en 1654, ni au cours des années suivantes.

Ajoutons, pour être exact, que la Cour des Monnaies consentit à enregistrer l'arrêt de prorogation du 18 janvier 1657, mais elle décida que, pendant les quatre mois supplémentaires, Blandin ou ses représentants ne pourraient travailler qu'avec du cuivre provenant de la fonte des monnaies décriées. Plus tard un arrêt du Conseil, tout en respectant

1. *Très humbles remonstrances au Roy par les six Corps des Marchands de la ville de Paris sur la fabrication des liards.* Plaquette de 6 pages. Nous sommes redevable à l'obligeance M. A. Blanchet de la communication de ce document inédit.

en principe cette adjonction apportée à la volonté royale, décréta que traitant et sous-traitants pourraient y ajouter du cuivre neuf, pour arriver à constituer un amalgame de métal approprié.

Nous avons vu qu'au cours de l'année 1657, les complications de toutes sortes, au lieu de diminuer, n'avaient fait que se multiplier chaque jour davantage. Fatigué des plaintes qui en étaient la conséquence, le Roi, revenant sur la prorogation consentie, prescrivit à Blandin et à ses sous-ordres, par arrêt du Conseil du 4 août 1657, la cessation de la fabrication des liards à la date du 31 août 1657, nonobstant tous arrêts de prorogation, qui pouvaient avoir été accordés. Le préambule énonce qu'en se tenant dans le sens strict de la concession royale originaire, l'exploitation aurait même dû cesser à partir du 13 août 1657.

Presque tous les sous-traitants réclamèrent. Un arrêt du 12 septembre 1657 nous fournit des indications sur les dates du commencement des fabrications ainsi que sur les noms des dernières officines en activité. Les Procureurs qui protestent sont :

Aymé Raguin, qui déclare avoir commencé à travailler à Corbeil le 13 février 1655 ;

Regnaud Guyard et de Marcilles, qui ont commencé à Caen le 19 mai 1655 ;

Pichinet, qui a commencé à Pont-de-l'Arche, le 13 mai 1655 ;

Réné Pagnon, seigneur de la Bernière, sous-traitant à Limoges et Lusignan, qui déclare avoir commencé à Limoges le 1er octobre 1655 ;

Zacharie Du Clessé, sous-traitant de Vimy et de Nîmes, qui a commencé le 13 avril 1655 ;

Jean-Jacques Bignort et Artault Masson, qui n'indiquent pas le moment où ils ont commencé à travailler, puisqu'ils

ont demandé l'autorisation de transférer leurs presses de Bordeaux dans un autre lieu hors de la province (en fait à Meung).

Le Roi accorda au seul sous-traitant de Corbeil un délai de trois mois pour la continuation de la fabrication des liards en cette localité. Il permit le transfert de l'atelier de Bordeaux à Meung pour les six mois restant à courir de son délai de deux ans et six mois (ce qui explique l'existence d'un liard daté de 1658 et portant la lettre E figurant dans la collection Bordes à Bordeaux). Il prescrivit que pour tous les autres sous-traitants, les conventions et arrêts les concernant recevraient leur exécution.

L'année 1657 prit fin dans ces conditions, et les officines durent être fermées successivement. D'après les espèces mêmes retrouvées, les ateliers de Limoges et de Lusignan, peut-être en leurs qualités de derniers installés fonctionnèrent encore au début de 1658. Car les collections de M. Collombier à Amiens et de M. Henri Meyer à Paris renferment des liards portant cette date extrême, ainsi que les différents I et G.

Un édit du 20 juin 1658 réduisit la valeur des liards de cuivre de Blandin, de 3 deniers à 2 deniers. De plus il en défendit définitivement le commerce et le transport [1].

L'entreprise générale de notre traitant et de ses ayants droit était arrivée à l'expiration de son terme. Elle fut en outre frappée à mort par ce décri partiel.

Comme conséquence, deux mois plus tard, un arrêt de la Cour des monnaies du 8 août 1658 enjoignit aux commissaires, députés par la Cour pour surveiller la fabrication

1. Cette décision fut cause d'une sorte de sédition populaire à Rouen, ainsi qu'il résulte d'un travail de M. A. Héron, intitulé : « Une émotion populaire causée à Rouen, en 1658, par le décri des liards » et publié dans la *Normandie historique, archéologique et littéraire*, 10e année, 1895, pp. 257-266 ; cf. *Bull. archéol. du Comité*, 1897, pp. 96 à 105.

des liards dans les provinces, de remettre ès-mains des greffiers du Conseil les registres de délivrances avec les noms, surnoms et domiciles de ceux qu'ils ont vu agir pour ladite fabrication.

Ces registres de délivrances n'ont pas été retrouvés. On peut craindre qu'ils soient détruits. S'ils existaient encore, on y découvrirait l'indication de tous les ateliers qui ont été successivement ouverts, et cette fois sans lacune possible. Ils nous auraient renseigné probablement sur les différents exacts de chacun, et nous auraient précisé les quantités de numéraire de cuivre fabriquées.

Seulement, bien que tout semblât terminé, il restait encore à s'occuper des abus ou des malversations commises.

Un arrêt du Conseil de ce même jour, 8 août 1658, se fondant sur ce que Paignon frères, habitants de Limoges, qui avaient sous-traité pour avoir le droit d'établir 5 presses dans le but d'exploiter la fabrique qu'ils avaient établie à Limoges, après avoir eux-mêmes cédé à Pierre Alexandre, banquier de Poitiers, le droit d'établir 2 de leurs presses à Lusignan, n'avaient pas cessé de travailler dans leur fabrique de Limoges avec 4, 6 et 7 presses *hors des temps* et heures marqués par les règlements de S. M. au lieu de ne travailler qu'avec les 3 autres restantes, décida que le Prévot général de Poitou ferait une information sur la quantité de presses et de balanciers employés par Paignon à la fabrique de Limoges au delà des 3 presses lui restantes, et ce en vue d'avoir la preuve des malversations par lui commises. La découverte de liards datés de 1658 s'explique ainsi très bien pour Limoges.

Un autre arrêt du 22 août 1658 ordonna une enquête sur les malversations et *abus* commis à raison des liards fabriqués à Vimy [1]. Quels étaient ces abus sur lesquels l'arrêt n'a

1. Notre collection contient un liard de Vimy portant au droit le type incus du

pas pris soin de s'expliquer plus amplement? S'agit-il de la frappe des liards à 2 têtes? C'est probable. Ne s'agit-il pas également de la frappe de ces sortes de jetons, qu'Hoffmann a dénommés probablement à tort : essai de liard (pl. CIV, nº 238)? Ces pièces ont été frappées avec le coin du droit du liard de France de 1656, pourvu d'un double grènetis au pourtour, mais leur revers porte une croix formée de quatre fleurs de lis entourée de la légende SIC FULGET INTER LILIA 1657. Cette dernière date 1657 contredit celle du droit, qui est 1656. Nous croyons nous rappeler avoir rencontré de temps à autre des liards à deux têtes portant de même 1656 d'un côté et 1657 de l'autre. N'y a-t-il pas un rapprochement à faire entre ces irrégularités, ces anomalies? Elles constituaient des abus, car le sous-traitant de Vimy n'avait le droit de frapper de pièces ni de l'une ni de l'autre de ces deux façons. Un autre motif qui porte à faire un rapprochement entre ces fabrications fautives et ces abus reprochés à l'officine de Vimy est que le droit de ce jeton daté de 1656-1657, porte deux grènetis autour du type, exactement comme le liard frappé en 1656 avec la lettre D, différent de Vimy et ayant chaque mot du revers accosté de lis. Or ce liard est le seul présentant la particularité d'un double grènetis. Nous comptons sur les numismatistes pour découvrir un document, qui vienne faire un peu de lumière sur cette question que nous nous bornons à poser [1].

revers. Cette particularité ou accident de frappe dénote un monnayage effectué très rapidement à la machine et ne peut avoir existé qu'exceptionnellement. La Cour des Monnaies ne saurait avoir qualifié une frappe incomplète et rare comme celle-là du nom de malversation et d'abus. Cette pièce n'est pas davantage un specimen de « l'ouvrage et monnayage défectueux ne permettant pas de reconnaître où il a été frappé » suivant les expressions de l'arrêt cité plus haut du 17 mai 1657, puisque ce différent monétaire D figure sur les deux côtés.

1. Les Archives du Rhône contiennent encore, suivant M. Rondot, les comptes afférents aux travaux faits à Vimy en 1657, ainsi qu'un procès-verbal constatant la destruction à Lyon, le 6 février 1660, de 662 carrés et vieux goujons ayant servi à la fabrication des liards de cuivre de Vimy et se trouvant à la Monnaie de

Nous terminons toute cette énumération de procédure, qui dut coûter si cher à ceux qui voulaient user d'un privilège royal de Ferme Générale, en disant que, par arrêt du Conseil du 8 août 1658, le Roi déchargea le Traitant Général, ses sous-traitants, commis en participation et intéressés en la fabrication des liards de cuivre, de toutes recherches qui pourraient être faites contre eux à raison de ladite fabrication. Après ce quitus donné, tous comptes se trouvèrent réglés. On peut s'expliquer ainsi la disparition de beaucoup de documents qui nous auraient intéressés.

Nous n'avons plus qu'à établir un résumé de la situation de chacune des officines temporaires, dont nous n'admettrons l'existence qu'autant que les documents retrouvés ou les monnaies en auront justifié le fonctionnement.

1° Corbeil. — A — comme ressortissant du département de la Monnaie de Paris (la plus proche).

M. Dufour, archiviste de Corbeil, s'est déjà occupé de cette officine temporaire et a produit divers documents y relatifs[1].

Sous-traitants.	*Marques spéciales.*
En 1655, Temanges et Boissac.	FRANC.C sur quelques exemplaires. Sur d'autres pas de différent.
En 1657, Aymé Raguin.	Probablement une étoile après le mot ROY. Certains liards frappés à Corbeil et un grand nombre de ceux des divers ateliers ont les mots du revers accostés de points, sans que cela paraisse devoir fournir d'indication particulière.

Lyon. (Archives du Rhône, B. 107.) On pourrait peut-être y puiser des renseignements utiles.

1. *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1876, p. 136 et 174; *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1884, p. 1.

M. de Pajot, président de la Cour des Monnaies, commissaire-député chargé de la surveillance.

Quantités connues comme frappées pendant certaines périodes :

Du 13 février au 31 décembre 1655, 487.137 marcs = 121.784 kilos soit 31.176.768 liards.

Exploitation : à partir du 13 février 1655, en 1656, 1657 et peut-être pendant les premiers mois de 1658.

Essai en argent au Musée de la Monnaie de Paris. Poids : 4 gr. 40. Titre, 0.917 millièmes.

Pièces en cuivre des trois années dans les diverses collections.

Arrêts concernant l'officine : 28 novembre 1654 ; 10 décembre 1654 ; 11 janvier 1655 ; 2 septembre 1655 ; 12 septembre 1657.

2° Pont de l'Arche. — B — comme ressortissant de la monnaie voisine de Rouen.

Sous-traitant.	*Marque spéciale.*
En 1656, Réné Pichenot ou Pichenet.	Un point sur l'I de LİARD.

Exploitation : à partir du 13 mai 1655, en 1656 et en 1657.

Il existait en outre un bureau de distribution et d'émission à Rouen. Un arrêt du 4 mars 1656 prescrivit une information au sujet des violences commises dans ce bureau pour entraver l'émission.

Arrêts concernant l'officine : 10 décembre 1654 ; 11 janvier 1655 ; 4 mars 1656 ; 24 mai 1656 ; 9 août 1656 ; 12 septembre 1657 ; 12 décembre 1657.

3° Acquigny. — B et une rosette à cinq branches après le mot : FRANCE ❀ — comme ressortissant de la monnaie voisine de Rouen.

La rosette a pour but d'indiquer la seconde officine dépendant de ce département monétaire. Cette conjecture acquiert le plus grand degré de certitude, quand on constate que ce sigle ne se rencontre que sur des liards portant la date de 1657. Or Acquigny a été le siège d'une officine qui n'a ouvré que pendant cette seule année ou au plus tôt dès la fin de 1656.

Sous-traitant : ?

Exploitation : en 1657.

Arrêt concernant l'officine : 12 décembre 1657.

4° Caen. — C — comme ressortissant de la monnaie voisine de Saint-Lo.

Sous-traitants.	*Marques spéciales.*
En 1655, Renault Guyard, Sr Des Marest. François Martin, cessionnaire du précédent.	En 1655, trois points en triangle, .·., au-dessus du mot LIARD. Essai en argent au Cabinet des Médailles de Paris. Poids : 4 gr. 57. c. En 1656, un petit chapeau, ⌂, au-dessus de LIARD. Un point sous l'A de NA. Essai en argent au Cabinet des Médailles de Paris. Poids : 3 gr. 70 cent. En 1657, un cœur, ♡, au-dessus de LIARD, et une étoile de chaque côté du mot : ★ DE ★: Essai en argent. Ma collection. Poids : 3 gr. 40 cent. (Voir vignette en tête de l'article.)

Exploitation : à partir du 19 mai 1655, en 1656 et 1657.

A la suite d'un incendie survenu en 1655, la fabrication fut transférée « proche les Moulins à eau distants de 2 lieues de la ville de Caen ». La durée du sous-traité fut prolongée de trois mois pour indemniser le sous-traitant du préjudice résultant de l'incendie.

Arrêts : 10 décembre 1654. — 11 janvier 1655. — 4 juillet 1655. — 2 décembre 1655. — 12 septembre 1657. — 12 décembre 1657.

5° Vimy dans le Lyonnais, actuellement Neuville-sur-Saône (Rhône). — D — comme ressortissant de la monnaie voisine de Lyon.

Des articles de M. Adrien Blanchet et de M. Natalis Rondot, parus dans la *Revue Numismatique* de 1890 (p. 131 et 435) ont produit les premiers documents concernant cette officine.

Sous-traitants.	*Marques spéciales.*
En 1655, Jean Buisson, demeurant à Montpellier. A partir du 10 décembre 1655, Martial Sénemaud. En 1856, retour de Jean Buisson. Puis Zacharie de Clessel ou Du Clessé.	Un cœur, ♡, après le mot ROY. En 1655, Sénemaud déclara au Commissaire De Marceau qu'il prenait un cœur pour différent. M. Lalanne, de Bordeaux, a retrouvé un specimen du liard à ce type.
En 1657, Pation, qualifié l'un des intéressés de la Monnaie. Pierre Van Salinghen, dit Pitre, monnayeur de 1654 à 1656.	Une fleur de lys, ⚜, après le mot ROY.

Commissaires-députés chargés de la surveillance :

Jean de Marceau, S[r] de Marmezy, en 1655.

Ferdinand Seguin, conseiller du roi, commis comme juge garde.

Jacques du Buisson, conseiller à la Cour des Monnaies, en 1658.

Exploitation : à partir du 13 avril 1655, en 1656 et en 1657.

Essai en cuivre argenté, daté : 1657. Ma collection.

Certains registres retrouvés établissent que dix délivrances de liards furent effectuées entre le 26 août 1656 et le 9

février 1657, et qu'il en fut alors émis 137.000 marcs formant un total de 8.768.000 pièces.

M. Delombardy [1] a proposé d'attribuer à une officine qui aurait été installée à Vienne les liards de 1656, pourvus d'un double grènetis et ayant au revers chaque mot accosté de lis en plus du différent D. Mais il n'indique aucun document à l'appui de son assertion. Nous croyons que ce numismatiste a dû se borner à prendre connaissance des premiers arrêts des 10 décembre 1654 et 11 janvier 1655, qui font allusion à l'établissement de 4 presses à Vienne. Mais il a négligé tous ceux qui ont suivi.

Vienne est en Dauphiné. Nous avons vu que, par arrêt du 6 février 1655, postérieur par conséquent aux deux précédents, le Parlement du Dauphiné avait fait défense d'apporter dans cette province les nouveaux liards de cuivre ainsi que d'en faire commerce. Or, parmi les arrêts si nombreux que nous avons rencontrés, il ne s'en est trouvé aucun qui montre que Blandin ait essayé plus ou moins directement de résister à cette sentence du Parlement dauphinois. Blandin n'ayant jamais cherché à exercer son privilège en Dauphiné, n'a donc pas dû, ni pu établir de presses à Vienne. Aucun des documents consultés n'a fait allusion à une création ultérieure de liards de cuivre en Dauphiné.

Blandin n'étant point parvenu à installer d'atelier à Vienne malgré les autorisations concédées par les arrêts de décembre 1654 et janvier 1655, fut obligé de choisir un autre lieu *commode* pour y placer ses 4 presses. Il jeta son dévolu sur Vimy, qui se trouvait également dans le voisinage de Lyon, et où il avait à sa disposition la même force motrice qui lui était indispensable. Cette assertion devient une cer-

1. *Catalogue de la collection Rignault*, p. 60, n° 461.

titude, quand on remarque que l'arrêt du Parlement du Dauphiné est du 6 février 1655, et que c'est à la même date, c'est-à-dire le 5 février 1655, quand il prévoyait la décision qui allait être rendue, que Blandin réalisa son sous-traité avec Jean Buisson et le chargea d'établir à Vimy ce même nombre de 4 presses pour y fabriquer des liards pendant deux ans et demi.

L'existence de liards, au type particulier de chaque mot du revers, accosté de fleurs de lys et frappés pendant la seule année de 1656, porte plutôt à croire que cette pièce est une tentative d'émission de monnaies d'un style légèrement différent et portant des marques distinctives. Ces sigles auraient eu peut-être pour but de différencier les produits, soit des presses anciennes de Vimy, soit des presses nouvelles apportées de Nîmes, en 1656, avec autorisation de la Cour des Monnaies. Mais on n'aurait pas continué la tentative. Un exemplaire en argent figure dans la collection du Cabinet des Médailles de Paris (Poids : 4 gr. 70). Il démontre le caractère régulier de cette émission dont des spécimens en cuivre se rencontrent dans un certain nombre de collections particulières. Ajoutons que cet essai de liards, quant au type du droit, se rapproche complètement du jeton portant au revers : SİC FULGET INTER LILIA, dont nous avons parlé plus haut, et qui semble bien provenir de Vimy.

M. Rondot, qui a compulsé les archives lyonnaises relatives au monnayage de Vimy, propose la même solution dans son article paru en 1890.

Arrêts : 24 novembre 1655; 11 mars 1656; 12 juillet 1656; 31 août 1656; 13 décembre 1656; 11 janvier 1657; 12 septembre 1657; 22 août 1658.

6° Meung-sur-Loire (Loiret). — E — comme ressortissant de la monnaie voisine de Tours.

M. Jarry [1], M. Arnoult [2] et M. Blanchet [3] se sont déjà occupés de la fabrication de nos liards royaux à Meung.

Sous-traitants.	*Marques spéciales.*
En 1655 et 1656, Gilles Garnot.	Une croisette, ✠, rappelant la croix de Toulouse, au-dessus de LIARD. — Ou bien absence de différent.
En 1656, Louis de La Chapelle, commis du précédent pour les généralités de Tours et d'Orléans.	Un croissant, ◡, au-dessus de LIARD.
En 1656, Huré.	Une merlette, au-dessus de LIARD [4].
En 1657, Louis Le Clerc.	Une hermine, au-dessus de LIARD.
En 1657, François Philippe, bourgeois de Paris, l'un des Directeurs intéressés.	Sans autre différent que E.
En 1657, Gilles Garnot.	En 1658, un marteau, T, au-dessus de LIARD.

Commissaire-député chargé de la surveillance :

Me Paul Bain, conseiller à la Cour des Monnaies, qui paraît avoir rempli ces fonctions pendant trois ans.

Exploitation : en 1655, 56, 57 et premiers mois de 1658.

Fabrication du 1er janvier 1656 au 2 janvier 1657 : 695.600 marcs, soit 44.518.400 liards, indépendamment des quantités émises au cours des autres années.

1. *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, vol. XVII, 1880, p. 371. Guerre des Sabotiers en Sologne, et assemblées de la noblesse (1653-1660), par Louis Jarry.

2. *Notice historique sur l'atelier d'Orléans*, par Camille Arnoult, 1898, p. 144.

3. *Rev. Num.*, 1898, Procès-verbaux de la Société française de Numismatique. Séances des 5 février et 4 juin 1898, p. XIII et L.

4. C'est évidemment par suite d'une erreur involontaire, que M. Jarry, dans son travail sur Meung, a indiqué que la merlette aurait constitué le différent de Paul Bain. Ce dernier, qui était Commissaire de la Cour des Monnaies, ne saurait avoir eu une sigle différentielle particulière. Ses collègues des autres ateliers n'en ont jamais eu.

Arrêts : 18 décembre 1654 ; 11 janvier 1655 ; 14 janvier 1655 ; 16 janvier 1655 ; 24 novembre 1655 ; 19 août 1656 ; 28 février 1657 ; 16 août 1657 ; 12 septembre 1657 ; 4 octobre 1657.

7° Le Mans. — F — comme ressortissant de la Monnaie voisine d'Angers.

L'atelier le plus rapproché d'Angers, que nous trouvons énoncé dans un arrêt, est celui du Mans. L'arrêt du 31 mars 1655 a condamné le sous-traitant et *la fabrique du Mans* à payer à l'avenir ses redevances régulièrement de trois en trois mois. Bien qu'aucune autre décision n'ait fait allusion à cette officine, il est donc possible qu'elle ait existé. Probablement elle a fonctionné sans incident notable : ce motif fut cause qu'elle n'eut pas d'histoire. Grâce à l'obligeance de M. Lalanne, nous avons pu manier sept pièces portant le différent F, et, dans le nombre, il y en a plusieurs où l'existence de cette lettre monétaire ne peut être l'objet d'aucun doute. L'un des liards marqués F porte la date de 1655 : l'arrêt relatif au Mans remonte à la même époque. La concordance est donc parfaite.

On doit toutefois observer qu'un petit nombre de liards examinés porte l'apparence d'une légère retouche à la base de l'F, comme si on avait gratté ou supprimé la ligne inférieure de l'E. Certains portent au-dessus de LIARD une merlette, comme on en rencontre sur les liards de Meung, mais d'autres ont une étoile, sigle qui ne figure pas sur les espèces de Meung-sur-Loire. Faut-il supposer que des sous-traitants de cette dernière ville, pour pouvoir écouler leurs produits, en dehors de leur département monétaire, sans qu'il fût possible de rendre leur atelier responsable de cette frauduleuse émission, aient modifié le différent par un grattage, soit du coin, soit plutôt d'une certaine quantité de pièces isolées. Le fait est possible, bien que ces procureurs ne

parussent pas y avoir grand intérêt, puisqu'ils avaient obtenu deux arrêts leur permettant d'émettre leurs liards dans l'Ile-de-France. Cette maculature partielle aurait été assez coûteuse à effectuer successivement sur du numéraire aussi petit et de minime valeur. De plus, cette suppression s'explique difficilement, quand on constate que les liards portant le différent F ont des dates variant entre 1655, 1656 et 1658.

Nous avons signalé ces sigles spéciaux ainsi que les arguments pour et contre l'existence de l'atelier du Mans, de façon à susciter la controverse, à occasionner des recherches complémentaires et à arriver à éclaircir les questions relatives à cette fabrication. Un papier de délivrances de liards de l'officine du Mans existe peut-être dans des archives de province?

Sous-traitant : ?

Exploitation : de 1655 à 1658.

Arrêt : 31 mars 1655.

8° Lusignan (Haute-Vienne). — G — comme ressortissant de la monnaie voisine de Poitiers.

M. Blanchet a fait connaître différents papiers de délivrance concernant cet atelier [1].

Nous avons vu qu'un arrêt du 29 avril 1656 a justifié que Blandin et ses sous-traitants n'avaient pu, malgré leurs efforts, établir d'ateliers ni à La Rochelle, ni à Poitiers, ni à Montreuil-Bonnin. Ils ne sont parvenus à installer d'officine en Poitou qu'à Lusiguan, bourg situé à 24 kilomètres ou 6 lieues de Poitiers. Dès lors le tailleur des coins, pour se conformer aux prescriptions de la concession royale, y a forcément apposé la lettre G, puisque c'était le différent de la monnaie royale la plus proche, et que Lusignan était le seul atelier de sous-traitant pour cette province. On peut ajouter, pour compléter cette démonstration, que l'on ne trouve de

1. *Rev. Num.* Procès-verbaux de la Société française de Numismatique. Séance du 5 février 1898, p. XIII.

liards portant le différent G qu'à partir de 1656, et que registre de délivrances et arrêts prouvent que la fabrication n'a commencé à Lusignan qu'à partir de cette dite année. Cette ouverture tardive explique la continuation de la frappe jusqu'en 1658.

Sous-traitant.	*Marque spéciale.*
Pierre Alexandre.	Deux points après FRANCE : quelquefois deux points avant et après : FRANCE :

Commis : Preignerac.

Commissaire-député : Le Vieulx, conseiller à la Cour des Monnaies.

Garde de la fabrique : Louis Aube.

Exploitation : en 1656, 1657 et premiers mois de 1658.

Arrêts : 17 novembre 1655 ; 17 février 1657 ; 17 mai 1657 ; 12 septembre 1657 ; 8 août 1658.

9° Limoges. — I — comme ressortissant de la monnaie royale de Limoges.

L'existence de cet atelier aussi bien que de celui de Lusignan est certaine, bien que ni l'une ni l'autre de ces localités ne figurent sur la liste dressée dans l'arrêt de la Cour des Monnaies du 11 janvier 1655. Les 5 presses établies à Limoges ont dû remplacer les 5 qui avaient été autorisées pour La Rochelle.

Sous-traitant.	*Marque spéciale.*
Jean Baudron.	Une rosette à 5 branches, ❀, au-dessus de LIARD.

Commissaire-député : Fabroy.

Exploitation : à partir du 1er octobre 1655, en 1656, 1657 et jusqu'aux premiers mois de 1658.

Arrêts : 17 novembre 1655 ; 28 juin 1656 ; 31 août 1656 ; 8 août 1657 ; 12 septembre 1657 ; 8 août 1658.

10° Bordeaux. — K — comme ressortissant de la monnaie royale de Bordeaux.

Sous-traitants.	*Marques spéciales.*
Perron, en 1655.	X au-dessus de LIARD;
Jean-Jacques Corne, en 1656.	▲ triangle sous le buste;
Arthaut Masson. Jean-Jacques Bigot.	.·. au-dessus de LIARD.

Essai en argent de 1656. Coll. Du Lac, à Compiègne.

Commissaire-député : Boullanger.

Exploitation : en 1655, 56 et 57.

Arrêts : 10 décembre 1654; 11 janvier 1655; 5 septembre 1655; 6 mai 1656; 31 mai 1656; 12 juillet 1656; 19 août 1656; 31 août 1656; 20 septembre 1656; 12 septembre 1657; 4 octobre 1657.

11° Riom ou Saint-Pourçain. — O — comme ressortissant de la monnaie royale de Riom.

Aucun document n'a fait encore allusion à cette officine. Mais sa mise en exploitation, en 1655, est démontrée par l'existence d'un liard faisant partie de notre collection, et portant cette date en plus du différent O.

Nous sommes portés à supposer que le sous-traitant a dû plutôt s'établir à Saint-Pourçain, ville située sur la Sioule, à quelques lieues de Riom, et dans laquelle un atelier monétaire avait fonctionné autrefois. Il y trouvait un grand nombre de moulins à eau à sa disposition pour y établir ses instruments de frappe. En s'installant dans cette localité, il évitait le voisinage des monnayeurs royaux de Riom, ses antagonistes.

Il est vraisemblable que le sous-traitant a eu beaucoup de peine à émettre ses liards en Auvergne. Le seul arrêt du 11 octobre 1656, fait allusion à la circulation de nos liards dans la province d'Auvergne. Mais, dès cette année-là, il ne

s'occupe plus que d'y faire distribuer ceux provenant de la fabrication de Nîmes. Aussi l'atelier de Riom ou Saint-Pourçain n'a-t-il pas dû rester longtemps en activité.

Arrêt : 11 octobre 1656.

12° Nîmes. — R — comme ressortissant de la monnaie voisine de Villeneuve-Saint-André-lès-Avignon.

Sous-traitants.	*Marques spéciales.*
En 1655, Zacharie Du Claissé ou Du Clessé, pour l'étendue du Lyonnais, Forest, Beaujollais, Provence et Languedoc.	Sans autre différent que la lettre R.
Fin 1655, Jean Buisson est son sous-traitant partiel.	Une merlette, 🐦, au-dessus de LIARD.
En 1656, Guillaume Brun.	Une étoile à 5 pointes, ★, au-dessus de LIARD!
En 1657, Guillaume Brun.	un trèfle, ♣, au-dessus de LIARD.

Commissaire-député : Lamotte.

Exploitation : à partir du 13 avril 1655, en 1656 et 1657.

L'atelier fut établi près du marché couvert à l'endroit où se trouve actuellement la rue de la Monnaie.

M. Goudard avait déjà traité en partie la question de la fabrication de nos liards à Nîmes [1].

Arrêts : 10 décembre 1654 ; 11 janvier 1655 ; 18 février 1655 ; 21 juillet 1655 ; 4 août 1655 ; 17 novembre 1655 ; 11 mars 1656 ; 11 octobre 1656 ; 13 décembre 1656 ; 12 septembre 1657 ; 31 octobre 1657.

13° Liards avec bustes du Roi sur les deux côtés de la pièce et sans différent d'atelier. Au-dessous du buste, en 1657, cette petite sigle : ♁, qui ne paraît pas susceptible de fournir une indication utile ou pouvant être interprétée, au moins quant à présent.

1. *Monographie des monnaies frappées à Nîmes, depuis le Ve siècle avant notre ère jusqu'à Louis XIV.* Toulouse, 1893.

Émis en 1655, 1656 et 1657.

Essai en argent daté de 1656. Collection du Cabinet des Médailles de Paris ; poids, 5 gr. 10.

Nous avons expliqué les motifs qui avaient probablement amené la création de cette sorte de numéraire. L'existence d'un essai d'argent montre que les créateurs de ce type spécial auraient, en 1656, tenté de donner un caractère officiel à cette fabrication. Mais ils ont effectué le monnayage de cuivre dès 1655, ainsi que le prouve un exemplaire de liard à 2 têtes daté de 1655 et figurant dans notre collection. La Cour des Monnaies a compris ensuite les inconvénients qui résultaient de ce que le Pouvoir Royal et les particuliers étaient dans l'ignorance du véritable lieu d'émission. Aussi des arrêts furent-ils rendus pour proscrire toutes frappes de liards ne portant pas de différent caractéristique de l'atelier de fabrication.

Les essais d'argent avec lettres d'ateliers, qui se rencontrent soit dans des collections particulières, soit pour la majeure partie au Cabinet des Médailles de Paris ainsi qu'au Musée de la Monnaie, ne sont pas des piéforts. Ce sont des spécimens de choix et de métal noble, fournissant un exemple de l'émission, qui allait être effectuée par le sous-traitant. Il est probable que, soit le Fermier général, soit plutôt chaque directeur d'officine était tenu de remettre à la Cour des Monnaies ou au Cabinet du Roi un exemplaire en argent de chacun des nouveaux types de liards qu'il avait l'intention de répandre dans le public. Le poids, variant entre 3 gr. 40 et 1 gr. 50, concorde sensiblement avec la moyenne du poids des liards de cuivre courant. Ces derniers, taillés à raison de 64 au marc, devaient peser chacun 3 gr. 82 cent. environ.

Tous les documents que nous avons cités, prouvent la possibilité de mise en activité d'ateliers de sous-traitants

dans de petites localités. Mais ces officines ne peuvent avoir été exploitées que dans les provinces où Isaac Blandin a rendu exécutoire la concession de son privilège.

Le nombre des officines, qui devaient ouvrer, visé dans le placard de février 1655, avait été fixé à 8. Il a été démontré que ce chiffre avait été accru d'au moins 3 ou 4 autres. Il se peut que les empiètements des procureurs de Blandin aient occasionné des monnayages momentanés dans d'autres endroits. Car il a été démontré que les installations ne nécessitaient pas l'accomplissement d'autorisations ou de formalités préalables bien sérieuses. Des découvertes ultérieures de documents nouveaux ou de liards portant des différents distincts pourront être faites et servir à combler certaines lacunes qui existent forcément dans cette étude. Nous n'avons pas la prétention d'avoir fait la lumière complète sur une émission effectuée par un Fermier général avec tant de peine et en dehors de la participation des officiers monétaires royaux. Nous nous sommes borné à préciser les faits que des documents authentiques ont permis d'éclaircir.

P. Bordeaux.

ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR LES

MONNAIES D'ALPHONSE X DE CASTILLE

Difficulté extraordinaire du règne d'Alphonse X au point de vue monétaire. — En 1893, la *Revue numismatique* a publié un résumé historique de la monnaie espagnole, dans lequel nous avions cherché à résoudre, au moyen des auteurs castillans des siècles derniers, les problèmes relatifs aux anomalies signalées et non expliquées du bel et grand ouvrage de M. Aloïss Heiss. Nous y avions du reste borné nos recherches au moyen âge, et nous nous étions arrêtés à l'avènement des rois catholiques, Ferdinand et Isabelle, qui ouvrent une nouvelle ère. Les obscurités, et par suite les grandes difficultés de l'étude ainsi réduite, étaient assez grandes pour mériter un travail spécial. Nous les avons signalées à plusieurs reprises : d'abord absence, ensuite excessive rareté d'anciens échantillons; pénurie de textes contemporains suffisamment explicites, et confusion des mots et des choses chez les auteurs postérieurs.

Il nous a fallu péniblement remonter du connu à l'inconnu, et nous borner à poser de larges limites entre lesquelles pouvaient flotter les poids d'argent malheureusement sans fixité, relatifs aux différentes pièces. L'unité de compte particulière à l'Espagne, le maravédi, ne se composait pas

d'un nombre invariable de deniers, comme dans les pays où l'unité était issue de la livre d'argent. Nous avons dû avouer que nous en étions réduits à des appréciations par équivalences, et à des suppositions sur la qualité variable des fabrications.

Le règne d'Alphonse X, « el Sabio, » dont l'étude aurait dû être particulièrement intéressante à cause des nombreux soubresauts causés par les mauvaises mesures monétaires qui y ont accompagné et aggravé les désordres politiques, n'avait pu être expliqué qu'à coup d'hypothèses, vraisemblables, il est vrai, mais dénuées de preuves et laissant subsister beaucoup d'obscurités. Les trois systèmes successifs presque inconciliables que les anciens auteurs attribuent à ce monarque, avaient bien pu être ramenés à une certaine continuité au moyen des évaluations définies après coup. Ces évaluations correspondent à des régularisations momentanées, caractérisées par l'émission d'espèces supérieures ou intermédiaires, tout d'abord de bonne qualité, sur lesquelles devaient être dorénavant calculée l'unité de compte réduite. Nous avions pu dégager aussi la notion des dénivellations introduites entre le bas billon persistant et ces nouvelles pièces sur lesquelles devait se régler la monnaie. C'est dans cette fissure qu'il faut chercher l'origine des effondrements successifs des monnaies intermédiaires et par suite de l'unité de compte.

En serrant de très près nos déductions, nous avions pu ramener à des proportions acceptables la chute totale du maravédi du milieu à la fin du XIIIe siècle. La majorité des anciens auteurs, et M. Heiss lui-même, avaient cru que le maravédi de la fin du règne d'Alphonse n'était que le soixantième de celui que ce roi avait trouvé à son avènement au trône. Nous avions montré que les textes subsistants ne nous autorisaient à admettre que la réduction au dixième du poids

effectif, et au sixième de la valeur officielle. Nous avions même eu le plaisir de trouver une concordance complète entre les limites déduites du calcul et les conclusions à tirer du poids des pièces plus récentes dont nous connaissons des échantillons certains. Mais le passage d'une unité à l'autre conservait le caractère d'un phénomène exceptionnel dans l'histoire des monnaies de compte. Depuis la publication de cette étude, nous avons eu la bonne fortune d'entrer en possession de trois textes contemporains relatifs aux premières et aux dernières années d'Alphonse. D'autre part, une nouvelle étude des faits similaires mieux connus, nous a mis en mesure d'arriver à une meilleure interprétation des faits. Si nous sommes heureux de constater que nous n'avons rien à changer aux conclusions définitives auxquelles nous avions été amenés, ni aux nombres que nous avions dû demander au calcul, nous avons aussi la satisfaction de trouver une confirmation remarquable dans les analogies rencontrées dans la suite des opérations similaires de Philippe le Bel, malgré les trop nombreuses lacunes qu'il nous est encore interdit de combler.

Les deux premiers de ces textes se rapportent à un même fait, qui est la constitution d'une rente à titre de fief, établie par Alphonse X en 1258, au profit du duc de Bourgogne Hugues IV. Le fait avait été indiqué par M. Petit, dans son excellente histoire des ducs de Bourgogne; les actes se trouvent in-extenso dans Pérard[1]. Le troisième texte est celui de la convention passée en 1290 entre Philippe le Bel et Sanche de Castille, pour mettre fin aux contestations relatives au douaire et aux héritages de la belle-sœur de ce dernier, Blanche, fille de Saint-Louis, et veuve de l'infant de la Cerda, l'aîné des fils d'Alphonse X dont les enfants avaient été dépossédés par leur oncle Sanche. Un extrait en

1. *Recueil de plusieurs pièces curieuses*, etc... Pérard. Paris, 1664. Les originaux existent aux archives de la Côte-d'Or.

existait dans Du Cange, et avait été repris par Le Blanc. Nous en devons la copie à l'extrême obligeance de M. de Barthélemy, qui a bien voulu le faire rechercher et découvrir aux archives nationales [1].

Origines des diverses monnaies espagnoles. — Il faut rappeler tout d'abord que les royaumes chrétiens d'Espagne se sont développés dans les provinces les plus reculées et les plus pauvres de ce pays. Ils n'ont eu que bien tardivement ce que l'on peut appeler une monnaie propre. Précédemment, à ce point de vue de la monnaie, il faut croire que l'ère des Visigoths avait été pour l'autre côté des Pyrénées fort analogue à celle des Mérovingiens pour la Gaule. La conquête arabe ne fit qu'y confirmer le double système, or et argent, où l'ancien sou d'or de 4 gr. $^1/_2$ était resté l'unité principale supérieure, unité que ces vainqueurs possédaient, l'ayant apportée de l'empire grec. D'autre part, l'expansion carolingienne avait assujetti à la livre d'argent le comté de Barcelone et la Navarre, et imposé au reste de l'Espagne le voisinage de cette unité exclusive. De cette double influence sortit un état mixte pour les monnaies de Castille, Léon et Aragon qui se partageaient le Nord de la péninsule. La pièce d'or fut évaluée à un certain nombre de deniers d'argent, qui suivirent la fortune des deniers carolingiens, et dont la douzaine faisait un sou. La pièce d'or, que les Arabes seuls frappaient d'abord, mais qui circulait dans les royaumes chrétiens qui l'imitèrent dès le XIIe siècle, s'appelait : « la sainte, al Marabeth ». Elle devint le « marabotinus [2] », en latin de l'époque, et « el maravédi » en langue vulgaire. Vers la fin du XIe siècle, il semble que l'équivalent en argent du maravédi fut encore de quatre sous, ou 48 deniers, le cinquième de la livre de compte, ce qui constituait le mara-

1. Archives nationales, J. 601, n° 23. Un extrait est donné à la fin de ce travail.
2. Les textes espagnols écrivent « maravotinus ».

védi « de plata ». En donnant à ces deniers la valeur moyenne des bons deniers de l'époque non encore affaiblis, on peut croire qu'il y avait encore 160 deniers au marc d'argent à un titre de près de 9 dixièmes. La pièce d'or était donc évaluée au quart environ du marc d'argent courant, soit à une moyenne de 56 grammes d'argent, ce qui faisait flotter la proportion de l'or à l'argent autour de la treizième, héritage de l'empire d'Orient, mais beaucoup trop forte pour l'Europe Occidentale de cette époque[1].

Monnaie des leoneses au XIIe siècle en Léon, et des pepiones au XIIIe siècle en Castille. — Ces deniers furent affaiblis en Espagne comme presque partout à la fin du xie siècle et pendant le xiie. Le même phénomène de régularisation de la monnaie par réduction à la moitié ou au quart, en une ou plusieurs fois, est incontestable en Espagne, où il est d'ailleurs plus naturel que dans les contrées limitrophes qui ne possédaient pas de monnaie d'or. Vers 1160, Ferdinand II, l'un des rois de Léon les plus connus, définit le maravédi à 8 sous, ou 96 de ses nouveaux deniers qui prirent le nom de « leoneses ». Si ces pièces sont comme leurs congénères, à 3 ou 4 deniers de loi et de 200 environ au marc, nous aurions de 50 à 60 sous au marc d'argent, comme dans la masse des systèmes français à cette époque, dans la partie du royaume avoisinant les principautés espagnoles. Nous savons qu'à ce moment les exceptions à cet affaiblissement général étaient très rares. L'esterlin seul était officiellement demeuré fidèle à son ancienne valeur ; quelques bonnes monnaies, comme le parisis, étaient encore de 40 sous au marc, et même quelques autres à 26, comme le toulousain et le mançois.

1. On sait que dès le viiie siècle, l'or avait subi une forte dépréciation avant de sortir de la monnaie dans l'Europe occidentale. Il y a toute une théorie de l'origine de la substitution du marc à la livre, basée sur le nouveau rapport de 8 : 1, à introduire entre les métaux.

Il est probable que les sous qui composaient le maravédi de plata se rapprochaient de la limite inférieure, c'est-à-dire de 50 à 60 au marc, et que cette collection ne comportait plus guère, dès lors, que de 32 grammes à 35 gr. d'argent, soit de 6 fr. 70 à 7 fr. 50. Il fallait donc en poids, deux maravédis de monnaie pour faire un marc d'alliage, ce qui nous donnerait, suivant nos prévisions, 192 deniers au marc. Nous retrouverons ce poids à la fin du règne d'Alphonse X, mais à un titre beaucoup plus faible.

En 1223, Ferdinand III, qui régnait de par sa mère en Castille, avant que la mort de son père ne lui ait donné l'héritage des royaumes de Léon et de Galice, procéda en Castille à une régularisation par affaiblissement, qui n'était probablement pas sans précédent et c'est la première monnaie dont, grâce à nos textes, nous connaîtrons la valeur exacte. Il fallut dorénavant en Castille 15 sous ou 180 pièces, dites « pepiones », pour faire un maravédi dont nous allons pouvoir chercher le poids de fin ou plutôt en argent de Castille. C'est cet argent qui semble dès lors avoir été régulièrement employé ; il était de 11 d. 4 gr., soit $\frac{268}{288}$. Tout nous porte à croire que les 180 deniers pesaient le marc ; c'est le poids qui résulterait des quelques échantillons attribués à Ferdinand III, et qui sont des pièces d'assez bas titre. Ce serait pour le denier un poids calculé de 1 gr. 28 qui est voisin de celui de tous les congénères.

Alphonse X monta sur le trône en 1252, et, dès les premiers jours de son règne, fut aux prises avec tous les éléments de désordre d'un pays en pleine période de formation. Peu fait pour les dominer, absorbé par ses travaux de jurisprudence et d'astronomie, préoccupé par l'héritage des Hohenstaufen auxquels il tenait par sa mère Béatrix, le nouveau roi commença, en fait de monnaie, par imiter les princes des royaumes voisins, et inaugura la frappe d'es-

pèces supérieures au simple denier. Cette création devait bientôt l'amener à chercher de dangereuses ressources dans le jeu réciproque des différentes catégories de la monnaie. Il est probable que les premiers « burgaleses » remontent aux premiers moments de son règne, ainsi que les premiers « blancos ». Cependant en 1258, la substitution des nouvelles monnaies aux anciennes n'avait pas encore gagné les comptes publics. Tout au moins la défiance à l'égard des nouvelles espèces obligeait à s'en rapporter aux anciennes pour les dettes extérieures. La donation en fief, à titre d'hommage, faite par Alphonse au duc de Bourgogne Hugues IV, est évaluée en maravedis de pepiones, à 15 sous par maravedi : c'est notre compte de 180 deniers. La donation est faite à Ségovie, le 21 septembre 1258. Elle concède au duc une rente de 10.000 maravedis à prendre sur les revenus de Castille et d'empire, à 15 sous de pepiones par maravedi.

Fixation du maravedi de pepiones. — Le même jour, une convention accessoire règle que l'échéance de l'année suivante sera payée à Paris, au moyen de 4.000 marcs d'argent, au marc de Troyes ; que le duc se tiendra pour satisfait avec cette somme de la rente des 10.000 maravedis qui lui est due, à 15 sous de pepiones par maravedi ; et que si le roi venait à ne pas faire ce paiement, le duc serait libéré de tout hommage, aussi bien que des 10.000 maravedis qu'il a reçus pour l'année présente. Il n'est pas possible de penser que les 4.000 marcs d'argent payables à Paris, « au marc de Troyes », puissent être fournis en monnaie espagnole, déjà discréditée, et n'ayant jamais eu aucun cours en France. C'était un poids de 979 kilogrammes, soit 97 gr. 9 par maravedi de pepiones compté dans l'argent en question. En 1258, cet argent ne peut pas être autre chose que de la monnaie tournois, la monnaie royale internationale, imposée en

France à tous les fiefs concurremment avec leur monnaie propre, quand même celle-ci existait. C'est la monnaie que le roi de France frappait à Carcassonne, Sommières, Nîmes, Riom, etc... ; c'est elle que son frère imitait à Toulouse et à Poitiers. Or, au marc de Troyes, il y a 217 deniers tournois, à 4 deniers de loi pougeoise moins, argent le roi. C'est un poids de fin de 29 gr. 27 au maravedi. C'est 32 gr. en nombre rond en argent de Castille.

A 180 au maravedi, le denier des pepiones tenait donc 0 gr. 18 d'argent de Castille, et son titre devait être un peu inférieur à deux deniers, de 42 à 46 grains. Le Blanc prétend, page 166, sans justifier son dire, que le maravedi d'or de 1220, pesait encore 84 grains en Castille. En admettant cette assertion, ce serait presque encore du 8 : 1, comme proportion de l'or à l'argent, à cette époque, ce qui est parfaitement acceptable [1].

Monnaie des primeros burgaleses. — Ferdinand III avait organisé en Castille la monnaie de pepiones. Mais, dans ses autres royaumes, il faut croire que les leoneses continuaient à être la monnaie officielle, avec une valeur double. C'était une forte tentation offerte à son successeur, le premier prince qui ait hérité au même titre de ces différentes couronnes. L'on est amené à penser que la création des doubles a été suggérée et grandement facilitée par la dualité des systèmes. C'est ainsi qu'on s'habitua à ne compter que 6 deniers au sou, parce que ces deniers figuraient des doubles dans le système précédent et, par suite, 90 deniers seulement au maravedi. L'émission des burgaleses, qui consacrait cette équivalence procurait un fort

1. Le même auteur parle à la page précédente, d'un paiement en maravedis, fait en 1213 par le roi Alphonse de Portugal, où il y a 60 maravedis au marc. Il faudrait croire que la pièce portugaise avait été déjà légèrement affaiblie à cette date.

bénéfice immédiat, car elle établissait une dénivellation du quart entre l'ancienne et la nouvelle monnaie, comme nous allons le prouver, grâce à la convention de Sanche IV avec Philippe le Bel en 1290. Mais l'équilibre une fois rompu, la pente était trop dangereuse et les chutes se précipitèrent. En six ans, les doubles nouveaux tombèrent à près du tiers de leur première valeur, chacun des anciens deniers valant largement un double et demi dégénéré. Les différentes histoires ont conservé, quoique assez vaguement, le souvenir de troubles importants; les conséquences monétaires nous sont plus connues. Il fallut interdire toute évaluation en espèces supérieures, et n'admettre que les transactions en monnaie de compte calculée en sous et deniers et ne comportant que les espèces actuellement en cours, c'est-à-dire les doubles. Aussitôt tous les prix montèrent et on arriva à des établissements de tarifs pour toutes les denrées. On fit une loi du maximum. Le mécontentement grandit, amena des révoltes, des mesures répressives. La chronique de ce règne, rédigée quarante ans après la mort d'Alphonse X, par ordre de son arrière petit-fils Alphonse XI, nous dit seulement : « Il ordonna d'abandonner la monnaie des pepiones, et fit frapper les burgaleses. Dans cette monnaie, 90 deniers faisaient un maravedi, et les petits achats devaient se faire en sous et en deniers. 6 deniers burgaleses faisaient un sou, et 15 sous le maravedi. » Nous chercherons tout à l'heure à expliquer ces faits et leurs conséquences.

Fixation du maravedi de bonne monnaie, c'est-à-dire de vieux burgaleses, et du maravedi de la monnaie de la guerre. — La convention de 1290 nous apprend que la princesse Blanche devait avoir en douaire une rente de 24.000 maravedis « pro dotalicio suo », et il était entendu qu'elle rentrerait en possession de tous les biens lui appartenant au moment où elle avait quitté l'Espagne, après la mort de son

mari, vers 1275; elle prétendait, en effet, à 14 années de revenus. Ce qui manquait devait lui être remboursé à la valeur de la monnaie qui courait au moment des fiançailles, suivant ce qui avait été alors convenu. Le mariage avait eu lieu en 1269, et Blanche avait alors 17 ans. Quand bien même les engagements préalables eussent devancé de quelques années l'accomplissement de l'union, il semble difficile de croire que la monnaie courante fût alors celle des vieux burgaleses, qu'on s'accorde généralement à admettre comme déchue, dès la date de 1258. La chronique d'Alphonse affirme cette date comme celle de l'émission des prietos et de la refonte des burgaleses. Les lois dites « de siete partidas » dont on donne la rédaction comme terminée en 1263 renferment une décision arbitrale entre un acheteur qui prétendait avoir acheté en maravedi de blancos et un vendeur qui affirmait avoir vendu en maravedi de prietos.

Cependant en 1290, Blanche prétendait qu'elle devait être payée de ses 24.000 maravedis en bonne monnaie, c'est-à-dire de vieux burgaleses, ce qui faisait une rente de 7.160 livres de petits tournois. A 13 petits tournois au gros, comme il est expliqué plus loin et comme la livre était alors comptée, les 7.160 livres pesaient 2.280 marcs d'argent-le-roi, ou 550 kilogrammes. Ce serait 566 kil. 42 d'argent de Castille, soit 23 gr. 60 au maravedi. Le denier des primeros burgaleses tenait donc 0 gr. 26 d'argent.

Nous voyons que le maravedi de bonne monnaie n'était plus, à l'estimation de 1290, que les trois quarts tout au plus du maravedi de pepiones, qui, en 1258, réglait encore les conventions extérieures.

Le roi Sanche qui avait consenti à rembourser sa belle-sœur à la valeur de la monnaie courante au moment de son contrat, affirmait n'être tenu qu'à payer les maravedis en

monnaie, « quæ de guerrâ dicitur ». Après de longs pourparlers, on coupa sans doute le jeu en deux, et il fut décidé que Blanche devait se contenter en tout et pour tout d'une rente de 6.600 livres de petits tournois noirs, payables en deux termes par an à Logroño, soit aussi à sa volonté en tournois d'argent, chaque gros étant pris pour 13 petits tournois, soit en estrelins, chaque estrelin étant pris pour 4 petits tournois, soit enfin en autres monnaies d'or ou d'argent estimées d'après leurs valeurs au change de Navarre. Enfin, l'indemnité pour les nouveaux acquêts de Ferdinand fut fixée, après d'autres longs débats, à une rente annuelle viagère de 960 livres de tournois.

Si nous calculons les 6.600 livres de tournois noirs comme ci-dessus, le maravedi ressortirait à 21 gr. 76 argent de Castille. Il faut penser que Sanche avait besoin d'acheter de Philippe une paix indispensable. C'est donc un maximum certain pour le maravedi de la monnaie de la guerre, que de le porter à 20 grammes, car tout nous fait croire que le chiffre de 21 gr. 76 n'est pas une moyenne, et qu'il a dû être fixé plus près des prétentions de Blanche que de celles de Sanche. Nous serons probablement plus près de la vérité en ne le faisant pas dépasser 19 grammes : Nous ne pouvons du reste qu'indiquer les bases vraisemblables du calcul, chacun restant libre de s'y faire une opinion personnelle.

Équivalence officielle de 6 maravedis nouveaux à un ancien. — Mais on se tromperait étrangement, en admettant ce chiffre sans autre interprétation pour la monnaie d'Alphonse, dite de la guerre, et ce sont les confusions qui résultent de ce manque d'explication des mots, qui ont habituellement dérouté les anciens auteurs, comme les modernes, qui se sont occupés des maravedis d'Alphonse.

En fait, ce poids de 19 à 20 grammes n'était pas celui de l'argent d'un maravedi, mais bien de 6 maravedis nouveaux.

Toutes les anciennes constitutions de rentes, de cens, d'impôts étaient entendues comme devant être multipliées par 6, quand il s'agissait de nouveaux maravedis. Dès 1276, comme nous allons le voir, le maravedi d'Alfonsies ne comptait plus que 15 deniers, au lieu de 90. C'est ainsi que le définissent les textes du temps, dont un grand nombre donnent explicitement l'équivalence de 6 nouveaux à un ancien. Théoriquement le nouveau maravedi devait donc contenir 3 gr. 3 à 3 gr. 2 d'argent de Castille. En le calculant d'après la valeur du maravedi « noven » du siècle suivant, valeur exactement définie dans les textes, on n'arrive guère à plus de 3 gr. ; et cette légère différence n'a absolument rien d'étonnant sur une aussi longue période. La concordance des résultats est au contraire très remarquable, au milieu de tant d'irrégularités.

Différents blancos d'Alphonse X. — Pour que la monnaie de compte pût s'abaisser à un tel point que les régularisations nécessaires à un moment donné conduisent à la réduction au sixième de l'ancienne unité, comme estimation officielle, il fallait absolument que l'on pût trouver un point fixe de repère en dehors du compte en deniers, car les intérêts particuliers, quelque gênés qu'ils pussent être, ne perdent jamais leurs droits. C'est l'introduction d'une pièce d'argent ou de haut billon qui sert de fondement à la combinaison. Sans cela, les marchands d'argent de qui dépend la fabrication des monnaies n'auraient pu trouver leur sûreté dans l'acquisition du métal, et les émissions se seraient arrêtées d'elles-mêmes. Le premier blanco date du commencement du règne d'Alphonse. Déjà Frédéric II de Souabe avait frappé en Italie son sou impérial; Louis IX allait créer le gros tournois. Il est aussi très probable que les Pays-Bas et les villes de la Hanse étaient alors pourvus d'espèces supérieures. Le blanco était une pièce de haut

billon, probablement en argent de Castille à l'origine. Comme il y en avait 6 au maravedi, elle devait être de 54 au marc et tenir 4 gr. d'argent, comme le gros tournois[1]; elle valait 15 burgaleses, c'est-à-dire 15 doubles. Peut-être tomba-t-elle à 3 grammes de fin dès le terme de la première période.

Cette période se termina en 1258 par une première régularisation avec chute partielle de la monnaie, qui fut caractérisée par l'apparition des « prietos », le rôle du blanco affaibli diminua d'importance, et cette pièce s'estima en deniers en cessant de servir de base à la monnaie. Le dinero prieto, fondement du système, valait 4 deniers seulement. Le maravedi de prieto ne se basait que sur un compte de deniers, comme du temps des pepiones. Il ne valait officiellement que les $^{2}/_{3}$ du précédent; quinze prietos, ou 60 deniers, faisaient un maravedi, qui comptait ainsi 5 sous de prietos. Dans la monnaie de la guerre, qui vint ensuite et dont l'émission peut être fixée à 1270 environ, les segundos blancos ne tenaient certainement plus que 3 gr., 2 gr. d'argent au maximum; mais ils reprirent la situation privilégiée de leurs antécédents comme régulateurs de la monnaie. Toutefois il faut bien remarquer que cette seconde régularisation descendit le maravedi à 7 sous $^{1}/_{2}$ de 6 deniers au sou, au lieu des 15 du premier système de blancos. C'était 45 prétendus doubles deniers au lieu de 90; le maravedi était officiellement réduit à la moitié de celui des primeros burgaleses, et en fait aux $^{3}/_{8}$.

Ce segundo blanco valait 15 deniers comme le premier, et il n'en fallut d'abord que 3 pour faire un maravedi. Quand

1. On sait que c'est au règne de saint Louis que remonte l'introduction du marc de la Rochelle dans les hôtels des Monnaies de France. Ce marc était exactement égal à celui de Castille. Faut-il y voir l'influence de la reine régente, grande tante d'Alphonse X, qui se serait continuée après sa mort par l'adoption du gros?

peu après la petite monnaie, soi-disant blanche, d'Alfonsies, devint si faible qu'il fallut réduire 45 de ses deniers à 15 anciens, ce blanco se trouva représenter à lui seul le maravedi, dont le nom se fixa ainsi pour près d'un siècle sur une pièce réelle. En résumé, comme poids d'argent représenté, le maravedi des vieux burgaleses était les $^3/_4$ de celui des pepiones. Le maravedi de prietos consacra une réduction effective au tiers du maravedi de pepiones. La monnaie de la guerre n'est officiellement que la moitié, réellement les $^4/_{10}$, de celle des primeros burgaleses, et par le transport de l'unité à la pièce de 15 deniers, le dernier maravedi d'Alphonse n'est plus que les $^4/_{30}$, et officiellement le sixième, de celui des primeros blancos, le dixième de celui des pepiones. On comprend comment le maravedi de prietos qui se composait de 60 deniers, devait être évalué, dans les textes de l'époque, à 4 maravedis de blancos, qui, dès 1272, n'en comptaient chacun que 15.

M. de Vienne.

(*A suivre.*)

MÉLANGES & DOCUMENTS

MONNAIE DE SUNIEFRED, ROI WISIGOTH,
DÉCOUVERTE PAR M. A. ENGEL

La découverte la plus marquante dans la numismatique médiévale pendant l'année qui vient de s'écouler est, sans contredit, celle d'une monnaie d'or d'un roi wisigoth Suniefred dont le nom était resté inconnu jusqu'à présent. C'est à notre excellent confrère et ami, M. Arthur Engel, qu'on doit cet apport notable à l'histoire de la domination gothique en Espagne. Nous tenons à en signaler tout l'intérêt aux lecteurs de cette *Revue* par un simple aperçu qui leur inspirera le désir de lire le mémoire de M. Engel dans la *Gazette numismatique*, 1898, p. 125-128 (traduit en espagnol dans le journal de Séville, *La Andalusia moderna*, 18 décembre 1898).



DNE SVNIEFREDVS RE. Buste du roi à droite, tenant une croix ; pourtour de grènetis.

℟. + TOLETO PIVS. Croix haussée sur trois degrés posés sur une ligne de quatre globules ; dans le champ, deux globules ; pourtour de grènetis.

Triens d'or pâle, pesant 1 gr. 25.

Le type du *buste tenant une croix* apparaît pour la première fois sur les monnaies de Wamba ; successeur de Reccesuinth (an 672-681) ; M. Engel croit qu'il peut même avoir été employé par ce dernier vers la fin de son règne ; partant de là, il tient Suniefred pour un chef qui se serait révolté contre son roi et qui ne serait autre qu'un des grands officiers de la couronne, le *comes spathariorum* dont le nom aurait été défiguré en *Cunifridus* par les copistes des anciens chroniqueurs. On peut préciser avec vraisemblance, croyons-nous, l'époque du règne de cet usurpateur. La fin de celui de Reccesuinth fut troublée par l'insurrection des Vascons ; peut-être est-ce pendant qu'il guerroyait contre eux que Suniefred se rendit momentanément indépendant. Mais je conjecture plus volontiers que ce dut être dans des circonstances encore plus critiques, c'est-à-dire au commencement du règne de Wamba qui eut à réprimer non seulement une nouvelle insurrection des Vascons, mais aussi la révolte de Hildéric, comte de Nîmes. Paul, envoyé par Wamba contre les rebelles, fit à son tour défection et se proclama roi à Narbonne. Wamba marcha en personne contre lui et le fit prisonnier à Nîmes le 31 août 673. Il nous semble que c'est dans ces conjonctures que Suniefred aura fait son pronunciamento et frappé monnaie à Tolède avec un type et une formule de légende qui se rapprochent bien plus du monnayage de Wamba que de celui de Reccesuinth. Est-il à espérer qu'on trouvera jamais un triens de l'un des usurpateurs, Paul ou Hildéric, pour faire pendant à celui de Suniefred si heureusement mis en lumière par M. Engel ?

R. Mowat.



ATELIERS CLANDESTINS DU POITOU ET DE L'ANGOUMOIS, AU XVe SIÈCLE

M. A. de Barthélemy nous communique les notes suivantes qui concernent des ateliers clandestins établis au XVe siècle dans le Poitou et l'Angoumois.

I. — 28 mars 1431. Ordonnance pour la suppression immédiate de plusieurs ateliers monétaires créés contrairement aux

droits du roi[1] et exploités par des seigneurs à leur profit personnel entre autres ceux de Parthenay, d'Angoulême établis précédemment par Jean de la Roche, seigneur de Barbézieux, Montignac, Bourg-Charente et Fouras. (*Ordonnances des rois de France*, t. XIII, p. 164; Arch. Nat. Layettes du Trésor des Chartes, J. 459, 36[3]; *Arch. hist. du Poitou*, t. XXIX, p. 8.)

II. — 1446, avant le 17 avril. Rémission accordée à Louis Yvain, ouvrier des monnaies du Serment de France qui avait travaillé à l'atelier clandestin établi à Angoulême par Jean de la Roche, sénéchal de Poitou (*Arch. hist. du Poitou*, t. XIII, p. 277.)

Charles, etc. Savoir faisons, etc., nous avoir receu l'umble supplication le Loys Yvain, ouvrier de noz monnoyes du sermant de France, de droit estoc et ligne, chargié de femme et de six enfans, demourant près nostre ville de la Rochelle, contenant que, XV ans a ou environ, feu Jehan de la Roche, lors vivant et estant seneschal de Poictou et capitaine d'Angolesme, qui se disoit avoir lettres de congié et licence de nous de pouvoir faire ouvrer et monnoyer certaine quantité d'argent ou autre monnoye que ès nostres, se bon lui sembloit, fist signiffier et savoir ce que dit est a plusieurs ouvriers et monnoyers du serement de France, lors demourans ou estans audit lieu de la Rochelle, lesquelz voyans que nostre monnoye de ladicte ville de la Rochelle estoit en chommaige et que l'en ne besongnoit point, et mesmement ledit suppliant, qui ne savoit autre mestier ne n'avoit autre manière de vivre que du fait des dictes monnoyes, ala vers le dit de la Roche et y demoura certaine espace de temps, et cuidant que le dit de la Roche eust puissance, congié et licence de nous de faire ouvrer et monnoyer la quantité d'argent qu'il se ventoit lui avoir par nous esté octroyée, besoingna esdictes monnoyes dudit de la Roche, audit lieu d'Angolesme, par certain temps et jusques à ce que ledit suppliant entendit que par nous et les généraulx maistre de noz monnoyes, les ouvriers et monnoyers de nostre monnoye de la Rochelle, de laquelle il estoit, avoient esté mandez pour besoingner en la dicte ville de la Rochelle, et que nous avions fait faire défense de non plus besoingner ès dites monnoyes du dit de la Roche, qu'il s'en vint dudit lieu d'Angolesme au dit lieu de la Rochelle ; et pour ce qu'il n'avoit apporté avecques lui

1. « Et aussi pour faire cesser plusieurs faulces monnoyes de nouvel mises sus en nostre royaume, sans nostre congié et licence. »

ses ostilz qu'il y avoit portez pour besoingner, retourna au dit lieu d'Angolesme et cuida les en emporter, ce que vint à la cognoissance dudit feu Jehan de la Roche, qui par force et contraincte le fist encores besoingnier en sa dicte monnoye. Mais peu apres il s'embla et laissa tous ses diz ostilz au dit lieu d'Angolesme, lesquelz y sont encores, et s'en vint du tout au dit lieu d'Angolesme. Et combien que le dit feu de la Roche eust en son vivant remission et abolicion du dit cas, tant pour lui que pour les ouvriers, monnoyers et autres gens qui avoient besoingné ès dictes monnoyes, et que soubz icelle ledit suppliant soit comprins, neantmoins icellui suppliant doubte que justice ores en pour le temps avenir ne le voulsissent pugnir dudit cas ou pour occasion d'icellui autrement le vexer et travailler, qui seroit en son grant dommaige et préjudice, si comme il dit. Requerant humblement que, les choses dessus dictes considérées et en reverence de Nostre Seigneur Jhesu Crist qui souffrist mort et passion a tel jour qu'il est aujourd'uy, nous lui vueillions sur ce impartir noz grace et misericorde. Pour ce est il que que nous, ces choses considérées, etc., à icellui suppliant avons remis, quicté et pardonné, etc. Donné à Chinon, au mois d'avril l'an de grace mil CCCCXLV, et de nostre règne le XXIIII, avant Pasques.

III. — A noter aussi une rémission accordée à Poitiers, en juin 1443, à Arnaud Gaillard, de Pons. Thibaud de la Goublaye, officier de la maison de Jean de la Roche, logé chez Gaillard et sachant qu'il s'entendait au change et à la monnaie, lui persuada, en 1428, de venir avec lui à Angoulême. Arnaud fut d'abord l'associé du maître de la Monnaie, puis chargé de faire le change en Poitou, Saintonge et Angoumois ; reconnaissant qu'il y avait danger à continuer il se retira avec le graveur et le maréchal qui forgeait les coins. Depuis il se fourvoya dans les ateliers de Fouras et de Montignac ; dans ce dernier lieu, Taillepié, faisait monnaie (JJ. 184, nº 599, fº 405, 80).



LETTRE DE PHILIPPE IV LE BEL AU COMTE DE BLOIS, HUGUES II DE CHATILLON, 1295 (N. S.)

M. Jacques Soyer, archiviste du département du Cher, nous a signalé un intéressant document qu'il a déjà publié dans le *Bul-*

letin de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher (II, nº 3, juin 1894, p. 29 et 30). Voici la transcription de M. J. Soyer :

Phelippe, par la grace de Dieu roy de France, a son amé et feel [1] le conte de Blois, salut. Comme il soit necessité a nostre roiaume de fere grante planté [2] de monnoie pour mout [3] de causes neccessaires, et par nostre Grant Conseil, o [4] grant deliberacion eü sur ce, avons regardé que ce ne puist par estre fet profitablement se vous et li autre baron qui font monnoie ne cessent de tout en tout par deus anz continuens, Nous vous requerons et mandons que vous dou tout cessoiz de fere monnoie par deux anz. Nous prometons que nous vous en desdomagerons. Ce fut fet a Paris, le Semadi devant la mi karesme, l'an de grace mil CC quatre vinz et quatorze.

(Cartulaire du Comté de Blois, Archives Nationales, KK. 894, fº 12.)

1. de *fidelem* = féal.
2. de *plenitatem* = quantité.
3. de *multum*, beaucoup.
4. de *apud*, avec.

CHRONIQUE

TROUVAILLES DE MONNAIES

1. — Le R. P. Delattre a donné, dans la *Revue archéologique* (1898, II, p. 225-228), une liste des monnaies qu'il a recueillies dans les cimetières romains superposés de Carthage. Il a constaté « que souvent les monnaies sont beaucoup plus anciennes que les tombes dans lesquelles on les trouve déposées ». Comme ces monnaies sont, dans la proportion des deux tiers, des monnaies puniques usées (Tête de Perséphone et cheval), le R. P. Delattre pense qu'elles « n'avaient plus cours légal lorsqu'on les déposa dans l'urne ou, le plus souvent, sur la lampe ». L'hypothèse est vraisemblable ; mais on peut admettre aussi que les monnaies de Carthage ont circulé encore à l'époque romaine.

2. — A Cause (canton de Beaumont-de-Lomagne, Tarn-et-Garonne), on a trouvé un vase contenant environ 850 monnaies gauloises en argent (*Bull. Soc. Arch. du Midi de la France*, 1898, nº 21, p. 80). Le Musée de Toulouse a acquis un certain nombre de ces pièces qui sont en majeure partie des monnaies à la croix. Des variétés intéressantes, complétant des pièces publiées par P.-Charles Robert, dans la *Numismatique du Languedoc*, nous font connaître les légendes **COVERTOMOTVL** et **SETVBO**, inscrits dans les cantons de la croix. A signaler aussi une pièce portant un cheval accompagné de la légende **AVTINOS COVRA**. La trouvaille sera publiée par M. E. Roschach, qui a bien voulu me donner ces renseignements complémentaires.

3. — A Solomiac (Gers), on a trouvé un trésor important de monnaies romaines, sur lequel je n'ai pas réussi à obtenir de renseignements complets.

4. — A Nantes, le 30 janvier 1897, dans les travaux de démolition de l'église des Jacobins, place du Port-Maillard, on a trouvé un vase en terre (orné d'une bordure en argent ?) et rempli de pièces de Gallien, Salonine, Tetricus, etc. La trouvaille a malheureusement été dispersée

(Renseignement communiqué par M. le Cel Allotte de la Füye, rectifiant l'indication fournie par la *Revue suisse de Num.*, 1897, p. 296.)

5. — A Labouheyre (Landes), le 29 décembre 1898, sous une grosse pierre, on a trouvé une cachette renfermant des monnaies en or, réparties de la manière suivante : 120 écus de Philippe VI de Valois ; 17 moutons et 18 francs à cheval de Jean le Bon ; 8 francs à pied de Charles V ; 51 pièces de Pierre le Cruel, roi de Castille, de deux types différents ; 3 nobles d'Édouard III, roi d'Angleterre ; 2 hardis en or du Prince noir ; 3 chaises et 54 pavillons du même prince. (*L'Adour* du 14 janvier 1899.)

6. — Dans la cour de l'Hôtel de Ville de Montmorillon (Vienne), le 1er février 1899, on a trouvé 62 pièces en or réparties entre les princes suivants : Édouard III, roi d'Angleterre (17 nobles et 1 léopard d'or) ; Prince noir (3 chaises, 6 hardis) ; Louis II, comte de Flandre (1 écu) ; Philippe VI de Valois (1 royal, 4 écus) ; Jean le Bon (3 francs à cheval, 3 moutons) ; Charles V (19 moutons) ; Charles VI (1 écu) ; et un florin de Florence.

7. — A Montastruc-la-Conseillère (Haute-Garonne), on a trouvé 27 pièces en or d'Édouard IV, roi d'Angleterre, de Charles VIII et de François Ier, de Jean III, roi de Portugal, du pape Clément VII, de Charles-Quint, de Marie d'Angleterre. (*Bull. Soc. arch. du Midi de la France*, 1898, n° 22, p. 143.)

8. — A Saint-Clar, près de Muret (Haute-Garonne), dans les travaux du chemin de fer de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse, on a trouvé un certain nombre de monnaies. Voici les types représentés dans cette cachette : gros tournois de Philippe VI, florin d'or de Jean le Bon, avec le heaume de profil à gauche, et gros de Pierre IV d'Aragon, pour Barcelone. (Renseignement communiqué par M. E. Roschach.)

9. — On a trouvé récemment à S. Quirico, près de Gênes, dans le fleuve Polcevera, un nombre considérable de monnaies françaises en or. Ce sont des écus au soleil et des écus pour la Bretagne, de Charles VIII ; des écus au soleil, au porc-épic, des écus pour le Dauphiné et pour la Provence, de Louis XII ; des écus au soleil, des écus pour le Dauphiné et la Bretagne, de François Ier. Les ateliers représentés sont très nombreux. (Communication de M. Arthur Sambon.)

10. — A Soldin (Poméranie, Prusse), on a fait une trouvaille de 20.000 pièces en argent de Poméranie, de Brandebourg, de Mecklembourg, de Silésie et de Pologne, et de florins de Bohême, du xive siècle. (*Berliner Tageblatt*, du 10 août 1898.)

11. — A Paatzig (cercle de Kammin, Poméranie), on a fait une trouvaille, analogue pour l'importance à celle de Lupow, et qui se compose

de plusieurs milliers de dirhems arabes, dont la plupart sont coupés en deux ou trois parties et même en morceaux irréguliers plus petits. La trouvaille contenait aussi des bijoux, colliers, épingles, diadèmes, boucles d'oreilles, bracelets, etc. (*Germania* du 28 juillet 1898.)

12. — A Legbond, près de Konitz (Prusse occidentale), on a trouvé un vase renfermant une centaine de monnaies en argent, en majeure partie du règne de Jean III de Pologne. Déjà, au même endroit, on avait trouvé des monnaies et des morceaux d'ambre. (*Germania* du 17 août 1898.)

13. — Dans le Palatinat, on a fait plusieurs trouvailles : 1° A Neuburg, 43 pièces en or et 82 en argent, appartenant à tous les pays d'Europe, enfouies vers 1689. Cette trouvaille renfermait un quadruple thaler de Genève, daté de 1598 et inconnu jusqu'à ce jour. — 2° A Nuszloch, en mars 1898, vase avec environ 900 pfennigs, kreuzers, albus et autres monnaies allemandes des XVIe et XVIIe siècles. — 3° A Grünstadt, vers la même époque, vase avec plus de 1300 pièces, en majeure partie des albus de Cologne, Mayence, Trèves, Palatinat, Juliers, et des batzen et demi-batzen de plusieurs villes d'Allemagne. — 4° A Dahn, en avril 1898, vase avec 4 monnaies en or et 139 en argent, de Louis XIV et de Léopold de Lorraine (quart d'écu). (Sur ces trouvailles, voyez la notice de M. Émil Heuser, dans le *Pfälzisches Museum*, 1898, p. 71, 88 et planche.)

J.-A. Bl.

*
* *

Trouvailles de monnaies en Italie. — M. E. Gabrici a publié dans les *Notizie degli scavi* (d'avril 1898, p. 174-176), des détails intéressants sur la découverte d'un trésor de monnaies antiques d'argent en 1897 à Tiriola, province de Catanzaro. Le trésor se composait de 731 pièces (drachmes et trioboles), frappées les unes par les Bruttiens comme l'indique la légende  BRETTIΩN, les autres par les Carthaginois, aux types de Perséphoné et du cheval. La présence de monnaies puniques, mêlées à des monnaies grecques en proportions égales, semble prouver qu'elles devaient indistinctement circuler dans l'Italie méridionale pendant les guerres puniques, malgré la différence des deux systèmes monétaires.

Dans les mêmes *Notizie degli scavi* (juillet 1898, p. 297), M. Gabrici rend compte d'un trésor de 102 monnaies d'argent de la République romaine trouvé à Tarente le 4 avril 1897, et, suivant toutes probabilités, enfoui pendant la période de réaction aristocratique qui dura depuis

le meurtre de C. Gracchus jusqu'à la fin de l'année 104. C'est précisément en cette année que les bruits de guerre se répandirent, au moment où la révolte se manifesta sur le continent à Nucérie et à Capoue avant de s'étendre à la Sicile.

A signaler aussi dans le *Bulletino della Commisione archeologica comunale di Roma*, (XXVI, 1898, p. 7-17), un mémoire de M. Camillo Serafini, *Di una serie di bronzi onciali romani da restituirsi alla gente Appuleia*, question qui avait été déjà étudiée avec des conclusions diverses par Cohen et par MM. Mommsen, Babelon et Bahrfeldt.

ROBERT MOWAT.



Découverte de monnaies romaines dans l'Indre. — Près de Scoury (Indre), un cultivateur vient de trouver, dans un champ traversé par l'ancienne voie romaine allant de Poitiers à Argenton, un assez grand nombre de monnaies romaines. En pratiquant une excavation, il brisa d'un coup de pioche un vase d'où s'échappèrent 415 pièces. 413 étaient des petits bronzes ; une de ces pièces était en billon ; une autre était un magnifique petit bronze quinaire. Le vase ne m'a pas été présenté et la description n'a pu m'en être faite. Quant aux monnaies, elles ont été acquises par le Musée de Châteauroux, à l'exception de 83, qui étaient dans un tel état que leur classification certaine était impossible.

Sauf les monnaies de Claude II, qui sont plutôt médiocres, toutes les autres sont en parfait état de conservation. Voici la série des empereurs et impératrices représentés dans cette découverte :

1 Volusien ; 1 Valérien ; 44 Gallien ; 4 Salonine ; 5 Postume ; 38 Claude II ; 31 Aurélien (dont un moyen bronze et un petit bronze quinaire) ; 4 Sévérine ; 1 Tetricus ; 17 Tacite ; 63 Probus ; 4 Carus ; 15 Carinus ; 49 Dioclétien ; 40 Maximien Hercule.

J. CREUSOT.



Monnaies des rois de Characène. — Nous avons déjà signalé le travail de M. E. Babelon sur les monnaies des rois de Characène (*Rev. num.*, 1898, p. 707). Ce mémoire vient de paraître dans le *Journal international d'archéologie numismatique* (tome 1er, p. 381-404, 2 pl.).

Voici la liste rectifiée des rois characéniens, telle que la dresse M. Babelon, complétant ainsi un travail publié par M. Waddington en 1866 :

Saggonadacos.
Hyspaosinès (1er roi), mentionné sur les monnaies en :
ΗΠΡ (188 Sél. = 124 av. J.-C.).
Apodacos (2e roi), mentionné sur les monnaies en :
ΓΣ (203 Sél. = 109 av. J.-C.).
Tiraios Ier (3e roi), mentionné sur les monnaies en :
ΓΚΣ (223 Sél. = 89 av. J.-C.).
Tiraios II (4e roi), mentionné sur les monnaies en :
ΣΝΒ (252 Sél. = 60 av. J.-C.).
ΑΞΣ (261 Sél. = 51 av. J.-C.) ou ΔΞΣ (264).
Théonnésès Ier (5e roi), mentionné sur les monnaies en :
ΓΟΣ (273 Sél. = 39 av. J.-C.).
Attambelos Ier (6e roi), mentionné sur les monnaies en :
ΓΠΣ (283 Sél. = 29 av. J.-C.) ou ΕΠΣ (285).
ΕϤΣ (295 Sél. = 17 av. J.-C.).
ΗϤΣ (298 Sél. = 14 av. J.-C.).
Τ (300 Sél. = 12 av. J.-C.).
CΙΤ (316 Sél. = 4 ap. J.-C.).
ΖΙΤ (317 Sél. = 5 ap. J.-C.).
Abinerglos (7e roi), mentionné sur les monnaies en :
ΑΚΤ (321 Sél. = 9 ap. J.-C.).
Adinnerglos (8e roi), mentionné sur les monnaies en :
ΤΛΓ (333 Sél. = 21 ap. J.-C.).
Théonnésès II (9e roi), mentionné sur les monnaies en :
ΤΞΓ (363 Sél. = 51 ap. J.-C.).
Attambelos II (10e roi), mentionné sur les monnaies en :
ΤΞΕ (365 Sél. = 53 ap. J.-C.).
ΤΞC (366 Sél. = 54 ap. J.-C.).
ΤΞΖ (367 Sél. = 55 ap. J.-C.).
ΤΞΗ (368 Sél. = 56 ap. J.-C.).
ΤΞΘ (369 Sél. = 57 ap. J.-C.).
ΤΟ (370 Sél. = 58 ap. J.-C.).
ΤΟΑ (371 Sél. = 59 ap. J.-C.).
ΤΟΒ (372 Sél. = 60 ap. J.-C.).
ΤΟΓ (373 Sél. = 61 ap. J.-C.).
ΤΟΔ (374 Sél. = 62 ap. J.-C.).
ΤΟΕ (375 Sél. = 63 ap. J.-C.).
ΤΟC (376 Sél. = 64 ap. J.-C.).
ΤΠ (380 Sél. = 68 ap. J.-C.).
ΤΠΑ (381 Sél. = 69 ap. J.-C.).
ΤΠΓ (383 Sél. = 71 ap. J.-C.).

Artabaze (11e roi). Pas de monnaies.
Attambelos III (12e roi), mentionné sur les monnaies en :
YIB (412 Sél. = 100 ap. J.-C.).
YIE (415 Sél. = 103 ap. J.-C.).
YIC (416 Sél. = 104 ap. J.-C.).
Théonnésès III (13e roi), mentionné sur les monnaies en :
YKA (421 Sél. = 109 ap. J.-C.).
YKB (422 Sél. = 110 ap. J.-C.).
YKΓ (423 Sél. = 111 ap. J.-C.).
Attambelos IV (14e roi), mentionné sur les monnaies en :
YKE (425 Sél. = 113 ap. J.-C.).
mentionné par Dion Cassius en 116 ap. J.-C.
Obadias ou Orabzès (monnaies à dates incertaines).
Hadad-nidin-achi (Ἀδαδναδινάχης). Pas de monnaies.
Rois avec monnaies à légendes araméennes.



Marsyas et le dieu Maron. — Dans le *Festschrift für Otto Benndorf*, publié cette année à l'occasion de la soixantième année de ce savant éminent, nous trouvons, parmi des dissertations variées d'archéologie, une notice de M. Wilhelm Kubitschek, intitulée *Marsyas und Maron in Kremne* (*Pisidien*). L'auteur passe en revue les monnaies de Cremna qui ont pour type la statue de Marsyas qui figure ordinairement sur les monnaies des colonies latines. Mais une pièce d'Aurélien frappée à ce type, donne à Marsyas le nom de Maron. Il est établi par là que le dieu Maron, qu'on connaît par d'autres textes, n'est qu'un surnom ou une appellation locale du satyre Marsyas.

E. B.



Monnaies de la Phrygie. — Dans le même *Festschrift* en l'honneur de M. Otto Benndorff, M. Imhoof-Blumer a donné une dissertation intitulée : *Die Prägorte der Abbaïter*, *Epikteter*, *Grimenothyriten und Temenothyriten*, dans laquelle l'illustre numismate de Winterthur établit que les Mysi-Abbaeti frappaient monnaie à Ancyre de Phrygie, et non, comme on le croyait autrefois, en Mysie. Les monnaies de la Phrygie Epictète qui portent la légende ΕΠΙΚΤΗΤΕΩΝ, ont été frappées à Aezani, et leurs dates sont supputées suivant l'ère de Sylla qui commence en septembre 85 av. J.-C. Griménothyres et Trajanopolis étaient-elles la même ville ayant changé de nom sous Trajan? Les mon-

naies s'opposent à cette identification qu'on a proposée. Enfin Téménothyres et Flaviopolis, ne sont, an contraire, que deux noms de la même ville, comme Sala-Domitianopolis, Daldis-Flaviopolis, Stratonicée-Hadrianopolis, Tmolus-Aureliopolis, etc.

E. B.



Monnaie de la Cilicie. — Dans le *Journal of Hellenic studies* (t. XVIII, 1898), M. Fr. Imhoof-Blumer a publié une série de très intéressantes remarques sur des monnaies de la Cilicie, intitulée : *Cointypes of some Kilikian Cities* (Aegae, Anazarbe, Augusta, Lamus, Mallus, Selinus-Trajanopolis, Soli-Pompéiopolis, Tarse). Explication nouvelle de types curieux se rapportant au culte d'Apollon et de Persée.

E. B.



Numismatique musulmane. — M. C. Mauss, déjà connu par des travaux sur l'architecture orientale, vient de publier une brochure intitulée : *Loi de la Numismatique musulmane* (in-8°, Paris, E. Leroux, 1898). C'est un classement, par série et par ordre de poids, des monnaies arabes du cabinet de France, basé sur les travaux de H. Sauvaire. L'auteur cherche à rattacher le système arabe aux différents système chaldéen, juif, égyptien et même romain. Nous signalons cette étude qui est d'une lecture difficile et ne peut guère être suivie que par un métrologiste ou un mathématicien.

E. D.



Conférences de Numismatique. — M. M. Prou a fait, au Collège libre des sciences sociales, trois conférences de numismatique. Dans la première qui a eu lieu le 2 mars, il a étudié le *Droit de monnaie* du VIe au VIIIe siècle; dans la seconde, il a suivi l'histoire du même droit jusqu'au XIIIe siècle. La troisième conférence a été consacrée à l'étude des diverses espèces monétaires qui ont eu cours en France, du VIe au XIIIe siècle.



Prix de Numismatique romaine. — Le concours que nous avons annoncé dans la *Revue* (1898, p. 707), a été ouvert, non par la *Revue belge de numismatique*, mais par M. Alphonse de Witte, auquel doivent être envoyés les manuscrits.



Congrès de Numismatique. — La Société française de Numismatique vient d'envoyer une circulaire annonçant qu'un congrès international sera réuni à Paris, en juin 1900. Déjà, au congrès de Bruxelles, en 1891, un certain nombre de numismatistes avaient exprimé le désir que le prochain congrès eût lieu à Paris. On peut donc espérer que la future réunion aura le même succès que la précédente.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

MARKOFF (A. de). — *Catalogue-Inventaire des monnaies musulmanes du Musée impérial de l'Ermitage*, 1 vol. in-f°. Pétersbourg, 1896, 893 p. autogr., sans planches (en russe).

— — *Catalogue des monnaies Djélaïrides*, in-4°. Pétersbourg, 1897, LXXXII et 66 p., IX planches (en russe) [1].

I. — Les travaux de M. de Markoff, dans le domaine de la Numismatique orientale sont connus : la *Revue Numismatique* en a rendu compte en leur temps. Le nouveau volume que l'érudit conservateur au Musée de l'Ermitage présente aujourd'hui au monde savant, n'est pas un catalogue dans le sens scientifique du mot, mais une simple liste, un inventaire de monnaies. Et en effet, dans l'état actuel de nos connaissances, et en présence des divers catalogues ou ouvrages de numismatique musulmane qui sont actuellement entre les mains des travailleurs et des collectionneurs, il n'est plus nécessaire, comme autrefois, de décrire minutieusement chaque pièce ni de donner la transcription des légendes arabes. L'indication de l'atelier monétaire et de la date de l'Hégire suffisent avec le nom du souverain pour identi-

1. Quoique remontant à 1896 et 1897, ces deux volumes ne nous ont été gracieusement envoyés par l'auteur qu'au mois de juin dernier.

tifier telle ou telle pièce. C'est ainsi que M. de M. a procédé; c'était le seul parti à prendre, voulant surtout renfermer en un seul volume toute la numismatique musulmane; il n'y a de description détaillée que pour les pièces particulièrement intéressantes, et encore à cet égard, il y a bon nombre de monnaies nouvelles de l'Asie centrale que l'auteur s'est contenté de mentionner sommairement.

On comprendra que, vu l'importance et le volume de cet inventaire, il nous soit impossible d'entrer dans les détails; nous nous contenterons de donner une brève analyse de son contenu :

Le montant des monnaies des Khalifes orientaux (1486 pièces) est inférieur à celui des musées de Berlin (1995) et de Paris (1525); il ne comprend en outre que 172 dinars d'or. Pour la lacune abbasside dont les points extrêmes varient, suivant les collections, nous avons ici les années 334 et 566 de l'Hégire. La dernière pièce de Mostasem est un dinar de l'an 654. Les oméiades d'Espagne ne comprennent que 237 pièces d'argent dont 8 en or; on sait que la collection de France se monte à 358 pièces. Pour les autres dynasties d'Espagne et du nord de l'Afrique, la même collection française est également plus riche (775) que celle de l'Ermitage. De même pour les dynasties égyptiennes. Par contre, pour toutes les monnaies des différentes dynasties turques de l'Asie antérieure et de l'Asie centrale, la collection russe est incomparablement plus complète qu'aucune autre collection déjà connue. Citons par exemple les Seljoukides formant un ensemble de 336 pièces, les Chirvanides 130, les Khans de la Horde d'or près de deux mille, les Khans du Djagataï 427, les Timourides 290, les Scheibanides 160, Ileks du Turkestan, 614; et tant d'autres dynasties peu importantes, il est vrai, mais qui sont généralement très mal représentées ailleurs. Par ses conquêtes et son voisinage dans l'Asie centrale, la Russie a pu former d'importantes collections monétaires, non seulement pour le monde musulman, mais aussi pour l'ancien monde Tartare. C'est sur le déchiffrement des monnaies tartares, encore mal connues, qu'a principalement porté le travail de M. de M. et c'est en cela qu'il faut apprécier tout le mérite de ses recherches chez les historiens orientaux. Nous signalerons, en dernier, la série ottomane qui comprend 973 pièces contre 1.204 au British Museum et 1.302 au musée impérial de Constantinople (d'après le Catalogue Ghalib), et la série des shahs de Perse depuis les Séfévides, qui s'élève, y compris les villes autonomes, à treize cent quarante pièces (925 au British Museum).

Le catalogue russe est rédigé par noms de souverain dans chaque dynastie et en suivant l'ordre chronologique des pièces avec indication du métal et de l'atelier monétaire. Ce n'est pas le classement suivi d'or-

dinaire dans les catalogues orientaux rédigés jusqu'ici, mais la méthode adoptée par M. de M. simplifie beaucoup le travail et elle a aussi ses avantages.

Comme on le voit, par ce court aperçu, l'ouvrage de M. de M. est un vrai monument qui représente bien des années d'étude et une somme de labeur énorme. Quand on connaît la difficulté que présente le plus souvent la lecture de l'écriture arabe, et quand on voit le nombre de pièces qu'il a fallu étudier une à une pour atteindre le chiffre de plus de *douze mille*, réparti sur cent quatre-vingt-treize dynasties, on ne peut que remercier et féliciter M. de M. d'avoir pu mener à bonne fin cette œuvre colossale qui nous fait connaître une des plus belles collections numismatiques.

II. — La dynastie mongole des Djelaïrides ou Ilékaniens a occupé la Perse entre les Houlagides et l'arrivée de Tamerlan (de 737 à 835 de l'Hégire); elle ne comprend que quatre souverains : Hazan Bouzourg, Sheikh Oweis Behadur, Djelal eddin Hosein et Ghiatseddin Ahmed. On ne connaissait guère jusqu'ici que très peu de monnaies de ces princes : M. Savelieff en avait publié vingt-neuf dans une monographie sur plusieurs dynasties mongoles (en russe, 1858). Le catalogue du British Museum en fait connaître soixante-six. On en trouve quelques-unes dans les travaux de Fraehn, Tiesenhausen et Soret. M. de Markoff a décrit deux cent vingt de ces monnaies dans le catalogue précité du musée de l'Ermitage. L'ouvrage spécial qu'il vient de consacrer à cette dynastie, contient une description de toutes les monnaies connues précédée d'une large introduction contenant l'histoire des divers souverains djelaïrides. Pour ce travail qui contient beaucoup de renseignements nouveaux et inédits, l'auteur a utilisé les ouvrages de ses devanciers et a surtout mis à contribution les historiens orientaux eux-mêmes. Le total des pièces décrites s'élève à peu près à deux cent cinquante, réparties sur quarante-sept ateliers monétaires ; une cinquantaine de pièces contremarquées sont particulièrement intéressantes. L'ouvrage est orné de 18 vignettes dans le texte, de neuf planches de photogravures, d'une table de la dynastie et d'une carte géographique donnant l'emplacement des villes monétaires. Nous nous permettrons, en terminant, d'exprimer un regret, c'est que les deux gros volumes dont nous venons de parler, ne soient pas très accessibles au public, étant écrits dans une langue encore peu connue dans notre Europe occidentale.

E. Drouin.



Travaux sur la numismatique de l'Inde.

I. — M. Vincent A. Smith a donné dans le *Journal du Bengale* (1898) la troisième série des *Numismatic Novelties* dont nous avons déjà parlé (v. *Revue Numism.*, 1898, p. 139). Parmi les pièces nouvellement découvertes dans l'Inde par M. J. P. Rawlins, il y a lieu de signaler les suivantes.

Une monnaie de *cuivre* de Telephus, roi grec de la Bactriane, dont on ne connaissait jusqu'ici que de très rares monnaies d'argent. La légende grecque est la même : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ ΤΗΛΕΦΟΥ. L'inscription du ℟. en caractères indiens kharoshthi est un peu différente de celle de la bibliothèque Bodleïenne (P. Gardner, *Greek kings of Bactria*, 1886, p. 171) : *maharajasa Kalanakramasa*, au lieu de *palana*, qui n'avait aucun sens, tandis que *Kalanakramasa* est une forme populaire du sanscrit *Kalyanakarmanah* qui est précisément la traduction de εὐεργετου « le bienfaisant » (cette remarque est de M. Hoernle). Nous avons plusieurs fois attiré l'attention sur ce fait que certains mots des légendes indiennes qui avaient été longtemps inintelligibles n'étaient autres que la traduction en sanscrit de l'une des épithètes ou même du nom du roi grec.

Peukolaos est un nouveau roi grec de la Bactriane ; il n'est connu que depuis deux ans, grâce à deux monnaies de cuivre décrites par M. Chas. J. Rodgers dans la *Numism. chronicle* de 1896 [1]. La légende grecque est : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΙΚΑΙΟΥ ΚΑΙ ΣΩΤΗΡΟΣ ΠΕΥΚΟΛΑΟΥ, et la légende indienne en caractères kharosthi : *maharajasa dhramikasa tradatasa Pêukuleasa* « (monnaie) de Peukolaos grand roi, fidèle, sauveur ». M. Smith fait connaître une troisième monnaie de ce souverain, trouvée par M. Rawlins ; les légendes sont les mêmes quoique incomplètes. Par le type et la forme des lettres, M. Smith place Peukolaos à l'époque d'Hippostratos (vers 70 av. J.-C.), et il rapproche le nom de ce roi (qui ne paraît pas avoir de sens en grec) du nom de la ville *Peukolaotis* mentionnée par les auteurs grecs comme étant située près de la rive droite de l'Indus. Cette question d'origine est à éclaircir.

1. Nous croyons devoir rappeler que le même article du *Numism. Chronicle* contient la gravure et la description de la monnaie de cuivre d'un autre roi de la Bactriane, jusqu'ici inconnu, Polyxène. Cette monnaie porte les légendes ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΣΩΤΗΡΟΣ ΠΟΛΥΞΕΝΟΥ, *maharajasa Puliksanasa* avec un signe nouveau pour rendre le Ξ grec (qui, dans le nom de Philoxène, était rendu par un *s*).

Le satrape Taraki est également un souverain qui ne nous est connu que par une monnaie de cuivre, découverte par M. Rawlins; il ne figure pas dans la série des Kshatrapas du Nord dont j'ai donné la liste (V. *Rev. Numism.*, 1894, p. 518). La légende en caractères brahmi est *mahakshatrapa Taraki* « le grand satrape T. »Les caractères sont ceux du nord-ouest de l'Inde du premier siècle de notre ère.

Diverses monnaies en cuivre des rois Kouchans Indo-Scythes. M. Smith paraît adopter l'opinion de Cunningham qui identifiait Kadphizès avec Kadaphès, opinion qui nous semble difficile à accepter, vu la différence de noms. Bien que le protocole soit à peu près le même sur les monnaies de ces deux souverains, il est impossible que le même roi s'appelle tantôt ΚΑΔΦΙΖΟV, tantôt ΚΑΔΑΦΕΣ. Quant à la légende ΧΟΡΟΝΑ, ΧΟΡΑΝΣΥ qu'il faut lire au nominatif *Khoshansa*, je suis d'avis avec MM. Rapson et Smith, qu'elle est la transcription grecque du sanscrit *Khushanasa* qui se trouve au revers des monnaies de Kadaphès et de Kadphizès et qui indique que ces princes étaient bien de la race des Kouchans. Les autres épithètes ΖΑΟΟΥ, *yavuga*, que portent ces pièces, restent toujours d'une interprétation difficile. On lisait autrefois ΖΑΘΟV, mais ΖΑΟΟΥ est la vraie lecture.

Cunningham a interprété ce mot tantôt par ΖΑΟ = shâh, tantôt par *Tchao wu*, titre que, d'après les auteurs chinois, portaient les princes de la Sogdiane. Cette opinion a été adoptée récemment par le docteur Marquart de Tubingen qui voit également dans la légende sanscrite *yava*, *yavuga*, une transcription de *tchao wu* ; il se base sur un autre texte chinois plus précis, indiquant que les Yue-tchi, c'est-à-dire les Kouchans, étaient de la famille des Tchao wu. Jusqu'à présent, ce nom n'était connu que pour les princes de la Sogdiane du ɪvᵉ au vɪɪᵉ siècle de J.-C. qui ne sont pas des Kouchans ; aussi, croyons-nous qu'il est prudent d'attendre que nos sinologues aient vérifié le passage et se mettent d'accord sur l'interprétation du texte. On sait qu'ils sont souvent en divergence pour la traduction des auteurs anciens et l'identification des noms.

Nous ne quitterons pas Kadaphès sans signaler une monnaie importante dont le British Museum possède plusieurs exemplaires [1] et qui porte dans sa légende indienne l'épithète de *devaputra* « fils des dieux ». C'est la première fois que l'on voit ce titre sur une monnaie, car jusqu'ici on ne l'avait trouvé que dans les inscriptions de Kanishka

1. Ils proviennent, je crois, de la collection de Sir A. Cunningham qui en a publié un dessin indéchiffrable dans le *Num. Chron.* de 1892. M. Rapson a bien voulu vérifier pour moi la légende *devaputra* qui est certaine.

et de ses successeurs. On sait qu'il se rencontre aussi dans l'inscription du pillier d'Allahabad dont l'érection est de l'an 360 environ de J.-C.; ce qui montre qu'il y avait encore au IVe siècle des Yue-tchi qui régnaient soit dans le Pendjâb, soit dans le voisinage, comme par exemple les grands Kouchans postérieurs (v. *Revue Numim.*, 1896). L'appellation de « fils des dieux » a été apportée dans l'Inde par les grands Yue-tchi, lors de la conquête de ce pays, vers l'an 25 de notre ère. Nous ne savons pas exactement de quelle race étaient les Yue-tchi, ni quelle était leur langue. On suppose que c'étaient des Turcs, car leurs descendants (les petits Yue-tchi) qui ont régné à Kâboul jusqu'au xe siècle, étaient considérés comme des Turcs; Albirouni le dit expressément. Leur langue était donc un dialecte turc et vraisemblablement les deux Kadphizès et Kadaphès qui ne sont connus, comme on le sait, que par leurs monnaies, devaient porter le titre de « fils du ciel » analogue au *chen-yu* ou *tengri kvatu chen-yu* « grandeur majestueuse du fils du ciel » qu'avaient les Hioung-nou, ou *tengriteg* « semblable au ciel » épithète que se donne Kültegin dans sa stèle de 731, et qui est encore aujourd'hui en usage chez les chinois (*tien-tzé* « fils du ciel », le Ταισαν des auteurs byzantins). Aux environs de l'ère chrétienne le titre emphatique de « rejeton d'origine divine », que prennent plus tard les Sassanides sur leurs monnaies (*minutchetri min Yezdan*), n'était pas encore en usage à la cour de Perse ou du moins, si Mithridate II (123-87 av. J.-C.) a pris le surnom de Θεος à l'imitation des Séleucides, si Euthydème, Antimaque, Agathoclès, se sont parés de la même épithète sur leurs monnaies, il est certain que ces faits étaient inconnus des touraniens arrivant de la Haute-Asie et que c'est par une coïncidence de pur hasard, que l'on trouve ce titre vaniteux à la fois chez les souverains grecs et les princes tartares.

Pour en terminer avec le mémoire de M. Smith, je citerai une monnaie d'argent de Bhanumitra, prince de la famille qui a régné à Odumbara un peu avant l'ère chrétienne, et une monnaie de cuivre de Toramâna avec la roue bouddhique.

II. — Le dernier cahier du *Num. chronicle* renferme un article de M. O. Codrington sur les sultans de la dynastie musulmane des *Bahmani* qui a régné dans le Dekkan de 1345 à 1525. Le catalogue du British Museum (publié en 1885) ne donne que six de ces princes sur les dix-huit qui composent la dynastie. Grâce aux historiens persans et à la découverte de monnaies nouvelles, M. Codrington a pu faire un travail complet et exact sur cette dynastie, et donner la série entière des souverains.

Les trouvailles de monnaies continuent à être très fréquentes dans le sol de l'Inde. La société asiatique en donne régulièrement la liste dans son *Journal* et dans ses *Proceedings* (Calcutta, 1897 et 1898). La plupart de ces monnaies sont de l'époque moderne : ce sont notamment des pièces des grands Mongols, des Pathan de Delhi, des Ghaznévides, des Sourides, des rajas d'Assam, des sultans du Bengale, de l'ancienne compagnie des Indes. Les monnaies de l'époque ancienne entrent, pour une faible part, dans ces trouvailles et sont toujours rares; celles qui sont signalées et sommairement décrites par M. Hoernle, l'éminent épigraphiste de Calcutta, appartiennent aux séries suivantes : Gadhia paisê du Goujerat, Ganga-coins des anciens rois d'Orissa (188 à 894 de J.-C.), lingots poinçonnés (punch-marked) de la plus ancienne période monétaire, celle de la circulation des morceaux de métal de formes irrégulières revêtus de contremarques appliquées successivement par les marchands de diverses villes. Comme l'a fait remarquer M. Babelon dans plusieurs ouvrages, la période de la monnaie privée, libre et individuelle, celle qui a précédé le monnayage officiel avec la garantie de l'État est des plus intéressantes à étudier, et l'Inde, sous ce rapport, est particulièrement riche en spécimens. Leur circulation est antérieure à l'arrivée d'Alexandre, car c'est seulement après la conquête macédonienne (330-325 av. J.-C.) qu'apparaissent les monnaies indigènes avec légendes.

III. — M. A. Foucher, chargé par l'Académie des Inscriptions d'une mission dans l'Inde en 1897, a rapporté un certain nombre de monnaies dont il a fait don au Cabinet des médailles. Ces monnaies, toutes en cuivre, appartiennent pour la majeure partie à la série des rois du Kashmire. Plusieurs dynasties ont occupé le trône de cette contrée, on en trouvera la liste dans le *Râjatarangini* ou Chronique des rois, écrite en sanscrit au XIe siècle par Kalhana, modifiée et rectifiée par Cunningham dans son ouvrage *Coins of mediaeval India* (Londres, 1894).

On est loin d'avoir les monnaies de tous ces souverains, si tant est que tous aient frappé monnaie. Voici le détail des pièces rapportées par M. Foucher :

Rois Indo-grecs.............	12 pièces.
Rois Indo-Scythes...........	10 —
Indo-Scythes postérieurs.....	9 —
Rois du Kashmire............	28 —

Ce sont les suivants :

Toramâna, 520 à 540[1]. — Avantivarma, 855-883. — Çankaravarma, 883-901. — La reine Çugandhâdevya, 903-905. — Tchakravarma, 922-933. — Unmattâvanti, 937-939. — Tribhuvana Gupta, 973-974. — La reine Didda, 979-1005. — Sangrâmadeva, 1005-1028. — Kâlaça, 1081-1089 — Harshadeva, 1089-1101. — Çussâladeva, 1112-1120. — Jagadeva, 1198-1214, et trois monnaies incertaines. Dynastie des Shâhi de Kâboul : Çyalapatideva, 875-900. — Bhimadeva, 945-950. — Vankadeva, 895 ? — Samantadeva, vers l'an 1000.

Le Cabinet des médailles possédait déjà un ancien fonds de monnaies kashmiriennes qui remonte au général Allard (1836) ; ce sont : Toramâna, Çankaravarma, la reine Didda, Kâlaça, Sangrâmadeva et Bhima Gupta, en tout 8 pièces.

Les monnaies de Tribhuvana Gupta, de Tchakravarma et d'Avantivarma sont très rares.

E. Drouin.



Roger Marx. *Les Médailleurs français depuis 1789*. Paris, Société de propagation des livres d'art, 1897. In-8° de II-62 p., avec XI pl. et de très nombreuses reproductions dans le texte.

L'art de la médaille en France attend son historien. Le cadre a été succinctement tracé par J.-J. Barre, graveur et numismate ; très apte, à ce double titre, à accomplir une telle œuvre. Depuis, sur divers points, de solides jalons ont été plantés ; mais la voie reste à tracer dans son ensemble, bien qu'elle ait été déjà amorcée en divers points, surtout en son commencement et à sa fin. Jusqu'ici, en effet, on s'est attaqué surtout aux origines et aux temps contemporains. Pour ce qui est des origines, M. Rondot a fait plus et mieux que personne, et nous attendons encore beaucoup de lui ; nous comptons aussi beaucoup sur M. Mazerolle. Grâce à M. Rondot, nous avons appris à connaître l'art et les artistes lyonnais, et M. Mazerolle nous a donné, comme prémices de ses publications futures, des notices sur deux des principaux artistes du XVIe siècle, Étienne Delaulne et Guillaume Martin.

Mais qui donc nous fera bien sentir tout ce qu'il y a de délicatesse, de force, d'originalité, de charme dans les œuvres de ce XVIe siècle, si français, si fin, si délicat, si pondéré et pourtant si nerveux ! Cet art est relativement trop peu connu, trop peu apprécié et trop peu goûté par les amateurs.

1. Les dates sont d'après Cunningham ; elles ne sont qu'approximatives.

Pour le xviie siècle, en dehors de Guillaume Dupré et de Jean Warin, il semblerait qu'il n'y ait eu aucun autre médailleur digne de ce nom, et pourtant, qui a parlé de Boutemie, l'orfèvre modeleur et ciseleur, de si merveilleuses effigies? Qui a même cité Th. Piquot, cet autre maître orfèvre? Qui a montré tout ce qu'il y a de noblesse, de beauté, d'élévation, et parfois de splendide réalisme, dans les œuvres des Chéron, des Bernard, des Mauger, des Marteau? Malgré la précieuse histoire de la Monnaie des médailles de M. J.-J. Guiffrey, ces noms restent presque inconnus, ou plutôt ce ne sont là que des noms, de simples étiquettes, les œuvres les plus caractéristiques de ces maîtres n'ayant pas été réunies. Qu'on étudie ces œuvres de très près, qu'on les groupe, et je réponds de l'effet qui sera produit. D'ailleurs ne doit-on pas s'attendre à retrouver dans la médaille française, à l'époque de Louis XIV et de Louis XV, la même supériorité que dans la sculpture?

Je souhaite que ce xviie siècle, trop dédaigné maintenant, trouve son historien, comme l'a trouvé notre xixe siècle. Je souhaite surtout que l'art de la médaille en France à toutes les époques trouve, pour le louer et le faire connaître comme il convient, un écrivain aussi bien renseigné, un admirateur aussi discrètement ému et aussi convaincu que l'est M. Roger Marx.

Plus que personne, il aime cet art. C'est lui, en effet, qui organise en 1889 l'exposition centennale de la médaille française; c'est lui qui fait ouvrir toutes grandes aux médailleurs et aux graveurs les portes du Musée de Luxembourg; et c'est encore lui qui s'efforce en ce moment de fonder une société pour la propagation de la médaille. A notre époque, personne, il faut le répéter, n'a plus fait que M. Roger Marx pour remettre en honneur cet art si distingué de la médaille, et pour faire connaître, en France et à l'étranger, les nobles efforts et les succès de notre école contemporaine.

Le travail que nous signalons aux lecteurs de la *Revue numismatique* est une nouvelle édition de celui qui fut publié en 1889, à l'occasion de l'Exposition centennale. Mais c'est une édition entièrement revue, enrichie de notes nombreuses et d'importants appendices. Aussi peut-on dire que c'est là une œuvre nouvelle, et je ne doute pas que le public ne lui fasse le même accueil empressé qu'à la première. Ce volume d'ailleurs a l'aspect séduisant; l'illustration est débordante, et digne du texte, aussi bien par le choix des spécimens reproduits que par l'excellence des résultats obtenus par des procédés fort divers: héliogravure, gravure sur bois, similigravure.

La notice elle-même ne comprend en tout que 32 pages. C'est peu, en apparence. Mais, dans ces 32 pages, M. Roger Marx a con-

densé, pour le plus grand bénéfice du lecteur, tout ce qui a été écrit durant ce siècle sur les médailles contemporaines. Les notes bibliographiques sont là, au bas de chaque page, qui prouvent que l'auteur n'a négligé aucune source d'informations.

Ces pages, d'un style ferme et savoureux, nourries de faits habilement synthétisés et condensés, ne peuvent être résumées ; il les faut lire, et on ne se plaindra certes pas d'avoir perdu son temps à cette lecture. A grands traits, mais sans rien oublier d'essentiel, M. Roger Marx caractérise avec netteté et précision les diverses évolutions de l'art français. Il débute par les œuvres nées sous la révolution et sous l'Empire, toujours correctes, souvent pleines d'énergie et d'un style altier, souvent aussi sèches, rigides et froides ; pour en arriver enfin à la souplesse, à la variété, à la recherche des œuvres contemporaines, dont quelques-unes voisinent avec l'incorrection et tombent dans une imprécision condamnable, bien que cherchée et voulue.

Plein d'enthousiasme et de bonne foi, M. Roger Marx s'efforce de rendre à chaque artiste ce qui lui est dû : à chacun, il distribue suivant ses mérites, les encouragements et les éloges, et il tâche de n'omettre aucun artiste digne de ce nom. Mais les primesautiers, les audacieux l'attirent de préférence, et il ne s'effarouche même pas trop des audaces malheureuses de certains médailleurs. (Voir, par exemple, à la pl. X et surtout à la p. 30.)

Ainsi que nous venons de l'indiquer, ce travail est accompagné de plusieurs appendices précieux, suivis d'une table des gravures et d'une table des matières.

Dans le premier « document annexe », on trouve l'historique de la « fondation du grand prix de Rome pour la gravure en médailles et en pierres fines. »

Le deuxième « document annexe » donne la liste des « logistes » et celle des lauréats des concours pour le prix de Rome, depuis l'origine (1805) jusqu'à l'année 1896.

En troisième lieu, vient le « Catalogue des médailles et pierres fines constituant la section centennale de la glyptique à l'exposition universelle de 1889. »

Enfin, le quatrième « document annexe » vise les collectionneurs et les amateurs. Il leur fournit de pratiques renseignements, en leur donnant la nomenclature des médailles appartenant au Ministère des Beaux-Arts ou à l'Administration des Monnaies, et accessibles à toutes les bourses par la modicité de leur prix. Cette dernière liste est complétée par le catalogue des œuvres exposées au Musée du Luxembourg par des artistes dont M. Roger Marx donne les adresses.

Ainsi qu'on le voit, dans ce livre, l'utile est joint à l'agréable. Prenez donc et lisez, qui que vous soyez, littérateur, artiste, numismate ou même simple collectionneur; car vous trouverez, j'en suis sûr, à cette lecture, comme j'y ai trouvé moi-même, plaisir et profit.

H. DE LA TOUR.



AMBROSOLI (Solone). *Monete greche.* Milan, 1899, in-18 de 286 pages, avec 200 gravures et 2 cartes (Collection des manuels Hoepli).

Pensant, comme nous, qu'il est utile pour la Numismatique d'en répandre les premiers éléments dans le public, au moyen de travaux de vulgarisation, M. Ambrosoli, auteur de l'excellent manuel que nous avons signalé aux lecteurs de la *Revue*, vient de publier un nouveau guide consacré spécialement aux monnaies grecques. Ce petit volume renferme tous les renseignements nécessaires aux débutants, et un répertoire de légendes monétaires que les amateurs éclairés trouveront aussi très utile. Les figures sont satisfaisantes et contribueront certainement à répandre le goût des monnaies grecques, c'est-à-dire de l'art antique tout entier.

J.-A. BL.



RIGGAUER (Hans). *Münzen.* Berlin, 1899, in-8 de 10 pages et 1 planche (Extrait de l'ouvrage de MM. R. Oberhummer et H. Zimmerer, *Durch Syrien und Kleinasien*).

M. Riggauer a écrit un commentaire relatif aux monnaies recueillies, au cours d'un voyage d'exploration en Cappadoce, par MM. Oberhummer et Zimmerer.

Il est facile de voir que cette récolte n'a pas été faite par de véritables numismatistes, car les pièces recueillies sont généralement communes et laissent à désirer comme état de conservation.

Parmi les pièces intéressantes, signalons un grand bronze d'Élagabale, frappé à Anazarbe, avec la légende ΔΗΜΙΟΥΡΓΙΑ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΥ, et un grand bronze de Tarse, avec la légende fautive ΔΟΜΑ pour ΔΟΜΝΑ. La monnaie la plus importante de la collection est celle dont voici la description : Tête d'homme imberbe, à droite, avec la légende FELIX PRINCEPS. Au revers, Pallas Nicéphore, debout, à gauche, et la légende COLONIA IVLIA II VR, avec les lettres VE et PET en monogrammes. Cette pièce doit être rapprochée de celle du Musée de Berlin, qui porte au revers un attelage de bœufs (Imhoof-Blumer,

Monnaies grecques, p. 90), et sur laquelle on a voulu reconnaître tantôt la tête de Brutus, tantôt celle d'Auguste. Friedländer, von Sallet et Imhoof-Blumer ont considéré la pièce comme frappée en Macédoine; mais M. Gäbler pense qu'elle appartient à la Syrie. Cette opinion paraît confirmée par la provenance de la monnaie, nouvellement découverte, que M. Riggauer vient de nous faire connaître.

J.-A. Bl.

*
* *

Babelon (E.). *Notice sur la Monnaie.* Paris, 1898. Petit in-8° de 170 pages et 66 figures. (Extrait de la *Grande Encyclopédie*, t. XXIV.)

M. Babelon a rédigé cette petite histoire générale de la monnaie en se plaçant surtout au point de vue économique, celui qui convenait le mieux à l'ouvrage auquel ce travail était destiné. On y retrouvera les théories que l'auteur a émises dans son volume sur *les Origines de la Monnaie*, en particulier au sujet des plus anciennes monnaies grecques.

Dans la présente notice, après avoir passé rapidement en revue les systèmes monétaires des différents peuples, M. Babelon consacre plusieurs pages à la fabrication et aux ateliers de monnayage. On consultera avec plaisir un *tableau général des monnaies actuelles dans le monde entier*, qui est illustré de nombreuses figures.

Ce résumé historique est complété par un paragraphe sur le faux-monnayage et par une bibliographie soigneusement dressée.

J.-A. Bl.

*
* *

Florange (Jules). *Souvenirs numismatiques du tir français avant 1789.* Paris, 1899, in-4° de 62 pages, avec 60 figures et 8 planches.

M. Florange vient de consacrer un travail, édité avec luxe, aux jetons, méreaux et insignes des corporations d'archers et d'arbalétriers.

Après une introduction, un peu courte peut-être, et une note sur les Patrons des anciennes sociétés de tir (saint Sébastien, sainte Christine, sainte Barbe, saint Antoine), M. Florange décrit les nombreuses pièces et cite les renseignements qu'il est parvenu à réunir pour Abbeville, Amiens, Arras, Auxonne, Beaune, Besançon, Bourges, Béthune, Cambrai, Châlons-sur-Marne, Chambéry, Charenton, Charleville, Clermont-Ferrand, Compiègne, Corbeil, Coulommiers, Crépy-en-Valois, Étampes, Guise, La Ferté-sous-Jouarre, Laon, Le Plessis-Brion, Lunéville, Lyon, Mâcon, Meaux, Meulan, Montereau, Nancy, Noyon, Nuits, Paris, Péronne, Poligny, Pont-de-Vaux, Reims, Rouen,

Roye, Saint-Omer, Saint-Quentin, Saint-Sauveur près Cambrai, Salins, Sedan, Semur, Soissons, Strasbourg, Toul, Tournus, Troyes, Vézelise, Villeneuve-de-Lyon, Rodez.

Parmi les insignes, signalons celui qui porte la figure de sainte Barbe et qui est classé à la ville d'Arras. L'attribution est fondée sur la présence d'un *rat* ; mais les détails de la gravure qui ont été pris pour un rat, représentent, à mon avis, le pied droit de la sainte émergeant des plis de la robe.

Le plomb reproduit page 32 ne me paraît pas pouvoir être attribué avec certitude aux arbalétriers de Paris. Au sujet du méreau des archers de Rodez, voyez la note que j'ai insérée dans la *Revue numismatique* (1898, p. 326). Rappelons aussi que l'on a publié l'insigne et les armoiries des arbalétriers de Pontoise (*Mém. de la Soc. histor. de Pontoise et du Vexin*, t. VI, 1884, p. 41 et 88). Aux monuments numismatiques qu'il a su réunir avec soin et patience, M. Florange aurait pu joindre quelques sceaux, tels que ceux des arbalétriers de Paris et des archers de Mortagne.

J.-A. Bl.



Hill (G.-F.). *A dedication to Artemis*, 1898, gr. in-8 de 4 pages (Extrait du *Journal of hellenic studies*, t. XVIII, 1898, p. 302 à 305).

M. Hill revient sur l'interprétation du statère de Sicyone, conservé au British Museum, qui porte une inscription gravée au « pointillé ». M. Percy Gardner avait lu cette inscription de la manière suivante : **ΑΡΤΑΜΙΤΟΣ ΤΑΣ ΕΛΚΕΤΑΣ ΑΜΟΝ**. Le mot **ΕΛΚΕΤΑΣ** ne présentant aucun sens satisfaisant, M. Hill propose de lire : **ΤΑΣ ΑΡΤΑΜΙΤΟΣ ΤΑΣ ΕΛ ΚΕΔΜΟΝΙ**, c'est-à-dire Τᾶς Ἀρτάμιτος τᾶς ἐ(λ) Λ(αι)κεδ(αί)μονι. L'abréviation par syncope est rare chez les Grecs, mais on en trouve cependant des exemples que M. Hill cite à l'appui de son interprétation. M. O. Rossbach qui vient d'étudier aussi l'inscription du statère de Sicyone (*Berliner Philolog. Wochenschrift*, 20 août 1898, p. 1053), lit : τᾶς Ἀρτάμιτος τᾶς ἐγ Κεδμῶνι. Mais le nom de lieu Κεδμών est inconnu.

Il faut rapprocher du statère de Sicyone, certainement consacré à Artémis, les pièces de Crotone, qui paraissent consacrées à Apollon (**ͰΙΑΡΟΝ ΤΟ ΑΠΟ**) et dont l'inscription est gravée aussi profondément que celle relative à Artémis.

J.-A. Bl.

*
* *

— H. Renault, *Monnaie inédite d'Hippo-Diarrhytus*, dans le *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques*, 1897, p. 250 à 259.

— E. Babelon, *Les origines du portrait sur les monnaies grecques*, dans la *Revue de l'art ancien et moderne*, 1899, t. V, p. 89 à 102 et 177 à 186, avec 22 figures de monnaies agrandies. Conclusion : « L'usage du portrait monétaire a pris naissance et s'est développé dans l'empire des Perses Achéménides longtemps avant d'être mis en pratique par les Grecs. »

— Josef Brunsmid, *Die Inschriften und Münzen der griechischen Städte Dalmatiens*. Vienne, 1898. In-8° de 86 p. et 7 planches (Extrait des *Abhandlungen des archäologisch-epigraphischen Seminares der Universität Wien*, fasc. XIII).

— A. H. J. Greenidge, *Les monnaies et la loi Porcia* (dans *The Classical Review*, n° 9, décembre 1897, t. XI).

— E. Babelon, *Note sur un exagium solidorum provenant de Dellys* (*Bull. archéol. du comité*, 1898, p. 150-151).

— L. Fiessinger, *Les fouilles du Brusq et les petits bronzes de Marseille*. Toulon, 1898, in-8° de 64 pages et 1 planche.

— Octave Vauvillé, *Inventaire des monnaies gauloises qui ont été recueillies dans l'arrondissement de Soissons*, dans le *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques*, 1897, p. 536 à 546.

— J.-G. Bulliot, *Notice sur des moules de monnaies antiques trouvées à Autun*, dans les *Mémoires de la Société éduenne*, n. s., t. XXV, 1897, p. 45 à 64.

— J. Pilloy, *Une balance du VIIe siècle, découverte dans le cimetière de Montescourt* (*Aisne*). Cette balance était accompagnée de monnaies ayant probablement servi de poids (*Bull. archéol. du comité*, 1898, p. 107 à 113).

— Dans un article sur des sépultures burgondes, MM. Le Roux et Ch. Marteaux font l'inventaire des monnaies mérovingiennes trouvées dans la Haute-Savoie et signalent quelques variétés des pièces décrites par M. M. Prou dans le *Catalogue* du cabinet de France (*Revue Savoisienne*, 1898, p. 277).

— R. P. Delattre, *Note sur le sable aurifère de la mer et sur une collection de plombs avec inscriptions trouvés à Carthage* (*Bull. archéol. du comité*, 1898, p. 160 à 170, pl. II).

— J. Creusot, *Émission de billets de confiance à Châteauroux*,

1791-1793, dans le *Bull. trimestriel du musée municipal de Châteauroux*, 1898, n° 15, p. 491 à 512.

— [E. Caron]. *Société française de Numismatique; table des annuaires et procès-verbaux*, 1866-1896. Mâcon, Protat frères, 1899. Gr. in-8° de 33 pages.

— Alfred von Sallet, *Münzen und Medaillen*. Berlin, 1898, in-8° de 224 p. et 298 figures (Collection des *Handbücher der Königlichen Museen zu Berlin*).

— Carl Peez et Josef Raudnitz, *Geschichte des Maria-Theresien-Thalers*. Vienne, 1898, in-8° de 143 pages et 1 planche.

— Dr C. A. Garufi, *Monete e conii nella storia del diritto siculo dagli Arabi ai Martini*; 1re partie. Palerme, 1898, gr. in-8° de 175 pages.

— Dr Réthy Laszlo, *Corpus Nummorum Hungariae*; 1er fasc. Budapest, 1899, in-4° de 40 pages et 18 planches.

— Dr Julius Cahn, *Die Medaillen und Plaketten der Kunstsammlung W. P. Metzler in Frankfurt am Main*. Francfort-sur-Main, 1898, in-4° de 63 pages et 26 planches.

Pour la chronique :
Le Secrétaire de la Rédaction,
J.-Adrien Blanchet.

Le Gérant, F. Feuardent.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

INVENTAIRE GÉNÉRAL

DES

MONNAIES ANTIQUES

RECUEILLIES AU MONT-BEUVRAY

DE 1867 A 1898

En 1870, trois ans après l'ouverture des fouilles méthodiques du Mont-Beuvray, M. de Barthélemy a publié dans la *Revue archéologique* [1] la description des monnaies antiques, alors au nombre de 525 exemplaires, non compris les pièces frustes, recueillies dans l'oppidum hæduen. Les recherches ultérieures, poursuivies par M. Bulliot avec un zèle infatigable, ont peu à peu accru cette première récolte qui se trouve aujourd'hui plus que doublée.

Une partie des ruines de Bibracte est actuellement connue. Les travaux antérieurs à 1870 avaient porté seulement sur le rempart, les abords de l'entrée principale et le vallon de la *Come-Chaudron*, où se rencontrèrent les substructions de nombreux ateliers de métallurgistes et d'émailleurs. M. Bulliot déblaya plus tard les grandes habitations du *Parc-aux-Chevaux*, construites sur le plan des demeures gréco-romaines, et enfin l'emplacement du champ de foire et de son temple : portion de l'oppidum constituant,

1. *Notes sur les monnaies antiques recueillies au Mont-Beuvray en 1867, 1868 et 1869* dans la *Revue archéologique*, 1870-71, pp. 16 à 33. M. A. de Barthélemy qui a bien voulu, avec son obligeance accoutumée, m'aider de ses conseils, me permettra de lui exprimer ici mes remerciements.

au point de vue archéologique et numismatique, un îlot distinct, fréquenté sans interruption par les marchands et la clientèle qu'y attirait encore au siècle dernier la foire traditionnelle de l'antique emporium, alors que, dès le temps d'Auguste, la vie s'était brusquement retirée de ses autres quartiers. Plus récemment survinrent les découvertes du petit temple consacré à Mercure Négociateur, au faîte du *Theurot-de-la-Roche*, et celle d'un grand aqueduc souterrain dont la reconnaissance, bien qu'encore incomplète, a déjà procuré des informations nouvelles sur l'état de l'industrie chez les Hæduens, au temps de la conquête romaine.

Si considérables qu'aient été ces travaux successifs, une superficie étendue reste encore inexplorée dans ce vaste oppidum de cent trente-cinq hectares. Depuis deux ans, avec l'autorisation du propriétaire, M. le vicomte d'Aboville, j'y ai entrepris la continuation des fouilles, guidé par les conseils de M. Bulliot. Je m'étais tout d'abord proposé de ne donner ici que l'inventaire des monnaies recueillies au cours de ces deux dernières campagnes, dont le compte-rendu général sera prochainement publié ; mais après avoir classé les cartons de la *Société éduenne* où les monnaies du Mont-Beuvray ont été déposées depuis 1871 jusqu'en 1896, sans avoir été décrites, j'ai reconnu qu'il y aurait intérêt à dresser le catalogue général des trouvailles numismatiques provenant de cet oppidum. L'ensemble de la récolte s'élève aujourd'hui à 1.149 exemplaires, soit 1.033 monnaies gauloises, 114 monnaies romaines, 1 celtibérienne, 1 de Mauritanie. Si l'on y ajoute un lot de 430 pièces entièrement frustes et indéterminables, le chiffre total des monnaies antiques découvertes au Mont-Beuvray s'élève à 1.579 exemplaires [1].

1. Les monnaies de bronze et de potin du Mont-Beuvray sont en général d'une conservation médiocre, comme l'indique la proportion assez élevée des monnaies

A. — MONNAIES GAULOISES

Les monnaies gauloises recueillies jusqu'à ce jour, au nombre de 1.033 exemplaires, comprennent 4 monnaies en or, 202 monnaies en argent, 119 bronzes et 708 potins.

Pour le classement de ces pièces, j'ai suivi l'ordre alphabétique des noms de peuples, en me conformant généralement aux attributions données par l'*Atlas* de M. de la Tour. Lorsqu'il m'arrivera de m'en écarter, j'aurai soin de l'indiquer expressément. Je n'ignore pas que certaines de ces attributions ethniques sont encore contestables, ainsi que M. de la Tour a pris soin de le faire observer ; ce n'est certainement pas sans fondement que quelques numismatistes ont combattu cette méthode de classement des monnaies gauloises par cités mentionnées dans les textes classiques et qu'ils ont proposé de les grouper, dans un cadre plus large, par grandes régions géographiques. Mais la tâche principale d'un rédacteur de catalogue consiste à déterminer nettement l'identité des types. Or l'*Atlas* a précisément procuré au plus grand nombre des monnaies gauloises une sorte d'état civil, très souvent définitif, quelquefois revisable, mais à coup sûr fort utile. On se guide maintenant plus aisément dans les séries si nombreuses du monnayage gaulois, et s'il n'est pas encore possible, en présence des variétés souvent multiples de chaque type, de substituer aux descriptions, comme pour les monnaies romaines, une simple référence numérique, il est du moins permis d'abréger la longueur des notices.

Les planches gravées du *Dictionnaire archéologique de*

frustes. Parmi celles-ci, j'ai reconnu une trentaine d'exemplaires coupés qui peuvent sans doute être ajoutés aux demi-bronzes de la colonie de Nîmes.

la Gaule contiennent la reproduction de quarante-huit monnaies du Mont-Beuvray, dont j'indiquerai les numéros d'ordre.

Les lieux de dépôts actuels des exemplaires inventoriés seront désignés par les abréviations suivantes :

BN = Bibliothèque nationale.
SG = Musée de Saint-Germain-en-Laye.
SE = Musée de la Société éduenne, à Autun.
AB = Cartons de M. le vicomte d'Aboville, à Paris.
JD = Cartons de l'auteur.

I. — Aduatici

1. Quatre bustes de cheval en croix ; dans les cantons, quatre annelets centrés.

℟. Cheval marchant à gauche, croupe et poitrail globuleux. Br., 1 ex. (SE). — *Atlas*, pl. XXXVI, 8868.

II. — Ambiani

2. Trois chevaux autour d'un annelet central. Revers fruste. Br. 1 ex. (JD).— *Atlas*, pl. XXXIV, 8503.

3. Sanglier, à droite.

℟. Cheval, à gauche ; au-dessus, trois barres pommetées réunies ensemble par une de leurs extrémités. Br. 1 ex. (SG). — *Atlas*, pl. XXXIII, 8482.

III. — Arverni

4. EPAD. Buste casqué, à droite ; casque orné d'une crista.

℟. Guerrier debout, tenant de la main droite une lance et un bouclier ; de l'autre, une enseigne. Ar. 1 ex. (JD). — *Atlas*, pl. XII, 3900.

5. CALIIDV. Buste, à droite; torques; derrière, un losange.

℟. Cheval galopant à gauche; au-dessus, un bouclier; dessous, une palme. Br. 1 ex. (SE). — *Atlas*, pl. XII, cf. 3931.

6. VERGA. Buste imberbe, à gauche.

℟. Cheval marchant à droite; au-dessus, cercle perlé et cintré. Br. 1 ex. (SE). — *Atlas*, pl. XII, 3943.

IV. — Atrebates

7. Tête dégénérée, en forme de foudre.

℟. Cheval, à droite; dessus, deux points et un croissant; dessous, un point. Pot. 1 ex. (SE) — *Atlas*, pl. XXXV, 8620; *Dict. archéol. de la Gaule*, 202.

8. ANDOB[RV]. Buste jeune, casqué, à droite.

℟. [CARMA]. Cavalier, à droite. Br. 1 ex. (SE). — *Atlas*, pl. XXXV, 8673; *Dict. archéol. de la Gaule*, n° 230.

V. — Aulerci Eburovices

9. PIXTILOS. Tête de Vénus, à droite.

℟. PIXTILOS. Griffon, à droite. Br. 3 ex. (SG, 1; AB, 1; JD, 1). — *Atlas*, pl. XXVIII, cf. 7078; *Dict. archéol. de la Gaule*, n° 228.

VI. — Bellovaci

10. Tête, à gauche, cheveux hérissés.

℟. Cheval, à droite; dessus, un demi-cercle; dessous, un symbole indéterminé. Pot. 1 ex. (SG). — *Atlas*, pl. XXXII, 7924; *Dict. archéol. de la Gaule*, n° 220.

11. Monnaies du groupe VANDIILOS-CALIAGIIIS. Buste, à gauche, et aigle éployé. L'oxydation de ces monnaies ne

me permet pas d'en décrire les diverses variétés. Br. 22 ex. (SG, 1; SE, 7; AB, 11; JD, 3. — *Atlas*, pl. XXXII, cf. 7988-7981, 8000.

VII. — Bituriges Cubi

12. Tête, à gauche.

℞. Cheval marchant à gauche; la légende CAM manque au-dessus; dessous, trois annelets centrés. Br. 1 ex. (SE). — *Atlas*, pl. XIV, cf. 4143.

13. [ABVDOS]. Tête nue, à gauche; cheveux en grosses mèches.

℞. Cheval libre marchant à gauche; dessus, trois annelets; dessous, ABVDOS. Br. 1 ex. (AB). — *Atlas*, pl. XIV, cf. 4147.

14. Tête, à gauche.

℞. Cheval, à gauche; dessus, des annelets; dessous, ISVNIS. Br. 2 ex. (SG, 1; JD, 1). — *Atlas*, pl. XIV, 4185; *Dict. archéol. de la Gaule*, n° 193 (avec légende incomplète).

15. Tête nue, à gauche; derrière, S.

℞. SOLIMA. Cheval bridé et sanglé, galopant à gauche; dessous, un dauphin, à droite. Les légendes incomplètes sur plusieurs exemplaires. Ar. 8 ex. (SE).—*Atlas*, pl. XXXVII, 9025.

Le classement aux Leuci proposé par M. de Saulcy est aujourd'hui abandonné.

VIII. — Cabellio

16. COL· [CABE]. Tête tourelée.

℞. Traces de la légende : IMP CAESAR AVGVST COS XI,

Corne d'abondance. Br. 1 ex. (S E). — *Atlas*, pl. VII, 2256 (*errat.* pour 2556).

IX. — Carnutes

17. Tête de femme, à droite; cheveux réticulés.

℟. Aigle, aiglon, serpent, pentagone et croisette. Un ou plusieurs de ces symboles manquent sur quelques-uns des exemplaires. Br. 17 ex. (S G, 1; AB, 9; S E, 7). — *Atlas*, pl. XIX, 6088; *Dict. archéol. de la Gaule*, n° 222.

18. Tête, à gauche, à tresses ondulées.

℟. Loup, à gauche. Pot. 1 ex. (S G). — *Atlas*, pl. XIX, 6188; *Dict. archéol. de la Gaule*, p. 199.

19. Tête nue, à gauche.

℟. Cheval, à droite; dessous, sanglier. Br. 1 ex. (S G). — *Atlas*, pl. XIX, 6202; *Dict. archéol. de la Gaule*, n° 226.

20. MAGVRIX. Buste de Diane, à gauche.

℟. Victoire debout tenant un carnyx et un bouclier. Br. 1 ex. (il était tellement oxydé qu'il n'a pas pu être conservé. V. A. de Barthélemy, *loc. cit.*, n° 72). — *Atlas*, pl. XX, 6398; *Dict. archéol. de la Gaule*, n° 229; Lagoy, *Rev. numism.*, 1855, p. 333, pl. VIII, n° 5.

21. Tête nue, à gauche, cheveux bouclés.

℟. Aigle éployé. Pot. 1 ex. (S G). Cet exemplaire est incomplet. — *Dict. archéol. de la Gaule*, n° 221. L'attribution géographique paraît incertaine; il en est de même pour le type qui suit.

22. Tête barbare, à gauche.

℟. Oiseau de profil, à gauche. Pot. 1 ex. (S E). *Dict. archéol. de la Gaule*, n° 198.

X. — Hædui

Monnaies d'argent.

23. Tête nue, à droite, les cheveux en grosses mèches symétriquement disposées : c'est la chevelure *stylisée* des statères hæduens à la lyre.

℞. Cheval, à droite. Dessus, une rouelle à quatre jantes ; dessous, une lyre; la lyre manque sur trois exemplaires incomplets; sur quelques-uns figure, devant le poitrail du cheval, l'annelet à tige qui semble représenter l'extrémité d'un timon de char (fig. 1), 16 ex. (SE, 7; AB, 6; SG, 2; JD, 1).

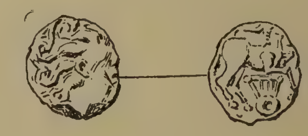


Fig. 1.

Plusieurs motifs permettent de regarder ce denier comme le plus ancien des ateliers hæduens : Son style et la présence de la lyre comme symbole le rapprochent, ainsi que l'a observé M. de Saulcy, des statères d'or à la lyre du premier monnayage hæduen. Son poids (2 gr. 025, poids moyen des exemplaires du Cabinet des Médailles) dépasse celui des autres deniers hæduens. Cette pièce n'est représentée que par six exemplaires dans la masse des monnaies hæduennes du trésor de Villeneuve ; elle ne figure plus dans le trésor de Chantenay, caché sur les limites du territoire hæduen, pendant l'occupation de la Gaule. — *Atlas*, pl. XV, 4858. *Dict. archéologique de la Gaule*, nº 185. *Revue numism.*, 1860, pl. IV, nº 4.

24. Tête casquée, à gauche, de style souvent barbare ; quelquefois un annelet centré devant la tête.

℞. Cheval, à gauche; dessus et dessous, un annelet (fig. 2), 28 ex. (SE, 12; AB, 14; SG, 2). — *Atlas*, cf. pl. XVI, 5252. *Dict. archéol. de la Gaule*, n° 186. *Rev. archéol.*, 1881, 74.



Fig. 2.

Le trésor de Villeneuve contenait plus de 2.000 pièces de ce denier ou de ses variétés qui suivent. Son classement aux Hæduens a été contesté depuis qu'on l'a rencontré chez les Lingons et les Séquanes.

25. Mêmes types; annelet de dessus remplacé par une croix. 2 ex. (JD). — *Atlas*, pl. XVI, 5099.

26. Même type du droit; derrière la tête casquée, quatre points en croix, rappelant la marque X des deniers de la République romaine.

℞. Cheval, à gauche; dessus, une rouelle; dessous, un annelet centré; devant le poitrail, un annelet à tige horizontale (fig. 3). 11 ex. (SE, 8; SG, 1; JD, 2). — *Atlas*, pl. XVI, 5138. *Dict. archéol. de la Gaule*, n° 187.

Fig. 3.

27. Mêmes types; variété où l'annelet de dessus est remplacé par deux annelets passés l'un dans l'autre. 1 ex. (SG). — *Dict. archéol. de la Gaule*, n° 191.

28. ATPILIF. Buste de femme, à gauche.

℞. ORCETIRIX. Cheval, à gauche; dessous, un dauphin.

Les légendes sont incomplètes. 3 ex. (SG, 2; JD, 1). — *Atlas*, pl. XV, 4805.

29. [EDVIS]. Tête virile, à droite.

℞. ORCETIR. Ours marchant à droite. 1 ex. — Cf. *Atlas*, pl. XV, 4823-4824.

L'opinion émise par M. de la Saussaye, d'après laquelle cette pièce serait, comme la précédente, un monument de l'alliance d'Orgétorix, généralissime des Helvètes et de Dumnorix[1], est aujourd'hui contestée. « Les celtistes font remarquer que la forme Haedui, Hedui, donnée par les textes appellent une diphtongue ou un e initial long et non un e bref[2]. » (A. de Barthélemy, *Rev. numism.*, 1883, p. 7.) Le type de l'ours a permis à quelques numismatistes de classer ces deniers aux Helvètes. On verra plus loin que le numéraire helvète circulait à Bibracte. Le denier COIOS-ORCETIRIX n'y a pas encore été recueilli.

30. Tête nue à gauche, avec torques; l'œil dessiné de face.

℞. DIASVLOS. Cheval sanglé, galopant à droite (fig. 4), 2 ex. (SE). — *Atlas*, pl. XV, 4871.



Fig. 4.

1. La Saussaye, *Monnaie des Éduens*, *Rev. numism.*, 1868, p. 98.

2. M. Hirschfeld, dans un travail récent (*Die Haeduer und Arverner unter Römischer Herrschaft*, *compte rendu des séances de l'Académie de Berlin*, 1897, LI, p. 1100), résume ainsi la question de l'orthographe du mot *Haedui* : « César et Cicéron et une partie des écrivains ultérieurs emploient la forme aspirée ; chez Tite-Live et Tacite l'orthographe est variable ; chez Pline et les écrivains postérieurs, plus tard dans les *Notes Tironiennes* et dans la *Notice des Gaules*, on trouve Ædui, forme qui prédomine aussi dans les inscriptions, mais sur l'inscription beaucoup plus ancienne d'Aventicum, du temps de Claude. (Mommsen, *Inscr. Helv.*, n° 192), on lit : *Haeduorum civitas*. On trouve *Edui* sur les monnaies gauloises ; les écrivains grecs n'emploient pas non plus la forme aspirée. Cf. *C.I.L*, t. XIII, p. 400. » M. Hirschfeld admet donc le classement de cette pièce aux Hæduens, car le mot *Edui* ne se rencontre sur aucune autre monnaie gauloise.

Le trésor de Villeneuve contenait 416 exemplaires de cette monnaie dont l'émission se place certainement à une époque voisine de celle qui suit, au nom de *Doubno*(*rix*).

31. Tête avec torques, identique à celle du n° 30.

℟. ΔΟΥΒΝΟ. Cheval à droite, entier, sanglé, 4 ex. (SG, 1; SE, 1; AB, 1; JD, 1). On en comptait 719 ex. à Villeneuve. — *Atlas*, pl. XV, 4886.

Les deniers DIASVLOS et ΔΟΥΒΝΟ, dont les types sont semblables, ne diffèrent que par les légendes.

32. ANORBO. Tête à droite; casque orné de festons. Légende incomplète.

℟. Cheval bridé et sanglé, galopant à droite; traces de la légende DVBNORX. — *Atlas*, pl. XV, 4972. *Dict. arch. de la Gaule*, n° 215. 1174 exemplaires à Villeneuve.

33. DVBNOCOV. Tête diadémée à droite.

℟. DVBNOREIX. Guerrier debout, de face, tenant de la main droite le carnyx et le sanglier-enseigne, de l'autre, une tête coupée; à sa ceinture, du côté droit, est suspendue une épée. 2 ex. (1, SG; 1, SE). — *Atlas*, pl. XV, 5044.

2° *Monnaies de bronze et de potin.*

34. Tête barbare, à gauche, diadémée.

℟. Quadrupède informe, aux jambes repliées; la tête est surmontée d'une longue corne ou oreille; la queue relevée

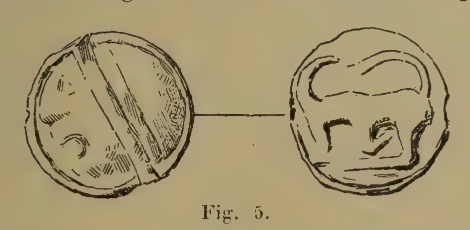


Fig. 5.

sur le dos, plus ou moins contournée en S est souvent terminée par un globule. Le métal, dont nous indiquerons plus

loin la composition, est en général très altéré par l'oxyde. On peut cependant reconnaître, dans la masse des exemplaires, deux variétés distinctes : l'une (fig. 5), comprenant plus des neuf dixièmes de ces potins, est caractérisée par le relief accusé des types et la forme du diadème, indiqué par deux grosses barres parallèles; sur l'autre (fig. 6), de flan plus mince, le

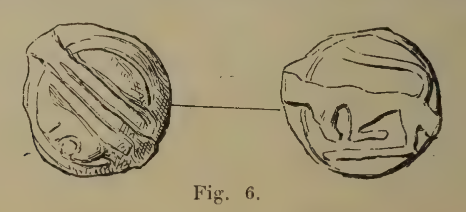


Fig. 6.

diadème se compose de trois barres; l'animal du revers, d'un relief uniforme et plat, n'a pas les saillies globuleuses de la variété précédente. Sur quatre exemplaires seulement cet animal est tourné à droite. Pot. 315 ex. (B N, 18; S E, 122; S G, 11; A B, 130; J D, 34). — *Atlas*, cf. pl. XVI, 5368 et 5401. *Dict. arch. de la Gaule*, n° 216; Changarnier, *Ann. de la Soc. de numismatique*, 1887, pl. IV, 10, 11, 12, 14.

Ce monnayage barbare, qui forme le tiers des pièces gauloises du Beuvray et dont le prototype se retrouve dans la monnaie de Marseille au taureau cornupète, frappée postérieurement à l'an 49 av. J.-C., était très répandu dans le centre de la Gaule. A Essalois, oppidum des Ségusiaves, les nombreux exemplaires de ce potin constituent environ les cinq sixièmes des trouvailles; c'est la variété au triple diadème, variété relativement rare au Mont-Beuvray, qui s'y rencontre le plus communément; aussi quelques numismatistes ont-ils proposé de la classer aux Ségusiaves. Quoi qu'il en soit, il paraît certain que ces potins ont été émis pendant une période assez longue chez plusieurs peuples de la Gaule, jusqu'à la suppression complète de leur monnayage autonome.

35. Mêmes types que ceux du nº 13 ; la tête du droit tout à fait indistincte, le module plus petit. Pot. 12 ex. (S E, 11 ; A B, 1).

36. Tête casquée, imberbe, à droite, moins grossière que celles des types précédents.

℟. Taureau de profil à droite, les jambes repliées, la tête de face ; au-dessus, un S couché, qui peut bien n'être qu'une dégénérescence de la queue également repliée en S des types précédents. Pot., 126 ex. (B N, 2 ; S G, 4 ; S E, 53 ; A B, 57 ; J D, 10). — *Atlas*, pl. XVI, 5253. *Dict. arch. de la Gaule*, nº 203.

L'émission de cette pièce paraît avoir été abondante, mais de courte durée, car elle n'offre pas de variétés. Alors que les autres potins au type du taureau, imités des bronzes de Marseille et dont celui-ci est peut-être le prototype, apparaissent sur divers points de la Gaule, ce dernier au contraire est propre aux Hæduens. Un seul exemplaire en avait été recueilli à Alise Sainte-Reine et publié dans l'inventaire dressé par F. de Saulcy (*Rev. arch.*, 1860, p. 273), sans que l'auteur ait songé à le signaler alors comme inédit. Un autre a été trouvé à l'oppidum du Crêt-Châtelard, commune de Saint-Marcel-de-Félines (Loire).

Je ne sache pas que cette monnaie se soit rencontrée ailleurs.

37. Tête barbare, à gauche, diadémée ; sur cinq exemplaires ; le diadème est formé de deux rangs de perles.

℟. Animal informe, à droite ; la queue relevée se termine en double panache ; le corps est simplement indiqué par un globule, la jambe de devant repliée comme sur les potins au taureau (fig. 7). Pot., 115 ex. (S G, 2 ; S E, 65 ; A B, 46 ; J D, 2). — *Atlas*, pl. VII, 2935 : *Dict. de la Gaule*, nº 204 ; Changarnier Moissenet, *Ann. de la Soc. de numism.*, 1887, p. 539.

Le classement de ce potin aux Allobroges, adopté par F. de Saulcy. mais fondé uniquement sur une prétendue



Fig. 7.

ressemblance de l'animal informe du revers avec l'hippocampe des deniers allobroges, est rejeté depuis que l'on a constaté l'absence de cette pièce dans le médaillier de Besançon, et dans le trésor d'Hostun (Drôme [1]). Par contre, on l'a signalée par unités à Méloisey (Côte-d'Or), à Lux (Saône-et-Loire) et à Autun [2]. Son extrême abondance au Mont-Beuvray permet de la restituer avec certitude au monnayage hæduen de la dernière période.

38. Type confus, coupé par une barre médiane en deux parties égales, sur l'une desquelles on lit la légende en creux **SEGISV**; l'autre partie présente un assemblage de traits où il est difficile de reconnaître un symbole déterminé.

℞. Génie aux ailes éployées dépourvu de bras, debout sur un quadrupède à droite; derrière, un symbole en S (fig. 8). Devant, quatre points en croix. Pot. 37 ex. (S G, 13; SE, 16; AB, 1; JD, 7). — *Atlas*, pl. VII, 4628; *Dict. archéol. de la Gaule*, nº 205.

1. G. Vallier, *Invent. des monnaies gauloises d'Hostun (Drôme)*. Bruxelles, 1882, p. 50.

2. Cette dernière information est puisée dans un opuscule sur les monnaies gauloises trouvées à Autun (*Mém. de la Soc. éduenne*, 1844, p. 29, pl. 1, 8; pl. V, 13) dont il convient de ne faire usage qu'avec prudence. Cet inventaire a été rédigé à une époque où l'exactitude et la précision méthodique faisaient trop souvent défaut dans les travaux de numismatique gauloise. L'auteur entend par Autun le pays d'Autun, c'est-à-dire une région mal délimitée. Bien plus, certaines monnaies ont été classées comme trouvées à Autun pour cette seule raison qu'elles figuraient dans les cartons de numismatistes autunois.

La légende **SEGISV** a été longtemps considérée comme un ethnique permettant de classer ce potin aux Ségusiaves.



Fig. 8.

Depuis que l'on a reconnu la rareté des noms de lieux et de peuples sur les monnaies de la Celtique et du Belgium, ce classement est très contesté. On ne peut hésiter aujourd'hui à faire entrer cette pièce dans la série nombreuse des potins hæduens, et à la placer à côté d'un autre potin à légende incuse, celui d'Alaucos, dont la description suit.

Non seulement elle est commune au Mont-Beuvray, mais on l'a rencontrée sur divers points du territoire hæduen [1]. En Forez, un seul exemplaire, à l'état de fragment, en a été recueilli jusqu'ici ; il provient d'Essalois.

Le classement aux Ségusiaves, d'après la légende **SEGISV**, est d'autant plus arbitraire que les noms de lieux et de personnes dérivés du même radical sont assez abondants dans l'onomastique gauloise, où l'on trouve à côté de *Segusiavi* : *Segusinum* (Suse), Orelli, 1690 ; *Segusio*, Orelli, 5210 ; *Segisano*, *Segustero*, Orelli, 5210 ; *Séguston*, oppidum des environs de Nîmes [2]. Tous ces noms de même que ceux de *Segovax*, roi du pays de Kent, des *Segontiaci* et plusieurs autres seraient, d'après les celtistes, des dérivés d'un radical commun exprimant dans le langage des Celtes l'idée de victoire et de force (all. *Sieg*. victoire, grec ἰσχύς).

1. *Ann. de la Soc. de numism.*, 1887, p. 540.
2. Général Creuly, *Noms gaulois*, *Rev. celtique*, 1878, p. 306 et 1893, p. 168.

39. ALAVCOS. Buste viril, à gauche, cheveux en grosses mèches, courtes et bouclées. Légende en creux.

℞. Lion bondissant, à gauche, d'une très belle exécution (fig. 9). Pot., 8 ex. (B N, 1 [1]) ; S G, 2 dont un incomplet ; S E, 1 ; M. Changarnier Moissenet, 1 ; J D, 3 dont un incomplet. — *Atlas*, pl. XVI, nº 5083 ; *Dict. archéol. de la Gaule*, nº 227 ; *Ann. de la Soc. de numism.*, 1867, pl. VII, 49 ; Holder, *Alt. celt. Sprachs.*, p. 76.



Fig. 9.

Ce potin fort rare que F. de Saulcy appelait « le joyau numismatique du Beuvray » est certainement très intéressant par l'originalité de son style. Avant les fouilles de Bibracte, on n'en possédait qu'un mauvais exemplaire, recueilli également sur le sol hæduen, à Minot (Côte-d'Or) et publié par Pistollet de Saint-Fergeux. Aux cinq exemplaires trouvés par M. Bulliot, s'ajoutent ceux, au nombre de trois, que j'ai rencontrés dans les fouilles de 1898. Un autre, trouvé en 1872 au Mont Auxois, et conservé dans les collections de la ville de Semur, a donné à M. de Saulcy la vraie lecture ALAVCOS. (Cf. *Bull. de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, t. IX, 1872, p. 145 et suiv.).

La légende de cette monnaie, que, tout d'abord, on avait lue fautivement ΔIAVCOS, est bien ALAVCOS ; ce cognomen est aujourd'hui connu par plusieurs inscriptions romaines

1. La Bibliothèque nationale possède deux exemplaires de ce potin dont l'un du Mont-Beuvray, et l'autre, de provenance indéterminée, entré avec la collection de Saulcy.

que M. Holder vient de grouper dans son recueil : L. MAGNI [VS] L. l. ALAVCVS, Spolète, *C.I.L.*, 1, 1406; Tarragone (Italie), ALAVCVS [I] VLI, *C.I.L.*, II, 4970, 15; Narbonne, T· FADIVS T· L (ibertus) ALAVC[VS], *C.I.L.*, XII, 4801 ; Palestrina. L· PLOTINVS L· l. ALAVCV[S], *C.I.L.*, XIV, 3369. Un potier de ce nom est connu par une marque (ALAVCI M·), trouvée à Tours (Roach. Smith, *Coll. ant.*, I, 163).

Au Mont-Beuvray même, M. Bulliot a recueilli une poterie noire marquée d'une estampille où le mot ALOCOS [1] se trouve répété quatre fois, suivant une disposition cruciforme [2]. La même fouille, qui m'a donné trois ALAVCOS en 1898, m'a aussi rendu quatre exemplaires du potin à la légende ALAV (V. ci-après nº 40). La rencontre de ces deux monnaies dans un même groupe d'habitations gauloises, ou plus exactement dans le même atelier, est un fait qu'il est intéressant de noter, et qui aiderait, si besoin était, à confirmer le classement de ces deux pièces au même chef ALAVCOS.

40. Tête nue, à droite; derrière, un cercle centré; grènetis à gros globules.

℞. ALAV. Lion, à droite, tirant la langue; au-dessous, deux O et un A groupés en triangle. Sur un de mes

1. J.-G. Bulliot. *Les fouilles du Mont-Beuvray*, p. 253. Cette poterie est conservée au musée de Saint-Germain-en-Laye.

2. Vincent de Vit regarde *Alaucus* comme un surnom d'affranchi romain « *quod idem fortasse significat quod alucus, h. e. bubo* », mais l'*alucus* latin (oiseau de nuit, hibou) ne serait-il pas au nombre des rares vocables celtiques entrés, avec *alauda*, dans la langue latine? Le texte suivant de Varron, que j'emprunte encore au recueil de M. Holder, paraît l'établir : « *quare si essent in analogia, aut ut Poenicum et Aegyptiorum vocabula singulis casibus dicerent aut pluribus ut Gallorum et cæterorum; nam dicunt alacco, alaucus* (*ala*^u*cus F*) et *sic alia* ». Plusieurs éditions de Varron portent, il est vrai, *alauda* au lieu de *alaucus*. (*Ling. lat.*, 8, 36). La langue italienne a conservé *allocco*, avec la même signification de *hibou*; de plus, il est remarquable que ce mot s'emploie aujourd'hui encore comme surnom : « *allocco, uccello notturno* (hibou); *dicesi d'uom grosso e balordo.* » Alb. de Villanuova, *Diz. ital.*, 1788, s. v.

exemplaires, la crinière est beaucoup plus distincte que sur celui de l'*Atlas*. Pot., 33 ex. (B N, 1 ; S G, 5 ; S E, 17 ; A B, 5 ; J D, 5). — *Atlas*, pl. XVI, nº 5080 ; *Dict. archéol. de la Gaule*, nº 92 ; *Rev. archéol.*, 1868, t. I, p. 131 ; Hucher, *Art. gaul.*, t. I, pl. 1, fig. 19.

F. de Saulcy signale ces potins à Montluel, Avallon, Seurre et Bourbon-Lancy. Le Cabinet de France en possède deux exemplaires, dont un de bronze, provenant tous deux de Vendeuil.

Il est bien évident que les deux potins ALAV et ALAVCOS appartiennent au même monétaire et que la première légende n'est que l'abréviation de la seconde, comme AVSCRO est celle d'AVSCROCOS, DVBNO celle de DVBNOREIX ou de DVBNCOOV, etc. D'autre part, les types de ces deux pièces, tête virile imberbe et lion, sont semblables, mais avec des différences de style bien accusées, qui méritent de fixer l'attention. Je trouve une analogie réelle entre certaines variétés de basse époque des hémi-drachmes de Marseille, très répandues dans la Gaule, au type du lion passant, et le potin à la légende ALAV (Cf. *Atlas*, pl. III, 921, 1064). La tête de Diane a fait place, il est vrai, à un profil qui se ressent de l'influence romaine et qui pourrait être l'effigie du chef Alaucos, mais le lion du revers semble imité du lion massaliète : les légendes occupent la même place : les lettres OOA, disposées sans ordre sous les pieds du fauve, y succèdent aux mêmes lettres du prototype gallo-grec, ou plutôt, sur la copie l'omicron s'est transformé en un annelet, symbole fréquent des monnaies hæduennes. Quant à la belle pièce portant la légende complète ALAVCOS, son revers offre une originalité de style si caractéristique que l'on ne saurait y chercher les traces d'une imitation servile. On peut la regarder comme l'œuvre d'un second artiste, supérieur à son devancier ; chargé de refaire la matrice de la monnaie d'Alaucos

au revers du lion, il a su, tout en conservant les types primitifs, imprimer à son ouvrage une perfection de style, exceptionnelle dans la numismatique gauloise.

41. Tête barbare, diadémée, à gauche.

℟. Aigle éployé; corps de l'oiseau globuleux; les ailes et la tête de faible relief. Sur quelques exemplaires dont la mauvaise conservation de ces potins ne me permet pas de préciser le nombre, l'aigle tient dans son bec un serpent.

Sur un de mes exemplaires, dont le revers est bon, la tête du reptile est figurée par un globule surmonté de deux petits appendices, représentant sans doute les mâchoires ouvertes du reptile plutôt que les cornes du serpent de la mythologie celtique, auquel on pourrait avoir la tentation de songer. Pot., 20 ex. (B N, 2; S G, 3; S E, 7; A B, 6; J D, 2). — *Atlas*, pl. XVI. Cf. 5275 et 5277; *Dict. archéol. de la Gaule*, n° 197.

Deux exemplaires ont été trouvés à Autun, près de la gare (*Ann. de la Société éduenne,* t. VI, p. 48.)

42. Tête nue, à gauche.

℟. Cheval galopant à gauche; au-dessus, un ovale perlé; dessous, une rouelle. Br. 9 ex. (S G, 5; S E, 2; J D, 2). Cette monnaie était inconnue avant les fouilles du Mont-Beuvray. — *Atlas*, pl. XVI, 5086; *Dict. archéol. de la Gaule*, n° 192.

43. Tête casquée, à droite, avec torques; derrière, un annelet (il se distingue nettement sur un de mes exemplaires); devant, un fer de lance; grènetis.

℟. Quadrupède à droite, buvant dans un vase, une de ces marmites à trois pieds, communes parmi les poteries du Mont-Beuvray; derrière, un arbre. Pièce concave (fig. 10). Br., 16 ex. (B N, 1; S G, 2; S E, 1; A B, 10; J D, 2). — *Atlas*, pl. XVI, 5093; De Lagoy, *Ann. de la Soc. de*

numism., 1867, pl. VII, 49; Ed. Lambert, *Études sur la num. du N.-O. de la Gaule*, pl. XVI, n° 27.

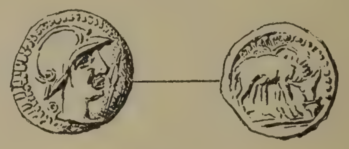


Fig. 10.

M. de La Tour (*Rev. numism.*, 1894, p. 20) faisait observer que l'on n'était pas encore parvenu à fixer avec certitude le prototype de cette rare et énigmatique monnaie, qu'il faudrait peut-être, ajoutait-il, rechercher dans le monnayage celtibérien. M. de la Tour, en donnant cette indication, pensait sans doute à un bronze celtibérien de Tarraco (Heiss, pl. VII, n° 42 et p. 120), au type d'une tête imberbe, dont le revers (cheval au repos, l'encolure baissée et dirigée sur un objet posé à terre devant lui, tête de taureau ou vase (?), n'est point sans analogie avec le bronze hæduen. Une monnaie de Tarraco, d'un type différent, figure plus loin dans cet inventaire.

XI. — Helvetii

44. Tête laurée, à droite.

℞. Cheval, à gauche ; au-dessus, aurige informe ; devant et dessus, une rouelle à quatre rayons. Très fruste. Or, Statère. 1 ex. (S G). — *Atlas*, pl. XXXVIII, 9302 ; *Dict. archéol. de la Gaule*, n° 206.

45. Tête à gauche, grènetis.

℞. Cheval galopant à droite ; au-dessus, cercle perlé ; grènetis. Or, Quart de statère. 1 ex. (S G). — *Dict. archéol. de la Gaule*, n° 207.

46. Rameau.

℞. Cheval, à gauche ; dessus et dessous, un cercle centré dans un second cercle perlé. Sur un des exemplaires, un C centré et renversé. Ar., 3 ex. (SE). — *Atlas*, pl. XXXVIII, 9322.

47. NINNO. Tête, à gauche.

℞. NINNO rétrograde. Sanglier, à gauche. Ar., 1 ex. (SE). — *Atlas*, pl. XXXVIII, 9355. — *Dict. archéol. de la Gaule*, n° 231.

XII. — Leuci

48. Tête barbare, diadémée, à gauche.

℞. Sanglier, à gauche ; dessous, un fleuron. Pot., 1 ex. (JD). — *Atlas*, pl. XXXVII, 9044.

XIII. — Lingones

49. Personnage debout, marchant à droite, les cheveux réunis en une seule tresse ; il tient une lance et un torques.

℞. Ours, à droite ; au-dessus, un serpent (?). Pot., 2 ex. (SE, 1 ; JD, 1). — *Atlas*, pl. XXXII, 8124.

50. Personnage accroupi, coiffé de deux longues tresses dont chacune de ses mains tient une extrémité.

℞. Sanglier, à droite ; dessus, symbole indistinct ; dessous, étoile. Pot., 1 ex. (SG). — *Atlas*, pl. XXXII, 8145 ; *Dict. archéol. de la Gaule*, n° 232.

Ces deux derniers groupes sont classés aux *Catalauni*, partie intégrante des Lingons et des Rémois, dans l'*Atlas* de M. de la Tour.

XIV. — Longostalètes

51. Tête de Mercure, à droite ; derrière, caducée.

℟. Trépied. Traces de la légende ΛΟΓΓΟϹ ΤΑΛΗΤΩΝ. Br., 1 ex. fruste (AB). — Cf. *Atlas*, pl. VI, 2369.

52. Tête nue d'Hercule, à droite ; derrière, une massue.

℟. Traces de la légende : ...ΒΑΣΙΛΕΩΣ (?) Lion marchant à droite. Br., 1 ex. fruste (SE). — Cf. *Atlas*, pl. VI, 2416.

XV. — Massilia

53. Tête, à gauche.

℟. MA dans les cantons d'une croix. Ar., 22 ex. (SE, 7; AB, 14; JD, 1). — *Atlas*, pl. II, *passim*. Ces oboles massaliètes sont très frustes.

54. Tête diadémée, à droite.

℟. Traces de la légende ΜΑΣΣΑ au-dessus d'un taureau cornupète, à droite. Br., 5 ex. (SE). — *Atlas*, pl. V, 2242.

XVI. — Pictones

55. Tête de femme, à gauche.

℟. VIIPOTAL. Guerrier debout tenant une lance, un sanglier-enseigne et un bouclier. Ar., 4 ex. (SG). — *Atlas*, pl. XIII, 4484.

XVII. — Remi

56. Type confus, dégénérescence d'un œil de profil.

℟. Cheval, à droite, avec aurige; dessous, une roue (fig. 11). Or, 1 ex. (M. Bulliot). — *Atlas*, cf. pl. XXXII,

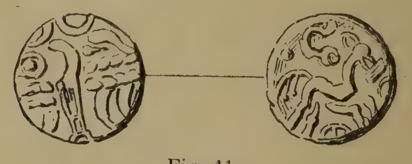


Fig. 11.

8020. Cette monnaie d'or provient des fouilles de la *Pierre-*

Salvée. Je rappelle que 98 ex. de ce statère, portant le nom de CRICIRV, ont été recueillis à Ambleny (Aisne) et publiés par M. O. Vauvillé (*Rev. num.*, 1886, p. 201 et pl. XII, n° 28).

57. REMO. Trois bustes accolés à gauche

℟. REMO. Bige, à gauche. Br., 1 ex. (S E). — *Atlas*, pl. XXXII, 8040.

XVIII. — Santones

58. ARIVOS. Tête casquée, à gauche.

℟. SANTONOS. Cheval sanglé, à droite; dessous, un cercle perlé et centré. Ar., 3 ex. (S G). Légende incomplète sur deux exemplaires. — *Atlas*, pl. XIII, 4525; *Dict. archéol. de la Gaule*, nos 213 et 214.

Il n'est pas besoin de rappeler que le classement de ces deniers demeure très incertain. On ne les a pas encore rencontrés en Saintonge (*Rev. num.*, 1883, p. 6).

XIX. — Segusiavi

59. SEGVSIAVS. Buste casqué, imberbe, à droite; derrière, une lance [1].

℟. ARVS. Hercule nu, debout, s'appuyant sur sa jambe droite; il porte sur son bras gauche la peau du lion de Némée et tient une massue de la main droite, l'autre main touchant Télesphore debout à sa gauche sur une base. Ar., 1 ex. — *Atlas*, pl. VII, 4622.

Nous n'avons pas à rappeler ici les nombreuses dissertations dont cette médaille a fourni la matière. M. Duchalais

1. La découverte de cette monnaie dans les fouilles du Champ-de-Foire est mentionnée par M. Bulliot (*Fouilles du Mont-Beuvray*), p. 255. L'exemplaire paraît avoir été égaré.

a du moins déterminé le petit personnage du revers qui représente bien le jeune dieu de la convalescence, Télesphore. D'après lui, le sujet de ce revers figurerait Hercule, vainqueur des géants, offrant sa massue à Mercure et élevant un *anathema* à Télesphore, après s'être purifié dans les eaux thermales [1].

La médaille consacrerait la vertu des eaux minérales du pays des Ségusiaves, et la présence d'Hercule s'expliquerait par ce fait que le héros avait retrouvé ses forces épuisées en se plongeant dans les sources d'Himère et de Pyla, en Thessalie. Cette conjecture de Duchalais est peut-être la meilleure qui ait été proposée. Il convient toutefois de remarquer que le groupe d'Hercule et de Télesphore est inconnu dans l'art antique, tandis que le jeune dieu de la convalescence est fréquemment représenté auprès de son père Esculape [2]. Le culte de ce dernier étant infiniment moins répandu en Gaule que celui d'Hercule, il n'est point impossible que le graveur, ayant à figurer sur le revers de cette monnaie, comme public témoignage de la vertu des sources minérales ségusiaves, les divinités gréco-romaines de la santé, ait cru pouvoir substituer à l'image du dieu d'Épidaure celle d'Hercule, personnification de la vigueur physique. Une ressemblance d'attributs favorisait cet échange, Esculape étant porteur d'un long bâton de voyage qui rappelle la massue d'Hercule. On pourrait encore supposer que le graveur, peu versé dans la connaissance des faits mythologiques, ait été amené par une simple confusion de mots à ce rapprochement d'Hercule et de Télesphore. On connaît les représentations d'Hercule tenant dans ses bras son fils Télèphe. C'est l'Hercule Τηλεφοφόρος ou *Telephorus*, vocable propre à provoquer une méprise iconogra-

1. Duchalais, *Description des Monnaies gauloises*, p. 129.
2. Cf. Salomon Reinach, *Répertoire de la statuaire antique*, t. I, 148; t. II, 38.

phique et à créer entre le père de Télèphe et Τελεσφόρος ou *Telesphorus* un rapprochement accidentel.

60. Tête, de face.

℞. SEGISV. Oiseau aux ailes éployées, sur un bucrane. Br. 2 ex. fragmentés (S G). — *Atlas*, pl. VII, 4633; *Dict. archéol. de la Gaule*, nº 210.

Le Cabinet des Médailles possède quatre exemplaires de cette monnaie dont trois sont originaires de la collection de Saulcy. Leur provenance qui n'est pas portée dans le catalogue Chabouillet-Muret est indiquée dans un mémoire de M. de Saulcy (V. *Rev. numism.*, 1868, p. 5). Ces trois monnaies ont été recueillies à Alise, à Barry, près Bollène, et à Vendeuil-Clapy. Ce type n'a pas été encore recueilli en Forez et l'attribution aux Ségusiaves reste incertaine.

XX. — Senones

61. Tête nue, à droite; cheveux dressés.

℞. Cheval, à gauche, la queue relevée et terminée par un globule; dessus et dessous, un globule. Pot., 7 ex. (S E, 6; A B, 1). — *Atlas*, pl. XXX, 7417.

62. Deux chèvres affrontées.

℞. Loup et sanglier affrontés. Pot., 3 ex. (A B). — *Atlas*, pl. XXX, 7458.

63. Tête nue, à gauche.

℞. Cheval, à gauche. Pot., 5 ex. (S G, 1; A B, 3; S E, 1). — *Atlas*, pl. XXX, 7434.

64. Tête nue, à droite.

℞. Sanglier, à droite; dessous, trois globules. Pot., 1 ex. (A B). — *Atlas*, pl. XXX, 7445.

65. Tête, à droite, cheveux en grosses mèches.

℞. VLLVCCI. Oiseau éployé, à gauche; derrière, penta-

gramme et cercles centrés. Br., 4 ex. (S G, 1 ; A B, 1 ; S E, 1 ; J D, 1). — *Atlas*, pl. XXX, 7493 ; *Dict. archéol. de la Gaule*, n° 222.

XXI. — Sequani

66. Tête nue, à gauche.

℞. SEQVANOIOTVOS. Sanglier, à gauche. Ar., 13 ex. (S G, 1 ; S E, 6 ; A B, 6). — *Atlas*, pl. XVI, 5351.

67. QDOCI. Tête casquée, à gauche.

℞. QDOCI SAMF (A et M liés). Cheval sanglé et bridé, à gauche. Ar., 23 ex. (S E, 17 ; A B, 5 ; J D, 1). — *Atlas*, pl. XVI, 4505.

68. TOGIRIX. Tête casquée, à gauche.

℞. TOGIRIX. Cheval galopant à gauche ; dessous, un lézard. Ar., 7 ex. (S E, 5 ; A B, 1 ; J D, 1). — *Atlas*, XVI, 5550.

On sait que le trésor de Villeneuve, dont l'enfouissement, d'après F. de Saulcy, daterait des premières années de l'invasion romaine, contenait 1598 exemplaires du denier SEQVANOIOTVOS, 2970 de Q DOCI SAMF, et 2911 de TOGIRIX.

XXII. — Suessiones

69. Droit fruste.

℞. CRICIRV. Cheval ailé, à gauche. Pot., 1 ex. (S E). — *Atlas*, pl. XXXII (*Bellovaci*), 7951 ; Holder, *Alt-celt. Sprachschatz*.

Monnaie classée aux Suessiones depuis qu'on l'a recueillie très abondamment (dans une proportion de 48 °/₀) au camp de Pommiers (Aisne), *Rev. numism.*, 1886, p. 193.

XXIII. — Volces Arecomici

70. Traces de la légende **VOLCAE**. Diane, à droite.
℞. **AREC**. Démos debout, à gauche ; devant, rameau. Br., 1 ex. (SE). — *Atlas*, pl. VI, 2677.

XXIV. — Imitations des deniers romains au type des Dioscures

71. Deniers au cavalier avec légendes **DVRNACOS—AVSCRO**; **DVR—AVSCRO**; **DVRNACO—AVSC**; **AVSCRO—AVSCRO**; **COM**; **CO**; quatre anépigraphes. Ar., 13 ex. (SG, 1; SE 10; JD, 2). — *Atlas*, pl. XVII, cf. 5762 et suiv.

Ces deniers, que F. de Saulcy croyait avoir été émis par une confédération de cités gauloises liguées contre Arioviste, sont datés du milieu du IIe siècle avant J.-C. au plus tard par M. de Barthélemy.

« Les dépôts dans lesquels on les a recueillis en nombre, ont été trouvés aux environs de Lyon, à Moirans (Isère), à Laveyron, à Crest, à Valence et à Beauvoisine dans la Drôme ; on ne peut donc contester que ces monnaies ont été frappées dans le sud-est de la Gaule, dans le pays situé entre le Rhône, les Alpes et le territoire appartenant aux Massaliètes (A. de Barthélemy, *Revue numism.*, 1884, p. 4).

72. Traces de la légende **DVRNA**. Tête, à droite.
℞. **AVSC** dans les cantons d'une croix. Ar., 1 ex. (SC). — *Atlas*, pl. XVII, 5780; *Dict. archéol. de la Gaule*, n° 209; de Saulcy, *Revue Numism.*, 1864, p. 169 ; A. de Barthélemy, *Rev. numism.* [1], 1884, p. 5.

Ces oboles assez rares, imitées des oboles massaliètes à la

1. M. de Barthélemy signale cinq exemplaires de ces oboles comme provenant du Mont-Beuvray. Je n'en ai retrouvé qu'une seule.

roue, ont été recueillies à Barry, près d'Orange, et à Alais (Gard).

XXV. — Incertaines de l'Est

73. Tête casquée, à gauche.

℞. Cheval, à gauche; trois variétés :

a) Dessous, KAL; dessous, ΔE superposés, 16 ex. (S E, 13; A B, 3).

b) Id., avec cercle centré remplaçant le Δ. 2 ex. (S E).

c) Id., avec rouelle à quatre jantes remplaçant les lettres ΔE. 6 ex. (S E).

Ar. En tout, 24 ex. *Atlas*, pl. XXXII, cf. 8178 et 8291. *Dict. archéol. de la Gaule*, n° 189.

XXVI. — Incertaines

74. Tête, à gauche.

℞. ..... VOYS (?). Fleur crucifère cantonnée de quatre points. Ar., 1 ex. (S G). *Dict. archéol. de la Gaule*, n° 208.

75. ATEVLA. Buste ailé, à gauche; le cou paré du torques.

℞. VLATOS. Cheval, à droite; dessus S couché; dessous, pentagramme et croissant. Ar., 3 ex. (S E). — *Atlas*, pl. XXIX, 7191; *Dict. archéol. de la Gaule*, n°s 195 et 196.

L'attribution aux Calètes est incertaine.

76. Tête, à droite, diadème perlé.

℞. Animal informe, rappelant le lion massaliète; dessous, une croix. Br., 1 ex. (S G); *Dict. arch. de la Gaule*, n° 211.

77. ...VOT. Tête, à gauche.

℞. Cheval marchant à gauche, dessus et dessous, un annelet. Ar., 1 ex. (S G); *Dict. arch. de la Gaule*, n° 212.

78. Deux profils de sens contraire, adossés.

℞. Sanglier, à gauche; dessous, traces de la légende ΑΙΔΟΥΙΝ, rétrograde, légende encore incertaine que Duchalais lisait VINDIA. Pot., 1 ex. (S G). — *Atlas*, pl. XXXIII, 8319; *Dict. arch. de la Gaule*, n° 223.

79. Tête, à gauche.

℞. ΕΚΡΙΤ rétrograde. Chèvre (?) à gauche, regardant en arrière; dessous, S; devant, une croix cantonnée de quatre points. Br., 1 ex. — *Atlas*, pl. XXXIII, 8370; *Dict. arch. de la Gaule*, n° 194.

80. Type où l'on reconnaît, à l'aide d'un exemplaire de fabrication antérieure, la dégénérescence d'une tête diadémée, à gauche.

℞. Animal informe, à gauche, la queue relevée, la jambe de derrière démesurément allongée et repliée, type semblable à celui du potin barbare au taureau cornupète (Voir plus haut, n° 34). Au-dessus, une lyre ou un torques. Ce symbole remplace l'extrémité de la queue de l'animal qui, sur les autres potins de la même série, est repliée en S et terminée par un globule (fig. 13). Pot. 15 ex. (S G, 3; S E, 8; J D, 4). Pour l'explication du type du droit et de son prototype, voir *Rev. archéol.*, 1881, t. XLI, pl. VIII, n°s 51 et 52 et pp. 135 et 136, A. de Barthélemy, *Mon. gauloises trouvées au Mont-César* (*Oise*). Cf. H. de la Tour, *Mon. gauloises de la forêt de Compiègne* (*Rev. num.*, 1894, p. 45). Un exemplaire de ce potin a été trouvé à Jœuvres, station gauloise située sur la commune de Saint-Maurice-sur-Loire (Loire).

81. Droit fruste.

℞. Deux S accolés. Br. 1 ex. (J D). Ce revers offre beaucoup d'analogie avec une monnaie de Mont-César, publiée par M. de Barthélemy (*Rev. archéol.*, 1881, t. XLI, pl. VI,

33 et p. 130). Toutefois les deux S n'affectent pas la même disposition cruciforme. Cette pièce qui semble inédite est malheureusement très oxydée.

82. Tête diadémée, à droite; la boucle du diadème retombe sur la nuque.

℞: Cheval galopant, à droite; au-dessus, placée obliquement et figurée de face, une tête coupée dont le sang ruisselle. Br., 1 ex. (S G). Cet exemplaire, qui paraît unique, a été publié par M. A. de Barthélemy (*Rev. numism.*, 1884, pl. 12). Le lieu de son émission est inconnu.

Nous empruntons au même auteur la description de la monnaie suivante dont l'exemplaire unique trouvé au Mont-Beuvray, vers 1883, paraît avoir été égaré. Il avait été heureusement soumis à l'examen de M. de Barthélemy qui l'a décrit dans la *Rev. numism.*, 1883, p. 14-15.

83. **CЄSICOV**. Tête imberbe, casquée, à gauche; le casque est terminé par un cimier en forme de boule, ayant quelque analogie avec celui des bronzes de **MATVGIINOS**, de **GARMANCOMIOS** et de **ANDOBRV**.

℞. Cheval galopant à gauche; derrière et dessus, un annelet. Br. 1 ex.

« Cet exemplaire permet de compléter d'une manière à peu près sûre la légende de cette monnaie déjà signalée inexactement par Duchalais (*Catal.*, p. 276). Ce bronze est de bon style; les lettres grecques que l'on y remarque le classent aux premières années de la numismatique épigraphique, dans l'est de la Gaule, dans la seconde moitié du premier siècle avant l'ère chrétienne..... Si la présence de l'*epsilon* permet de considérer les deux C comme des *sigma*, on a alors la légende **ᛊESIᛊOV** qui offre une grande analogie avec le **SEGISV** de certains potins (v. plus haut, nº 38), sur lesquels on a inutilement cherché l'ethnique des Ségusiaves ».

84. Tête, à gauche, très fruste.

℞. Traces d'un cheval, à droite. Au-dessus, un oiseau éployé. Bas or. 1 ex. (S E). Statère d'une mauvaise conservation.

85. Tête diadémée, à droite.

℞. Taureau, à gauche ; au-dessus, GERMANVS ; à l'exergue, INDVTILLI L. Br. 19 ex. (S E, 11 ; A B, 8). — *Atlas*, pl. XXXVII, 9248.

Les exemplaires sont d'un bon style et appartiennent aux premières émissions de ce bronze, d'un classement incertain, mais dont le prototype, à l'effigie d'Auguste, est postérieur à l'an 27 av. J.-C. (V. H. de la Tour, *Rev. numism.*, 1894, p. 26). Je rappelle seulement que six de ces pièces ont été trouvées à Étang, au pied du Mont-Beuvray, en 1888, mêlées à des bronzes d'Auguste et à d'autres monnaies romaines frustes (*Rev. numism.*, 1889, p. 350). L'abondance des bronzes de *Germanus Indutill. l.* en diverses régions de la Gaule n'a pas permis encore de les localiser.

B. — MONNAIES ROMAINES

Nota. — Les cotes numériques se réfèrent pour les monnaies de la République au recueil de M. Babelon, pour les impériales à celui de MM. Cohen et Feuardent.

Les monnaies républicaines accompagnées de la sigle PC proviennent d'un lot de quarante et une pièces d'argent et un potin, trouvé en 1894 dans une petite habitation gauloise du *Parc-aux-Chevaux*[1]. Voici d'ailleurs la composition générale de ce pécule, caché par son possesseur entre les pierres du mur de sa maison.

1. Bulliot, *Fouilles du Mont-Beuvray*, p. 467.

Deniers de la république romaine.	30 ex.
Deniers hæduens (n°s 24 et 26).	3 ex.
DVRNACROS-AVSCRO	6 ex.
SEQVANOIOTVOS.	1 ex.
Juba II, roi de Numidie.	1 ex.
Potin à la légende SEGISV (n° 38).	1 ex.

Les monnaies impériales postérieures à Auguste ont toutes été recueillies dans les fouilles du champ de foire ou du temple voisin. Nous désignerons les pièces impériales de cette provenance par la lettre T.

1° Monnaies de la République

As au type de la double tête de Janus et de la proue de navire [1].		5 ex.
Victoriat.		2 ex. (S E).
Lucretia, B 1.	164 av. J.-C.	2 ex. S E (P C)
Baebia, B 12.	144	1 ex. S E (P C).
Aburia, B 1.	129	1 ex. J D.
Minucia, B 15.	106	1 ex. A B.
Valeria, B 11.	104	1 ex. S E (P C).
Caesia.	104	1 ex. S E (P C).
Cloulia, B 2.	101	1 ex. A B.
Minucia, B 19.	90	1 ex. A B.
Titia, B 1.	90	1 ex. S E.
Titia, B 3 (*quinaire*).	90	1 ex. AB.
Vibia, B 2.	90	1 ex. S E (P C).
Caecilia, B 45.	89	1 ex. S E.
Calpurnia, B 11.	89	2 ex. S E (P C).
Calpurnia, B 13.	89	1 ex. J D.
Fabia, B 15.	89	2 ex. S E (P C).

1. Exemplaires aujourd'hui égarés. (Voy. A. de Barthélemy, *op. laud.*, p. 25.)

Junia, B 15.	89 av. J.-C.	1 ex. AB.
Tituria, B 1.	88	1 ex. SE (PC).
Tituria, B 4 ou 5.	88	1 ex. AB.
Cornelia, B 50.	84	1 ex. SE (PC).
Crepusia, B 1.	84	1 ex. AB.
Rubria, B 5.	83 (as)	1 ex. [1].
Antonia, B 1 (*quinaire*).	82	1 ex. SE.
Farsuleia, B 1 ou 2.	82	1 ex. SE (PC).
Licinia, B 16 (fourrée).	82	1 ex. SE.
Gargilia, B 1.	81	1 ex. SE (PC).
Cornelia, B 54.	74	1 ex. SE (PC).
Plaetoria, B 5.	69	2 ex. SE (PC).
Calpurnia, B 9.	64	1 ex. SE (PC).
Julia, B 9 (Jules César).	58	2 ex. SE (PC).
Scribonia, B 8.	54	1 ex. AB.
Julia, B 10 (Jules César).	50 à 46	1 ex. SE (PC).
Considia, B 2.	49	1 ex. SE (PC).
Considia, B 5.	49	1 ex. SE (PC).
Cordia, B 1.	49	1 ex. SE (PC).
Carisia, B 1.	48	1 ex. JD.
Carisia, B 4.	48	1 ex. SE (PC).
Julia, B 16 (Jules César).	46	1 ex. SE (PC).
Livineia, B 8.	45	1 ex. SE (PC).
Postumia, B 11.	44	2 ex. SE (PC).
Julia, B 90 (Octave).	41	1 ex. SE (PC).
Antonia, B 7 (Marc-Antoine).	44	1 ex. AB.
Antonia, B 110 (Marc-Antoine).	34 à 31	1 ex. SE (PC).
Antonia, B 114 (Marc-Antoine).	31	1 ex. SE (PC).
Carisia, B 20.	25	1 ex. SE.
Carisia, B 24.	25	1 ex. SE.
Naevia, B (?) M. Br.	15	1 ex. SE.

1. A. de Barthélemy, *Monnaies antiques du Mont-Beuvray*, p. 25. Exemplaire aujourd'hui égaré.

2° Monnaies impériales

Bronzes de la colonie de Nîmes au type du crocodile.

La tête d'Auguste n'est pas laurée sur les exemplaires permettant d'observer ce détail; ils sont par conséquent antérieurs à l'an 27. 33 exemplaires dont plusieurs divisés en deux intentionnellement.

Bronzes de la colonie de Vienne. 3 ex. (S E).

Auguste, Coh. 29, lauré. Br. 1 ex. (A B).

Auguste, Coh. 42. Br. 1 ex. (S E) 2 ans av. J.-C.

Auguste, au revers de l'autel de Lyon. Br. 4 ex., dont un trouvé au temple (S E).

Auguste, revers fruste. Br. 2 ex. dont un provenant du temple (S E).

Hadrien, revers fruste. Br. 1 ex. T. (S E).

Marc-Aurèle, revers fruste. Br. 1 ex. T. (S E).

Salonine — Br. 1 ex. T. (S E).

Tétricus — Br. 3 ex. T. (S E).

Galère Maximien, Coh. 51. Br. 1 ex. T. (S E).

Galère Maximien, Coh. 47. Br. 1 ex. T. (S E).

Galère Maximien, fruste. Br. 1 ex. T. (S E).

Constantin Ier, Coh. 511. Br. 1 ex. T. (S E).

Valentinien Ier, fruste. Br. 1 ex. T. (S E).

C. — MONNAIES DIVERSES

1\. — Monnaie celtibérienne de Tarraco. Tête à droite, imberbe, les cheveux bouclés; derrière, diverses lettres ou symboles, devant M.

℟. <ᛊ⊏. Cavalier casqué, tenant une palme, à droite. Br. 1 ex. (A. Heiss, *Monnaies d'Espagne*, pl. VII, n° 29 et p. 119).

De rares pièces celtibériennes, recueillies çà et là,

isolément, dans la région de la Gaule centrale, attestent que ce numéraire y circulait en même temps que les monnaies de Marseille. Il y a lieu de croire que c'est par le commerce des Massaliètes avec les comptoirs de la côte d'Espagne que les espèces celtibériennes pénétraient en Gaule. L'oppidum gaulois du Crêt-Châtelard, commune de Saint-Marcel de Félines (Loire), fouillé méthodiquement par MM. Chaverondier et Vincent Durand, a donné un exemplaire de cette même monnaie de Tarraco. Non loin de là, un autre oppidum des bords de la Loire, celui d'Essalois (Loire), a livré un bronze grec d'Emporiæ, aux types de Cérès et de Pégase, avec plusieurs monnaies de Marseille.

2. — REX JVBA. Juba II, roi de Maurétanie.
℞. Un temple. Ar. 1 ex.

J'ajouterai quelques commentaires à ce catalogue.

Les fouilles postérieures à 1869, c'est-à-dire à la rédaction du mémoire de M. de Barthélemy, n'apportent aucune modification aux conclusions de cet auteur sur l'époque de l'abandon de l'oppidum : « Les monnaies s'arrêtent à une date à peu près fixe ; c'est 5 ou 6 ans avant l'ère chrétienne. Ordinairement dans les localités où l'on explore des ruines, les fouilles exhument des monnaies de presque tous les règnes, jusqu'à Constantin et aux Valentiniens. Au Beuvray, on n'a pas recueilli un bronze romain postérieur aux monnaies au type de l'autel de Lyon [1]. La série des monnaies du Mont-Beuvray a aussi ce caractère particulier qu'elle ne représente pas un trésor enfoui en bloc, mais une collection de pièces éparpillées dans le sol sur une assez grande étendue. Cette série est donc le résultat de l'habitation prolongée d'une population sédentaire. La date indiquée par les monnaies les plus récentes indique que cette population

1. Le champ de foire excepté, ainsi que nous l'avons expliqué.

abandonna brusquement sa résidence à un moment que l'on peut apprécier [1]. »

La continuation des fouilles a confirmé et fortifié ces premières observations.

Il résulte d'autre part de l'ensemble des trouvailles numismatiques que la période la plus active de l'occupation des quartiers fouillés jusqu'à ce jour se place dans la seconde moitié du premier siècle avant l'ère chrétienne : la masse des potins coulés, appartenant à l'extrême période du monnayage autonome, forme à elle seule près de la moitié des espèces, à côté des 19 bronzes de *Germanus Indutilli l.*, dont l'émission est postérieure à l'an 27 av. J.-C. et de 33 bronzes coloniaux de Nîmes, frappés après l'an 36.

Il semble cependant difficile de fixer avec une entière précision, à l'aide des seules données numismatiques, l'époque à laquelle furent construites les habitations du Mont-Beuvray, désertées vers l'an 5 avant J.-C. On sait que dans toutes les fouilles de stations antiques, le numéraire qui circulait lors de l'abandon de la station est toujours le plus abondant. Il eût été intéressant de connaître le contenu monétaire de chacune des habitations, afin de rechercher si quelques-uns des groupes de monnaies ainsi constitués paraissaient présenter quelques variations appréciables, au point de vue de la chronologie des types. Les indications de provenance que contiennent les cartons de la Société éduenne ne sont pas assez complètes pour permettre de tenter aujourd'hui ce classement. Mais de l'ensemble des observations recueillies par M. Bulliot et de celles auxquelles j'ai pu me livrer moi-même pendant les dernières fouilles, il résulte qu'il ne s'est pas encore rencontré dans les fouilles du Mont-Beuvray de *stratification archéologique*.

1. A. de Barthélemy, *op. laud.*, p. 27.

La couche étudiée, celle des substructions maçonnées, repose sur le sol vierge ; il est très rare que des restes de fondations plus anciennes aient apparu sous ces substructions. Les monnaies et les objets divers démontrent que cette couche est homogène, à l'exception, comme nous l'avons dit, du quartier du champ de foire. Dans toutes les maisons, le potin au taureau cornupète est le type dominant. Aucune n'a donc été ruinée ni abandonnée avant le temps où la population de Bibracte se transporta en masse à Augustodunum. La période d'occupation des maisons de Bibracte a-t-elle excédé un demi-siècle? Leur construction est-elle antérieure à l'arrivée des légionnaires romains? Ceux-ci ont-ils trouvé chez les Hæduens une ville maçonnée, ou bien faut-il attribuer à l'influence de la race conquérante la substitution de la maison de pierre à la cabane de bois des anciens Celtes? Question très importante, mais que l'on ne saurait aborder sans une étude préalable des maisons elles-mêmes, de leur appareil, de leur plan et de l'ensemble de leur mobilier. A mon sens, les données de la numismatique, auxquelles se limite l'objet de ce mémoire et dont je ne peux m'écarter pour le moment, ne sauraient à elles seules apporter la solution complète du problème.

Si l'absence de monnaies d'or hæduennes est un indice en faveur d'une occupation relativement récente, l'émission de ces pièces au type de la lyre et du rameau, attribuées aux Hæduens, se place vers les premières années du second siècle [1] et nous ignorons si vers le commencement du siècle suivant la circulation du monnayage d'or était encore active sur le territoire hæduen.

Si nous dressons la liste des monnaies d'argent les plus

1. Cf. A. de Barthélemy, *Essai de classification chronologique de différents groupes de monnaies gauloises*, *Rev. celtique*, 1890, p. 173.

abondantes au Mont-Beuvray, en dehors des deniers consulaires, nous obtenons une série composée des types suivants, au nombre de neuf :

1.	Deniers hæduens à la tête casquée........	42 ex.
2.	Deniers à la légende KAL..................	24 »
3.	Oboles massaliètes à la roue..............	22 »
4.	Q DOCI SAM F..............................	22 »
5.	Deniers hæduens à la lyre.................	16 »
6.	SEQVANOIOTVOS.............................	13 »
7.	Deniers au cavalier (DVRNACOS, etc.)......	13 »
8.	SOLIMA....................................	8 »
9.	TOGIRIX...................................	7 »

Parmi ces neuf séries de monnaies gauloises, il s'en trouve sept (séries 1, 2, 4, 5, 6, 8, 9) entrant dans la composition du trésor de Villeneuve, qui ne contenait pas de monnaies romaines, à travers une masse de 15.000 deniers, en grande majorité hæduens ou séquanes. F. de Saulcy en a pu conclure que les monnaies de cette trouvaille sont antérieures ou tout au plus contemporaines à la première campagne de César.

Les Massaliètes avaient commencé bien avant cette époque la frappe de leurs oboles. Quant aux deniers au cavalier (nº 7), M. de Barthélemy leur a assigné comme date d'émission la seconde moitié du IIe siècle avant J.-C. au plus tard.

Il résulterait de cet examen, que la masse des monnaies gauloises en argent du Mont-Beuvray paraît bien appartenir au monnayage de la Gaule indépendante, mais je crois devoir m'en tenir à cette formule assez vague. Il est certain, d'autre part, que les mêmes monnaies gauloises ont circulé abondamment, mêlées aux deniers romains, pendant la seconde moitié du premier siècle, comme en témoigne la

trouvaille de Chantenay; nous ignorons même si la fabrication de ces deniers gaulois n'a pas été continuée après la conquête, du moins jusqu'à l'Assemblée de Narbonne.

Je me résume : les découvertes numismatiques nous indiquent nettement la date de l'abandon de Bibracte, mais elles laissent place à quelque incertitude sur la durée de la période durant laquelle les habitations furent occupées, pendant le cours du premier siècle avant J.-C.

En étudiant l'ensemble des monnaies du Mont-Beuvray sous le rapport des nationalités gauloises que ce numéraire représente, on ne peut manquer de constater que le fait dominant est l'abondance des espèces d'argent originaires de la Séquanie. Déjà dans la trouvaille de Villeneuve les deniers hæduens et séquanes se trouvaient associés en grande quantité. Le voisinage des territoires ne suffit pas à expliquer ce fait, puisque une autre cité contiguë à celle des Hæduens et très riche en numéraire, celle des Arvernes, ne figure dans l'inventaire précédent que pour un très faible appoint de monnaies de bronze. Il faut remarquer que le commerce et l'industrie des Hæduens ne constituaient pas la seule source de leur richesse. Sans doute l'emporium de Bibracte attirait à certaines époques annuelles une affluence considérable de clients étrangers, comme en témoigne la persistance des foires du Mont-Beuvray, persistance vraiment surprenante pour qui connaît la difficulté d'accès et l'isolement des lieux. Mais nous savons par les textes anciens que la perception des droits de navigation sur la Saône procuraient aussi au peuple hæduen des revenus importants. La Saône délimitait sur une longue étendue la frontière des Hæduens et des Ségusiaves. Strabon nous apprend qu'une des grandes causes de la haine et des hostilités qui s'étaient élevées entre ces deux peuples, « c'étaient leurs disputes au sujet du fleuve qui les sépare, chacun des deux s'attribuant la propriété

de l'Arar et la jouissance des droits de passage par cette rivière » [1]. Dumnorix d'après César, avait amassé par la perception des *péages* et autres impôts des Hæduens, obtenue à vil prix, une fortune qui lui permit d'acheter la popularité politique par la prodigalité de ses largesses [2]. Les deniers des Séquanes se mêlaient donc au numéraire des Hæduens chaque fois que ces derniers, maîtres des deux rives du fleuve, imposaient à leurs voisins un droit de navigation. J'ai rappelé que les Arvernes ne semblent pas avoir entretenu avec Bibracte des relations commerciales fréquentes si, comme on doit l'admettre, cette masse de monnaies, éparses en telle quantité dans les ruines de l'oppidum, reflète fidèlement la composition du numéraire qui circulait chez ses habitants. Il est bien certain que les vieilles haines des Hæduens contre les Arvernes ou du moins le souvenir toujours vivant de leurs rivalités politiques, n'étaient pas de nature à favoriser le développement du négoce entre les deux peuples, malgré leur voisinage.

Les autres séries monétaires les plus abondantes appartiennent aux Bellovaques, aux Carnutes, aux Leuci, aux Sénons, les premières, ainsi que celle des Ambiani, des Atrébates et des Remi, importées par la voie fluviale qui mettait les cités du Belgium en communication avec celles de la Gaule centrale par les vallées de la Seine et de l'Yonne. Ce dernier cours d'eau prend sa source à une faible distance du Mont-Beuvray.

Quant aux cités armoricaines, elles ne sont pas même représentées, comme certaines villes du Midi, par quelques unités, dans ce numéraire si varié.

1. Strabon, IV, 2 (Cougny, I, 121).
2. Ipsum esse Dumnorigem, summa audacia, magna apud plebem propter liberalitatem gratia, cupidumque rerum novarum, complures annos *portaria*, reliquaque omnia Æduorum vectigalia parvo pretio redempta habere.

NOTE

SUR LA COMPOSITION DU BRONZE DES MONNAIES HÆDUENNES

Le métal des monnaies coulées formant la masse principale du numéraire recueilli au Mont-Beuvray est désigné, dans le langage usuel des numismatistes, par l'expression de *potin*, terme assez vague, que l'on applique arbitrairement à divers alliages. D'après certaines définitions, le potin serait un alliage de cuivre, de zinc et de plomb ou d'étain. Littré le définit ainsi : « Mélange de cuivre jaune et de quelques parties de cuivre rouge (potin jaune), ou sorte de cuivre formé de lavures que donne la fabrication du laiton et auxquelles on mêle du plomb ou de l'étain (potin gris).

Si la signification précise du mot *potin* est obscure, la composition du métal des monnaies gauloises auxquelles on applique ce terme est également incertaine. En réalité, c'est là ce qu'il importe de connaître. Sur les conseils et par l'intermédiaire de M. A. de Barthélemy, j'ai fait soumettre à l'analyse chimique un certain nombre d'exemplaires provenant du Mont-Beuvray et choisis parmi les types considérés comme hæduens.

Voici les résultats de ces analyses[1] :

Une première opération avait porté sur trois exemplaires (n°s 34, 36 et 37 de cet inventaire) dont les échantillons fondus ensemble ont donné un lingot composé comme suit :

Cuivre.........	79,873
Étain..........	20,006
Argent.........	0,121
	100,000

1. Je les dois en partie à l'obligeance de M. Boymond, pharmacien à Paris, en partie au laboratoire de l'École des mines de Saint-Étienne.

Trois autres exemplaires des mêmes types, auxquels j'avais joint une des pièces à la légende SEGISV (nº 38), analysés séparément, ont présenté la composition suivante :

	Nº 34	Nº 36	Nº 37	Nº 38
Çuivre.........	73,420	82,720	81,911	68,065
Étain..........	26,580	17,190	17,930	31,935
Argent........	Traces	0,090	0,159	Traces
	100,000	100,000	100,000	100,000

En outre, afin de comparer ces alliages des monnaies coulées à ceux des monnaies frappées, j'ai fait analyser deux de celles-ci (nºs 42 et 43 de cet inventaire). Voici les résultats de l'opération :

	Nº 42	Nº 43
Çuivre.........	81,830	74,500
Étain..........	18,170	25,500
Plomb.........	Traces	Néant
	100,100	100,000

L'examen de ces divers résultats donne lieu à quelques observations intéressantes :

1º Les monnaies hæduennes coulées sont composées d'un simple alliage cuprostannifère, de même nature que celui des monnaies frappées. Les traces d'argent et de plomb, en quantité infime, proviennent sans doute de la composition des minerais de cuivre et d'étain employés et sont par conséquent fortuites.

2º Les diverses proportions de l'alliage présentent, pour les monnaies coulées comparées entre elles, des combinaisons au moins aussi diverses que celles des monnaies frappées comparées aux pièces coulées. Il semblerait que, pour les unes et les autres, le rapport simple d'une partie d'étain pour 4 parties de cuivre ait été l'objectif des fondeurs.

On sait que la composition la plus ordinaire du bronze correspond à 10 $^0/_0$ d'étain et 90 $^0/_0$ de cuivre. Si l'on porte à 20 $^0/_0$ la quantité d'étain — c'est approximativement la moyenne donnée par les analyses de nos monnaies — l'addition de ce métal a pour effet d'augmenter la dureté de l'alliage et de faciliter sa fusion.

La moyenne de la teneur en étain est de 20 à 22 $^0/_0$ pour l'ensemble de ces alliages, mais on constate un écart sensible entre les nombres extrêmes qui varient de 17 à 32 $^0/_0$ environ. Pour rechercher dans quelle mesure ces variations peuvent avoir été fortuites ou au contraire intentionnelles, il est évident que l'on devrait, au préalable, multiplier les essais et analyser un nombre notable d'exemplaires de chaque type. Si l'on constatait pour chacune des séries numismatiques une composition d'alliage à peu près constante, alors seulement il serait démontré que les variations mises en évidence par les chiffres indiqués ci-dessus ne proviennent pas de causes purement accidentelles, telles par exemple, que l'imperfection des procédés métallurgiques permettant d'obtenir une fonte homogène. On pourrait alors demander à des analyses répétées quelques indices intéressant le classement chronologique des monnaies d'une région et même, en appliquant cette méthode à l'ensemble des bronzes gaulois, obtenir certaines données sur leur groupement géographique. Mais il serait tout au moins prématuré d'insister sur l'utilité d'une méthode dont le principe demeurera hypothétique tant que la multiplicité des analyses ne nous aura pas renseigné sur sa valeur. Je signale simplement aux numismatistes l'intérêt scientifique qu'il y aurait à mieux connaître la composition métallique des monnaies émises dans les diverses régions de la Gaule.

Il convient de faire observer en passant que l'étain

était importé des Iles Britanniques et de l'Espagne. Dans un temps où la régularité des transactions et la facilité des transports étaient loin d'être assurées, la valeur vénale de ce métal, comme celle de toutes les marchandises de provenance étrangère, devait être soumise à des fluctuations considérables qui pourraient peut-être avoir exercé une influence sur les variations de la composition des monnaies de bronze.

3° Il résulte enfin de ces constatations que le mot *potin* appliqué aux monnaies hæduennes coulées est tout à fait impropre. On doit évidemment le remplacer par l'expression de *bronze coulé*.

Les analyses des autres « potins » gaulois feront savoir si cette observation s'applique seulement à certains groupes déterminés du monnayage de la Gaule ou si elle doit être tenue pour une règle générale [1].

JOSEPH DÉCHELETTE.

1. Les résultats de ces analyses ne me sont parvenus qu'après l'impression de la première partie de cette notice ; sinon, je ne me serais pas servi moi-même d'un terme usuel, mais manifestement impropre.

NUMISMATIQUE LYONNAISE

NOTE

SUR UN

GRAND BRONZE GALLO-ROMAIN

AU REVERS DU NAVIRE

Les monnaies en bronze au revers du navire ont été émises en grand nombre sous la République romaine et, après la conquête des Gaules, par Jules César, elles ont été imitées dans notre pays. Nous nous proposons d'en faire connaître une qui est inédite et qui présente un intérêt particulier pour la numismatique lyonnaise.





Têtes adossées de César lauré et d'Octave.

De la légende, on ne distingue que les mots DIVI-F- renversés au-dessus des types. Vers le bord, au-dessus de la tête d'Octave, fragment d'une couronne ou d'une branche de laurier; plus en dehors, quelques points du grènetis.

Dans sa moitié inférieure, le flan présente une dépression en forme de croissant dont la concavité correspond à la section des deux cous; une autre dépression arrondie a altéré le profil de César.

L'ensemble des types est d'aspect assez barbare.

℟. Partie antérieure d'une galère allant à droite ; au-dessus, une meta ; la partie supérieure du bordage est perlée jusqu'au point où la proue se relève; pas d'oculus visible. La coque est unie ; à mi-hauteur on voit, en avant, un dauphin et, derrière lui, les rames au nombre de dix dépassant la ligne de flottaison ; on ne peut supposer qu'il y en ait davantage, car la dernière, qui est rudimentaire, correspond à la section verticale du navire et celle-ci ne touche pas au bord de la pièce. Au devant du dauphin, le rostre, et au-dessus de ce dernier, une pointe en saillie.

Bronze. Poids : 18 gr. 51. — Diamètres 31 $^1/_2$ et 32 millimètres.

Le bord est déchiré en un point.

Cette monnaie a été découverte en 1883 à Andancette (Drôme) ; elle appartient a M. L. B. Morel, qui a bien voulu m'engager à la publier.

Rappelons que cette localité a fourni à la numismatique plusieurs monnaies romaines, entre autres un médaillon de Tétricus jeune ; qu'elle est contiguë à Laveyron d'où fut exhumé un trésor de monnaies gauloises décrites par M. de la Sizerane et enfin qu'en face d'elle, à Andance, sur la rive droite du Rhône, les fouilles pratiquées en 1885 par M. L. B. Morel ont mis au jour, avec de nombreux et intéressants débris, les fondations d'un temple antique parmi lesquelles furent trouvés une inscription dédiée à Apollon et un fragment d'une statue de Diane[1].

1. Voy. sur cette découverte le *Bulletin de la Soc. d'archéologie et de statistique de la Drôme*, juillet 1886.

Pour préciser l'attribution de cette pièce, il faut la comparer aux types similaires connus. On peut les répartir en trois séries : 1° ceux de la colonie de Vienne ; 2° ceux de la colonie de Copia ; 3° ceux dont le revers est anépigraphe et dont la localisation à l'une ou à l'autre de ces deux colonies n'a pas été suffisamment établie.

Nous écarterons tout d'abord la supposition d'une imitation barbare. Les types que nous venons de décrire, surtout ceux du droit, ne sont pas assurément d'un style bien élevé, mais ils ne sont pas sensiblement inférieurs à ceux que présentent les monnaies desquelles nous les rapprochons ; d'ailleurs, s'ils étaient une imitation, il existerait un prototype qui leur aurait servi de modèle et dont l'avenir peut nous faire connaître un exemplaire.

Nous éliminerons ensuite de tout examen comparatif les bronzes qui ne montrent au droit qu'une seule tête. Il nous restera à rapprocher de la pièce de M. Morel : 1° celle de Vienne, n° 2942 du Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale ; 2° celles de Copia, n°s 4676-4632 et 4665-4676 ; 3° le bronze anépigraphe, n°s 2947 et 4660 du même Catalogue.

En plaçant ces divers exemplaires les uns près des autres, on est frappé de la ressemblance que présente le nôtre avec celui de Copia, n°s 4676-4681. De part et d'autre se trouvent, au droit, deux têtes adossées, celle de gauche laurée. Les seuls mots visibles de notre légende DIVI F sont placés en haut du champ et renversés, disposition que l'on ne rencontre pas sur les monnaies de Vienne ; même absence de palme entre les deux têtes. La seule différence, qui est la caractéristique de notre pièce, c'est la branche de laurier ou portion de couronne tracée au-dessus de la tête d'Octave. Au revers, c'est, à la légende près, une parfaite identité ; c'est de part et d'autre une partie de galère

allant à droite avec la meta, les rames, l'absence de globe au-dessus du pont. En outre, il existe un symbole commun d'une importance capitale qui rapproche encore plus les deux monnaies et entraîne notre conviction : c'est la présence du dauphin à côté de la proue. Jusqu'à présent, comme nous l'a fait remarquer M. Dissard, le dauphin s'est rencontré, sans exception, sur tous les grands bronzes portant le nom de COPIA, et on ne le trouve sur aucun autre grand bronze gallo-romain.

Il est vrai que la légende nous fait défaut, mais ce fait qui n'est pas rare dans la numismatique ancienne peut tenir à une frappe insuffisante, et ici la frappe présente assez d'imperfections pour que notre supposition puisse être présentée.

Le bronze de M. Morel appartient donc à la colonie de COPIA.

De ce qui précède il résulte, et c'est là l'intérêt plus spécialement lyonnais de cette note, qu'il existe trois variétés de grands bronzes de cette colonie. La plus ancienne est celle sur laquelle les têtes de César et d'Octave ne sont pas séparées par une palme. Nous le présumons, parce que ce type est fort rare et qu'il n'est pas admissible de penser qu'après avoir donné une palme à Octave, on la lui aurait enlevée. Elle peut être antérieure à la bataille d'Actium (31 av. J.-C.). La plus récente est celle au droit de laquelle une palme sépare les deux têtes ; bien qu'elle ne soit pas commune, elle se rencontre bien plus souvent que la précédente. Elle doit être postérieure à la bataille d'Actium. Nous placerions le bronze de M. Morel entre les deux autres variétés. Ce type est rare et doit avoir peu duré.

Dr E. Poncet.

MONNAIES ROMAINES

ET BYZANTINES

RÉCEMMENT ACQUISES PAR LE CABINET DES MÉDAILLES

(*Suite* [1]).

Pl. III.

Parvenu dans notre révision des monnaies romaines au IIIe siècle de l'ère chrétienne, nous demandons la permission de faire un retour en arrière pour mentionner un aureus de la république, pièce de premier ordre, tout récemment acquise par le Cabinet de France. En voici la description.

LABIÉNUS

(Vers 714; 40 av. J.-C.)

10. Q·LABIENVS·PARTHICVS·IMP. Tête nue de Labiénus, à droite.

℞. Cheval sellé et bridé, debout au repos à droite, sans légende.

Aureus. — Poids, 8 gr. 04. *Pl. III, 1.*

Les monnaies de Labiénus sont fort rares. Un autre exemplaire de l'aureus en question existe au British Museum [2]; le

1. Voy. *Rev. num.*, 1898, p. 667 et pl. XIX.

2. Cet exemplaire, qui appartint d'abord à M. Dorville et ensuite au duc de Blacas, est dessiné exactement dans Mionnet, *Rareté des méd. rom.*, 2e éd., t. I,

denier d'argent aux mêmes types était seul représenté jusqu'ici dans notre médaillier, par un exemplaire de la collection d'Ailly, médiocrement conservé.

Mais voici, au contraire, un beau portrait de ce Romain qui fut mêlé aux troubles des derniers temps de la république et qui y joua un rôle important. Fils de Titus Labiénus, le lieutenant bien connu de César dans la guerre des Gaules, qui fut tué à la bataille de Munda en combattant pour Pompée, Quintus Labiénus, s'étant joint à Brutus et Cassius après le meurtre de César, fut envoyé par le parti républicain pour solliciter le secours d'Orode Ier Arsace XV, roi des Parthes, en 710 de Rome (44 av. J.-C.). Après le désastre de Philippes, il persuada au prince arsacide d'envahir les provinces asiatiques de l'empire romain; c'est ainsi que, chevauchant aux côtés de Pacorus, fils d'Orode, il entra à Antioche et conquit avec ses alliés la Palestine, la Phénicie, la Cilicie, la Carie. Il prit le surnom de *Parthicus*, comme si, au lieu d'aider les Parthes, il les avait vaincus; à l'instar des généraux romains, il s'attribua aussi le titre d'*imperator* et plaça son effigie sur ses monnaies. Mais, à la fin, en l'an 39, battu par Ventidius, lieutenant d'Antoine, il fut obligé de se déguiser pour se sauver en Cilicie et périt misérablement.

Tel fut l'homme à la carrière aventureuse, qui porte devant l'histoire la peine d'avoir déchaîné l'invasion des pires ennemis de sa patrie et de sa race, mais qui avait du moins, dans la trahison, vaillamment payé de sa personne : on ne considérera pas sans intérêt, sur notre médaille à fleur de coin, cette énergique figure.

Le cheval, qui forme le type du revers, est un symbole

p. 22 (Commun. de M. Grueber). — Autres reproductions de la médaille : Babelon, *Monn. rép. rom.*, t. I, p. 225; Cohen, *Rép. rom.*, pl. VII, et *Emp. rom.*, t. I, p. 30; Bernoulli, *Röm. Ikon.*, B. I, Münztaf. III.

de la brillante et redoutable cavalerie des Parthes. Le harnachement est figuré avec une précision intentionnelle ; l'œillère est très visible, ces rondelles de bronze ou de cuir qui masquent les articulations des pièces du harnais existent en nature dans les musées[1]. On croit que les anciens ne connaissaient pas les étriers, et, de fait, l'objet qui se dessine le long des flancs de l'animal n'en a pas la forme ; ce sont, à n'en pas douter, les pans d'une houssine ou couverture. En revanche, nous distinguons parfaitement une selle, sinon une selle en cuir, du moins un coussin muni de bourrelets qui en tient lieu. Le cou est dégagé ; point d'ornement superflu, panache ou mors décoratif ; ce cheval de guerre est prêt à entrer en campagne[2]. Il n'est pas beau de formes, mais il a les qualités que Xénophon recommande : tête petite, reins larges, poitrail charnu, ventre maigre.

POSTUME, TÉTRICUS

M. Anatole de Barthélemy a fait don au Cabinet des Médailles d'une trentaine de petits bronzes des empereurs gaulois ; la plupart sont figurés dans l'ouvrage du baron J. de Witte[3] ; quelques-uns cependant donneront lieu à de brefs commentaires.

11. Un petit bronze inédit de Postume porte au revers : HERC D[E]VSONIENSI. Hercule debout à droite, le revers de la main droite appuyé sur sa hanche, la main gauche enveloppée de la peau de lion et tenant la massue posée sur un cippe.

1. Dans les harnachements de grand apparat, ces rondelles étaient quelquefois ornées de camées.

2. Sur le harnachement des chevaux dans l'antiquité, voy. les articles de M. G. Lafaye dans le *Dict. des ant.* de Daremberg et Saglio, *Ephippium*, *Frenum*, et Frœhner, *La colonne trajane*.

3. J. de Witte, *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules*, Paris, 1868, gr. in-4°.

Ce type est ordinairement celui de l'*Hercules Magusanus*[1]; quant à l'*Hercules Deusoniensis*, ou bien il tient un arc[2], ou bien il est dans un temple, la massue dans une main, le manteau dans l'autre[3]. L'attribution au second Hercule des caractères du premier, que nous signalons sur une médaille certainement contemporaine de Postume, vient à l'appui de cette opinion que les deux épithètes du dieu rappelaient des villes peu éloignées l'une de l'autre; ce seraient *Deuso*, aujourd'hui Deutz en face de Cologne, et *Magusa* sur la Moselle[4].

12. Parmi les bronzes contemporains de Tétricus fils, est une pièce qui ne figure pas dans le recueil du baron de Witte, mais que M. A. Blanchet a publiée dans cette Revue[5], en émettant l'idée qu'elle pourrait bien être un essai d'aureus; ce petit bronze d'un fort relief, surtout du côté du droit, offre un intéressant portrait de face de Tétricus fils encore César et prince de la jeunesse.

13-15. Passons aux dégénérescences des médailles des empereurs gaulois. La numismatique des Antonins eux-mêmes peut témoigner, en plusieurs cas, d'un désaccord accidentel entre le type représenté et la légende qui l'accompagne, et M. J. Evans en a donné des exemples dans le *Numismatic Chronicle*[6] pour des monnaies de Septime

1. J. de Witte, pl. VII, nos 98 et 99.
2. J. de Witte, pl. V, nos 76 et 77; — pl. VI, nos 80 à 87.
3. J. de Witte, pl. V, nos 78 et 79; — pl. VI, nos 88 à 90.
4. Pour Deuso, on a aussi proposé Duisbourg; en tout cas, Deuso était dans le pays des Francs, selon le témoignage de saint Jérôme : « *Saxones cæsi Deusone in regione Francorum* » (S. J.-*In chron. Euseb.*, an 376). Magusa est mentionnée par un Anonyme de Ravenne (*Geogr.*, IV, c. 26) sous la forme *Mecusa*; on a pensé aussi pour cette localité à Mahusenham près de Durstede. — Voy., pour Deuso et Magusa, *Jahrbücher de Bonn*, fasc. LXXII, p. 84, et fasc. LXXIII, p. 74, et Stevenson, *Diction. of rom. coins.*
5. *Rev. num.*, t. XIV, 1896, p. 232.
6. J. Evans, *A Hoard of roman coins*, dans le *Num. Chron.*, 1898, p. 126 et suiv.

Sévère et de Sévère Alexandre [1]. Mais combien ce phénomène est plus commun pour les imitations qui furent faites, de leur vivant ou après leur mort, du numéraire de Postume et de Tétricus !

Nous signalerons, au revers du buste radié de Postume, un *Hercules pacifer*, sans rapport aucun avec la légende qui l'accompagne, MONET AVG.

Sur la fig. 2 de notre planche, au revers de Tétricus père, une femme debout à gauche, tenant une palme et une couronne, et qui paraît être une Victoire imitée de celle des deniers du même empereur avec la légende COMES AVG [2], a été appelée « Santé » par le graveur : SALVS AVGG. De Witte mentionne une *Pax* de type analogue [3]. La femme tenant une longue palme et une corne d'abondance, est le type ordinaire, non pas de l'Espérance, mais de l'Allégresse (*Hilaritas*) [4], bien qu'on lise nettement sur le petit bronze de la fig. 3 : SPEES A[VG].

16. Le petit bronze n° 4 est certainement le même que le Tétricus père 177, dessiné dans l'ouvrage du baron de Witte, qui le décrit ainsi :

IIVIII TETRICVS AG. Buste radié de Tétricus, à droite. ℞. IIOITI-CTI. Enfant monté sur un quadrupède, à gauche, dans un temple tétrastyle. P. B. Collection de M. Achille Hoart. Ce type a quelque ressemblance avec ceux qui montrent Jupiter enfant, monté sur la chèvre Amalthée, aux revers de Gallien et de Salonin, avec les légendes IOVI CRESCENTI, IOVI EXORIENTI, Cohen, t. IV, p. 377, n° 226; p. 482, n°s 17-22; p. 489, n° 68.

Nous n'admettons point, pour notre part, que cette médaille représente un enfant monté sur un animal; nous

1. BONA SPES pour BONA FIDES sur une pièce de S. Sévère (pl. XII, 17); — LIBERTAS pour LIBERALITAS, au ℞. de Sév. Alex. (pl. XIV, 15).
2. J. de Witte, *Tét. père*, n° 11.
3. J. de Witte, *Tét. père*, n° 87.
4. J. de Witte, *Tét. père*, HILARITAS, 36 et 37; — SPEES, 133 b.

croyons, et M. de Barthélemy l'a pensé comme nous, qu'elle a pour type un Centaure se préparant à tirer de l'arc. On achèvera de s'en convaincre en comparant avec celle-ci une autre pièce de Tétricus père, dont nous donnons la photographie [1] ; ce qu'on a pris pour le cou d'une chèvre, est l'arc que le Centaure appuie sur son genou.

A vrai dire, le dessin qui accompagne la description du baron de Witte donne, malgré l'analogie indéniable avec notre exemplaire, quelque chose de plus semblable au cou d'un animal qu'à une corde d'arc, mais le dessinateur a sans doute exagéré le trait dans le sens de ce qu'il croyait être la vérité.

Quant à la légende, très corrompue, on y distingue les lettres IIↃITI-CTI, dont le sens est fort incertain. On y peut deviner le prototype IOVI EXORIENTI comme sur les monnaies à la chèvre, aussi bien que APOLLINI COMITI , comme sur les représentations de Centaures : mais ici le sujet nous fait une loi de nous décider pour cette dernière hypothèse.

17-19. Il y a lieu de mentionner ensuite un temple heptastyle au revers de Tétricus père. Les temples heptastyles sont une anomalie architecturale, et les quelques exemples qu'en offre la numismatique [2] sont peut-être dus à une convention du dessin, en vertu de laquelle on représentait sur un même plan des colonnes en perspective ; il se peut encore que notre graveur, prenant pour type un temple hexastyle avec une divinité au centre, ait remplacé la statue par une colonne.

Beaucoup plus intéressante (fig. 9) est l'image d'un temple sur la médaille suivante :

C PIV ESV TETRICVS CAES. Buste radié de Tétricus fils, à droite.

1. J. de Witte, *Tét. père*, nº 175. — Fig. 5 de notre planche.

2. Dans la collection Waddington, il n'y a de temple heptastyle que sur une monnaie de Sévère Alexandre à Anazarbe de Cilicie, nº 4146 de l'*Inventaire*.

R̸. Légende illisible. Temple à trois colonnes formées peut-être de trois cariatides (comme sur une monnaie de Marc-Aurèle [1]), ou plutôt décorées de trois trophées, entre lesquels sont deux petites figures. J'ignore quel est le monument ici représenté; la pièce a été trouvée dans un dépôt considérable exhumé aux environs de l'oppidum de La Cheppe, dit *Camp d'Attila* (Marne).

Parmi les déformations de l'autel prendra place le petit bronze de Tétricus père (fig. 6 de notre planche). C'est un simple carré coupé de deux diagonales doubles; on en rapprochera l'autel allumé (fig. 7) cité par de Witte [2], mais non reproduit sur ses planches.

20. De telles représentations ne sont que simplifiées; voici un sujet déformé jusqu'à la laideur :

Légende dégénérée. Buste radié de Tétricus, à droite.

R̸. IϽVϽO et signe en forme de croix à branches égales. Figure debout, abritant de ses longs bras étendus deux autres figures également debout.

Cette médaille, de fabrication barbare, a peut-être été imitée, vers le temps de Valentinien, de ces aurei qui représentent la Victoire couronnant deux empereurs assis [3]. Ce sujet a joui d'une grande vogue, et nous le voyons inspirer les premiers essais du monnayage anglo-saxon; seulement là on a développé outre mesure les têtes, tandis que sur notre médaille on aurait, à l'inverse, fabriqué un corps à la Victoire qui est au centre [4].

1. Dessinée dans Cohen, t. III, p. 54.
2. J. de Witte, *Tét. fils*, n° 69[c]. — Cf. *Tét. père*, n[os] 18-20.
3. Cohen, t. VIII, p. 93; — Sabatier, *Monn. byz.*, t. I, pl. III, 15.
4. *A Catalogue of english coins in the British Museum, anglo-saxon series*, par Keary, vol. I, pl. I. — On peut encore songer au trophée accosté de deux captifs (Aurélien, or); le graveur aurait converti en bras les deux lances entrecroisées, remplacé par impuissance les deux captifs assis de profil par des figures en pied, et enfin ainsi s'expliquerait que la figure centrale paraît porter un casque.

Cette pièce grossière est encore curieuse par le signe que nous avons mentionné, et où l'on reconnaîtrait un X plutôt qu'une croix, s'il ne paraissait gravé plus fortement et avec une autre intention que les caractères de la légende [1]. Rappelons que Cohen et J. de Witte ont laissé douteuse la question de savoir si on devait reconnaître une étoile ou une croix sur différentes pièces barbares de Tétricus [2]. Dans le cas présent, je pencherai plutôt pour l'hypothèse d'une croix à branches égales, comme sur certaines monnaies de Constantin et d'Hélène [3]. Quoi qu'il en soit, le petit bronze que nous publions, s'il est frappé à l'effigie de Tétricus, paraît singulièrement postérieur au règne de ce prince et même, sans doute, à l'apparition des premières croix sur les monnaies [4].

21-25. L'histoire de la dégénérescence de la monnaie impériale par les imitations barbares a plus d'un chapitre curieux. On se souvient des petits bronzes barbares à l'effigie de Tétricus, que M. Serrure donna en 1892 au Cabinet de France; il fut exposé ici même [5] que l'image d'un vase à deux anses, figurée au revers, n'était autre chose que la déformation du type de l'Espérance. M. Max. Legrand, d'Étampes, a fait don de quelques pièces analogues trouvées dans les Charentes, que M. Prou présentait en 1896 à la Société des Antiquaires [6]. Nous réunissons sur notre planche quelques-unes de ces médailles, qui permettent de reconnaître *de visu* la filiation signalée (fig. 10-14) [7].

1. Voir, pour la comparaison avec une X, J. de Witte, pl. XXXVI, fig. 79 et 80.
2. Cohen[1], suppl., p. 311, n° 26; — de Witte, *Tét. père*, n° 61.
3. Madden, *Christian emblems on coins of Constantine* (*Num. Chron.*, N. S., t. XVII, 1877, p. 11 et suiv., pl. II). — Cf. Feuardent, dans *Revue num.*, 1856, et O. Vœtter, dans *Num. Zeitsch.*, 1892.
4. Sur des pièces de l'atelier de Tarragone, en 314.
5. *Rev. num.*, t. X (1892), p. 99.
6. *Bull. de la Soc. des Antiq.*, 1896, p. 339.
7. La première est une pièce de billon, don de M. de Barthélemy; la deuxième et la troisième sont des dons de M. Legrand; la quatrième et la cinquième, des dons de M. Serrure.

On ne saurait réunir et étudier un trop grand nombre de pièces d'imitation gallo-romaines. Le problème est posé de savoir de quels ateliers elles sortaient, comment elles sont venues servir d'appoint au monnayage impérial de bon style, et quel fut leur rôle dans la création et le développement de la numismatique mérovingienne.

26. Mais reprenons à la mort de Tétricus l'ordre chronologique des empereurs romains dont les monnaies ont à figurer dans cette étude. Nous mentionnons pour mémoire le médaillon d'or de Gallien et Salonine, qui a été publié par M. Babelon dans la *Revue numismatique* de 1896, p. 397, et nous arrivons à :

PROBUS

(278 ap. J.-C.)

27. VIRTVS PROBI AVG. Buste cuirassé, casqué et radié de Probus, à gauche, la lance sur l'épaule droite, l'épaule gauche couverte du bouclier sur lequel on lit : VOTIS [X] ET XX.

℟. VIRTVS INVICTI AVG. Probus à cheval à droite, précédé par la Victoire, qui se retourne pour lui offrir une couronne, et dirigeant sa lance contre un ennemi qui le supplie, agenouillé sur son bouclier. A l'exergue : VI XX T.

Petit bronze. — Poids, 3 gr. 41. *Pl. III, 15.*

L'attention a été attirée sur les pièces de Probus depuis que le Dr Missong a pris soin d'en réunir un grand nombre, plus de 10.000 variétés, qui sont aujourd'hui au Musée de Vienne. Grâce à ses patientes recherches, on peut suivre pour ainsi dire jour par jour la fabrication dans les ateliers. Le Dr Missong reconnaît dans le différent T la marque de l'atelier de Tarragone, dans le chiffre VI la sixième officine ;

enfin, d'après lui, des monnaies telles que la nôtre furent frappées lors de la seconde émission du règne (278 ap. J.-C.)[1].

Le Cabinet des Médailles avait déjà le petit bronze de la première officine (même émission) marqué PXXT, *Prima Tarragonensis*, au type de Probus à cheval sans Victoire. Le présent petit bronze, de la sixième officine, avec une Victoire, est représenté au Cabinet de Nüremberg par un exemplaire de coin très légèrement différent du nôtre, comme en fait foi le Corpus des monnaies de cet empereur, que doit publier prochainement le lieutenant-colonel Vötter[2].

Les sigles XX ou XXI, qui se rencontrent sur ce genre de pièces, ont exercé à plusieurs reprises la sagacité des savants, et le problème n'a pas encore reçu sa solution définitive. Un premier système est celui de Missong, corrigé par Otto Seek. Prenant texte de ce que les pièces portent tantôt XX ou XXI, tantôt XX·I, Missong a soutenu que cette notation signifiait XX=I, c'est-à-dire, pour prendre X avec son antique signification de denier, que la monnaie marquée XX vaudrait *deux* deniers et représenterait ainsi I unité, l'*antoninianus* devenu le double denier de bronze ou *follis*[3]. La valeur de ces petits bronzes, en sous d'or du cinquantième de livre, serait de $^{1}/_{500}$.

M. Blancard a exposé sur le même sujet une théorie nou-

1. Dr A. Missong, *Gleichartig systemisirte Münzreihen unter Kaiser Probus* (*Num. Zeitschr.*, V, 1875, p. 102).

2. MM. Fr. Kenner et Kubitschek ont bien voulu nous faire savoir que le Cabinet de Vienne possédait deux petits bronzes de même revers, légende comprise, avec une représentation de Probus s'éloignant plus ou moins de celle-ci. — Cf. L.-A. Milani, *Il Ripostiglio della Venera* (*Monete romane*), Rome, 1880, p. 151, n° 3716 : pièce d'où paraissent absents le n° d'officine et la Victoire.

3. Dr Missong, *Zur Münzreform unter den römischen Kaisern Aurelian und Diocletian* (*Num. Zeitsch.*, t. I, 1869, p. 105). — Voir aussi Rohde, *Die Münzen des Kaisers Aurelianus*, Weissensee, 1870, qui fait intervenir le denier néronien, pourtant tombé en désuétude à cette époque. Les objections qu'il fait à Missong au point de vue métrologique sont levées implicitement par l'interprétation d'Otto Seek et l'entrée en scène du denier de bronze (O. Seek, *Die Münzpolitik Diocletians und seiner Nachfolger*, dans *Zeitsch. f. Num.*, XVII, 1890, p. 36 et suiv.)

velle [1], d'après laquelle l'aureus aurait été divisé dès cette époque en six millièmes, les petits bronzes marqués XX ou XXI étant cotés les uns vingt, les autres vingt-et-un six millièmes, à poids égal, pour la facilité de l'échange avec l'or. Le rapport 1 : 300 de notre bronze à l'aureus est acceptable ; en tout cas, il ne semble pas que, pesant 3 gr. 41, il ait été, comme le veut l'auteur, frappé sur le pied de $^1/_{72}$ livre (4 gr. 54).

Et pourtant, il est de bonne conservation ; le sujet, composé avec agrément, utilise toute la place laissée libre sur la médaille, sans donner toutefois l'impression d'aucune surcharge, et vaut mieux à ce titre que la composition du petit bronze de Vienne qui, dans un même module, représente deux barbares avec la Victoire.

CARIN

(283 ap. J.-C.)

28. M AVR CARINVS NOB CAES. Buste lauré, drapé et cuirassé de Carin, à droite.

℟. VIRTVS AVGG. Mars debout, à gauche, tenant sa lance et son bouclier.

Petit bronze. — Poids, 2 gr. 50. *Pl. III, 16.*

Cohen n'a pas connu ce petit bronze. Je trouve dans son recueil un revers identique (nº 169), mais l'inscription du droit, IMP CARINVS PF AVG, rapprochée de VIRTVS AVGG, désigne Carin devenu empereur avec son frère Numérien. Ici, au contraire, Carin porte le titre de César ; il n'a donc pas encore succédé à son père, et c'est conjointement avec celui-ci que l'inscription du revers le désigne sous l'appellation d'Auguste.

1. L. Blancard, *Sur les chiffres romains ou grecs, XX, K et XXI des monnaies impériales du IIIe siècle* (*Ann. de la Soc. de num.*, t. IX, 1885, p. 305).

En 283, au moment de partir pour la campagne contre les Perses, Carus avait élevé son fils à cette dignité [1], et la numismatique enregistra de suite cette association, **VIRTVS AVGG**, mais on n'abandonna pas aussitôt la formule qui accolait à l'effigie de Carin le nom de César : aussi bien le nouvel Auguste n'avait pas cessé d'être l'héritier présomptif de son père [2].

Le revers est fait avec goût. Comme détail de facture, il est à remarquer que l'orbe du bouclier n'a pas été dessinée complètement par le graveur ; l'œil supplée aisément ce qui manque, et cela dégage les lignes du corps du guerrier.

CARAUSIUS

(287-293 ap. J.-C.)

29. **IMP CARAVSIVS PF AVG**. Buste de Carausius drapé et cuirassé, tête nue, de face.

℞. **SALVS AVG**. La Santé debout, à gauche, nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel, et tenant un sceptre. A l'exergue, C (Camulodunum-Colchester).

Bronze. *Pl. III, 17.*

Voilà un beau portrait de Carausius, le Postume britannique, comparable aux portraits de face de Postume sur ses aurei. Conservée avec cette netteté, la représentation d'un personnage historique a une réelle valeur pour la science. Un exemplaire de ce bronze, dessiné dans Cohen et décrit sous le n° 311, existe au British Museum [3].

1. G. Goyau, *Chron. de l'emp. rom.*, et Le Nain de Tillemont, *Hist. des emp. rom.*, III, pp. 582 et 726. Notre médaille confirme ce fait ; Numérien fut nommé Auguste en même temps que son frère, comme l'atteste par exemple la médaille **CARINVS NOB C** avec le revers **VIRTVS AVGGG** (Cohen, *Carin*, 186).

2. Une médaille du musée de Danemark porte **CARINVS AVG** au revers de **CARVS AVG** (Cohen, *Carus et Carin*, n° 2) ; elle serait un peu postérieure à la nôtre.

3. Cohen, t. VII, p. 32.

30. CARAVSIVS ET FRATRES SVI. Buste cuirassé et radié de Carausius, à gauche, accolé aux bustes radiés de Dioclétien et de Maximien Hercule, leurs trois mains droites levées tenant chacune une lance dont on ne voit que la pointe.

R. PAX AVGGG. La Paix debout, à gauche, tenant une branche d'olivier de la main droite levée et un sceptre de la main gauche. Dans le champ, les lettres SP accostant la divinité. A l'exergue, C.

Petit bronze. *Pl. III, 18.*

On sait que Carausius contraignit en 290 ses compétiteurs, Dioclétien et Maximien Hercule, à reconnaître son autorité en Grande-Bretagne. C'est à l'occasion ou à la suite de ce pacte que fut frappée la présente médaille où figurent les trois empereurs.

Cohen en a donné un dessin qui ne concorde pas avec notre pièce [1]; à en juger par le moulage que M. Grueber, conservateur adjoint au British Museum, a eu l'obligeance de nous adresser, le dessin de Cohen n'est pas non plus la représentation exacte de l'exemplaire de ce musée qu'il a voulu copier. Dioclétien et Maximien Hercule n'ont pas la tête nue comme dans le livre, mais sont, sur le bronze de Londres aussi bien que sur le nôtre, coiffés d'une couronne radiée [2]; en revanche, ce qui est nouveau ici, c'est le geste original de ces trois mains levées et tenant chacune une lance tout près de sa pointe. Qu'on y réfléchisse bien, on verra qu'il n'y avait pas d'autre moyen de traduire sur trois plans différents l'attitude qui est prêtée ailleurs par les monnaies à Gallien, à Probus, etc. Cette particularité et quelques détails au revers attestent que notre médaille est d'un coin

1. Cohen, t. VII, p. 43.

2. Le dessin de la pl. XXVI, annexée à la XXVIIe *Lettre numismatique* du baron Marchant, reproduit exactement l'exemplaire du British Museum.

différent de celui du British Museum, et qu'elle a son intérêt propre.

Dioclétien et Maximien ont frappé de leur côté des monnaies avec la légende AVGGG, par trois G, pour faire allusion à l'alliance qu'ils avaient contractée avec leur collègue. M. Mowat a énuméré ces monnaies ainsi que celles de Carausius caractérisées par la triple répétition du G final, dans un article de la *Revue numismatique* [1]. J'ajoute, pour Carausius, les nos de Cohen 240 et 241, qui portent, au revers de la tête de Carausius représenté seul, la Paix debout à gauche et PAX AVGGG comme sur notre nouvelle acquisition.

CONSTANCE CHLORE

(305-306 ap. J.-C.)

31. IMP CONSTANTIVS P F AVG. Buste radié et cuirassé de Constance Chlore, à droite, tenant une lance et un bouclier.

℞. VOTA PVBLICA. Neptune debout à droite, s'appuyant sur son trident, le pied gauche sur la proue d'une galère, le bras gauche appuyé sur son genou et tenant un dauphin. En face du dieu, Isis debout à gauche, vêtue du double chiton, tenant un sistre et un seau.

Moyen bronze. *Pl. III, 19.*

Ce type de revers, mentionné par Cohen pour Constantin le Grand [2], ne figure pas au nom de Constance Chlore; il est à rapprocher du revers d'un médaillon d'argent à l'effigie de Dioclétien, également inconnu à Cohen, mais qui a été décrit par Kolb d'après un exemplaire du Vatican [3].

1. R. Mowat, *Monnaies inédites ou peu connues de Carausius* (*Rev. num.*, t. XIV, 1896, p. 148).
2. Cohen, *Constantin*, n° 719.
3. Kolb, dans *Num. Zeitsch.*, V, 1875, p. 121. — Cf. Mowat (*Rev. num.*, 1897, p. 73) qui croit cette médaille de fabrique orientale.

Il est intéressant de noter les premières pièces qui associent dans un même groupe Neptune, l'ancien dieu gréco-latin de la mer, et Isis, la divinité égyptienne qui va bientôt le supplanter dans sa royauté, Isis, à l'origine déesse de la nature, et ensuite déesse de la navigation sur le Nil puis sur la mer intérieure par où tout convergeait de l'Orient à Rome, influences morales ou religieuses et convois de blé. Au quatrième siècle, Isis est fréquemment associée à la légende VOTA PVBLICA.

Enfin, au point de vue de la composition, la présente médaille peut être comparée à un médaillon en bronze de Commode figuré dans Cohen [1]. — Neptune debout, à droite, le pied sur la proue, avec le dauphin ; devant lui, l'empereur debout. — La pose du Neptune sur la pièce de Commode est plus gracieuse ; la proue lui sert d'escabeau, sans qu'il lève aussi haut la jambe, mais la composition est la même.

HÉLÈNE

(Vers 328 ap. J.-C.)

32. FL· HELENA AVGVSTA. Buste diadémé et drapé de sainte Hélène à droite, avec un collier formé de deux rangs de perles.

℞. SECVRITAS REIPVBLICE. La Sécurité voilée, debout à gauche, tenant une branche d'olivier baissée et soutenant sa robe ; à l'exergue, SMT (*sacra moneta Treverensis*).

Médaillon d'or. — Double sou (8 gr. 93). *Pl. III, 20.*

Figuré dans Cohen sous le n° 10 d'Hélène, ce médaillon d'or a été acquis en 1896 à la vente Montagu ; il provient de la collection d'Amécourt, et c'est une pièce unique. On ne connaît en dehors d'elle, au même type, que le sou d'or,

1. Cohen, t. III, p. 282.

pesant moitié moins, qui fut également frappé à Trèves, et aussi des petits bronzes [1].

On sait qu'aux yeux d'Eckhel la plupart des médailles portant le nom d'Hélène, et notamment celles à la légende SECVRITAS REIPVBLICE [2], ne doivent pas être attribuées à la mère de Constantin, mais à d'autres princesses du même nom, telles que la femme de Julien II ou celle de Crispus [3]; cette opinion a été victorieusement combattue par le baron Marchant [4] et par Ch. Lenormant [5]. Il y a lieu d'ajouter aux raisons qu'ils ont données cette remarque, que plusieurs médailles du type de la nôtre ont une croix dans le champ [6], ce qui les fait attribuer nécessairement à sainte Hélène.

Cette question est donc résolue, mais la figure en pied du revers est-elle, comme l'a cru Lenormant, une reproduction de la statue que Constantin avait fait élever à sa mère, selon Suidas, dans un faubourg d'Antioche, à Daphné? Cela est douteux.

L'argument est tiré du rapprochement du nom de Daphné avec le mot grec qui signifie laurier, δάφνη; on a voulu que le personnage de notre monnaie portât un rameau de laurier, comme a dû en recevoir la statue, par allusion au nom de la ville où elle était érigée. Hypothèse gratuite, car Suidas ne dit pas que sainte Hélène ait tenu un rameau de laurier sur la place de Daphné, et, d'autre part, la légende SECVRI-

1. Cohen, *Hélène*, n°s 11-13.

2. La présence de la forme REIPVBLICE par un E simple sur tous ces petits bronzes de même type, et sur ceux-là seuls, au temps de Constantin, prouve que les ateliers les plus éloignés les uns des autres recevaient, même pour la frappe du bronze, non seulement la commande de l'émission, mais un modèle commun à reproduire, sans doute une empreinte faite à Rome sur une matrice unique. C'est un exemple de l'excessive centralisation qui règne au temps de Constantin.

3. Eckhel, *Doct. num.*, vol. VIII, p. 142 et suiv.

4. Baron Marchant, *Lettres sur la numismatique*, XVIIe l.

5. Ch. Lenormant, à la suite de la lettre XVIIe de Marchant, et dans *Rev. num.*, 1843, p. 88.

6. Madden, ouv. cité.

TAS de la monnaie, la Sécurité, ferait bien plutôt penser à une autre plante, l'olivier.

En vain objectera-t-on qu'on ne reconnaît pas ici le type banal de la *Securitas* à cette époque, une femme debout s'appuyant sur une colonne; mais le type de la *Felicitas*, reproduit sur les médaillons de bronze d'Hélène, n'était pas non plus réservé à la Félicité, associé qu'il est généralement à la légende PAX.

Le petit bronze de Fausta, au même type que notre pièce, prouve que ce modèle n'était pas regardé comme spécial à Hélène; et il se trouve que le seul atelier qui, à notre connaissance, ait frappé des médaillons d'or semblables, est celui de Trèves, fort éloigné d'Antioche.

En voilà plus qu'il n'en faut, je crois, pour se garder d'affirmer que nous soyons en face de la statue de sainte Hélène.

CONSTANTIN

(315 ap. J.-C.)

33. CONSTANTINVS AVG. Buste lauré et cuirassé de l'empereur, à droite.

℞. VICTORIAE PERPETVAE. Victoire assise à droite sur une cuirasse et un bouclier, tenant sur ses genoux un autre bouclier, sur lequel elle écrit VOT XX.

Or. — Tiers de sou (1 gr. 80). *Pl. III, 21.*

Les monnaies en or divisionnaires de Constantin sont rares, au Cabinet des Médailles principalement; des huit spécimens catalogués sous le nom de *quinaires* par Cohen [1], nous ne possédons que le n° 413, qui pèse 1 gr. 70. Il convient d'y ajouter la présente pièce, que Cohen n'a pas connue [2], et qui, avec son poids de 1 gr. 80, fut, comme le n° 413,

1. Ce sont les n°s 413, 568, 592, 607, 613, 614, 616, 621.
2. Cf. le sou n° 618.

un tiers de sou, plus exactement de l'ancien sou d'or, au $^1/_{60}$ de livre. Or, comme en l'année 325, date des *vicennalia*, le sou était depuis longtemps frappé au $^1/_{72}$ de la livre d'or, je suis porté à croire que l'expression **VOT XX** n'est pas ici la formule d'un vœu accompli dont on rendrait grâces après vingt ans de prospérité, mais qu'elle s'applique aux souhaits formulés dès 315 à l'entrée de la seconde période décennale[1].

FLAVIUS VICTOR

(388 ap. J.-C.)

34. **D N FL VICTOR P F AVG**. Buste de l'empereur drapé et diadémé, à droite.

℞. **VICTORIA AVGVSTORVM**. Victoire tenant une couronne et une palme, marchant à gauche. A l'exergue, **MDOB**. (Mediolani, 72).

Or. — Tiers de sou (1 gr. 52). *Pl. III, 22.*

Voici maintenant, avec l'effigie de Flavius Victor, un tiers du sou institué par Constantin au $^1/_{72}$ de livre ; le type n'en est mentionné par Cohen qu'en argent[2]. Les deux Augustes sont Flavius Victor et son père Maxime, qui disputèrent l'empire à Valentinien et Théodose ; l'atelier est celui de Milan.

EUGÈNE

(392-394 ap. J.-C.)

35. **D N EVGENIVS P F AVG**. Buste de l'empereur drapé et diadémé, à droite.

℞. **VICTORIA AVGGG**. Victoire tenant une couronne et une palme, marchant à gauche. A l'exergue, **MD**.

Argent. — $^1/_2$ silique (1 gr. 24). *Pl. III, 23.*

1. O. Seek, *ouvr. cité*, p. 47, place la réforme du sou d'or à l'an 312 au plus tard ; il faut admettre, on le voit, un correctif au moins pour la monnaie divisionnaire.
2. Cohen, *Fl. Victor*, n° 4.

Valentinien jeune, associé de Théodose pour l'Occident, avait été assassiné par le comte Arbogaste, qui élut Eugène à sa place. Le nouvel empereur fut vaincu par Théodose, qui mit Honorius à la tête de l'empire d'Occident, comme il avait déjà placé Arcadius, son autre fils, à la tête de l'Orient. Nous voyons par cette monnaie que l'infortuné Eugène avait, pour se maintenir, vainement recherché l'alliance de Théodose et d'Arcadius, puisque, s'il faut en croire l'inscription **AVGGG**, il s'associait à ses deux rivaux.

36. Nous en avons fini avec les empereurs d'Occident; nous passons rapidement sur le médaillon contorniate à incrustations d'argent, que M. Babelon a publié dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires* (1895, p. 205), et qui représente d'un côté l'aurige **SIMPLICIVS** dans un quadrige, de l'autre un aurige debout entre deux cippes avec le nom **TORAX**. Mais il nous reste à passer en revue quelques empereurs byzantins; nous commençons par :

LÉON II ET ZÉNON
(474 ap. J.-C.)

37. **D N ZENO ET LEO NOV CAES.** Buste de l'empereur Zénon de face, cuirassé, coiffé du casque diadémé, portant la lance et le bouclier.

℞. **VICTORIA AVGGG Γ.** Victoire debout de profil, à gauche, tenant la croix à longue hampe; étoile dans le champ. A l'exergue, **CONOB.**

Or. — Poids, 3 gr. 28. *Pl. III, 24.*

Léon Ier, après avoir hésité quelque temps dans le choix d'un successeur, avait fini par désigner son petit-fils appelé également Léon, qu'il fit couronner le 16 novembre 473, trois mois avant sa mort, à l'exclusion de son gendre Zénon, père de Léon II; mais Zénon, appuyé sur un parti puissant,

força l'enfant âgé de quatre ans à partager avec lui la souveraineté, et sans doute même le relégua-t-il au rang de César, à en juger par notre médaille.

Quoi qu'il en soit, et que la légende doive se lire *Novus Cæsar* ou *Novi Cæsares* ou plutôt encore, comme je le crois, par une erreur bien concevable chez ces Grecs parlant latin, *Novilis Cæsar* pour *Nobilis*[1], du moins ne pensons-nous pas qu'il faille suivre dans ses déductions le baron Marchant[2]. Ce savant rapporte la pièce à l'époque où Zénon, après le meurtre de Léon II, d'abord chassé par Basiliscus, fut rappelé par les intrigues d'un neveu de celui-ci, Hormate, qui, associé à Zénon comme César, aurait pris le nom de Léon. La théorie est ingénieuse mais trop conjecturale ; elle méritait toutefois d'être rappelée.

JUSTIN Ier

(518-527 ap. J.-C.)

38-39. D N IVSTINVS P P AVG. Buste de l'empereur diadémé et drapé, à droite.

ꝶ. GLORIA ROMANORVM. L'empereur debout à droite, s'appuyant de la main droite sur une haste, tenant de la gauche un globe crucigère ; étoile dans le champ. A l'exergue, COB.

Arg. — Miliarense (4 gr. 40). *Pl. III, 25.*

Le Cabinet des Médailles a acquis en même temps un *miliarense* semblable de Justinien, qui pèse 4 gr. 37. Ces rares pièces d'argent, de grande dimension, étaient, comme

1. *Novus Cesar* est inconnu partout ailleurs. On a proposé de lire : *Leo novus*, le nouveau Léon, comme on disait « le nouveau Constantin » ; mais il ne faut pas oublier que celui-ci occupait comme fondateur de la religion et de la capitale une place privilégiée, et que d'ailleurs la formule usitée en ce cas est toujours *Novus Constantinus* et nullement *Constantinus novus* (Du Cange, *De imperatorum inferioris aevi numismatibus*, p. 168 ; — Eckhel, *Doct. num.*, VIII, p. 260.)

2. Bon Marchant, *Lettres de numism.*, l. XIIIe.

l'indique un passage des *Novelles*[1], frappées à l'occasion des largesses faites au peuple par les consuls.

JUSTINIEN II

(685-695 ap. J.-C.)

40. ∂N IVSTINIANVS MЧLTAN. Buste de l'empereur diadémé, de face, vêtu de la robe à carreaux, tenant une croix pattée et un globe crucigère.

℟. ∂N IhS ChS REX REGNANTIVM. Buste du Christ, de face, avec les cheveux bouclés, sur la croix, tenant le livre des Évangiles de la main gauche et donnant sa bénédiction de la droite.

Or. — Tiers de sou (1 gr. 40). *Pl. III, 26.*

Ce tiers de sou, analogue au sou décrit dans Sabatier sous le n° 2, porte des traces de surfrappe au revers. La formule de souhait, MЧLTAN, *multis annis*, est à remarquer.

THÉODORA

(1051-1055 ap. J.-C.)

41. H BΛΛXЄP [NITICCA]. Buste de la Vierge de Blachernes[2], nimbée, de face, accostée des lettres MP ΘЧ (Μήτηρ θεοῦ), levant les mains pour prier, la paume tournée vers le ciel.

℟. Dans le champ, en sept lignes, + ΘKЄ | BOHΘЄI | ΘЄOΔΩPA | ΔЄCΠOINH | TH ΠOPΦЧ | POΓЄNN'TΩ. (*Mère de Dieu, protège Théodora Porphyrogénète despoina*).

Arg. — Poids, 1 gr. 22. *Pl. III, 27.*

Cette jolie médaille, jusqu'alors inédite, a été publiée dans la *Revue numismatique*, en 1895, par M. G. Schlum-

1. *Novell.*, CV, 2, § 1. — Cf. Mommsen, *Hist. de la monn. rom.*, trad., III, 77, n° 2; — Otto Seek, *Die Münzp. Diocl. und seiner Nachfolger*, § 2.

2. Sur la *Panagia Blachernitissa*, voy. G. Schlumberger, *les Iles des Princes*, Paris, 1884, p. 313 et suiv.

berger[1]. Ce savant l'a rapprochée d'une monnaie d'argent analogue, au type de la Vierge de Blachernes, de Constantin Monomaque[2]; remarquant de plus que, au lieu de désigner Théodora, comme sur les monnaies d'or, par l'épithète *Augousta*[3], on attribue ici à cette princesse le titre plus modeste de *despoina*, M. Schlumberger en a conclu que les deux médailles d'argent, celle de Constantin et celle de Théodora, avaient été frappées à la même époque, c'est-à-dire du vivant de Constantin Monomaque après la mort de sa femme Zoé, mais quand Théodora, subordonnée à son beau-frère, n'était pas encore impératrice, entre 1051 et 1055.

MICHEL VII

(1071-1078 ap. J.-C.)

42. Le Christ nimbé, assis, de face, bénissant, accosté des lettres IC XC (Ἰησοῦς Χριστός).

℞. Dans le champ, en cinq lignes : +KЄ BΘ | MIXAHΛ | ΔЄCΠOTH | TѠ ΔOY | KA (*Seigneur*, *protège Michel Ducas despote*).

Arg. — Poids, 1 gr. 42. *Pl. III*, *29*.

43. + MIXAHΛ MAPIA. Bustes de Michel VII et de Marie sa femme, tenant une croix longue.

℞. + ΘKE BOHΘЄI +. Buste nimbé de la Vierge, de face, portant sur la poitrine un médaillon nimbé à l'effigie de l'enfant Jésus, accostée des lettres MP ΘY.

Arg. — Poids, 4 gr. *Pl. III*, *28*.

A. DIEUDONNÉ.

1. G. Schlumberger, *Une monnaie inédite de l'impératrice Théodora* (*Rev. num.*, t. XIII, 1895, p. 88).

2. Sabatier, *Monn. byz.*, t. II, p. 159 et pl. LXIX, 12. — Il faut lire non M mais H BAAXEP...

3. Sabatier, *Monn. byz.*, t. II, p. 160 et pl. LXIX, 13 et 14.

CATALOGUE

DES

PLOMBS ANTIQUES

DE

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

I

SCEAUX

1. D [N G]ALLA PLACIDIA P F AVG. Buste de l'impératrice Galla Placidia, diadémé, à droite. Cercle au pourtour.

℞. Victoire debout, à gauche, tenant de la main droite une croix à longue hampe; accostée des lettres R V. Cercle au pourtour.

Diam., 21 mill.

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, I, pl. XI, nº 2. — Même type sur un *aureus* : Cohen, VIII, p. 194, nº 1.

2. D N PLA VALENT[INIAN]VS P F AV[G]. Buste de l'empereur Valentinien, diadémé, à droite. Cercle au pourtour.

℞. Deux personnages debout, de face (les visages effacés), probablement Théodose II et Valentinien; celui de gauche tient de la main droite une croix à longue hampe. La partie supérieure de la représentation est emportée par le trou traversant le sceau. Cercle au pourtour.

D. 20 mill.

Même type sur un *aureus* : Cohen, VIII, p. 213, nº 24.

3. Deux bustes de face, diadémés (en partie effacés), les diadèmes paraissant surmontés de trois pierres.

℞. Victoire ailée debout, de face, présentant, de chaque main levée, une couronne. Cercle au pourtour.

D. 15 mill. (Don de M. A. de Barthélemy, en 1868).

Cf. Ficoroni, I, pl. V, n° 6, qui a lu en lég. circulaire, au droit, DD NN PER AVGG, et, au revers, les lettres R V accostant la Victoire; il identifie les bustes avec ceux d'Héraclius et de Constantin.

3[a]. Deux bustes de face, diadémés, en haut relief; les diadèmes ornés de pendants et surmontés de trois pierres. En haut, au milieu, une croix.

℞. Lisse et globuleux.

D., 16-20 mill. Provenance : Chypre. (Don de M. Paul Perdrizet, en 1898).

3[b]. Deux bustes de face, diadémés, les diadèmes ornés de pendants et surmontés de trois pierres. En haut, au milieu, une croix.

℞. Lisse et globuleux.

D., 13-15 mill. Provenance : Chypre. (Don de M. Boysset, consul de France à Larnaca, en 1898).

4. Buste d'homme, à droite.

℞. SP || ES IN || DEO en trois lignes.

D., 15 mill. *Rev. num.*, 1898, pl. XIII, n° 4.

La légende du revers se retrouve sur des sceaux en bronze, par ex. *C.I.L.*, X, 8059, 499; Marini, *Codex epigraphicus* 9071, p. 168, n° 17 et n° 18: SPES IN DEO VIVAS (*anulus octangularis*, *Perusiae in museo monasterii S. Petri*). Le même Marini mentionne une réplique de notre plomb à Rome *in museo P. de Vitry presb.* (p. 186, n° 17).

II

PLOMBS DE COMMERCE

A. — *Plombs de marbres.*

5. Légende illisible. Tête laurée de Trajan, à gauche. Forte échancrure au-dessus de la tête.

D., 33 mill.

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi,* I, pl. II, n° 1, exemplaire sur lequel Ficoroni a pu lire la légende **IMP NERVA TRAIANVS C[AES] AVG GERMA DAC·**

6. **IMP·NER·** [**TRA·CA**] **ES·AVϚ· ϚER·DAC**. Victoire debout, à gauche, présentant une couronne.

D., 28-32 mill. Provenance : Rome (Don de M. Rostovtsew, en 1897).

Cf. Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. III, n° 12, avec la légende complète.

7. **HADRIANVS AVGVSTVS**. Tête laurée d'Hadrien, à droite. Grènetis au pourtour.

D., 30 mill. Provenance : Rome (Don de M. Rostovtsew, en 1897).

8. Autre exemplaire du même plomb encore encastré dans un morceau de marbre jaune de Numidie.

D., 32 mill. Provenance : Rome (Don de M. Rostovtsew, en 1897).

Cf. Ficoroni, I, p. 8 et pl. I, n°s 2 et 3; le n° 2 est représenté encastré dans un morceau de marbre. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 81.

9. **IMP ANTONIN**////// à droite. **AVC PIV**/////// à gauche (= *Imperator Antoninus Augustus Pius*). Tête d'Antonin, laurée, à droite. Derrière la tête, une

petite Victoire soutenant de la main droite la couronne dont est coiffé l'empereur. Sous la tête, le monogramme ЯL.

D., 35 mill. *Rev. num.*, 1898, pl. XIII, n° 10.

Cf. Ficoroni, I, pl. I, n° 4; à droite ANTONINVS; à gauche, AVG PIVS, pas de monogramme sous la tête. Des monogrammes analogues se retrouvent gravés sur des blocs de marbre et restent encore inexpliqués; voy. Bruzza, *Annales de l'Institut*, 1870, p. 108; O. Hirschfeld, *Studien zur Verwaltungsgeschichte*, p. 79, n. 3.

10. Tête d'homme, à droite.

℞. Légende illisible, en creux. Tête d'homme, à gauche, en creux.

D., 27 mill.

On doit supposer que le plomb a été coulé dans un creux où l'on avait laissé un autre plomb marqué d'une tête et d'une légende en relief.

11. Victoire marchant à gauche, tenant dans la main droite un casque.

D., 25 mill.

B. — *Plombs de marchandises.*

12. Tête de Bacchus jeune, couronné de lierre, à gauche.

℞. Tête de jeune homme avec une chevelure abondante, à droite.

D., 23 mill. *Rev. num.*, 1898, pl. XIII, n° 2.

Publié par Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. III, pl. LXXVII, n° VI. Une représentation analogue de Bacchus jeune se retrouve sur les monnaies de Thrace de l'époque hellénistique.

13. Autre exemplaire, en mauvais état.

14. Autre exemplaire, presque entièrement détruit.

15. Tête de femme, jeune, à droite.

℞. Une chouette dans une couronne d'olivier.

D., 17 mill. Muni d'une queue. *Rev. num.*, 1898, pl. XIII, nº 13.

16. Apollon (?) debout, probablement dans un bige. On n'aperçoit que le torse d'Apollon, l'un des chevaux, à droite, et la partie postérieure de l'autre. Au-dessous, une tête de taureau de face.

℞. Type incertain, peut-être un oiseau posé sur un autel. Cercle au pourtour.

D., 17 mill. Muni d'une queue. *Rev. num.*, 1898, pl. XIII, nº 12.

Cf. Salinas, *Annali dell' Instituto archeologico*, 1864, p. 351 et *Monumenti*, pl. XI, nº 64.

17. IMꟼ ᗡOMITIAИI C A Є
V Є B
Є

Tête de Domitien, laurée, à droite.

℞. Empreinte du tissu sur lequel était appliqué le plomb.

D., 25-32 mill. Rogné. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.) *Rev. num.*, 1899, pl. VII, nº 2.

La fin de la légende doit être considérée comme écrite en lettres grecques. On peut lire *imp*(*eratoris*) *Domitiani C*(*aesaris*) *A*(*ugusti*) ἐυ[σ]εβ(οῦς), quoique dans aucune autre inscription Domitien ne soit qualifié *pius*. Cette anomalie provient sans doute de l'ignorance du graveur du coin qui était un grec. Comparez une inscription, également provinciale, dans laquelle Marc Aurèle a reçu cette épithète qu'il n'a jamais prise et qu'on ne lui a pas donnée ailleurs : Dessau, *Inscriptiones latinæ*, nº 362.

17a. /////PTKAE///// Buste d'Antonin le Pieux, lauré, vêtu du paludamentum, à droite.

℞. Empreinte du tissu sur lequel était appliqué le plomb.

D., 30 mill. Rogné et échancré. Provenance : Rome (Don de M. Rostovtsew, en 1898).

18. //////\VREL AN////////////INVS//////////. (= *M. A*]*urel*(*ius*) *An*[*ton*]*inus* [*Aug*(*ustus*). Buste de Marc Aurèle, lauré, à droite, vêtu du paludamentum.

R̸. Tête de Lucius Verus, à droite, très effacée.

D., 27 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897). *Rev. num.*, 1899, pl. VII, nº 1.

Cf. Montfaucon, *Diarium Italicum*, p. 71 ; « Aliud ibidem (in musaeo Tarvisiano) inspexi observatu dignissimum quale nusquam alius fortasse visum, plumbeum scilicet impressum sigillum M. Aurelii ex una, L. Veri ex altera parte vultum exhibens, cuiusmodi appenduntur diplomatibus ; bullas vocant ». Cf. Rasche, *Lexicon*, t. III, col. 1504.

19. ANABO, à droit ; LICI, à gauche, (= *Anabolici.*) Buste de Septime Sévère, lauré, vêtu du paludamentum, à droite.

R̸. OBANA, à gauche; ICIL, à droite. Buste de Caracalla, lauré, vêtu du paludamentum, à gauche.

D., 26-28 mill. Échancré en haut et en bas. Trou sur la tranche, en haut. *Rev. num.*, 1898, pl. XIV, nº 1.

Publ. par Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. III, pl. LXXVII, nº VII. — Voy. l'Introduction, *Rev. num.*, 1897, p. 471.

19_a. [R]VSICADE. Buste de femme, à droite. Bourrelet au pourtour.

D., 20 mill. En forme de bouton. Échancré en haut.

Voy. l'Introduction, *Rev. num.*, 1897, pp. 481 et 492. Le plomb nº 19^a est du type représenté p. 492, fig. 5.

20. Buste diadémé de face, accosté de deux croisettes, le diadème muni de pendants ; sous le buste, KON.

D., 14 mill.

Voy. l'Introduction, *Rev. num.*, 1897, p. 482.

21. COL//////NICA. Buste de femme, à droite. Bourrelet au pourtour.

℟. Empreinte du tissu sur lequel était appliqué le plomb.

D., 13-15 mill. Rogné. *Rev. num.*, 1899, pl. VII, nº 7.

Voy. l'Introduction, *Rev. num.*, 1897, p. 481.

22. Hercule combattant le lion; derrière lui, à ses pieds, la massue; à gauche, P; à droite, MG. Bourrelet au pourtour.

D., 24-29 mill. Trouvé à Ell, en Alsace, en 1846 (Don de M. Oppermann). *Rev. num.*, 1898, pl. XIV, nº 2.

Cf. une pierre gravée de la collection Levesque de Gravelle, dans S. Reinach, *Pierres gravées*, pl. LXXIX, nº 39.

23. Tête d'Hercule barbue, ceinte d'une bandelette, à droite.

D., 20-23 mill. Forme de bouton. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897). *Rev. num.*, 1899, pl. VII, nº 3.

24. Cheval à gauche. Bourrelet au pourtour.

℟. Empreinte du tissu sur lequel était appliqué le plomb.

D., 15-19 mill.

25. C P P. Entre les deux premières lettres, un trou avec traces de chanvre. Bourrelet au pourtour.

D., 20 mill.

26. NE en monogramme, dans un cercle.

℟. Type méconnaissable dans un cercle.

D., 19 mill. Traversé de part en part par un trou.

27. Victoire debout, à droite, présentant de la main droite une couronne. Cercle en relief au pourtour.

D., 27 mill. En forme de calotte hémisphérique. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

28. Les lettres L D, sur une ligne horizontale ; entre les deux, au-dessus, un lituus, et au-dessous, P.

D., 13 mill. Rogné. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

29. Lion à gauche.

Rectangulaire. Haut., 17 mill. ; larg., 18 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

30. TAT dans un cadre.

Rectangulaire. Haut., 10 mill. ; larg., 15 mill.

31. Type méconnaissable.

℞. Empreinte du tissu sur lequel était appliqué le plomb.

D., 23 mill. Tombant en poussière.

III

TESSÈRES OFFICIELLES.

A. — *Distributions impériales* (*libéralités*).

32. NERO CAESAR en légende externe. Tête d'homme, à droite.

℞. CLAVD·AVGVSTA en légende externe. Petite tête de femme, à droite.

D., 18 mill.

Publ. par Cohen, t. I, p. 316, fig. Cf. la monnaie unique de Claudia, *Ibid.*, p. 315, n° 1 ; Eckhel, t. VI, p. 287 ; et l'Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 84, n°s XI et XII.

Cf. Eucharius Gottlieb Rink, *De veteris numismatis potentia*

et qualitate (1701), p. 35 : « Faeschius Ictus Basiliensis celeberrimus nummum possidet plumbeum ab una parte referentem caput infantis, Claudia Augusta ; in altera conspicitur Nero Caesar, qui numus ideo est rarissimus, quia nullus alius hujus Neronis filiae ex Poppaea progenitae mentionem facit. »

33. NERO CAESAR en légende externe. Tête juvénile, à droite.

℞. Guerrier nu, debout, de face, regardant à gauche, s'appuyant de la main droite sur son bouclier et de la gauche sur sa lance.

D., 17 mill.

Publ. par Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. IV, pl. CIV, nº x ; Garrucci, *Piombi scritti* (*Dissertazioni archeologiche*, t. II), p. 131. Cf. Scholz, *Römische Bleitesseræ* (*Numismatische Zeitschrift*, t. XXV), nº 26, d'après un exempl. de la collect. Trau. Deux exemplaires au *British Museum*. Voyez l'Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 81, nº VIII, 3.

34. Tête juvénile, à droite. A droite, C.

℞. Aigle à droite, les ailes à demi éployées, retournant la tête. A gauche, les lettres SC.

D., 18 mill. *Rev. num.*, 1898, pl. XIII, nº 6.

Cf. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 62, pl. V, nº 10, a lu au revers TVSC et rien au droit. Nous croyons qu'au droit comme au revers il y avait SC (= s(*enatus*) c(*onsulto*).

35. Tête juvénile, à droite.

℞. Aigle à droite, les ailes à demi éployées, retournant la tête.

D., 17 mill.

Cf. la note du nº 34.

36. Tête juvénile, à droite, du même type qu'aux nºs 34 et 35.

℞. Femme assise, à gauche (Rome ?), la main droite en avant, s'appuyant de la main gauche sur une lance ; derrière elle un bouclier.

D., 17 mill. *Rev. num.*, 1898, pl. XIII, nº 7.

37. Tête juvénile, à droite.

℟. : Effacé.

D., 18 mill.

38. Tête laurée, à droite : portrait d'empereur (?) de la famille Flavienne.

℟. Victoire, marchant à droite, présentant de la main droite une couronne munie de lemnisques.

D., 16 mill. Provenance : Rome (Don de M. Rostovtsew, en 1897)[1].

39. ΑΝΤ.

℟. Homme casqué, debout, à gauche, s'appuyant de la main gauche sur son bouclier et présentant de la main droite une palme.

D., 13 mill.

Voy. l'Introduction, *Rev. num.*, 1898, pp. 87 et 252.

40. Autre exemplaire du même plomb.

La palme que tient le personnage du revers n'est visible que sur cet exemplaire.

41. Tête laurée, imberbe, d'un empereur, à droite.

℟. Guerrier armé et casqué, debout, à gauche, s'appuyant de la main droite sur son bouclier et de la main gauche sur la lance ; à gauche du personnage les lettres RD superposées, et à droite, les lettres PC également superposées qu'il faut probablement lire dans l'ordre suivant RPDC.

D., 15 mill.

Sur un exemplaire du British Museum, traces de légende au droit.

42. Cybèle assise sur un lion au galop, à droite. Au-dessous CDO.

1. Les nos 39 à 60 sont de même provenance que le n° 38 et ont été également donnés à la Bibliothèque nationale par M. Michel Rostovtsew.

℞. Guerrier armé et casqué, debout, à droite, s'appuyant de la main gauche sur sa lance, présentant de la main droite une couronne.

D., 20 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. VII, n° 6.

Publ. par Caylus, *Recueil d'antiquités,* t. IV, pl. CV, n° 15, dessin inexact. — Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XXII, n° 1 ; Scholz, *Römische Bleitesserae*, n°s 938-939, qui décrit la Cybèle comme un homme chevauchant un lion ; cf. *Ibidem*, les n°s 940-941. Plusieurs exemplaires au Cabinet des Médailles de Londres.

43. Guerrier armé et casqué, à gauche, s'appuyant de la main droite sur sa lance, de la gauche sur son bouclier.

℞. Fortune, à gauche, s'appuyant de la main droite sur le gouvernail, tenant de la gauche une corne d'abondance.

D., 12 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 530; Ficoroni, II, pl. XXIV, n° 6; Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 573.

44. Guerrier armé et casqué, à droite, s'appuyant de la main droite sur sa lance, présentant de la gauche un objet indéterminé (un bouclier ?)

℞. Fortune, à droite.

D., 19 mill.

Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n°s 119-124 et n° 125.

45. Trophée d'armes, accosté des lettres T P.

℞. Palme dans un cadre en forme de fer de lance ; le tout dans une couronne.

D., 15 mill.

46-60. Trophée d'armes.

℞. Couronne de laurier.

D., 18 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. VII, n° 10.

Cf. Ficoroni, II, pl. XXV, n° 15 ; Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 544; Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. II, n° 8.

61. Guerrier, vêtu d'une tunique courte, à droite ; la main gauche avancée, tenant de la droite son bouclier.

℞. Guerrier, à droite, la main gauche avancée, s'appuyant de la droite sur sa lance.

D., 13 mill.

62. Guerrier casqué, à droite, s'appuyant de la main droite sur sa lance, tenant dans la gauche un foudre (?); dans le champ, à gauche, FAG.

℞. Fortune, debout, de face, regardant à droite, tenant de la main droite une corne d'abondance, et s'appuyant de la gauche sur le gouvernail; dans le champ, à gauche, V.

D., 17 mill.

B. — *Frumentationes.*

63. Modius contenant trois épis, dont les parties supérieures dépassent les bords.

℞. Femme debout, de face, la tête tournée à gauche, une bandelette dans les cheveux, tenant dans la main droite abaissée des épis (?), sur la gauche levée un plat rempli de fruits [1].

D., 20 mill. *Revue num.*, 1898, pl. XIII, n° 8.

Cf. Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 269. La femme du revers est sûrement l'Annone. Comparez outre les planches citées dans notre introduction, plusieurs pierres gravées, par ex. Imhoof-Blumer et Keller, *Tier- und Pflanzenbilder auf antiken Münzen und Gemmen*, pl. XXIV, nos 4-6; Furtwängler, *Berliner Gemmen*, nos 2859-2870.

64. Femme debout, de face, regardant à gauche, tenant

1. Dans la séance de la Société des Antiquaires de France, du 17 mai 1899, M. Adrien Blanchet a communiqué des pierres gravées portant une représentation semblable. Ces intailles permettent de reconnaître un plat rempli de fruits dans l'attribut de la main gauche que la fabrication négligée des tessères ne laissait pas voir nettement (Cf. *Rev. num.*, 1898, p. 269).

dans la main droite abaissée des épis (?), sur la gauche levée, un plat de fruits.

℞. Palmier.

D., 17 mill.

65. Modius à trois épis.

℞. Les trois Grâces.

D., 18 mill.

66-69. Mêmes types au droit et au revers.

D., 16 mill.

Le nº 68 publ. par Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. IV, pl. CV, nº XXII, en un dessin inexact. Le nº 69, trouvé à Rome, a été donné à la Bibliothèque nationale par M. Rostovtsew en 1897. — Cf. Ficoroni, II, pl. XXIX, nº 4; Benndorf, *Beiträge zur Kenntniss des attischen Theaters*, nº 1 (trois exemplaires à Gotha, deux à Vienne); Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nºs 364-395 (31 exemplaires); Scholz, *Römische Bleitesserae*, nºs 461-463. Plusieurs exemplaires dans les collections de Londres, de Marseille, de Feuardent et autres.

70. Modius à deux épis.

℞. Minerve Promachos, à droite.

D., 20 mill.

Cf. Benndorf, *op. cit.*, p. 55, nº 18; Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 83; Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 369.

71. Vase rond, d'où sortent cinq épis.

℞. Minerve debout, de face, s'appuyant de la main droite sur son bouclier, de la gauche sur sa lance.

D., 15 mill.

Publ. par Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. IV, pl. CV, nº XXI.

72. Modius à deux épis, accosté des lettres V L.

℞. Fortune de face, regardant à gauche.

D., 15 mill. Provenance : Rome (Don de M. Rostovtsew, en 1897).

Cf. Benndorf, *op. cit.*, p. 54, nº 2 (deux exemplaires); les

lettres V L manquent dans sa description, mais les dimensions et l'attitude de la Fortune sont les mêmes que sur notre plomb; Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nos 698-712; Garrucci, *Piombi scritti*, p. 100 (deux exemplaires portant, au droit, la légende A C).

73. Trois épis. Dans le champ, à droite, traces des lettres AV; à gauche, P.

℞. Fortune de face, regardant à gauche.

D., 22 mill.

74. Un épi accosté des lettres C E.

℞. Femme debout à gauche écartant de la main droite le bord supérieur de son pallium.

D., 15 mill.

75. Femme debout, à gauche, tenant de la main droite trois épis; de la gauche s'appuyant sur un sceptre. (Annone ou Cérès?).

℞. Victoire, à droite, présentant une couronne.

D., 17 mill.

Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 446.

76. Deux épis.

℞. Victoire marchant à droite, présentant une couronne et tenant de la main gauche une palme appuyée sur son épaule.

D., 16 mill.

77. Modius(?) à deux épis.

℞. Victoire à droite présentant une couronne.

D., 12 mill.

Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 472.

78. Modius à trois épis.

℞. Caducée.

D., 18 mill.

79. Modius à trois épis.

℟. Tête virile, à droite (portrait).

D., 17 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 465.

80. Modius à trois épis.

℟. II·II.

D., 15 mill.

Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 80 et *Piombi scritti*, p. 148; Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 494; Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nos 2037, 2038.

81. Trois épis.

℟. Scorpion.

D., 20 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 497. (Même type, mais d'un moindre diamètre, 18 mill.). Autre exemplaire au Cabinet des Médailles de Londres

82. Un épi entre deux cornes d'abondance entrecroisées.

℟. Vase en forme de canthare d'où sortent trois épis.

D., 12 mill. Provenance : Rome (Don de M. Rostovtsew, en 1897).

83. Deux épis.

℟. Palmier.

D., 16 mill.

Autre exemplaire au Cabinet des Médailles de Londres.

84. Deux épis.

℟. Palmier.

D., 12 mill.

85. Trois épis.

℟. Une ancre.

D., 15 mill. *Rev. num.*, 1898, pl. XIII, n° 9.

86. Un épi.

℟. Un épi; à droite, C.

D., 11 mill.

Autre exemplaire au Cabinet des Médailles de Londres.

87. Épi (?)

℟. Couronne.

D., 13 mill.

88. Un pain, sectionné en quatres parties par des lignes se croisant.

℟. Effacé.

D., 15 mill.

IV

TESSÈRES MUNICIPALES

89. Mercure debout, de face, la tête tournée à gauche, tenant de la main droite une bourse, de la gauche un caducée. Il est nu; l'himation pend de son bras gauche; à ses pieds, à gauche, un coq. Le dieu est placé sous un édicule.

℟. ALISIENS autour d'un rameau.

D., 20-22 mill. Trouvé à Noyon. (Don de l'empereur Napoléon III, en 1861.)

Cité par G. d'Amécourt, *Lettre à M. de Witte*, dans *Revue numismat.*, 1862, p. 167, à propos d'un plomb aux mêmes types et à la légende PERT; Maxe-Werly, dans *Mémoires de la Soc. nat. des antiquaires de France*, t. LV (1896), p. 111. — Autre exemplaire du plomb n° 89, trouvé à Alise-Sainte-Reine, au sommet du Mont-Auxois : A. de Longpérier, *Monnaie de plomb d'Alise*, dans *Revue numismat.*, 1861, p. 253; *Académie des Inscriptions*, *Comptes rendus*, 1861, pp. 88, 89, et 1864, p. 273; *Monnaies de plomb de Mediolanum*, dans *Revue numismat.*, 1866, p. 1.

90. Tête à gauche (?)

℞. AVRE en légende circulaire autour d'un point.

D., 17 mill. (Don de M. de Saulcy, en 1862.)

M. de Saulcy a attribué ce plomb à Orléans sans en indiquer la provenance. Il n'y a rien qui puisse justifier cette opinion, la légende AVRE étant très commune. Voy. Appendice II. Nous le classons parmi les plombs de la Gaule, supposant que M. de Saulcy a basé son attribution sur la provenance qu'il devait connaître.

91. CAV entre deux palmes placées horizontalement l'une au-dessus, l'autre au-dessous.

℞. Lisse.

D., 8-10 mill. (Acquis en 1889 avec la collection du vicomte de Ponton d'Amécourt.)

Publié par Prou, *Inventaire sommaire des monnaies mérov. de la collect. d'Amécourt*, n° 1131. — Autre exemplaire semblable du Musée de Lyon, publ. par le Vte de Ponton d'Amécourt, *Descript. raisonnée des monnaies mérov. de Chalon-sur-Saône*, dans *Annuaire de la Soc. fr. de numismat.*, t. IV (1873), p. 117 et pl. VII, n° 152. M. d'Amécourt attribue ce plomb à l'époque mérovingienne et à Chalon-sur-Saône. Ce plomb est sûrement antique ; voy. F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 209 et suiv.

92. ALBAN. Buste de Minerve casquée, à droite.

℞. IVVEN || AVG = *juven*(*es*) *Aug*(*ustales*) en deux lignes.

D., 20 mill. (Acquis de Millingen, en 1831.)

Cf. Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 276, n° 19.

93. ////NICIPI//////. Tête barbue, à droite.

℞. IVVENA//////FEL. Tête juvénile, à droite.

D., 19 mill. En très mauvais état.

D'après une ancienne étiquette placée sous la pièce, on lisait autrefois : MVNICIPI VELITER FEL V, et au revers, IVVENTA VELITER FEL.

Publ. par Sestini, *Lettera al Zoega* (Roma, 1796), vign. ;

E. Q. Visconti, *Opere varie... raccolte... per cura del dott.* G. Labus, t. II, pp. 33-46 et 47-96 ; Eckhel, *Doctrina numorum*, t. VIII, p. 319 ; Garrucci, *Piombi Altieri*, pp. 21, 29, 36, et *Piombi scritti*, p. 122 ; *Corpus inscription. latinar.*, t. X, nº 6555 et la note. — Cf. Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 271.

La lecture n'est pas certaine. Visconti lit : *munici(pibus) Veliter(nis) feli(citer)* et le chiffre V; au revers, *Iuvena(lia) Veliter(na) fel(iciter)*; Sestini, au lieu de *iuvena(lia)* lit *iuventa(s)*.

94. IVVEN en une ligne.

℟. Porc à droite ; au-dessus, VERV.

Les deux légendes réunies donnent *iuven(es) Veru(lani)*.

D., 18 mill. Les bords cisaillés en quatre points. (Acquis de Millingen, en 1831.)

Cf. Visconti, *op. cit.*, pp. 39-40, et notre introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 276. Plusieurs exemplaires au Cabinet des Médailles de Londres, un au Cabinet des Médailles de Marseille, deux dans la collection Feuardent.

95. SODALES TVSCVLANÆ. Tête nue à gauche, peut-être de Caligula.

℟. Aigle de face, les ailes éployées, tournant la tête à droite, dans une couronne.

D., 19 mill. (Acquis de Millingen, en 1831.)

Cf. Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 275, nº 12.

96. /////VEN || ////SCL || /////F = *iuven(ibus) Tusc(u)l(anis) f(eliciter)*.

℟. Deux figures debout, affrontées, peut-être deux combattants.

D., 22 mill. *Rev. num.*, 1898, pl. XIII, nº 5.

Une ancienne étiquette placée sous le plomb, donne la légende IVVEN || TVSCL || E.

Publ. par Garrucci, *Piombi scritti*, p. 122, qui omet la description du revers. — Cf. Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 274, nº 10.

97. Buste de Diane, à droite, le carquois derrière les épaules ; à droite, ARIC.

(Acquis de Millingen en 1831.)

Description empruntée à une ancienne étiquette ; il ne reste du plomb qu'un morceau tombant en poussière.

Publ. par Sestini, *Classes generales seu moneta vetus* (Florence, 1821), p. 12, lit ARICIN = *Aricin*(*i*). — Cf. Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 466, nº 1.

98. Tour à trois étages en retrait les uns sur les autres, surmontée d'une lanterne cylindrique. Au rez-de-chaussée, à droite, s'ouvre une porte. A gauche de la tour, P ; à droite, T.

℞. Neptune, le trident dans la main droite, sur un char attelé de deux hippocampes. Dans le champ, au-dessus des hippocampes, une étoile.

Plomb rectangulaire. Haut., 15 mill. ; larg., 13 $^1/_2$.

Rev. num., 1898, pl. XIII, nº 11.

Le type du droit représente le phare du port de Trajan. La légende peut être l'abréviation de *P*(*ortus*) *T*(*raianus*) ; comp. la tessère de Galba décrite dans notre introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 84, nº XIII, 1. Depuis, nous en avons étudié une réplique dans la collection Guardabassi au musée de Pérouse ; on y voit, au revers, une femme assise, à gauche, présentant de la main droite des épis, de la gauche s'appuyant sur un sceptre ou thyrse ; au-dessus, à droite et à gauche de la tête de la déesse : OST || IAE. La tessère appartient donc, comme celle du Cabinet de France, à la ville et au port d'Ostie. Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XXIV, nº 1 et pl. XXIX, nº 1, et Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. II, nº 9 ; l'inscription de l'exemplaire de Garrucci, S—TI peut être complétée *O*]*sti*[*ae*.

99. VAL || MAG = *Val*(*etudinis*) *mag*(*istri*) en deux lignes.

℞. Fortune de face, regardant à gauche.

D., 20 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 145, deux tessères portant, l'une, V | AL et l'autre, VAL au droit, et la Fortune au revers. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 45, propose la lecture *val*(*eatis*)

mag(ister ait); on pourrait lire *val(eant) mag(istri)*, mais nous préférons la lecture *Valetudinis magistri* par rapprochement avec quelques inscriptions de Mevanie; voy. *C.I.L.*, XI, 5046, 5048, 5053, 5059 et autres. Cf. Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 281, nº 33.

V

TESSÈRES DES SATURNALES

100. Palme accostée de IO || SAT || IO = *Io Sat(urnalia) io!* en deux lignes.

℟. Couronne de chêne.

D., 20 mill.

Cf. Ficoroni, II, pl. XV, nº 1; Introduction, *Rev. num.* 1899, p. 52, nº 5.

101. Palme, dont la tige est recourbée en crosse à son extrémité inférieure, accostée de IO SAT || IO en deux lignes.

℟. Couronne de chêne.

D., 20 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 71, et *Piombi scritti*, p. 121; Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 52, nº 6.

102. Autre exemplaire de la même tessère.

D., 20 mill. Légère échancrure. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

103. Palme dont la tige est munie de deux traits horizontaux en forme de F renversée, accostée de IO SAT || IO en deux lignes.

℟. Couronne de chêne.

D., 18 mill.

Cf. Seguin, *Selecta numismata*, p. 194, qui prétend reconnaître dans le F renversé la lettre inventée par l'empereur

Claude ; c'est l'abréviation de *feliciter*. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 102 : Garrucci, *Piombi scritti*, p. 121, qui cite quatre exemplaires.

104-105. I·S = *I(o) S(aturnalia)* dans une couronne de palmier.

℞. Même type qu'au droit.

D., 29 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 71, et *Piombi scritti*, p. 121; Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 53, n° 11

105[a]. Palme accostée des lettres O S.

℞. Prefericulum et strigile.

D., 18 mill. (Don de M. Oray, en 1866.)

M. Rostovtsew et M. Prou.

(*A suivre.*)

ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR LES

MONNAIES D'ALPHONSE X DE CASTILLE

(*Suite*[1]).

La monnaie en France, de 1293 à 1306. — De tels affaiblissements paraîtraient inexplicables, s'ils étaient isolés dans l'histoire de la monnaie de compte. L'étude des opérations un peu mieux connues auxquelles Philippe le Bel fut progressivement amené trente ans plus tard, nous fera mieux comprendre le phénomène que des explications théoriques. La connaissance de ces faits, presque contemporains, aurait dû éclairer les conseillers de Philippe, si personne avait jamais pu profiter de l'expérience d'autrui. Ils n'y virent que la facilité première de l'expédient. En 1293, la monnaie royale était de deux types, monnaie parisis et monnaie tournois, et répondait encore par sa provenance et son emploi à deux catégories distinctes de parties prenantes. La première était d'usage exclusivement intérieur dans les anciens domaines avec la Champagne, le Vermandois, l'Artois et la Flandre ; la seconde avait un caractère vraiment international en correspondance directe avec l'estrelin. Depuis

1. Voyez *Rev. num.*, 1899, p. 88.

trente ans cependant on commençait à prendre l'une pour l'autre indifféremment. La monnaie parisis ne comportait toujours que le simple denier, mais depuis quelque temps le gros tournois s'évaluait aussi en parisis, à 10 $^1/_2$ deniers parisis le gros. La monnaie tournois se composait du denier et du gros, qui valait alors 13 deniers tournois. Peut-être, mais c'est assez douteux, y avait-il des mailles tierces blanches de 4 deniers depuis Philippe III.

L'or circulait parallèlement en assez grande quantité, mais sans faire complètement partie de la monnaie. Le royal de Saint-Louis et de ses successeurs s'y rencontrait avec les pièces étrangères et surtout le florin de Florence, pris pour 8 sous parisis, ou 10 tournois.

L'émission que le registre de Lautier date du lundi après Quasimodo 1293 consiste essentiellement dans la création simultanée de deux doubles, l'un parisis et l'autre tournois, dans la proportion de valeur de 5 à 4, et appelés royaux doubles; d'une maille blanche, moitié du gros, émise pour 6 dp. au lieu de 5 $^1/_4$ dp., puisque le gros restait à 10 $^1/_2$ dp.; d'un gros royal, enfin, de 20 sous parisis, de 34 $^1/_2$ au marc d'or fin. La date donnée par Lautier ne semble pas certaine. Dans le Journal du Trésor du Temple publié par M. L. Delisle[1], ce n'est qu'à l'Ascension de 1295 que les sommes versées commencent à être décomposées par genre d'espèces ayant servi au paiement. Les doubles parisis n'y apparaissent que le 21 juin 1295; les doubles tournois le 5 novembre de la même année; le gros royal le 1er juillet 1296. La maille blanche est comptée pour 6 deniers pour la première fois le 3 juillet 1296, le gros tournois restant à 10 $^1/_2$ dp. De la définition de ces nouvelles frappes, comme taille et comme titre, il résulte que l'ensemble de la monnaie d'or et d'argent

1. *Opérations financières des Templiers*, p. 162 et suiv.

était ainsi affaiblie d'un quart en regard de celle du temps de saint Louis. Il était possible que depuis trois ans les petits tournois eussent été systématiquement diminués comme poids de fin. C'est ce qui ressortirait en particulier de la manière de payer les redevances à l'Église romaine en 1292. Malgré cet abaissement, l'émission dont nous parlons était un expédient encore assez lucratif, car le prélèvement royal avait pu être porté au sixième environ du prix des matières, grâce à la dénivellation produite sur l'ensemble de la monnaie précédente maintenue par les espèces supérieures, et les nouvelles pièces valant officiellement un quart en plus des anciens deniers analogues. Nous avons appris ailleurs que l'un des plus grands inconvénients de ce genre d'expédient, était de ne pouvoir se renouveler sans un abaissement de titre à chaque renouvellement, afin de parer au renchérissement des matières. Dès 1295, les doubles subirent des affaiblissements successifs; nous n'avons aucun acte officiel pour le constater, sauf les promesses authentiques du roi de rembourser aux détenteurs de la monnaie ce qui pourrait y manquer comme valeur intrinsèque. La promesse était gagée sur les biens particuliers de la reine. Dans le journal du Temple déjà cité, les prix des espèces nationales sont toujours ceux de l'émission; mais le florin monte à partir du 1er juillet 1295. Bientôt parut l'ordre de ne se livrer à aucune transaction, sinon en doubles. En 1301, au commencement de l'année, les doubles avaient perdu près des deux tiers de leur fin primitif.

L'instruction de la Chambre des Comptes que nous allons bientôt rappeler, et qui concerne le paiement des anciennes dettes après le retour à la forte monnaie, tend à prouver que jusqu'au commencement de 1301, les affaiblissements n'avaient pas officiellement influencé les prix généraux, mais seulement ceux qui concernaient les gens de

guerre, la haute banque et le grand commerce auquel on avait dû avoir recours pour subvenir aux dépenses de la guerre, en Gascogne et en Flandre. On conçoit que ce genre de parties prenantes fût difficile à convaincre, même dès le début et demandât des réalités en fait de paiement. La masse des prix semble n'avoir été atteinte à son tour qu'à partir de cette date de 1301. Mais, une fois commencée, la chute ne s'arrêta plus avec le discrédit et, à la fois, la rapide diffusion de la plus mauvaise monnaie. De toutes parts les plaintes nous montrent la généralité du mal. Dans les comptes du Trésor du Louvre de 1296 à 1301, publiés tant par M. Havet dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, que par M. Piton dans son livre sur les Lombards à Paris, le florin est compté le 15 juillet 1299 pour 15 sous tournois. Tout porte à croire que c'est le même qui est donné pour 8 sous parisis jusqu'au 1er juillet 1295. En 1299, la livre ne serait plus donc officiellement que les $^2/_3$ de l'ancienne en regard des pièces étrangères. Les espèces supérieures d'argent nationales, gros et mailles, devaient avoir monté aussi en conséquence au change libre, mais non dans les comptes publics. En août 1302, après Courtray, le roi tente d'arrêter le désordre et de remédier aux conséquences de ses prélèvements exagérés. Il ordonne un nouveau denier de la valeur du mauvais double, en abandonnant momentanément son prélèvement pour procurer un afflux suffisant de matières. C'est alors que surviennent les prescriptions relatives aux apports forcés de la vaisselle à la monnaie. Quand même l'émission eût réussi, les pièces meilleures ne pouvaient qu'être confondues et submergées dans la masse des plus mauvaises. On sait qu'il en est toujours ainsi quand on laisse subsister concurremment plusieurs types mal séparés. Le compromis dut être abandonné ou plutôt tomba de lui-même, et l'affaiblissement total se maintint au tiers de la

bonne monnaie. Le bail extraordinaire du 23 août 1303, qui fut le dernier expédient de cette période, nous montre, comme un fait acquis, la monnaie tout entière ramenée exactement au tiers de la valeur intrinsèque existant avant 1293.

Le gros royal d'or, défini à la même taille de 34 $^1/_2$ au marc, est donné cette fois pour 50 sous parisis au lieu de 20, valeur de 1293. La taille et la loi des doubles parisis et tournois sont données dans une annexe au bail, citée par M. Prou [1]. Les uns et les autres sont aux poids accoutumés, mais les parisis à 2 d. 8 gr., à notre argent, au lieu de 6 d. et les tournois à 2 d., au lieu de 5 d. Nous savons que l'affaiblissement de 1293 avait été déjà de près d'un sixième. Le gros tombait à 9 d. de loi et était émis pour 26 dt. [2]. C'est la première atteinte à l'espèce supérieure d'argent, devant régler l'estimation des valeurs.

L'opération dut avoir peu de succès, puisqu'elle ne permettait guère de profiter que du jeu du nouveau gros sur l'ancien. On ne sait quelle fut la durée du bail ; elle fut certainement très courte, et en tout cas ce fut la fin de la mauvaise monnaie. Dès la fin de 1303, le roi cherche à amasser des ressources pour reprendre les bonnes frappes « du temps de saint Louis », et les nouvelles émissions promises pour la Toussaint de 1304 eurent lieu le 3 mai 1305 seulement, par suite du manque de matières. Cette nouvelle monnaie se caractérisait par la reprise des anciens bons petits simples deniers parisis et tournois, et la mise en circulation de mailles tierces. Chacune de ces pièces valait nominalement le triple de son ancienne dénomination à cause de la coexistence des mauvaises espèces. Les simples, chacun un double et demi, les mailles 10 $^1/_2$ dp.; les anciens gros,

1. *Revue numismatique*, 1897, p. 190.

2. La proportion donnerait 34 $^2/_3$ deniers tournois pour l'ancien gros à 12 deniers, mais les tolérances considérables accordées au nouveau portaient au moins l'ancien à 36 dt.

31 $^1/_2$ dp. Plusieurs ordonnances donnent à plusieurs reprises ces cours comme officiels, et les registres de la Cour des Comptes nous donnent l'instruction suivante, souvent citée, relative aux anciennes dettes et paiements des sommes antérieurement stipulées en 1295 à 1306 :

Modus solvendi in Thesauro debita de temporibus retroactis, habitus per cameram computorum secundum æstimationem cursus grossorum turonensium argenti.

De toto tempore praeterito usque ad annum 1301 exclusive, solvuntur debita consideratione grossi turonemsis 10 denar. obol. paris., exceptis eis quae debentur pro guerris, et specialiter pro vadiis gentium armorum quae fuerunt in guerris Vasconiae et Flandriæ, ab anno 1295. Usque ad annum proedictum quæ vadia solvuntur per reductionem ad tertiam partem, ut 30 ad 10 libras. Ab anno 1301 usque ad festum B. Mariæ in Septembri 1306, reducuntur 3 denarii ad unum[1] ».

Retour à la forte monnaie en France, retour inconnu à l'Espagne. — Cette date de septembre 1306 est celle du retour à la forte monnaie et du décrit absolu de toutes les mauvaises fabrications circulant depuis treize ans. L'ensemble des prix d'une certaine importance fut d'emblée remis au tiers; mais si les anciennes dettes et rentes recouvrèrent leurs anciennes valeurs, la chute de la monnaie cou-

1. Une chose assez curieuse pour l'histoire de la monnaie est à observer à cette époque. Dès 1305, les grosses sommes sont évaluées partout en forte ou faible monnaie, celle-ci exactement le tiers de la forte. Mais ce qu'on appelait une livrée de terre, étendue de terrain qui était censée rapporter une livre de rente, n'avait pas changé de dimension. Quand les Flamands voulurent se soustraire aux conditions du traité d'Athis en 1305, dans lequel ils avaient promis 20.000 livrées de terre à constituer dans le Rethelois, Philippe le Bel les autorisa à en remplacer la moitié, soit 10.000 livrées, par une somme de 200.000 lb. de forte monnaie, ou de 600.000 lb. de faible monnaie. On sait que le revenu des terres à cette époque était en moyenne assez élevé relativement aux prix d'achat ou d'estimation peu nombreux. Si la livrée n'a pas changé avec la monnaie, le roi leur accorde donc de capitaliser les terres à 5 $^0/_0$. Si les livrées avaient changé, c'eût été du 1 $^2/_3$ $^0/_0$, taux impossible à accepter. Donc, nous avons là une superficie douée d'une grande permanence dont il serait très intéressant de suivre les transformations à la longue.

rante indisposa les petits et moyens commerçants et acheteurs de toute sorte. Ils subissaient de rudes dommages pour tout ce qui était impôts, salaires, menues dépenses et transactions journalières. On sait la sédition qui en naquit à Paris, et la responsabilité que le peuple fit porter sur les financiers qu'il croyait avoir profit à la mesure. Il est inouï que ces faits patents aient été aussi complètement dénaturés qu'ils l'ont été par les auteurs des siècles suivants. Ce n'est pas la haute banque qui demandait le relèvement de la monnaie. Comme la mesure était impossible sans son concours, elle avait sans doute pris ses précautions pour se le faire payer, mais son intérêt ne l'y portait pas. La mesure venait du gouvernement et ce fut une tradition constante chez tous les généraux des monnaies et autres administrateurs, de réclamer à toutes les époques ce genre de relèvement.

L'Espagne n'offre pas de mesure analogue, et c'est peut-être ce qu'il y a de plus curieux dans la mise en regard des mesures monétaires dans les deux pays. Les régularisations s'y firent toujours par la diminution de la valeur nominale de l'unité de compte, de manière à éviter les pertes sensibles qu'infligeaient à une partie du public les retours à la forte monnaie. Il faut dire que l'unité espagnole n'était pas fixée comme la nôtre à un chiffre invariable de deniers. De ce côté des Pyrénées, il eût été difficile de déclarer officiellement que la livre ne compterait plus que 80 bons deniers au lieu de 240, et que cette nouvelle livre ainsi définie ne vaudrait que le tiers de l'ancienne, en sorte qu'il faudrait trois nouvelles pour payer une ancienne. C'eût été la livre de 6 sous deux tiers. Peut-être aussi la différence des mesures est-elle due à ce que l'Espagne était encore restée en dehors du grand commerce international. On n'y voit pas alors le développement de ce réseau de banque et d'affaires avec ses associations de famille et cette sorte de syndicat cosmopolite

qui, parti de l'Italie, avait envahi la France, les Pays-Bas, l'Angleterre et une bonne partie de l'Europe centrale avec tous les pays du Levant.

Comparaison des mesures et de leurs effets en France et en Espagne. — Jusqu'à la mesure finale réduisant définitivement le maravedi au sixième de sa valeur, les analogies sont frappantes entre les deux pays, quoique le spectacle offert par l'Espagne soit celui d'une situation beaucoup plus compromise et que la confusion y ait duré près de 25 ans. Les doubles de 1293 et les mailles blanches, ce sont les burgaleses et les blancos de 1253. Des deux côtés nous avons la création d'une monnaie intermédiaire privilégiée, bientôt à cours forcé à l'exclusion de toute autre, devant régler le cours des espèces supérieures et sur laquelle s'établit l'unité de compte et, par conséquent, l'ensemble des transactions.

A partir de 1258, Alphonse essaie d'enrayer le mal produit par les affaiblissements successifs de son burgalese tombé très bas en peu d'années. Il décrie ses dernières frappes, renonce au système des doubles et introduit un dinero prieto, qui est un quadruple par dessus les anciens simples deniers. Ce prieto tient probablement environ 0 gr. 76, ce qui est la valeur de 4 anciens deniers. Il ne faudra que 15 de ces dineros pour faire le nouveau maravedi qui, ainsi, ne comptera plus que 60 bons anciens deniers, c'est une chute du maravedi au tiers de la valeur de ce qu'on appelle déjà l'antique. C'est ce que Philippe le Bel a essayé en 1302, et au commencement de 1303, en mettant le prix du marc à 4 l. 15 s., et en abandonnant son prélèvement. S'il eût réussi, la monnaie eût été fixée à près des $^2/_3$ de l'ancienne. Ce genre de procédés n'avait pas réussi à l'Espagne qui, malgré le décri des doubles, se débattit entre les différentes basses monnaies qui l'encombraient. Il fallut en revenir à un nouveau système de doubles jusqu'à la régularisa-

tion définitive, qui ne semble pas pouvoir avoir été antérieure à 1276. Le maravedi de prietos est bien de 5 sous, comme le définissent un assez grand nombre de textes du temps, cités dans notre étude antérieure, et empruntés pour la plupart à Cantos Benitez. Il est probable que l'ancien blanco avait une circulation latérale, qu'il valait de 15 à 20 de ces deniers suivant sa bonté. Mais, quand on reprit la frappe de ces pièces, il faut croire que le segundo blanco ne fut plus officiellement que les $^3/_4$ de l'ancien et que, valant toujours 15 deniers, il n'en fallut plus que 3 pour le maravedi.

Les besoins d'argent dans lesquels se débattait Philippe, ne provenaient que des difficultés de sa politique extérieure et de la continuité de ses guerres, dans un pays sans administration ni revenus réguliers. Ceux auxquels Alphonse était en proie étaient bien autrement graves. Le royaume tout entier se précipitait à sa perte, au milieu des plus grands désordres : guerre civile contre son fils appuyé par les Maures, haines entre les grandes familles et révolte de la noblesse avec l'aide des pays voisins, tout concourait à la ruine et précipitait aux plus mauvaises mesures. C'est vers 1270 qu'apparaît la monnaie de la guerre ou nouvelle monnaie de doubles. Cette fois le maravedi ne compte plus que 7 sous et demi ; c'est théoriquement la moitié du premier maravedi de burgaleses ; il ne faut que 3 segundos blancos pour le compléter. Il n'y a plus que 45 soi-disant doubles, au lieu de 60 simples, et le nouveau denier devrait valoir les $^3/_2$ de celui du système précédent. Tout porte à croire que, dès le début, le nouveau ne contient officiellement rien de plus que l'ancien. Il tomba presque immédiatement très bas, quoique cette monnaie s'appelât la monnaie blanche d'Alfonsie. Dès 1272, un texte, cité par Benitez donne une correspondance du quart entre le maravedi

de prietos et celui de la monnaie blanche : 22.000 maravedis de prietos, qui font 88.000 maravedis de dineros blancos.

Les nouvelles frappes ne devaient pas donner plus de 6 à 7 centigrammes d'argent au denier. C'était de 12 à 16 grains de loi. Nous n'avons pas connu en France d'aussi mauvaises fabrications, sauf en 1360 et en 1422, de la part de deux dauphins régents, aux plus mauvais moments de notre histoire.

En Espagne, les deux monnaies subsistent concurremment jusque vers 1275, et les contrats se font, soit en maravedis à 5 sous, soit en maravedis à 7 sous $^1/_2$. Celui-ci est devenu très vite bien inférieur au précédent, ce qui permet de croire qu'on n'usait pas indifféremment de l'un et de l'autre. A partir de 1276, la seule unité définie dans les textes est le maravedi à 15 deniers, et en même temps nous apparaissent des fixations répétées où le maravedi présent est officiellement compté, comme le sixième de l'antique bueno. Il est évident qu'une reprise de régularité a eu lieu à ce moment, probablement après la mort de l'infant de la Cerda. On cherche par une fixation raisonnable à sortir du chaos ; on passe l'éponge sur le passé, en laissant subsister les conséquences du présent. En fait, il y a une perte effective pour toutes les anciennes sommes, même pour celles qui sont les plus régulièrement enregistrées, puisque le dernier maravedi n'est guère effectivement que le dixième de celui des pepiones, le huitième des premiers burgaleses, et qu'il est donné pour le sixième de l'antique. Il faut croire que dans un pays de possessions presque uniquement territoriales les usages et coutumes ne variaient guère et permettaient par leur permanence à la masse des intéressés de se tirer d'affaire, mais quelles difficultés pour le commerce ! Nos textes montrent à quelles définitions ou discussions il fallait recourir pour les constitutions de rentes.

En somme, on a déclaré officiellement que les 15 prétendus doubles de la guerre, de bonne fabrication, se trouvaient le sixième des 180 simples de Ferdinand III. C'est ainsi qu'il faut entendre la phrase de la chronique d'Alphonse X, qui raconte comment le roi a fait apprécier ses derniers maravedis, et comment il a constaté que chacun d'eux était le sixième de l'antique maravedi d'or. Les personnages, comme la belle-sœur du roi, assez puissants pour faire valoir leurs réclamations contre cette estimation, n'ont pu obtenir que des compromis instructifs. C'est de cette manière que la nouvelle unité s'est fixée sur le « segundo blanco », valant 15 deniers comme le primero.

Au moment de la régularisation de cette fin de règne, il semble que les relations suivantes peuvent s'écrire entre les fixations officielles des monnaies pendant les principales périodes d'Alphonse X, en laissant de côté la masse des faibles frappes.

(Il faut y entendre le fin par argent de Castille.)

Dates.	Noms des systèmes.	Deniers. Nombre au maravedi.	Deniers. Poids de fin.	Maravedi poids de fin.	Pièce supérieure.	Observations.
1223	Pepiones de 12 au sou	180	0 gr. 18	32 gr.	»	Depuis la création des blancs, les simples deniers ne semblent pas avoir été frappés en Espagne avec une précision assez grande pour servir à l'établissement d'une unité de compte. Ils étaient vraisemblablement considérés plutôt comme ce que nous appelons aujourd'hui la monnaie d'appoint.
1252	Primeros burgaleses de 6 au sou	90	0 gr. 27	24 gr.	Blanco primero. 6 au maravedi. 4 gr. d'argent.	
1258	Dineros prietos	60	0 gr. 18	11 gr.	Dinero prieto. 15 au maravedi. 0 gr. 80 d'argent.	
1270	Moneda blanca de la guerra de 6 au sou.	45	0 gr. 21	9 gr. 5	Segundo blanco. 3 au maravedi. 3 gr. 2 d'argent.	
1276	Régularisation finale	15 anciens doubles.	0 gr. 21	3 gr. 2	Id. représente le maravedi.	

Résumé et conclusion. — En résumé, en 1252, à l'avènement d'Alphonse X, le maravedi de pepiones représentait 32 gr. d'argent en nombre rond. En 1284, il n'en présentait plus que 3 gr. 2, mais devait être sextuplé dans toutes les correspondances des nouvelles valeurs avec les anciennes. Il donnait ainsi une valeur de 19 gr. d'argent, ce qui impliquait une perte des $^2/_5$ sur le maravedi de pepiones.

Donnons encore une preuve que la multiplication par 6 du dernier maravedi était tellement admise dans l'usage qu'on la sous-entendait dans les formules.

Le testament d'Alphonse X est daté du 22 janvier 1284. Il lègue à Blanche de Portugal, sa fille, 100.000 marcs de monnaie, qui font 200.000 maravedis de la monnaie du pays. Le maravedi ne comporte certainement plus que 15 deniers. Pouvons-nous croire qu'il n'y avait que 30 deniers au marc, et que chaque denier pesait ainsi près de 8 gr.? Nous voyons que, sous peine de tomber dans l'absurde, il faut multipier par 6 et compter 180 deniers au marc, comme nous l'avions prévu pour le maravedi de pepiones, soit 1 gr. 3 pour le dernier. Le maravedi, collection de 15 deniers, pèserait donc en deniers d'alliage 19 gr. 2, et, à près de deux deniers de loi, contiendrait 3 gr. 2 d'argent de Castille. Les 6 maravedis pèseraient 115 gr. 2 d'alliage et 19 gr. d'argent. Nous retombons ainsi aussi exactement que possible sur les chiffres auxquels nous avait amené le calcul pour expliquer la convention de 1290 entre Philippe le Bel et Sanche IV. Le blanco, qui est la fixation matérielle des 15 deniers du maravedi, prend le nom de l'unité. Cette pièce pèse près de 5 grammes, au titre de 8 deniers.

Le seul échantillon de haut billon attribué à Alphonse X, par M. Heiss, est une pièce qui devait peser près de 2 gr., à l'état de neuf, et qui pouvait tenir de 1 gr. 2 à 1 gr. 5 d'argent. Serait-ce un tiers du primero blanco? Serait-ce une moitié du segundo blanco? Nous n'osons guère penser

au dinero prieto, dont le titre devait être notablement moindre. Nous serions obligés de faire monter à près de 18 gr. d'argent la teneur de ce maravedi, ce qui nous paraît trop fort. En tout cas ce serait une discontinuité de plus qu'il faudrait supposer sans preuves dans les monnaies d'Alphonse, car le simple denier de ce système ne pourrait plus être l'ancien denier. Cependant nous ne pouvons formuler sur cette pièce aucune supposition ferme et il nous faut la quitter sans avoir résolu le problème.

Nous ne voulons pas finir cette courte note sans appeler l'attention des lecteurs sur les très remarquables coïncidences de chiffres, qui viennent corroborer la vraisemblance des hypothèses contenues dans ce travail, à défaut des textes trop rares ou des échantillons absents. D'autre part, la ressemblance est frappante entre les conditions et les effets des différentes mesures, prises soit par Alphonse X, soit par Philippe le Bel. L'un comme l'autre eut des successeurs dans chacun des deux pays.

Le maravedi noven de Ferdinand IV, inauguré vers 1312, ne comptait plus que 10 deniers, et ne représentait plus que 1 gr. 35 d'argent de Castille. Les équivalences officielles qui furent établies pour les sommes énoncées en novenes, démontrent que 10 maravedis de novenes équivaudraient à un maravedi bueno. La correspondance entre le maravédi de 1312 et celui qui existait soixante ans auparavant fut donc de 13 gr. 5 à 32. Le maravedi de noven ne comprit donc, comme sommes à payer, que les $^{2}/_{5}$ de celles qui avaient été autrefois stipulées.

En France, de 1293 à 1361, ce qui fait soixante-huit ans, la livre qui, au commencement de la période était définie par un compte de 18 $^{1}/_{2}$ gros tournois de 58 au marc argent le roi, n'est plus, au bout de cette même période, qu'un compte de 16 gros, de 84 au marc au même argent. C'est un peu plus que la moitié, exactement comme 58 est à 97.

Nous nous sommes abstenu de faire entrer en discussion, et même d'interpréter en aucune manière, la monnaie d'or de l'époque. Celle-ci jouait certainement un rôle considérable dans les fortunes, quoique jusqu'à un certain point séparé. Mais nous ne possédons pour l'Espagne aucun criterium de cette période qui nous offre des garanties suffisantes d'exactitude. De plus, les considérations nécessaires de la proportion de l'or à l'argent nous eussent engagé dans un ordre d'idées tout différent, qui demande un développement considérable et spécial.

M. DE VIENNE.

EXTRAIT DE LA CONVENTION DE BAYONNE ENTRE PHILIPPE LE BEL ET SANCHE IV

(Archives nationales, J. 601, n° 23.)

Item Villam regalem duo milia et quingentas libras Turonensium parvorum nigrorum de Turoñ annuatim valentem, prout asserunt iidem procuratores predicti regis Castelle, ...eo adjecto quod si regnum hujusmodi cum suis pertinentiis, homagiis, fidelitatibus et viribus quindecim mil̄ia, et dicta Villa regalis duo mil̄ia et quingentas libras Turonensium parvorum nigrorum de Turoñ annui redditus non valeant, ut dictum est, tenetur supplere quod deest idem rex Castelle de alia terra sua......... Item prefatus Sanctius quadringentas milicias in terrā debet assignare eisdem liberis............. et valet una queque milicia octingentos marbotinos de monetā que dicitur de guerrā........ Fuit etiam concordatum inter procuratores eosdem quod dicta Blancha predicta restituatur per regem Castelle predictum ad omnes possessiones dotalicii sui, secundum quod eas possidebat tempore illo quo recessit de Yspania; et si assignatio dotalitii sui non erat completa, fiat sibi complementum secundum valorem illius monete que currebat tempore contracti matrimonii inter ipsam et dictum Fernandum primogenitum et prout extitit tum conventum.......... .... Ceterum cum prefata Blancha se restitui peteret ad perceptionem viginti quator

milium Maurabotinorum de bona moneta, videlicet veterum Burgaleñ, pro dotalicio suo valentium annuatim septem milia libr. centum et sexaginta librarum Turoñ nigrorum ut dicebat, et sibi satisfieri in eadem moneta de proventibus quatuordecim annorum transactorum postquam ipsa exivit de Castella, gente nostra, satisfactionem omnium predictorum, deducto eo quod solutum erat exinde ad monetam que de guerra dicitur asserente, et dicente nos ad prestationem alterius monete non teneri; tandem post varios tractatus inde habitos inter nos et eumdem regem Francorum, fuit in vistis predictis concorditer ordinatum quod nos, Rex Castelle, eidem Blanche, vel suo aut dicti regis francorum procuratori, pro dotalicio suo et jure dotalicii de omni eo quod de cetera ratione dotalicii vel donationis propter nupcias a nobis petere posset, solvemus aut solvi faciemus integre apud Lucronium, singulis annis, duobus terminis quamdiu ipsa vixerit, sex mil̄ia librarum et sexcentas libras Turoneñ nigrorum vel valorem in Turoñ argenteis, vel bonis Sterlingis, unoquoque Turoñ argenteo pro tredecim Turoñ nigris, et quolibet Sterlingo pro quatuor computatis, sive in aliis monetis aureis vel argenteis ad valorem suum secundum extimationem campsorum de Navarra, videlicet tria milia libr. et trecentas libras in festo Nativitatis beati Johannis Baptiste et totidem in festo Dominice Nativitatis........................ Recognoverunt etiam gentes nostre et nos recognoscimus predictos conquestus a dicto Fernando tempore mortis sue possessos, ut confessi sunt valere annuatim deductis expensis, nongentas et sexaginta libras Turoñ nigrorum, gentibus dicte Blanche eos longe majoris valoris fore asserentibus. Denique per nos et dictum regem Francorum sic in hac parte concordatum extitit quod nos eandem summam nongentarum et sexaginta librarum Turoñ nigrorum dicte Blanche quamdiù vixerit, vel suo aut dicti regis Francorum procuratori, solvi faciemus apud Lucronium duobus terminis annuatim, scilicet quadringentas et octoginta libras in festo Nativitatis Beati Johannis Baptiste et totidem in festo Nativitatis Dominice cum aliis summis predictis.

MONNAIES TANGOUTAINES

OU SI-HIA[1]

Le royaume de Tangout était situé entre le fleuve Jaune, le Tibet et le désert de Gobi.

Son origine est très ancienne, car le Tangout est déjà mentionné dans les inscriptions en vieux turc de l'Orkhon dès l'an 700 (stèle de Kül Tégin). La famille régnante prétendait descendre des *To-pa*, princes des Sien-pi qui remontaient eux-mêmes au IVe siècle, et aussi de l'ancienne dynastie chinoise des *Hia*, d'où le nom dynastique de *Ta Hia* (Grands Hia) que prenaient les souverains. Les Chinois les appelaient « Hia de l'ouest », *Si-Hia*, que M. Bushell écrit *Hsi Hsia* et que M. Devéria prononce *Si-Shia*. On les a confondus un moment avec les Tartares Niou-Tchen ou Jou-Tchen, mais ceux-ci sont plutôt d'origine mandchoue et leur langue comme leur écriture est distincte de celle des Tangoutains.

L'État du Tangout n'eut d'abord que des limites assez restreintes et, pendant sept à huit siècles, fut plus ou moins vassal de la Chine ; mais vers l'an 982, un de ses princes agrandit le territoire par des conquêtes et il se rendit indépendant. Ce prince, nommé Li Te-ming, fonda ainsi la

1. Daprès les Mémoires de M. Bushell : *The Hsi Hsia Dynasty* (8°, Péking, 1896) et M. G. Devéria : l'*Écriture du Royaume de Si-Hia* ou *Tangout* (4°, 1898 ; Mém. des Sav. étrang. ; Ac. des I. et B.-L.).

dynastie de Si-Hia qui subsista pendant deux siècles et demi, jusqu'à sa destruction complète par Gengis Khan, en 1226. Le Tangout est, depuis, resté incorporé à la Chine et est devenu la Province du Kansou.

La dynastie des Si-Hia comprend onze empereurs dont M. Bushell a donné la liste d'après les auteurs chinois, liste qui a été revisée par M. Devéria avec quelques différences dans les dates.

Voici leurs noms d'après la transcription du savant français :

Taï Tsong (Li Te-ming),	1004-1032.
King Tsong,	1032-1049.
Y Tsong,	1049-1068.
Hoei Tsong,	1068-1087.
Tchong Tsong,	1087-1140.
Jen Tsong,	1140-1194.
Hoan Tsong,	1194-1206.
Hiang Tsong,	1206-1210.
Chen Tsong,	1211-1224.
Hien Tsong,	1224-1226.
Li Hien,	1126.

Sauf pour les quatre premiers, nous avons des monnaies de cuivre de tous ces souverains, s'il faut en croire du moins M. Bushell pour deux d'entre eux dont les légendes sont en caractères tangoutains, car les monnaies des autres sont en caractères chinois. Il paraîtra peut-être intéressant de dire à ce sujet que l'écriture chinoise, quoiqu'elle ne soit pas alphabétique, mais purement idéographique et syllabique, a servi à tous les peuples de l'extrême Orient qui n'avaient pas d'écriture, tels que les Japonais, les Annamites, les Laotiens, les Lolos, les Miaotze, les Niou-tchen ou Jou-tchen. C'est ainsi que les Tangoutains ont à leur tour

emprunté aux Chinois leurs caractères et les ont défigurés pour écrire leur propre langue qui est très différente de la langue chinoise, de même que celles des peuples cités plus haut, avec cette différence toutefois que la langue des Tangoutains ou Si-Hia, est encore une *langue inconnue*. C'est King Tsong, le second roi de la dynastie, appelé aussi Li Yuan-hao, qui, en l'an 1037, inventa les caractères Si-Hia. Jusque-là on se servait de l'écriture chinoise qui resta, en fait, employée pour les rapports avec la Chine.

Il existe (en dehors des monnaies), deux inscriptions importantes en langue et en écriture tangoutaine. Ce sont : la stèle bilingue (chinois et tangoutain) de Leang Tcheou (Kansou) qui date de l'empereur Tchong Tsong (1094, le 4e de la liste ci-dessus). M. Devéria a traduit le texte chinois, mais la partie tangoutaine est restée encore indéchiffrée. La seconde inscription est celle de la porte de Kiu-yong Koan (an 1134) près Péking également indéchiffrée : elle est accompagnée de cinq autres textes en cinq langues qui tous ont été traduits récemment.

Des efforts ont été tentés cependant par les savants d'Europe pour traduire quelques caractères tangoutains, et on a pu y arriver à l'aide du chinois et du sanscrit pour quelques noms de nombre et des termes religieux. M. Bushell et M. Devéria en ont donné la liste. Quant aux légendes monétaires, c'est M. Bushell seul qui a cherché à identifier quelques signes.

M. Wylie, en 1870, avait publié une monnaie tangoutaine d'après un livre de Numismatique chinoise dont l'auteur, incapable de lire la légende, la croyait en *sanscrit*. M. Wylie, de son côté, pensait que cette légende était écrite en Jou-tchen, tandis qu'en réalité elle est en Si-hia. M. Bushell et M. Devéria, qui reproduisent cette monnaie dans leurs Mémoires respectifs, n'ont pas essayé de la déchiffrer.

Les monnaies de la dynastie du Tangout sont toutes en cuivre, frappées ou plutôt coulées sur le type ordinaire des monnaies chinoises avec le trou carré central. Celles dont M. Bushell donne le dessin sont au nombre de douze et n'ont de légendes que d'un seul côté. Ce sont les seules connues jusqu'à présent; elles présentent donc un grand intérêt, car il n'en existe pas des autres peuples tartares en contact avec les Chinois pendant le moyen âge. Sur ces douze pièces, sept proviennent d'originaux en la possession de M. Bushell; les autres ont été empruntés aux livres de numismatique chinoise. La légende se compose de quatre caractères dont deux indiquent le nom de la pièce en chinois :

Tsien pao « monnaie précieuse ».
Toung pao « courante valeur ».
Yuan pao « originale valeur ».

Les deux autres caractères contiennent, en écriture tangoutaine, le *nien hao*, c'est-à-dire la période du règne donnant la date de l'émission. Ces nien hao, adoptés par les rois tangoutains, nous les connaissons par les Chinois qui nous en ont laissé la liste, mais avec la prononciation chinoise, de sorte que nous ne savons pas comment les Tangoutains les prononçaient eux-mêmes.

La pièce qui occupe le n° 1 dans la brochure de M. Bushell a été également publiée par lui dans le *Journal*



asiatique du mois de janvier 1898. Nous en donnons ici le dessin à raison de son importance.

Ce qui en fait l'intérêt, c'est que la légende est tout entière écrite en caractères tangoutains. M. Bushell les a transcrits en chinois (la lecture en langue tangoutaine reste inconnue) de la manière suivante :

	1			ta	
4		2	tsien		ngan
	3			pao	

c'est-à-dire *tsien pao ta ngan* « monnaie précieuse de la période ta ngan ». Cette période est un des quatre *nien hao* adoptés par l'empereur Hoei Tsong et s'étend de l'an 1075 à l'année 1086 de notre ère. Ce nien hao se rencontre précisément deux fois dans la partie tangoutaine de la stèle bilingue de Leang Tcheou, ainsi que le caractère *tsien* (monnaie) ; quant au quatrième signe, *pao*, il se trouve avec le sens de « précieux » sur la porte de Kiu-yong Koan. La lecture de la légende totale paraît donc sinon certaine, du moins très vraisemblable.

Le n° 2 a également la légende tout entière en tangoutain, mais il n'y a que les deux signes correspondant au chinois *tsien pao* qui soient lisibles ; les deux autres, qui représentent sans doute le nian hao, sont encore indéchiffrés.

Les autres monnaies, dont M. Bushell donne le dessin, et qui occupent les n°s 3 à 12 de sa brochure, ont des légendes en caractères *chinois* (et non tangoutain), mais les nien hao sont ceux des rois du Tangout d'après la prononciation chinoise, ainsi que je l'ai dit plus haut. Ces pièces appartiennent aux princes suivants : Tchong Tsong, période Yuan te (1120-1127) Tcheng te (1127-1135) et Ta te (1135-1140) ; Jen Tsong, périodes Tien Cheng (1149-1170) et Kien You (1170-1194) ; Hoang Tsong, période Tien King (1194-1206) ; Hiang Tsong, périodes Yng Tien (1206-1210) et

Hoang Kien (1210-1211); Chen Tsong, période Koang Ting (1211-1224); et enfin Hien Tsong, période Kien Ting (1224-1226). Il n'existe pas de monnaies du dernier roi, Li Hien, qui ne régna du reste que quelques mois, en 1226.

Nous adressons nos remerciements à M. Bushell pour son excellent travail sur une matière toute nouvelle, et pour la liberté qu'il a bien voulu nous laisser de reproduire une des pièces de sa collection.

E. Drouin.

MÉLANGES & DOCUMENTS

NUMISMATIQUE LUSITANIENNE
SALACIA, BAESURIS

Il y a une quinzaine d'années, la numismatique lusitanienne faisait un progrès notable par la restitution à Baesuris de monnaies attribuées auparavant à une prétendue ville d'Aesuris ; ce dernier nom, inconnu de par ailleurs et provenant d'un déchiffrement imparfait, doit être rayé de la nomenclature géographique. Aujourd'hui une trouvaille, signalée par M. J. Leite de Vasconcellos [1], attire l'attention sur un autre point du même pays. Il s'agit de monnaies en bronze découvertes à Alcacer do Sal (Estramadure portugaise) en 1895, et répondant à la description suivante : Au droit, un hippocampe tourné à gauche dans un cercle de grènetis ; au revers, deux épis couchés, au-dessus et au-dessous desquels un croissant pointé, le tout dans un grènetis. Diamètre, 20 millimètres.

Une de ces pièces porte, en outre, sous l'hippocampe une légende ibérique rétrograde donnant lieu à la transcription *eviom* ou *evion* [2], mot qui paraît être le nom indigène de la ville appelée

1. J. Leite de Vasconcellos, *Novas moedas de Salacia* (extr. de *Archeologo portuguès,* t. II, fasc. 12, nov. 1896). Nous empruntons à ce travail intéressant les figures intercalées dans notre texte.

2. E. Hübner, *Monumenta linguae ibericae*, 1893, p. 136. Zobel déchiffrait *evibm* (*Revue numismatique*, VIII, 1863, p. 369-381, article « Essai d'attribution de quelques monnaies ibériennes à la ville de Salacia »). Al. Heiss lisait *evion*, avec attribution à Ayamonte (*Description générale des monnaies antiques de l'Espagne*, 1870, p. 412, pl. LXIII, 1, 2, 3, 4, 5).

Salacia par les Romains ; une trace caractéristique de ce dernier nom persiste encore dans la dénomination moderne d'Alcacer do Sal.



Une autre pièce, sans légende, est contremarquée d'un grand S couché sous le ventre de l'hippocampe, exactement à la même place qu'occupe la légende *eviom* sur la pièce précédente.



M. Leite de Vasconcellos pense, apparemment avec raison, que cette lettre est mise ici comme initiale de *Salacia*; dans ce cas, il n'y aurait qu'un pas de plus à faire pour arriver à conclure qu'elle a la même signification que le mot *evion* dont elle tient la place, ce qui revient à dire que *Salacia* serait la traduction latine du mot indigène, — ibérique ou punique ? Mais un doute se présente : la même contremarque S se rencontre sur des monnaies de moyen-bronze frappées à Carthago nova avec les effigies de Tibère et de ses petits-neveux, Néron et Drusus[1]. Florez et Heiss, recourant au même procédé d'interprétation toponymique, la prenaient aussi pour l'initiale du nom d'une ville sur laquelle ils n'étaient pas d'accord ; Florez se prononçait pour Saguntum, tandis que Heiss[2] opinait pour Spartaria, surnom donné à Carthago nova, sans doute à cause de l'industrie locale de la

1. Mionnet, *Description de médailles antiques*, Supplément, I, p. 72, n. 417. Florez, *Medallas de las Colonias*, I, p. 336, pl. XVII, f. 2.
2. Heiss, *op. cit.*, p. 471, note 1.

sparterie. L'incertitude qui règne dans ce système d'interprétation peut disparaître quand il n'existe dans le voisinage immédiat du lieu d'émission de la monnaie qu'une seule ville dont le nom ait pour initiale la lettre contremarquée sur cette pièce.

L'embarras est à peu près le même si l'on prend S pour la sigle officielle bien connue du mot *semis*; d'une part, le module des monnaies de Salacia permet cette conjecture; mais, d'autre part, celui des monnaies de Carthago nova dont il s'agit s'y oppose, puisque ces moyens-bronzes sont manifestement des as.

On remarquera que les pièces signalées et commentées par M. Leite de Vasconcellos portent au revers le type des *deux épis couchés* qui caractérise pareillement les deux seuls exemplaires connus de la monnaie de Baesuris, ville située sur la côte lusitanienne méridionale et occupant l'emplacement de Castro marim, à l'embouchure du Guadiana, rive droite, tandis que Salacia était sur la rive droite du Sadão, presque à l'embouchure, sur la côte occidentale. La communauté du type met donc en rapport ces deux localités, bien qu'elles soient distantes d'environ 150 kilomètres par voie de terre, à vol d'oiseau; mais les communications devaient être plus faciles par mer, en longeant les côtes.

Puisque le nom de Baesuris revient sous notre plume, rappelons que c'est la légende complète et bien lisible d'une pièce appartenant à feu Estaço da Veiga[1] qui a permis de corriger en *Baesuris* le nom de ville que l'on orthographiait *Esuris* d'après l'exemplaire défectueux du Cabinet de Madrid[2], d'autant plus que l'*Itinéraire d'Antonin* porte *item ab Esuri per compendium Pace Iulia mpm. lxxvi*[3]. Or, j'ai démontré[4] qu'il faut scander le commencement de cette phrase ainsi, *item a Besuri*, par le simple déplacement de la lettre *b* qui, au lieu d'être la lettre

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1883, p. 101, figure. *Bulletin épigraphique de la Gaule*, III, 1883, p. 152. *Revue numismatique*, 3e sér., I, 1883, p. 114; II, 1884, p. 383, figure.

2. Heiss, *Descr. gén.*, etc., p. 414, pl. LXIII, *Esuri*, f. 1. Delgado, *Nuevo metodo de classificación de las medallas autonomas de España*, II, p. 30, pl. XXIV.

3. Édition Parthey et Pinder, p. 205, n. 431, 4.

4. *Bull. de la Soc. des Ant. de Fr.*, 1884, p. 139. *Bull. épigr. de la Gaule*, IV, 1884, p. 93. *Rev. numism.*, 1884, p. 383.

finale de la préposition *ab*, doit être prise pour l'initiale du nom de lieu qui suit. Cette lecture rétablit la concordance entre le texte de l'*Itinéraire* et la légende monétaire ; elle est d'ailleurs confirmée par la leçon *Besurin* que donne l'Anonyme de Ravenne, *Géogr.*, III, 43, dans son énumération de vingt-cinq villes de Lusitanie.

Je reproduis la description du précieux exemplaire de la monnaie de Baesuris parce qu'il fournit matière à de nouvelles remarques.

BÆSVRI en légende rectiligne centrale; au-dessus et au-dessous, un épi couché, le sommet à droite; le tout dans un cercle de grènetis.

℟. M·AT·AT·ET | CONL en deux lignes au milieu du champ; au-dessus, un poisson (thon?) nageant à droite; cercle de grènetis. Bronze; diamètre, 24 millimètres.

Cette pièce importante faisait partie des antiquités recueillies par Est. da Veiga et passées après sa mort au *Museu ethnologico português* de Lisbonne ; M. Leite de Vasconcellos se propose de faire, à son retour, les recherches nécessaires pour la retrouver. A noter les quatre groupes de lettres liées, AE, ANT, ANT, et NL; dans le troisième groupe, le T est démesurément surélevé, tandis que dans le deuxième, la traverse du T est plus petite, mais bien distincte sur l'empreinte que J. de Laurière communiqua aux Antiquaires de France; elle a échappé au dessinateur qui a gravé la figure publiée dans le bulletin de cette Société et dans la *Revue numismatique*. Sur le vu de cette empreinte, j'ai proposé de lire *Baesuri — M. Ant(onius) Avit(us) et conl(egae)*, ayant surtout en vue d'expliquer l'abréviation CONL; je l'interprétais par le manque de place suffisante qui avait forcé le graveur monétaire à n'inscrire nominativement que le premier quatuorvir du municipe de Baesuris en se résignant à mentionner en bloc les trois autres par le mot *conlegae*. Je n'ai rien à changer à cette lecture dans ses parties essentielles, sauf le cognomen *Avitus* auquel j'avais songé parce qu'il renferme un *i* qui me paraissait indiqué par l'allongement

considérable du T dans le monogramme AT. Réflexion faite, je préfère *Ant(ullus)* qui s'adapte mieux à ce monogramme et qui, d'ailleurs, se rencontre souvent à la suite du gentilice Antonius dans les inscriptions de l'Espagne [1], par exemple dans la mention d'un Aquitain du Comminges, *M. Antonius Antullus*, *cives Convena* dont l'homonymie est complète dans ses *tria nomina* avec ceux du quatuorvir monétaire de Baesuris ; à Cadix même, c'est-à-dire dans le voisinage de Baesuris, on trouve les épitaphes d'un *L(ucius) Antonius*, *C(aii) f(ilius)*, *Antullus* et d'un *L(ucius) Antonius Q(uinti) f(ilius)*, *Gal(eria tribu)*, *Antullus*, *IIII vir aedil(icia) pot(estate)*. Tous ces personnages appartiennent manifestement à une même famille dont plusieurs membres ont exercé les premières magistratures municipales à Cadix et à Baesuris. Les *Antonii Antulli* sont rares partout ailleurs qu'en Espagne ; il est donc vraisemblable qu'ils en proviennent ethniquement bien que quelques-uns soient nés ailleurs, comme C. Antonius Antullus, centurion de la Ve cohorte de Vigiles, né à Bérua en Rætie (*Corp. insc. lat.*, VI, 1057). Je ferai remarquer que le monogramme du nom *Antonius* est figuré sous la même forme AT sur un quinaire bien connu de Marc-Antoine frappé à Lyon [2]. Or, on sait que le fils que le triumvir avait eu de Fulvie portait le surnom familier Antyllus [3] (Ἄντυλλος) qui n'a rien d'officiel, puisqu'il est simplement désigné sur sa monnaie [4] : M. ANTONIVS M. F. F. (*Marcus Antonius filius*, *Marci filius*). C'est évidemment un diminutif dérivé du gentilice paternel Antonius, comme le surnom Césarion [5] donné par des historiens à Ptolémée César, fils de Jules-César et de Cléopâtre. Le pieux souvenir conservé par les *Antonii Antulli* d'Espagne tend à faire supposer que celui de leurs ancêtres qui, le premier, porta ce surnom, le choisit par reconnaissance pour le droit de cité qui lui avait été octroyé par le célèbre triumvir.

1. *Corp. insc. lat.*, II, 1727, 1728, 6149.
2. Cohen, *Descr. hist. des monn. imp.*, I, 1880 (2e éd.), p. 46, n° 82, figure.
3. Dion Cassius, XLVIII, 54 ; LI, 6, 8, 15.
4. Cohen, *ibid.*, p. 58, n° 1.
5. Dion Cassius, XLVII, 31 ; XLIX, 41 ; L, 1, 3, 5 ; LI, 6, 15. Plutarque, *Vie de César*, 49. Suétone, *Auguste*, 17.

M. Hübner a enregistré dans son supplément aux inscriptions de l'Espagne[1] la lecture *Aesuri — M. Ant(onii) Antei conl(egarum)* que lui avait communiquée Est. da Veiga, bien qu'elle dût lui paraître inintelligible, car plus tard[2] il a proposé, dubitativement toutefois, *Aesuri — M. An(nius) Ant(hus) et conl(ega ?)*; ceci approche de la véritable leçon, mais les noms *Annius Anthus* ne se justifient pas aussi bien qu'*Antonius Antullus*; quant à la forme *Aesuri*, il ne l'aurait pas maintenue, du moins j'aime à le croire, s'il avait eu connaissance des recherches publiées sur ce sujet dix ans auparavant en France.

Il ne me reste qu'à dire un mot sur le type des deux épis couchés. En général, l'épi est un symbole de fertilité; mais la particularité de *l'épi couché* ou de *deux épis couchés* qui caractérise la numismatique de la Lusitanie et de la Bétique me paraît s'appliquer spécialement à la moisson coupée, par opposition à l'*épi vertical* qui est l'emblème de la moisson sur pied. Or, dans le sud de la Péninsule la moisson se fait en juin, au solstice d'été; ce serait donc à l'occasion des fêtes célébrées à cette occasion que les monnaies portant ce type auraient été frappées. Un épi couché se voit sur les monnaies d'Obulco, de Julia Traducta, de Bailo, de Baisippo, de Turri regina, d'Itugi en Bétique et de Myrtilis en Lusitanie; deux épis couchés à Callet, à Ceret, à Acinippo, à Carmo, à Ilipla, à Laelia, à Lastigi, à Onuba, à Oster, et à Searo, en Bétique, à Baesuris et à Salacia, en Lusitanie. Ceci confirme bien la justesse du surnom de la ville de Bétique, *Ebura quae Cerealis* (Pline, *Hist. nat.*, III, 3, 5.)

R. Mowat.

1. *Corp. insc. lat.* II, *Supplem.*, 1892, p. 785.
2. *Monumenta linguae ibericae*, 1893, p. 136. Ce beau livre est le complément indispensable du *Corpus* épigraphique de l'Espagne, l'œuvre magistrale du savant berlinois; toutes les légendes monétaires en caractères ibériques y ont été mises à contribution.

CHRONIQUE

Collection monétaire universelle. — M. le commandant Robert Mowat a proposé au commissariat général de l'Exposition universelle de 1900 de former, dans un but purement scientifique et artistique, une collection universelle des monnaies contemporaines.

Cette organisation spéciale incomberait à l'administration de la Monnaie, déjà appelée à collaborer à l'Exposition de 1900 par l'exhibition et le fonctionnement en public de tout son outillage.

Les nations qui ont adhéré à l'Exposition tiendraient à honneur d'y être représentées non seulement par leurs produits industriels ou agricoles, mais encore par le jeu complet de leurs espèces métalliques. Quant aux autres pays, il serait facile de se procurer les spécimens de leurs monnaies par l'intermédiaire de nos consuls, de nos agents coloniaux et de nos missionnaires.

Cette conception a le mérite d'être absolument inédite. On a déjà vu quelques séries disparates de monnaies et de médailles anciennes sans doute très intéressantes au point de vue artistique ; mais il n'a jamais été constitué de collection complète des monnaies que les besoins économiques modernes ont jetées dans la circulation.

Outre le mérite de l'originalité, cette collection aurait celui de hâter la solution d'un problème qui préoccupe les économistes et qui serait de réduire successivement les systèmes monétaires différents jusqu'à leur complète unification. Le public aurait en quelque sorte sous ses yeux le panorama monétaire et se rendrait compte des mérites respectifs des systèmes qui le composent, sous le rapport de la conception artistique et de la perfection du travail technique.

Au point de vue de l'exécution matérielle de son projet, M. Mowat préconise le système des panneaux verticaux qui se présentent en élévation et se trouvent par ce fait même dans les conditions les plus favorables pour l'aménagement et le coup d'œil. En outre, cette dispo-

sition se prête à la reproduction photographique sur place sans nécessiter aucun dérangement.

M. Mowat s'est également préoccupé de la question décorative, toujours très importante en matière d'exposition. A l'intérieur du cercle des panneaux se dresserait une statue allégorique de la Monnaie reproduisant le beau type créé par les monétaires grecs et romains sur leurs grands médaillons.

Après l'Exposition, cette statue aurait sa place marquée dans la cour d'honneur de l'hôtel de la Monnaie, et la collection monétaire pourrait être attribuée au musée de cet établissement ou au Cabinet des Médailles.



Prix de Numismatique. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le prix Allier de Hauteroche à notre savant collaborateur M. Edmond Drouin, pour l'ensemble de ses travaux de déchiffrement et de classification des monnaies de la Perse, de l'Inde, de l'Ethiopie et des races et dynasties de l'Asie centrale.

M. Svoronos a obtenu une mention honorable pour ses plus récents travaux sur la numismatique grecque, publiés dans le *Journal international d'archéologie numismatique*, qu'il dirige avec une si louable activité.



M. J.-A. Brutails vient de publier une note retrouvée dans les papiers du colonel Antoine Puiggari, mort en 1890 ; elle est relative à une découverte de monnaies féodales faite en 1869 non loin des ruines du château de Rocaberti (commune de Perthus, Basses-Pyrénées). Dans un bois de chênes-liège, des ouvriers découvrirent une centaine de pièces en argent dont la plus grande partie fut dispersée ; le colonel Puiggari n'en put étudier que 31. Parmi ces pièces, il y en avait 23 qui étaient des oboles du comté de Bésalu et 8 du comté de Roussillon. Celles-ci enrichissent la numismatique roussillonnaise d'un nom et d'un type nouveau :

+ GOSFRIDVS. Croix.

℟. ROSCI LONI, disposé en croix, accompagnés de quatre étoiles,

Le colonel Puiggari attribue cette monnaie à Gausfred II (1063-1075) et sa classification semble justifiée par le type cruciforme qui, à la même époque, se trouve sur les monnaies de Bésalu, restées inconnues à Poey d'Avant.

A. de By.

*
* *

Dans le récent ouvrage dû à la plume féconde de M. Eugène Müntz (*Les arts à la Cour des Papes. Innocent VIII, Alexandre VI, Pie III*, 1484-1503. *Recueil de documents inédits*. Paris, Leroux, 1898, un vol. in-8°), on trouvera des renseignements aussi précieux que nombreux sur les monnaies romaines, les médailles et les médailleurs italiens de la fin du xv[e] siècle. Dans de belles planches phototypiques sont reproduites les médailles sur lesquelles M. Müntz apporte des documents nouveaux : médailles d'Innocent VII, de Theodorina Cibo, de Peretta Usodimare, d'Ascanio Sforza, de Barth. della Rovere, de G. des Perriers, du cardinal D. Grimani, d'Alexandre VI, de Camelio ; une planche est consacrée aux sceaux des bulles pontificales de Sixte IV à Jules II ; parmi les gravures dans le texte, outre de nombreuses armoiries de cardinaux et de papes, nous remarquons deux portraits de Jean de Candida, d'après l'ouvrage de notre savant collaborateur, M. H. de La Tour. M. Müntz a enfin commenté plusieurs pièces d'archives inédites et relatives aux opérations de l'atelier monétaire pontifical de 1484 à 1503.

E. B.

*
* *

Société des amis de la médaille française. — M. Roger Marx, dont on connaît les publications intéressantes sur les médailleurs contemporains, vient de constituer une société dont le rôle sera d'encourager les artistes. Elle a pour but de faire créer par ceux-ci, au bénéfice de ses seuls membres, des médailles en nombre limité dont le droit d'édition demeurera sa propriété. Les membres de la Société devront payer une cotisation annuelle de 100 francs et verser un droit d'entrée de 100 francs. Dans le bureau figurent M. Jules Claretie, de l'Académie française, président ; MM. de Foville, membre de l'Institut, directeur de l'administration des Monnaies ; Henry Marcel, ambassadeur de France à Stockholm, et M. Olivier Sainsère, conseiller d'État, vice-présidents ; M. Roger Marx, inspecteur général des musées, secrétaire général, fondateur ; M. Gabriel Thomas, secrétaire ; enfin M. le vicomte d'Anfreville, caissier principal à la Banque de France, trésorier.

Les statuts de la Société ont été publiés dans *L'Estampe et l'Affiche* (1899, pp. 103 et 104).

*
* *

La monnaie de Paris. — Le rapport de M. Émile Chevallier, sur le budget des monnaies et médailles, fournit quelques chiffres, qui montrent quelle a été l'activité de notre hôtel des Monnaies pendant les exercices 1897 et 1898. En 1897, il a été frappé 110.965.769 pièces, représentant une valeur de 344.481.417 fr. 21. Dans ce dernier chiffre, la part de la France a été la plus considérable et elle a atteint la somme de 222.825.640 francs, représentée presque exclusivement par des pièces d'or ; les frappes d'argent françaises ont été insignifiantes et n'ont porté que sur 88.000 pièces de 50 centimes, toutes, d'ailleurs, à la nouvelle effigie ; bien autrement importante a été la frappe du billon, qui s'est traduite par le chiffre de 1.400.000 francs pour 23.100.000 pièces. Pendant cette année 1897, les frappes d'argent russe ont atteint, au pair, 93 millions $^1/_2$ de francs. La production de la Monnaie de Paris, en 1897, représentait plus de neuf fois la production moyenne annuelle de la période 1888-1893.

L'année 1898, par suite de l'achèvement de la commande russe, a donné des chiffres un peu moins élevés : 97.874.293 pièces, d'une valeur totale de 269.166. 047 fr., 41, sur lesquels le montant des fabrications de monnaies françaises figure pour 218.326.540 francs. Pendant cette année 1898, les pièces divisionnaires d'argent ont pu, grâce à la convention internationale de 1897, atteindre une valeur de 40 millions de francs ; toutes les pièces sont à la nouvelle effigie. « La *Semeuse*, de « Roty, dit le rapporteur, est aujourd'hui dans toutes les mains, sur- « prenant les uns par la nouveauté de la conception, confirmant chez « les autres l'admiration qu'ils ont eue pour le génie créateur d'un de « nos plus grands artistes, véritable et gracieuse médaille décorant « une monnaie populaire. » Pendant cette même année, s'est produite, en vertu du décret du 3 mars, l'adoption du modèle proposé par M. Daniel Dupuis pour notre monnaie de billon ; la frappe des nouvelles monnaies de bronze a été commencée, le 23 avril, pour les pièces de 10 centimes ; le 23 juin, pour les pièces de 5 centimes, et le 28 décembre pour les pièces de 2 et de 1 centime.

La seconde branche des opérations de la Monnaie n'est pas moins active et le produit total de la vente des médailles ne cesse de progresser. Il avait été de 1.165.043 fr. en 1896 ; il s'est élevé à 1.201.238 fr., en 1897, et à 1.213.978 fr., 83 en 1898 ; le nombre des médailles frappées, pendant cette dernière année, avait été de 291.348. Pendant les années 1897 et 1898, la Monnaie a frappé un certain nombre de médailles nouvelles, dues à nos grands artistes, et dont

quelques-unes ont été commandées par l'État. M. Émile Chevallier fait remarquer, à ce propos, que les graveurs en médaille sont peut-être les seuls artistes auxquels il est possible de donner des encouragements, sans que ceux-ci causent une dépense définitive. Les quelques médailles commandées par l'État à nos grands artistes déterminent souvent, pour la Monnaie, un bénéfice supérieur à la rémunération qui leur est donnée ; mais il serait désirable, suivant lui et également suivant le bon sens, que les administrations publiques, chaque fois qu'elles font graver une médaille, se rendissent acquéreurs du *coin*, c'est-à-dire de la propriété de la médaille, au lieu d'en laisser l'exploitation au graveur. (*Journal des Débats* du 9 février 1899.)

NÉCROLOGIE[1]

CH.-J. RODGERS

M. Charles-J. Rodgers, né en 1838, dans le Derbyshire, indianiste anglais, est décédé à Amritsar (Penjab) en février 1899. Il a passé une grande partie de sa vie dans l'Inde, s'occupant principalement de numismatique musulmane. Sa connaissance du persan et du sanscrit lui a permis de décrire et de cataloguer une quantité considérable de monnaies de l'époque des grands Mogols. Outre de nombreux articles dans les revues scientifiques de Bombay et de Calcutta, M. Rodgers a publié : *Catalogue of the coins in the Government Museum of Lahore*, in-4°, Calcutta, 1891 ; *Catalogue of the coins of the Indian Museum at Calcutta*, en 4 parties in-8°, Calcutta, 1894-1896 ; *Coins collecting in Northern India* , in-8°, Allahabad, 1894.

M. Rodgers était membre des sociétés asiatiques de Londres et de Calcutta et avait le titre de *honorary Numismatist to the Government of India.* Il possédait une importante collection de monnaies de l'Inde.

E. D.

*
* *

VICTOR DUHAMEL

Né à Boulogne-sur-Mer, en 1821, Victor Duhamel, qui vient de mourir récemment, avait été porté de bonne heure vers la Numismatique. Venu à Paris pour y étudier la médecine, il profita de ce séjour

1. Les articles nécrologiques relatifs à nos regrettés collaborateurs J. Rouyer et A. Chabouillet seront publiés prochainement.

pour se lier avec les directeurs de la *Revue numismatique* et publia dans ce recueil, plusieurs articles sur un denier d'argent frappé à Lons-le-Saulnier, sur des monnaies féodales, et sur les triens de Quentovic (1843 et 1844).

Plus tard, il donna au *Bulletin de la Société historique et archéologique du Gâtinais* des notices sur des monnaies romaines trouvées à Mérobert et sur des monnaies carolingiennes découvertes à Beaumont.

Si le docteur Duhamel n'obtint qu'une modeste place parmi les érudits, nous devons cependant tenir son nom en haute estime, car c'est celui d'un homme qu'il faut donner comme exemple à ceux qui seraient tentés de se décourager, à cause des ressources modiques dont ils disposent.

J.-A. Bl.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Delorme (Emm.). *Pose de la première pierre de l'écluse de l'embouchure à Toulouse, d'après une médaille inédite.* Toulouse, 1899, in-8°.

M. Emmanuel Delorme vient de consacrer une intéressante notice historique à la médaille qui fut frappée, en 1667, pour la pose de la première pierre de l'écluse de l'embouchure du canal de Riquet, à Toulouse. Cette médaille de bronze porte, au droit, l'effigie laurée de Louis XIV avec la légende : VNDARVM TERRAEQ. POTENS ATQVE ARBITER ORBIS ; à l'exergue, LVD.XIIII.FRA.ET.NA.REX. Le revers représente une vue de Toulouse, à vol d'oiseau, avec, au premier plan, le canal de Riquet et son écluse ; sur une banderole on lit : TOLOSA VTRIVSQUE MARIS EMPORIVM. A l'exergue, 1667 ; en légende, EXPECTATA DIV POPVLIS COMMERCIA PANDIT. Des exemplaires de cette médaille, ainsi que des lames de bronze portant une longue inscription commémorative de l'inauguration de l'œuvre de Pierre de Riquet, furent placés dans les fondations de l'écluse.

E. B.

*
* *

Van Hende (Ed.) *P. Lorthior, graveur des médailles du roi, né à Lille, en 1733, et son œuvre.* Lille, 1898, in-8° de 76 p. et XIII pl. en héliogravure (Extrait des *Mémoires de la Société des Sciences de Lille*).

Pierre-Joseph Lorthioir ou Lorthior, né à Lille le 22 janvier 1733 et mort à Paris le 8 mars 1813, devint graveur du Roi, en 1776. Son talent aimable lui valut des commandes diverses, mais cependant on doit reconnaître que son œuvre n'est pas considérable. On sait du reste, par l'Annuaire ou almanach des artistes de 1776 et 1777, que Lorthior était un habile graveur de cachets. Les sceaux signés par lui sont, en effet, recommandables à divers points de vue. Cet artiste grava aussi des ex-libris et on peut supposer qu'il fit des travaux d'orfèvrerie.

M. Van Hende, possesseur d'une remarquable collection de clichés anciens en étain, provenant de la famille de Lorthior, a eu l'heureuse idée de réunir toutes les œuvres connues de l'artiste lillois. En parcourant le catalogue soigneusement dressé et illustré par de belles planches, on reconnaîtra que Lorthior s'est surtout distingué en gravant des jetons, au premier rang desquels brille celui de la duchesse d'Aumont dont les refrappes obtinrent de nos jours une si grande vogue. La monographie de M. Van Hende contribuera à faire mieux connaître un artiste qu'on appréciait déjà pour quelques-unes de ses œuvres.

J.-A. Bl.



Maxe-Werly (L.). *Médaille du bienheureux Pierre de Luxembourg du XVe siècle.* Bar-le-Duc, 1899, in-8° de 12 p. et planche. (Extrait des *Mémoires de la Société des Lettres, sc. et arts de Bar-le-Duc*, IIIe série, t. VII, 1898).

L'auteur a résumé des recherches intéressantes sur le culte de Pierre de Luxembourg, mort le 2 juillet 1387 et qui eut sa chapelle à Avignon dès 1389. Le roi René, qui avait accompli le pèlerinage de Saint-Pierre d'Avignon en 1448, fit payer, le 18 mai 1457, à Pierre de Mante, son aumônier, « pour 18 enseignez d'argent de Saint-Pierre de Luxembourg baillées au dit seigneur, pour les distribuer à son plaisir à raison d'un demi-gros la pièce : 2 florins et 3 gros »

M. Maxe-Werly pense avoir retrouvé l'image de ces enseignes dans une pièce dont l'empreinte lui fut envoyée autrefois par G. Vallier. Le cardinal est représenté à genoux devant un prie-Dieu aux armes de Luxembourg et contemplant un crucifix « en gloire ». Derrière le bienheureux, un ange lui soutient la tête. Sur un listel, à gauche, on lit, en lettres gothiques : *Beatus Petrus Lucembourg.* Bordure de feuillages et de fleurs.

Nous ne possédons aucun renseignement sur le métal et le mode de fabrication de cette pièce. D'après le style, je ne crois pas qu'elle puisse

remonter jusqu'à l'époque du roi René, et il est probable que la médaille est plus proche du xvie siècle. La présence de l'inscription gothique ne saurait être une objection contre la date que je propose.

Quoi qu'il en soit, nous devons remercier M. Maxe-Werly d'avoir fait connaître cette pièce intéressante.

J.-A. Bl.

* * *

La Tour (H. de). *Le graveur lyonnais Didier Besançon, et la gravure des monnaies et des médailles en France au commencement du XVIe siècle.* Paris, 1899, in-8 de 12 p. avec figures (Extrait des *Mémoires de la Soc. Nationale des Antiquaires de France*, t. LVIII).

L'auteur rapproche une petite médaille en or du poids de trois *henris* et un jeton de passe de monnayeur, frappés tous deux à Lyon. Nous savons par divers documents que Didier Besançon fut graveur de la Monnaie de Lyon de 1515 à 1557. Un document de 1543, émanant de la Cour des Monnaies, concerne aussi les « testons ayant un bonnet et une plume ». Or les deux pièces publiées par M. de la Tour présentent ce type qui ne se retrouve sur aucune autre monnaie, et qui a certainement été créé par Didier Besançon. Cet artiste, inconnu hier, prendra place désormais à côté de Marc Béchot.

M. de La Tour termine son intéressante notice par des observations judicieuses sur l'iconographie de François Ier et sur l'influence italienne que révèle la monnaie française au xvie siècle.

J. A. Bl.



— Luigi Adriano Milani, *Studi e materiali di Archeologia e numismatica*, vol. I, 1re partie. Florence, 1899, in-4° de 159 pages.

— B. Pick, *Thrakische Münzbilder*, in-4°, 1 pl. (Extrait du *Jahrbuch des kais. d. archäol. Instituts*, t. XIII, 1898, p. 134-174, pl. X.)

— Ad. Holm, *Geschichte des Sicilischen Münzwesens bis zur Zeit des Augustus*; appendice au IIIe vol. de la *Geschichte Siciliens im Alterthum* (p. 543-741, avec 8 pl.). Leipzig, 1898.

— E. Babelon, *Les monnaies de Medaba, au pays de Moab*, in-8° de 8 p. (Extrait des *comptes-rendus de l'Académie des inscr. et b. lettres*, 1898, p. 387-394).

— M. H. Müller a publié des *Notes sur des monnaies romaines trouvées à Saint-Vincent-de-Mercuze* (*Isère*), dans les *Bulletins de la Soc. dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie* (t. VI, 1899, p. 78 à 82).

— J. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépultures dans l'Aisne*, t. III, 1er fasc., 1899, p. 67 et suiv. Monnaies barbares trouvées dans les cimetières de la Fère (Aisne), pl. III.

— M. H. Muller a publié une *Note sur quelques monnaies du XVIe siècle trouvées en 1897 dans le cimetière de Grenoble* (*Bull. de la Société dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie*, octobre 1898).

— M. H. de La Tour a présenté quelques observations sur les origines de la médaille en France et sur nos premières pièces à effigie (*Bulletin de la Soc. des Antiquaires de France*, 1898, p. 108 à 110).

— MM. F. Mazerolle et H. de La Tour ont fait des communications sur des médailles d'Augustin Dupré (*Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1898, p. 259 et 261).

— F. Mazerolle, *Les dessins de médailles et de jetons attribués au sculpteur Edme Bouchardon*. Paris, 1898, in-8° de 12 p. avec 1 pl.

— *Les médailles et plaquettes modernes*, « sous la rédaction du Dr H. J. de Dompierre de Chaufepié ». Harlem [1899]. 1re livraison (texte français et hollandais).

— Vincenzo Dessi, *Nella zecca di Sassari. Monete di Guglielmo III, visconte di Narbona e giudice di Arborea*. Sassari, 1898, in-8° de 41 pages.

— Du même, *Nella Zecca di Sassari. Minuto inedito per Carlo V e monetazione aragonese-spagnuola*. Sassari, 1899, in-8° de 55 p. et 1 planche.

— Chr. Gil, *Tableau des monnaies russes* (en russe). St-Pétersbourg, 1898, in-8° de 125 pages.

Pour la chronique :
Le Secrétaire de la Rédaction,
J.-Adrien Blanchet.

PÉRIODIQUES

GAZETTE NUMISMATIQUE FRANÇAISE, II, 1898.

F. Mazerolle, *J.-B. Daniel-Dupuis; biographie et catalogue de son œuvre*. — Louis Blancard, *Le denier tournois sous Philippe le Bel*. —

R. Serrure, *Le grand denier de Saint-Omer.* — E. Caron, *Un demi-cavalier d'or de François, duc de Bretagne.* — M. Raimbault, *La fin du monnayage des abbés de Lérins à Sabourg.* — A. de Foville, *Les monnaies de l'Éthiopie sous l'empereur Ménelik.* — H. Denise, *Les monnaies de nickel en France et à l'étranger.* — J. Chautard, *Nicolas-Joseph-Jules Rouger (1820-1898); biographie et bibliographie.* — Arthur Engel, *Un nouveau roi Wisigoth.* — Émile Caron, *Denier de Jean Ier de Bretagne portant le titre de comte.* — C.-A. Serrure, *Les monnaies des comtes de Limburg-sur-la Lenne.* — F. Mazerolle, *Le journal de la Monnaie des médailles.* — R. Richebé, *Médailles françaises inédites ou peu connues.* — F. Mazerolle, *Auguste Patey, biographie et catalogue de son œuvre.* — M. Prou, *Note sur le titre de quelques deniers des IXe et XIe siècles, essayés à la Monnaie.* — M. de Marchéville, *Une monnaie d'or inédite du règne de Charles VI.* — R. Serrure, *Un projet de monnayage pour les colonies françaises de l'Amérique, en 1665.* — G. Mary, *Un souvenir des pèlerinages français à Rome au XIVe siècle.* — A. Serrure, *Un jeton inédit de Jean Grolier.* — R. Richebé, *C.-A. Serrure* (1835-1898), *Biographie et bibliographie.* — F. Mazerolle, *Coins et poinçons imités de monnaies antiques, conservés au Musée de la monnaie.* — A. Sambon, *Les deniers rouennais, monnaie courante du comté d'Aversa près de Naples, aux XIe et XIIe siècles.* — R. Vallentin du Cheylard, *L'adjectif Viennensis dans la numismatique du Dauphiné.* — H. Denise, *Projet d'assignat sur tissu de soie.* — F. Mazerolle, *L.-O. Roty, Catalogue de son œuvre. Supplément.* — Comptes-rendus ; chroniques, correspondances, périodiques, nouvelles diverses.

Le Gérant, F. Feuardent.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

INVENTAIRE

DE

MONNAIES GAULOISES

TROUVÉES

DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'AISNE ET DE L'EURE

Pl. VI.

1° Monnaies recueillies isolément dans l'enceinte de Pommiers, l'ancien Noviodunum des Suessions[1].

1. Tête d'Apollon, à gauche.
   ℟. MA dans les rayons d'une roue. (Analogues aux n°s 593 et 689 de l'*Atlas des monnaies gauloises*, par M. Henri de la Tour[2].) Arg. de 0 gr. 39 à 0 gr. 59. 5

2. Tête, à gauche.
   ℟. Galère, à droite (Comparez 2071). Br. 1 gr. 09. 1

3. Tête nue, à gauche.
   ℟. Taureau, à gauche (2247). Br. 0 gr. 95. 1

1. Cet inventaire de monnaies gauloises trouvées dans l'enceinte de Pommiers, depuis 1893, est destiné à faire suite aux articles publiés dans cette Revue, en 1886, pages 193 à 200, et en 1893, pages 305 à 322.

2. Les numéros qui seront indiqués dans la suite, sans renvoi particulier, se rapportent à l'*Atlas* et au *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale.*

4. Buste de Diane, à droite.
℞. Personnage debout ; devant une palme (2677). Br. 1 gr. 85. 1

5. Espèce de fleur épanouie.
℞. Croix cantonnée de quatre besants (genre 3351). Arg. 2 gr. 12. 1

6. Petit bronze arverne.

7. TOGIRIX. Tête casquée, à gauche.
℞. Cheval galopant, à gauche ; dessous, un serpent (5550). Arg. 0 gr. 75 à 1 gr. 85. 4

8. Tête barbue, à gauche.
℞. Cheval, à gauche (comp. 5611). Pot. 3 gr. 10. 1

9. Tête, à droite.
℞. Aigle, aiglon, serpent et croisette cantonnée de quatre points (6088). Br. 2 gr. 77. 1

10. Tête dégénérée.
℞. (KONAT). Lion marchant, à gauche (6317). Br. 2 gr. 72. 1

11. Tête, à droite.
℞. (PIXTILOS). Griffon, à droite (7078). Br. 3 gr. 14. 1

12. Tête, à gauche ; devant, un annelet.
℞. Cheval galopant, à gauche ; dessus, étoile ; dessous, croisette (7137). Br. 2 gr. 98. 1

13. CALEDV. Buste, à gauche.
℞. Cheval galopant, à gauche ; dessus, S couché ; dessous, cercle centré (7177). Arg. 1 gr. 55. 1

14. ATEVLA. Cheval, à droite, la tête levée ; des-

sous, pentagramme et un large croissant (7191). Arg. 1 gr. 72. 1

15. Deux chèvres dressées.
℞. Loup et sanglier dressés et affrontés (7458). Pot. 3 gr. 97 et 4 gr. 45. 2

16. Tête, à droite; les cheveux en quatre grosses mèches.
℞. (VLLVCCI). Oiseau éployé, à gauche (7493). Br. 3 gr. 79. 1

17. Tête, à droite.
℞. Oiseau, à gauche (Comp. 7550). Br. 2 gr. 06. 1

18. ROVECA. Tête nue, à gauche.
Cheval, à gauche; dessus, trois cercles centrés (genre 7660) Br. 2 gr. 04, 2 gr. 38, 2 gr. 42 et 3 gr. 14. 4

19. ROVECA. Tête casquée, à gauche.
℞. Griffon femelle bondissant, à droite; dessus, des S couchés (comp. 7690). Br. 3 gr. 29. 1

20. Tête nue, à gauche; devant, annelets et globules.
℞. Cheval courant, à droite; dessous, sanglier, à droite (7717). Br. 4 gr. 21. 1

21. ΔEIOVICIIA. Tête nue, à gauche.
℞. ΔEIVICAC. Cheval galopant, à gauche. (7729). Pièce cassée. 1

22. Tête, à droite.
℞. Cheval, à gauche (Comp. 8030). El. 0 gr. 77 et 0 gr. 93. 2

23. REMOS ATISIOS. Tête nue imberbe, à gauche.
℞. Lion, à gauche (8054). 4 gr. 44, 5 gr. 34 et 6 gr. 49. 3

24. AOIIDIAC. Buste de femme, à droite.
℞. A.HIR.IMP. Lion marchant, à droite (8086). Br. 3 gr. 07. 1

25. Guerrier marchant, à droite; tenant d'une main, en avant, une lance; de l'autre, derrière, un torques.
℞. Ours? à droite; au-dessus, serpent? (8124). Pot. 2 gr. 75, 4 gr. 57 et 4 gr. 94. 3

26. Tête, à gauche.
℞. Cheval, à droite; dessus, symbole en forme S (Comp. 8441). Br. 1 gr. 75. 1

27. Sanglier, à droite.
℞. Cheval, à gauche (8464). Br. 2 gr. 19. 1

28. Tête nue, à droite; devant, annelet centré.
℞. VIRICIV. Cheval galopant, à gauche; trois rouelles dans le champ; dessous, *m* (8541). Br. 2 gr. 62. 1

29. Tête, à droite.
℞. VIRICIV. Cheval, à gauche (8554). Br. 3 gr. 73. 1

30. Tête dégénérée.
℞. Cheval, à droite (8620). Pot. 3 gr. 45 et 3 gr. 74. 2

31. ANDOBRV. Buste jeune, à gauche, la tête coiffée d'un casque à larges bords.
Cavalier trottant, à droite (8671). Br. 3 gr. 17. 1

32. Tête barbare, à gauche ; dessous, espèce de fleuron (Comp. 9099 à 9104). Pot. 4 gr. 54. 1

33. Tête, à gauche.
℞. Sanglier, à gauche (9147). Pot. (Pièce cassée). 1

34. Tête barbare, à gauche.
℞. Sanglier, à gauche ; dessous, tête humaine, de face (9180). Pot. 2 gr. 76. 1

35. Tête barbare, à gauche.
℞. Taureau agenouillé, à gauche, la queue relevée sur le dos. (*Rev. archéologique*, 1881, pl. VII, n° 44.) Pot. 2 gr. 44 et 2 gr. 85. 2

36. Tête barbare, à droite.
℞. Cheval au repos, à droite. Pl. VI, n° 1. El. 1 gr. 28. 1

37. NIDE. Tête nue, à droite ; la chevelure en grosses mèches.
℞. VIBbOΔIIOC. Cheval galopant, à droite ; dessous, trois annelets centrés. Pl. VI, n° 2. Arg. 2 gr. 32. 1

38. Bœuf, à droite ; au-dessus, bucrâne ou tête de bœuf ou de bélier, de face ; globule entre les cornes du bœuf et un autre entre les pattes.
℞. Cavalier galopant, à gauche ; annelet devant le cheval. Pl. VI, n° 3. Br. 2 gr. 61. 1

Le marquis de Lagoy lisait BISO, sur cette monnaie ; il prenait pour un B l'objet recourbé tenu par le cavalier, les deux oreilles du cheval pour un I et un S, un annelet qui se trouve devant le cheval pour un O.

39. Cheval courant, à gauche ; dessus, deux cercles centrés et autres symboles ; dessus, espèce de fleuron.

℞. Cheval galopant, à gauche, deux annelets. Pl. VI, n° 4. Br. 1 gr. 21. 1

40. Tête nue, à gauche.

℞. Cheval galopant, à droite ; dessus, croisette ; dessous, oiseau, à gauche ; grènetis autour. Pl. VI, n° 5. Br. 2 gr. 85. 1

41. Tête casquée? à gauche ; symbole au-dessus de l'oreille.

℞. Cheval, à gauche ; dessus, huit globules placés en cercle ; autre globule au centre. Pl. VI, n° 6. Br. 3 gr. 44. 1

42. Tête vue de face, peut-être un bucrane.

℞. Cheval, à droite ; la tête relevée et tournée sur le dos vers un oiseau posé sur sa croupe. Pl. VI, n° 7. Br. 2 gr. 36. 1

43. Tête casquée, à droite ; devant, annelet et un petit croissant.

℞. Cheval galopant, à droite ; dessus, un annelet et un symbole terminé par un croissant ; devant et dessous, un annelet. Pl. VI, n° 8. Br. 2 gr. 05. 1

44. Tête nue, à droite, du côté fortement convexe. (Monnaie incuse.)

℞. Même tête, à gauche, dont les parties qui sont en relief du côté opposé sont en creux. Pl. VI, n° 9. Br. 2 gr. 05. 1

45. Flan en électrum, n'ayant pas été frappé comme monnaie, il est, au milieu, d'un diamètre

variant de 15 à 16 millimètres, son épaisseur est de 5 millimètres et demi. Pl. VI, n° 10. 7 gr. 61. 1

Le flan, par son poids et son alliage, paraît se rapporter à ceux des monnaies des Carnutes. (N°s 5951 de 7 gr. 31 ; 5932 de 7 gr. 10 et 15937 de 7 gr. 18.)

46. Tête, à droite ; le cou orné d'un torques.

℟. Cheval galopant, à gauche ; dessus et dessous, annelets centrés. (Genre 7739 et *Rev. num.*, 1886, pl. XI, n° 12 et 13). Br. 7

Ces monnaies, anciennement attribuées à Galba, roi des Suessions, ont généralement une légende incomplète, il faudrait un grand nombre d'exemplaires pour la compléter et lire avec certitude.

47. Monnaies en bronze, type à la tête de Janus et revers : lion, à gauche, soit courant, soit au repos. (*Rev. num.*, 1886, pl. XI, n° 14 et 1893, pl. VIII, n°s 17, 18 et 19.) 58

48. Monnaies de CRICIRV. Depuis 1893 j'ai pu recueillir, ayant été trouvées disséminées dans l'enceinte de Pommiers, 87 monnaies en bronze à la légende CRICIRV ; CRICIRONIS ; CRICIR ND. (*Rev. num.*, 1886, pl. XII, n°s 18, 19 et 20.) Parmi celles-ci trois paraissent inédites. 87

Une seule pièce en argent à la légende CRICIRV a été recueillie (Comp. 7946). 1

Ce nouvel inventaire des monnaies recueillies depuis 1893 comprend 228 exemplaires. 228

Plus les inventaires précédents[1]. 973

On a un total de 1189 monnaies recueillies par nous. 1189

2° Collection de M. Louis Brunehant.

Massilia, n°s 681 à 699, arg. 9 exemplaires; 1673, br. 1 ex.; 2228, br. 1 ex.; NEM COL, 2735, br. 2 ex.; DVRAT, 4478, arg. 1 ex.; ANORBO, 4972, arg. 2 ex.; Q DOCI, 5405, arg. 1 ex.; DVBNOREX, 5026, arg. 4 ex.; TOGIRIX, 5550, arg. 5 ex.; Sequani non gravée, arg. 2 ex.; CAM.. 4143, arg. 1 ex.; 6088, br. 2 ex.; PIXTILOS, 7080, br. 4 ex.; CISIAMBOS, 7159, br. 1 ex.; ATEVLA, 7191, arg. 3 ex.; EIVICIAC, 7207, br. 1 ex.; homme fuyant, 7134, br. 2 ex.; même genre non gravé, br. 1 ex.; RATVMACOS, 7372, br. 1 ex.; 7458, pot. 4 ex.; 7471, 7472, pot. 1 ex.; SENV., 7552, br. 2 ex.; SOSO, 7606, br. 2 ex.; 7608, br. 1 ex.; ROVECA, 7643-7646, br. 1 ex.; ROVECA, 7660, br. 3 ex.; ROVECA, 7691, br. 1 ex.; 7716, br. 1 ex.; ΔIEVICAC, 7729, br. 2 ex.; pièces précédemment attribuées à Galba, 7739, br. 8 ex.; 7820, pot. 1 ex.; 7859, pot. 1 ex.; 7862, pot. 1 ex.; 7870, pot. 3 ex.; 7905, pot. 1 ex.; genre 8030, électr. 5 ex., REMOS-ATISIOS, 8054, br. 5 ex.; NIDE, texte 8100, arg. 1 ex.; 8124, pot. 5 ex.; 8145, pot. 1 ex.; 8319, pot. 1 ex.; 8329, pot. 2 ex.; 8351, pot. 2 ex.; 8424, br. 2 ex.; 8449, br. 1 ex.; 8456, br. 1 ex.; 8487, br. 2 ex.; 8494, br. 2 ex.; 8498, br. 1 ex.; VIIRICIV, 8569, br. 1 ex.; 8577, br. 1 ex.; 8584, br. 1 ex.; 8620, pot. 7 ex.; texte 8664, pot. 1 ex.; ANDOBRV, 8673, br. 1 ex.;

1. *Rev. num.*, 1893, page 321.

AVAVCIA, genre 8881-8885, br. 1 ex.; HIRTIVS, 9235, br. 1 ex.; *Rev. archéologique*, 1881, pl. VII, nº 44, pot. 4 ex.; Monnaies à la tête de Janus et lion au revers, br. 73 ex.; pièces de CRICIRV : 223, dont 3 en or, 6 en arg. et 214 en br.; monnaies inédites et indéterminées, 34. 456

3º Musée de Soissons.

DIASVLOS, arg. 4871, 1 ex.; monnaies à la tête de Janus avec lion au revers, br. 20 ex.; CRICIRV en br., 102 ex.; indéterminées, 7 ex. 130

4º Collection de M. Toulouze.

Massilia, arg. 1 ex., Tectosages, arg. 1 ex.; 5550, arg. 4 ex.; SOSO, 7606, br. 2 ex.; ROVECA, br. 2 ex.; REMOS-ATISIOS, 8054, br. 2 ex.; 8124, pot. 2 ex.; 8351, pot. 1 ex.; GALIACIIS (?) br. 2 ex.; ATEVLA, arg. 1 ex.; PIXTILOS (1 au temple), br. 4 ex.; ANDOBRV, br. 1 ex. et une pièce des Ambiani; 8620, pot. 1 ex.; sanglier à droite, ℟. lisse, br. 1 ex.; petite monnaie en electrum, 1 ex.; pièce jadis attribuée à Galba, br. 1 ex.; tête de Janus, lion au revers, br. 7 ex.; CRICIRV en br. 12 ex. 47

5º Ancienne collection de M. E. Picard (actuellement au général de Chauvenet?)

COIOS, 4819, arg. 1 ex.; TOGIRIX, arg. 2 ex.; DVBNOREX, 5026, arg. 4 ex.; TVRONOS, 7005, arg. 1 ex.; PIXTILOS, 7095, br. 1 ex.; monnaies indéterminées, 16 ex.; tête de Janus au lion au revers. br. 5 ex.; CRICIRV, 7 ex. en br. et 1 en arg. 38

Total des monnaies déterminées de l'enceinte de Pommiers. 1860

On peut estimer à plus de 600 pièces celles qui ont été recueillies par diverses personnes et non comprises dans les inventaires qui précèdent, ce qui donne plus de 2460 monnaies gauloises ayant été trouvées dans l'oppidum de Pommiers.

Récapitulation des quatre inventaires différents des monnaies gauloises de l'oppidum de Pommiers.

Massilia	MA	681 à 699	Arg.	21 exempl.
	ΜΑΣΣΑ	1673-2071	Br.	4
	ΑΟΣΣ	2228	Br.	1
	VOLC	2247	Br.	1
	AYE	2516	Br.	2
VOLCAE-AREC		2677	Br.	2
ΝΑΜΜΑΣΑΤ		2698	Br.	1
NEM-COL		2735	Br.	2
Tectosages		3351	Arg.	2
EPAD		3901-3906	Br.	4
		4117	Arg.	2
CAM		4143	Arg.	1
ABVDOS		4154	Br.	4
DVRAT		4478	Arg.	1
ATIII		4637	Arg.	1
COIOS		4819	Br.	1
DIASVLOS		4871	Arg.	1
ANORBO		4972	Arg.	7
DVBNOREX		5026	Arg.	14
LITAVICOS		5072	Arg.	1
ALAV		5086	Br.	1
		5138	Arg.	1
		5252	Arg.	1
		5342	Arg.	1
		5368	Pot.	1
Q DOCI		5405-5411	Arg.	3
TOGIRIX		5550	Arg.	25
Séquani non gravées			Arg.	2
TOG		5611	Pot.	3

IMIOCI	5639	Arg.	2 exempl.
	6088	Br.	6
	6108	Br.	3
	6117	Br.	2
	6202	Br.	1
TASGIITIOS	6295	Br.	1
KONAT	6317	Br.	1
CATAL	6329	Br.	1
TOVTOBOCIO	6361	Br.	1
TVRONOS	7005	Br.	1
	7015	Or bas.	1
PIXTILOS	7078-7137	Br.	17
CISIAMBOS	7159	Br.	1
CALEDV	7177	Arg.	1
ATEVLA-VLATOS	7185-7191	Arg.	7
	7258-7322	Br.	8
RATVMACOS	7372	Br.	1
	7405	Pot.	1
	7417	Pot.	2
	7437	Pot.	1
	7458	Pot.	9
ECCAIOS	7471	Br.	2
KOIIKA	7490	Br.	2
VLLVCCI	7493-7508	Br.	2
	7545	Br.	1
	7550	Br.	1
SIINV	7552	Br.	3
GIAMILOS-SINVI	7565	Br.	2
	7600	Br.	2
SOSO	7606-7608	Br.	3
EPENOS	7616	Br.	1
ROVECA	7631-7691	Br.	27
ΔEVICAE	7716-7729	Br.	21
	7820	Pot.	2
VENEXTOC	7850	Br.	1
	7859-7873	Pot.	11
	7905	Pot.	1
NIREI-MVTINVS	7976	Br.	1
	7979	Br.	1

VANDILOS	7983	Br.	1 exempl.
CALIAGIIS	8000	Br.	3
	8018	Br.	1
	8030	El.	17
REMOS-ATISIOS	8054-8082	Br.	18
AΘIDIAC.-A HIR IMP	8086	Br.	2
NIDE	8100	Arg.	4
	8124	Pot.	18
	8145	Pot.	2
ΚΑΛΕΤ ΕΔΟΥ	8291	Arg.	1
	8319	Pot.	1
	8329	Pot.	9
	8351	Pot.	5
	8416-8424	Br.	5
	8441	Br.	1
VACIICO	8442	Br.	1
	8449	Br.	1
	8456	Br.	2
	8464	Br.	2
	8482	Br.	1
	8486	Br.	1
	8487	Br.	2
	8494	Br.	2
	8498	Br.	1
	8533	Br.	1
VIRICIV	8541-8469	Br.	5
	8577	Br.	1
	8584	Br.	1
	8620	Pot.	16
	8642	Pot.	1
VARTICE	8645	Br.	1
	8561	Br.	3
	8669	Pot.	1
ANDOBRV-CARMA..	8671-8673	Br.	4
	8717	Br.	1
ARDA	8839	Br.	2
	8866	Br.	2
AVAVCIA	8882	Br.	2
	9078	Pot.	1

	9104	Br.	1 exempl.
	9147	Pot.	1
	9180	Pot.	1
	9189	Pot.	1
HIRTIVS	9235	Br.	2
GERMANVS INDVTILII	9248	Br.	2
Rev. archéol., 1881, pl. VII, n° 44.		Pot.	14
— 1881, pl. VI, n° 29.		Br.	1
Rev. num., 1886, pl. XI et XII.			22
— 1893, pl. VII et VIII et texte.			26
— 1899, pl. VI.			10
Monnaies non décrites ou inédites.			65
— anciennement attribuées à Galba.			51
Bronzes à la tête de Janus, lion courant ou au repos au revers.			325
Monnaies de CRICIRV, en or, argent et en bronze.			932
		Total.......	1860

On peut remarquer que sur 1860 monnaies trouvées disséminées dans l'oppidum de Pommiers, il y a 325 bronzes à la tête de Janus avec lion au revers, soit la proportion de 17.47 %.

Les monnaies de CRICIRV sont au nombre considérable de 932, ou plus de 50 %.

Les résultats des inventaires qui précèdent permettent de conclure que :

1° Les monnaies en bronze à la double tête confrontée, ou tête de Janus, au lion au revers, doivent être classées aux Suessions[1].

Cette monnaie, qui a été attribuée aux Rèmes, se trouve rarement sur le territoire de cette peuplade.

2° Les monnaies de CRICIRV sont aussi des Suessions.

L'énorme proportion de ces monnaies de plus de 50 %, prouve évidemment que l'enceinte de Pommiers était bien le

1. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, année 1897, p. 545 et 546.

centre de circulation, on peut même dire d'émission, des monnaies à la légende CRICIRV.

3° L'enceinte de Pommiers est bien l'emplacement du Noviodunum des Suessions[1].

Il reste à déterminer auquel des douze autres « oppidum », mentionnés par César, les bronzes à la tête de Janus peuvent être rattachés.

Les nombreuses monnaies gauloises étrangères au pays, telles que celles de Massalia, d'Avenio, des Segusiavi, Tectosages, Arverni, Bituriges, Aedui, Sequani, Carnutes, Eburovices, Lexovii, Caleti, Veliocasses, Senones, Meldi, Silvanectes, Bellovaci, Catalauni, Ambiani, Atrebates, Nervii, Treviri, Aduatici, Leuci, etc., prouvent aussi que les habitants de Noviodunum avaient des relations assez importantes avec toutes ces peuplades, avant la conquête romaine.

II. — MONNAIES GAULOISES D'AMBLENY[2]

1. Tête nue, à droite.
   ℞. Cheval, à gauche; deux globules dans le champ (7417). Pot. 1
2. Tête barbare, à droite.
   ℞. Sanglier, à gauche : rouelle centrée et cinq globules (7905). Pot. 1
3. Grand œil de profil.
   ℞. Cheval, à droite, buvant dans un vase; rouelle dessous (8020). Or. 1
4. Tête de Janus.
   ℞. Lion barbare, à gauche. (*Rev. num.*, 1893, pl. VIII, n° 19). Br. 2

1. *Congrès archéologique de France, Soissons et Laon*, 1887, p. 183.
2. Inventaire faisant suite aux articles publiés dans cette revue (1886, p. 200, et 1893, p. 322).

5. Monnaie de CRICIRV en br. 1

6. ℞. Tête nue, à droite : devant, cinq croissants en bordure.
℞. Lion, à gauche ; dessous, bordure dentelée. Pl. VI, fig. 11. Arg. 1. gr. 35. 1

Ces 7 monnaies avec les 137 des inventaires de 1886 et de 1893 donnent 54 monnaies de CRICIRV ou plus de 39 °/₀.

III. — MONNAIES GAULOISES TROUVÉES A VERNEUIL-SUR-AVRE, DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE

1. Tête, à droite.
℞. Aigle, aiglon, serpent, pentagone et croisette cantonnée de quatre points (6088). Br. 4 gr. 53 et 2 gr. 59. 2

2. Tête barbare, à droite.
℞. Aigle, à droite ; serpent et rouelle (6117). Br. 2 gr. 52. 1

3. Tête, à droite.
℞. Loup, à droite. Pot. 1 gr. 88. 1

Cette monnaie ressemble beaucoup au nº 6188, mais le loup est tourné en sens contraire.

4. Tête imberbe, à droite ; devant, ΑΚ.
℞. Lion ailé, à droite (6337). Br. 2 gr. 19 et 2 gr. 48. 2

5. Tête nue, à gauche.
℞. Cheval galopant, à droite ; au-dessus, annelet, trois globules et forme M retournée. (Comp. 7034). Br. 2 gr. 42. 1

6. PIXTILOS. Tête imberbe, à gauche.
℞. Griffon, à gauche, marchant sur un homme renversé sur le dos (7064). Br. 5 gr. 09. 1

7. PIXTILOS. Tête, à droite.
℞. Griffon courant, à droite (7078). Br. 2 gr. 25. 1

8. PIXTILOS. Tête, à droite.
℞. Cavalier ailé, armé, galopant, à droite (Comp. 7081). Br. 1 gr. 97 et 2 gr. 61. 2

9. PIXTILOS. Tête imberbe, diadémée, à droite.
℞. Aigle éployé, à gauche, sous un temple (7100). Br. 2 gr. 35. 1

10. Tête barbare, à droite.
℞. Cheval courant, à droite ; dessous, deux globules (7417). Pot. 3 gr. 52 et 3 gr. 76. 2

11. ROVECA. Tête nue, à gauche.
℞. Cheval galopant, à gauche ; au-dessus, trois annelets centrés (Comp. 7660). Br. 2 gr. 29. 1

12. ANDOBRV. Buste jeune, imberbe, à gauche ; la tête coiffée d'un casque à larges bords.
Cavalier trottant, à droite (8671). Br. 2 gr. 33. 1

13. Tête de Janus.
℞. Lion barbare, dessus, trois annelets centrés. (*Rev. num.*, 1893, pl. VIII, n° 19. Br. 2 gr. 78. 1

14. Tête nue, à gauche ; les cheveux en grosses mèches.

℞. Cheval courant, à gauche; dessus, oiseau à gauche[1]. Pl. VI, nº 12. Br. 2 gr. 02 et 2 gr. 56. 2

15. Tête nue, à gauche; les cheveux en cinq grosses mèches; devant et dessous, cinq croissants.

℞. Cheval galopant, à gauche; dessus, oiseau à gauche au-dessus d'une ligne perlée; dessous, symbole indéterminé. Pl. VI, nº 13. Br. 2 gr. 26. 1

16. Tête nue imberbe, à droite; derrière, K.

℞. Cheval galopant, à droite; dessus, symbole en forme de spirale. Pl. VI, nº 14. Br. 2 gr. 09. 1

17. Sanglier, à droite; devant, M; dessous, symbole en forme de croissant perlé au-dessus; grènetis autour.

℞. Oiseau avec huppe et longue queue, marchant, à droite; devant, croisette; dessus, même symbole que sous le sanglier. Pl. VI, nº 15. Br. 2 gr. 04. 1

Total..... 22

O. Vauvillé.

1. Au sujet des monnaies gauloises, qui portent un cheval surmonté d'un oiseau, voy. Adrien Blanchet, dans la *Rev. archéol.*, 1896, II, p. 386.

CHARAC-MOBA

J'ai eu l'occasion de faire connaître, l'année dernière, deux monnaies de Medaba, au pays de Moab : c'était la première fois que cette ville, qui eut une réelle importance aux époques romaine et byzantine, prenait place dans la nomenclature numismatique de l'antiquité [1].

Aujourd'hui, c'est d'une autre ville de cette même région trans-jordanienne que je présente deux monnaies de bronze : elles figuraient, comme celles de Medaba, dans un lot de pièces, la plupart sans intérêt, envoyées de Palestine à M. L. Hamburger, de Francfort. Grâce à l'obligeance de M. Hamburger, la ville de Charac-Moba aura désormais son paragraphe numismatique.

Voici la description des deux pièces.

ΑΥ ΚΑΙ Μ ΑΥ ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ. Buste lauré d'Élagabale, à droite.

℞. ΧΑΡΑΧΜΩΒΑ. Tyché tutulée, debout de face, regardant à gauche, et tenant une corne d'abondance et un gouvernail.

1. Voyez *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1898, pp. 387 à 394, et mes *Mélanges numismatiques*, t. III, p. 251 et suiv.



Fig. 1.

Br. 21 mill. — Fig. 1. — Coll. de M. Hamburger, à Francfort.

ΑΥ Κ Μ ΑΥ ΑΝΤω... Buste lauré d'Élagabale, à droite.
℞. ΧΑΡΑΧ[ΜωΒΗ]ΝΩΝ. Tyché tutulée, debout de face, regardant à gauche, et tenant une corne d'abondance et un gouvernail.

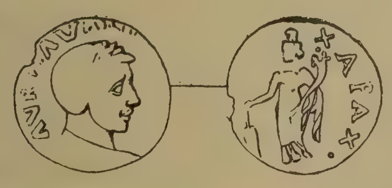


Fig. 2.

Br. 21 mill. — Fig. 2. — Coll. de M. Hamburger, à Francfort.

Si la ville de Charac-Moba est nouvelle en numismatique, elle est connue historiquement. Son emplacement est représenté aujourd'hui par la localité appelée *El-Kérak*, à l'est de la mer Morte, au sud d'Er Rabbah (Rabbath-Moab) [1]. Elle est déjà mentionnée, de même que sa voisine Medaba, dans la prophétie du prophète Isaïe contre Moab ; la forme hébraïque de son nom est קִיר מוֹאָב, *Qir-Moab* [2]. Le mot קִיר, signifiant *lieu fortifié*, a été traduit en grec par Χάραξ qui a le même sens, de sorte que le nom de la ville, signi-

1. L'abbé Vigouroux, *Dictionnaire de la Bible*, voy. *Characa*.
2. Isaïe, XV, 1.

fiant « la forteresse de Moab », est généralement transcrit, chez les auteurs grecs, sous la forme Χαράκμωβα ; ils l'appellent aussi Μωβουχάραξ. L'ethnique, d'après Étienne de Byzance, est Χαρακμωβηνός ; je ne crois pas me tromper en essayant de le retrouver sur notre pièce nº 2, dont la légende de revers n'est qu'en partie conservée. Il importe de remarquer ici, que tandis que les monnaies fournissent l'orthographe officielle, ΧΑΡΑΧΜΩΒΑ par deux Χ, Étienne de Byzance orthographie ΧΑΡΑΚΜΩΒΑ par un Χ et un Κ. Hiéroclès qui mentionne notre ville dans l'éparchie de la IIIe Palestine, adopte la forme de Χαραγμοῦβα [1], et les notices des évêchés grecs donnent Χαραγμουχά et même le nom défiguré Παρωχμούχου [2].

On connaît plusieurs autres noms de villes antiques formés de la même manière, c'est-à-dire avec le mot Χάραξ comme principal élément : Χάραξ Πασίνου, qui a donné son nom à la Characène dont elle était la capitale ; Σιοχάραξ en Phrygie ; Χαράχαρτα en Perse ; et peut-être Χαράκωμα, quelque part sur la frontière de l'Arabie Pétrée, si toutefois ce dernier nom n'est pas simplement une altération du nom de Χαράκμωβα elle-même.

Le deuxième élément du nom de Charac-Moba, (—μωβα), se retrouve dans d'autres noms géographiques du pays de Moab, comme Ραβάθμωβα ou Ραββάθμωβα [3] dont on a des monnaies.

Je ne sais si une exploration archéologique du site de Charac-Moba donnerait des résultats aussi intéressants et aussi inattendus que ceux qu'ont procurés, tout récemment, les ruines de Medaba. L'avenir nous le dira ; il faut nous borner à constater ici qu'on ne connaît presque rien des annales

1. G. Parthey, *Hieroclis synecdemus*, p. 45.
2. G. Parthey, *op. cit.*, pp. 91 et 145.
3. F. de Saulcy, *Numismatique de la Terre Sainte*, p. 354.

historiques de la ville de Charac-Moba, qui fut pourtant un évêché à l'époque byzantine. Les monnaies que nous avons décrites sont d'Élagabale, comme celles de Medaba. Ce prince syrien dont les extravagances scandalisèrent si fort les Romains, pourtant déjà si corrompus eux-mêmes, eut un règne qui marqua certainement une période de prospérité pour la Syrie, la Palestine et les régions avoisinant le Jourdain et la mer Morte. S'il eut vécu plus longtemps, les effets historiques et économiques de cette renaissance se fussent fait sentir d'une manière durable, sans doute. La preuve de cette assertion, je la trouve dans les nombreuses monnaies de ces régions, qui furent frappées à son effigie ; je la trouve aussi dans les ateliers nouveaux ouverts, pour la première fois, sous son règne et dont le monnayage ne lui survécut pas. Peu d'empereurs, même parmi ceux dont le règne se prolongea le plus longtemps, ont, dans les régions syrienne et palestinienne, un monnayage aussi développé et aussi abondant que celui d'Élagabale, et c'est là, suivant nous, un signe incontestable de prospérité et d'activité commerciale.

E. Babelon.

CATALOGUE

DES

PLOMBS ANTIQUES

DE

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

(*Suite*[1]).

VI

TESSÈRES DE SPECTACLES

A. — *Venationes.*

106. Bestiaire, à droite, en attitude de combat, le pied gauche avancé, le corps renversé, se préparant à recevoir un ennemi venant de droite ; tenant des deux mains sa lance dirigée en avant.

℟. Lion s'élançant à droite.

D., 18 mill.

107-108. Bestiaire, à droite, en attitude de combat, tenant des deux mains sa lance dirigée en avant.

℟. Lion courant à droite.

D., 15 mill.

Cf. Dancoisne, *Revue belge de numismatique*, 1891, pl. VIII, nº 4; Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nº 1214; *Ibidem*,

1. Voy. *Rev. num.*, 1899, p. 199.

nos 1157-1162; Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 94 et *Piombi scritti*, p.96. Trois exemplaires de ce plomb dans la collection Trau, à Vienne; ils ne figurent pas dans Scholz; comparez ses nos 927-929, et pl. IV.

109. Lion marchant à droite.

℟. TM.

D. 15 mill.

110. Lion, à droite.

℟. Lion, à droite, s'apprêtant à sauter.

D., 20 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Le moule du droit de moindre dimension que celui du revers.

111. Lion, à droite, la patte droite posée sur un objet gisant à terre.

℟. Lièvre courant, à droite.

Plomb quadrangulaire, 14 × 15 mill.

Cf. Martial, I, 6, 14, 22, 48, 51, 104, qui nous décrit les jeux de Domitien, où l'on vit un lion dressé amuser le public en jouant avec un lièvre.

112. Lion s'élançant à droite.

℟. Massue ; au-dessus, un scyphus.

D., 15 mill.

Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nos 1509, 1510.

113. Eléphant, à droite, monté par son cornac.

℟. AVG.

D., 15 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. III, n° 4; Stieglitz, *Archæologische Unterhaltungen* (Leipz., 1820), p. 149; *Catalogue des collections... de Mme Mertens-Schaffhausen* (Cologne, 1859), n° 2681; Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. II, n° 7 et p. 60 et *Piombi scritti*, p. 104 (deux exemplaires);

Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nos 1532, 1533; Scholz, *Römische Bleitesserae*, nos 5 et 1278.

114. Éléphant, à droite.

℞. Fortune, de face, la tête tournée à gauche.

D., 18 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 874. (D., 18 mill.)

115. Éléphant, à droite.

℞. Fortune, de face, la tête tournée à gauche.

D., 19 mill.

Publié par Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. IV, pl. CV, n° XIX.

116. Animal indéterminé, peut-être un éléphant, à droite.

℞. Fortune, de face, la tête tournée, à gauche.

D., 16 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 874.

117. Éléphant (?), à droite.

℞. Buste de Minerve casquée, à droite.

D., 18 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

118. Éléphant cuirassé, à droite.

℞. Tête de Méduse de face; dans le champ, à droite, une étoile.

D., 18 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.) *Rev. num.*, 1899, pl. VIII, n° 12.

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. V, n° 10; Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 761; Introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 28, n° 5. Un exemplaire au Musée Britannique.

119. Éléphant, à droite.

℞. Deux gladiateurs combattant(?)

D., 13 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 94 : Spettacoli dell' anfiteatro, nº 8; il voit au revers « *due figure con asta* »

120-121. Éléphant, à droite.

℞. Charrue.

D., 16 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 888.

122. Éléphant, à droite, la trompe levée.

℞. Taureau courant à droite, la tête levée, la queue dressée.

D., 18 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. IV, nº 18.

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XIX, nº 2; Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 872 (deux exemplaires dans la collection Trau, qui en contient en réalité quatre). Un exemplaire au Musée Britannique. Au revers d'un médaillon de bronze, de Gordien, est figuré un combat dans l'amphithéâtre entre un taureau et un éléphant (Cohen, V, p. 37, nº 165).

Cf. Martial, *Lib. spect.*, 17. Voy. aussi Friedländer, *Sittengeschichte*, II, p. 538.

123. Éléphant, à droite.

℞. Animal, méconnaissable, à droite.

Traces de légendes sur les deux faces.

D., 20 mill.

124. Éléphant, monté par son cornac (?), à droite.

℞. Effacé.

D., 18 mill.

125-127. Rhinocéros, à droite; dans le champ, à droite, une palme.

℞. Taureau, à droite.

D., 21 mill. (Le n° 127, provenant de Rome, donné par M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XIX, n° 5; Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 94, et pl. II, n° 17, qui voit au-dessus du rhinocéros un *venabulum*, lequel manque sur tous les exemplaires à nous connus; Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 1539; Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 884; *Martialis*, I, 9; Friedländer, *Sittengeschichte*, II, p. 404.

128. Rhinocéros, à droite.

℟. Modius aux trois épis.

D., 17 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 880.

129. Rhinocéros, à droite.

℟. Palme accostée des lettres P[A].

D., 19 mill.

La seconde lettre est complètement effacée. Nous la restituons d'après les exemplaires cités dans les ouvrages qui suivent.

Cf. Pignorius, *De servis*, p. 248, pl., n° 3; Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 1549; Garrucci, *Piombi scritti*, p. 133; Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 885 (3 ex.).

130. Rhinocéros, à droite.

℟. SPS en une ligne.

D., 15 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 141; Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 1728; Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 1771. Ces deux auteurs ont cru reconnaître, au droit, un porc.

131-132. Chameau, à droite.

℟. Tortue vue de dos.

D., 13 mill. (Le n° 131, provenant de Rome a été donné par M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XIX, n° 4; Müller, *Description... du musée Thorwaldsen* (Copenhague, 1847),

p. 111, n° 22; Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 901 (quatre exemplaires; au-dessus du chameau on voit sur l'un des exemplaires de la collection Trau le chiffre I).

133. Chameau, à droite.
℞. Effacé.
D., 13 mill.

134. Animal bossu (chameau?), à droite.
℞. Fortune de face, la tête tournée à gauche.
D., 17 mill.

135. Taureau courant à droite.
℞. Sanglier courant à droite.
D., 13 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 917 (2 exemplaires).

136-137. Taureau, à droite.
℞. AMP en une ligne.
D., 16 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 66; Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 1626; Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 255.

138. Taureau, à droite; au-dessus, QL.
℞. Palme droite.
D., 17 mill.

139. Sanglier, à droite.
℞. Cigogne, à droite.
D., 16 mill.

140. Chien (?) courant à droite.
℞. Lièvre courant à droite.
D., 16 mill.

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XIX, n°s 13 et 14.

141. Animal, à droite (taureau?)
℞. Homme, de face, regardant à gauche.
D., 20 mill.

142. Animal, indéterminé, à droite. Taureau (?)
℞. PM en une ligne.
D., 15 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 134.

143. Onagre (?) courant à droite.
℞. Tête, à droite (?)
D., 17 mill.

144. Ours (?), à droite.
℞. Victoire, à gauche, présentant une couronne.
D., 13 mill.

145. Taureau (?), à droite.
℞. Buste viril (?), à gauche (très effacé).
D., 15 mill.

B. — *Théâtre.*

146-148. Masque scénique.
℞. Masque, mal dessiné (?)
D., 14 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 95; Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 598.

149. Masque suspendu.
℞. Casque à cimier et glaive.
D., 18 mill.

150. Masque scénique.
℞. Animal (lion?) courant à droite.
D., 10 mill.

151. Masque (?)
℞. Effacé.
D., 15 mill.

C. — *Cirque.*

152. Meta du cirque.

℟. Deux mains unies (?)

D., 17 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. IV, nº 23.

153. Bige galopant à droite, monté par deux personnages.

℟. VACR en légende circulaire.

D., 17 mill.

Cf. Benndorf, *Beiträge zur Kenntniss des attischen Theaters*, p. 77, nº 16. (Cabinet de Gotha), qui ne voit sur le bige qu'une figure et donne la légende VA-AR.

154-155. Bige galopant à droite, l'aurige fouettant les chevaux.

℟. Victoire, à droite, présentant une couronne.

D., 15 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 788.

156. Quadrige galopant à droite, l'aurige fouettant les chevaux.

℟. Palme droite.

D., 20 mill.

Publ. par Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. IV, pl. CV, nº XVII. Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nºs 1169, 1170; Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. II, nº 18; Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 186.

157. Quadrige s'avançant au pas, à droite.

℟. Effacé.

D., 17 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

158. Aurige (?), de face, regardant à droite.

℟. Cheval, à droite, la patte gauche antérieure levée; derrière lui, une palme.

D., 20 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 94; Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 62. (D., 16 mill.)

159. Aurige, de face, regardant à droite, vêtu d'une tunique courte, tenant de la main droite un objet indéterminé.

℞. Cheval galopant à droite (monté d'un cavalier?)

D., 15 mill.

Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n°s 1193-1195, n°s 1171 et 1233.

160. Aurige (?), de face, regardant à gauche, vêtu d'une tunique courte.

℞. Cheval galopant à droite.

En forme de losange, 14×17 mill.

161. Cheval, à droite, la patte gauche antérieure levée.

℞. GA.

D., 15 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

162. Cheval, à droite, la patte gauche antérieure levée; derrière lui, une palme.

℞. TICV en une ligne.

D., 17 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. IV, n° 24.

163. Cheval, à droite, frottant de son museau la patte gauche antérieure.

℞. Victoire, à gauche, présentant une couronne.

D., 11 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. IV, n° 25.

164. Cheval, à gauche, frottant de son museau la patte gauche antérieure.

℞. Effacé.

D., 18 mill.

165. Cheval, à droite; derrière lui, une palme.

℞. Victoire, à gauche, présentant une couronne.

D., 20 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897). *Rev. num.*, 1899, pl. VIII, n° 4.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae,* n° 620 (2 ex.; mêmes représentations sur un plomb de dimensions plus petites de la coll. Trau. D. 14 mill.).

166. Cheval, à droite.

℞. Palme droite.

D., 17 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 612, 784, 785.

167. Cheval, à droite, auprès d'une colonne.

℞. Fortune, de face, regardant à droite.

D., 16 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 621, cf. n° 623 (Fortune à g. D. 18 mill.).

168. Cheval galopant à droite.

℞. Arbre.

D., 13 mill.

169. Deux personnages affrontés. Le personnage de droite semble être une femme couronnant un homme (aurige?)

℞. Fer de cheval (?)

D., 20 mill.

D. — *Gladiateurs et athlètes.*

170. Gladiateur en attitude de combat, à droite, tenant de la main gauche avancée un bouclier rond, de la droite, un glaive.

℞. Q·P.

D., 12 mill.

171. Gladiateur, à gauche, se couvrant d'un bouclier rond. Devant lui, une palme (?); derrière, une stèle ronde.

℞. Effacé.

Plomb triangulaire. Haut. 20 mill.

172. Deux gladiateurs (?) affrontés en attitude de combat.

℞. Mercure, de face, tenant de la main droite le caducée, de la gauche, la bourse.

D., 14 mill.

173. Homme marchant à droite, coiffé d'un haut bonnet, vêtu d'une tunique courte, tirant de l'arc. Des deux côtés, les lettres V V.

℞ Même type, accosté des lettres IV || V.

D., 20 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. V, nº 4.

Publié par Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. IV, pl. CIV, nº III.

173 [a]. Homme marchant à droite, tirant de l'arc.

℞. Cheval, à droite.

D., 14 mill.

174. Homme en attitude de combat, à droite, tenant dans la main droite un glaive, de la gauche, se couvrant de son bouclier.

℞. Trophée d'armes (?)

D., 15 mill.

175. Homme, à gauche, en attitude de combat, se couvrant de son bouclier.

℞. Personnage debout, à gauche, tenant dans la main droite avancée un objet indéterminé, s'appuyant de la gauche sur une lance. — Représentations effacées.

D., 13 mill.

176. Homme nu, marchant à droite, tenant de la main droite une haste, de la main gauche une palme posée sur son épaule.

℟. Homme, à droite, la main gauche avancée. — Représentations effacées.

D., 21 mill.

177. Deux hommes affrontés, vêtus de tuniques courtes, luttant (?).

℟. Homme, à gauche, s'appuyant de la main droite sur une lance.

D., 19 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. V, n° 2.

178. Jeune homme, de face, debout, regardant à gauche, les jambes croisées, la main gauche appuyée au flanc; devant lui, une palme (?). (Athlète au repos?)

℟. Type effacé, peut-être un arbre.

D., 18 mill.

179. Athlète nu, de face, la main droite avancée, s'appuyant de la gauche sur une lance.

℟. Deux femmes assises, affrontées.

D., 13 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

180. Athlète nu, de face, regardant à droite, présentant de la main gauche un objet indéterminé, s'appuyant de la droite sur une lance.

℟. Athlète (?) nu, de face, regardant à gauche.

D., 13 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

181-182. Homme nu, à gauche, la main droite avancée, la gauche appuyée au flanc.

℟. Coquille de saint Jacques.

D., 9 mill. (Le n° 182 provenant de Rome et donné par M. Rostovtsew, en 1897.)

E. — *Tessères indiquant les places* (?)

183. CII.

℞. Cheval, à droite; derrière lui, une palme.

D., 16 mill.

184. CIVI.

℞. Une grappe de raisin (?).

D., 14 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. V, nº 10.

Autre exemplaire au Cabinet de Londres.

185. C|XII en deux lignes.

℞. Fortune, de face, regardant à gauche.

D., 19 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. V, nº 11.

Autre exemplaire à Londres. Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 1806 et pl. IV (D., 16 mill.); Ficoroni, II, pl. XI, nº 17, donne un plomb semblable (D., 12 mill.) avec la légende C|XIIC et sans revers; la lettre après le chiffre n'est pas signalée dans la description, p. 108; Morcelli, *De stilo*, p. CCLVII se basant sur ce dessin, propose l'explication c(*uneo*) *XII c*(*ircenses*) ou c(*oenaculo*) *XII c*(*ircenses*). Cf. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 48, *Piombi scritti*, p. 149. Voy. notre introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 25.

186. ///I V | III P en deux lignes.

℞. Cheval, à droite.

D. 12 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. V, nº 5.

F. — *Tessères munies de signes de la Victoire, pouvant se rapporter aux jeux ou aux donatifs.*

187. Palme dans une couronne de palmier.

℞. Fortune, de face, regardant à gauche.

D., 16 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nºˢ 307-308.

188-189. Palme.

℞. Fortune, de face, regardant à gauche.

D., 18 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nos 310 et 802; cf. nos 800 et 801 (8 exemplaires de différentes dimensions dans la coll. Trau).

190. Mêmes types.

D., 14 mill.

191-192. Mêmes types.

D., 18 mill. (Le no 192, échancré[1].)

193. Palme accostée des lettres VC.

℞. Fortune de face, regardant à gauche.

D., 16 mill.

194-196. Palme.

℞. Oiseau (chouette?), à gauche.

D., 16 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nos 1023 et 1040 (3 ex.).

196 a. Palme.

℞. Oiseau (canard ou colombe), à droite.

D., 14 mill. (Legs de M. Edmond Le Blant, en 1897.)

Publ. par E. Le Blant, *Monuments chrétiens inédits*, dans *Bullet. archéolog. de l'Athenæum franç.*, II (1856), p. 11 et pl. I, no 22.

197. Palme.

℞. T.

D., 17 mill.

198. Calathus; au-dessus, une palme sur un piédestal (?).

℞. ꟼ.

D., 20 mill.

1. Il n'y a que la forme de la palme qui varie dans les nos 188-192.

199. Palme.

℞. Deux mains unies (?).

D., 15 mill.

200. Palme.

℞. Tête barbue, à gauche.

D., 15 mill.

201. Palme.

℞. Tête barbue, à droite.

D., 13 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

202. Palme au-dessus d'un globe, la palme dans un double encadrement, l'un amygdaloïde, l'autre en forme d'Ω.

℞. lisse.

D., 16 mill.

203. Palme.

℞. Indéterminé.

D., 19 mill. Coulé dans deux moules de diamètre inégal. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

204-205. Palme.

℞. Couronne de palmier; au centre, un globule.

D., 18 mill.

206. Palme.

℞. Couronne; au centre, un globule.

D., 12 mill.

207. Mêmes types.

D. 18 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

208. Mêmes types.
D. 14 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

209. Palme.
℟. AC.
D., 20 mill.

210. Couronne entourant une coquille (?).
℟. Couronne.
D., 19 mill.

211. Couronne.
℟. Couronne.
D. 16 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

212. Mêmes types.
D., 12 mill.

213. Type indéterminé dans une couronne de palmier.
℟. Type effacé.
D., 16 mill.

214. Couronne d'olivier; au centre, un globule.
℟. P dont la panse est encadrée entre les dents d'une fourche placée horizontalement.
D., 20 mill.

215. Couronne.
℟. Trophée.
D., 11 mill.

216. Victoire, à droite, présentant une couronne.
℟. Fortune de face, regardant à gauche.
D., 13 mill.

217. Victoire, à gauche.
℟. Fortune de face, regardant à gauche.

Plomb triangulaire. Haut. 14 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

218. Victoire, à gauche, présentant une couronne, tenant une palme sur l'épaule droite.

℞. Fortune de face, regardant à gauche.

D., 15 mill.

219. Victoire, à gauche, présentant une couronne.

℞. Fortune, de face, regardant à gauche.

D., 14 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

220. Victoire, à gauche, présentant une couronne.

℞. Fortune, de face, regardant à droite.

D., 15 mill.

221. Victoire, à gauche (?).

℞. Fortune (?), de face, regardant à droite.

D., 12 mill.

Cf. pour les nos 216-221 Scholz, *Römische Bleitesserae*, nos 323-326.

222. Victoire, à droite, présentant une couronne.

℞. Fortune de face, regardant à gauche.

Rectangle allongé. Haut. 17 mill., larg. 10 mill.

Publ. par Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. IV, pl. CV, n° XXIII.

223. Victoire, à gauche, présentant une couronne.

℞. Mercure, de face, regardant à gauche, tenant la bourse et le caducée.

D. 13 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 218 (9 exemplaires).

224. Victoire, à gauche, présentant une couronne. Cercle au pourtour.

℞. Mercure, de face, regardant à gauche, coiffé du

pétase, tenant la bourse et le caducée. Cercle au pourtour.

D., 19 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 216.

225. Victoire, à droite, présentant une couronne.

℞. Tête du Soleil, radiée, à droite.

D., 19 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 195.

226. Victoire, à droite, présentant une couronne.

℞. Palme traversée par un F = *f*(*eliciter*).

D., 13 mill.

Cf. n° 103.

227-229. Victoire, à droite, présentant une guirlande.

℞. Couronne de grènetis.

Plomb quadrangulaire, 15 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.) *Rev. num.*, 1899, pl. VIII, n° 9.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 336 ; Müller, *Description du musée Thorwaldsen*, p. III (Copenhague, 1847), n° 51 ; Introduction, dans *Rev. num.*, 1898, p. 254, note.

230. Victoire, à gauche, présentant une couronne.

℞. Homme vêtu d'une tunique courte, à gauche.

D., 13 mill.

231. Victoire, à gauche, présentant une couronne.

℞. Homme vêtu d'une tunique courte, coiffé d'un haut bonnet, s'appuyant de la main gauche sur une lance.

D., 20 mill.

232. Victoire, à droite, présentant une couronne, tenant sur l'épaule une palme.

℞. Griffon, à droite.

D., 13 mill.

233. Victoire, à droite, présentant une couronne.
℞. Tête de Méduse.
D., 16 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

234. Victoire entre deux enseignes.
℞. Type effacé.
D., 18 mill.

235. Victoire, à gauche, présentant une couronne.
℞. lisse.
D., 15 mill.

236-237. Victoire, à droite, présentant une couronne.
℞. Type indéterminé (triquètre?).
D., 15 mill.

VII

TESSÈRES PRIVÉES [1]

A. — *Divinités.*

238. Tête de Jupiter Olympien, à droite, dans un cercle.
℞. Tête de Minerve casquée, à droite, dans un grènetis.
D., 19 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. V, nº 13.

Le type de Jupiter se rapproche beaucoup de la tête Albani publiée par Amelung, *Bulletino del Instituto archeologico germanico*, 1893, p. 183 et suiv. et considérée par lui comme une copie grossière mais assez fidèle de la célèbre statue de Phidias.

1. Les tessères des particuliers, dont nous avons parlé dans notre introduction. *Rev. num.*, 1899, p. 33 et suiv., ont été classées par types et légendes, dans l'ordre suivant : divinités ; noms propres ou abréviations de noms propres ; représentations diverses ; anépigraphes. Il est certain que cette classification est empirique et provisoire, et que l'on a sans doute introduit dans cette classe des plombs qui appartiennent à une autre.

239. Jupiter, nu, debout, de face, regardant à gauche, tenant de la main droite un foudre, de la gauche, un sceptre.

℟. TTM.

D., 30 mill.

240. Personnage assis, à droite, tenant de la main droite un objet indéterminé; derrière lui, une colonne (Jupiter tenant un foudre?)

℟. Type indéterminé.

D., 12 mill.

241. Jupiter (?) debout, à droite, lançant la foudre.

℟. Fortune (?) de face.

D., 16 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

242-244. Aigle, de face, les ailes éployées, regardant à gauche.

℟. Bouclier.

D., 15 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. V, nº 14.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 560 (2 ex.)

245-247. Aigle, de face, les ailes éployées, regardant à gauche.

℟. Sphynx, à droite.

D., 15 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 63.

248. Aigle, à droite, les ailes éployées.

℟. Type indéterminé.

D., 17 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

249-250. Minerve, de face, s'appuyant de la main droite sur sa lance, de la gauche, sur son bouclier.

℞. Même représentation.

D., 13 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi Altieri,* p. 83.

251. Minerve, de face, comme aux nos 249-250.

℞. Aigle, à droite, retournant la tête et tenant une couronne dans son bec.

D., 10 mill.

252-253. Minerve Promachos, à droite.

℞. lisse.

D., 20 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. V, n° 9. (Le n° 253 provenant de Rome, a été donné par M. Rostovtsew, en 1897.)

254. Tête de Minerve, à droite.

℞. Minerve Promachos, à droite.

D., 19 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 86; Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 83.

255. Minerve (?), de face, regardant, à gauche, s'appuyant de la main droite sur sa lance, présentant de la main gauche une couronne.

℞. Amour (?) volant à droite.

D., 17 mill.

256. Minerve assise, de face, s'appuyant de la main droite sur sa lance, du coude gauche sur son bouclier.

℞. Flambeau.

D., 16 mill.

257. Minerve, de face, s'appuyant de la main gauche sur sa lance, de la droite sur son bouclier.

℞. Couronne de palmier.

D., 17 mill.

258. Minerve, de face, regardant à gauche, s'appuyant de la main gauche sur sa lance, et de la droite, sur son bouclier.

℞. Type indéterminé.

Quadrangulaire. 14-15 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

259. Minerve, de face, s'appuyant de la main gauche sur sa lance, et de la droite sur son bouclier.

℞ Type indéterminé.

D., 14 mill.

260. Minerve, de face, s'appuyant de la main droite sur sa lance, de la gauche, sur son bouclier. A gauche C, à droite O.

℞. Personnage assis à gauche, tenant sur la main droite, une Victoire, la main gauche appuyée sur son siège. (Jupiter?)

D., 17 mill.

261. Minerve, de face, s'appuyant de la main droite sur sa lance, tenant dans la gauche son casque.

℞. COSL.

D., 19 mill.

Publ. par Caylus, *Recueil d'antiquités,* t. IV, pl. CIV, n° VII et p. 336.

262. Buste de Minerve casqué, à droite.

℞. C / S S dans une couronne de palmier; au centre, un globule.

D., 18 mill.

263. Même droit et même revers qu'au n° 262.

D., 16 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897).

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XI, n° 2 ; Garrucci, *Piombi scritti*, p. 111.

264. Minerve, de face, regardant à gauche, s'appuyant de la main droite sur sa lance, de la gauche, sur son bouclier. A droite, E.

℞. E.

D., 14 mill.

265. Minerve s'appuyant de la main droite sur sa lance, de la gauche, présentant un casque (?)

℞. PAG en une ligne.

D., 14 mill.

266. Vénus, de face, les bras levés, arrangeant ses cheveux.

℞. Hercule, de face, regardant à droite, s'appuyant de la main droite sur la massue, présentant de la gauche une patère (?), la peau de lion sur le bras gauche.

D., 20 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. V, nº 15.

267. Vénus du même type qu'au nº 266.

℞. Colombe, à droite.

D., 11 mill.

Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nº 193.

268. Vénus arrangeant ses cheveux; à côté d'elle, à droite, une petite colonne sur laquelle sont posés ses vêtements.

℞. lisse.

D., 15 mill.

269. Vénus, de face, arrangeant ses cheveux.

℞. Figure méconnaissable.

D., 15 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

270. Vénus du même type qu'au nº 269.

℞. Homme nu, à droite, tenant dans la main droite une œnochoé.

D., 13 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

271. Vénus du même type qu'aux nos précédents.

℞. Phallus.

D., 14 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

272. Vénus du même type qu'aux nos précédents.

℞. Type effacé.

D., 12 mill.

273. Vénus du même type qu'aux nos précédents.

℞. Un onagre, à droite ; devant lui une palme ; au-dessus, à gauche F.

D., 15 mill. (Legs de M. E. Le Blant, en 1897.)

274. Vénus, à droite, s'appuyant sur une colonnette, se regardant dans un miroir qu'elle tient de la main gauche.

℞. Homme debout, à gauche, vêtu d'une tunique courte, s'appuyant de la main gauche sur un bouclier, la main droite levée.

D., 13 mill. (Don de M. Oray, en 1866.)

275. Vénus, de face, vêtue, tenant de la main gauche un miroir, et arrangeant ses cheveux de la main droite. Dans le champ, à droite, une grande palme.

℞. Fortune, de face, regardant à gauche.

D., 16-18 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 145.

276. Buste de Vénus (?), de face.

℞. Coquille.

D., 12 mill.

277. Vénus, de face, arrangeant ses cheveux, aidée par deux

amours placés à ses côtés. A droite et à gauche, lettres effacées.

℞. Fortune, de face, regardant à gauche. A gauche C, à droite L.

D., 16 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XXII, n° 19; Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 167 (3 exemplaires; cf. n°s 168 et 169).

278-279. Même représentation qu'au n° 277. A gauche, A, à droite N.

℞. Même type de la Fortune qu'au n° 277 accosté des mêmes lettres CL.

D., 13 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XXI, n° 7; Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n°s 201, 202; Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 84, et *Piombi scritti*, p. 102; Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 168.

280. Vénus arrangeant ses cheveux.

℞. C V / C.

D., 18 mill.

Publ. par Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. IV, pl. CIV, n° VIII, qui a pris la lettre inférieure pour un E.

281. Autre exemplaire du même plomb, le revers fruste; troué. D., 18 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

282. Amour, à gauche, tirant de l'arc.

℞. Même représentation.

D., 12 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

283. Amour ailé, à droite, les jambes croisées, tenant de la main gauche un objet indéterminé.
℞. Figure de femme, à gauche.
Quadrangulaire : 15 mill.

284. Amour (?) à gauche, les jambes croisées, s'appuyant sur son arc.
℞. lisse ou type effacé.
D., 20 mill.

285. Amour ailé, à droite.
℞. ////////C.
D., 20 mill.

286. Neptune, nu, debout, de face, regardant à gauche, s'appuyant de la main gauche sur son trident, présentant de la main droite un dauphin.
℞. Proue de vaisseau à bec recourbé, munie d'un mât et d'une voile.
D., 18 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. IV, n° 16.

287. Neptune, à gauche, le pied droit posé sur un rocher, tenant de la main droite un dauphin, s'appuyant de la gauche sur son trident.
℞. Cheval marchant à droite.
D., 20 mill.
Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 19.

288. Neptune, du même type qu'au n° 287.
℞. Buste de Neptune barbu, à droite ; devant, un trident.
D., 17 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. V, n° 16.

289. Neptune debout, à gauche, présentant de la main droite un dauphin.
℞. Dauphin, à droite.
D., 16 mill.
Cf. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 82.

290. Neptune, à gauche, s'appuyant de la main droite sur un dauphin, retenant de la main gauche une draperie qui lui couvre le bas du ventre.

℞. Main, le petit doigt écarté.

D., 20 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

291. Neptune, à droite, le pied gauche posé sur un rocher, s'appuyant de la main droite sur son trident, tenant dans la gauche un dauphin.

℞. Dauphin, à droite.

D., 15 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

292. Trident.

℞. Dauphin, à droite.

D., 12 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 1050.

293. Diane s'avançant, à droite, vêtue d'une tunique courte serrée à la taille par une ceinture, tirant de l'arc. A gauche, V.

℞. Cerf, à droite.

D., 18 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. VII, n° 1.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 608 (le V manque) et n° 666 (Diane tirant de l'arc à dr. ℞. Cerf, à dr. D., 15 mill.)

294. Diane, debout, de face, la main droite levée, tenant de la gauche un arc.

℞. Cerf, à gauche.

D. 16 mill.

295. Diane, à gauche, vêtue d'une tunique courte, tenant dans la main droite un objet indéterminé, dans la gauche, un javelot.

℞. Cerf courant à droite.

D., 20 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 82; Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 58; Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 970.

296. Diane s'avançant à droite. Elle est vêtue d'une tunique flottante, les pieds chaussés de hautes chaussures; derrière les épaules, son carquois.

℞. Tête barbue, laurée, à droite.

D., 16-18 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.) *Rev. num.*, 1899, pl. VIII, n° 18.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 667.

297. Mercure, de face, regardant à gauche, tenant la bourse de la main droite et de la gauche le caducée.

℞. Fortune, de face, s'appuyant de la main droite sur un gouvernail, tenant dans la main gauche une corne d'abondance.

D., 13 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 211.

298. Mercure, à droite, tenant la bourse de la main gauche et, de la droite, le caducée.

℞. Fortune, à droite, tenant de la main droite une corne d'abondance, s'appuyant de la gauche sur un gouvernail.

D., 15 mill.

299. Mercure.

℞. Fortune, de face, regardant à gauche.

D'après une ancienne étiquette; aujourd'hui réduit en poussière.

300. Mercure, de face, regardant à gauche, tenant de la main droite la bourse, et, de la gauche, le caducée.

℞. Fortune, de face, regardant à gauche, s'appuyant de la main droite sur un gouvernail et tenant de la gauche une corne d'abondance.

D., 19 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 209; Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n°s. 228-242.

301. Mêmes types qu'au n° 300.

D., 15 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 210; cf. n° 280 (mêmes types et dimensions, description inexacte).

302. Mêmes types qu'au n° 300.

D., 9 mill.

303. Mercure, de face, regardant à gauche, avec les mêmes attributs qu'au n° 300, les pieds chaussés d'endromides ailées.

℞. Fortune assise, à gauche, la main droite appuyée sur le gouvernail, tenant la corne d'abondance de la main gauche.

D., 15-18 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n°s 221-222.

304. Fortune et Mercure debout côte à côte.

℞. Homme nu, de face, regardant à gauche, la main droite avancée, tenant dans la gauche un objet indéterminé (Mercure?).

D., 13-15 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

305. Deux personnages affrontés : à gauche, Mercure (?); à droite, Fortune.

℞. Figure virile marchant à gauche.

D., 15 mill.

306. Mercure, de face, regardant à gauche, tenant de la main droite la bourse, et de la gauche le caducée.

℞. Bélier, à droite.

D., 17 mill.

307. Mêmes types qu'au nº 306.

D., 16 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 84; Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nºs 263-266; Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 1004 (2 ex.).

308. Mercure, de face, regardant à gauche, avec les mêmes attributs qu'au nº 306.

℞. Caducée ailé.

D., 17 mill.

Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nºs 252-257.

309. Mercure du même type qu'au nº 308.

℞. Lituus.

D., 17 mill.

310. Mercure du même type qu'aux nºs précédents.

℞. Alabastron (?).

D., 18 mill.

311. Mercure du même type qu'aux nºs précédents.

℞. Abeille dans une couronne de palmier.

D., 14 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

312. Mercure du même type qu'aux nºs précédents.

℞. Tête radiée (?), à droite.

D., 14 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

313. Mercure (?), du même type qu'aux nºs précédents.

℞. Jeune homme, à gauche, la main droite avancée, tenant un poids dans la gauche. Athlète (?).

D., 15 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nos 244-245.

314. Mercure du même type qu'aux nos précédents.

℞. Couronne de palmier.

D., 17 mill.

Voy. pl. IV, no 12.

315. Mercure du même type qu'aux nos précédents.

℞. lisse.

D., 19 mill.

316. Mercure du même type qu'aux nos précédents.

℞. Type indéterminé.

D., 14 mill.

317. Bélier ithyphallique, marchant à droite.

℞. Caducée ailé.

D., 19 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

318. Mercure de face, regardant à droite, tenant de la main droite le caducée, et de la gauche la bourse.

℞. M·AE en une ligne.

D., 16 mill.

319. Jeune homme nu, assis sur un rocher, à gauche, s'appuyant de la main gauche sur le rocher, tenant un glaive de la main droite. Mercure (?). A gauche, C ; à droite, N.

℞. Bélier marchant à droite. Au-dessus, T.

D., 16 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

320. Mercure de face, regardant à gauche, tenant la bourse de la main droite, et de la gauche, le caducée.

℞. CE
R

D., 15 mill.

321. Mercure du même type qu'au nº 320.

℞. Jaculum accosté des lettres L O.

D., 17 mill.

322. Mercure du même type qu'aux nºs précédents.

℞. Q T.

D., 17 mill.

323. Fortune, de face, regardant à gauche, s'appuyant de la main droite sur le gouvernail, et tenant, de la gauche, une corne d'abondance.

D., 18 mill.

324. Fortune du même type qu'au nº 323.

℞. Bélier, à droite.

D., 17 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nºs 999-1000 et 285-286 (8 ex.), cf. nºs 266 et 1001 (2 ex. Mêmes représentations. D. 12 mill.); Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nºs 611-628.

325. Fortune, de face, tenant de la main gauche une corne d'abondance, et s'appuyant, de la droite, sur le gouvernail.

℞. Vénus soutenant de la main droite son vêtement dans l'attitude de la Vénus de Cnide.

D., 16 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nºs 252-253 et 163 (4 ex.).

326. Fortune, de face, regardant à gauche, s'appuyant de la main droite sur le gouvernail, et tenant, de la gauche, une corne d'abondance.

℞. Femme, de face, arrangeant ses cheveux (?) Vénus (?).

D., 18 mill.

327. Fortune ou Abondance assise, à gauche, présentant de la main droite une patère, tenant de la gauche une corne d'abondance.

℞. Isis debout, à gauche, tenant dans la main droite levée le sistre, et de la gauche abaissée la situle.

D. 17 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. VII, nº 2.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 276; cf. nº 277. (D. 14 mill.)

328. Fortune, de face, regardant à gauche, s'appuyant de la main droite sur le gouvernail, et tenant de la gauche une corne d'abondance.

℞. Isis debout, à gauche, les bras écartés, tenant le sistre et la situle. A gauche, C; à droite, L.

D., 15 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 251.

329. Fortune, du même type qu'au nº 328.

℞. Femme de face, la main droite levée, son peplum retombant sur le bras gauche.

D., 15 mill.

330. Fortune (?).

℞. Figure dans l'attitude de la Fortune.

D., 15-17 mill.

331. Fortune, de face, regardant à droite.

℞. Femme, à gauche.

D., 18 mill.

332. Fortune, de face, regardant à gauche.

℞. Jeune homme assis à gauche, retournant la tête, la main droite avancée; à ses pieds, un chien (?).

D., 17 mill.

333. Fortune, de face, regardant à gauche.

℞. Deux hommes affrontés, les mains droites avancées; celui de gauche portant sur les épaules un manteau long.

D., 19 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesseræ*, n° 245; *Museo Kircheriano*, n°s 738-741.

334. Fortune (?), de face, regardant à gauche.

℞. Personnage debout, s'appuyant de la main droite sur une lance, tenant dans la main gauche levée un objet indéterminé (effacé).

Quadrangulaire. Haut. 14 mill.; larg. 12 mill.

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XXIV, n° 6.

335. Trois Fortunes de face.

℞. Une main terminée en griffes. A gauche, SAT; à droite, A.

D., 14 mill. Provenance: Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897). *Rev. num.*, 1899, pl. VIII, n° 13 (dessin inexact.).

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 139, qui a lu SADA; le pouce de la main se confondant avec le T a fait croire à la présence d'un D. Il y avait à Rome un quartier appelé *Ad tres fortunas*; voy. Hülsen et Kiepert, *Forma urbis Romæ*, Nomenclator, p. 78.

336. Fortune, de face, regardant à gauche.

℞. Deux petites têtes à barbes pointues affrontées.

D., 17 mill. Provenance: Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 587.

337. Fortune, de face, regardant à gauche.

℞. Tête de Méduse.

Quadrangulaire. 15 × 16 mill. Provenance: Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

338. Fortune, à droite, s'appuyant de la main gauche sur le gouvernail et tenant de la main droite une corne d'abondance.

℞. Sphynx ailé, à droite, la patte antérieure droite levée.

D., 15 mill., Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

339. Fortune, de face, regardant à gauche.

℞. Sphinx ailé, à droite.

D., 13 mill.

340. Fortune ou Abondance, de face, regardant à gauche, présentant de la main droite une patère, tenant dans la gauche une corne d'abondance.

℞. Chien, à droite.

D., 24 mill.

Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nos 630-632.

341. Fortune, de face, regardant à gauche.

℞. lisse.

D., 11 mill. Brisé en deux morceaux.

Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nos 758-760.

342. Fortune, de face, regardant à gauche.

℞. ACH.

D., 16 mill.

343. Fortune assise à gauche. A gauche, A ; à droite, L.

℞. Fer de cheval.

D., 17 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. V, no 1.

344. Fortune assise à gauche.

℞. Є.

D., 17 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

345. Fortune assise à gauche.

℞. CAP.

D., 18 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 106; un exemplaire dans la coll. Trau.

346. Fortune, de face, regardant à gauche.

℞. CBP.

D., 15 mill.

Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nº 186.

347. Fortune, de face, regardant à gauche.

℞. CEP.

D., 16 mill.

348. Fortune, de face, regardant à droite.

℞. C·L.

D., 17 mill.

349. Fortune, de face, regardant à gauche.

℞. COR.

D., 21 mill.

Cf. Sestini, *Descrizione d'alcune medaglie... del Museo... Chaudoir*, p. 27; Avellino, *Annales de l'Institut archéologique*, 1831, p. 416; Garrucci, *Piombi scritti*, p. 110; Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nº 797, donne, outre la légende du revers, CO au droit.

350. Fortune, de face, regardant à gauche.

℞. C·P.

D., 16 mill., Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

351. Fortune, de face, regardant à gauche.

℞. DD.

D., 15 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XX, nº 15 (le revers seu-

lement); Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 68, et *Piombi scritti*, p. 113; Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 1685.

352. Fortune, de face, regardant à gauche, s'appuyant de la main gauche sur le gouvernail, et tenant de la main droite une corne d'abondance.

℟. LID.

En forme de losange, 10×15 mill.

353. Fortune, de face, regardant à gauche, s'appuyant de la main droite sur le gouvernail, et tenant de la main gauche une corne d'abondance.

℟. POS. Au-dessus, un croissant; au-dessous, un astre.

D., 12 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 1702.

354. Fortune, de face, regardant à gauche.

℟. Q·L.

D., 15 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

355. Fortune, de face, regardant à gauche.

R////////

℟. ///V//////

D., 18 mill. Échancré. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

356. Fortune, de face, regardant à droite, s'appuyant de la main gauche sur le gouvernail, et tenant, de la droite, une corne d'abondance.

℟. TFCF.

D., 20 mill. (Don de M. J.-Adrien Blanchet.)

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 143; Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 1789.

357. Fortune, de face, regardant à gauche, s'appuyant de

la main droite sur le gouvernail, tenant de la gauche une corne d'abondance.

℟. TFF.

D., 14 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

358. Fortune, de face, regardant à gauche. (Effacé.)

℟. TP.

D., 18 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

359. Fortune, de face, regardant à gauche.

℟. /C\ ////.

D., 19 mill.

360-361. Fortune, de face, regardant à gauche.

℟. G·P | R·F (*Genio populi Romani feliciter*) en deux lignes dans une couronne de palmier.

D., 18 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XX, nº 1 ; Garrucci, *Piombi scritti*, p. 118 ; Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nºs 823-824 ; Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 1373 ; Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 90.

362. Même type et même description qu'aux nºs 360-361.

D., 14 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

363. Fortune, de face, regardant à gauche.

℟. Restes de légende.

D., 18 mill.

364. Fortune (?) assise à gauche.

℟. Type effacé.

D., 18 mill.

365-366. Fortune (?) accostée des lettres C et S.
℞. Alabastron (?).
D., 13 mill.

367. Femme debout, à droite, présentant de la main gauche une couronne (?), tenant de la droite une corne d'abondance.
℞. Homme assis, à droite, le coude droit appuyé au dossier de son siège, tenant de la main gauche un objet indéterminé.
D., 13 mill.

368. Fortune, de face, regardant à gauche.
℞. Type indéterminé, peut-être un navire.
D., 16 mill.

369. Même type au droit.
℞. Type indéterminé, peut-être le même qu'au nº 368.
D., 15 mill.

370. Fortune (?), de face.
℞. lisse.
D., 15 mill.

371. Corne d'abondance munie de deux bandelettes, accostée des lettres C O.
℞. lisse.
D., 15 mill. (Don de M. de Saulcy, en 1854.)

372. Hercule, à droite, s'appuyant de la main gauche sur la massue, la peau de lion sur le bras droit.
℞. Fortune, de face, regardant à gauche.
D., 15 mill.

Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nos 1024-1025.

373. Tête d'Hercule barbue, à droite.

℞. Deux massues.

D., 18 mill. (Don de M. Oray, en 1866.)

Cf. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 92; Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nos 1041-1051; dix exemplaires au Cabinet de Londres, 5 dans la coll. Trau : Scholz, *Römische Bleitesserae*, no 682.

374. Tête d'Hercule, à droite.

℞. Massue.

D., 18 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 92; Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nos 1034 et suiv.; Scholz, *Römische Bleitesserae*, no 672 (2 ex.).

375. Tête d'Hercule barbue, à droite.

℞. lisse.

D., 15 mill.

376. Hercule, à gauche, s'appuyant de la main droite sur une massue, tenant dans la gauche un objet rond (la pomme des Hespérides). Près de lui, à droite, un petit arbre.

℞. QTR.

D., 19 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.) *Rev. num.*, 1899, pl. VIII, no 15 (dessin réduit).

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. VIII, no 10; Garrucci, *Piombi scritti*, p. 137.

377. Les Dioscures affrontés, tenant leurs chevaux par la bride et s'appuyant sur leurs lances.

℞. Buste barbu, à gauche, la tête couverte d'une peau de lion (Hercule?).

D., 20 mill.

378-379. Dioscure, à gauche, s'appuyant sur sa lance, tenant son cheval à la bride.

℞. Même type, à droite.

D., 21 mill.

380. Dioscure, à gauche, tenant son cheval à la bride, s'appuyant de la main droite sur sa lance.

℞. Même type, à droite.

D., 18 mill.

381. Dioscure, à gauche, tenant son cheval à la bride.

℞. Type effacé.

D., 19 mill. Trou et échancrure. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

382-383. Dioscure, à gauche, tenant son cheval à la bride, la main gauche levée.

℞. Même type, à droite.

D., 16 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Trois ex. dans la coll. Trau; voy. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 634.

384-388. Dioscure, à gauche, tenant son cheval à la bride, la lance dans la main gauche.

℞. Même type à droite.

D., 13 mill.

9 ex. dans la coll. Trau ; voy. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 635.

389. Silvain, à gauche, tenant dans la main droite avancée la faucille, dans la gauche le *pedum* ; à côté de lui, à droite, un cippe.

℞. Homme nu, de face, tenant dans la main droite levée un objet indéterminé, s'appuyant de la gauche sur une lance ou un sceptre.

D., 21 mill.

390. Silvain, de face, regardant à droite, tenant de la main droite la faucille, de la gauche un rameau.

℟. Fortune, de face, regardant à gauche.

D., 17 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 392 (2 ex.).

391. Silvain, de face, regardant à gauche, tenant de la main droite la faucille, la main gauche levée.

℟. Mercure, de face, regardant à gauche.

D., 16 mill.

Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nº 213 ; Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 393 (4 ex.).

392. Les trois Grâces.

℟. Fortune, de face.

En forme de losange. 15×18 mill. Échancré.

Publ. par Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. IV, pl. CIV, nº XII. Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nº 344.

393. Les trois Grâces.

℟. Fortune, de face, regardant à gauche.

D., 17 mill.

Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nᵒˢ 338-341.

394. Les trois Grâces.

℟. Fortune assise à gauche.

D., 21 mill.

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XXXV, nº 8 ; Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 1111.

395. Les trois Grâces.

℟. Buste de femme, de face, une boule sur la tête, un oiseau sur chaque épaule.

D., 15 mill.

396. Les trois Grâces.

℟. Cheval galopant à droite.

D., 14 mill.

397. Les trois Grâces.

℞. Phallus.

Quadrangulaire. Haut. 14 mill., larg. 12 mill.

398. Les trois Grâces.

℞. Coquille de Saint-Jacques.

D., 18 mill.

Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nº 350.

399-400. Les trois Grâces.

℞. lisse.

Quadrangulaire. Haut. 14 mill., larg. 16 mill.

401. Les trois Grâces (?).

℞. Aigle, à gauche, les ailes éployées, retournant la tête.

D., 17 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

402. Les trois Grâces.

℞. Femme vêtue, debout, de face.

En forme de losange. Haut. 18 mill.; larg. 13 mill.

403. Buste du Soleil radié, de face.

℞. Buste de la lune, de face, sur un croissant. A droite, H.

D., 15 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 189. (D. 20 mill.), 5 ex.

404. Tête du Soleil radiée, à droite.

℞. Vaisseau, à droite.

D., 18 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. V, nº 8.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 197.

405. Buste du Soleil radié, à droite.

℞. Tête de Sérapis, à droite.

D., 12 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, 198.

406. Tête du Soleil radiée, à droite.

℞. Croissant et étoile dans un cercle d'étoiles.

D., 11 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nos 193, 194.

407-409. Tête, de face, entourée de lettres N V S I.

℞. Croissant dans un cercle de sept étoiles.

D., 19 mill. *Rev. num.*, pl. VII, n° 6.

Le n° 407, provenant de Rome, a été donné à la Bibliothèque nationale par M. Rostovtsew, en 1897.

410. Croissant dans un cercle d'étoiles.

℞. Є·Y.

D., 16 mill.

411. ///IOC IЄP ‖ //AKEP////. Cybèle, de face, assise sur un trône entre deux lions, tenant de la main droite une patère.

℞. lisse.

D., 18 mill.

Réplique du plomb publié par Engel dans le *Bull. de correspond. hellénique*, 1884, n° 49 (pl. II). La légende y est plus complète : ΔIOC IЄPЄ CAKЄPΔ = Διὸς ἱερε(ὺς) Σακέρδ(ως) (nom propre). Cf. ci-après le n° 431.

412. Fleuve couché, à gauche, accoudé sur un vase, d'où s'échappe un filet d'eau.

℞. lisse.

D., 16 mill.

413. Priape ithyphallique, à droite, tenant une corne d'abondance. A gauche, + (peut-être un flambeau).

℞. Femme, à gauche, la main droite levée; à

gauche, un objet semblable à celui qui est dans le champ du droit.

D., 12 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

414. Déesse tricéphale, le corps en hermès.

℟. Oiseau, à droite.

D., 19 mill.

415. Espérance, à gauche.

℟. Homme nu, de face, s'appuyant de la main gauche sur une lance, la main droite avancée. A droite, P (?); à gauche, en bas, Q (?).

D., 12 mill.

B. — *Tessères signées d'un nom entier ou abrégé*[1].

416. AMARANTVS en légende circulaire.

℟. CRE || SAT en deux lignes.

D., 20 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 111. 3 exemplaires au Cabinet de Londres.

417. EROS en une ligne.

℟. Vaisseau, la voile déployée, s'avançant à droite.

D., 16 mill.

Publ. par Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. IV, p. 23 et pl. CV, n° XVIII. — Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XX, n° 31; Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 69 et *Piombi scritti*, p. 115. Deux exemplaires au Musée des Thermes, à Rome.

1. La série s'ouvre par les tessères signées d'un nom entier (n°s 416-432); suivent les noms abrégés (n°s 433-438) ; les initiales d'un nom accompagnées d'un portrait (n°s 439-442); les initiales et représentations diverses (n°s 443-512); les monogrammes (n°s 513-517).

418. EVRE || SIS en deux lignes.

℞. Vaisseau, à gauche.

D., 15 mill.

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XXI, nº 25, qui donne comme première lettre un F; nous lisons avec Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nº 1839, *E*]*uresis* nom de femme bien connu. Un exemplaire au Cabinet de Londres; un autre dans la coll. Falcioni à Viterbe où le nom se lit très nettement.

419. FORı/////NATA. Tablette munie d'un manche.

℞. Fortune assise, à gauche.

D., 25 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. VII, nº 3.

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XIII, nº 10; Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 86; et *Piombi scritti*, p. 117; Garrucci a lu sur la tablette l'inscription NERO || SAP || IT.

420. CAVIVS (ou SAVIVS) en légende circulaire.

℞. Palme.

D., 13 mill.

421. HEL || PIS, en deux lignes.

℞. Homme nu, à gauche, la main droite avancée, tenant dans la gauche, un caducée (?)

D., 20 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 115 et Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 652; même nom au droit, mais au revers, un cheval à droite.

422. HERMEROTIS. Autel cylindrique, allumé, orné d'une guirlande.

℞. SILVANI. Silvain debout, de face, regardant à gauche, tenant de la main droite une faucille, de la gauche, le pedum.

D., 20 mill.

V. Baudelot de Dairval, *De l'utilité des voyages* (1686), p. 637; Stieglitz, *Archaeologische Unterhaltungen*, p. 149;

Garrucci, *Piombi scritti*, p. 140 et les ouvrages qu'il cite; Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 34 et pl. I.

423. **MATI || AE** en deux lignes.

℞. Fortune debout, de face, regardant à gauche.

D., 23-27 mill.

Publ. par Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. IV, p. 335 et pl. CIV, n° II, qui donne comme quatrième lettre **L**. Un exemplaire au Cabinet de Marseille.

424. **CN || MEN**///// en deux lignes.

℞. Amphore pointue.

D., 16 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

425. **MPHE**, en une ligne.

℞. Corne d'abondance (?)

D., 16 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

426. **C PE || DANI** en deux lignes.

℞. Priape ithyphallique, à droite, la main droite appuyée au flanc, tenant, de la gauche, une faucille.

D., 16 mill. (Don de M. Oray, en 1866).

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. VIII, n° 2; Stieglitz, *Archaeologische Unterhaltungen*, p. 149; Garrucci, *Piombi scritti*, p. 110 et les travaux qu'il cite; *C. I. L.*, XII, 5699, trouvé à Perpignan.

427. **TPL || FIR** en deux lignes (= *T. Pl(autius?) Fir(mus?)*

℞. Victoire, à droite, présentant une couronne.

D., 19 mill.

428, 428a, 429. **ROM || VLA** en deux lignes.

℞. Bouclier oblong(?) cantonné des lettres **AAGS**.

D., 17 mill. (Le n° 429 provenant de Rome a été donné par M. Rostovtsew, en 1897).

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. III, nº 1; Garrucci, *Piombi scritti*, p. 138 (5 exemplaires), qui a cru lire sur le bouclier aVGVSTA; Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 456 (deux exemplaires); Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nºs 2004-2007.

430. SENTIA///////. Fortune, de face, regardant à gauche.

℞. FELI || CITER, en deux lignes.

D., 20 mill.

Cf. Baudelot de Dairval, *De l'utilité des voyages*, p. 636, qui donne la légende SENTIAM. La même légende est reproduite par Seguin, *Selecta numismata*, p. 4, et Eckhel, t. VIII, p. 318; la vraie lecture SENTIANAE a été donnée par Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 77 et *Piombi scritti*, p. 139.

431. ΑΡΧΙЄΡΕΥϹ ΤѠ//ΙϹΙΗϹ. Corne d'abondance.

℞. B.

D., 16 mill.

La fin de la légende est presque illisible; on pourrait y chercher le nom de l'ἀρχιερεύς; cf. le plomb du Cabinet de Londres provenant de Nicée et publié incomplètement par Payne Knight, *Nummi veteres in museo Richardi Payne Knight asservati* (Londres 1830), p. 137; il porte au droit la représentation de Minerve à gauche présentant une patère et s'appuyant sur son bouclier et la légende ΑΞЄΙΝΙΔΟϹ ϹΤΡΑ, Ἀξείνιδος στρα(τηγοῦ), au revers, le monogramme des lettres ΝΟΥ. La lettre B au revers de notre plomb est probablement l'indication de la valeur. Cf. plus haut, nº 411.

432. ϹѠϹ || ΙΟΥ, en deux lignes.

℞. Tête d'homme (portrait) à droite.

D., 18 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. VII, nº 4.

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. I, nº 1; pl. XVI, nº 10; Postolacca, *Annali del Istituto archeologico*, 1868, p. 276 et 306, nº 158 qui reconnaît dans la tête du revers le triumvir Marc-Antoine. Il retrouve la même tête sur deux plombs provenant de Grèce et présentant au droit, au lieu de la légende, un caducée ailé.

433. Une colonnette accostée des lettres AE surmontée des lettres LI rétrogrades = *Aeli*?

℞. Mercure, de face, regardant à gauche.

D., 17-19 mill.

Publ. par Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. IV, p. 337 et pl. CV, nº XVI, qui voit au droit un chandelier et trois lettres HAE : au revers, un homme avec la corne d'abondance et un bouclier.

434. APL || ES en deux lignes.

℞. lisse.

D., 15 mill.

435. NANTAVG/.

℞. lisse.

Plomb en forme de bâton quadrangulaire. Long. 25 mill.; haut. 7 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

436. TICCAC.

℞. lisse.

Même forme que le nº 435. Long. 15 mill.; haut. 6 mill.

437. DV || PER en deux lignes.

℞. Guerrier, de face, s'appuyant de la main droite, sur sa lance, de la gauche, sur son bouclier.

D., 19 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. VI, nº 1; Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 69, et *Piombi scritti*, p. 114.

438. SE || PT en deux lignes.

℞. EDR en une ligne.

D., 16 mill. Troué en bas. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

439. A occupant le champ.

℞. Buste de femme, de face, dans un grènetis.

D., 16 mill.

440. CMP en une ligne.

℞. Tête virile (portrait), à droite.

D., 20 mill.

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. IV, nº 6. Un exemplaire au Cabinet de Marseille.

441. Tête barbue, à droite, les cheveux et la barbe frisés.

℞. Ane, à droite, la queue et la patte droite levées. Au-dessus, LA.

D., 19 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.) *Rev. num.*, 1899, pl. VIII, nº 8.

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 122.

442. QP.

℞. Tête barbue (portrait), à gauche.

D., 14 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897).

443. Λ occupant le champ.

℞. lisse.

D., 14 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

444. Globe entouré d'un grènetis; sur le globe, la lettre A.

℞. lisse.

D. 16 mill.

445-446. A occupant le champ.

℞. lisse.

D., 12 mill.

447-450. ASC rétrograde, en une ligne.

℞. Scorpion vu de dos.

D., 20 mill.

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XV, nº 11; Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 66, et *Piombi scritti*, p. 103 (2 exemplaires); Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 1063, cf. nº 1381 (10 mill.); Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nºs 1551-1554.

451. Les lettres AVB liées.

℞. Q occupant le champ.

D., 12 mill.

452. BEN autour du point central.

℞. Dauphin, à droite.

D., 16 mill.

453. C·A, en une ligne.

℞. Palme.

D., 20 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

454. Palme accostée de deux C, le tout dans une couronne de palmier.

℞. Victoire, à droite.

D., 16 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

455-456. Palme accostée de deux C.

℞. Coq, à droite.

D., 15 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 107; Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 1317; Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nºs 1648-1650; *C. I. L.*, XII, 5699, 12q, trouvé dans la Gaule méridionale (?)

457. Les lettres CC accostant le globule central.

℞. Palme.

D., 11 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 107.

458. Coq, à droite, entre les lettres CC.

℞. DBN en une ligne.

D., 14 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 112; Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nos 1652-1654.

459. CFS en une ligne.

℞. Tête, à droite, effacée.

D., 20 mill,

La seconde lettre peut être un E comme sur l'exemplaire de la coll. Trau, Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 1332.

460. CIL en une ligne.

℞. lisse.

D., 13 mill.

461. CLA en une ligne.

℞. C dans une couronne de palmier.

D., 16 mill.

462. CLCA cantonnant le globule central.

℞. Palme dans une couronne de palmier.

D., 17 mill,

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XVI, n° 18.

463-464. C·P.

℞. C·C.

D., 16 mill.

465. CPE en une ligne.

℞. Couronne.

D., 12 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 62, et *Piombi scritti*, p. 110; Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 1365.

466. CPR, en une ligne.

℞. Figure virile, assise, à gauche.

D., 22 mill.

467. C dans une couronne de laurier.

℞. ///IЯ dans une couronne de laurier.

D., 20 mill. Troué. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

468-469. CVC en une ligne.

℞. Femme assise, à gauche, présentant, de la main droite, une patère, tenant, dans la gauche, une corne d'abondance (Fortune ou Abondance ?)

D., 15 mill.

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XII, n° 8; Garrucci, *Piombi scritti*, p. 111 (4 exemplaires); Scholz, *Römische Bleitesserae*, nos 1391, 1392 (4 ex.).

470. EL.

℞. Victoire, à droite.

D., 15 mill.

471. E occupant le champ.

℞. N occupant le champ.

D., 10 mill.

472. FDF en une ligne.

℞. Minerve, à droite (?)

D., 20 mill.

473. GEN en une ligne, entre deux rameaux, l'un au-dessus, l'autre au-dessous.

℞. lisse.

D., 17 mill. Forte échancrure au-dessus du G.

Des plombs semblables faisant partie de la collection de feu M. E. Récamier, à Lyon, ont été attribués par F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 209, à *Genava*. Cf. Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 468-469.

474. L·A·L en une ligne.

℞. Figure virile, à gauche, présentant de la main droite un objet indéterminé.

D., 15 mill.

475. **LCC || Y** en deux lignes, la lettre **Y** placée au-dessous du second **C**.

℞. Deux personnages affrontés unissant leurs mains au-dessus d'un autel cylindrique.

D., 17 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897).

476. **LIC** en une ligne.

℞. Type effacé.

D., 19-20 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 1540.

477. **LI || DP** en deux lignes.

℞. Bélier, à droite ; au-dessus, un pedum.

D., 19 mill.

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XIII, n° 7 et pl. XXXV, n° 14 ; cf. pl. XXI, n° 12. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 124 (2 exemplaires) ; Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n°s 1675-1678 ; Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 1542 (plus. ex.).

478. **LLV** en une ligne.

℞. Homme nu, à gauche, tenant dans la main gauche une corne d'abondance, cueillant de la main droite une branche d'un palmier placé devant lui.

D., 20 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. IV, pl. CIV, n° VI, qui donne au personnage du revers une tête de chien ; Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 75, et *Piombi scritti*, p. 125.

479. Cheval (?), courant à droite. Au-dessus, **LMC**/////.

℞. Deux amphores entrecroisées (?)

D., 15 mill.

480. **LVT**, en une ligne.

℞. Coq, les ailes levées, marchant à droite.

D., 17 mill. (Don de M. Oray, en 1866.) *Rev. num.*, 1898, pl. XIII, nº 3.

481. **M** occupant le champ.

℞. Figure effacée.

D., 17 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897).

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 127.

482. **MCA** en une ligne; au-dessus et au-dessous, une palme.

℞. Les trois grâces (?)

D., 18-20 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. VI, nº 2.

483. **MG || T** en deux lignes.

℞. Triquètre.

D., 15 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

484. **M·D** en une ligne.

℞. Homme debout, de face, regardant à gauche, la main droite avancée.

D., 16 mill.

485. **ME** en une ligne; au-dessus, un lituus.

℞. Corne d'abondance.

D., 17 mill.

486. **M** occupant le champ.

℞. **R·B** en une ligne.

D., 15 mill.

487. **NCVH** en légende circulaire, la première lettre posée horizontalement.

℞. Couronne.

D., 16 mill.

488. N occupant le champ.

℟. V occupant le champ.

D., 16 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

489. O ‖ LP en deux lignes.

℟. Aigle, à droite, retournant la tête ; à gauche, la lettre B.

D., 20 mill.

Publ. par Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. IV, p. 336, pl. CIV, nº IV. Cf. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 75 (2 exemplaires), et *Piombi scritti*, p. 132 (3 exemplaires) ; Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 1662 et nº 1661 ; Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XV, nº 5 ; pl. VIII, nº 17 ; pl. XXXIV, nº 13 ; *C.I.L.*, XII, 5699, 12 *m*, seule publication qui donne Q comme première lettre ; cette lecture, quoique plus vraisemblable, ne pouvait pas être adoptée contre les témoignages précédents. Sur l'exemplaire du Cabinet de France la lettre est endommagée.

490. P ‖ CE en deux lignes. A gauche, une grappe de raisin.

℟. Vaisseau muni d'un mât, d'une voile et de deux rames, à gauche.

D., 20 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. V, nº 6.

491. PHL en une ligne.

℟. Personnage debout, de face, la main droite avancée.

D., 16 mill.

492. P·L en une ligne.

℟. Palme.

D., 14 mill. (Legs de M. E. Le Blant, en 1897.)

493. POS en une ligne.

℟. Un cheval ou un cerf, à droite.

D., 20 mill.

494. **PSE** en une ligne.

℞. Figure d'animal indéterminé.

En forme de *tabula ansata*. Long. 25 mill. Haut. 10 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XVI, nº 2 ; Garrucci, *Piombi scritti*, p. 136, indique au revers la figure d'un lézard.

495. **PTC** en une ligne.

℞. Ancre.

D., 13 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

496. **Q || ME** en deux lignes.

℞. Objet indéterminé dans une couronne.

D., 13 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

497. **Q·N̄** en une ligne.

℞. Deux mains unies.

D., 16 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

Q(uinti) n(ostri); comp. la tessère de la coll. Trau (Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 1422) : **L·L℞. DVO** = *L(ucii)duo.*

498. **Q.P** en une ligne.

℞. Deux cornes d'abondance entrecroisées.

D., 20 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1898.)

499. **QPB || MPV** en deux lignes.

℞. **QPB || MPM** en deux lignes.

D., 20 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

500. **R·VR** en une ligne. A gauche, devant l'inscription, une palme ; au-dessus, un grain.

℞. Porte monumentale, ouverte.
D., 13 mill.

501. S || AV en deux lignes.
℞. Chien courant à droite ; au-dessus, un croissant.
D., 19-25 mill.

502. SPP en une ligne.
℞. Homme, de face, la main droite devant les parties sexuelles, portant dans la gauche un seau (?).
D., 17 mill.

503. S || RE en deux lignes.
℞. Ancre.
D., 15 mill.

504. S·T en une ligne.
℞. Personnage nu, à gauche, la main droite avancée, tenant dans la gauche un bâton recourbé (?).
D., 19 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)
Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 141.

505. STC autour du point central.
℞. Coq, à droite ; derrière lui, une palme.
D., 12 mill.

506. TAF en une ligne.
℞. Coq marchant à droite.
D., 16 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. V, n° 3.

507. TFT en une ligne.
℞. Couronne de palmier.
D., 21 milll.

508. TICP en une ligne.
℞. Deux figures séparées par une palme (?) ; la

figure de droite paraît être une femme vêtue d'une tunique flottante.

D., 18 mill.

509. TI·CT en une ligne.

℞. Femme, à gauche, tenant dans la main droite avancée une patère.

D., 15 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew.)

510. ////ΓSM//// en une ligne.

℞. Homme, de face, regardant à gauche, tenant dans la main droite avancée un objet rond.

D., 19 mill.

511. VB en une ligne.

℞. Femme marchant à gauche, la main droite avancée, la tête tournée vers un jeune homme vêtu d'une tunique courte, s'éloignant vers la droite; de la main gauche la femme saisit le bras droit de l'homme comme pour le retenir.

D., 15 mill.

512. VIR en une ligne.

℞. Bélier, à droite.

D., 12 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 146; Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 1845.

513. VR occupant le champ.

℞. Même monogramme qu'au droit.

D., 14 mill.

514. Monogramme :

℞. Rosace.

D., 15 mill.

515. [1].

516. 
℞ lisse.
D., 15 mill.

517. ЄYC autour du point central.
℞. Type effacé.
D., 15 mill.
Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 115.

M. Rostovtsew et M. Prou.

(*A suivre.*)

1. Le n° 515 ayant été reconnu pour être un plomb moderne, a été retiré.

L'ATELIER MONÉTAIRE DE ROME

PENDANT LA PÉRIODE CONSTANTINIENNE

(306-337)

ESSAI DE CLASSIFICATION CHRONOLOGIQUE

Pl. IX

Première émission.

Exergues : | / R☙P, | / R☙S, |. / R☙T, | / R☙Q.

Émission frappée du 25 juillet 306 au 28 octobre de la même année ; avec la légende du revers : SAC·MON·VRB·AVGG·ET·CAESS·N·N· ; et comme type : La Monnaie debout, à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance.

Au droit : 1° IMP·G·MAXIMIANVS·P·F·AVG· ; avec la tête laurée, à droite. Cette pièce indiquée au n° 502 de Maximien Hercule dans Cohen doit être attribuée à Galère. BR.M. 26 mm.[1].

2° IMP·C·SEVERVS·P·F·AVG· Même tête. Coh. 62. FR. 8.759, 8 gr. 65. 29 mm.

3° MAXIMINVS·NOB·CAES· Même tête. Coh. 148. FR. 8.888, 28 mm. BR.M.

1. BR.M. = *British Museum* ; FR. = *Cabinet de France*.

4° CONSTANTINVS·NOB·CAES· Même tête. Coh. 476. BR.M. 28 mm.

Ces pièces sont toutes de la même espèce monétaire, qui est le *follis*, pesant de 8 à 11 gr. et ayant 25 à 28 millim. de diamètre, que l'on frappait à la fin du règne de Dioclétien.

Constantin César apparaît pour la première fois sur les monnaies de l'atelier de Rome. C'est pendant la durée d'une courte Tétrarchie qui dura depuis la mort de Constance Chlore, survenue le 25 juillet 306, jusqu'à la proclamation de Maxence Auguste à Rome qui eut lieu le 28 octobre de la même année. Pendant ce laps de temps, Galère et Sévère furent Augustes, Constantin et Maximin Césars.

Les pièces pareilles frappées à Rome à cette époque aux effigies de ces quatre empereurs[1] sont d'autant plus intéressantes que les inscriptions lapidaires se rapportant à cette période sont rares.

Les pièces d'or suivantes de Constantin César sont antérieures à son mariage avec Fausta au mois de mars 307, époque à laquelle, comme le prouve l'émission des monnaies de bronze de cette année, il commença à porter sur les pièces de Rome le titre d'Auguste.

1° Au revers : PRINCIPI·IVVENTVT· ; Constantin en habit militaire debout, à gauche, tenant un sceptre ; devant lui une enseigne militaire.

Au droit : CONSTANTINVS·NOB·C· ; sa tête laurée, à droite. Coh. 405. H.M.V[2], 25.884, 5 gr. 47[3].

1. Ces pièces sont contemporaines, car elles portent non seulement les mêmes exergues, mais aussi les mêmes légendes et types du revers et sont de la même espèce monétaire. Elles forment ainsi une série parfaitement homogène qui ne peut être sortie de l'atelier de Rome qu'à l'époque indiquée.

2. H.M.V. = *Hof-Museum*, Vienne.

3. Ce poids est celui du 60e de la livre d'or. Cette espèce d'or fut frappée couramment jusqu'aux années 312-313 ; cf. O. Seeck, *Die Münzpolitik Diocletians und seiner Nachfolger ; Zeitsch. f. Numismatik*, XVII, p. 47 et 50.

2° Même revers, seulement Constantin tient de la main l'enseigne militaire.

Même droit. Coh. 406. BR.M., 1868, 3 gr. 31.

Ces pièces ont pour exergue $\frac{|}{\text{PR}}$, les pièces d'or ne portant qu'une seule indication d'officine.

Maxence porté au pouvoir par un soulèvement populaire et prétorien à Rome le 28 octobre 306, ne rompit pas de suite avec les empereurs de la tétrarchie, espérant sans doute se faire agréer par Galère; c'est ce que prouvent les légendes *Herculi et Marti Comiti Augg. et Caess. N. N.* que l'on trouve au revers de quelques pièces d'or. Ce sont : HERCVLI·COMITI·AVGG·ET·CAESS·N·N· avec Hercule nu, debout, appuyé sur sa massue et tenant un arc, de face, et regardant à gauche, la peau de lion sur le bras gauche.

Au droit : MAXENTIVS·PRINC·INVICT·[1]; avec sa tête laurée, à droite. Coh. 80. D'Ennery. Exergue : $\frac{|}{\text{PR}}$.

Au revers : MARTI·CONSERV·AVGG·ET·CAESS, avec Mars marchant à droite, tenant une haste et un bouclier.

Même droit. Coh. 87. Ancien catalogue (pièce disparue) dans le champ F? Exergue : $\frac{|}{\text{PR}}$.

Ces pièces durent être frappées à la fin de 306, car une émission de bronzes, dont le début se place au plus tard au commencement de 307, ne contient plus que Maxence et Hercule Augustes, Constantin César et Auguste. On n'y lit plus *Maxentius princeps invictus*.

1. O. Seeck (*loc. cit.*, p. 125). Ce titre de *princeps invictus* avait été pris par Maxence en attendant la reconnaissance d'un titre de César ou d'Auguste par Galère, alors chef de la Tétrarchie.

Deuxième émission.

Frappée du 28 octobre 306, au mois d'avril 308.

Première série. — Exergues : $\frac{|}{\mathrm{RP}}$ $\frac{|}{\mathrm{RS}}$ $\frac{|}{\mathrm{RT}}$ $\frac{|}{\mathrm{RQ}}$.

Les pièces d'argent suivantes ont dû être frappées au début de cette émission :

Au revers : VIRTVS·MILITVM·, et comme type une porte de camp ouverte et surmontée de trois tourelles.

Au droit : 1° MAXENTIVS·PRINC·INVICT·, sa tête laurée, à droite. Coh. 134. FR, 9.509, 2 gr. 70, 19 mm.

2° CONSTANTINVS·NOB·C· Même tête. Coh. 705. BR.M.

Au revers : même légende et même type, mais la porte de camp surmontée de quatre tourelles.

Au droit : CONSTANTINVS·NOB·C· Même tête. Coh. 706. FR, 9.521, 3 gr. 06.

Ces pièces sont de l'espèce du *miliarense*[1].

La pièce d'or suivante doit se placer également ici :

Au revers : CONSERVATOR·VRBIS·SVAE· Rome assise à gauche, sur un bouclier, tenant une victoire sur un globe et un sceptre.

Au droit : MAXENTIVS·PRINC·INVICT·, avec sa tête laurée, à droite. Coh. 48. Exergue : $\overline{\mathrm{PR}}$.

Cette émission se continue par des *folles*, dès le début de 307. Maxence ne porte plus le titre de *princeps invictus*.

On trouve, au revers : CONSERVATORES·VRB·SVAE·, avec Rome assise, de face, regardant à gauche, dans un temple à six colonnes, tenant un globe et un sceptre.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·NOB·CAES·, avec sa tête laurée, à droite. Coh. 74. FR. 9.073, 7 gr. 85, 24 mm.

1. Je renvoie pour la classification des espèces à l'important ouvrage déjà cité d'O. Seeck, *Die Münzpolitik*, etc.

2° MAXENTIVS·P·F·AVG· Même tête. Coh. 53. BR.M. 26 mm.

Au revers : VICTORIA·AVG·N·, avec la Victoire debout, à gauche, sur un globe, tenant une couronne et une palme ; à ses pieds, à droite, un captif assis les mains liées derrière le dos.

Au droit : IMP·C·MAXENTIVS·P·F·AVG· avec sa tête laurée, à droite. Coh. 128. FR. 9.000. 6 gr. 75. 25 mm.

Au revers : CONSERV·VRB·SVAE·, et Rome assise, de face, regardant à gauche dans un temple à six colonnes, tenant un globe et un sceptre ; quelquefois près d'elle un bouclier ; sur le fronton du temple, une couronne.

Au droit : 1° IMP·C·MAXENTIVS·P·F·AVG·, avec sa tête laurée, à droite. Coh. 21. FR, 8.939 à 8.942, 6 gr. 80 à 5 gr. 80, 26 mm. BR.M. (pl. IX, n° 1).

2° IMP·C·MAXIMIANVS·P·F·AVG· Même tête. Coh. 64 de Maximien Hercule. BR.M. 27 mm.

Ces deux pièces présentent parfois dans le champ, à gauche, la lettre H qui désigne Hercule.

Les deux pièces suivantes de Constantin frappées à la même époque à Aquilée, autre atelier de Maxence (BR.M. et FR. 9.079), ont dû l'être également à Rome.

3° CONSTANTINVS·NOB·CAES· Même tête. Coh. 80. Même follis.

4° IMP·C·CONSTANTINVS·P·F·AVG· Même tête. Coh. 78, id.

Deuxième série. — Exergues : $\frac{|}{\text{R}✱\text{P}}$ $\frac{|}{\text{R}✱\text{S}}$ $\frac{|}{\text{R}✱\text{T}}$ $\frac{|}{\text{R}✱\text{Q}}$; on trouve au revers :

CONSERVATORES·VRB·SVAE, avec le type déjà décrit plus haut avec cette légende ; mais en plus, sur le fronton du temple, une couronne.

Au droit : 1° IMP·C·MAXENTIVS·P·F·AVG·, avec sa tête laurée, à droite. Coh. n° 52. PR. 8.936; BR.M. 26 mm.

2° IMP·C·MAXIMIANVS·P·F·AVG· Même tête. Coh. 75 de Maximien Hercule[1]. FR. 8.065; BR.M. 27 mm.

3° CONSTANTINVS·NOB·CAES· Même tête. Coh. 74. FR. 9.074. 6 gr. 34. 26 mm.

4° CONSTANTINVS·P·F·AVG· Même tête. Coh. 75. FR. 9.075, 7 gr. 38, 26 mm. (pl. IX, n° 2).

Les effigies prouvent que les deux séries sont contemporaines.

Il faut chercher dans les événements survenus en Occident dans les états de Constantin et de Maxence l'explication des frappes de l'atelier de Rome du mois d'octobre 306 au printemps de 308. Des pièces de Constantin César et de Maxence Auguste ont été émises postérieurement à la prise de Rome par Maxence, le 28 octobre 306, mais avant le mariage de Constantin avec Fausta, fille d'Hercule, célébré le 31 mars 307[2], événement qui, d'après le panégyrique prononcé à Trèves à cette époque[3], donna lieu à l'élévation de Constantin au rang d'Auguste par Hercule. Dès ce moment, l'atelier de Rome frappa des monnaies aux effigies de trois Augustes : Maxence, Maximien Hercule (qui avait repris ce titre lorsqu'il était venu en Italie secourir Maxence, attaqué par Sévère, en février de la même année) et Constantin.

1. On trouve parfois la lettre H dans le champ à gauche.

2. La date anniversaire de l'élévation de Constantin Auguste est indiquée par le calendrier de Philocalus, *C.I.L.*, I, p. 405. Cf. O. Seeck, *Die Anfänge Constantin's d. gr.*, dans la *deutsche Zeitschr. f. Geschichtsw.*, VII, p. 202.

3. Eumen, *Paneg.*, VI, 1. L'orateur parlant d'Hercule l'appelle *semper Augustus*, et nomme Constantin *Oriens imperator*; tous deux sont désignés comme *Imperatores Augusti.*

Mais l'entente de ces trois empereurs [1] ne dura que jusqu'au moment où Hercule, ayant essayé de dépouiller son fils Maxence de son trône, celui-ci le chassa d'Italie, et Hercule vint chercher un refuge auprès de Constantin dans les Gaules [2]. C'est au mois d'avril 308 que le changement de consulats à Rome [3] et la reconnaissance de Maxence et Romulus, consuls, indiquent la rupture des relations entre Maximien et Maxence. Ce dernier, dès ce moment, ne frappa plus de monnaies à l'effigie de son père, comme le prouve l'émission qui suit :

Les *folles* qui viennent d'être décrites ont un poids oscillant de 6 gr. 34 à 7 gr. 85 ; et un diamètre de 24 à 27 millimètres. Ce ne sont plus le poids ni la dimension des *folles* des règnes de Sévère et de Dioclétien.

Troisième émission.

Frappée depuis le mois d'avril 308 et en 309.

Exergues : $\frac{|}{\text{RBP}}$ $\frac{|}{\text{RBS}}$ $\frac{|}{\text{RBT}}$ $\frac{|}{\text{RBQ}}$. Elle offre au revers :

CONSERVATORES·VRB·SVAE, avec Rome assise, de face, et regardant à gauche, au milieu d'un temple à six colonnes, elle tient un globe et un sceptre ; sur le fronton du temple une couronne ; quelquefois dans le champ, à gauche, la lettre H qui indique la descendance d'Hercule pour Maxence $\frac{\text{H}\ |}{\text{RBQ}}$.

1. Les deux séries de pièces portant les légendes *Conservatores* et *Conserv Urb. Suae* témoignent de cette entente que confirment les pièces pareilles frappées en même temps à Tarraco dans les états de Constantin aux noms des trois empereurs.

2. Lactant. *De mors. pers.*, XXIX ; *Anon Vales.* 3, 8 ; Zosime, 11, XI ; Eumen. *Paneg.* VII, 14 ; IX, 3 ; Eutrop. *Brev. h. R.* X, 3.

3. Chronographe de 354. *Monumenta Germaniae historica Antiquiss*, lib. IX, p. 67. O. Seeck, *Die Anf. Constantin's. d. gr.*, p. 207.

Au droit : IMP·C·MAXENTIVS·P·F·AVG· avec sa tête laurée, à droite. Coh. 52. FR, 8.977 à 8.950, 6 gr. 50, 25 mm.

Au revers : CONSERV·VRB·SVAE· Même type du revers, sans lettre dans le champ.

Au droit : IMP·C·MAXENTIVS·P·F·AVG·, avec sa tête laurée, à droite. Coh. 21. FR, 8.943, 5 gr. 65, 25 mm.

Même légende du revers ; avec Rome assise dans un temple à quatre colonnes, tenant de la main gauche un sceptre et offrant un globe à Maxence debout, à droite, en habit militaire, qui pose le pied sur un captif et tient un sceptre ; deux figures debout au fronton du temple.

Au droit : IMP·MAXENTIVS·P·F·AVG· Même tête. Coh. 42. FR, 8.979, 5 gr. 40.

Au revers : FIDES·MILITVM·, avec la Foi debout, à gauche, tenant une enseigne militaire de chaque main.

Au droit : IMP·C·MAXENTIVS·P·F·INV·AVG· Son buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 69. FR, 8.983, 8 gr. 85, 25 mm.

On trouve également avec les exergues :

| REP | | RES | | RET | | REQ | P | REQ

Au revers : CONSERV·VRB·SVAE· avec le revers déjà décrit. Coh. n° 21. Parfois au revers la lettre P dans le champ, à gauche.

Au droit : IMP·C·MAXENTIVS·P·F·AVG· avec sa tête laurée, à droite. Coh. 21. FR, 8.944 à 8.946, 5 gr. 45 (pl. IX, n° 3).

Au revers : FIDES·MILITVM· avec la Foi debout, à gauche, tenant une enseigne militaire de chaque main.

Au droit : IMP·C·MAXENTIVS·P·F·AVG· Sa tête laurée, à droite. Coh. 90. FR, 8.987, 6 gr. 85, 24 mm.

L'atelier d'Aquilée, qui produisit les mêmes pièces que celles qui viennent d'être décrites comme frappées à Rome,

fut fermé en l'année 309, mais sans doute vers la fin de cette année. En effet, une pièce d'Aquilée mentionne le consulat II de Maxence qui est de 309 ; par contre, on ne trouve plus avec les exergues d'Aquilée ni le consulat III de cet empereur, qui est de 310, ni les monnaies commémoratives de Maximien, qui sont de cette même année, à Rome. On peut donc en conclure que les pièces qui font partie de l'émission précédente à Rome et de celle de l'atelier d'Aquilée avant sa fermeture, sont bien des années 308 et 309.

Les pièces d'or suivantes se rapportent à l'émission précédente avec les exergues $\frac{|}{\text{PR}}$.

Au revers : FELIX·PROCESS·CONSVLAT·AVG·N· Maxence en toge debout, tenant un globe et un sceptre.

Au droit : MAXENTIVS P·F·AVG· Sa tête laurée, à droite. Coh. 64 (extrait de Banduri). Le premier consulat de Maxence commence au mois d'avril 308.

Au revers : FIDES·MILITVM· La Foi debout, à gauche, tenant deux enseignes militaires.

Au droit : MAXENTIVS·P·F·AVG· Sa tête laurée, à droite. Coh. 67. BR.M.

Quatrième émission.

Première période (antérieure au 5 mai 311).

Cette émission, frappée de la fin de 309 à 312, peut se diviser en deux périodes distinctes, avant et après la mort de Galère, au 5 mai 311. Elle est composée de deux sortes de *folles* ; l'espèce la plus lourde qui est celle des émissions précédentes pèse de 5 gr. 50 à 7 gr. 65, et a un diamètre moyen de 24 à 25 mill., la plus petite espèce pesant de 3 à 4 gr. ou 20 à 21 mill. de diamètre. On frappa en même temps des petites pièces de bronze qui ont le poids de 1 gr. 50 à 2 gr. 50 et le diamètre de 16 à 17 mm. poids et

diamètre, qui sont à peu près ceux de l'espèce qui sera désignée par les auteurs sous le nom de *Centenionalis* [1].

Exergues : $\frac{|}{\text{RBP}}$ $\frac{|}{\text{RBS}}$ $\frac{|}{\text{RBT}}$ $\frac{|}{\text{RBQ}}$.

On trouve au revers ; MARTI·CONSERVAT·AVG·N·, avec Mars casqué, le manteau flottant, marchant, à droite, tenant une haste et un bouclier (variété de Cohen 90) ; un vaincu suppliant à genoux devant lui.

Au droit : IMP·C·MAXENTIVS·P·F·AVG·, avec sa tête laurée, à droite. BR.M. 24 mm. *Follis* de la plus grande espèce. Pièce inédite.

Au revers : MARTI·COMITI·AVG·N·, avec Mars marchant à droite, tenant une haste et un bouclier.

Au droit : IMP·C·MAXENTIVS·P·F·AVG· Même tête. Coh. 83, BR.M. Même espèce.

Au revers : Même légende avec Mars casqué, le manteau flottant, marchant à droite, tenant une haste et un trophée.

Au droit : IMP·C·MAXENTIVS·P·F·AVG· Même tête. BR.M. Inédite.

Au revers : Même légende avec Maxence en habit militaire à cheval à gauche, levant la droite et tenant une haste ; le cheval est conduit et précédé par Mars casqué, en habit militaire et portant un trophée.

Au droit : Même légende, même tête. Coh. 86. FR. 8.987. 24 mm.

Avec les exergues : $\frac{|}{\text{REP}}$ $\frac{|}{\text{RES}}$ $\frac{|}{\text{RET}}$ $\frac{|}{\text{REQ}}$

On trouve au revers : avec MARTI·CONSERVAT·AVG·N· le n° 90 de Maxence dans Cohen, déjà décrit. FR. 8.988. 6 gr. 85. 24 mm. (pl. IX, n° 4).

1. *Cod. Theod.*, IX, 23, 2, loi de 395. Cf. O. Seeck, *Die Münzpolitik*, etc. *Zeitsch. f. Num.*, XVII, p. 123.

Au revers : MARTI·COMITI·AVG·N· N° 86 de Maxence, dans Cohen, déjà décrit. FR. 8.987. 6 gr. 85. 24 mm.

Au revers avec MARTI·VICTORI·AVG·N· Mars marchant à droite, traînant un captif par les cheveux et tenant de la main gauche une haste et un bouclier.

Au droit : IMP·C MAXENTIVS·P·F·AVG· avec sa tête laurée à droite. Coh. 94, FR. 8.989. 7 gr. 25. 25 mm.

Ces pièces durent paraître dès la fin de 309 après que prit fin l'émission qui contient les légendes *Conservatores et Conserv. Urb. Suae.*

La frappe des monnaies commémoratives de Romulus, de Maximien Hercule et de Constance Chlore commença bientôt après. En effet, Romulus étant mort à la fin de 309, Maxence dut frapper en 310 les follis avec la légende *Divo Romulo N*(*obilissimo*) *V*(*iro*) *Bis Consul*(*i*) ; ainsi que les monnaies commémoratives d'Hercule, mort avant le 25 juillet 310 [1].

Avec les exergues : $\frac{|}{\text{RBP}}$ $\frac{|}{\text{RBS}}$ $\frac{|}{\text{RBT}}$ $\frac{|}{\text{RBQ}}$

On trouve au revers : AETERNAE·MEMORIAE avec un temple sans colonnes à coupole ronde, avec la porte entr'ouverte ; un aigle au sommet.

Au droit : DIVO·ROMVLO·N·V·BIS·CONS· Tête de Romulus nue, à droite. Coh. 6. FR, 9.008, 5 gr. 90, 25 mm. ; FR, 9.013, 7 gr. 60, 24 mm. (pl. IX, n° 5).

Même légende du revers, même type, mais avec un temple à six colonnes.

Au droit : IMP·MAXENTIVS·DIVO·ROMVLO·N·V·FILIO. Même tête. Coh. 10 de Romulus. BR.M, 25 mm.

1. Cette date de la mort de Maximien Hercule est déterminée quant à l'année par les fastes d'Idace ; l'époque est indiquée par le *Panégyrique VII* d'Eumène où il est question de cette mort. Ce panégyrique prononcé en l'honneur de Constantin et en sa présence ne mentionne pas ses *quinquennalia*, quoiqu'il célèbre tous les événements accomplis. Il est donc antérieur aux *quinquennalia* qui tombaient au 25 juillet 310.

Même légende du revers et même type avec un temple à quatre colonnes.

Au droit : IMP·MAXENTIVS·DIVO·MAXIMIANO·PATRI. Tête voilée de Maximien Hercule à droite. Coh. 19 d'Hercule. FR, 8.058, 7 gr. 10, 25 mm.

Avec les exergues : $\frac{|}{\text{REP}}$ $\frac{|}{\text{RES}}$ $\frac{|}{\text{RET}}$ $\frac{|}{\text{REQ}}$

On trouve de même au revers : AETERNAE·MEMORIAE. n° 10 de Romulus déjà décrit. FR. 9.004. 7 gr. 65. 25 mm.

Avec la même légende et un temple à quatre colonnes le n° 19 de Maximien Hercule dans Cohen. BR.M. avec le même type du revers.

Au droit : IMP·MAXENTIVS·DIVO·CONSTANTIO·COGN. Col. 6 de Constance Chlore. FR. 8.287, 5 gr. 08, 25 mm. BR.M.

Les pièces suivantes sont de la petite espèce de *follis* dont il a été fait mention au début de cette émission.

Elles présentent les exergues : $\frac{|}{\text{RP}}$ $\frac{|}{\text{RS}}$ $\frac{|}{\text{RT}}$ $\frac{|}{\text{RQ}}$

On trouve au revers : CONSERV·VRB·SVAE avec Rome assise de face dans un temple, regardant à gauche et tenant un globe et un sceptre.

Au droit : IMP·C·MAXENTIVS·P·F AVG avec son buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Cette pièce correspond au n° 23 de Cohen, mais en petit bronze, FR, 14.064, 2 gr. 16. 16 mm. Elle est trouée et doit être d'un poids réduit par ce fait. Sa légende correspond à celles des monnaies émises en 308-309, mais la frappe du petit follis avec l'exergue $\frac{|}{\text{RP}}$, etc. ne dut pas commencer avant la fin de 309, comme le prouvent les pièces suivantes qui sont de la même espèce.

Au revers : MARTI·CONSERVATORI·AVG·N avec Mars marchant à droite, tenant une haste et un bouclier.

Au droit : IMP·C·MAXENTIVS·P·F·AVG avec son buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Coh. 91. FR. 14.065. 4 gr. 05. 21 mm.

Au revers : AETERNAE·MEMORIAE avec un temple à coupole ronde, sans colonne, à porte entr'ouverte ; un aigle au sommet.

Au droit : DIVO·ROMVLO·N·V·BIS·CONS. Tête de Romulus, à droite. Coh. 7. BR.M. 3 gr. 05.

Au revers : REQVIES·OPTIMOR·MERIT· et comme type Maximien assis, à gauche, sur une chaise curule, levant la droite et tenant un sceptre.

Au droit : 1° DIVO·MAXIMIANO·SEN·FORT·IMP· avec son buste lauré et voilé, à dr. Coh. 495. FR, 13.642, 13.643, 3 gr. 10, 20 mm. ; 13.644 à 13646 (pl. IX, n° 6).

Au droit : 2° DIVO·CONSTANTIO·PIO·PRINCIPI· Même buste. Coh. 249. FR. 13.829. 3 gr. 30. 19 mm.

La parfaite ressemblance de ces deux pièces prouve que les monnaies commémoratives de Maximien Hercule et de Constance Chlore sont bien contemporaines [1].

En même temps que ces *folles* de dimensions déjà très réduites, Maxence frappa de plus petits bronzes encore, oscillant entre 1 gr. 75 et 2 gr. 40. Cette espèce de petits bronzes *centenionales* [2] est à la même époque frappée dans les états de Constantin et de Licinius, à Arles et à Siscia.

On trouve au revers : REQVIES·OPTIMORVM·MERITORVM, Maximien assis à gauche sur une chaise curule, levant la droite et tenant un sceptre.

Au droit : DIVO·CONSTANTIO·PIO·PRINCIPI avec son buste lauré et voilé, à droite. Coh. 253. FR. 13.832. 1 gr. 95. 17 mm.

1. Ces petits *folles* sont contemporains de ceux du poids le plus élevé avec *Aeternae Memoriae*.

2. O. Seeck, *Zeitsch. f. Numismatik*, XVII, *l. c.*, p. 123.

Au revers : MEMORIAE·AETERNAE, et comme type un lion marchant à droite; quelquefois dans le champ, une massue.

Au droit : 1° DIVO·MAXIMIANO·SEN·FORT·IMP· avec son buste laurée et voilé, à droite. Coh. 400. FR, 13.604 à 13.609, 2 gr, 47 à 2 gr. 10, 17 mm.

Au droit : 2° DIVO·CONSTANTIO·PIO·PRINC· avec son buste lauré et voilé, à droite. Coh. 188. BR.M, FR, 13.814, 2 gr. 10, 17 mm, 13.815, 1 gr. 80, 16 mm.

Même légende du revers avec un aigle debout de face, regardant à gauche.

Au droit : 1° DIVO·MAXIMIAMO·SEN·FORT·IMP· avec son buste lauré et voilé, à dr. Coh. 397. BR.M. FR. 13.601, 2 gr. 30. 17 mm. ; 13.603, 13.600, 1 gr. 82. 13 mm.

Au droit : 2° DIVO·MAXIMIANO·SEN. Même tête. Coh. 298. BR.M.

3° DIVO·CONSTANTIO·PIO·PRINC· avec son buste voilé, à droite. Coh. 186. FR. 13.809. 1 gr. 80. 16 mm. 13.810-13.811 (pl. IX, n° 7).

Même revers, mais l'aigle regardant à droite.

Même droit. Coh. 187. BR.M.

Même revers, mais l'aigle déployé de face regardant en face.

Au droit : DIVO·CONSTANTIO. Son buste lauré et voilé, à droite. Coh. 185. BR.M.

Je n'ai trouvé et l'on n'a décrit aucune pièce commémorative de Galère en bronze de la plus petite espèce. S'il n'en existe réellement pas, cette dernière série de pièces est entière antérieure au 5 mai 311.

Lorsque Constantin eut fait périr Maximien Hercule en juin ou juillet 310, après avoir découvert les complots de ce prince contre lui-même, il fit renverser ses statues et

marteler ses inscriptions [1]. C'est ce moment que Maxence choisit pour frapper les nombreuses monnaies commémoratives de son père et de Constance Chlore. Il affirmait dès lors une politique contraire à celle de Constantin, mais en même temps il s'entourait du prestige du nom de Maximien Hercule, qui était demeuré grand auprès des troupes qui avaient servi sous les ordres du vieil empereur. Les noms de Constance Chlore et bientôt de Galère, reproduits également sur les monnaies commémoratives, durent servir de même, dans sa pensée, à consolider son trône.

La pièce d'argent qui suit se rattache à l'émission précédente par sa légende et son exergue.

Au revers : MARTI·PROPAG·IMP·AVG·N· Mars debout, à droite, donnant la main à une femme debout et tenant une haste ; entre eux, la Louve allaitant Romulus et Remus.

Au droit : MAXENTIVS·P·F·AVG· avec sa tête laurée, à droite. Coh. 92. FR, 9.056, 3 gr. 25, 19 mm. BR.M.

2e période (postérieure au 5 mai 311).

Après la mort de Galère, survenue le 5 mai 311, l'atelier de Rome frappa des monnaies commémoratives de ce prince de l'espèce du plus grand *follis*.

Exergues : $\frac{|}{\text{REP}}$ $\frac{|}{\text{RES}}$ $\frac{|}{\text{RET}}$ $\frac{—}{\text{REQ}}$

Au revers, AETERNAE·MEMORIAE ; un temple à coupole ronde, sans colonnes, la porte entr'ouverte ; un aigle au sommet.

Au droit : DIVO·MAXIMIANO·IVN·AVG avec sa tête voilée, à droite. Coh. 6 de Galère. BR.M. *Follis* de la plus grande espèce frappée sous Maxence.

Au revers ; AETERNA·MEMORIA· avec un temple à six

1. Lactant. *De Mort. Pers.*, 42. Euseb., *Hist. Eccl.*, VII, 13, 15 ; *Vit. Const.*, 1, 47.

colonnes à coupole ronde, la porte entr'ouverte ; un aigle au sommet.

Au droit : 1° IMP·MAXENTIVS·DIVO·MAXIMIANO·SOCERO. Tête de Galère voilée, à droite. Coh. 4 de Galère. BR.M, 27 mm.

2° IMP·MAXENTIVS·DIVO·MAXIMIANO·PATRI. Tête de Maximien Hercule voilée, à droite. Coh. 17 de Maximien Hercule. BR.M. 24 mm.

Avec les exergues : $\frac{|}{\text{RBP}}$ $\frac{|}{\text{RBS}}$, etc., on trouve, au revers : SOLI·INVICTO·COMITI avec le Soleil radié à demi-nu, debout à gauche, levant la droite et tenant un globe ; à ses pieds, à gauche, un captif assis.

Au droit : IMP·MAXIMIANVS·P·F·AVG. sa tête laurée, à droite. FR, 14.058, 1 gr. 05, 22 mm.

Il est probable que plusieurs des *folles* de la période antérieure ont continué à être frappés dans celle-ci ; mais ils n'apportent aucun témoignage historique. Cette monnaie de Maximin Daja, au contraire, nous fait connaître la politique de Maxence et confirme l'explication qu'en donne Lactance [1]. D'après cet auteur, dès que Maximin Daja apprit les fiançailles de Licinius avec Constantia, sœur de Constantin, il chercha à se rapprocher de Maxence et celui-ci reçut avec joie ses propositions d'amitié. La pièce qui vient d'être décrite prouve la véracité de ce récit [2]. Le mariage de

1. Lactant., *De Mort. Persecutorum*, c. XLIII : Ut audivit (Maximinus) Constantini sororem Licinio esse desponsam, existimavit affinitatem illam duorum Imperatorum contrà se copulari. Et ipse legatos ad Urbem misit occultè, societatem Maxentii atque amicitiam postulatum. Scribit etiam familiariter. Recipiuntur legati benignè, fit amicitia, utriusque imagines simul locantur. Maxentius tanquàm divinum auxilium libenter amplectitur. Jam enim bellum Constantino indixerat, quasi necem patris vindicaturus.

2. D'autres pièces avec *Soli Invicto Comiti*, à l'effigie de Maximin Daja ont été frappées en même temps à Ostie, dans les états de Maxence, et confirment le témoignage des pièces de Rome.

Licinius et de Constantia n'eut lieu qu'en février 313, après la défaite de Maxence, et à la conférence de Milan [1] ; mais leurs fiançailles, d'après Lactance, furent de beaucoup antérieures à la défaite de Maxence, à Rome, pendant que ce dernier préparait sa guerre contre Constantin après la mort d'Hercule, c'est-à-dire pendant l'année 311. Ces fiançailles furent suivies du rapprochement de Daja et de Maxence que confirme la frappe dont il est question.

Avec les exergues : $\frac{|}{RP}$ $\frac{|}{RS}$ $\frac{|}{RT}$ $\frac{|}{RQ}$

Une série de bronzes de deux plus petites espèces fut frappée pendant les années 311 et 312 jusqu'à la chute de Maxence au 28 octobre 312. Ces monnaies portent les VOT·Q·Q·MVLT X et XX de Maxence et les VOT X et VOT XX. Or, ces *vota* ne furent les uns accomplis (*soluta*) et les autres reçus (*suscepta*) pour Maxence, qu'à partir de l'année 311.

Ce sont d'abord des *folles* de la petite espèce.

On trouve au revers VICTORIA·AETERNA·AVG·N· avec la Victoire debout à droite, posant le pied gauche sur un tabouret et écrivant VOT X sur un bouclier placé sur un cippe ; derrière elle, un captif assis retournant la tête.

Au droit : 1° MAXENTIVS·P·F·AVG· sa tête laurée, à droite. Coh. 116. FR, 14.066 à 14069, 3 gr. 50, 20 mm.

2° Avec sa tête laurée à gauche. FR. (Pl. IX, n° 8). Coh. 117.

3° Même légende avec son buste casqué et cuirassé, à gauche, tenant une haste et un bouclier. Coh. 118. FR., 14.069 à 14.073, 3 gr. 80. 22 mm. 14.074.

Même revers, mais avec VOT·XX· sur le bouclier.

1. Lact., *l. c.*, 45 ; Victor, *Epit.*, 58 ; *Anon. Vales.*, 5, 13.

Au droit : Même légende avec sa tête laurée, à droite. Coh. 120. FR, 14.075, 3 gr. 21 mm.

Même revers.

Au droit : Même légende avec sa tête laurée, à gauche. Coh. 121. FR, 14.078, 2 gr. 45, 21 mm.

Les pièces suivantes sont de la plus petite sorte de bronzes.

Au revers : VOT·Q·Q·MVLT·X· dans une couronne de laurier.

Au droit : MAXENTIVS·P·F·AVG· avec sa tête laurée, à droite. Coh. 136. FR, 14.081, 2 gr. 05, 16 mm.; 14.082, 1 gr. 83, 16 mm.

Au revers : VOT·Q·Q·MVL·X·FEL, sans exergue, dans une couronne de laurier.

Au droit : Même légende, même tête. Coh. 137. FR. 14.085. 2 gr. 35. 17 mm. BR.M. (pl. IX, n° 9).

Au revers : VOT·Q·Q·MVL·XX·, sans exergue, dans une couronne de laurier.

Au droit : Pareille. Coh. 138. FR, 14.083, 2 gr. 08, 17 mm.

La même pièce avec les exergues indiqués. BR.M.

Avec des exergues également.

Au revers : VOT·X·FEL· dans une couronne de laurier.

Au droit : MAXENTIVS·P·F·AVG. avec sa tête laurée, à droite. Coh. 140. BR.M, 2 gr. 36.

Même revers.

Au droit : Même légende avec la tête de Maxence, à droite, coiffée de la peau de lion. Coh. 141. FR, 14.086, 2 gr. 90, 20 mm.

JULES MAURICE.

MISCELLANEA

EN FAIT DE

JETONS ET DE MÉREAUX

Les pages qui suivent n'ont aucune prétention à passer pour un travail bien ordonné, et ce ne sont, à vrai dire, que des notes amassées presque au hasard; mais il n'en convient pas moins, pensons-nous, de ne pas les laisser s'ensevelir dans l'oubli. L'intérêt qu'elles présentent, en général, est la considération qui nous décide à les publier.

J. ROUYER[1].

I

Rapprochement entre d'anciens jetons pour la détermination de leurs types.

La pièce que nous avons tout d'abord à présenter ici est à l'image de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, massacré à coups d'épées dans son église métropolitaine le 29 décembre 1170.

Les assassins de l'archevêque, en nombre assez considérable, étaient attachés généralement au service du roi d'An-

1. Nous avons tenu à conserver cet avertissement de notre regretté collaborateur, qui avait réservé ce dernier article à la *Revue numismatique*. (*N. de la R.*)

gleterre Henri II, aux intentions duquel ils avaient cru se conformer en agissant comme ils le firent dans la circonstance. Ils sont ordinairement figurés couverts de cottes de mailles et armés d'épées[1].



Fig. 1.

A peine trois années s'étaient-elles écoulées depuis le martyre de Thomas Becket, que cette glorieuse victime du devoir était canonisée par le pape Alexandre III.

La pièce en laiton que nous donnons en tête de ces lignes et où le buste de saint Thomas est représenté entouré de la légende S· THOME, ne mérite pas moins d'être scrupuleusement examinée pour son revers. On y voit le dextrochère de ce même saint, vêtu d'une manche de son aube et portant la croix archiépiscopale ou processionnelle, à simple traverse, mais pommetée à ses extrémités. Sur cette portion du type broche en sautoir l'épée de l'un des assassins, dont le bras est caractérisé par l'armature de sa cotte de mailles. Dans le champ, l'ornementation, assez fréquente en Angleterre, de l'étoile à six rais au-dessus d'un croissant lunaire.

Nous ne saurions dire avec certitude à quel usage a pu servir la pièce qui nous occupe, et dont nous ne connaissons que deux exemplaires. Était-ce un jeton? était-ce un méreau? Ou bien encore n'était-ce pas plutôt une sorte

1. Voir, notamment, la grande et très curieuse enseigne provenant des pèlerinages dont saint Thomas était l'objet à Cantorbéry. Cette enseigne a été publiée par Arthur Forgeais, avec quelques détails utiles, dans sa *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, 2e série, 1863, pp. 100 à 105.

d'enseigne de piété ou de pèlerinage? Nous n'essayerons pas de résoudre la question, à défaut de tout renseignement quelque peu probant sur cette même pièce qui ne nous en paraît pas moins curieuse, et que nous considérons comme un produit non postérieur au XIIIe siècle.

Dans notre opinion, ce fut au cours de ce même siècle (le XIIIe) que se prit avec une grande faveur l'habitude de couvrir de types les jetons en métal, et le plus ordinairement en laiton, dont on se servait pour compter. Si, pour ce qui est de notre prototype figure n° 1, nous n'avons voulu rien décider quant à son usage primitif, nous n'hésitons pas, pourtant, à ne voir autre chose qu'un jeton dans cette copie

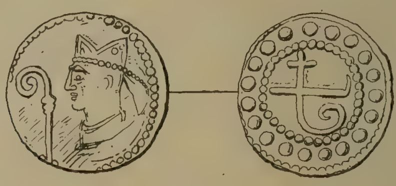


Fig. 2.

défigurée à laquelle on ne comprendrait rien si les types originaux n'avaient pas été retrouvés.

Signalons, d'autre part, comme une copie à rapprocher nécessairement du n° 2, pour le revers, cette autre pièce

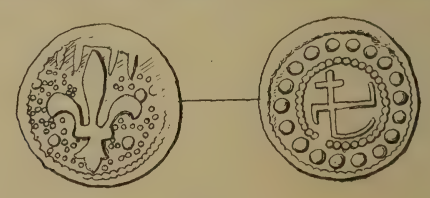


Fig. 3.

dans laquelle le type du droit, à la fleur de lis royale surmontée d'une tête de râteau que caractérisent si bien ses dents aiguës, permet aisément de reconnaître un méreau ayant servi aux opérations de l'office de la fourrière du Roi.

*
* *

Il est constant que, dès la fin du XIIIe siècle, ou tout au moins dès les commencements du XIVe, il fut fait beaucoup de jetons, presque toujours anépigraphes, et souvent très défigurés, dans lesquels on a bien de la peine aujourd'hui, quand on y parvient, à reconnaître les types originaux d'après lesquels ils ont été gravés. Nous citerons un exemple pour terminer cette note.

Voici un type d'armoiries bien connu de tous les amateurs

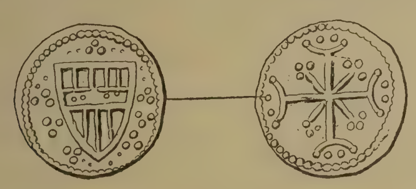


Fig. 4.

qui se sont occupés de jetons du moyen âge. Il nous serait facile, à nous seul, et sans recourir à d'autres collections que la nôtre, d'en citer plus de vingt variétés. On pourrait croire que ces armoiries, tant on les rencontre de fois, sont quelque chose de bien déterminé[1]. Et pourtant il n'en est rien. Voici deux pièces qui le prouveront :

Sur la première (fig. 5), les armoiries, au revers d'une

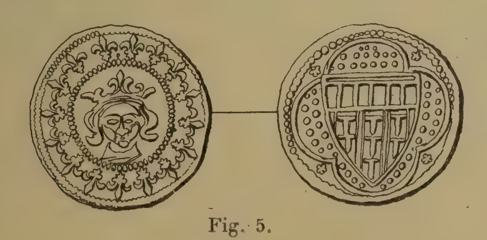


Fig. 5.

1. On a même été, ce qui nous paraît constituer une assez forte exagération, jusqu'à vouloir y reconnaître « les armes des fameux lombards Biche et Mouche ». (Piton, *Les Lombards en France*, t. II, 1893, p. 73.) — L'opinion, quant à nous, ne nous paraît pas être des plus faciles à soutenir. Nous ne ferons que la constater.

effigie royale, sont très distinctement celles de Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol, grand bouteiller de France sous Philippe le Bel à partir de 1296, ce qu'il continua à être jusqu'à l'époque de sa mort, en 1317.

Sur le second jeton (fig. 6), où les armoiries sont encore

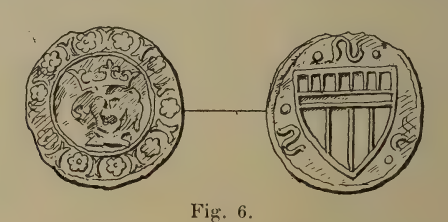


Fig. 6.

au revers d'une effigie royale, le blason de Guy de Châtillon est aussi complètement défiguré que sur les nombreux jetons dont nous donnions tout à l'heure un exemplaire à titre d'échantillon. On jugera par là de ce qu'il convient de conclure.

II

Quelques mots complémentaires sur les origines de Jean Blancpain.

D'où était Jean Blancpain, le tailleur par excellence de coins de monnaies et de jetons à la vie et aux productions d'art duquel il conviendra bien, quelque jour, de consacrer des recherches sérieuses.

Était-il de Tournai, ou n'en était-il pas?

Cette question présente un intérêt particulier quand on se rappelle que, bien à tort d'ailleurs, c'est généralement à Tournai que l'on attribue l'origine du type des trois cercles si fréquemment reproduit sur les jetons banaux du xve siècle.

Plusieurs fois le général Cocheteux m'a dit qu'il avait existé à Tournai une ou plusieurs familles du nom patro-

nymique de Blancpain. Cela, en définitive, serait à vérifier.

Je remarque dans un extrait de compte du receveur général de la ville de Tournai se rapportant aux années 1477, 1478, les noms de « *Robert Blampain et Lyon Mie*, recepteurs de la ville », à propos du remboursement qui leur est accordé du coût de certains ouvrages de pionnerie dont ils avaient fait l'avance [1].

Le 20 janvier 1880, j'écrivais à M. de Saulcy pour savoir s'il n'aurait découvert aucun titre de nature à faire supposer que, vers la fin du règne de Charles VI, le tailleur de coins Jean Blancpain n'aurait pas été attaché à l'atelier monétaire de Tournai, avant de passer à l'atelier d'Arras. Je copie ici en entier la réponse que je reçus du maître :

Paris, 22 janvier 1880.

Mon cher confrère,

Je ne perds pas une minute pour répondre à votre aimable lettre qui m'arrive à l'instant.

Je n'ai trouvé sur Jehan Blancpain que les documents relatifs à son office de tailleur des monnaies d'Arras et de Paris. Quant à Tournai, je ne puis que vous rappeler que l'atelier d'Arras étant destiné à suppléer celui de Tournai, il est fort possible que Jehan Blancpain ait passé de Tournai à Arras, tout naturellement, au moment où l'atelier y a été transféré.

Le premier volume de mon répertoire de documents a paru. C'est dans le second volume, commençant avec le règne de Charles VI, que seront insérés les documents relatifs à Jehan Blancpain; et depuis plus d'un mois l'Imprimerie Nationale, débordée par les travaux que lui impose le Gouvernement, ne m'a plus envoyé une épreuve. Comme le manuscrit est tout entier à l'imprimerie, je ne puis vous donner dès à présent les textes qui

1. *Appendices au Calendrier des guerres de Tournai* (xve siècle) publiés dans les *Mémoires de la Société historique et littéraire de la ville de Tournai*, t. III, 1856, p. 314.

vous intéressent. A mesure qu'ils me seront remis en placards je vous les ferai passer.

Recevez, cher Confrère, l'assurance de mon plus parfait dévouement.

F. de Saulcy.

Si j'ai tenu à donner ici intégralement le texte de la lettre de M. de Saulcy, ce n'a pas été en vue des productions de Jean Blancpain, quelque vivement qu'elles m'intéressent, mais bien parce que cette lettre prouve combien était encore dans l'erreur le sympathique académicien lorsqu'il supposait que le retard dont souffrait l'envoi des épreuves qu'il attendait était dû à des embarras occasionnés à l'Imprimerie Nationale par des travaux d'impressions administratives plus urgents. M. de Saulcy ne reçut jamais les épreuves dont il s'agit, non plus qu'aucune continuation d'impression de son grand travail. La lettre du savant académicien du 26 janvier 1880 est en définitive un véritable document intéressant sa biographie personnelle. Pour plus de renseignements sur ce sujet, auquel la politique vint malheureurement se mêler, voir la brochure de M. de Saulcy, intitulée *Histoire d'un Livre*, et l'avertissement, dont M. Frœhner est l'auteur, placé en tête du quatrième volume du *Recueil de Documents relatifs à l'histoire des monnaies royales de France*, par F. de Saulcy, Mâcon, 1892.

III

Jeton du temps de Philippe le Bel à l'usage du lombard Guillaume Duche et de ses compagnons.

« Nous ne désespérons pas, écrivions-nous en 1884, de pouvoir prouver quelque jour qu'il y a eu, en France, vers les commencements du XIVe siècle, des jetons frappés non

seulement pour des changeurs proprement dits, mais même pour des lombards, catégorie de marchands prêteurs et usuriers, qui n'exerçaient le change que par tolérance[1]. » Nous comptions entre autres choses, pour nos preuves, sur ce jeton-ci, en laiton, dont nous connaissons déjà un exem-



Fig. 7.

plaire, mais que, récemment, nous n'avons pas été peu surpris de voir attribuer, dans un catalogue de haute importance[2], à un « argentier du Roi », qui n'a jamais existé, le nom de Guillaume Duche, parmi les argentiers, étant tout à fait imaginaire. La légende du jeton, GETOERS·GVILL·DVCHE·ET·A·CES·CŌPAIGVS dit assez qu'il s'agit de « *Duche le lombart et ses compaingnons* », mentionnés dans le *Livre de la taille de Paris pour l'an 1292*[3].

Le sujet nous paraît être d'une trop complète évidence pour que nous ayons à nous y arrêter plus longtemps.

1. *Choix de jetons français du moyen âge pour la plupart inédits.* Mémoire publié dans la *Revue numismatique*, année 1884. — Voir à la p. 369.

2. Voir le Catalogue des collections du baron Pichon pour ce qui concerne la numismatique et les objets de haute curiosité, n° 1025, 2ᵉ pièce.

3. Voir à la page 3 de ce document, tel que Gérard l'a publié.

Là, « Duche le lombart et ses compaingnons » sont taxés à la somme, relativement importante, de 10 livres parisis.

Sur les lombards et trafiquants italiens des noms *Duche*, *Duch*, *Docho*, *Douche*, etc., consulter les extraits de comptes publiés par M. Piton dans ses recherches sur « *les Lombards en France*, etc. ». Paris, 1892, 1893, t. I, pp. 175 à 213.

IV

Méreaux à l'usage des chapelains de l'église de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, à Paris (XIVe et XVe siècles).

En parcourant les volumes des Preuves de l'*Histoire de Paris*, par Félibien et Lobineau, nous avons mis la main sur différents titres dans lesquels il est question de méreaux à l'usage des chapelains de Saint-Jacques de l'Hôpital. Le plus ancien de ces titres, dont nous ne voyons pas que l'on ait encore fait usage en numismatique, remonte à 1383.

Nous signalons cette source à nos confrères ; ils n'auront qu'à se reporter aux pages 336 à 355 du 1er volume desdites preuves.

Ils pourront examiner en même temps si le méreau en laiton ci-dessous, qui, d'ailleurs, ne paraît pas être antérieur

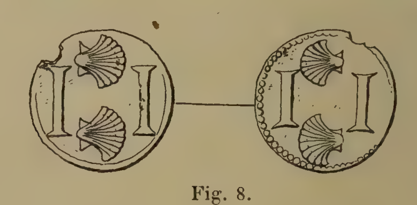


Fig. 8.

au xve siècle, ne serait pas de ceux dont les chapelains de Saint-Jacques de l'Hôpital ont fait usage. Il est constant que différents méreaux du même genre ont été retrouvés à Paris.

V

Méreaux de l'abbaye de Marmoutiers en Touraine (XVIe siècle).

D'après une communication faite en 1893 par M. Léon Palustre à notre ami M. Léon Germain de Maidy, les armoi-

ries qui figurent sur les méreaux ci-dessous, dont le style si correct dénote très clairement le milieu du XVIe siècle,

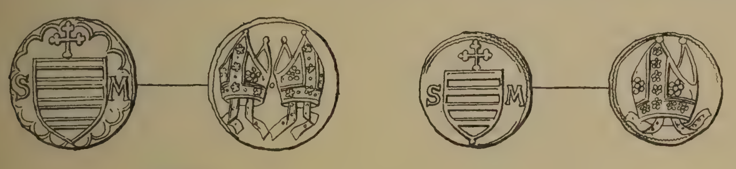


Fig. 9. Fig. 10.

environ, sont celles de l'abbaye de Marmoutiers en Touraine, qui dut sa fondation à saint Martin de Tours.

Nous n'avons pas voulu laisser passer, sans en profiter, l'occasion que nous avions de faire connaître les pièces dont se compose la série, et dont le classement, en définitive, n'était pas exempt de quelque difficulté.

Voici, du reste, ce que M. Palustre écrivait au sujet des armoiries représentées sur les méreaux dont il s'agit : « C'est qu'elles sont celles non de la Collégiale de Saint-Martin de Tours, mais bien de l'Abbaye de Marmoutiers, fondée par le même évêque : *Fascé d'argent et de gueules, de huit pièces.*

« Ce sont, vous le savez, les armoiries de Hongrie, destinées, sans doute, à rappeler que le saint était né en Pannonie.

« A Saint-Martin, les pièces sont réduites à sept.

« La croix archiépiscopale [1] est toujours donnée au saint, bien qu'il n'ait jamais été qu'évêque. »

VI

Jeton de la jeunesse, sans doute, du connétable Olivier de Clisson.

Nous avons vu bien des jetons ; nous considérons celui-ci,

1. On sait que c'est la croix sur laquelle broche l'écusson de nos méreaux.

en laiton, comme un des plus curieux de ceux que nous avons vus.



Fig. 11.

Aucun doute ne peut s'élever sur ce point qu'il est à la première devise d'Olivier de Clisson, le futur connétable de France, c'est-à-dire aux m gothiques, sans nombre. Clisson a toujours conservé cette devise-là, même lorsqu'il eut pris l'autre, si fière, que l'on sait[1].

Il est, du reste, fortement à supposer que Clisson ne s'était pas encore mis au service de la France quand le jeton a été fait. Notre Breton devait être alors en Angleterre, où, du moins, y avait-il été. On sait qu'il a passé une partie de sa jeunesse dans ce pays, dont il serait parti en 1364. Son entrée au service de la France n'a guère eu lieu que quatre ans après, et il ne fut nommé connétable qu'en 1380.

Quoi qu'il en soit de l'époque où le jeton a été fait, le travail de cette pièce dénote incontestablement une origine anglaise, ainsi qu'on le voit par le point concave qui se trouve au centre du revers. La question de fabrication a été traitée d'une manière générale dans l'*Histoire du Jeton*, à propos des jetons anglais.

La maison de Clisson portait *de gueules au lion d'argent couronné d'or*. Il est constant que le graveur du jeton a manqué d'exactitude dans la représentation du lion, auquel,

1. Voir les sceaux d'Olivier de Clisson, pour leur représentation ou leur description, dans l'*Histoire de Bretagne*, de Lobineau, dans l'*Inventaire des sceaux des Archives de l'Empire*, par Douët d'Arcq; dans l'*Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, par G. Demay, etc.

notamment, il a donné bien à tort une queue fourchée; Nous ne nous attacherons pas à rechercher les causes de cette anomalie, due avant toute autre cause, sans doute, à quelque négligence d'artiste.

VII

Jetons et méreaux du moyen âge représentant des édifices.

On trouve parfois sur des méreaux et des jetons du moyen âge la représentation de l'édifice auquel il y a lieu de les rapporter.

*
* *

Ainsi avons-nous montré la cathédrale de Tournai, l'église Notre-Dame de cette ville avec *ses cinq clochers*, sur des méreaux de la fin du XIIIe siècle ou des commencements du XIVe [1].

*
* *

Une autre pièce, plus intéressante encore, peut-être, est le jeton de la collection d'Affry, que M. Fernand Mazerolle a publié dans son travail intitulé : *Jetons de la Maison du Roi* [2] et dont les légendes, + IE : SVI DES : OEVVRES : DV : PALES : LEROY, accompagnent une représentation du Palais de Paris, le Palais de la Cité, tel que le fit reconstruire le roi Philippe le Bel.

Ce qui nous paraît le plus probable, c'est que le jeton est du temps même de ce souverain, comme tout le donne à penser dans l'exécution, alors qu'il ne serait pas antérieur à l'époque de Charles VI, suivant l'opinion émise par M. Mazerolle [3]. Une variété dont notre collection possède

1. *Rev. belge de numismatique*, année 1884, pl. XIV, fig. 4 et 5.
2. Extrait de l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, année 1880. Voir à la page 42 de ce tirage à part.
3. *Loc. cit.*

un exemplaire, est sortie du même coin que le jeton bien complet de la collection d'Affry, pour ce qui concerne le revers, c'est-à-dire pour la représentation du Palais. L'autre côté, à l'écu de France, sur le jeton original, avec la légende IE : SVI : DES : OEVVRES, est remplacé, sur notre variété, par une croix ornementée entourée de la légende PARRAMOVS : SVI : DONNE, pour *Par amours sui donné.*

*
* *

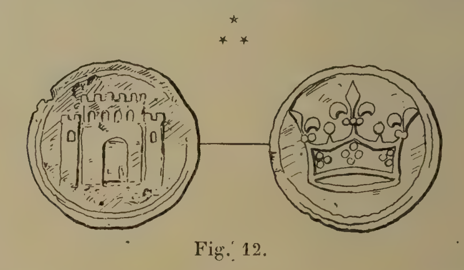


Fig. 12.

Voici un jeton, en laiton, dont nous n'avons encore rencontré que deux exemplaires, de faible conservation tous les deux.

Il doit être à peu près de la même époque que les deux derniers dont nous venons de parler et nous serions assez disposé à y voir cette tour du palais du Louvre, où nos rois enfermaient parfois leur trésor, et qui figure encore sur d'anciens jetons du service de l'Épargne, frappés sous François Ier.

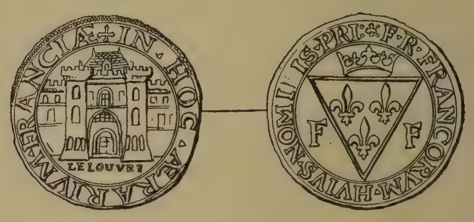


Fig. 13.

*
* *

Nous doutons que l'on ait quelque autre vue aussi ancienne

de l'entrée du grenier à sel d'Auxerre que celle-ci nous est donnée pour un méreau en laiton de la fin du XIVe siècle, autant que notre opinion permet d'en juger.



Fig. 14.

La lettre 𝔐 formant le type du revers est sans doute l'initiale du mot *Minot*.

*
* *

Il nous reste à signaler un méreau du XVe siècle, de la Sainte Chapelle de Dijon, qu'a publié Fontenay et sur lequel est représenté ce monument religieux. On en trouvera la vignette dans le *Manuel de l'amateur de jetons*, p. 346. Un bel exemplaire de ce méreau existe dans la collection de M. F. Feuardent.

VIII

A quelle époque paraissent le plus probablement remonter deux jetons de la Chambre aux deniers du Roi, publiés comme appartenant au règne de Charles VII.

Nous avons mentionné dans le paragraphe précédent un travail de M. Mazerolle traitant des jetons de la Maison du Roi. C'est dans ce même travail que notre estimé confrère a publié les deux jetons dont il s'agit ici, et que, suivant lui, « on pourrait classer au règne de Charles VII », règne dont, on le sait, la durée s'est étendue de 1422 à 1461. Le dessin des deux pièces, évidemment contemporaines l'une de l'autre,

à quelques années près, est donné dans le travail cité, page 11 du tirage à part.

Les deux jetons ont, au droit, la même légende : ✠ IE·SVI·DE·LA·CHANBRE·AV·DENIERS. Leur revers est le même aussi. C'est « une croix fleuronnée cantonnée de quatre trèfles » ; légende : ✠ IE·SVI·DE·LAITON. Quant aux types du côté opposé, M. Mazerolle les décrit ainsi, sommairement : « Sur l'un se voit, au droit, un écusson en losange, divisé en neuf carrés dans chacun desquels se trouve une fleur de lis. Sur l'autre, un écusson aux armes de France est placé dans un entourage de six arcs de cercle. »

Le type du losange divisé en neuf compartiments à claires-voies, occupés chacun par une fleur de lis, était encore en usage, mais bien rarement, à l'époque de Charles VII. Nous n'en connaissons guère qu'un exemple [1], et encore serait-il pour prouver que le travail des jetons de cette dernière époque n'était plus du tout le même qu'aux temps où a été fait le jeton à ce type publié par M. Mazerolle. Les jetons du temps de Charles VII sont plus grands. En outre, le style est absolument différent.

Il ne dépend pas de nous, quant à présent, de pouvoir examiner avec tous les détails qu'elle comporterait la question que nous venons de soulever. Mais nous ne doutons pas qu'avec les synchronismes que les pièces de notre collection permettraient d'établir, il devînt assez facile de faire remonter jusqu'au temps où ils ont été frappés, c'est-à-dire, suivant nous, au règne de Philippe le Bel, mort en 1314, ou à

1. Voici la description de ce jeton : ✠ GETES·SEVREMENT·GETES. Croix formée de quatre clefs réunies au centre par un anneau quadrilobe, qui leur est commun.

Revers : ✠ ET·LE·COMPTE·VRAI·TROVER (*ez*). Losange divisé en neuf compartiments, occupés chacun par une fleur de lis. Ce type est entouré de rinceaux. (*Laiton*. Diamètre, 26 millimètres.)

Nous possédons, de ce jeton, deux exemplaires, sortis de coins variés.

celui de quelqu'un de ses trois fils, soit, pour la date, par conséquent, de 1314 à 1328, les deux jetons publiés par M. Mazerolle. On déterminerait, en outre, l'origine du symbole héraldique qu'il convient de reconnaître dans le losange à compartiments fleurdelisés servant de type au premier desdits jetons de la Chambre aux deniers du Roi, ainsi qu'à plusieurs autres jetons au même type et qui sont bien évidemment du même temps, mais dont les légendes n'indiquent aucun service en particulier. Ce symbole n'est autre à nos yeux, quand on le rencontre dans de bonnes conditions d'exécution, qu'un assemblage dans lequel s'entremêlent élégamment les chaînes du blason de Navarre et les fleurs de lis du semé de France. On ne saurait mieux en juger, croyons-nous, qu'au moyen du spécimen suivant où



Fig. 15.

se distinguent si bien, avec les fleurs de lis empruntées au semé de France, les anneaux des chaînes navarraises, le tout indiquant, qu'il s'agisse soit de Philippe le Bel lui-même, soit de l'un de ses trois fils, Louis le Hutin, Philippe le Long, ou Charles le Bel, la double qualité du souverain, comme roi de Navarre en même temps que roi de France. Les sceaux dont les trois fils ont usé, ou plutôt leurs contre-sceaux, n'ont pas moins de signification, quant aux insignes en question, pour ce qui concerne la Navarre, précisément, ces derniers y étant représentés de manière à figurer moins les armes mêmes du pays qu'une sorte de composition gracieuse dont elles sont l'invariable sujet. En définitive, et

suivant l'expression de Douët d'Arcq [1], le type de ces mêmes contre-sceaux serait « l'écu semé de France, dans une *rosace rappelant les chaînes de Navarre* ». On ne peut, en effet, y voir plus, et la comparaison des sceaux avec nos jetons ne doit pas aller plus loin.

IX

La devise d'Antoine, Grand Bâtard de Bourgogne, à l'Exposition rétrospective de 1889.

Dans le catalogue publié en 1889, sous le titre d'*Exposition rétrospective de l'art français au Trocadéro*, nous trouvons, sous la subdivision « *Miniatures et manuscrits* », la mention suivante, concernant un des articles exposés :

« 721. Arbre généalogique indiquant les degrés de parenté. Bordure aux armes de Bourgogne [2] ».

Un jour fut où nous étions à examiner sur place avec une sérieuse attention l'article ainsi catalogué qui nous intéressait. Nous étions même à prendre quelques notes à son sujet, quand un agent de police en service dans les galeries du Trocadéro est venu nous inviter à ne pas continuer notre travail, qui aurait pu être considéré comme une œuvre de divulgation interdite par les règlements de l'Exposition. Nous espérons que le propriétaire de l'objet ne nous en voudra pas de faire part au public studieux des notes que nous avions déjà prises au moment de l'intervention de l'agent.

L'objet même est un feuillet en parchemin détaché d'un manuscrit de grand format traitant de matière de droit et

1. *Inventaire de la Collection des sceaux des Archives de l'Empire*, t. 1er, p. 273, nos 51 à 53.

Ces contre-sceaux sont gravés dans le *Trésor de numismatique et de glyptique*, parmi les planches consacrées aux sceaux des Rois de France.

2. Exposant : M. J. Maciet, sans résidence indiquée.

qui avait été exécuté pour un des enfants naturels du duc de Bourgogne Philippe le Bon qui ont laissé le plus de célébrité. Il s'agit, en effet, d'Antoine, bâtard de Bourgogne, surnommé le *Grand Bâtard de Bourgogne*, né en 1421, mort en 1493. Le feuillet est aux armes et à la devise d'Antoine.

Les armes sont bien celles qu'on lui a toujours connues, telles qu'elles figurent dans le Père Anselme, tome 1er, p. 254, sans autre différence de celles de son père, Philippe le Bon, représentées à sept quartiers, que celle du filet de bâtardise.

Quant à la devise, et pour ce qui concerne le *corps*, elle est bien toujours à la « *barbacane* », suivant l'indication d'Olivier de la Marche. Mais le mot de cette même devise donne quelque chose de plus d'après le manuscrit, que ce qui s'en trouve sur la médaille du Grand Bâtard. Au lieu de fournir simplement, comme sur ladite médaille, l'inscription NVL NE S'Y FROTTE, le manuscrit porte : NVL NE S'Y FROTE — AINSI LE VEVL. De ce *mot*, ou, si l'on veut, de cette âme, la première partie se trouve au-dessus de la barbacane, et la seconde au-dessous. Peut-être cette seconde partie se rapporte-t-elle à Marie de la Vieuville, femme du Grand Bâtard. On aurait pour exemple en ce genre le *mot* BIEN EN ADVIENNE, qui termine le cri de Charles le Téméraire et dont il ne convient pas de dépouiller Marguerite d'York, sa troisième femme. Mais laissons la question en ces termes, pour être reprise par qui sera en position de la traiter plus complètement.

LES

BILLETS DE CONFIANCE

ÉMIS PENDANT LA GUERRE DE 1870-71

L'*Annuaire de la Société de numismatique* a publié, en 1896 [1], une étude de M. Marc Fabre de Larche relative aux billets de confiance émis pendant la guerre de 1870-71. Ce travail, le premier qui eût été fait sur la matière, présentait forcément des lacunes. L'auteur les avait signalées, lui-même, dans sa préface, et il s'était, dès cette époque, préoccupé de les combler. Les premiers résultats de ses recherches firent l'objet d'un « Supplément » qui parut, également en 1896, dans le même recueil. La mort ne permit pas à M. Fabre d'achever la tâche qu'il s'était ainsi proposée. Mais il avait déjà recueilli un certain nombre de documents nouveaux dont la publication ne sera pas sans intérêt. On les a rassemblés ici, dans l'ordre même que l'auteur avait adopté, en y joignant une courte notice qui résume des indications d'ordre général sur les conditions dans lesquelles furent émis et circulèrent les billets de confiance dont il s'agit.

1. *Annuaire de la Société française de numismatique*, t. XX, 1896, 113 à 136, 185 à 208 et 495 à 517.

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Barisis.

Bon de 1 franc imprimé en noir sur papier vert pâle, dans un cadre orné :

N° *Commune de Barisis* (*Aisne*).
Bon de
un franc
Le Receveur Municipal, *Le Président de la Comnission* (sic) *M^le^*,
Délibération du 18 décembre 1870.

Au dos :

Bons échangeables à la caisse du Percepteur —
Receveur municipal d'ici au 31 décembre 1871.
Les contrefacteurs seront poursuivis et punis
conformément à la loi.

Bon de 5 francs semblable, mais sur papier bleu clair.

Blérancourt.

Bon de 2 francs, 5 francs et 20 francs émis par MM. Denoyon et Cie, fabricants de sucre à Blérancourt.

Dans un encadrement assez sobre :

Sucrerie de Blérancourt (*Aisne*).
*Denoyon et Cie*
N° *2 fr.*
Bon pour deux francs remboursables
à la sucrerie.
En espèces ou valeurs ayant cours.
Blérancourt le *1870* [1].

Imprimé en noir sur papier bleu foncé.

Les bons de 5 francs sont sur papier rose, ceux de 20 francs sur papier blanc.

1. Les mêmes mentions sont reproduites sur la souche.

Chambry.

MM. Bazin frères et Cie ont émis, dans leur sucrerie de Chambry, des bons ainsi libellés.

Série B. — No
Fabrique de sucre de Chambry,
Société en nom collectif, Bazin frères et Cie.
Chèque de cinq francs
payable à présentation
Soit après la fin de la guerre, soit immédiatement au porteur de chèques formant une somme de mille francs.
Ce 1er octobre 1870.

Imprimé en noir sur papier blanc, dans un encadrement en forme de torsade.

Nous ne connaissons que le bon de 5 francs, mais il a dû être créé, aussi, des billets de 1 et de 10 francs, du même modèle. MM. Bazin ont émis, également, à leur sucrerie de Clermont-les-Fermes, des bons de tout point semblables à celui qui vient d'être décrit sauf que la mention : *Fabrique de sucre de Chambry* y est remplacée par les mots *Fabrique de sucre de Clermont-les-Fermes.* Ces bons sont de 1 franc (série A), 5 francs (série B) et 10 francs (série C).

Château-Thierry.

La ville de Château-Thierry a émis, en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 22 septembre 1870, des bons de 50 centimes et de 5 francs. Ces derniers, imprimés en noir sur papier jaune, portent :

Ville de Château-Thierry.
No [1].
5 francs *5 francs*
Bon de cinq francs
émis par la ville de Château-Thierry, à échanger d'après

1. Le numéro et la date sont inscrits à la main, à l'encre noire.

les bases établies par la délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 1870, dont il a été donné connaissance au moyen d'affiches et d'annonces.

Créé le

Les Conseillers municipaux délégués, *Le Maire,*

Timbre humide, bleu, de la mairie de Château-Thierry, apposé moitié sur le bon, moitié sur le talon.

Les bons de 50 centimes sont identiques mais imprimés sur papier rouge brique.

Cette émission n'ayant pas suffi aux besoins sans cesse croissants de la population, une délibération de la commission municipale, en date du 7 janvier 1871, autorisa la création de nouveaux billets. Ceux-ci, de la valeur de 25 centimes, 50 centimes et 1 franc, étaient imprimés sur papier fort. Leur libellé était d'ailleurs semblable à celui des bons précédents, sauf que les mots « délibération de la commission municipale du 7 janvier 1871 » avaient été substitués aux termes « délibération du Conseil municipal du 22 septembre 1870 ». De plus, la date (12 janvier 1871) était imprimée et non manuscrite. Ils étaient signés seulement par *les membres délégués de la commission municipale.* Enfin, l'indication de la valeur était entourée d'un cartouche qui ne se trouve pas sur les premiers billets de Château-Thierry.

Les bons de 25 centimes sont sur papier blanc; ceux de 50 centimes sur papier jaune; ceux de 1 franc sur papier rouge.

Chauny.

Bons de 1 franc, 2 francs, 5 francs et 10 francs créés par la Municipalité.

Dans un encadrement très sobre :

Caisse municipale de la ville de Chauny.

N° [1] *un franc.*

Le Receveur municipal, *Le Délégué municipal,*

1. Le numéro est écrit à l'encre noire.

NOTA. — Tout porteur de 100 à 500 francs de coupures pourra les échanger sans frais, au bureau du Receveur municipal, contre des billets de la Banque de France de 100 ou de 500 francs.

Timbre humide bleu de la mairie.

Au centre du billet, une fleur imprimée à l'encre bleue.

Les billets de 1 franc sont sur papier blanchâtre; ceux de 2 francs sur papier rose; ceux de 5 francs sur papier vert, ceux de 10 francs sur papier jaune.

Clermont-les-Fermes.

Voir plus haut, sous le mot *Chambry*.

Folembray.

Les bons suivants ont été créés par la société de Poilly, de Fitz-James et Labarbe.

Verrerie de Folembray
N°
Bon pour un franc
remboursable en janvier 1871,
en billets de la Banque de France.
Folembray, 1er décembre 1870.

Sur la banderole reliant les billets aux talons : *Société de Poilly de Fitz James et Labarbe.*

Il y a eu des bons de 1 franc sur papier brun clair, des bons de 5 francs sur papier blanc, des bons de 10 francs sur papier bleu, des bons de 25 francs sur papier rouge brique.

En outre, au mois de janvier 1871, la même société a émis des bons de 5 francs sur papier bleuté, d'un type légèrement différent. (*Bon pour cinq francs remboursables en avril 1871. Folembray, le 4 janvier 1871.*)

Laon.

La commission municipale de la Ville de Laon a, par une délibération en date du 24 octobre 1870, prescrit la

création de coupures de 5, 25, 50 et 100 francs. Ces billets portent, au recto :

5 Commission municipale de la ville de Laon 5
Création de papier-monnaie délivré en échange de billets de la banque de France.
N°
Coupure de cinq francs.
Le membre délégué de la Commission municipale
Signé : *Lefèvre.*

Timbre humide bleu de la mairie.

Au dos :

Extrait de la délibération de la commission municipale de la Ville de Laon, en date du 24 octobre 1870.

ART. 1er. — Pour faciliter l'échange des billets de banque dans la ville de Laon, il sera créé un papier-monnaie en coupures de 5 francs, de 25 francs, de 50 francs et de 100 francs.

ART. 2. — Ce papier-monnaie sera délivré en échange (sic) *de billets de la Banque de France qui demeureront spécialement affectés au remboursement du papier émis.*

ART. 3. — Le remboursement du papier-monnaie aura lieu par somme de 1.000 francs. Tout porteur de 1.000 francs de coupures pourra les échanger à présentation et sans frais contre un billet de banque de 1.000 francs.

ART. 4. — Tout porteur de 100 francs de coupures divisionnaires pourra les échanger contre une coupure municipale de 100 francs.

ART. 6. — Une Sous-Commission de trois membres est chargée du contrôle des opérations.

Les billets de 5 francs sont sur papier chamois ; ceux de 25 francs sur papier rouge brique; ceux de 50 francs sur papier rose; ceux de 100 francs sur papier vert.

Ces bons n'eurent qu'une circulation assez restreinte. Il fut émis, en tout :

280	coupures de	5 fr.	1400 fr.
73	—	25 »	1825 »
10	—	50 »	500 »
6	—	100 »	600 »
		Total.............	4325 »

Les fabricants de sucre de la région réussirent en effet, pendant presque toute la durée de la crise, à continuer leur travail et à vendre leurs produits en Belgique, d'où ils rapportèrent des sommes importantes en or et en argent. Ce numéraire, répandu dans le pays, permit de restreindre l'emploi du papier-monnaie.

Missy-lès-Pierrepont.

La Société anonyme de la sucrerie de Missy-lès-Pierrepont a créé, pour la paye de ses ouvriers et de ses fournisseurs, des billets de 1, 5 et 10 francs semblables à ceux de MM. Bazin et Cie (voir plus haut sous le mot *Chambry*). La seule différence consiste dans l'intitulé : *Sucrerie de Missy*[1]*-lès-Pierrepont*, *société anonyme.*

Montecouvé.

Les bons émis dans cette localité sont de deux sortes. Les uns, émanant de la sucrerie portent :

Sucrerie de Montecouvé
MM. Poitevin et Namuroy
N° *1*
Bon pour un franc
Remboursable à présentation à la sucrerie par somme de 100 francs.
Le Caissier,
Montecouvé, le *187..*

Les autres ont été créés par la ferme de Montecouvé. Ils présentent le même aspect général, la même disposition typographique. L'intitulé, seul, diffère légèrement.

Ferme de Montecouvé
M. A. Namuroy.
N° *1*
Bon pour un franc
Remboursable à présentation à la sucrerie par somme de 100 francs.
Montecouvé, le *187..*

1. Quelques billets, par suite d'une faute d'impression portent : *Sucrerie Demissy* (sic).

Les bons de ces deux séries sont d'ailleurs des mêmes valeurs : 1 franc (sur papier gris) ; 2 francs (sur papier blanc) ; 5 francs (sur papier jaune).

Terny-Sorny.

Bons de 5 francs et de 10 francs émis par la sucrerie de MM. Sempité et Cie.

Dans un cadre très sobre :

Sucrerie de Terny-Sorny
MM. Sempité et Cie
N° 5 fr.
Bon pour cinq francs remboursables à présentation à la sucrerie par somme de cent francs en espèces ou valeurs ayant cours.
Terny-Sorny, 1870.

Les bons de 5 francs sur papier gris; ceux de 10 francs sur papier rose.

Trosly-Loire.

Les bons émis par la sucrerie de Trosly-Loire ne diffèrent de ceux de Terny-Sorny que par la valeur, la couleur et le libellé. Celui-ci est ainsi conçu :

Sucrerie de Trosly-Loire.
N° 10
Bon pour dix francs remboursables fin mai 1871 en espèces ou valeurs ayant cours.
PPon Lemoine et Théry.
Signature.
Trosly-Loire, le 1871.

Les bons de 10 francs imprimés sur papier grisâtre. Ceux de 20 francs sur papier blanc.

Vadencourt.

L'importante manufacture de châles et cachemires, établie

dans cette localité, a eu recours en 1871, à des « bons de garantie » qui étaient remis aux ouvriers et permettaient à ceux-ci de trouver du crédit chez les fournisseurs. Ces billets, écrits à la main sur papier blanc, étaient libellés comme il suit :

Bon de garantie pour la somme de *francs à* (nom de l'ouvrier) *pour ses achats chez* *boulanger, tous deux demeurant à Vadencourt, qui sera remboursée à ce dernier par M. Paul Duché, manufacturier, après la cessation des hostilités et amortie par des retenues sur les façons ou travaux qui seront ou auront été confiés à* (nom de l'ouvrier).

Vadencourt, le 7 janvier 1871.

Approuvé l'écriture ci-dessus.

Signature de l'ouvrier. *Pour M. Paul Duché.*

Signature du directeur de fabrique.

Vauxrot.

MM. Deviolaine et Cie, propriétaires de la grande verrerie de Vauxrot, émirent, pour le payement de leurs ouvriers, des bons dont la valeur totale s'éleva à 60.000 francs. Cette émission fut autorisée par les autorités allemandes à la condition que les billets en question ne pourraient servir au payement des contributions que lesdites autorités exigeaient de la population. Il fut, de plus, spécifié que les bons devraient porter le cachet de la mairie de Soissons, moitié sur le billet lui-même, moitié sur le talon.

Ces bons étaient de 1 franc (papier blanc); 5 francs (papier vert); 10 francs (papier rouge); 20 francs (papier bleu).

Ils portaient l'inscription suivante, dans un encadrement très simple :

Verrerie de Vauxrot
Deviolaine et Cie
N° [1] *1 fr.*

1. Le numéro était écrit à la main, à l'encre noire.

Bon pour un franc remboursable le
30 juin 1871 en espèces ou valeurs ayant cours
Vauxrot, le 1er novembre 1870.

Signé, à l'encre noire
Deviolaine et Cie.

Villers-Cotterets

Bons de 1 franc émis par la municipalité, imprimés en noir sur gros papier brun. Dans un double filet noir :

Ville de Villers-Cotterets
N° *Série*
Émission municipale.
Délibération du 2 novembre 1870.
coupure de
1 franc *1 franc*
Un franc.
Les bons émis par la ville de Villers-Cotterets sont garantis personnellement par tous les membres du Conseil municipal. Ils sont remboursables à l'époque indiquée par la délibération du 2 novembre 1870, publiée et affichée.
Le 187
Les conseillers délégués, *Le Maire,*
L'agent comptable : Signé Guay *:*

Timbre humide bleu de la mairie, moitié sur le billet, moitié sur la souche.

Sur le verso, au centre, dans un petit encadrement, *1 franc*; à chacun des quatre angles, *1 franc*.

Des bons ont été également émis, dans l'Aisne, à *Ciry-Salsogne*, par M. Aubineau; à *Grugies*, par M. Quéquignon; à *Nogent*, par M. Ternynck; enfin, par la sucrerie de Foreste, à *Villers Saint-Christophe*. Il n'a pas été possible de retrouver des spécimens de ces documents. Nous savons, seulement, que les billets créés par M. Quéquignon étaient de 1, 5, 10 et 20 francs.

JEAN FABRE.

(*A suivre.*)

MÉLANGES & DOCUMENTS

UN TRIENS INÉDIT FRAPPÉ A LYON AU NOM DE JUSTIN Ier

Nous croyons utile d'appeler l'attention des numismatistes sur un triens, portant le nom de Justin et dans le champ du revers la lettre L à la droite d'une Victoire ailée. Au point de vue chronologique cette pièce semble devoir être classée entre un sol d'or d'Anastase et un triens de Justinien, portant la même lettre et publiés antérieurement. Voici la description de cette pièce qui fait partie de la collection de M. P. Bordeaux : D N IVSTINVS PΓ AVG. Buste à droite, les cheveux dressés, retenus par un diadème perlé terminé sur la nuque par une boucle caractéristique ; l'épaule couverte d'un manteau retenu par une broche ornée d'une croix.



℞. VICTORIA AVCTORVM. Victoire ailée, se dirigeant à gauche, tenant une couronne ; elle est accostée à gauche d'une étoile à six pointes et à droite de la lettre L ; à l'exergue CONOD.

Poids : 1 gr. 45.

M. de Belfort, dans sa *Description générale des monnaies mérovingiennes*, mentionne un sol d'or d'Anastase sur lequel la lettre L est placée à gauche de la Victoire[1]. D'autre part, on

1. A. de Belfort, n° 5054, tome IV, p. 20. — *Ann. de la Soc. fr. de Num.*, t. VI, p. 171, n° 12.

connaît un triens au nom de Justinien[1], avec la même lettre à côté de l'effigie impériale : on lit, au revers *de, oficina Maret* autour d'un monogramme dans lequel Ponton d'Amécourt propose de lire le nom de Childebert[2], M. Prou *Lugdunensis ecclesia*[3]. Pour Fillon L, initiale de *Lugdunum*, est une désignation suffisante de l'atelier de Lyon[4].

M. de Belfort, dont les n°s 5203 à 5214 (tome IV) sont consacrés aux triens au nom de Justin plus ou moins dégénérés, avec lettre dans le champ, et vraisemblablement frappés dans les pays occupés par les Barbares, n'en signale aucun qui porte l'initiale L.

Nous voulons chercher à déterminer la cité dans laquelle a été frappé le triens qui fait le sujet de cet article.

On a attribué à Limoges des triens pseudo-impériaux de Justinien, offrant les lettres LE, d'Anastase avec L!, mais ce n'est là qu'une conjecture qui n'a pas encore été justifiée.

D'autre part, on connaît un tiers de sol d'or, au nom de Justinien, présentant, dans le champ, les lettres LVG et toute une série de sols et de tiers de sol aux noms d'Anastase, de Justinien et de Théodebert avec les initiales LV[5]. On est donc autorisé à classer ces pièces à l'atelier de Lyon puisque non seulement ces lettres LV se retrouvent sur des monnaies qui portent en même temps la légende LVGDVNO FIT[6], mais que en outre le style est identique sur les pièces de ces deux séries.

Il est donc permis de reconnaître au triens de M. Bordeaux une origine lyonnaise ; nous avons, en effet, signalé plus haut une monnaie de Justinien marquée de la lettre L ; de plus la boucle du diadème affecte une forme qui est particulière aux triens lyonnais.

A. DE B^Y.

1. M. Prou, *Catal. des monn. mérov. de la Bibl. nat.*, n° 88. — A. de Belfort, n° 230.
2. *Ann. de la Soc. fr. de Num.*, t. I, p. 118.
3. M. Prou, *op. laud.*, introduction, p. XIX.
4. *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux*, 1853, p. 49.
5. A. de Belfort, n°s 2238, 2239, 2278, 2280 à 2285. — Prou, n°s 42, 43.
6. Fillon, *Lettres*, p. 52, pl. I, n°s 16 à 19. — A. de Belfort, n°s 2307, à 2343. — Prou, n°s 90 à 109.

CHRONIQUE

LE LEGS CRIGNON DE MONTIGNY, AU CABINET DES MÉDAILLES

Un amateur des plus distingués, dont tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des arts ont conservé le souvenir, M. A. Crignon de Montigny, conseiller d'État sous l'Empire, mort en 1887, avait rassemblé une collection, célèbre en son temps, de monnaies et médailles de l'antiquité et de la Renaissance, de camées et de pierres gravées, de bustes en pierres fines et de bijoux. Cette collection fut dispersée dans deux ventes aux enchères publiques, qui eurent lieu en 1880 et en 1887. A cette époque, le fils de M. A. de Montigny, Gaston, officier du génie, ne songeait guère à collectionner et à suivre les traces de son père; mais peu d'années après, forcé, pour des raisons de santé, de quitter l'armée, M. Gaston de Montigny, désormais libre de son temps, sentit naître en lui, comme par une sorte d'atavisme, la passion des objets d'art. Il se mit à étudier dans les musées, à suivre les grandes ventes, à lire les ouvrages des historiens de l'art, à se tenir, en un mot, au courant du mouvement artistique et du commerce de la curiosité, et bientôt il acheta, suivant son inspiration et ses goûts, les objets qui lui parurent beaux et intéressants et dont il voulait jouir intimement. Les jugements qu'il portait, les choix toujours heureux qu'il faisait, la sûreté de sa critique, la délicatesse de son goût, ne tardèrent pas à le faire classer parmi les plus fins connaisseurs de notre époque; bientôt, l'on vit ceux qui tenaient à s'éclairer sans parti pris rechercher ses entretiens, tant ils aimaient sa franchise et avaient confiance dans son expérience. Exempt de toute vanité, ennemi de l'ostentation, Gaston de Montigny acheta, pour sa propre jouissance de raffiné, des médailles, des pierres gravées, des émaux, des faïences, des terres cuites, des miniatures et quelques tableaux. Chemin faisant, l'idée originale lui vint de poursuivre et de racheter tout ce qu'il put des objets

qui avaient figuré dans les collections de son père : il y réussit souvent et l'on se plaisait à retrouver dans le Cabinet de M. Gaston de Montigny des médailles et des plaquettes de la Renaissance italienne et française, des camées, des intailles, des bustes en agate, qui étaient revenus à la file, après un exil de quelques années, reprendre leur place sous les vitrines familiales.

La maladie dont M. Gaston de Montigny avait ressenti les premières atteintes pendant qu'il était officier du génie ne devait pas tarder à s'aggraver : elle finit par l'emporter, au commencement de cette année, et sa collection fut, à son tour, jetée au vent des enchères, à l'Hôtel de la rue Drouot, du 24 au 27 mai dernier. Mais l'homme de cœur qui mit tant de zèle à reconstituer les collections paternelles avait pris des dispositions testamentaires pour perpétuer à jamais le souvenir de ces collections, et pour que le nom de Crignon de Montigny fût inscrit au nombre de ceux qui se sont signalés, de notre temps, par leur désintéressement patriotique et leur sollicitude pour l'accroissement des musées de l'Etat. Le testament de M. Gaston de Montigny a attribué au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale un certain nombre de monuments dont l'énumération suit, mais avec cette clause spéciale que ces monuments devaient figurer dans le catalogue de la vente, passer aux enchères et être rachetés par les héritiers qui seraient tenus de les remettre au Cabinet des Médailles, sans que cet établissement eût à bourse délier.

C'est ainsi que viennent d'être déposés au Cabinet des Médailles les objets suivants dont nous faisons suivre la description des prix d'adjudication qu'ils ont atteint.

1. Buste de Tibère, en ronde bosse, la tête en calcédoine saphirine, la poitrine en bronze doré (n° 1 du Catalogue de vente), adjugé... .... 6.000 fr.
2. Plaquette de la Renaissance, signée de Sperandio et représentant la Flagellation (n° 58 du Catalogue), adjugée .... 6.000 fr.
3. Médaillon en buis, représentant le buste de Jacques de Molszheim en 1524. Travail allemand (n° 83 du Catalogue), adjugé. 3 600 fr.
4. Médaille d'argent du xiv[e] siècle, représentant l'empereur Héraclius ; un exemplaire en or de cette pièce extraordinaire est décrit dans l'Inventaire de Jean, duc de Berry, frère du roi Charles V (n° 178 du Catalogue), adjugée............................ 900 fr.
5. Médaille en bronze, de la Renaissance, représentant Faustine, la mère, femme d'Antonin le Pieux (n° 185 du Catalogue), adjugée.. 280 fr.

6. Médaille en bronze, représentant François, dauphin, fils de François Ier (n° 208 du Catalogue), adjugée............. 1.050 fr.

M. Gaston de Montigny a, en outre, légué au Cabinet des Médailles une somme de 4.000 francs, pour rembourser à cet établissement le prix de deux médailles achetées en 1880 à la vente de la première partie des collections de M. A. de Montigny. Ces deux médailles qui viennent, par cette fiction, s'adjoindre au legs de M. Gaston de Montigny sont : un superbe médaillon en bronze, bien connu, représentant l'empereur romain Albin, et un exemplaire remarquable de la médaille de Charles d'Anjou, comte du Maine, par Laurana.

Voilà donc un ensemble de huit monuments de premier ordre, évalués 21.830 francs, que le Cabinet des Médailles doit à la libéralité de M. Gaston de Montigny. Bien que déjà parvenu, depuis plusieurs semaines, à la connaissance de la plupart des lecteurs de la *Revue*, l'acte de noble désintéressement que je viens de rapporter méritait que le souvenir en fût consigné d'une manière durable dans notre Chronique. Je devais cet hommage de pieuse gratitude à la mémoire d'un homme de cœur et de goût, au commerce sûr, enlevé trop tôt à l'affection de sa famille et de ses amis.

E. Babelon.

*
* *

Trouvailles de monnaies romaines dans le département de Seine-et-Marne. — 1° M. Prieur de la Comble, dans des notes manuscrites, a relaté que, le 11 janvier 1853, en construisant un mur près du canal, à Saint-Pierre-les-Nemours, des ouvriers découvrirent un vase en bronze contenant 130 monnaies en or de Claude, Néron, Vespasien, Titus, Domitien et Domitia (un exemplaire au ℟ du paon).

2° A Larchant, en juin 1879, un maçon avait entre les mains une trouvaille, faite probablement dans la commune, et qui se composait de 208 moyens et petits bronzes des empereurs suivants : 5 Licinius père ; 2 Licinius fils, 100 Constantin Ier, 3 Hélène, 2 Fausta, 16 Crispus, 6 *Urbs Roma*, 16 *Constantinopolis*, 35 Constantin II, 4 Constant, 19 Constance II.

Cette trouvaille fut signalée plus tard, et à tort, comme faite en réparant une maison du xve siècle.

E. Thoison.

*
* *

Médaille de la Société de Numismatique de Londres pour 1899. — Dans son assemblée générale du 15 juin 1899, la Société de numisma-

tique de Londres a décerné une médaille d'argent à M. Ernest Babelon, en considération des services rendus par lui à la science.

*
* *

Acquisitions du British Museum, en 1898. — D'après le rapport annuel publié par M. Warwick Wroth, dans le *Numismatic Chronicle* (1899, p. 85 à 111, pl. VII à IX), on constate que la collection du British Museum s'est enrichie de 924 pièces. Un certain nombre proviennent de dons faits par MM. Amedroz, Balfour, Sir John Evans, lord Grantley, B. V. Head, Lawson, Van Millingen, Seltman et H. Weber.

La série commence par un magnifique exemplaire du statère en or de Tarente au revers de Taras tendant les mains vers Poseidon assis. Après des exemplaires de monnaies en bronze du dynaste Sarias et de l'énigmatique ΑΙΛΙΟΣ, citons de rares bronzes de la Thessalie pour les villes d'Alus, de Cierium, Homolium et Magnetes. Je remarquerai en passant que la légende ΟΜΟΛΙΚΟΝ a déjà été signalée sur une pièce de la collection Photiadès (*Catal.*, 1890, nº 66). Un beau tétradrachme de Gortyne et un autre de Priansus, aux types athéniens, sont les deux pièces les plus remarquables pour la Crète. Une petite pièce de Paros avec la légende ΠΑ, permet de penser que les statères anépigraphes de la trouvaille de Santorin, au type du bouc, sont avec raison attribués à Paros. Un bronze de Maxime frappé à Apollonia de Mysie représente le fleuve *Rhyndacos*. Des pièces de Pergame, d'Alexandria Troas et de Temnus, cette dernière en argent, inédite ; un certain nombre de tétradrachmes d'Éphèse, avec des noms de magistrats ; des pièces en argent d'Héraclée d'Ionie et un beau tétradrachme de Samos ont enrichi le Cabinet de Londres. Il faut y ajouter un bel exemplaire de la monnaie de Cos sur laquelle on reconnaît un athlète, qui se prépare à lancer le disque. (Je me permettrai d'ajouter que je ne partage pas l'opinion générale au sujet de l'interprétation de ce type.) Tralles est représenté par un quart de cistophore ; un médaillon pour Aezani de Phrygie, sous Marc Aurèle, montre les Curètes.

Signalons des monnaies impériales pour Trebenna de Lycie, Perga, Amblada de Pisidie, Sagalassus et Selge. Un petit bronze est attribué à Tiraeus II, roi de Characène. A signaler particulièrement le tétradrachme unique d'Antimaque, roi de Bactriane, offrant au droit le nom et le buste d'Euthydème.

Enfin deux petites pièces intéressantes de Cyrène et un bel exemplaire d'une grande pièce en or de Carthage. J.-A. Bl.

NÉCROLOGIE

M. A. CHABOUILLET[1]

Messieurs, en me confiant la mission de consacrer une notice biographique à la mémoire de notre regretté confrère, M. Chabouillet, qui fut, si longtemps, à la fois conservateur du Cabinet des médailles et membre de la Section d'archéologie du Comité, vous m'avez imposé un devoir que j'ai accepté avec d'autant plus d'empressement qu'il venait correspondre au sentiment d'affectueuse reconnaissance que je garderai, toute ma vie, pour le savant distingué qui m'a appelé à être son collaborateur et qui, avec une particulière bienveillance, a guidé mes premiers pas dans le chemin de l'érudition. Pendant douze années j'ai vécu à ses côtés, travaillant sous sa direction, profitant de son expérience, recevant de lui cet enseignement pratique et ces merveilleuses leçons de choses que sont la rédaction de nos inventaires et nos entretiens quotidiens au sujet de monnaies nouvelles, de pierres gravées ou d'autres monuments apportés au Cabinet des médailles, et dont il s'agit de fixer l'attribution, de déterminer le sens, d'établir le prix en vue de l'acquisition. Dans ces comités intimes que M. Chabouillet animait de son ardeur et de sa parole autorisée, il aimait à répéter un mot d'autorité bienveillante, dès qu'il s'agissait d'aller chercher un livre ou une tablette de médailles, pour éclairer un point douteux ou faire une comparaison utile : *surgat junior*, disait-il. Et dans ce temps-là, le *junior*, c'était moi ! Les choses ont bien changé depuis : tous mes compagnons, hélas ! ont disparu l'un après l'autre : Henry Cohen, d'abord ; puis, Ernest Muret ; puis, Henri Lavoix ; enfin, M. Chabouillet ; et si quelqu'un devait aujourd'hui prononcer la formule traditionnelle, *surgat junior*, c'est à moi qu'en incomberait le peu enviable honneur.

Si je me permets de rappeler ici ces souvenirs personnels, c'est que

1. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant ici, *in extenso*, la notice biographique que M. E. Babelon a rédigée sur la vie et la carrière de M. Chabouillet, l'un de ses prédécesseurs comme conservateur du Cabinet des Médailles. Bien que cette notice ait été écrite pour la *Section d'archéologie du Comité des Travaux historiques et scientifiques* au Ministère de l'Instruction publique, et que M. Chabouillet y soit surtout envisagé comme membre de cette Section, elle renferme néanmoins bien des renseignements numismatiques utiles à rappeler ; de plus, la collaboration de M. Chabouillet à la *Revue numismatique* et sa longue carrière à la tête du Cabinet des Médailles, suffiraient, s'il en était besoin, à nous justifier aux yeux de nos lecteurs. (*Note de la Réd.*)

le nom de M. Chabouillet est resté et restera longtemps en honneur au Cabinet des médailles, où notre confrère passa cinquante-huit années de son existence.

Pierre-Marie-Anatole Chabouillet naquit à Paris, sous la première Restauration, le 18 juillet 1814. Il eut, tout enfant, le malheur de perdre son père, et il fut élevé par le second mari de sa mère, Louis Atoch, peintre paysagiste de talent, qui était employé au Cabinet des estampes, dont son cousin, Jean Duchesne, était le conservateur. L'oncle maternel de M. Chabouillet, Théophile Marion du Mersan, était, de son côté, employé au Cabinet des médailles ; ce dernier joignait à la science du numismate des talents littéraires qui lui assurèrent une notoriété durable : auteur dramatique fécond et spirituel, sa comédie des *Saltimbanques* est encore aujourd'hui dans le répertoire des théâtres parisiens.

M. Chabouillet fut ainsi élevé dans un milieu littéraire, artistique et scientifique, dont la triple influence agit sur lui durant toute sa carrière. Il était de la grande famille de la Bibliothèque, et c'est tout naturellement qu'il y fut agrégé avec un titre officiel, aux côtés de son oncle, dès qu'il eut achevé de brillantes études qu'il fit au lycée Bourbon, puis au collège de Juilly. C'était en 1832 : il avait alors à peine dix-huit ans ; il fut honoré, quatre ans après, en 1836, du titre de troisième employé auxiliaire, en remplacement de Ghéerbrand, décédé ; Adrien de Longpérier, qui entra, cette année-là, dans le même établissement, reçut le grade de quatrième employé surnuméraire. Raoul Rochette et Letronne exerçaient, à cette époque, les fonctions *ex æquo* de conservateurs-administrateurs ; le conservateur-adjoint était Mionnet ; Marion du Mersan et Muret père étaient les titulaires des grades de premier et second employés.

Par ses relations de famille, M. Chabouillet se trouva lié avec les principaux artistes et écrivains du milieu de ce siècle. Dans les dernières années de sa vie, il se plaisait à montrer en même temps, à ses amis, un croquis de lui, à peine âgé de deux ans, exécuté par Horace Vernet, et son buste en marbre, la dernière œuvre d'Aimé Millet, sculpté plus de soixante-dix ans après le crayon de Vernet. Il fréquenta ou connut intimement Mérimée, Sainte-Beuve, Alfred de Musset, Charles Nodier, Édouard Grenier, Sauvageot, Amédée Achard, de Forges, Francis Wey, Brizeux, Stendhal, Marilhat, Eugène Delacroix, Flaubert, les Goncourt ; il fut longtemps l'un des assidus du salon de Mme la princesse Mathilde.

Tout en donnant ainsi un libre cours, en dilettante, à ses goûts artistiques et littéraires, M. Chabouillet faisait de la numismatique

son occupation favorite, sous la direction de son oncle dont il devait épouser la fille en 1855. Il avait seulement dix-neuf ans, en 1833, lorsqu'on le chargea, en collaboration avec Gorjeu et de Salins, de rédiger le *Catalogue des poinçons, coins et médailles du musée monétaire de la Commission des monnaies et médailles* (Paris, Pihan de la Forest, 1833, in-8°). Cet inventaire, publié sans nom d'auteur, remplaçait l'édition de 1828 ; il est lui-même aujourd'hui annihilé par le grand catalogue que l'Administration des Monnaies fit paraître en 1892 ; mais jusqu'à cette dernière date, le répertoire dont M. Chabouillet a été l'un des rédacteurs anonymes fut le seul guide à consulter sur les coins conservés à la Monnaie.

Au Cabinet des médailles, l'expérience archéologique du jeune et studieux auxiliaire eut l'occasion de se développer surtout par l'examen attrayant des séries nouvelles de médailles et autres monuments qu'un concours de circonstances heureuses permit d'acquérir coup sur coup. Des lots importants de pièces, choisies dans les médailliers, alors célèbres, de Cadalvène, de Gayengos, d'Edmond Durand, de Rollin, du général Guilleminot, une partie du fameux musée Hedervar, la série bactrienne donnée au roi Louis-Philippe par le général Allard, l'ancien commandant en chef des armées du rajah de Lahore, les antiquités d'Edmond Durand, les vases peints du prince de Canino et ceux du prince Torlonia : telles furent les principales suites numismatiques et archéologiques que M. Chabouillet eut successivement, sous la direction de ses chefs, à étudier, à classer, à décrire sur nos registres d'inventaire. C'est de 1840 que datent ses premières publications scientifiques : nous trouvons à cette date, sous sa signature, deux articles de la *Revue numismatique*, intitulés : *Notice sur les monnaies de Cugnon*, et *Essai d'attribution du tiers de sol mérovingien de Vindovera à Vandeuvres*. L'année suivante, il publie des *Observations sur deux médaillons de Commode* (*Revue numismatique*, 1841) : il s'agit des pièces qui représentent l'arrivée des navires chargés des simulacres de Sérapis et d'Isis auxquels Commode faisait enfin prendre place dans le *pomœrium*, d'où les divinités égyptiennes avaient, jusqu'alors, été bannies par des sénatus-consultes. C'est aussi en 1841, que paraît le volume du *Trésor de numismatique* qui a pour sous-titre : *Choix de médailles exécutées en Allemagne aux XVI*e *et XVII*e *siècles*. M. Chabouillet fut le principal rédacteur de ce recueil, bien qu'il ne porte pas son nom ; Charles Lenormant, directeur de la publication, s'est plu à le reconnaître dans l'avertissement au lecteur : « Je saisis, dit-il, l'occasion d'exprimer ici, publiquement, toute ma reconnaissance pour M. Anatole Chabouillet, dont la collaboration active, en tout ce qui

concerne les temps modernes dans le *Trésor de numismatique*, a pris une importance plus grande encore dans la rédaction du texte des médailles allemandes. Il a fallu la patiente persévérance de M. Chabouillet pour mener à bien une entreprise aussi difficile à exécuter en France que celle-ci. L'ouvrage que je publie doit beaucoup aux études et aux idées de mon jeune collaborateur ; j'ose espérer que le public lui en tiendra compte, et accueillera avec une prévention favorable ses *Recherches sur la vie et les ouvrages des graveurs modernes.* »

Charles Lenormant annonçait, par ces derniers mots, un ouvrage qui n'a jamais paru, mais pour lequel M. Chabouillet n'a cessé, durant toute sa carrière, d'accumuler des notes et de rassembler des documents. Dès ce moment éclate, dans le caractère de notre confrère, ce scrupule de conscience scientifique qui devient un défaut lorsqu'il est excessif : M. Chabouillet aurait voulu que ses travaux fussent complets et parfaits, et cette recherche de l'idéal, si louable en principe, l'a souvent empêché d'aboutir.

Sa collaboration au *Trésor de numismatique*, pour les trois volumes de *médailles françaises* et pour celui qui est intitulé : *Histoire par les monuments de l'art monétaire moderne,* ne l'empêcha pas de rédiger plusieurs mémoires spéciaux, parmi lesquels je distinguerai deux *Notices sur des monnaies inédites de Desana et sur un jeton frappé* (par Guiffrey, seigneur de Boutières) *en Piémont, sous la domination française* (*Revue numism.*, 1843) ; Une *notice sur deux lussebournes d'or frappées à Megen dans le Brabant septentrional*, à l'imitation des monnaies d'Angleterre au nom de Marie de Brimeu, princesse de Chimay (*Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, 1844). Ces travaux divers nous conduisent jusqu'en 1848, époque où M. Chabouillet fut nommé premier employé au Cabinet des médailles, son oncle Marion du Mersan devenant conservateur-adjoint, Raoul Rochette et Charles Lenormant se partageant la direction. Surviennent les sanglantes journées de juin, et ici se place un épisode qui sera l'éternel honneur de celui qui en fut le héros.

M. Chabouillet faisait partie de la garde nationale comme simple soldat ; le 24 juin, on bat le rappel, l'émeute est maîtresse de plusieurs quartiers de la capitale. Chabouillet ne prend pas même le temps de revêtir son uniforme : il saisit son fusil, ses cartouches et se rend au feu précipitamment, en costume civil, avec cinquante hommes de sa compagnie, et son colonel, le comte Clary. En arrivant en face d'une barricade de la rue Galande, la petite troupe est accueillie par une fusillade terrible ; la débandade se met dans les rangs : c'étaient, ne l'oublions pas, des gardes nationaux. Dix hommes seulement restent

inébranlables, groupés autour de leur colonel. Une nouvelle décharge des insurgés, et Chabouillet se trouve entouré de morts et de blessés; lui ne songe point à abandonner son poste; il continue à faire le coup de feu lorsqu'il est atteint, à son tour, d'une balle au-dessous de la tempe gauche; avec quelques millimètres d'écart il eût été tué raide. Peu après, il fut ramassé par des brancardiers et transporté chez un marchand de vins où un chirurgien fit l'extraction de la balle et ordonna le transfert du blessé à l'Hôtel-Dieu.

On s'aperçut vite que ses jours n'étaient pas en danger; mais, ô ironie du sort! ce furent, au contraire, son honneur et sa liberté qui se trouvèrent menacés. Chabouillet avait été recueilli sur le champ de bataille en costume civil : c'était donc un insurgé! Déjà, au cours du transfert à l'hôpital, il avait fallu toute l'énergie du major qui venait d'extraire la balle, pour protéger le blessé contre les fureurs explicables d'une compagnie de la garde nationale qui avait été cruellement décimée. Tout s'éclaircit heureusement, grâce à des confrontations et à des témoignages concordants, et dès le surlendemain du combat, Chabouillet put être reconduit chez sa mère, par un de ses fidèles amis, M. Louis Roussel, qui l'avait enfin retrouvé après l'avoir longtemps cherché parmi les cadavres. Quelques jours après, le colonel Clary se présentait officiellement au domicile de M. Chabouillet pour le complimenter et lui remettre la décoration de la Légion d'honneur. Soldat pour un jour, Chabouillet fut, ce jour-là, blessé sur le champ de bataille et décoré.

L'année d'après, Raoul Rochette ayant quitté le Cabinet des médailles, Charles Lenormant demeura seul conservateur et M. Chabouillet fut nommé conservateur adjoint, grade qu'il garda jusqu'en 1859. Il écrivit, durant cette période, pour la *Revue numismatique*, la *Revue archéologique*, le *Magasin pittoresque* et quelques autres recueils, toute une série de dissertations qui préparaient le *Catalogue général* qu'il ne devait pas tarder à mettre au jour. Nous énumérerons les suivantes : *Sur les marques pondérales des monnaies antiques : aureus inédit de Constant Ier* (*Revue numismatique*, 1849) : il s'agit d'un aureus dans le champ duquel est gravé le chiffre LXXII, qui indique que le sou d'or était alors taillé à raison de 72 à la livre. *Notice sur un camée antique inédit* (*Revue archéol.*, IXe année), figurant le triomphe de Licinius; *Pierre gravée représentant un gladiateur* (*Revue archéol.*, VIIIe année); *Observations sur une statuette représentant un rétiaire* (*Revue archéol.*, VIIIe année), mémoire très documenté sur une statuette de la collection du duc de Luynes et, en général, sur les monuments figurés relatifs à des gladiateurs. *Lettre*

sur quelques poids de villes du midi de la France (*Revue archéol.*, XI[e] année, 1854) ; *Note sur les dons et acquisitions du Cabinet des Médailles* (*Revue archéol.*, XI[e] année, 1854) ; *La glyptique au moyen âge* (*Revue archéol.*, XI[e] année, 1854), étude de plusieurs camées du Cabinet, qui paraissent à l'auteur devoir être attribués à des artistes du moyen âge occidental, et ne point procéder de la tradition byzantine, quoi qu'en ait dit Jules Labarte.

L'œuvre principale par laquelle M. Chabouillet s'est acquis, pour longtemps encore, des droits à la reconnaissance du monde savant, date de 1858 : c'est le *Catalogue général des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale, suivi de la description des autres monuments exposés dans le Cabinet des médailles et antiques* (Paris, petit in-8° de 634 pages). Cet ouvrage, qui rend journellement des services, contient la description de 3.520 monuments de toute nature ; il laissait bien loin derrière lui la *Description sommaire* des mêmes séries, qu'avait rédigée Marion du Mersan, et dont la dernière édition, publiée en 1838, était épuisée. « Les savants, dit M. Chabouillet dans l'Avant-propos, les artistes et les connaisseurs qui fréquentent la Bibliothèque impériale, réclamaient une description nouvelle et complète du Cabinet des médailles et antiques. Je me suis chargé de cette tâche, avec l'ambition de contribuer à accroître la renommée d'un établissement auquel j'ai l'honneur d'être attaché depuis un quart de siècle, et dont les trésors sont l'objet constant de mes études. »

Charles Lenormant, qui l'avait aidé à rédiger les notices des cylindres assyriens et des autres gemmes orientales, mourut à Athènes le 22 novembre 1859. Un décret impérial du 2 décembre de la même année plaça M. Chabouillet à la tête du Cabinet des médailles : il avait tous les droits à ce choix, aussi bien par l'ancienneté de ses services administratifs que par l'excellence de ses travaux d'érudition. Sa nomination le fit redoubler de zèle et d'activité. On en peut citer, entre autres preuves, sa notice développée et pleine de recherches originales sur le *Coffret d'argent exécuté pour Frantz de Sickingen* (*Revue archéologique*, 1861) : cette grande boîte ronde, en argent ciselé, d'un travail remarquable, provenait d'une confiscation révolutionnaire opérée dans le district de la Flèche. Transportée d'abord à la Monnaie, elle allait être jetée au creuset lorsque, le 12 décembre 1796, un ordre du citoyen Ramel-Nogaret, ministre de l'Intérieur, la fit attribuer au Cabinet des médailles : elle était sauvée. Mais que signifiait cette curieuse pièce d'orfèvrerie ? M. Chabouillet démontre qu'elle fut exécutée en Allemagne, à l'aurore de la Réforme, pour un homme de guerre qui eut son heure de célébrité, Frantz de Sickingen, capitaine

dont François Ier et Charles-Quint se disputèrent la faveur et l'appui.

A la même époque, M. Chabouillet avait accepté de rédiger le catalogue de la riche collection de M. Louis Fould. Il eut ainsi l'occasion de publier un ouvrage de grand luxe (*Description des antiquités et objets d'art composant le cabinet de M. Louis Fould*, Paris, gr. fol., 1861), qui renferme la nomenclature de 2.925 monuments égyptiens, asiatiques, grecs, romains, chinois, japonais, du moyen âge et des temps modernes. La description de tant d'objets appartenant à des époques et à des civilisations si diverses exigeait, pour être digne de la science, la collaboration de plusieurs spécialistes. M. Chabouillet n'hésita pas à faire appel, pour certaines séries, aux savants compétents, « afin, dit-il, que le texte fût digne des lecteurs auxquels il s'adresse, et répondît autant que possible aux intentions de l'amateur distingué qui m'avait prié de le rédiger. » Il eut garde de paraître se targuer de connaissances universelles et de chercher à en imposer au public ; aussi, le Catalogue Louis Fould est-il une œuvre qui conserve toute sa valeur en érudition, bien que la magnifique collection pour laquelle elle a été composée soit dispersée depuis longtemps.

On peut s'étonner qu'ayant conquis tant de titres, dans les domaines les plus variés de la numismatique et de l'archéologie, M. Chabouillet ne soit entré à la Société des Antiquaires de France qu'en 1861 (le 4 nov.) : du moins, y fut-il élu comme membre résidant, au premier tour de scrutin et à l'unanimité des suffrages ; il aimait souvent à rappeler le bien rare témoignage d'universelle sympathie et d'estime scientifique dont il avait été honoré dans cette circonstance. Il donna tout de suite, dans les *Mémoires* de la Société (t. XXVI, 1862), une *notice sur un denier inédit de Raoul Ier, sire de Coucy*.

Mais un autre événement devait porter à son comble la joie de M. Chabouillet, en cette même année 1862 : c'est la donation que le duc de Luynes fit au Cabinet, de ses magnifiques collections de médailles et d'antiquités. Ce fut le 26 juillet que M. Chabouillet reçut le premier avis de ce grand acte de libéralité, par ce simple billet que le duc lui écrivit : « Devant passer à Paris la journée du 31 juillet, je prends la liberté de vous demander si, ce jour-là, vous pourriez me recevoir, soit chez vous, soit au Cabinet des médailles ; j'aurais à vous soumettre une proposition que je crois importante et avantageuse pour les collections confiées à vos soins, et qui, par là même, devra vous être agréable. »

Sur la réponse de M. Chabouillet, l'entrevue eut lieu à l'hôtel de Luynes, et je ne sais lequel des deux interlocuteurs était le plus ému lorsque le duc prononça ces paroles : « Je n'ai pas ouvert mon médail-

lier depuis le malheur qui m'a frappé (le duc de Luynes avait perdu sa seconde femme plusieurs mois auparavant). Je n'ai plus de goût à rien pour moi-même, mais j'aime toujours mon pays. Je désire que mes collections lui soient acquises et qu'elles puissent dès maintenant servir à tous. Si, plus tard, le goût de ces choses-là vient à mes petits-enfants, eh bien, ils feront comme moi ! Je suis heureux de penser que je vais aider le Cabinet de France à se maintenir au premier rang qu'il a si longtemps occupé en Europe, et que l'or anglais s'efforce de lui enlever. Je m'abuse peut-être, mais il me semble que ce supplément lui donnera de l'avance dans cette lutte. Je veux donc lui faire don, non seulement de mes médailles, mais aussi de ma collection d'antiques et de pierres gravées... Votre établissement est unique au monde, surtout par le choix de ses statuettes de bronze et de ses camées. J'aime à me persuader que ce que j'y ajouterai, si l'on veut bien accepter mon offre, en augmentera encore la valeur [1]. »

Pour éviter le bruit que la presse n'eût pas manqué de faire autour de cette donation, l'une des plus belles dont aucun musée archéologique ait jamais été l'objet, le duc de Luynes demanda à M. Chabouillet de garder le secret jusqu'à ce que l'acte de donation fût régularisé, puis accepté par le Gouvernement. Cet acte fut signé par le duc le 28 octobre, et le 30 novembre fut rendu le décret impérial qui autorisait l'acceptation. Une simple note insérée au *Moniteur* du 3 décembre 1862 en porta la connaissance au public. Je puis bien dire aujourd'hui que les bonnes relations que M. Chabouillet n'avait cessé d'entretenir avec l'illustre donateur ne furent pas sans exercer leur influence sur sa patriotique détermination.

La collection de Luynes comprend 6.893 médailles antiques et 718 pierres gravées, bijoux d'or, statuettes de bronze, armures, vases peints et autres monuments de nature diverse. Son installation à la Bibliothèque nationale fit hâter la solution d'une mesure administrative demeurée en suspens depuis quelques années : le déménagement et le déplacement du Cabinet des médailles tout entier, dont les salles étaient devenues trop exiguës pour renfermer des collections qui s'accroissaient chaque jour davantage. Ce fut en 1865 qu'on procéda, sous la direction de M. Chabouillet, à la translation, bien délicate, du Cabinet dans les bâtiments neufs qu'il occupe aujourd'hui provisoirement ; on y réserva une salle spéciale pour les collections de Luynes. Jusqu'à ce que le nouveau Cabinet des médailles, dont on va, cette année même, jeter les premières assises, soit achevé et installé, on ne peut que

1. Voir Huillard-Bréholles, *Notice sur M. le duc de Luynes*, p. 112.

regretter la nécessité qui a fait disparaître les anciennes salles, si commodes pour l'étude, si élégamment décorées sous Louis XV, par Boucher, Van Loo, Natoire et d'autres artistes célèbres, et qui gardaient le souvenir d'une pléiade de savants et d'écrivains que l'immortel auteur du *Voyage d'Anacharsis* attirait et groupait autour de lui.

Des occupations d'un autre ordre étaient venues, depuis quelque temps et pour de longues années, absorber les instants que le souci des affaires du Cabinet des médailles pouvait laisser à M. Chabouillet. En juillet 1855, un arrêté ministériel l'avait nommé membre de la Section d'archéologie du *Comité de la langue*, *de l'histoire et des arts de la France* [1]. Trois ans plus tard, l'arrêté du 22 février 1858 qui réorganisait le *Comité de la langue* et lui donnait le nom de *Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes*, nommait M. Chabouillet secrétaire de la Section d'archéologie [2].

Il n'est pas exagéré de dire qu'à partir de cette époque, M. Chabouillet eut, jusqu'à l'heure de sa retraite, deux passions : le Cabinet des médailles et le Comité. Son nom revient à chaque page, pendant cette longue période, dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*, dans le *Bulletin archéologique du Comité* et les autres publications de notre Section. Ce fut lui qui rédigea les instructions destinées au *Répertoire archéologique de la France* dont l'élaboration fut prescrite aux Sociétés savantes de la province par une circulaire ministérielle du 30 mars 1859 [3]. Puis, ce furent des notes, des observations, des conseils, sous les formes les plus variées. Ses rapports, discours ou comptes rendus sont des modèles de consciencieuse critique ou de résumés substantiels ; il était l'âme de la Section ; chaque année, dans la séance générale du Comité, c'était M. Chabouillet qui lisait le rapport sur les travaux de la Section, analysant, jugeant, critiquant au besoin les mémoires envoyés par nos correspondants. Le recueil de ces rapports annuels, que je ne saurais énumérer ici, formerait deux ou trois volumes compacts, remplis des renseignements les plus utiles ; ils sont comme le tableau de l'histoire de notre archéologie nationale pendant plus de trente ans, et cette seule constatation suffirait à mettre en relief les importants services rendus par M. Chabouillet à notre Section et aux études auxquelles elle donne l'impulsion [4].

1. Voir *Bulletin du Comité de la langue*, etc., t. II, p. 701.

2. Voir *Revue des Sociétés savantes*, t. IV, 1858, p. 538 ; X. Charmes, *Le Comité des Travaux historiques*, t. II, p. 184.

3. X. Charmes, *Le Comité des Travaux historiques*, etc., t. II, p. 204, et t. III, p. 471.

4. Dans la *Table générale des Bulletins du Comité des travaux historiques et*

Très difficile pour ses propres œuvres, trop défiant de lui-même, corrigeant sans cesse, détruisant le lendemain l'œuvre de la veille, compliquant même parfois, à force d'additions et de retouches de détail, M. Chabouillet n'était pas homme à juger les travaux des autres d'un mot banal d'éloges plus ou moins justifiés, et il apportait dans l'examen des communications de nos correspondants et la rédaction de son avis motivé une austérité de critique qui ne fut pas sans lui procurer quelques ennuis, même avec ses meilleures amis. Il a lui-même caractérisé la façon dont il comprenait son rôle, dans son discours à la Réunion des Sociétés savantes, du 3 avril 1869 : « Le triomphe des vrais principes de la critique, dit-il, est désormais promis à nos études. Mais, si nous voulons le hâter, ce triomphe si désirable, il faut abandonner les éloges de complaisance, dont la mode passera certainement comme a passé celle des sonnets qui jadis encombraient les premières pages des plus médiocres ouvrages. On ne s'étonnera donc pas qu'on ait laissé dans ce rapport quelques mots de critique..... Le secrétaire (de la Section d'archéologie) ne pouvait oublier qu'il parle au nom d'un corps dont les relations avec les Sociétés savantes ne sont devenues, d'années en années, plus cordiales que précisément parce qu'il ne les a pas flattées, et que, fidèle à sa mission, il n'a jamais manqué d'indiquer à ses collaborateurs des départements ce qu'il croit la bonne route. Il n'a donc fait que se conformer à la tradition du Comité en exposant les observations suggérées à ses collègues par l'étude attentive des travaux du concours... Il y a environ un demi-siècle que s'est généralisée parmi nous l'étude sérieuse de l'archéologie nationale : il est temps de nous considérer comme hors de page. Prenons franchement des habitudes viriles, et tous tant que nous sommes, à Paris comme dans les départements, sachons entendre la critique : le progrès scientifique est à ce prix. »

Tels sont les principes que M. Chabouillet n'a cessé de mettre en pratique au Comité. Il apportait dans ses jugements une fermeté et une décision inspirées par un sens droit et un inflexible respect pour la vérité scientifique. C'est par là qu'il a contribué, dans une large mesure, à imprimer une direction salutaire aux savants qui, travaillant loin des grands centres d'études, ont souvent besoin d'être éclairés, et à mettre un terme à ce débordement de phraséologie solennelle qui, il y a cinquante ans, occupait la plus grande place dans les communications envoyées au Comité.

de la Revue des Sociétés savantes, par Octave Tessier (Paris, 1873, in-8°), on trouvera, au mot *Chabouillet*, les renvois à tous les rapports et autres écrits de M. Chabouillet, jusqu'en 1873.

Par un penchant bien naturel, il arrivait aussi parfois à M. Chabouillet de se laisser aller à traiter lui-même *ex professo* une question qui n'était qu'en partie élucidée par un correspondant. Il ne résistait pas à l'occasion ainsi offerte de résoudre un problème ou d'épuiser une matière, sans, bien entendu, porter le moins du monde atteinte aux droits du premier auteur. Je citerai, à titre d'exemple, son rapport sur la fameuse découverte, à Auriol, en 1867, d'un trésor de 2.130 petites monnaies d'argent d'ancien style grec (*Revue des Sociétés savantes*, n° de juillet-août 1869, et *Revue numismatique*, 1869-1870). Par des considérations aussi judicieuses que savantes, et que l'avenir n'a fait que ratifier et corroborer, M. Chabouillet démontre que la presque totalité de la trouvaille se compose de pièces qui n'ont pu être frappées à Marseille, et qu'il faut y reconnaître des produits du monnayage de Lesbos et de quelques villes de la côte d'Asie Mineure importés par le commerce jusque dans le voisinage de la grande colonie phocéenne.

Le rapport de M. Chabouillet sur des *documents relatifs à la commune et à l'atelier monétaire de Medicinum*, communiqués et commentés par M. Marchegay, est une dissertation originale qui corrige courtoisement l'auteur, en démontrant qu'il s'agit, non point du bourg de Médis dans la Charente-Inférieure, mais de Mézin dans le Lot-et-Garonne. A propos d'une communication de M. l'abbé Arbellot, M. Chabouillet rédige un substantiel mémoire intitulé *Le diptyque consulaire de Saint-Junien* de Brioude (*Revue des Sociétés savantes*, 1873), où sont passés en revue tous les diptyques consulaires et particulièrement ceux du Cabinet des médailles ; il en précise la date, fixe le *cursus honorum* des personnages qui y sont mentionnés, reconstitue les vicissitudes de leur histoire, s'attache enfin à démasquer quelques faussaires et à mettre en relief tout ce que l'archéologie peut obtenir de lumières par l'étude de ces rares et précieux monuments. De même, comme commentaire à une note de M. le chanoine Barbier de Montault *sur deux poids monétaires italiens* (*Revue des Sociétés savantes*, 1877), M. Chabouillet fait l'historique des poids monétaires du moyen âge et de leur rôle dans les opérations des changeurs, et il décrit les principaux monuments de cette série que possède le Cabinet des médailles.

Je n'invoquerai pas d'autres exemples ; ceux que je viens de choisir, presque au hasard, parmi cinquante autres, suffisent à montrer comment une bonne partie de la longue carrière de M. Chabouillet fut absorbée par les devoirs qu'il jugeait inhérents à ses fonctions de rapporteur et de secrétaire de notre Section.

C'est ainsi qu'entraîné par la curiosité naturelle de son esprit et par

les tentations quotidiennes que lui procuraient, tantôt le Cabinet des médailles, tantôt le Comité, il en est arrivé, presque sans s'en douter, à trop disperser ses efforts. S'il a traité avec une compétence réelle mille sujets variés, il n'a pas composé un corps de doctrine ou un ouvrage d'ensemble ; ne s'étant pas constitué un domaine propre, il n'a pas été l'homme d'un chapitre spécial du grand livre de l'archéologie. Cet éclectisme, ces aptitudes générales pour tous les sujets et toutes les époques sont une qualité précieuse pour le conservateur d'un musée où se trouvent rassemblés les monuments les plus divers ; c'est un danger pour le savant, qui risque de perdre en profondeur ce qu'il gagne en étendue.

La preuve de cette diversité d'aptitudes de M. Chabouillet serait dans l'énumération de ses travaux, si nous pouvions la donner tout entière. A quelques mois d'intervalle, il fournit aux *Mémoires* et au *Bulletin* de la Société des Antiquaires de France, des notices sur des antiquités rapportées d'Athènes (1863), sur une monnaie de Lysimaque (1863), sur des monnaies mérovingiennes de Trèves (1863), sur des enseignes de plomb rappelant le souvenir de Jeanne d'Arc (1864), sur une inscription gauloise d'Autun et une inscription latine trouvée dans l'église de Saint-Acheul-lès-Amiens (1867) ; puis, sur un camée représentant un prince sassanide ; sur le statère d'or d'un roi inconnu, Acès, qui régna vers l'an 180 avant notre ère, dans quelque canton ignoré de la Thrace ou des bords du Pont-Euxin. M. Chabouillet publie en même temps, dans la *Revue archéologique* (1866), deux mémoires sur une inscription et un monument mithriaques conservés au Cabinet ; puis un autre (*Rev. archéol.*, 1869) sur notre main de bronze qui porte l'inscription ΣΥΜΒΟΛΟΝ ΠΡΟΣ ΟΥΕΛΑΥΝΙΟΥΣ « témoignage d'alliance pour les Velauni ». La *Revue numismatique* insérait, de son côté, en 1867, un remarquable travail de notre confrère sur le fameux médaillon d'or d'Eucratide, roi de la Bactriane, qui est une des plus belles acquisitions faites en ce siècle par le Cabinet des médailles.

Cette activité dévorante, cette passion de tout savoir, M. Chabouillet essayait de la communiquer aux autres : c'est ainsi que dans le discours qu'il prononça devant la Société des Antiquaires de France, comme président sortant, le 6 janvier 1869, il disait : « Il y a progrès, Messieurs, dans la périodicité de vos publications. Les volumes qui ne paraissaient qu'à de longs intervalles tendent à se rapprocher visiblement... Il est donc possible de publier un volume tous les ans. Efforçons-nous de prendre cette bonne habitude ; ce que la Société a déjà fait, ce qu'elle va faire en 1869, pourquoi ne le ferait-elle pas

toujours désormais? Publions, Messieurs, publions le plus fréquemment possible ! Publier, c'est la vie des sociétés. »

Tandis que le zélé conservateur du Cabinet des médailles poursuivait ainsi le cours des travaux qui mettaient le sceau à sa réputation scientifique, ses relations mondaines et artistiques, qu'il n'avait jamais négligées, allaient contribuer, elles aussi, à l'accroissement de nos collections. L'exemple du duc de Luynes toucha d'autres amateurs et développa une sorte de contagion de désintéressement scientifique. Ce fut, d'abord, le vicomte Hippolyte de Janzé, qui, en 1865, légua au Cabinet 146 statuettes de bronze, terres cuites ou vases peints choisis parmi les plus beaux et les plus importants monuments de ses collections. A son tour, le duc de Blacas, mourant en 1866, lègue un morceau depuis longtemps célèbre, « le guerrier grec combattant, » qui avait été trouvé à Vienne en 1823. Enfin, jusqu'en 1870, il convient de distinguer, parmi les bienfaiteurs du Cabinet, Arnold Morel-Fatio, E. Beulé, Marcotte-Genlis, Mme Cornu, l'empereur Napoléon III. En 1867, M. Chabouillet fit rédiger par le personnel du Cabinet des médailles, à l'occasion de l'Exposition universelle, une *Description sommaire des monuments exposés*, destinée à guider les visiteurs à travers les salles du Cabinet; les collections de Luynes, de Janzé et les autres dons ou legs y sont, pour la première fois, l'objet d'une description imprimée, si sommaire qu'elle soit.

En août 1870, après une mission officielle qu'il accomplit en Italie, M. Chabouillet fut nommé officier de la Légion d'honneur ; peu après, s'étant démis le pied accidentellement au Cabinet des médailles même, cette circonstance l'empêcha de présider au déménagement des monuments les plus précieux de nos collections, qui, pendant les désastres de la guerre et de la Commune, furent transportés dans les sous-sols de la Bibliothèque ; les fenêtres du Cabinet des médailles furent blindées, pour parer à tout événement. Puis, après cette crise terrible, survinrent les jours de relèvement et de foi ; le Cabinet reprit son aspect d'autrefois, M. Chabouillet son activité juvénile et primesautière.

Dès 1872, il publiait deux notices sur un *Statère d'or gaulois trouvé à Craon* (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1872), et sur une *Monnaie inédite de Victorin* (*Ibid*). En même temps, tandis que la France achevait de payer l'indemnité de guerre, il réussissait à faire acheter par l'État, moyennant 200.000 francs, la collection de monnaies gauloises formée par F. de Saulcy. Puis, en 1874, c'était la collection tout entière du commandant Oppermann, un ami de Saulcy et de M. Chabouillet, qui venait prendre place sous nos vitrines : elle comprenait 719 statuettes ou ustensiles de bronze, vases peints, terres

cuites, bas-reliefs en marbre. Les années qui suivent voient se succéder les legs de Mérimée, du vicomte Philippe de Saint-Albin, du baron d'Ailly, dont le médaillier comprenait 18.000 pièces de la République romaine, enfin d'un autre ami de M. Chabouillet, le baron Jean de Witte, et je ne cite que les accroissements les plus considérables, me taisant sur les acquisitions faites au moyen du budget annuel.

Malgré ces occupations d'ordre intérieur et administratif, M. Chabouillet trouvait encore le loisir de rédiger, outre ses rapports au Comité, une série de dissertations parmi lesquelles nous remarquons les suivantes : *Monnaies du duc d'Épernon* (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1873 et 1875) ; *Monnaies du prince d'Orange interdites par Louis XIV* (*Ibid.*, 1873) ; *Notice sur un ducat d'or inédit de Borso, marquis d'Este et seigneur, puis duc de Ferrare* (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXXIV, 1873) ; *Observations sur l'attribution d'un jeton offrant les noms et les armoiries de Nicolas de la Montagne et de Magdeleine de Poitiers* (*Revue numism.*, 1874) ; *Observations sur une médaille d'Anne de Bretagne avec son fils le Dauphin Charles Orland* (*Revue numism.*, 1874) ; *Recherches sur les origines du Cabinet des médailles et particulièrement sur le legs de Gaston, duc d'Orléans au roi Louis XIV* (*Nouvelles archives de l'art français*, t. II, 1873). Ce dernier mémoire est, en quelque sorte, un chapitre d'une histoire du Cabinet des médailles que M. Chabouillet avait projeté d'écrire. Il commente le texte des lettres patentes enregistrées au Parlement le 5 juin 1663, par lesquelles Louis XIV accepte le legs fait en sa faveur par son oncle, Gaston, duc d'Orléans, de ses livres, médailles, pierres gravées et autres curiosités. Ce legs, venant décupler la collection que le roi possédait déjà, a constitué en réalité les fondements du Cabinet des médailles tel qu'il existe encore aujourd'hui.

Citons encore : *Guillaume Dupré, graveur en pierres fines* (*Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, 1875), travail qui n'est qu'un extrait d'une monographie demeurée manuscrite, concernant Guillaume et Abraham Dupré, sculpteurs, graveurs de médailles et de pierres fines de la fin du xvie siècle et du commencement du xviie siècle (un *Supplément* parut dans le même recueil en 1880). *Notice sur une médaille inédite de Ronsard par Jacques Primavera, suivie de recherches sur la vie et les œuvres de cet artiste* (*Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XV, 1875). On ne connaissait, jusqu'à cette publication, aucune médaille représentant Ronsard ; comment M. Chabouillet découvrit la première, il le raconte dans une page qui le peint lui-même sur le vif, passionné pour ses fonctions, cherchant

partout pour trouver quelque nouvel objet digne de figurer dans les collections du Cabinet ou susceptible de prendre place dans l'histoire de l'art : « Tout ceci, dit-il, fera comprendre à quel point je fus agréablement surpris le jour où, furetant dans un atelier d'artiste, au milieu d'une centaine de plâtres, bas-reliefs ou médailles accrochés à la muraille, j'aperçus une médaille en plâtre qui me frappa comme nouvelle pour moi. Je ne l'avais jamais vue en effet, et ce pauvre plâtre maltraité par le temps, est probablement tout ce qui subsiste aujourd'hui d'une jolie médaille de Ronsard, modelée de son vivant par un artiste nommé Jacques Primavera. » M. Chabouillet s'empressa de faire fondre en bronze le précieux plâtre, afin de conserver le souvenir en numismatique de l'auteur de la *Franciade*. La médaille de Ronsard lui sert en même temps de prétexte pour donner une étude complète sur Primavera et ses œuvres.

De charmantes causeries artistiques et littéraires intitulées : *Un épisode de la vie du Bernin* et médaille de ce personnage exécutée à Rome par François Chéron (Feuilleton de *Paris-Journal*, 22 mai au 3 juin 1875), et *Le camée représentant l'apothéose de Napoléon Ier gravé par M. Adolphe David* (1879), ainsi qu'une notice historique sur le *titulus* de bronze commémoratif de la victoire des Suisses sur Charles le Téméraire, à Morat, en 1476 (*Le Cabinet historique*, dirigé par U. Robert, 24e année, 1878), achèvent de nous montrer la souplesse du talent et la variété des connaissances de M. Chabouillet. Plus austère est l'important mémoire inséré, vers la même époque, dans la *Revue archéologique*, sur des *Inscriptions et des antiquités provenant de Bourbonne-les-Bains, données par l'État à la Bibliothèque nationale, suivi d'un essai de catalogue général des monuments épigraphiques relatifs à Borvo et à Damona* (*Revue archéol.*, 1880 et 1881). Des travaux exécutés dans l'Établissement thermal de Bourbonne-les-Bains avaient mis au jour des débris gallo-romains qui, pour la plupart, furent attribués par décision ministérielle au Cabinet des médailles. Comme pour ses rapports au Comité dont je parlais tout à l'heure, M. Chabouillet ne se borne pas à publier et à commenter les nouveaux ex-voto à Borvo et à Damona : il veut aller jusqu'au fond du sujet et il entreprend un essai de *Corpus* critique de tous les monuments relatifs à ces deux divinités gallo-romaines. De même, en octobre 1884, à l'occasion du second centenaire de la mort de Pierre Corneille, la Bibliothèque ayant décidé d'organiser une exposition cornélienne, M. Chabouillet ne se borne pas à la description des médailles qui représentent notre grand poète, il rédige, sous le voile de l'anonyme, pour la *Notice des objets exposés*, un petit mémoire de bonne érudition, enrichi de curieux

détails sur le graveur Jean Dassier et sur les médailles que Titon du Tillet fit frapper pour son fameux Parnasse français.

Du commentaire d'une médaille antique représentant les divinités des jours de la semaine (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1883) ou d'autres sujets grecs, romains ou gallo-romains, M. Chabouillet passe, sans transition, à un chapitre de l'histoire des artistes français, intitulé *Louis XV et Madame de Pompadour, statues de Pigale*, et inséré dans la belle revue *Les Lettres et les Arts* (juin 1886), qui n'eut qu'une existence éphémère. L'auteur traite avec esprit et d'une plume distinguée, en s'appuyant sur les documents inédits les plus intéressants, de l'histoire de quelques-unes des œuvres du sculpteur que Voltaire proclamait le Phidias français, telles que les statues de Louis XV et de Mme de Pompadour à Bellevue, la merveilleuse statue de Mme de Pompadour qui décore le château de Bagatelle, le groupe de *l'Amour et l'Amitié* qui est au Musée du Louvre, puis, par un de ces *excursus* dont son esprit trop curieux était coutumier, M. Chabouillet en vient à parler, avec une égale complaisance, des œuvres de glyptique du graveur Jacques Guay, le protégé de la célèbre marquise.

En 1885-1886, M. Chabouillet donna à la *Gazette archéologique*, à propos de quelques-uns des plus beaux camées antiques du Cabinet des médailles, une étude de glyptique remplie de recherches, peut-être surabondantes, sur l'histoire de ces gemmes, leur interprétation mythologique, leur attribution iconographique. L'hypercritisme de l'auteur, en ce qui concerne les signatures d'artistes sur les pierres gravées, démontre, une fois de plus, jusqu'à quel degré M. Chabouillet poussait la conscience scientifique, n'osant rien affirmer qu'il ne fût en mesure d'entourer d'un ensemble de preuves décisives, et pénétré de ce sentiment qu'un conservateur de collections publiques ne saurait pousser trop loin la crainte des faussaires.

Un honneur auquel M. Chabouillet fut très sensible lui fut décerné par la *Société des Antiquaires de Normandie*, qui l'appela à présider sa séance annuelle, à Caen, le 16 décembre 1886. Il prononça, dans cette circonstance, un discours (*Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1888) qui, sous la forme développée où il a été imprimé, est une dissertation érudite sur les plus anciens deniers féodaux des ducs de Normandie, avec des notes additionnelles, qu'on n'irait pas chercher là, sur les artistes normands du XVIIe siècle, auteurs des tombeaux de Marie Maignard de Bernières, de Marie Davot et de son mari J. André, sieur de Sainte-Croix[1].

1. Pour ce qui concerne la numismatique gauloise ou française, on trouvera la

En 1889, une nouvelle *Notice sommaire des principaux monuments exposés au Cabinet des médailles*, fut publiée par M. Chabouillet, avec la collaboration de M. Henri de La Tour, à l'occasion de l'Exposition universelle. La même année, avec l'aide du même collaborateur, aujourd'hui conservateur-adjoint au Cabinet il mena à bonne fin l'impression du *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, rédigé antérieurement par feu Ernest Muret, mais dont la publication était demeurée en suspens depuis de longs mois ; voici dans quelles circonstances. En 1876, la Commission de topographie des Gaules, émanation du Comité, avait décidé de composer un Recueil général des monnaies de la Gaule, et l'exécution de ce vaste répertoire fut confiée aux soins d'une Sous-Commission composée de MM. de Saulcy, Charles Robert, A. de Barthélemy, Chabouillet et Muret. L'ouvrage devait comprendre deux parties distinctes : la première, consacrée exclusivement au Catalogue des monnaies gauloises du Cabinet, la seconde à toutes les pièces des autres collections, soit publiques, soit privées, qui manqueraient au Cabinet des médailles. Un atlas où seraient reproduites les pièces principales devait compléter cette double publication. Lorsque la Commission de topographie des Gaules fut dissoute en 1883, MM. Chabouillet et Muret restèrent seuls chargés de la rédaction du texte, MM. A. de Barthélemy et Charles Robert prirent soin de faire exécuter les planches. Mais Charles Robert et Muret moururent, à leur tour, à peu de mois d'intervalle, le travail restant inachevé. M. de Barthélemy demanda au Ministère de confier l'achèvement de l'*Atlas* à M. H. de La Tour, alors sous-bibliothécaire au Cabinet des médailles, et de son côté, M. Chabouillet chargea M. de La Tour de rédiger, pour le catalogue descriptif de Muret, des tables développées, se réservant pour lui-même d'écrire l'introduction historique dans laquelle il dresse magistralement le bilan de la numismatique gauloise. L'œuvre parut donc, enfin ; sans doute, elle se ressent des vicissitudes malheureuses par lesquelles son élaboration a passé. Telle qu'elle est, elle rend des services quotidiens ; elle est, dans son ensemble, indispensable à quiconque veut étudier la numismatique et la civilisation gauloises, et il ne faut pas oublier que quatre noms doivent être associés dans l'honneur d'en avoir doté l'érudition française : MM. E. Muret, A. de Barthélemy, H. de La Tour et Chabouillet.

L'arrêté du 12 mars 1883, qui réorganisait le Comité des travaux historiques, enleva à M. Chabouillet les fonctions de secrétaire de la

bibliographie de M. Chabouillet dans : A. Engel et R. Serrure, *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française* (3 vol. in-8°, 1887-1889).

Section archéologique, qu'il remplissait depuis vingt-huit ans. Son rôle actif au milieu de nous prenait fin, et en rentrant dans nos rangs comme membre du Comité, il se borna, depuis lors, à présenter quelques rapports, écrits, d'ailleurs, avec la même conscience et le même examen scrupuleux que ceux d'autrefois. Le Ministre s'est fait l'interprète de la reconnaissance sympathique que lui devait la Section, pour ses longs et signalés services, en le nommant vice-président en 1886, puis enfin président honoraire en 1898.

Comme conservateur du Cabinet des médailles, un arrêté ministériel du 9 janvier 1890 admit M. Chabouillet à faire valoir ses droits à la retraite ; il fut remplacé par M. Henri Lavoix, auparavant conservateur-adjoint. Je ne surprendrai personne en disant que la mesure qui atteignait M. Chabouillet, peut-être un peu trop brusquement, lui fut particulièrement amère et terrassa son activité scientifique. Ce jour-là, il dut se dire mélancoliquement qu'il avait donc vieilli, ce dont ni lui, ni personne ne s'était aperçu, et cependant il avait soixante-seize ans. Il me l'a répété bien souvent : après plus d'un demi-siècle de loyaux, actifs et consciencieux services, il pensait bien que le moment de prendre un repos honorablement gagné était proche ; mais il eût voulu, qu'eu égard à sa longue carrière, toute de droiture et de zèle pour ses fonctions, on l'avertît à l'avance et on lui laissât le temps de se faire à l'idée, toujours pénible, de quitter une maison qu'il considérait presque comme familiale, tant il l'aimait, tant il y laissait de son œuvre, de ses souvenirs, de sa vie, de lui-même. Des nécessités d'ordre administratif ne permirent pas qu'il en fût ainsi. Ce fut un arrachement cruel pour ce noble vieillard ; aussi, malgré les sentiments d'affection qu'il était toujours sûr de retrouver dans nos rangs, il revint rarement nous voir et nos sollicitations furent vaines. Il ne put, jusqu'à la fin, surmonter son amertume qu'il confiait dans des épanchements intimes.

Dans sa retraite, M. Chabouillet, qui n'avait jamais cessé d'être un conteur agréable, avait vu tant de choses, fréquenté tant de milieux divers, vécut de souvenirs. Il se désintéressa peu à peu des études qui avaient fait le charme de sa carrière scientifique ; s'il assistait encore régulièrement à nos séances de la Section d'archéologie, où nous aimions à le revoir et dont il était fier d'être le vice-président, il ne prenait plus guère part à nos discussions. Mais chez lui, il était particulièrement sensible aux visites de ses amis, et comme il était doué d'une excellente mémoire et qu'il avait conservé toute sa verve intellectuelle, c'était une série d'anecdotes ou d'épisodes du temps passé qu'il racontait avec un entrain juvénile.

S'il est vrai qu'il ne reste plus à la vieillesse qu'un horizon borné, le sien, du moins, ne fut pas chargé de nuages, et ce n'est point à lui qu'aurait fait songer ce vers si mélancolique de Virgile : *subeunt morbi tristisque senectus.* Il vivait en famille, au milieu de ses livres qu'il feuilletait sans cesse, et entouré de l'affection d'enfants et de petits-enfants qu'il adorait. D'un tempérament sec et nerveux, il ne connut jamais les infirmités jusqu'au jour où il fut renversé et foulé par une bicyclette. Dangereux à tout âge, un accident pareil est grave surtout pour un vieillard qui a plus de 80 ans. Des passants le transportèrent à son domicile où il reçut les soins empressés des siens ; grâce à sa robuste constitution, il se rétablit en apparence ; mais le choc avait été trop rude pour qu'il n'en gardât pas les funestes effets. Moins libre de ses mouvements et surtout — ce qui était contraire à sa nature — condamné à la prudence, il devait, peu de mois après, être atteint d'une première attaque de paralysie, signe précurseur d'une fin qui ne pouvait tarder bien longtemps : il le comprit et il le répétait à son entourage, mais sans peur et avec le calme stoïque du sage et de l'homme de bien. Il déclara qu'il ne voulait pas de discours sur sa tombe, et il alla jusqu'à désigner les titres auxquels il tenait le plus et qu'il désirait qu'on inscrivît, à la suite de son nom, sur la lettre de faire-part de son décès : c'étaient ceux de conservateur honoraire du Cabinet des médailles, d'ancien président de la Société nationale des Antiquaires de France, de président honoraire de la Section d'archéologie du Comité. Il s'est éteint dans les bras de sa fille, Mme Arthur Delpy, le 5 janvier 1899, dans sa 85e année. Quelques semaines avant sa mort, Dieu lui avait accordé la joie suprême d'être bisaïeul.

E. Babelon.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Rapson (E.). *The mahâkshatrapas and Kshatrapas of Surâshtra and Mâlava.* Extrait du « Journal of the royal asiatic Society », 1899, p. 357-407, une pl.

Nous avons rendu compte en son temps (v. *Rev. Numism.*, 1890, p. 497 et suiv.) du premier mémoire de M. Rapson sur les monnaies des

Kshatrapas de l'Ouest qui ont régné dans le Saurâshtra et le Mâlava de 120 à 400 de notre ère. Depuis, grâce à de nouvelles acquisitions faites par le British Museum, et particulièrement de la collection du colonel Biddulph, M. Rapson a cru devoir faire différentes modifications et additions, tant à ce premier travail qui remonte à 1890 qu'à un autre ouvrage dont il est aussi l'auteur, qui a paru en 1898 sous le titre de *Indian Coins* (v. *Rev. Numism.*, 1898, p. 136).

On se souvient que les monnaies de ces princes indiens ont au ℞. une légende prâkrite très claire, en caractères brahmi et en caractères kharoshthi, et portent sur le droit, autour de la tête du roi, une inscription en grec le plus souvent inintelligible et qui est une imitation des légendes grecques des indo-scythes. Mais, pour les premiers souverains de la dynastie, les caractères grecs sont mieux formés, et de bons exemplaires ont permis de tenter de déchiffrer ces légendes. C'est notamment sur des monnaies de Nahapâna et de Castana que cette restitution a été possible et que l'on a pu lire PANNIIω.... CIACTANA et CIACTANCA, CIACTANA étant la transcription grecque du nom sanscrit du roi *Castana* (*Tchashtana*) le Τιαστανός de Ptolémée, et PANNIω étant la transcription grecque du titre prâkrit *rajño* ou *raño* (roi). Sur les monnaies postérieures les caractères grecs sont très dégénérés; il serait impossible d'y retrouver des noms de rois, car il est plus que probable que ces caractères n'étant plus compris des Indiens, on se bornait à reproduire les légendes des premiers souverains. Aux IIIe et IVe siècles de notre ère, il n'y avait plus personne dans l'Inde en état de lire et encore moins de composer une légende grecque ; mais par gloriole et comme souvenir de la grande puissance des Indo-Scythes (lesquels eux-mêmes se considéraient comme les successeurs des Grecs de la Bactriane et de l'Indus), les souverains indigènes avaient conservé la titulature des Kouchans. M. R. passe en revue les légendes indiennes des différents rois et rectifie quelques dates antérieurement admises pour les époques de règnes : il fait connaître un roi nouveau : Satyadâman qui a régné, après Jivadâman, vers 180 de J.-C. Sauf pour Svâmi Rudradâman on a maintenant des monnaies de tous les souverains du Saurashtra. L'article de M. R. est suivi d'une note du colonel Biddulph sur l'ordre de succession de ces monarques. De l'ensemble de ce travail, il se dégage plusieurs faits importants que ces deux savants ont mis en lumière, savoir : 1° Le même roi a souvent les deux titres *kshatrapa* (satrape) et *mahâkshatrapa* (grand satrape) ; 2° on trouve souvent deux rois différents portant l'un ou l'autre de ces titres pour la *même* année ; 3° cela tient à ce que le fils du souverain portait le titre de *kshatrapa* du vivant de son père qui était *mahâkshatrapa,*

et avait le droit de frapper monnaie quoique simple prince héritier; puis, après la mort du père, il devenait *mahâkshatrapa* ; 4° lorsque les monnaies avec le titre *mahâkshatrapa* manquent, c'est que le kshatrapa est mort avant son père ; 5° enfin, le titre de *mahâkshatrapa* est resté vacant pendant près de soixante ans. L'examen de ces diverses questions et d'autres encore que je passe sous silence exigeait un travail minutieux et difficile comme tout ce qui concerne la numismatique de l'Inde ancienne, et M. R. a droit ainsi que M. Biddulph à nos remerciements et à nos éloges.

— Il vient de paraître à Londres chez Archibald Constable, un ouvrage important de C. Mabel Duff intituté « *The Chronology of India*, from the earliest times to the beginning of the 16th century » avec des tables généalogiques et un vaste index de tous les noms propres. Rien que par son titre on voit de suite quels services cet ouvrage peut rendre à la numismatique et à l'histoire.

E. Drouin.

*
* *

Macdonald (George). *Catalogue of greek coins in the Hunterian Collection*. T. Ier. Glasgow, 1899, in-4° de lxvi et 495 p. avec 30 planches « collotype ».

On connaît, au moins de nom, la magnifique collection de 30.000 monnaies grecques, romaines et anglaises, réunies de 1770 à 1783, par le médecin William Hunter et léguée par lui à l'Université de Glascow. Cette collection, qui avait coûté près de 570.000 francs à son fondateur, fut publiée partiellement, en 1782, en un volume rédigé par Charles Combe.

De nos jours, grâce à la générosité de M. James Stevenson, de Glascow, on a entrepris la publication de la collection complète, et le Dr John Young, conservateur du musée Hunter, a confié le soin de rédiger ce catalogue à M. George Macdonald, connu déjà par de remarquables travaux numismatiques.

Le premier volume de cette luxueuse publication (qui doit en comprendre trois) contient une longue introduction, consacrée surtout à l'histoire de la collection, d'après les notes de Hunter. On y trouvera de curieux renseignements sur les collectionneurs du xviiie siècle et sur le commerce des antiquités à cette époque.

M. Macdonald s'est affranchi de l'ordre suivi par Mionnet, et le premier volume renferme la description des monnaies de l'Italie, de la Sicile, de la Thrace, de la Macédoine et de la Thessalie. La descrip-

tion est faite avec soin et les nombreuses planches facilitent l'étude de 600 pièces environ. La collection étant connue depuis un siècle, on ne saurait y chercher des pièces importantes inédites. Toutefois, on devra consulter le nouveau catalogue qui est une mine précieuse, pour les noms de magistrats, les monogrammes et les lettres isolées qui se lisent sur les monnaies grecques.

M. Macdonald saura mener à bien la tâche qu'il a entreprise : ce premier volume en est un sûr garant.

J.-A. Bl.

*
* *

Vallentin du Cheylard (Roger). *De l'état actuel de la numismatique des comtes de Valentinois et de Diois*. Valence, 1899, in-8° de 78 p. avec fig. (Extrait du *Bull. de la Soc. d'archéol. et de statist. de la Drôme*).

Pour faire suite aux recherches historiques de M. Jules Chevalier, M. Vallentin du Cheylard nous donne aujourd'hui un résumé de la numismatique des comtes de Valentinois et de Diois. Un titre de 1327 mentionne un atelier monétaire établi à Puygiron. Au sujet du monnayage d'Aymar IV, M. Vallentin du Cheylard pose en principe que, aux XIIIe et XIVe siècles, « un privilège était indispensable théoriquement « et le droit de battre monnaie ne pouvait être accordé régulièrement « en Dauphiné que par l'empereur. »

C'est probablement vers 1310-1312 que Henri VII de Luxembourg a donné à Aymar IV le privilège de frapper monnaie.

L'auteur attribue à Aymar IV une obole aujourd'hui perdue et qui porte une tête de face avec des légendes incomplètes ; à Aymar IV ou V, le denier qui porte le buste de la Vierge (Caron, n° 469). Louis Ier a dû émettre des monnaies, mais on n'en connaît aucune qui puisse lui être attribuée.

Pour Aymar VI, l'atelier de Crest fonctionne, non en 1357, comme l'ont dit la plupart des auteurs, mais en 1359. Il est probable qu'une autre officine a monnayé antérieurement à cette date. La numismatique d'Aymar VI comprend des florins, des carlins (ou gros, selon M. Vallentin du Cheylard), des demi-gros, des deniers et des double-deniers.

D'après une enquête datée de 1421, Louis II aurait transféré son atelier de Crest à Chabrillan ou à Upie. La numismatique de ce comte comprend des blancs, des gros, des demi-gros, des deniers, des double-deniers (?) et des oboles.

En résumé, le travail de M. Vallentin du Cheylard, que nous n'avons

pu suivre dans tous ses développements, apporte des renseignements nouveaux et des modifications dans le classement des monnaies des comtes de Valentinois et dans les noms appliqués à ces monnaies. C'est dire qu'il y a lieu d'en tenir compte à l'avenir.

J.-A. Bl.



Serrure (Raymond). *L'imitation des types monétaires flamands au moyen âge, depuis Marguerite de Constantinople jusqu'à l'avènement de la maison de Bourgogne.* Bruxelles, 1899, in-8° de 68 pages et 126 figures (Extrait des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XIII).

L'auteur débute en rappelant que l'étude des imitations permet souvent de fixer la chronologie des émissions des prototypes eux-mêmes. Il dit encore que « la pièce prototype appartient toujours à un État « d'une puissance commerciale et financière plus grande que la pièce « imitée » (p. 7). Sous cette forme syncopée, la phrase renferme une vérité ; mais il faut admettre encore le rôle des influences politiques. Gardons-nous aussi de conclure que certaines imitations monétaires démontrent toujours la dépendance de la monnaie imitée par rapport à la pièce qui devrait en être le prototype. En effet, la monnaie imitée peut provenir d'un type intermédiaire.

M. Serrure commence par les monnaies au type « de la double aigle », qui, de Flandre, passe à Cunre, à Coevorden, à Liège, à Luxembourg, Méraude, Thionville, à Salm, en Ardennes, à Florennes et dans le comté de Looz.

Je regrette que l'auteur n'ait pas recherché l'origine du type « de la double aigle », car il y aurait bien des choses intéressantes à dire à ce sujet. Remarquons en passant que les pièces de Hugues de Chalon, évêque de Liège, ne portent pas l'aigle double.

Les *petits blancs* au lion, de Louis de Crécy (1322-1346), furent imités par les seigneurs d'Elincourt, d'Arleux, de Serain, par les comtes de Hainaut, de Namur, de Luxembourg, de Gueldre, par les seigneurs de Coevorden, de Cunre et de Selwerd.

Les gros au lion de Louis de Crécy furent encore plus répandus, car on les trouve imités en Brabant, dans le comté de Looz, dans les seigneuries de Rummen, de Fauquemont, de Horn et de Megen, par le comte de Namur, le duc de Luxembourg, les comtes de Rethel et de Hainaut, les évêques de Cambrai, les seigneurs d'Elincourt et de Serain, le comte de Hollande, les ducs de Gueldre, les seigneurs de

Gennep et de Batenbourg. On retrouve le gros au lion en Bretagne, en Aquitaine, à Agen, à La Rochelle et à Bergerac.

En examinant attentivement les modifications du type primitif, on ferait, je crois, des remarques utiles au point de vue des armoiries, et ces remarques pourraient peut-être expliquer dans une certaine mesure l'adoption du type flamand dans des pays éloignés de la Flandre.

Je cherche en vain la raison qui a pu faire dire à M. R. Serrure, constatant que l'on ne possède pas de gros au lion de l'évêque de Liège seul : « Le type ne se prêtait pas aisément à un monnayage épiscopal (p. 34) », alors que plusieurs gros des évêques de Cambrai sont décrits ensuite (p. 37).

Le gros et le double gros *botdraeger* (lion assis, la tête couverte d'un heaume) émis par Louis de Male, vers 1365, n'ont pas été imités dans des pays aussi éloignés que le gros au lion. On les trouve à Cambrai, à Élincourt, à Saint-Pol, dans le comté de Namur, dans les seigneuries de Florennes, de Rummen et de Quaebeeck, de Reckheim, de Horn et d'Altena, dans les comtés de Megen et de Hollande, dans la seigneurie de Perwez, dans l'évêché d'Utrecht, dans les seigneuries de Cunre et de Coevorden, dans le duché de Gueldre et de Juliers, dans le comté de Clèves et les seigneuries d'Anholt et de Berg.

Avant de terminer, je demande à reproduire la conclusion du mémoire de M. Serrure : « Les monnaies du XIVe siècle nous montrent « le commerce de la Flandre imposant son signe d'échange depuis les « Pyrénées jusqu'en Frise, depuis les rives de la mer du Nord jusqu'à « celles du Rhin et de la Moselle. » La première partie de cette phrase renferme une assertion que je trouve trop conjecturale, car elle ne s'appuie, en somme, que sur des pièces anglaises frappées en Aquitaine.

Les critiques que je me suis permis d'élever ne sauraient m'empêcher de reconnaître l'utilité d'un travail, qui est une monographie commode à consulter et abondamment illustrée.

J.-A. Bl.

*
* *

de Jonghe (Vte B.). *Un sceau-matrice ogival de la fin du XIIe siècle du chapitre de l'ancienne abbaye de Gembloux et résumé de la numismatique gemblacienne.* Anvers, 1899, in-8° de 9 p. et 1 pl. (Extr. des *Annales de l'Acad. royale d'archéol. de Belgique*, t. LII, p. 30 à 37.)

L'auteur rappelle en quelques mots l'histoire de l'abbaye bénédictine de Gembloux, dont l'abbé avait le titre de comte et siégeait parmi les

nobles des Etats de Brabant. On connaît peu de mentions du chapitre, qui était cependant chargé d'élire les abbés et de contrôler les achats et les ventes. Au XIIe siècle, ce chapitre faisait usage d'un sceau qui vient d'entrer au Cabinet royal des médailles de Bruxelles avec les collections du comte M. de Robiano. Ce sceau, ogival, représente saint Pierre, assis de face, tenant deux clefs dans la main droite et un livre dans la main gauche ; la légende est ✠ *Sigillum Capituli : gemblacensis.* On connaît des empreintes anciennes de cette matrice, appendues à des titres datés de 1264 et de 1318. Un autre sceau fut gravé pour l'abbaye, vers 1533.

Les seules monnaies qui puissent être attribuées aux abbés de Gembloux sont des deniers muets du XIIIe siècle portant un buste d'abbé et une croix. Cependant une charte de l'empereur Othon Ier, en 946 (confirmée en 1224), avait concédé au monastère de Gembloux le droit de battre monnaie.

On connaît un jeton en argent, daté de 1612, aux armes et au nom de Philippe Clocman (ou Clockman), qui fut abbé de Gembloux de 1609 à 1625.

Remercions M. le vicomte de Jonghe d'avoir fait connaître le remarquable sceau décrit plus haut et d'avoir résumé la question de la numismatique de Gembloux.

J.-A. Bl.



Papadopoli (Cte N.). *Una Tariffa con disegni di monete stampata a Venezia nel 1517.* Venise, 1899, in-8° de 4 p. et 1 pl. (Extrait du *Nuovo Archivio Veneto*, t. XVII, 1re partie.)

La lutte contre la ligue de Cambrai avait épuisé la République de Venise, et le résultat fut naturellement le remplacement des bonnes monnaies vénitiennes par des espèces étrangères d'un aloi inférieur. Marin Sanuto, dans ses *Diarii*, fait allusion en 1514, 1515 et 1516, à cette introduction de monnaies étrangères, parmi lesquelles il cite des pièces allemandes de 3 et 6 sols et des monnaies milanaises de 4 et 8 sols, *la più parte false.*

Pour parer aux inconvénients de cette circulation, le Conseil des Dix, après une longue délibération, rendit le 15 décembre 1517, un arrêt qui démonétisait toutes les espèces étrangères. M. le comte N. Papadopoli a eu la bonne fortune de retrouver un exemplaire du décri avec les figures de monnaies imprimées au dos. Ces dessins donnent seulement les types de monnaies ; mais ils sont suffisamment nets pour permettre

de reconnaître que les nombreuses pièces, qualifiées dans le texte (et aussi par Marin Sanuto) de *moneta todescha*, sont des monnaies suisses.

Ce tarif monétaire est certainement un des plus anciens que l'on connaisse avec des figures de monnaies.

J.-A. Bl.

*
* *

— M. R. Mowat a démontré que la légende des monnaies de Domitien frappées à Alexandrie, Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ, Θεοῦ υἱὸς, Δομιτίανος, a servi de type à la formule Ἰησοῦς Χρειστὸς, Θεοῦ υἱὸς, Σωτὴρ, dont les lettres initiales forment le nom du poisson mystique ΙΧΘΥΣ, servant de signe de reconnaissance aux fidèles dans les temps de persécution (*Bull. de la Soc. des Antiqu. de France*, 1898, p. 121).

— Dans le *Levant Herald* du 16 mai 1899 (Constantinople), article qui est un résumé de la numismatique géorgienne.

— M. Georges Lecomte a publié un article sur *La Renaissance de la Médaille en France* dans la *Revue de Paris* du 15 avril 1899.

— Sous la signature H. Gournay, trois articles sur *Les nouvelles monnaies françaises* ont paru dans *le Correspondant* (25 décembre 1898, p. 1130; 10 janvier 1899, p. 67 ; 25 janvier, p. 275).

Pour la chronique :
Le Secrétaire de la Rédaction,
J.-Adrien Blanchet.

PÉRIODIQUES

BULLETIN DE NUMISMATIQUE, t. V, 1898.

E. Faivre, *Douzain aux croissants inédit et liard à l'H couronnée, de Marseille*. — R. Serrure, *Jetons rares ou inédits*. — R. Serrure, *Jules Hermerel*. — R. Serrure, *Le florin d'or de Florence et ses imitations*. — R. Serrure, *Monnaies liégeoises du XIe siècle, récemment*

publiées en Allemagne. — R. Serrure, *Monnaies mérovingiennes inédites.* — E. Faivre, *Un écu d'or à la croisette, inédit de François I*^{er}, *frappé à Aix en Provence.* — J. Th. de Raadt, *Constant-Antoine Serrure (1835-1898).* — R. Serrure, *Un écu d'or inédit de Charles VIII frappé à Limoges.* — Ed. Bernays, *Un nouveau tiers de gros de Guillaume I*er, *comte de Namur.* — Jules Vivarès, *Un quinaire en bronze d'Avitus.* — R. Serrure, *Tiers de sou mérovingien inédit de Naix-sur-l'Ornain.* — G. Cumont, *Billon noir de la duchesse Jeanne de Brabant (1383-1406).* — R. Serrure, *Médaille allemande du comte de Vaubécourt.* — Dr Lamare, *Un nouvel atelier monétaire australien.* — R. Serrure, *Un gros tournois énigmatique.* — R. Serrure, *Quelques mots sur les moutons et les doubles moutons de Jeanne et Wenceslas, ducs de Brabant.* — E. Faivre, *Un douzain inédit frappé à Limoges par les Politiques.* — *État de la caisse d'un bourgeois de Paris, en 1575.* — R. Vallentin du Cheylard, *De l'ancienneté de l'usage des méreaux aux chapitres de Saint-Bernard de Romans et de Saint-Maurice de Vienne.* — Dr Lamare, *Les ateliers monétaires du globe.* — Lectures diverses, etc.

Le Gérant, F. Feuardent.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

CATALOGUE

DES

PLOMBS ANTIQUES

DE

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

(*Suite*[1]).

C. — *Tessères marquées de chiffres*

518. II.

℟. Couronne de palmier.

D., 18 mill.

Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 147.

519. IIII.

℟. Caducée ailé.

D., 21 mill.

520. V dans une couronne.

℟. Feuille.

D., 13 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

521. IIV ‖ TY en deux lignes.

℟. Personnage, à droite, tenant des deux mains un bâton.

D., 17 mill. Provenance : Rome. (Don de Rostovtsew, en 1897.)

1. Voy. *Rev. num.*, 1899, pp. 199 et 278.

522. VII.

℞. Homme nu courant à droite, tenant dans chaque main un bâton recourbé.

D., 14 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

523. L·VII.

℞. L·VII.

D., 20 mill.

Cf. Introduction, *Rev. num.*, 1898, p. 255.

524. VIII.

℞. FP dans une couronne.

D., 14 mill.

525. VIII.

℞. Tête féminine, à droite.

D., 18 mill. Troué. *Rev. num.*, 1899, pl. V, n° 7.

D. — *Tessères avec portraits.*

526. Tête barbue, à droite.

℞. Œnochoé.

D., 13 mill.

527. Tête, à droite.

℞. Vase en forme d'aryballe sphérique.

D., 10 mill.

528. Tête barbue, à droite, coiffée d'un pileus.

℞. Deux mains unies.

Quadrangulaire, 13-14 mill.

529. Tête barbue, à droite.

℞. Vaisseau avec mât et rames, à droite.

D., 18 mill.

530. Tête barbue, à droite, ceinte d'une bandelette.
℟. lisse.
D., 15 mill.

531. Tête d'homme, à droite.
℟. Personnage assis, à gauche.
D., 23 mill. Brisé en deux morceaux.

532. Tête de jeune homme (athlète ?), à droite.
℟. Homme de face, regardant à gauche, s'appuyant de la main gauche sur une colonnette, la main droite avancée.
D. 17 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

533. Tête de jeune homme, probablement un athlète, à droite, une bandelette dans les cheveux.
℟. Homme nu de face, regardant à gauche, tenant dans chaque main des objets indéterminés.
D., 19 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

534. Tête de jeune homme, à droite.
℟. Buste effacé, à droite.
D., 19 mill. Forte échancrure.

535. Tête juvénile, à droite, un bandeau dans les cheveux, dans un grènetis.
℟. Rosace dans un grènetis.
D., 8 mill.

536. Tête de femme, à droite, les cheveux relevés en chignon.
℟. Vase rond à deux anses verticales, au col court et large.
D., 16 mill.

537. Tête, à droite.

℞. Strigile et ampoule (?)

D., 13 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

538. Tête de femme, à droite.

℞. Lion marchant à droite.

D., 13 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

539. Tête de femme, à gauche, les cheveux relevés en chignon.

℞. Personnage de face regardant à gauche.

D., 16 mill.

540. Tête de femme, à droite.

℞. Buste de femme, à droite, la tête surmontée d'un objet indéterminé, une lance derrière les épaules.

D., 15 mill.

E. — *Représentations diverses* (*mythologiques; personnages indéterminés*, *animaux*, *objets*, *ornements*).

541-542. Centaure courant à droite, jetant une pierre de la main droite.

℞. Couronne de chêne.

D., 19 mill.

(Le nº 541, provenant de Rome, a été donné par M. Rostovtsew, en 1897.)

543. Centaure, à droite, jetant une pierre.

℞. Homme vêtu d'une tunique courte, marchant à droite, tenant dans la main gauche levée un objet rond (une pierre?).

D., 17 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

544. Sphynx, à droite.

℞. Traces de lettres.

D., 16 mill.

545. Sphynx, à droite.

℞. Mouche.

D., 12 mill.

546. Griffon ailé, à droite, la patte droite levée.

℞. Homme nu, de face, la main droite avancée.

D., 16 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

547. Trois fragments d'une grande rondelle en plomb avec des représentations en haut relief.

1) Satyre nu s'avançant à gauche, tenant de la main gauche un pedum. La main droite qui n'est pas conservée était avancée vers l'autre personnage de la scène. La position des jambes et du corps accuse un homme ivre. Derrière lui, un petit Amour qui tire de toutes ses forces un objet indéterminé.

2) Fragment avec représentation d'une jambe gauche appartenant à l'autre personnage de la scène, de même taille que le satyre.

3) Bas ventre et pieds d'un autre Amour allant à gauche.

Longueur du grand fragment 28 mill., larg. 17. *Rev. num.*, 1899, pl. VII, nº 7.

La scène représentée est probablement celle d'un satyre ivre enlaçant une Nymphe ou une Bacchante et aidé par des Amours, scène très fréquente dans les bas-reliefs antiques.

548. Tête de Silène barbue, à droite.

℞. lisse.

D., 11 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

549. Homme nu, de face, portant sur ses épaules un bâton aux extrémités duquel sont pendues deux amphores.

℞. Ane se cabrant, à droite.

D., 15 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

550. Homme barbu, à gauche, vêtu d'une tunique courte et d'un pallium, s'appuyant de la main droite sur un grand bâton tortueux.

℞. Bélier, à droite.

D., 16 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.) *Rev. num.*, 1899, pl. VIII, n° 11.

551. Homme nu, s'avançant à gauche, la main droite avancée, la gauche appuyée sur le flanc.

℞. Deux mains unies.

D., 18 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

552. Figure virile, les bras étendus.

℞. Figure de femme, de face, accostée de lettres C R.

D., 12 mill.

D'après une étiquette ancienne placée sous la pièce on voyait autrefois un A et un R à droite et à gauche de la figure virile du droit.

553. Femme, de face, regardant à droite, tenant de la main droite un flambeau ou un sceptre.

℞. Type indéterminé.

D., 11 mill.

554. Personnage debout, à gauche.

℞. Femme debout.

D., 18 mill. Tombant en poussière.

555. Personnage, nu, à droite (effacé).
℟. Partie supérieure d'une colonne (?)
D., 20 mill.

556. Personnage, à gauche (effacé).
℟. lisse.
D., 16 mill.

557. Personnage assis, à gauche, s'appuyant de la main gauche sur un sceptre, présentant de la droite une patère.
℟. Même type qu'au droit.
D., 11 mill.

558. Personnage debout, à gauche, la main droite avancée, s'appuyant de la gauche sur un objet indéterminé.
℟. lisse.
D., 16 mill.

559. Deux personnages (une femme à droite et un homme à gauche ?) se donnant la main (?)
℟. Couronne.
D., 15 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

560. Lion ou sphynx assis, à droite, la patte gauche levée.
℟. lisse.
D. du plomb, 19 mill. ; D. de l'empreinte, 11 mill. Antiquité douteuse.

561. Chameau, à droite (?)
℟. Lituus.
D., 14 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

562. Deux quadrupèdes affrontés.
℟. lisse.
D., 13 mill.

563. Biche (?) courant, à droite, dans une couronne de palmes.

R/. lisse.

D., 20 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. IV, nº 19.

564. Biche (?) courant à droite.

R/. Insecte à six pattes vu de dos.

D., 16 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

565. Bouc s'avançant à droite.

R/. lisse.

D., 16 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.) *Rev. num.*, 1899, pl. VIII, nº 17.

566. Bouc couché, à droite.

R/. lisse.

D., 13 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

567. Deux boucs affrontés dressés sur les pattes de derrière, les pattes de devant ramenées contre la poitrine ; entre eux, un vase à panse ronde.

R/. lisse.

D., 15 mill.

568. Bélier, à droite.

R/. Triskèle.

D., 18 mill. Troué. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

569. Ane sellé, à droite.

R/. Étoile.

D., 12 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

570. Lapin couché, à droite.

℞. Étoile.

D., 10 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

571. Coq, à droite.

℞. Personnage nu, de face, regardant à gauche, le manteau sur le bras gauche.

D., 17 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897).

572. Coq, à droite.

℞. Personnage nu, à droite.

D., 13 mill.

573. Coq, à droite.

℞. Couronne de palmier

D., 13 mill.

574. Coq, à droite, et une petite palme.

℞. Couronne.

D., 10 mill. (Legs de M. E. Le Blant, en 1897.)

Publ. par Le Blant, *Monuments chrétiens inédits*, dans *Bulletin archéol. de l'Athenæum français*, IIe année (1856), p. 11 et pl. I, n° 24.

575. Coq s'avançant à droite.

℞. Un oiseau indéterminé, à droite.

D., 13 mill.

576. Autruche (?), à droite.

℞. Couronne.

D., 11 mill.

577. Oiseau (perdrix?) s'avançant à gauche.

℞. Tête de Méduse.

D., 16 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)[1].

578. Corbeau, à droite.
℞. Caducée.
D., 18 mill.

579. Corbeau, à droite.
℞. Hydrie.
D., 14 mill.

580. Oiseau à tête ronde perché sur une branche, à gauche.
℞. Type indéterminé.
D., 15 mill.

581. Même type qu'au n° précédent, au droit et au revers.
D., 16 mill.

582. Mouche vue de dos.
℞. Dauphin (?) à gauche.
D., 10 mill.

583. Mouche vue de dos.
℞. Type indéterminé.
D., 15-17 mill.

584. Scorpion (?)
℞. Mouche (?).
D., 13-15 mill.

585-586. CYR en une ligne, ou peut-être un bucrâne accosté des lettres C R.
℞. Tête de bœuf, de face.
D., 13 mill.
Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 502 (3 exemplaires).

1. Les n°s 578 à 580, 582 et 583, 585 à 595, 598, 599, 601 et 602 proviennent de Rome comme le n° 577, et, comme lui, ont été donnés à la Bibliothèque par M. Rostovtsew en 1897.

587-589. Tête de bœuf, de face.
℞. Même type qu'au droit.
D., 12 mill. *Rev. num.*, pl. VIII, nº 5.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 500 (9 exemplaires).

590-595. Tête de bœuf, de face.
℞. Fortune assise, à gauche.
D., 10 mill.

Cf. Scholz, *Römische Bleitesserae*, nº 503 (7 exemplaires).

596-597. Phallus.
℞. Palme.
D., 10 mill.

598. Phallus.
℞. Type indéterminé.
D., 10 mill.

599. Navire à sept rames s'avançant, à gauche.
℞. Type indéterminé.
D., 19 mill.

600. Ancre.
℞. Coquille.
D., 13 mill. (Legs de M. E. Le Blant, en 1897).

Publ. par E. Le Blant, *Monuments chrétiens inédits* dans *Bulletin de l'Athenæum français*, IIe année (1856), p. 11 et pl. I, nº 23.

601-602. Bouclier de forme béotienne.
℞. Même type qu'au droit.
D., 19 mill.

603. ΗΓ////////////ΓΧΙΗC. Cratère.
℞. lisse.
D., 17 mill.

604. Amphore.
℞. lisse.
D., 15 mill.

605. Amphore pointue.
℞. lisse.
D., 20 mill.

606. Amphore pointue à grosse panse.
℞. Palme.
D., 12 mill.

607. Ampoule.
℞. Type indéterminé.
D., 17-18 mill.

608. Ampoule.
℞. Palme.
D., 15 mill.

609. Vase à une anse.
℞. Rosette à 8 feuilles.
D., 23 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

610. Vase contenant trois épis.
℞. Type indéterminé.
D., 14 mill.

611. Pedum.
℞. Fourche.
D., 16 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. VII, n° 8.

612. Faucille et massue.
℞. lisse.
D., 17 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. VII, n° 9.

613. Hache.

℞. Fer de cheval (?)

D., 15 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. VII, nº 10.

614. Couteau et situle.

℞. Massue et carquois.

D., 15 mill.

615. Tenailles (?)

℞. Type effacé.

D., 16-17 mill.

616. Objet rappelant la forme d'un sistre.

℞. Colonnette, ou candélabre, ou alabastron.

D., 15 mill.

617. Mât surmonté d'un triangle, accosté d'une étoile.

℞. lisse.

D., 12-14 mill. Troué.

618. Palmier.

℞. Type effacé.

D., 15 mill.

619. Coquille de Saint-Jacques.

℞. lisse.

D., 13 mill.

620. Étoile.

℞. Même type qu'au droit.

D., 11 mill.

621. Deux bâtons entrecroisés.

℞. Couronne.

D., 15 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

622. Rosace.

℞. Tortue.

D., 15 mill.

623 à 628. Point entouré de huit autres, le tout dans un grènetis.

℞. Couronne de grènetis. D., 14 mill. (nos 623 à 627); 12 mill. (no 628).

(Les nos 625, 626 et 628 provenant de Rome, donnés par M. Rostovtsew, en 1897.)

629. Rosace.

℞. Un croissant (?)

D., 16 mill.

630. Rosace à quatre lobes.

℞. lisse.

D., 19 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

631. Rosace à huit pétales.

℞. Cercle.

D., 18 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

632. Neuf points imitant une rosace.

℞. Type effacé.

D., 17 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

633. Palme dans une couronne.

℞. Rosace.

D., 14 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

634. Rameau ; au-dessus, IV\///////.

℞. lisse.

D., 12 mill.

635. Croix.

℞. lisse.

D., 12 mill.

VIII

TESSÈRES ÉGYPTIENNES [1]

636. ΚΑΙΙ || ΙϹѠΡΑϹ. Buste de Sérapis coiffé du modius, à droite.

℞. Fortune, avec une fleur de lotus sur la tête, couchée sur un lit, tournée à gauche, tenant de la main droite un gouvernail, le bras gauche appuyé sur le dossier du lit et soutenant la tête.

D., 20 mill. *Rev. num.*, 1898, pl. XIV, nº 12.

Cf. *Museo numismatico Lavy appartenente alla R. Accademia delle scienze di Torino*, parte prima (Torino, 1839, in-4º), nº 4560. L'éditeur donne comme légende ΚΑΙΙЄѠΡΑϹ. Comp. Fabretti, Rossi, Lanzone, *Regio Museo di Torino*, t. III (Torino, 1883), nº. 9026 qui donnent en légende ΚΑΙΡ | ϹѠΡΑϹ.

637. Buste de Sérapis, à droite, accosté des lettres L B̄ (ἔτους β̄).

℞. Torse d'homme barbu couché sur le sol, appuyant sa tête sur la main droite ; sur la tête une fleur de lotus (?) ; au-dessus de lui, un roseau à trois branches. (Probablement le Nil.)

D., 18 mill. *Rev. num.*, 1898, pl. XIV, nº 13.

638. Buste de Sérapis, à droite, très effacé.

℞. Un animal (cheval ?) à droite, très effacé. Le sol est indiqué par deux traits parallèles.

D., 10-11 mill.

1. Les nºˢ 636 à 638, 652, 653, 656, 659 à 662, 664, 665, 667, 668, 672, 673, 676 à 678, 681 à 720, 723 à 764 proviennent d'une collection formée en Egypte par M. Ambroise Baudry.

639-641. Buste de Sérapis, à droite.

℞. Isis, à gauche, tenant dans la main droite le sistre, dans la gauche la situle.

D., 18 mill. *Rev. num.*, 1898, pl. XIV, n° 10.

642. Buste de Sérapis, à droite.

℞. Isis, à gauche.

D., 15 mill.

643. Buste de Sérapis, à droite.

℞. Isis, à gauche, tenant dans la main droite le sistre, dans la gauche la situle, accostée des lettres C et Q.

D., 17 mill.

644. Tête de Sérapis, à droite.

℞. Type indéterminé.

Quadrangulaire, 12×13 mill.

645. Tête de Sérapis, à droite.

℞. Mercure, à gauche.

En forme de losange. Haut. 18 mill.; larg. 13 mill.

646-647. Tête de Sérapis, à droite.

℞. Le Nil, à demi couché à gauche, tenant de la main droite un roseau, accoudé sur un vase d'où s'échappe un filet d'eau sur la terre couverte de végétation.

D., 17 mill.

648. Buste de Sérapis, à droite. (La représentation provient de l'impression d'un sceau quadrangulaire mesurant 9×11 mill.).

℞. lisse.

D., 15 mill.

649. Tête de Sérapis, à droite.
℞. lisse.
D., 13 mill.

650. Tête de Sérapis, à droite.
℞. Type indéterminé.
Quadrangulaire, 13 mill.

651. Osiris debout, à gauche, coiffé de la fleur de lotus (?), s'appuyant de la main gauche sur un sceptre, tenant sur la main droite avancée un épervier, à droite.
℞. Serpent uraeus.
D., 18 mill.

652-655. Tête de Jupiter Ammon, à droite.
℞. Cynocéphale avec le disque sur la tête, accroupi, à droite, tenant les mains sur ses genoux; devant lui, un autel.
D., 18 mill. *Rev. num.*, 1898, pl. XIV, n° 9.

656-657. Tête de Jupiter Ammon, à droite.
℞. Cynocéphale dans la même position qu'au revers des n°s 652 à 655.
D., 15-16 mill. Flan mince.

Cf. Postolacca, Νομίσματα ἐν τῷ Ἐθνικῷ Νομισματικῷ Μουσείῳ (Ἀθῆναι, 1885), p. 207, n° 8, 3 exemplaires; *Museo numismatico Lavy* (Torino, 1839), n°s 4566, 4567, 4568, cf. n°s 4569, 4570; 4 exemplaires dans la collection de M. Vital à Constantine, plusieurs dans la collection Trau à Vienne.

658. Tête de Jupiter Ammon, à droite.
℞. Isis debout, à gauche, présentant de la main droite le sistre et tenant de la gauche la situle.
D., 18 mill.

659. Tête de Jupiter Ammon, à droite.
℞. Le Nil à demi-couché, à gauche, tenant de la

main droite un roseau, de la gauche une corne d'abondance. Cercle au pourtour.

D., 14 mill.

660-661. Tête de Jupiter Ammon, à droite.

℞. Buste de femme casqué, à droite (Minerve).

D., 19 mill. *Rev. num.*, 1898, pl. XIV, nº 15.

662. Buste d'Harpocrate, à droite, portant l'index de la main droite (la seule représentée) à la bouche. (La représentation provient d'un sceau ovale mesurant 14×10 mill).

℞. lisse.

Quadrangulaire. Haut., 17 mill.; larg. 15 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. II, nº 12.

663. Isis de face, regardant à droite, présentant de la main gauche levée le sistre et tenant de la droite la situle.

℞. Type effacé.

D., 13 mill.

664. Tête d'Alexandre, avec la corne d'Ammon, profil à gauche. Dans le champ, à gauche, LЄ (ἔτους ε̄). Grènetis au pourtour.

℞. Le Nil, à demi couché, à gauche, tenant dans la main droite des épis et de la gauche une corne d'abondance. Grènetis au pourtour.

D., 18 mill. *Rev. num.*, 1898, pl. XIV, nº 14.

665-666. Deux bustes affrontés, l'un, d'un jeune homme (Antinoüs ?) avec l'ornement isiaque sur la tête, de profil, à gauche; l'autre, d'une femme, la tête voilée et surmontée d'une fleur de lotus (?), de profil, à droite. Dans le champ, L à gauche, B à droite. Grènetis au pourtour.

℞. Le Nil, à gauche, assis sur un hippopotame,

présentant de la main droite deux épis, et tenant dans la gauche une corne d'abondance. Grènetis au pourtour.

D., 20 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. II, n° 1.

Cf. pour le droit les monnaies et le plomb avec la tête d'Antinoüs : Feuardent, *Collections Giovanni Demetrio*, *Egypte ancienne*, p. 2, n°s 1532, 1533 et 1535, pl. XXI; pour le revers, *Ibidem*, n° 2553.

667. Deux bustes affrontés, l'un, d'un jeune homme, avec l'ornement isiaque sur la tête, de profil, à gauche; l'autre, d'une femme avec une fleur sur la tête, de profil, à droite. Grènetis au pourtour.

℟. Homme assis, à gauche, sur un siège en forme de tabouret, tenant dans la main droite un sceptre.

D., 16-18 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. II, n° 2.

668. Cynocéphale, accroupi, à gauche, la queue relevée, tenant dans les mains posées sur ses genoux un caducée ailé. A droite, dans le champ, LΓ. Grènetis au pourtour.

℟. Le Nil, à demi couché, à gauche, la tête surmontée de la fleur de lotus (?) tenant un objet indéterminé de forme oblongue sur sa main droite avancée.

D., 18 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. II, n° 3.

Le cynocéphale, comme animal sacré de Hermès ou Hermanoubis, se retrouve en compagnie de ce dernier, et seul, sur les monnaies du nome Hermopolites. Voy. Tochon d'Annecy, *Médailles des nomes* (Paris, 1822), p. 114 et suiv.; J. de Rougé, *Revue numismatique*, t. XV, pl. I, n° 15; *Annuaire de la Soc. de numismatique*, t. VI, p. 148-149; R. St. Poole, *Catalogue of the coins of Alexandria and the nomes*, p 359-360; Feuardent, *Collections Demetrio*, p. 303.

669. Buste du Nil couronné, à droite. Dans le champ, à

droite, un sistre; à gauche et derrière l'épaule du fleuve, une corne d'abondance.

℞. lisse.

D., 17 mill. *Rev. num.*, 1898, pl. XIV, n° 5.

Cf. R. St. Poole, *Catalogue of the coins of Alexandria and the nomes*, pl. XIX.

670. Tête du Nil, barbue, couronnée de papyrus, à droite.

℞. La Fortune à demi couchée sur un lit, à gauche, le coude gauche appuyé sur un coussin; à ses pieds, un gouvernail.

D., 19 mill.

Cf. pour le droit : R. St. Poole, *Catalogue of the coins of Alexandria*, n°s 269-285, pl. XIX; pour le revers, *Ibid.*, n°s 605, 728, etc.

671. Personnage assis, à gauche, la tête coiffée d'un casque (?), tenant sur la main droite avancée une petite Victoire (?), de la gauche un sceptre (?)

℞. Le Nil à demi couché, à gauche, tenant de la main droite un roseau, et de la gauche, une corne d'abondance.

D., 15 mill.

672. Ibis, à droite; derrière lui, un caducée. Dans le champ, à gauche, L, et à droite, B.

℞. Le Nil comme au n° 671.

D., 14-15 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. II, n° 4.

Cf. la note du n° 668. L'ibis, aussi bien que le cynocéphale, est l'animal sacré de Hermanoubis, et il se retrouve avec lui sur les monnaies du nome Hermopolites.

673. Figure virile nue, assise à terre, à gauche, tenant de la main droite avancée des épis, la main gauche appuyée sur un vase (?). Grènetis au pourtour.

℞. Le Nil, à demi couché, à gauche, la tête sur-

montée de la fleur de lotus, tenant dans la main droite avancée des épis, de la gauche une corne d'abondance ; au-dessous, un crocodile tourné à droite et paraissant s'abreuver à un filet d'eau qui s'échappe d'un vase.

D., 21-23 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. II, nº 5.

Cf. *Museo numismatico Lavy* (Torino, 1839), nᵒˢ 4587, 4588, 4589. Le droit moins bien conservé présentait peut-être le même type que le revers.

674. Cavalier armé d'une lance s'avançant à gauche.

℞. Le Nil assis, à gauche, tenant de la main droite un roseau, et de la gauche, une corne d'abondance.

D., 17 mill.

675. Homme nu, n'ayant pour vêtement qu'une chlamyde qui vole derrière l'épaule gauche, marchant rapidement vers la droite, la main gauche en avant, retournant la tête et étendant la main droite au-dessus de la tête d'un enfant qui le suit et tend les mains vers lui.

℞. Le Nil, à demi couché à gauche, la tête surmontée de la fleur de lotus, tenant dans la main droite des épis, et, de la gauche, une corne d'abondance.

D., 18 mill. *Rev. num.*, 1898, pl. XIV, nº 8.

676. Tête du Nil, à droite, surmontée d'une fleur de lotus.

℞. Personnage nu, debout, de face, la main gauche devant la poitrine ; à gauche, un autel. Grènetis au pourtour.

D., 14 mill.

677. Le Nil, la tête surmontée de la fleur de lotus, assis, à gauche, sur un objet indéterminé ; devant lui, une

femme vêtue d'un chiton long et d'un himation, qui flotte derrière ses épaules, le couronne. Grènetis au pourtour.

℞. Le taureau sacré, le disque solaire entre les cornes, à droite. Devant le taureau, un prêtre debout, vêtu d'une longue robe, coiffé du modius(?) tenant dans la main un serpent (?). Dans le champ, à gauche, au-dessus du taureau, un croissant renversé. Grènetis au pourtour.

D., 18 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. II, nº 6.

Cf. Feuardent, *Catalogue de la collection Demetrio*, nº 3596 (nº 5026 de la collection du musée d'Athènes), nº 3597 (nº 5027 du même musée); A. de Longpérier, *Revue numismatique*, 1861, pl. XVIII, 1, 2, p. 407 et suiv. Un exemplaire avec l'inscription ΜΕΜΦΙϹ chez M. Farges à Constantine.

Une monnaie en bronze portant exactement les mêmes représentations et légende a été récemment publiée par Dattari, *Rivista italiana di Numismatica*, 1896, p. 432, tav. VII, nº 123; comp. Fabretti, Rossi, Lanzone, *Regio Museo di Torino*, t. III (Torino, 1883), nºs 9044 à 9046.

678. Deux coqs s'avançant l'un vers l'autre, en attitude de combat, celui de gauche levant la patte gauche. Dans le champ, L à gauche, A à droite. Grènetis au pourtour.

℞. Le Nil, à demi couché, à gauche, tenant de la main droite des épis, de la gauche, une corne d'abondance. Grènetis au pourtour.

D., 17 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. II, nº 7.

679. Mercure, marchant à droite, tenant de la main droite un caducée, conduisant de la même main un petit cynocéphale ; sur son bras gauche est assis le jeune Bacchus, lui tendant les mains. De la main gauche il tient à la corde un bélier ou un chien qui saute vers lui.

℞. Le Nil, à demi couché, à gauche, tenant de la main droite un roseau, et de la gauche, une corne d'abondance.

D., 16 mill. *Rev. num.*, 1898, pl. XIV, nº 11.

680. La Fortune à demi couchée, à gauche, sur un lit orné de guirlandes, le coude gauche appuyé sur deux coussins superposés, tenant de la main gauche une fleur (?), de la main droite un gouvernail dont on ne voit que la partie supérieure, le reste étant caché par le lit. La tête de la déesse est ornée d'une fleur (?). Au-dessus, dans le champ, un croissant, une étoile et un objet oblong indéterminé.

℞. Φ entouré de la légende ΑΡCΙΝΟΙΤωΝ ΠΟΛЄωC.

D., 27 mill.

(Ancienne collection de Saïd pacha. Don de Napoléon III, en 1862. Authenticité douteuse.)

681. La Fortune, debout, à gauche, la main droite appuyée sur un gouvernail, tenant de la gauche une corne d'abondance.

℞. Victoire, se dirigeant à droite, une palme sur l'épaule gauche, présentant de la main droite une couronne au-dessus de la tête d'un serpent uraeus qui se lève vers elle.

D., 15 mill.

682. La Fortune ou l'Abondance, debout, à gauche, la tête voilée, tenant dans la main droite trois épis, et dans la gauche une corne d'abondance. Grènetis au pourtour.

℞. Centaure, galopant à droite, tirant une flèche. Grènetis au pourtour.

D., 17 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. II, nº 9.

683. Vénus, nue, debout, de face, arrangeant sa chevelure; à gauche et à droite, deux petits Amours s'avançant vers elle. Grènetis au pourtour.

℟. Personnage viril, debout, à droite, la main droite appuyée sur le flanc, la gauche posée sur une massue (?) A gauche, un autel. Grènetis au pourtour.

D., 13 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. II, nº 8.

684[1]. Tête virile, barbue, à droite, coiffée d'un bonnet conique (Vulcain ?).

℟. lisse.

D., 10 mill.

685. Tête de Pan, de face, munie de petites cornes.

℟. lisse.

Plomb convexe. D., 11 mill.

Comp. Postolaca, Κερμάτια, in-8°, nos 81 et 82 ; in-4°, nº 33a. Voy. aussi *Annali dell'Istit.*, 1868, p. 274, nos 114-116.

686. Tête de Pan, de face, comme celle du nº 685.

℟. Type méconnaissable.

D., 12 mill.

687. Centaure galopant à droite (la tête manque).

℟. lisse.

D., 11 mill.

688. Tête de jeune homme, à droite, une bandelette dans les cheveux.

1. La plus grande partie des plombs qui suivent présentent des analogies frappantes avec les pièces de bronze appelées κερμάτια συμβολικὰ d'Athènes, dont deux recueils ont été publiés par Postolaca sous le titre Κερμάτια συμβολικὰ ἐν τῷ Ἀθήνησιν ἐθνικῷ νομισματικῷ Μουσείῳ καὶ παρ' ἰδιώταις l'un en 1880, in-8°, l'autre en 1884, in-4°. La destination de ces bronzes de dimensions minimes est actuellement l'objet d'études de la part de M. Svoronos d'Athènes. Nous en parlerons plus amplement prochainement à propos des monuments analogues provenant du Sud de la Russie. Ici nous n'indiquerons que les rapprochements à faire entre les plombs et les κερμάτια.

℟. Griffon ailé, à droite. Dans le champ, au-dessus, et à gauche, A.

D., 20 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. II, nº 10.

689. Sphinx, à gauche, la queue relevée.

℟. Coq marchant à droite.

D., 18 mill.

690. Sphinx ailé, à tête humaine, debout, à droite.

℟. Coquille de Saint-Jacques en haut relief.

D., 13 mill.

691. Sphinx assis, à droite.

℟. Type effacé.

D., 10 mill.

Comp. pour les nºs 688-691, Arth. Engel, *Bull. de corr. hell.*, VIII, pl. V, nºs 170-172; Postolaca, Κερμάτια, in-8º, nºs 205-206.

692. Deux femmes ailées, affrontées; entre elles, un autel.

℟. Tête effacée, une bandelette dans les cheveux, à droite.

D., 14 mill.

693. Tête barbue, à droite, ceinte d'une bandelette, les cheveux tombant sur la nuque et les épaules en tresses rigides.

℟. Sphinx, à droite.

D., 14 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. II, nº 11.

694. Tête imberbe, à gauche, ceinte d'une bandelette, les cheveux tombant en tresses sur la nuque.

℟. lisse.

D., 12 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. II, nº 15.

695. Tête de jeune homme, à droite, ceinte d'une bandelette.

℟. lisse.

D., 11 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. II, nº 13.

696. Autre exemplaire du même plomb, mal conservé.

D., 9 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. II, n° 14.

Comp. Postolaca, Κερμάτια, in-8°, n° 90.

697. Tête barbue, posée de trois quarts, à droite. Mal conservée.

℞. Cheval, à droite. La tête manque.

D., 10 mill.

698. Tête de jeune homme coiffée d'un bonnet phrygien, à droite.

℞. Monogramme formé des lettres Α Ρ Κ.

D., 13 mill.

Cf. ci-dessous, n° 711.

699. Tête barbue, à droite. Effacée.

℞. Objet indéterminé.

D., 15-17 mill.

700. Tête de femme (prêtresse?), à droite, ceinte d'une bandelette, accostée de deux croissants.

℞. Type effacé.

D., 13 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. II, n° 19.

701. Tête de femme, à droite, les cheveux relevés en chignon.

℞. Sphinx ailé, assis à droite.

D., 12 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. II, n° 17.

702. Tête de femme, à droite, les cheveux relevés en chignon, une bandelette dans les cheveux.

℞. Tête de femme, à droite, les cheveux ondulés noués derrière la tête. Le visage manque. Lettres indéchiffrables, à gauche.

D., 13 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. II, n° 16.

703. Tête de femme, les cheveux relevés en chignon, à droite. En partie effacée.
℞. Couronne de fleurs.
D., 10 mill.

704. Tête imberbe, de face, d'un fort relief.
℞. lisse.
D., 9-10 mill.

705. Tête de Méduse, de face, la langue pendante.
℞. Deux lignes de points se croisant en X.
D., 9 mill.

706. Tête de Méduse, de face.
℞. Casque macédonien.
D., 12 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. II, n° 20.

Comp. Postolaca, Κερμάτια, in-8°, n° 197.

707. Masque scénique, de face.
℞. Tête de bœuf, de face (?) Effacée.
D., 9 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. II, n° 18.

708. Masque scénique de profil, à droite, à barbe pointue.
℞. lisse.
D., 12 mill.

709. Cavalier galopant à gauche, tenant de la main gauche la lance abaissée. Représentation en creux.
℞. Tête de cheval, à gauche.
D., 11-12 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. II, n° 21.

710. Cavalier galopant à droite.
℞. Deux lignes de points se croisant en X.
D., 10 mill.

711. Guerrier debout, de face, s'appuyant de la main droite sur une lance, la gauche appuyée sur la hanche.

℞. Monogramme formé des lettres Α Ρ Κ le même qu'au n° 698.

D., 16 mill.

712. Personnage vu à mi-corps, des genoux à la tête, nu, de face, la tête tournée, à droite, une draperie sur l'épaule gauche, tenant de la main gauche un objet indéterminé.

℞. lisse.

Plomb épais portant l'empreinte d'un sceau circulaire. D., 24 mill.; du sceau, 14 mill.

713. Homme nu, courant à gauche, la main droite levée.

℞. lisse.

D., 11 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. IV, n° 1.

714. Homme nu s'élançant à droite, la main gauche levée.

℞. Dauphin.

D., 9 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. IV, n° 3.

715. Homme nu accroupi, vu de dos.

℞. Tête d'éléphant, la trompe levée, à droite.

D., 9 mill.

716. Homme nu, le pied gauche posé sur un objet disparu, le bras droit levé et paraissant brandir une lance, le bras gauche avancé et peut-être couvert d'un bouclier.

℞. Tête et cou d'une chèvre, à droite.

D., 10 mill.

717. Jeune homme nu s'avançant à gauche, tenant dans la main gauche un bâton ou un arc.

℞. Type indéterminé.

D., 11 mill.

718. Phare. Dans le champ, à gauche, un croissant.
℞. Serpent royal se dressant à gauche.
D., 17 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. IV, n° 2.
Un exemplaire dans la collection de Turin.

719. Serpents, mâle et femelle, se dressant l'un vers l'autre.
℞. lisse.
D., 11 mill.

720. Serpent, à droite, la tête levée.
℞. lisse.
Plomb convexe. D., 17 mill.

721. Taureau sacré, à droite, le disque entre les cornes. Devant lui, dans le champ, un petit édifice représentant probablement sa demeure.
℞. lisse.
D., 18 mill. *Rev.num.*, 1898, pl. XIV, n° 7.

722. Taureau, à droite. Au-dessus, vase.
℞. Ibis, à droite.
D., 14 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. VIII, n° 14.
(Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

723. Ibis, à droite.
℞. Autel cylindrique.
D., 14 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. IV, n° 4.

724. Ibis (?), à droite. Au-dessus, à gauche, un croissant. Bourrelet au pourtour.
℞. lisse.
D., 16 mill.

725. Cygne, à droite; la tête et les pieds manquent.
℞. Couronne de fleurs.
D., 5-6 mill.

726. Tête et cou d'une autruche, à droite.
℞. lisse.
D., 10 mill.

727. Tête d'aigle, à droite.
℞. Tronc d'arbre (?) accosté de deux étoiles en haut (?) et des lettres Η et Δ en bas.
D., 10 mill.

728. Aigle, les ailes éployées, de face, la tête tournée à gauche.
℞. Une abeille, vue de dos.
D., 13 mill.

729. Éléphant, à droite.
℞. Trois boucliers ronds appuyés les uns contre les autres.
D., 14-17 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. IV, nº 6.

730. Rhinocéros, à gauche.
℞. lisse.
D., 11 mill.

731. Tête de taureau, de face.
℞. lisse.
D., 10 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. IV, nº 5.

732. Tête de tigre, à gauche.
℞. lisse.
D., 8 mill.

733. Tête de cheval, à droite.
℞. lisse.
D., 10 mill.

734. Chien de chasse courant à droite.
℞. lisse.
D., 11 mill.

735. Crabe vu de dos.
℞. Monogramme.
D., 12 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. IV, n° 7.

736. Mouche vue de dos.
℞. Une aile et un cratère.
D., 10 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. IV, n° 9,

737. Une aile, un cratère et deux grains, l'un oblong, l'autre rond.
℞. lisse.
D., 12 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. IV, n° 10.

738. Grain oblong.
℞. Grain rond.
D., 8 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. IV, n° 11.

739. Grains oblongs de diverses dimensions.
℞. lisse.
D., 11-12 mill.

740. Grain oblong.
℞. lisse.
D., 11-12 mill.

741. Fruit du cèdre ou pomme de pin.
℞. lisse.
D., 9-10 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. IV, n° 12.

742. Fleur épanouie.
℞. lisse.
D., 12 mill.

Comp. Postolaca, Κερμάτια, in-8°, n° 58.

743. Feuille de lierre.
℞. Bouquet de feuilles et fruit.
D., 9 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. IV, n° 13.

744. Proue de navire. Au-dessus, Σ.
℟. lisse.
D., 13 mill.

745. Deux amphores pointues entrecroisées.
℟. lisse.
D., 12 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. IV, nº 14.

746. Amphore pointue.
℟. Tête barbue, de face (?)
D., 10 mill.

747. Amphore au col et au pied longs.
℟. lisse.
D., 14 mill.

748. Amphore.
℟. lisse.
D., 11 mill.

749. Cruche à ouverture très large.
℟. lisse.
D., 13 mill.

750. Corbeille tressée.
℟. lisse.
D., 14 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. IV, nº 15.

751. Coquille de Saint-Jacques en haut relief.
℟. lisse.
D., 10 mill.

752. Objet méconnaissable, peut-être un protome de quadrupède.
℟. lisse.
D., 10-11 mill.

753. Trophée (?), formé d'une cuirasse surmontée d'un casque (?).
℟. lisse.
D., 10-12 mill.

754. Couronne.
℞. lisse.
D. 12-15 mill.

755. Deux lignes, disposées en forme de V, la branche du V, à gauche, ayant la forme d'un homme levant le bras droit.
℞. lisse.
D., 12 mill.

756. Quadrilatère.
℞. lisse.
D., 12 mill.

757. La lettre A occupant le champ.
℞. lisse.
D., 11 mill.

758. Phallus.
℞. lisse.
D., 10 mill.

759. Amulette en forme d'édicule découpé, abritant le taureau sacré.
Haut. 15 mill.; larg. 11 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. IV, n° 17.

760. Tête de bélier, de face (?).
℞. lisse.
D., 10 mill.

761. Fourmi (?).
℞. lisse.
D., 10 mill.

762-764. Trois plombs à représentations indistinctes.
D., 8, 10 et 11 mill.

IX

TESSÈRES GRECQUES

765. Tête d'Athéna casquée, de face, en haut relief.

℞. Vase sur le bord duquel sont perchés deux oiseaux (colombes).

D., 12 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. VIII, nº 16. (Don de M. Adrien Blanchet, en 1897.)

Le type de la tête d'Athéna se retrouve sur des monnaies grecques du IVe siècle. Voy. Head, *Historia numorum*, p. 155, fig. 103, p. 208, fig. 152, etc. Même droit : Postolaca, *Annali dell' Istituto archeologico*, 1868, nº 107 ; le revers est abîmé. Postolaca a cru y voir une tête de bœuf, à droite.

766. Buste à mi-corps d'un jeune homme nu, à droite, les cheveux ceints d'une bandelette et ornés de fleurs ; le bras gauche avancé, le bras droit pendant le long du corps.

℞. Masque comique, les joues enflées, le nez aplati, la chevelure dressée.

D., 20 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. IV, nº 21.

767. Masque occupant la partie gauche du champ.

℞. Cavalier, galopant à droite.

D., 12 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. IV, nº 22.

Voy. Postolaca, *Annali dell' Istituto archeologico*, 1868, nº 723. Cf. Benndorf, *Beiträge zur Kenntniss des attischen Theaters*, p. 71 et pl., nº 22. Un exemplaire au British Museum, à Londres.

768. Chouette entre deux palmes.

℞. lisse.

D., 16 mill.

769. Chouette dans une couronne d'olivier.

℞. B occupant le champ.

D., 17 mill.

770. Chouette.

℞. Rosace dans une couronne d'olivier.

D., 13-14 mill.

771. Chouette dans une couronne d'olivier.

℞. lisse.

D., 16 mill.

Cf. Postolaca, *Annali dell' Istituto*, 1866, nº 36; *Monumenti*, t. VIII, pl. 32.

772. Chouette dans une couronne d'olivier.

℞.////Ↄ P.

D., 17 mill.

773. Deux contremarques. D'après une ancienne étiquette on voyait sur la première « le soleil formé de six rayons », sur la seconde « une chouette ».

℞. lisse.

D., 14-17 mill.

774. Chouette dans une couronne d'olivier.

℞. Type effacé.

D., 13 mill.

775. Chouette.

℞. Type effacé.

D., 14 mill.

776. Fleur (?) dans une couronne.

℞. Monogramme des lettres A et N (?).

D., 10 mill.

777. Fleur (en contremarque).

℞. lisse.

D., 14 mill.

778. Porte de ville, flanquée de deux tours crénelées.

℟. lisse.

D., 14 mill. Provenance : Chypre. (Don de M. Boysset, consul de France, à Larnaca, en 1898.)

779. Thyrse et massue; au-dessus et au-dessous la légende : ΧΑΡΟ || ////ΤΙΑΔΟΥ = Χαρο[ν]τιάδου; le tout dans une couronne de laurier.

℟. Étoile à huit rayons occupant tout le champ.

D., 26 mill.

Comp. les monnaies de Thèbes, *Catalogue of the coins of the Br. Mus., Central Greece*, p. 37, pl. XVI, 1, n°s 201 et 188. Ce plomb, comme les deux suivants, n°s 780 et 781, appartiennent probablement à la classe des plombs grecs privés; on en connaît qui, comme ceux de la Bibliothèque, sont signés du nom, en toutes lettres, du propriétaire : Ἀλεξάνδρου (Arth. Engel, *Bull. de corr. hell.*, 1884, n° 74, pl. III); Κλαδέρως (*Ibid.*, n° 78, pl. III; un exemplaire dans le Musée Impérial de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg); Πολύκλει[το]ς Νικαγόρας (*Ibid.*, n° 169); Πρόκλου (Orjeschnikow, *Description des monnaies antiques grecques appart. à l'Université de Moscou*, Moscou, 1891 [en russe], n° 23) et autres. Les plombs 779 à 781 proviennent peut-être de la Grèce septentrionale.

780. Thyrse et massue dans une couronne de laurier et de cyprès; en deux lignes horizontales, au-dessus et au-dessous du thyrse, la légende : ΠΟΜ || ΠΙΔΟΥ = Πομπίδου.

℟. Griffon ailé, galopant à droite; en contremarque circulaire, monogramme composé des lettres ΠΥ.

D., 24 mill.

781. Couronne de laurier entourant une représentation disparue, surchargée d'une contremarque contenant

un monogramme qui pourrait être lu NIKAN(Ω)P, dans une couronne de laurier et de cyprès.

℞. Très effacé. Séléné assise sur un cheval, galopant à droite ; derrière sa tête et l'entourant, flottent ses vêtements.

D. du plomb, 29 mill. ; de la contremarque, 15 mill.

X

PLOMBS MONÉTIFORMES

782. TP|C. en une ligne.

℞. Trois globules disposés en triangle entourés de la légende effacée OYΓ]K[I]A[I (?)

D. 16 mill.

Les trois globules indiquent la valeur d'un quadrans ou de trois onces. C'est ce qui autorise à réunir les légendes du droit et du revers et à lire τρ(ε)ῖς οὐγ]κ[ί]α[ι ; comp. Capranesi, *Annali dell' Istituto*, 1840, p. 212, 1 : « *anni sono ebbi un piombo quadrilatero con l'iscrizione* TPIOYNKIN (*sic*) ITAΛIKON *tre oncie italiche o quadrante* » ; il en parle à propos d'un plomb portant en contremarque *semmis* ; voy. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 129 ; Mowat, *Contremarques sur des tessères romaines*, p. 17 (du tirage à part), n° 16 ; comp. aussi un plomb au même revers mais portant au droit une tête de Méduse ; il porte en contremarque deux fois MES ce qu'on pourrait lire de droite à gauche SEM, abréviation de *semis* ; Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. III, n° 6 ; *Piombi scritti*, p. 128 ; Mowat, *l. c.*, n° 15. Sur la valeur monétaire des plombs voy. l'introduction, *Rev. num.*, 1899, p. 45 et suiv.

783. Chaise curule ; au-dessus, D D ; au-dessous, S C.

℞. Palme. A gauche, GPM ; à droite, SICID.

D., 25 mill. *Rev. num.*, 1899, pl. VII, n° 5.

Ce plomb présente une grande analogie avec les monnaies

frappées en Afrique (dans la Cyrénaïque) par le propréteur *L. Lollius* (voy. Müller, *Numismatique de l'Afrique*, Cyrénaïque, p. 153 et suiv.); la chaise curule des autres propréteurs est toute différente. Les lettres D.D se retrouvent sur les monnaies d'Utique (Müller, *Ibid.*, t. II, p. 157) unies aux lettres P.P ; comp. Müller, *Ibid.*, p. 166.

784. Tête de femme, à droite ; devant, un objet indéterminé ayant la forme d'un arc ; derrière la tête, un épi.

℟. Cheval, à dr., levant la patte droite antérieure ; devant lui, une palme ; au-dessus, GP ; à l'exergue, EVSE.

D., 28 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.) *Rev. num.*, 1899, pl. VIII, n° 19.

Cf. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. XVI, n° 22 ; Garrucci, *Piombi scritti*, p. 118, qui considère la tête comme étant l'effigie de Julie Mammée. La tête se retrouve sur les monnaies de Tibère frappées dans la Syrtique et représente d'après Müller, *Num. de l'Afrique*, t. II, p. 16, n° 35, l'impératrice Livie ; pour le revers, comparez Müller, *Ibid.*, p. 32, n°s 41-42 et n° 49.

785. Tête barbue, couronnée, à droite.

℟. lisse, avec une proéminence au milieu.

D., 18 mill.

Le type de la tête rappelle la tête d'un plomb africain, publié par Garrucci, *Rev. num.*, 1862, pl. XV, n° 6.

786. Tête juvénile laurée, à droite.

℟. Temple tétrastyle, dont le fronton est orné d'antéfixes.

D. 17 mill. *Rev. num.*, 1898, pl. XIV, n° 3.

Imitation d'un denier.

XI

MONNAIES EN PLOMB

A. — *Essais monétaires.*

787-790. Essais d'un *aureus* de Marciane = Cohen, *Descript. histor. des monnaies frappées dans l'empire romain*, 2e éd., t. II, p. 100, nº 1.

D. du flan, 22-27 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

791. M·COMMODVS·ANT·P·FEL·AVG· Buste lauré, à droite.

℟. SAECVLO FRVGIFERO· Personnage barbu, assis, à gauche, entre deux sphinx.

D., 32 mill.

Publ. par Mionnet, *De la rareté et du prix des médailles romaines*, t. I, p. 266; Garrucci, *Piombi scritti*, p. 82; Cohen, *ouv. cit.*, t. III, p. 318, nº 674.

792. Essai d'une pièce de Théophile, Michel et Constantin VIII = Sabatier, *Monnaies byzantines*, t. II, pl. XLIII, nº 16.

D. du flan, 27-30 mill.

B. — *Falsifications anciennes et modernes.*

a. — *Monnaies grecques.*

793. Tétradrachme de Thasos.

D., 31 mill. (Collection Saïd-Pacha. Don de l'empereur Napoléon III, en 1862.)

Cf. R. S. Poole, *Catalogue of greek coins in the British Museum*, *Thrace*, p. 222, nº 67 et suiv.; Garrucci, *Piombi scritti*, p. 83.

794. Autre exemplaire du tétradrachme de Thasos.

D., 31 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

795. Monnaie d'Asander, roi de Bosphore. La date paraît être ΓΚ.

D., 20-22 mill.

Publ. par Mionnet, *Description des médailles antiques*, t. II, p. 363, n° 28; Visconti, *Iconographie grecque*, p. 141, note 3; Mionnet, *Supplément*, t. IV, p. 473, note. — Cf. Warwick Wroth, *Catalogue of greek coins in the British Museum, Pontus*, p. 48, n° 4, pl. X, n° 11.

796. Tête d'Alexandre, de profil, à droite, la corne de bélier dans les cheveux.

℟. Figure assise, presque complètement effacée.

D., 32 mill. Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

b. — *Monnaies romaines de la République.*

797. Denier de la *gens Acilia* = Babelon, *Description ... des monnaies de la république romaine*, t. I, p. 106, n° 8.

798. *Aureus* de la *gens Arria* = Babelon, I, p. 220, n° 1.

Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

799. Denier de la *gens Arria* = Babelon, I, p. 221, n° 3.

Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

800. Denier de la *gens Cæcilia* = Babelon, I, p. 273, n° 37.

Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

801. Denier de la *gens Cornelia* = Babelon, I, p. 395, n° 18.

Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

802. Denier de la *gens Livineia* = Babelon, II, p. 31, n° 57, et p. 142, n° 1.
Rev. num., 1898, pl. XIII, n° 1. (Dessin inexact.)

803. Denier de la *gens Papia* = Babelon, II, p. 285, n° 7, (Sesterce.)
Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

804. Denier de la *gens Rustia* = Babelon, II, p. 411, n° 1.

805. Denier de la *gens Sosia* = Babelon, II, p. 464, n° 4.
Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

806. Denier de la *gens Decia* restitué par Trajan = Babelon, II, p. 576, n° 20 (mais avec la légende DECIVS MVS devant la tête de Rome).
Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

c. — *Monnaies romaines de l'Empire.*

807. Moyen bronze d'Auguste = Cohen, *Description histor. des monnaies frappées dans l'empire romain*, 2e édit., t. I, p. 124, n° 436.
Cf. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 81.

808. Moyen bronze d'Auguste, indéterminé.

809. Grand bronze de Claude = Cohen, I, p. 257, n° 85.

810. Néron ou Othon.
D., 23-25 mill.

811. Aureus d'Othon = Cohen, I, p. 353, n° 23.

812. Grand bronze d'Antonin le Pieux = Cohen, II, p. 315, n° 470.
Indiq. par Garrucci, *Piombi scritti*, p. 82.

813. Médaillon de Marc-Aurèle = Cohen, III, p. 98, nº 993.

Provenance : Rome. (Don de M. Rostovtsew, en 1897.)

814. Bronze d'Alexandrie au nom de Marc-Aurèle = Mionnet, *Description de médailles antiques*, t. VI, p. 298, nº 2045.

D., 33 mill.

815. Médaillon de Commode = Cohen, III, p. 319, note.

Ce plomb a été moulé d'après un médaillon des Padouans, signalé par M. de Montigny, *De la falsification des médailles antiques* (Paris, 1845), p. 42, note 1.

816. Grand bronze de Septime Sévère = Cohen, IV, p. 41, nº 367.

817. Grand bronze de Gordien le Pieux = Cohen, V, p. 33, nº 122.

XII

AMULETTES

818. ΜΙ || ΧΑ || ΗΛ en trois lignes.

℞. //////ΡΡΑ·Ι·Α/////////////. Anubis, à tête de chien, debout, de face, regardant à droite, tenant de la main gauche levée un sistre (?).

Plomb ovale muni d'une bélière. Haut., 25 mill. ; larg., 15 mill. *Rev. num.*, 1898, pl. XIV, nº 6.

Publ. par Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. IV, pl. CIV, nº xi (le dessin du revers inexact). Cf. Engel, *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1884, pl. V, nº 150 (même droit ; au revers, un lion à gauche ; au-dessus, un croissant). Comp. aussi l'amulette publié par Ficoroni et se trouvant maintenant au British Museum. Il donne comme lecture ΑΓΓΕ-

ΛΟC || ΟΥΗΡΑC, tandis que le monument porte ΑΓΓΕΛΟC || Η || ΜΕΡΑC. Cette lecture a induit en erreur Dumont, *De plumbeis apud Graecos tesseris*, p. 93, qui considère cet amulette comme une sorte de carte de visite. Même légende et représentation sur une pierre en forme d'amulette au Cabinet des Médailles (Chabouillet, *Catalogue général*....., n° 2180); au revers, la légende ΟΥΡΙΗΛ ΣΟΥΡΙΗΛ ΓΑΒΡΙΗΛ et ΙΩ. Il est probable que dans la légende du revers de l'amulette en plomb il faut aussi chercher le nom d'un des anges. L'amulette de Caylus a été transcrit par Marini, *Codex epigr.*, 9071, p. 185, n° 19; il a lu au revers PATR | I | E. Le même, p. 189, n° 14, donne la bonne lecture pour l'amulette avec ἄγγελος ἡμέρας. Cf. p. 189, n° 13 (Velitris in museo Borgiano, tabella plumbea ΑΝΓ | ΕΛΟ | C ℟. A (avec bélière).

819. Traces de légende circulaire. Tête d'homme laurée (?), à droite.

℟. APAILI. Anubis, debout, de face, regardant à droite, tenant dans la main droite la croix ansée, s'appuyant de la gauche sur un sceptre.

Muni autrefois d'une bélière. D., 20 mill. *Rev. num.*, 1898, pl. XIV, n° 4.

820. ΑΒΡΑ || CΑΣ en deux lignes.

℟. Personnage anguipède. Au-dessous, ΙΑΩ. Grènetis au pourtour.

D., 16 milll.

Cf. Arth. Engel, *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1884, pl. II, n° 59; Müller, *Description... du musée Thorwaldsen*, p. 197, n° 15.

XIII

PLOMBS A LÉGENDES PHÉNICIENNES

821. Tête d'homme, imberbe, à droite (portrait de proconsul ?)

℟. D., 23 mill. (Don de M. le docteur Jules Rouvier, professeur à la Faculté française de Médecine de Beyrouth, en 1899.)

822. Amphore, accostée de deux feuilles cordiformes; au-dessous, ; le tout dans un grènetis.

℟. D., 19 mill. Troué. (Don de M. le docteur Jules Rouvier.)

Pour la forme des lettres comparez les monnaies de Marathus, dans Babelon, *Catalogue des Monnaies grecques de la Bibliothèque nationale*, *Les Perses achéménides*, p. 213-214.

823. dans une couronne de laurier.

℟. lisse.

D., 12 mill. (Don de M. le docteur Jules Rouvier, en 1899.)

A la troisième et quatrième lignes, des chiffres donnant les nombres 50 et 4.

824. dans une couronne de laurier.

℟. Type effacé.

D., 18 mill. (Don de M. le docteur Jules Rouvier, en 1899.)

M. Rostovtsew et M. Prou.

L'ATELIER MONÉTAIRE DE ROME

PENDANT LA PÉRIODE CONSTANTINIENNE

(306-337)

ESSAI DE CLASSIFICATION CHRONOLOGIQUE

(*Suite*[1]).

Pl. X.

Cinquième émission.

Émission frappée à l'effigie des empereurs Constantin, Licinius et Maximin Daja, depuis l'entrée de Constantin à Rome le 28 octobre 312 [2] jusqu'à la défaite de Maximin ou jusqu'à sa mort survenue en mai ou en juin 313 [3].

Elle offre avec les exergues : $\frac{|}{\text{RP}}$ $\frac{|}{\text{RS}}$ $\frac{|}{\text{RT}}$ $\frac{|}{\text{RQ}}$

I. Au revers : GENIO·POPVLI·ROMANI·. Génie à demi-nu debout à gauche, coiffé du modius, tenant une patère et une corne d'abondance.

Au droit : 1° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG·. Son buste lauré et cuirassé, à droite. Cohen 223. FR, 14.591, 14.592, 22 millimètres.

1. Voy. *Rev. num.*, 1899, p. 338 et pl. IX.
2. *Adventus Divi* ; calendrier de Philocalus, *C.I.L.*, I, p. 397.
3. Il fallait bien un mois à Daja après sa défaite à Tzirallum en Thrace, le 30 avril 313 (Lactance, *De mort. pers.*, 35), pour gagner Tarse, au sud du Taurus, et y faire les préparatifs de guerre au milieu desquels il mourut (Lactance, *De mort. pers.*, 49 ; Zosime, II, 17).

2° IMP·LICINIVS·P·F·AVG· Buste analogue. Coh. 55. FR, 14.026-14.028, 4 gr. 55, 22 mm. (Pl. IX, n° 10). BR.M.

3° IMP·MAXIMINVS·P·F·AVG· Buste analogue. Coh. 89, 90. FR, 14.039, 4 gr., 22 mm. BR.M.

Une deuxième pièce de Maximin Daja est pareille, mais avec le Génie tourelé au revers. BR.M. Elle est inédite ; il doit en exister de semblables des deux autres empereurs, Cette frappe du *Genio Populi Romani* est la dernière avec cette légende dans l'atelier de Rome sous Constantin.

II. Au revers : SOLI INVICTO·COMITI· Le Soleil radié à demi-nu, debout de face, regardant à gauche, levant la droite et tenant un globe.

Au droit : 1° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG· Buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 536. FR, 14.956, 4 gr., 19 mm. BR.M.

2° IMP·C·CONSTANTINVS·P·F·AVG· Même buste. Coh. 540. FR, 14.963, 4 gr. 30, 24 mm. BR.M.

3° IMP·LICINIVS·P·F·AVG· Buste analogue ou buste lauré et cuirassé. Coh. 163. FR, 14.287, 14.293, 4 gr., 22 mm.

4° IMP·G·VAL·LICIN·LICINIVS·P·F·AVG ; sa tête laurée, à droite. Br.M. (Pièce inédite.)

5° IMP·MAXIMINVS·P·F·AVG· Buste lauré et cuirassé, ou lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 167. FR, 14.054. BR.M.

III. Avec la même légende du revers et le même type, mais en plus, à gauche, un captif assis à terre, les mains liées derrière le dos.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG· avec son buste et cuirassé à droite ou lauré, drapé et cuirassé à droite. Coh. 519. FR, 25017, 3 gr. 10, 18 mm. BR.M.

IV. Au revers : S·P·Q·R·OPTIMO·PRINCIPI. Trois enseignes militaires surmontées, celle du milieu d'un aigle, celle de gauche d'une main, celle de droite d'une couronne.

Au droit : 1° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG· Buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 557. FR, 15.025 à 15.028, 5 gr. 05 et 4 gr. 25, 22 mm. (pl. IX, n° 11). BR.M. 3 gr. 80, 22 mm.

Le n° 558 de Constantin dans Cohen est une pièce pareille d'un module un peu supérieur. Je ne pense pas qu'il faille y voir une autre espèce de *follis*. FR, 9.167.

2° IMP·LICINIVS·P·F·AVG· Buste lauré et cuirassé ou lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 165. FR, 14.039, 4 gr. 40, 22 mm., 14.310-311. BR.M.

3° IMP·MAXIMINVS·P·F·AVG· Buste analogue. FR, 14.059. Br.M. 23 mm.

La légende S·P·Q·R·OPTIMO PRINCIPI est intéressante en raison de l'époque où elle se présente, à la fin de 312 ou au début de 313 ; c'est-à-dire au moment où Constantin se rapprocha du Sénat qui lui décerna le *titulus primi ordinis* parmi les Augustes. Ce droit de placer son nom en tête des édits avait appartenu jusque là à Maximin Daja qui ne voulait pas le céder [1]. Le Sénat dédia également alors à Constantin le temple élevé par Maxence à son fils Romulus, qui reçut l'inscription : *Imp. Caes Fl. Constantino Maximo Augusto S. P. Q. R.* [2]. Constantin, de son côté, prit des mesures en faveur du Sénat, il lui rendit le droit d'élire ses propres membres [3]. Ces rapports expliquent l'opportunité de la dernière légende de cette émission.

1. Lactance, *De mort. pers.*, XLIV : *Senatus Constantino, virtutis gratiâ, primi nominis titulum decrevit, quem sibi Maximinus vindicabat.*
2. De Rossi, *Bulletin d'archéol. chrét.*, 1867, p. 67 ; abbé Beurlier, *Le culte impérial*, p. 284.
3. *Cod. Théod.*, l. XV, tit. XIV, 4, du 13 janvier 313.

On trouve également dans cette émission les signes et exergues suivants : $\frac{*\,|}{RP}$ à $\frac{|\,*}{RQ}$

V. Au revers : GENIO·POPVLI·ROMANI· avec le type déjà décrit.

Au droit : 1° IMP·LICINIVS·P·F·AVG· Buste lauré et cuirassé, à droite. Coh. 55. FR, 14.129.

2° IMP·MAXIMINVS·P·F·AVG· Même buste. Coh. 89. FR, 14.041.

3° Il fut frappé certainement une pièce semblable de Constantin qui régnait alors à Rome, peut-être le n° 223 de Cohen.

Le poids moyen des *follis* de cette émission, de 4 à 5 gr., est supérieur à celui des dernières pièces de la même espèce sous le règne de Maxence.

Maximin Daja ne reparaît plus sur les monnaies de Rome après cette émission qui dura certainement jusqu'au moment même de la guerre entre Licinius et Maximin, sinon jusqu'à la mort de ce dernier. En effet, un rapport du proconsul d'Afrique, Anulinus, à Constantin, daté du 15 avril 313, est encore adressé officiellement aux *trois Augustes*[1], et la bataille de Tzirallum eut lieu le 30 avril. Comme confirmation de ce fait, on peut donner la très grande abondance des monnaies de cette émission qui tend à prouver qu'elle dura bien 6 à 7 mois. Ainsi Constantin dut frapper des monnaies à l'effigie de Maximin jusqu'au moment de sa défaite. Il resta officiellement étranger à cette lutte qui le débarrassait d'un rival. Licinius, comme Constantin, poursuivait le rêve de la monarchie universelle[2]. Mais ce fut

1. Saint Augustin, *Epist.*, II, l. 88.

2. Licinius ne fit sans doute massacrer les descendants de Maximin et de Sévère que dans l'espoir de s'emparer un jour de tout l'empire.

seulement pendant l'été de 314 que le dernier s'aperçut du projet de Licinius poussant à le trahir son propre beau-frère, Bassianus, qu'il voulait lui-même faire César. Ce fut le prétexte de la guerre [1].

Il dut y avoir à Rome, de 313 à 317, en raison des événements, trois émissions successives. Une première de monnaies aux noms de Constantin et de Licinius, antérieure à leur rupture en 314 ; une seconde de Constantin seul pendant la guerre des deux empereurs ; une troisième lorsqu'ils prirent en commun la dignité de consul, le 1er janvier 315 [2]. Cette dernière dura jusqu'à l'élection des Césars au printemps de 317.

L'émission suivante de *Centenionales* a été frappée pendant l'une des deux périodes de paix entre Constantin et Licinius ; mais la seconde de ces périodes est postérieure à l'adoption du denier, espèce monétaire de bronze qui fut seule frappée à Rome de 315 à 326. En conséquence, c'est dans la première période de paix, antérieure à la guerre de 314, que nous placerons cette émission.

Sixième émission.

Frappée depuis juillet 313 jusqu'au milieu de 314 [3].

Exergues : | / RP | / RS | / RT | / RQ

I. On trouve au revers : FVNDAT·PACIS. Mars nu, le manteau flottant, traînant un barbare par les cheveux et portant un trophée.

1. *Anon. Valesii*, 5, 14 (édit. Teubner).
2. Idace, *Fastes* : Flav. Valerius Constantinus Aug. IV. P. Val. Lic. Licinius Aug. IV).
3. La première défaite de Licinius, à Cibales, n'a lieu qu'en octobre, mais la campagne de Constantin en Pannonie dut commencer plus tôt. O. Seeck remarque que les lois de Constantin s'arrêtent au 29 avril 314 (*Zeitfolge d. Gesetze Constantin*, p. 183).

Au droit : 1° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Tête nue, à droite. Coh. 157. FR, 14.480-583, 1 gr. 75, 17 mm. (Pl. IX, n° 12). BR.M.

2° IMP·LICINIVS·P·F·AVG· Tête analogue. Coh. 21. FR, 14.109-14.110, 1 gr. 75, 17 mm. BR.M.

II. Au revers : SAPIENTIA·PRINCIPIS· Autel au-dessus duquel se tient une chouette ; au travers de l'autel, on voit une haste, à gauche, un bouclier, et à droite, un casque.

Au droit : 1° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG· Tête nue, à droite. Coh. 485. FR. 14.860, 1 gr. 80, 14 mm. ; 14.861-862. BR.M.

2° IMP·LICINIVS·P·F·AVG· Tête analogue. Coh. 153. FR, 14.263-264, 1 gr. 80, 17 mm.

III. Au revers : GLORIA·PERPET· Deux Victoires marchant à droite ; entre elles, un étendard.

Au droit : 1° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG· Tête nue, à droite. Coh. 259. FR, 14.686, 1 gr. 80, 17 mm. ; 14.687. BR.M.

2° IMP·LICINIVS·P·F·AVG· Tête analogue. Coh. 58, FR, 14.131-132, 1 gr. 35, 15 mm.

On peut remarquer que les types du revers de ces monnaies sont païens : Mars, les attributs de Minerve, les Victoires ; et que les titres de *fundator Pacis*, de *fundator Quietis* furent donnés à Constantin dans les inscriptions après la prise de Rome sur Maxence ou dans les années qui suivirent (*C.I.L.*, VI, 1139, 1146).

Septième émission.

Cette émission, qui ne contient que des pièces de Constantin seul dut être frappée dans la seconde moitié de l'an-

née 314, pendant la période de guerre entre Constantin et Licinius.

Exergues : $\frac{* \mid \cup}{\text{RP}}$ $\frac{* \mid \cup}{\text{RS}}$ $\frac{* \mid \cup}{\text{RT}}$ $\frac{* \mid \cup}{\text{RQ}}$

I. Elle offre au revers : SOLI·INVICTO·COMITI. Le Soleil radié, à demi-nu, debout de face, regardant à gauche, levant la main droite et tenant un globe.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG· Buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 536. FR, 15.007, 3 gr. 50, 20 mm. (Pl. IX, nº 13.)

II. Même légende avec Jupiter tenant le globe surmonté d'une Victoire.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Buste lauré et cuirassé, à droite. BR.M. (Pièce inédite.)

III. Au revers : SOLI·INVICT·COM·D·N· Même type.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 509.FR, 15.007, 3 gr. 10, 20 mm.

La même pièce présente également au revers $\frac{\mid \cup}{\text{RP}}$, sans l'étoile.

Les monnaies de cette émission ont le poids du denier, mais le signe X ne s'y présente pas encore.

Les légendes *Soli. Invicto. Comiti* et *Com. D. N.* se rencontrant ici sur des monnaies de Constantin, qui n'ont pas leurs semblables parmi les pièces frappées à l'effigie de Licinius, on peut en conclure que ces formules païennes étaient encore celles de Constantin en 314, à Rome. Pourtant cet empereur donna de nombreuses marques de faveur aux Chrétiens en 313 et 314 (délivrance des impôts personnels pour les clercs (*Cod. Théod.*, XVI, II, 1, 31 octobre 313); — suppression de l'impôt de l'aumône

pour l'église catholique (*Cod. Théod.*, XI, I, 1) ; — procès des Donatistes.

Mais Rome était demeurée païenne et il se passa plusieurs années avant que le sens des légendes de monnaies qui y furent frappées se fût modifié d'une façon évidente (320 et même 324)[1].

Huitième émission.

Frappée depuis la prise du Consulat par Constantin et Licinius au 1er janvier 315 jusqu'à l'élection des Césars au 1er mars 317.

A. Lettres dans le champ et exergues :

R | F	R | F	R | F	R | F	R/X | F	R/X | F	R/X | F	R/X | F
RP	RS	RT	RQ	RP	RS	RT	RQ

On voit que les pièces de cette émission se rencontrent tantôt avec le signe du denier et tantôt sans ce signe. C'est donc au plus tard en l'année 315 que le denier est officiellement adopté comme espèce monétaire de bronze à Rome[2].

I. On trouve au revers : SOLI·INVICTO·COMITI. Le Soleil radié, à demi-nu, debout de face, regardant à gauche, levant la droite et tenant un globe.

Au droit : 1° IMP·CONSTANTINVS·P·F.AVG· Buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 536. FR, 14.974-975, 14.987, 15.006, 3 gr. 37, 21 mm.

1. En 315, à Tarragone, la croix se trouve sur les monnaies de Constantin avec la légende *Soli Invicto Comiti*. Ainsi, Constantin autorise à Tarragone le symbole chrétien sur les monnaies tout en conservant la légende païenne.

2. O. Seeck, *Die Münzpolitik Diocletians, u. s. Nachfolger* (*Zeitschrift. f. Numismatik*, XVII, p. 126-7), indique le signe X comme caractéristique de la nouvelle pièce de bronze ou denier, pesant au début de sa frappe de 3 gr. 5 à 2 gr. 5, qui parut dans les états de Constantin vers l'année 313. C'est d'une façon plus précise en 314, au moment de la rupture entre les deux empereurs, que la nouvelle pièce fit son apparition dans les états de Constantin.

2° IMP·LICINIVS·P·F·AVG. Buste analogue. Coh. 163. FR, 14.279-80, 14.284, 14.289, 14.292, 14.295, 3 gr. 25, 19 mm.

Ces deux pièces se rencontrent également avec les lettres dans le champ et les exergues suivants :

a. R | F / R*P   R | F / R*S   R | F / R*T   R | F / R*Q

(pour Constantin : FR, 14.963, 3 gr. 62, 19 mm. ; 14.964, 14.978, 14.979, 14.985) ;
(pour Licinius : FR, 14.282, 14.291, 3 gr. 50, 19 mm., 14.296, pl. IX, n° 14, BR.M.)

b. Avec S | F / RP   S | F / RS   S | F / RT   S | F / RQ

(pour Constantin : FR, 14.961, 3 gr. 38, 19 mm. ; 14.969, 14.975, 14.984) ;
(pour Licinius : FR, 14.281, 14.285, 2 gr. 90, 19 mm.).

c. Avec C | S / RP   C | S / RS   C | S / RT   C | S / RQ

(pour Constantin : FR, 14.967, 3 gr. 20, 19 mm. ; 14.973. BR.M.) ;
(pour Licinius : FR, 14.278, 14.283, 14.288, 3 gr. 50, 19 mm.).

Des séries de lettres pareilles dans le champ sont frappées à la même époque dans les ateliers de Trèves et d'Arles. Il est aisé de reconnaître que ces lettres indiquent des séries monétaires, mais il est plus difficile de leur attribuer un sens.

II. Avec R | F / RP comme lettres et exergues.

On trouve au revers également : MARTI·CONSERVATORI. Mars, debout, à droite, appuyé sur un bouclier et tenant une haste renversée.

Au droit : 1° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG· Buste lauré et cuirassé, à droite. Coh. 342 et 344. BR.M. Denier.

2° IMP·LICINIVS·P·F·AVG· Buste analogue. Coh. 139. Musée royal de Turin.

III. Avec $\frac{|}{\text{R*P}}$ $\frac{|}{\text{R*S}}$ $\frac{|}{\text{R*T}}$ $\frac{|}{\text{R*Q}}$

On trouve au revers : LIBERATOR·ORBIS. Constantin galopant, à droite et levant la main droite ; sous les pieds du cheval, on voit un lion étendu percé d'une javeline.

Au droit : 1° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG· Buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 317. BR.M.

2° IMP·LICINIVS·P·F·AVG· Buste analogue. Coh. 132. FR. 14.246.

La formule *Liberator Orbis* se retrouve sur l'arc de Constantin élevé en 315 (*C.I.L.*, VI, 1146).

Au revers : VRBS·ROMA· La Louve, à gauche, allaitant Romulus et Rémus et les regardant ; en haut, deux étoiles.

Au droit : sans légende. Buste de Rome, à gauche, avec une aigrette sur le casque et le manteau impérial. Coh. 18. FR, 15.249. Denier.

Je n'ai trouvé les deux pièces suivantes qu'à l'effigie de Constantin seul ; aussi je ne puis affirmer qu'elles prennent place dans cette émission plutôt que dans la précédente.

IV. Avec $\frac{\text{X | III}}{\text{RP}}$ à $\frac{\text{X | III}}{\text{RQ}}$ et $\frac{\text{X | VI}}{\text{RP}}$ à $\frac{\text{X | VI}}{\text{RQ}}$

Au revers : VIRT·EXERCIT·GALL· Soldat ou Mars casqué, regardant à droite, tenant une haste et un parazonium.

Au droit : FL·VAL·CONSTANTINVS·AVG· Buste radié et drapé, à droite. Coh. 660. FR, 15.127, 2 gr. 65, 20 mm. BR.M.

Signes et exergues : $\frac{\text{XII |}}{\text{RP}}$ à $\frac{\text{XII |}}{\text{RQ}}$

PACI·PERPET· La Paix debout, à gauche, tenant une branche d'olivier et une enseigne militaire.

Au droit : FL·VAL·CONSTANTINVS·AVG· avec son buste lauré, drapé et cuirassé, à dr. Coh. 378. FR, 14.770 à 14.772.

Même légende avec un buste lauré et drapé, à gauche. Coh. 379. FR, 14.773, 2 gr. 75, 18 mm. H.M.V.

Le chiffre X semble le signe du denier. En effet, les chiffres II, III, IV, se trouvent tantôt réunis au X tantôt séparés; tantôt au-dessous de ce signe, comme sur les espèces d'Antioche ; tantôt reportés à l'exergue, comme sur les pièces de Thessalonica (TSBVI).

B. Une série de petits bronzes ne présentant pas d'exergues, mais portant des chiffres de *vota* sont également frappés à l'effigie de Constantin seul. Les nombres des *vota* indiqués les classent dans les années 315 et 316, mais ils ont pu être frappés par anticipation également en 314. Ce sont pour la plupart des pièces de l'espèce du *Centenionalis*.

I. On trouve, au revers : VOTIS·X· dans une couronne de laurier.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG· avec son buste lauré et cuirassé, à droite. Coh. 747. BR.M. 13 mm.

II. Au revers : VOT·X·AVG·N· dans une couronne de laurier.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·P·AVG· Buste lauré et cuirassé, à droite. BR.M. 13 mm. (Pièce inédite).

Même revers ; au droit : IMP·CONSTANTINVS·AVG· Même buste. Coh. 728. BR.M.

III. Au revers : VOT·X·MVL·XX· dans une couronne de laurier.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG· avec son buste lauré et cuirassé, à droite. Coh. 732. BR.M. (*Centenionalis.*)

Même revers ; au droit : IMP·CONSTANTINVS·AVG· Même buste. Coh. 733. BR.M.

IV. Au revers : VICTORIA·AVG· Victoire marchant, à gauche, et tenant une couronne.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG· Son buste lauré, et cuirassé, à droite. BR.M. (*Centenionalis.*)

C. La pièce suivante (inédite) est de l'espèce du denier. Au revers : VOTIS·X·MVLTIS·XX· dans une couronne de laurier.

Au droit : IMP·C·FL·VAL·CONSTANTINVS..... Tête laurée, à droite. BR.M.

On ne connaît pas de pièces semblables de Licinius. Toutefois, il n'est pas possible d'affirmer qu'elles n'existent pas, ni qu'une partie de ces *Centenionalis* ne se rapportent pas, — en anticipant sur l'époque des *vota*, — à l'année 314 où Constantin frappait à Rome pour lui seul.

D. La pièce d'or suivante est classée par ses *vota X* dans cette émission, ainsi que par l'époque de l'apparition de sa légende dans les autres ateliers.

Elle offre au revers : VICTORIAE·LAETAE·PRINC·PERP· Deux Victoires debout posant un bouclier sur un cippe ; celle qui est assise à droite écrit VOT·X sur le bouclier ; exergue : PR.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG· Buste cuirassé, à droite, avec un casque lauré. Coh. 641. FR, 1.548. H.M.V.

L'année 315 est celle où furent célébrés les *Decennalia* de Constantin le Grand. Les anniversaires des empereurs étaient fêtés, en effet, deux années de suite : 1° l'année qui précédait l'accomplissement des *vota* ; 2° l'année même de cet accomplissement. Ainsi les fêtes des *Vicennalia* de Constantin eurent

lieu à Nicomédie en 325 [1] et en 326 à Rome [2]. Il en fut de même pour les *Decennalia*, et l'arc de Constantin, élevé à Rome en 315, porte les *vot. X* et *XX* comme les monnaies de cette émission.

Neuvième émission.

Frappée depuis l'élection des Césars, Crispus, Constantin II et Licinius II, le 1er mars 317 [3], jusqu'en 320, année où furent comptés les *vot. V* des Césars.

Première série. — Signes et exergues :

|	|	|	|
RP	RS	RT	RQ

I. On trouve au revers : IOVI·CONSERVATORI. Jupiter à demi-nu, debout, à gauche, le manteau rejeté sur l'épaule gauche, tenant le foudre et appuyé sur un sceptre.

Au droit : 1° IMP·LICINIVS·P·F·AVG· avec son buste lauré et cuirassé, à droite. FR, 14.135-136, 3 gr. 35, 19 mm. BR.M. Cohen (n° 86) indique un aigle aux pieds de Jupiter qui n'existe pas ici.

2° LICINIVS·IVN·NOB·CAES· Buste lauré et drapé, à droite. Coh. 25, BR.M.

II. Au revers : SOLI·INVICTO·COMITI· Le Soleil radié, à demi-nu, debout de face, regardant à gauche, levant la droite et tenant un globe.

1. Eusèbe, *Vit. Const.*, III, 14 et 15.
2. Idace, *Fastes* ; Th. Mommsen, *C.I.L.*, I, p. 397.
3. On a, pour établir cette date, non seulement le témoignage des *Fastes* d'Idace, mais encore celui du *Panégyrique* de Nazarius (§ 2) d'après lequel les Césars célèbrent, en 321, leurs *Quinquennalia* dans la quinzième année de Constantin. (Cf. O. Seeck, *Zeitfolge d. Gesetze Constantin's d. grosses. Zeitsch. Rechtsgesch.*, X, p. 187.) La série des émissions de l'atelier de Rome confirme cette date, car il se présente un grand nombre de pièces émises en 315 et 316. Je ne puis donc pas suivre le colonel O. Voetter dans son opinion que les Césars ont été nommés dès l'année 315. (O. Voetter, *Erste Christliche Zeichen auf Röm. Münzen*, *Numism. Zeitschr.*, 1897, p. 57, atelier d'Arles.)

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG· Buste lauré, drapé et cuirassé. Cohen 536. FR, 15.000 à 15.002. On trouve également dans le champ : $\frac{\text{(couronne)} \mid}{\text{RQ}}$ (Pl. X, n° 1).

III. Au revers : CLARITAS·REIPVBLICAE. Le Soleil radié, à demi-nu, marchant à gauche, levant la main droite et tenant un fouet.

Au droit : CONSTANTINVS·IVN·NOB·CAES avec son buste lauré et drapé, à droite. Coh. 57. BR.M. On trouve également dans le champ : $\frac{\text{(couronne)} \mid}{\text{RQ}}$

Une pièce semblable de Crispus (probablement le n° 53 de Cohen).

IV. Au revers : PRINCIPIA·IVVENTVTIS· avec un soldat casqué, en habit militaire, debout à droite, appuyé sur un bouclier et tenant une haste renversée.

Au droit : CRISPVS·NOBIL·CAES· avec son buste lauré et cuirassé, à droite. Coh. 108. FR, 15.465, 3 gr. 15, 19 mm.

La légende *Iovi Conservatori* est frappée pour les deux Licinius en même temps que *Soli Invicto Comiti* pour Constantin Ier et *Claritas Reipublicae* pour Constantin II et sans doute Crispus.

Ces trois légendes ont un sens païen, car le type qui se présente avec *Claritas Reipublicae* est celui du Soleil. Rome étant demeurée le foyer du paganisme [1].

Deuxième série. — Lettres dans le champ et exergues :

$$\frac{\text{A} \mid}{\text{RP}} \quad \frac{\text{A} \mid}{\text{RS}} \quad \frac{\text{A} \mid}{\text{RT}} \quad \frac{\text{A} \mid}{\text{RQ}}$$

I. Au revers : SOLI·INVICTO·COMITI· avec le même type que dans la première série.

1. O. Voetter, *l. c.*, p. 65.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 536. FR, 14.957, 14.966, 14.972, 14.981, 3 gr. 27, 19 mm.

II. Au revers : CLARITAS·REIPVBLICAE avec le même type que dans la première série.

Au droit : 1° CRISPVS·NOB·CAES· Buste lauré et cuirassé, à droite. Cog. 55. BR.M.

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·CAES· Buste lauré et drapé, à droite. Coh. 57. BR.M.

III. Au revers : PRINCIPIA·IVVENTVTIS· avec le même type que dans la première série.

Au droit : CRISPVS·NOBIL·CAESAR· Buste nu et cuirassé, à droite. Coh. 107. FR, 15.468-470. BR.M. 19 mm.

Il doit exister dans cette deuxième série des pièces des deux Licinius comme dans la première.

On trouve une pièce, semblable à celle de Constantin, frappée à Aquilée, pour Licinius avec *Soli Invicto Comiti*.

Dixième émission.

Frappée depuis l'accomplissement de *vot. V* des Césars le 1er mars 320 et se continuant jusqu'à la rupture entre Constantin et Licinius, au début de 324.

Première série. — Exergues : $\frac{|}{\text{RP}}$ $\frac{|}{\text{RS}}$ $\frac{|}{\text{RT}}$ $\frac{|}{\text{RQ}}$

Les noms des divinités comme *Iovi Conservatori* et *Soli Invicto Comiti* disparaissent de cette émission et sont remplacés par des légendes d'un sens symbolique comme *Virtus Augg.*, *Saeculi Felicitas*, *Romae Aeternae*. On trouve aussi en grand nombre les *vota* des Césars.

I. Au revers : CAESARVM·NOSTRORVM· autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit VOT·V.

Au droit : CRISPVS·NOB·CAES· Tête laurée, à droite. Coh. 30. FR. 15.380.

I *bis*. Même légende. Buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 31. FR, 15.385, 3 gr. 50, 10 mm.

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C· Buste analogue. Coh. 32. FR, 15.604-605, 3 gr. 18.

3° LICINIVS·IVN·NOB·C· Buste analogue. Coh. 5. FR, 14.351.

II. Au revers : VOT·XV·FEL·XX· dans une couronne de laurier.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG· Buste casqué et cuirassé, à droite. Coh. 735. BR. M.

Les *vota XV* de Constantin tombent en 321 comme les *vota V* des Césars, et ces divers *vota* peuvent être anticipés d'une année.

Le *Panégyrique* de Nazarius (§ 2), prononcé en cette année 321, indique la coïncidence des *vota XV* de Constantin avec les *vota V* des Césars, et la raison qui faisait frapper les *vota X* des Césars dès que les *vota V* étaient accomplis.

Voici ce texte : *Quintum decimum maximus princeps salutaris imperii annum degit, sed auguramur jam vicennalia..... Quinquennalia beatissimorum Caesarum occupatos nos in gaudiis habent, sed jam in destinatis decenniis vota properantia..... constiterunt.*

III. On trouve donc au revers : CAESARVM NOSTRORVM autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit VOT·X.

Au droit : 1° CRISPVS·NOB·CAES· Tête laurée, à droite. Coh. 41. FR. 15.370, 3 gr. 35, 18 mm. BR.M. (Pl. X, n° 3.)

1 *bis*. Même légende. Buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 42. FR, 15.407.

2° CONSTANTINVS·IVN-NOB·C Buste analogue. Coh. 39. FR, 15.629, 3 gr. 05. 19 mm.

2 *bis*. Même légende. Tête laurée, à droite. Coh. 38. FR, 15.632.

3° LICINIVS·NOB·CAES Tête analogue. Coh. 11. FR, 14. 362.

Les *vota XX* de Constantin Ier sont comptés, comme l'indique le panégyrique, en même temps que les *vota X* des Césars et les pièces des Césars portent également les *vota* des Augustes.

IV. On trouve au revers : D·N·CONSTANTINI·MAX·AVG· autour d'une couronne de laurier on lit VOT·XX.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·AVG, avec sa tête laurée, à droite. Coh. 23. FR. 14.544-546, 3 gr. 20, 19 mm. BR.M. (Pl. X, n° 2.)

2° FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES· avec son buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. FR, 15.435 (Cohen, n° 63, indique le buste à gauche.)

3° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C· Même buste. Coh. 94. FR, 15.658, 2 gr. 77, 19 mm.

V. Au revers : D·N·LICINI·AVGVSTI autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit VOT·XX.

Au droit : IMP·LICINIVS·AVG· avec sa tête laurée, à droite. Coh. 15. FR, 14.099. BR.M. 19 mm.

Les *vota XX* de Constantin ne furent accomplis (*soluta*) qu'en 326 et ceux de Licinius ne le furent jamais ; mais ils sont comptés comme *vota* (*felicia*) ou *suscepta*) dès l'année 320 sur les monnaies, comme l'indiquent les pièces qui portent VOT·XV·FEL·XX, et ainsi que l'explique le panégyrique.

VI. On trouve au revers : PRINCIPIA·IVVENTVTIS. Mars nu, marchant à droite, en posture de combattant, tenant une haste transversale et un bouclier.

Au droit : CRISPVS·NOBIL·CAES· Buste lauré et cuirassé, à droite. Coh, 99. FR, 15.473.

VII. Au revers : PLVR·NATAL·FEL· dans une couronne de chêne.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG. Tête laurée, à droite. BR.M. Denier (pièce inédite).

Faut-il voir dans la frappe de cette légende : *Plur. Natal. Fel.* un vœu relatif à la naissance de Constans? D'autres pièces (en argent) ont été frappées avec la même légende du revers, sans exergues, pour Constantin César, probablement en 307, année de son mariage avec Fausta, pendant laquelle il eût été possible qu'on lui souhaitât des enfants. Eckhel donne de cette légende une tout autre explication. La naissance de Constans tombe en 320 d'après Eutrope et Zonare, en 323 d'après l'épitome de Victor [1] ; c'est-à-dire, de toute manière, au cours de cette émission.

Il faut ajouter encore à la liste des *vota* les pièces suivantes des Césars.

VIII. Au revers : VOT·X·FEL·XX·RP· dans une couronne de laurier.

Au droit : LICINIVS·IVN·NOB·C· Buste lauré et drapé, à droite. Coh. 77. FR, 14. . . ., 3 gr. 18 mm.

IX. Au revers : VOT·X·ET·XV·F·RP· dans une couronne de laurier. On trouve également RS, RT, RQ.

Au droit : 1° LICINIVS·IVN·NOB·C· Buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 76. BR.M.

1. Pour cette question controversée, cf. Ferrero, *Ancora di Figli di Costantino*, dans *Mem. reale Accad. di Scienze di Torino*, 1898-1899.

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C· Buste analogue. Coh. 276. FR, 15.849.

3° Il doit y avoir une pièce semblable de Crispus qui n'est pas décrite.

L'absence dans toute cette émission de Constance élu César le 3 novembre 324 prouve que les *vota felicia X et XX* des Césars ont été comptés dès la période de 320 à 324.

X. On trouve encore au revers VIRTVS·AVGG· avec une porte de camp ouverte et surmontée de quatre tourelles.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG· Buste casqué et cuirassé, à droite. BR.M. 19 mm. Pièce inédite.

2° CRISPVS·NOB·CAES. Buste lauré et cuirassé, à gauche, tenant une haste et un bouclier. Coh. 160. FR, 15.519, 2 gr. 80, 18 mm.

Même légende du revers avec la porte de camp fermée et surmontée de trois tourelles.

Au droit : CONSTANTINVS·IVN·NOB·C· avec son buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 231. BR.M.

Les pièces de Licinius I et II, qui existent dans une autre série contemporaine de la même émission, portant les lettres P et R dans le champ, doivent se classer également ici.

XI. Au revers : SAECVLI·FELICITAS. Bouclier posé sur un cippe orné de guirlandes ; sur le bouclier, on lit : AVG.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG· avec son buste casqué et cuirassé, à droite. Coh. 477. BR.M.

Toutes les pièces de cette série ainsi que des séries suivantes de la même émission sont des types du denier, espèce de bronze, qui présente des poids oscillant de 2 gr. 50 à 3 gr. 60, avec un diamètre de 18 à 19 mm. Le poids moyen du denier de bronze à cette époque était de 3 gr. 50 ; il s'abaissa seulement en 326.

Deuxième série. — Exergues :

RωCP	RωCS	RωCT	RωCQ

I. On trouve au revers : CAESARVM·NOSTRORVM autour d'une couronne de laurier dans laquelle ont lit VOT·V.

Au droit : 1° CRISPVS·NOC·CAES. Buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 31. BR.M.

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C· Buste analogue. Coh. 32. FR, 15.602, 3 gr. 40, 19 mm. ; 15.603.

3° LICINIVS·IVH·NOB·C· Buste analogue. Coh. 5. FR, 14.350, 3 gr. 50, 20 mm.

Ce sont les mêmes pièces que dans la série précédente avec les mêmes *vota V* indiquant que les deux séries sont contemporaines. Peut-être les *vota V* n'ont-ils été frappés que pendant les premières années de cette émission, en 320 et 321, années où ils furent célébrés ?

II. *a.* Au revers : ROMAE·AETERNAE· Rome assise, à droite, sur un bouclier, écrivant XV sur un autre bouclier qu'elle tient sur ses genoux.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·AVG· avec son buste casqué et cuirassé, à droite. Coh. 470. FR, 14856-857. BR.M.

2° IMP·LICINIVS·AVG· Buste analogue. Coh. 150. FR, 14.262, 3 gr.

3° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C· Buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 171. BR.M.

4° LICINIVS·IVN·NOB·C· Buste analogue. Coh. 45. FR, 14.421-422, 3 gr. 70, 19 mm.

5° CRISPVS·NOB·CAES· Buste lauré et cuirassé, à gauche, tenant une haste et un bouclier. Coh. 127. FR, 15.501-15.502. (Pl. X, n° 4.)

Les *vot. XV* indiqués sur le bouclier que tient Rome ne peuvent être que ceux de Constantin Auguste, car ils sont portés sur les pièces de Constantin Auguste et ils sont contemporains des *vota V* des Césars.

b. Au revers : D·N·CONSTANTINI·MAX·AVG· autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit VOT·XX.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG· Tête laurée, à droite. Coh. 123. BR.M. 19 mm.

c. Au revers : D·N·LICINI·AVGVSTI autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit VOT·XX.

Au droit : IMP·LICINIVS·AVG· Tête analogue. Coh. 15, BR.M. 19 mm.

d. Au revers : CAESARVM·NOSTRORVM autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit VOT·X.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C· Buste lauré, drapé et cuirassé, à gauche, Coh. 40. FR, 14.630.

2° IVL·CRISPVS·NOB·C· Tête laurée, à droite. Coh. 44. FR, 15.415, 3 gr. 55, 20 mm. ; 15.416.

3° Il doit exister une pièce de Licinius jeune dans cette série.

III. On trouve également au revers : VOT·X·ET·XV·F·RωCT, en trois lignes dans une couronne de laurier.

Au droit : 1° CRISPVS·NOB·CAES· Buste lauré et cuirassé, à gauche, vu de dos, armé d'une haste et d'un bouclier. Coh. 193. BR.M.

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C· Buste lauré, drapé et cuirassé, à droite; FR, 15.602-603, 3 br. 40, 18 mm. ; 15.860, 2 gr. 80, 19 mm.

Ainsi la suite des *vota* est la même dans cette émission que dans la précédente. Ce sont d'abord les *vota V* des Césars, *vota soluta*, frappés dès les années 320 et 321, et

peut-être seulement pendant ces années et auxquels correspondent les *vota XV* de Constantin. Ensuite les *vota X* des Césars qui, d'après le panégyrique, ont pu être frappés dès la même époque ; et les *vota XX* de Constantin, frappés par anticipation, *vota suscepta* ; enfin, devançant encore plus les événements, les *vota felicia XV et XX* des Césars joints à leur *vota X* dans les inscriptions VOT·X·ET·XV·FEL·, pièces qui ont dû être frappées pendant que celles avec les *vota X* l'étaient encore.

Troisième série. $\frac{P \mid R}{RP}$ $\frac{P \mid R}{RS}$ $\frac{P \mid R}{RT}$ $\frac{P \mid R}{RQ}$

Je n'ai pas trouvé dans cette série les *vota V* des Césars ; mais elle présente les *vota XV* de Constantin qui sont contemporains.

A, I. On trouve au revers : ROMAE·AETERNAE. Rome assise, à droite, sur un bouclier et écrivant XV sur un bouclier qu'elle tient sur ses genoux.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·AVG. Buste lauré et cuirassé. à gauche, tenant une haste et un bouclier. Coh. 469, FR, 14.850, 2 gr. 85, 19 mm. BR.M.

1 *bis*. Même légende. Buste casqué et cuirassé. à droite. Coh. 470. FR, 14.851-854, 3 gr. 15, 18 mm. BR.M.

1 *ter*. Même légende. Buste casqué et cuirassé, à gauche, tenant une haste et un bouclier. Coh. 471 FR, 14.855, 3 gr. 40, 20 mm.

2° IMP·LICINIVS·AVG· Buste casqué et cuirassé, à droite. Coh. 150. FR, 14.260-261, exceptionnellement 4 gr. 10 et 3 gr. ; 20 mm.

3° CRISPVS·NOB-CAES· Buste lauré et cuirassé, à gauche, tenant une haste et un bouclier. Coh. 127. FR, 15.499. BR.M.

4° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C· Buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 171. BR.M.

5° LICINIVS·IVN·NOB·C· Buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 45. FR, 14.420. BR.M.

II. Au revers : SAECVLI·FELICITAS. Bouclier sur un cippe qui est entouré de guirlandes; sur le bouclier, AVG.
Au droit : 1° CONSTANTINVS·AVG avec son buste casqué et cuirassé, à droite. Coh. 477. FR, 14.859, 2 gr. 72. 20 mm. BR.M.

2° IMP·LICINIVS·AVG· Buste casqué et cuirassé, à droite. BR.M. Denier. (Pièce inédite.)

3° LICINIVS·IVN·NOB·C· Buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 47. FR. 14.423.

4° CRISPVS·NOB·CAES. Buste lauré et cuirassé, à gauche, tenant une haste et un bouclier. Coh. 129. FR. 15.503, 3 gr. 60. 19 mm. (Pl. X, n° 5.)

5° Le n° 174 de Constantin II décrit par Cohen avec CONSTANTINVS·IVN·NOB·C· doit évidemment se placer ici.

III. *a.* Au revers : VIRTVS·AVGG· Porte de camp ouverte au milieu, sans battants, surmontée de trois tours.
Au droit : 1° CONSTANTINVS·AVG· Buste cuirassé, à droite, avec un casque en crinière. Coh. 667. FR, 15.096.
b. Même légende du revers, avec la porte de camp fermée, surmontée de trois tours.
CONSTANTINVS·AVG· Buste cuirassé, à droite, avec le casque lauré et orné de deux étoiles. Coh. 668. FR. 15.095.
c. Même légende du revers, avec la porte de camp ouverte, sans battants, surmontée de trois tours.
Au droit : IMP·LICINIVS·AVG· Son buste cuirassé, à droite, avec un casque à visière. BR.M. Denier. (Pièce inédite.)

d. Même légende du revers avec la porte de camp fermée, etc.

Au droit : LICINIVS·IVN·NOB·C· Buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 54. BR.M.

Même revers. Au droit : CONSTANTINVS·IVN·NOB·C· Buste lauré, drapé et cuirassé à droite. Coh. 231. BR.M.

Il doit exister une pièce semblable de Crispus.

Les petits bronzes suivants de l'espèce du *Centenionalis* doivent, en raison des *vota* qu'ils portent et de la présence de Licinius Auguste, être classés dans l'émission présente.

B, I. On trouve au revers : VOT·V·MVLT·X dans une couronne de laurier. Sans exergue.

Au droit : FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES· Buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 189. BR.M. 16 mm.

Les *vota XX* de Constantin Ier ayant été, comme le prouvent les séries précédentes, frappés par anticipation dans cette émission, la pièce suivante peut se placer ici ; car l'émission dont elle fait partie ne contient pas de *Centenionalis*.

II. Au revers : VOT·XX·MVLT·XXX· dans une couronne de laurier.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG· avec son buste lauré et cuirassé. à droite. Coh. 737. BR.M. 13 mm.

Même revers. Au droit : IMP·CONSTANTINVS·AVG· Même buste. BR.M. 13 mm. (Pièce inédite.)

III. Au revers : VOTA·PVBLICA· Isis debout, tenant un sistre et un seau.

Au droit : 1° IMP·LICINIVS·P·F·AVG· avec son buste lauré et drapé, à droite. Coh. 203. FR, 14,341.

2° CRISPVS·NOBIL·CAES avec son buste lauré et cuirassé, à droite. Coh. 186. FR, 15.543. 16 mm.

Même légende du revers. Anubis debout, à gauche, tenant une palme et un caducée.

Au droit : CRISPVS·NOB·CAES. Buste lauré et drapé, à droite. Coh. 184. FR. 15.543, 1 gr. 15, 15 mm.

Même légende du revers. Isis debout, à gauche, regardant à droite, tenant des deux mains une voile gonflée par le vent.

Au droit : CONSTANTINVS·IVN·NOB·C· Buste lauré et cuirassé, à droite. Coh. 266. FR, 15.857, 1 gr. 30, 16 mm.

La pièce suivante peut se ranger dans cette émission si l'on attribue les *vota* à Constantin Ier.

Au revers : VOTA·VICENNALIOR· Constantin lauré, assis à gauche sur un trône, tenant une tête humaine et un sceptre.

Au droit : CONSTANTINVS·IVN·NOB·C· Buste lauré et cuirassé, à droite.

L'atelier de Rome dut suspendre sa frappe pendant la guerre entre Constantin et Licinius, en 324. En effet, on ne trouve pas d'émission qui contienne seulement des monnaies de Constantin comme en 314, et les pièces qui portent les *vota X* et *F. XV* ou *XX* des Césars ont été jusqu'à la fin de l'émission présente frappées au nom de Licinius jeune comme à ceux de Crispus et Constantin II. Cette émission fut sans doute arrêtée au printemps de l'année 324 par les préparatifs de la guerre. En effet, la première bataille importante n'eut lieu que le 3 juillet 324, mais à Andrinople, en Thrace, dans un pays éloigné pour Constantin.

C'est donc au plus tard en avril ou en mai qu'il faudra placer la rupture des relations diplomatiques entre les empereurs, qu'exprime généralement la cessation de la frappe des monnaies que chaque empereur émettait au nom de l'autre. Mais les prodromes de la lutte entre Constantin le Grand et Licinius se montrèrent dès l'année 323, lorsque

Constantin vint battre, sur le territoire de Licinius, les Goths qu'il trouvera alliés à ce dernier empereur contre lui [1].

Onzième émission.

Frappée depuis l'élection de Constantius César, le 8 novembre 324 [2], jusqu'en 326.

Exergues : $\frac{|}{RP}$ $\frac{|}{RS}$ $\frac{|}{RT}$ $\frac{|}{RQ}$

I. On trouve au revers : PPOVIDENTIAE·AVGG· Porte de camp ouverte au milieu, surmontée de deux tours ; au-dessus, une étoile.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG· Tête laurée, à droite. Coh. 454. FR, 14.806-807, 2 gr. 40, 17 mm. Denier. (Pl. X, n° 7.)

II. Au revers : PROVIDENTIAE·CAESS· Même type du revers.

Au droit : 1° FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES· Buste lauré, drapé et cuirassé, à gauche. Coh. 125. FR, 15.492, 3 gr. 10, 20 mm. (Pl. X, n° 8).

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C· Buste analogue. Coh. 165. BR.M. Denier.

3° FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·C· Buste analogue. Coh. 167. FR, 16.244.

La légende *Providentiae Augg.*, qui paraît en même

1. *Anonym. Vales.*, V, 20, 27 ; *C.I.L.* III, 6, 159.

2. L'élévation de Constance César étant postérieure, — comme l'indiquent les *Fastes* d'Idace et comme le confirment les émissions d'Antioche, — à la défaite de Licinius, ne peut être antérieure à l'année 324. D'autre part, Constance II est consul éponyme le 1er janvier 326 ; il dut être consul *suffectus* dès le 8 novembre 325, un an après son élévation comme César, suivant la règle établie à cette époque. La date du 8 novembre (*VI Idus Novemb.*) est fixée, par les *Fastes d'Idace* et la chronique d'Alexandrie. Cf. O. Seeck, *Zeitschr. f. Rechtsg.*, X, p. 188.

temps que *Providentiae Caess*, c'est-à-dire postérieurement à l'élection de Constance César et la défaite de Licinius, n'a plus de sens à cette époque, puisque Licinius n'est plus Auguste. Mais les pièces portant cette légende avaient commencé à être frappées dans certains autres ateliers des états de Constantin, du vivant de Licinius ; ainsi, à Trèves, en 322[20], et à Héraclée en Thessalie.

III. On trouve encore au revers : SPES·REIPVBLICAE· Fausta ou l'Espérance debout, de face. regardant à gauche, tenant deux enfants dans ses bras.

Au droit : FLAV·MAX·FAVSTA·AVG·

Une pièce d'*Helena Augusta*, avec *Securitas Reipublicae*, doit se placer ici, car elle existe dans la seconde série de la même émission. (Cohen, nº 13.)

Les pièces de *Fausta Augusta* apparaissent à Rome en même temps que celles de Constantius César, après le 8 novembre 324. Il en est de même dans d'autres ateliers, à Siscia et à Arles [1].

D'autre part, la suite des émissions de l'atelier d'Antioche prouve que les monnaies de *Helena Augusta* parurent au plus tard dès le printemps de la même année.

La frappe d'*Helena Augusta* avait donc précédé celle de *Fausta Augusta*, qui commença à l'occasion de l'élévation du second fils de Fausta au rang de César [2].

IV. On trouve encore au revers : D·N·CONSTANTINI·MAX·AVG· autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit VOT·XXX.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG· Tête laurée, à droite. Coh. 129. FR, 14.565. (Pl. X, nº 6.)

1. O. Voetter, *loc. cit.*, *Numism. Zeitschrift.*, 1892, tableau chronologique.
2. J. Maurice, *Émissions mon. de l'atelier d'Antioche*, *Numism. Chronicle*, 1899, p. 230.

Les *vota XXX* de Constantin furent célébrés en 325 et 326, et c'est aussi l'époque où fut frappée cette monnaie.

Toutes les pièces de cette série et des suivantes de la même émission sont de l'espèce du denier de bronze.

Si l'on examine la suite des émissions de l'atelier de Rome au point de vue de leur expression religieuse, on trouve que de 317 à 320 les légendes des pièces frappées à Rome contiennent encore les noms des divinités païennes *Iovi*, *Soli*. Pendant l'émission qui suivit et dura de 320 à 324, les légendes *Romae Aeternae*, *Virtus Augg. Saeculi Felicitas* ont un sens symbolique et double, pouvant s'interpréter de manière à ne heurter aucune croyance. Mais, en même temps, paraissent encore des types païens au revers des monnaies ; ainsi les petites pièces de bronze avec *vota publica* représentent encore Isis et Sérapis. A partir de 324, après la défaite de Licinius, les légendes *Providentiae Augg. et Caess*, *Securitas* et *Spes Reipublicae* ne sont plus accompagnées d'aucun type païen. C'est à la même époque qu'à Antioche, le chiffre Θ (= 9), exclu de la numération païenne, apparaît sur les monnaies[1].

Deuxième série. Exergues : | / RQP | / RQS | / RQT | / RQQ

I. Au revers : PROVIDENTIAE·AVGG· Porte de camp ouverte au milieu, sans battants, surmontée de deux tours ; au-dessus, une étoile.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG· avec sa tête laurée, à droite. Coh. 454. FR, 14.808-809, 2 gr. 50, 17 mm. Denier. (Pl. X. n° 9.)

II. Au revers : PROVIDENTIAE·CAESS· Même type.

Au droit : 1° FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES· Buste lauré, drapé et cuirassé, à gauche. Coh. 125. FR, 15.486. BR.M.

1. *Numism. Chronicle*, 1899, *loc. cit.*, p. 232.

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C· Buste analogue. Coh. 165. BR.M.

3° FL·VAL·CONSTANTIVS·NOB·C· Buste analogue. Coh. 172. FR, 16.245. BR.M.

III. Au revers : SPES·REIPVBLICAE. Type décrit dans la première série.

Au droit : FLAV·MAX·FAVSTA·AVG· avec son buste, à droite, coiffé en cheveux. Coh. 15, FR, 15.345, 3 gr. 10, 18 mm. BR.M. (Pl. X, n° 10.)

Au droit : FL·MAX·FAVSTA·AVG· Buste diadémé et drapé, à droite. Coh. 19. BR.M. Denier.

On trouve également un *solidus* d'or, pièce pareille à la première de ces deux monnaies et présentant le même exergue que les pièces de bronze $\frac{|}{\text{PQR}}$. Coh. 14. BR.M. (Coll. Blacas.)

IV. Au revers : SECVRITAS·REIPVBLICE (*sic*). La Sécurité debout, à gauche, tenant un rameau baissé et soutenant sa robe.

Au droit : FL·HELENA·AVGVSTA· Buste drapé, à droite, avec un diadème orné de perles et un collier formé de deux rangs de perles. Coh. 13. FR, 13.880, 3 gr., 20 mm. BR.M.

Troisième série. Exergues : $\frac{|}{\text{RUP}}$ $\frac{|}{\text{RUS}}$ $\frac{|}{\text{RUT}}$ $\frac{|}{\text{RUQ}}$

Les pièces de cette série, mentionnées ici ne permettent pas d'affirmer qu'elle est contemporaine des précédentes. Mais elle a été frappée en même temps ou aussitôt après ; car elle présente des monnaies de la même espèce avec les mêmes types et légendes.

I. On trouve au revers : PROVIDENTIAE·CAESS. Porte de

camp ouverte au milieu, sans battants, surmontée de deux tours; au-dessus, une étoile.

Au droit : FL·VAL·CONSTANTIVS·NOB·CAES· Buste lauré, drapé et cuirassé, à gauche. Cohen 172. BR.M. Denier. Il faut sans doute placer ici les pièces de *Constantinus Iun. Nob. Caes.* (n°s 165 ou 166 de Cohen) ; Constantin II étant contemporain de Constance II.

M. Hettner [1] indique avec le même exergue la légende : *Virtus Caess.*; au revers et au droit : *Constantinus Aug.*

II. On trouve encore au revers : D·N·CONSTANTINI·MAX·AVG· Porte de camp surmontée d'une étoile entre deux tours.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG· avec sa tête laurée, à droite. Coh. 122. BR.M. Denier.

III. Au revers : SECVRITAS·REIPVBLICE (*sic*). La Sécurité debout, à gauche, tenant un rameau baissé et soutenant sa robe.

Au droit : FL·HELENA·AVGVSTA· Buste drapé, à droite, avec un diadème et un collier de perles. Coh. 12 et 13. FR, 13.878, 3 gr. 30, 19 mm.

Douzième émission.

Cette émission a été frappée en 326. Elle présente dans le champ les exergues : SMRP; SMRS; SMRT; SMRQ.

I. *a.* On trouve au revers : CONSTANTINVS·AVG· en trois lignes dans le champ ; au-dessus, une couronne ; au-dessous, l'exergue.

Au droit : Sans légende; buste lauré et drapé de Constantin, à droite. Coh. 112. BR.M. 19 mm. De même, sans

1. F. Hettner, *Westd. Zeitschrift*, 1882, p. 122.

légende ; tête diadémée de Constantin I, à droite. Coh. 112. BR.M.

b. Au revers : CONSTANTINVS·IVN·NOB·C· en trois lignes dans le champ; au-dessus, une couronne; au-dessous, l'exergue.

Au droit : Sans légende ; buste lauré, drapé et cuirassé de Constantin II, à gauche. Coh. 87. FR, 15.656, 2 gr. 10, 18 mm. BR.M.

c. Au revers : CONSTANTINVS·CAESAR· en trois lignes dans le champ ; au-dessus, une étoile ; au-dessous, l'exergue et un point.

Au droit : Sans légende ; buste lauré, drapé et cuirassé de Constantin II, à gauche. Coh. 83. BR.M.

d. Au revers : CONSTANTIVS·NOB·CAES· en trois lignes dans le champ ; au-dessus, une couronne ; au-dessous, l'exergue.

Au droit : Sans légende, buste lauré, drapé et cuirassé de Constance II, à gauche. Coh. 21. BR.M., 19 mm. (Pl. X, nº 11.)

e. Au revers : CONSTANTIVS CAESAR en trois lignes dans le champ ; au-dessus, une étoile ; au-dessous, l'exergue.

Au droit : Sans légende ; buste lauré, drapé et cuirassé de Constance II, à gauche. FR, 16.025 à 16.026.

Une émission de pièces du même type et du même poids à Antioche [1] contient des monnaies de Crispus et de Fausta que je n'ai pas trouvées ici ; elle est antérieure au mois de juillet 326. On peut supposer que ces deux émissions sont contemporaines, car dans toutes deux les pièces de bronze ont des poids analogues oscillant entre 2 gr. 10 et 2 gr. 50 ; poids inférieurs à ceux des deniers antérieurs à la frappe de 326.

1. J. Maurice, *Émissions de l'atelier d'Antioche*, dans *Numism. Chronicle*, 1899, p. 234.

Les deux pièces suivantes de Helena et de Fausta qui diffèrent des précédentes par le type et qui n'ont pas d'exergues, se rapprochent par leurs poids de cette émission. Il est toutefois difficile de comprendre pourquoi l'épithète de N(*obilissima*) F(*emina*) a été appliquée aux impératrices qui étaient déjà *Augustae* ; de sorte qu'on ne peut affirmer que ces pièces soient sûrement de 326 et n'aient pas été frappées avant 324.

II. Ce sont au revers : Une grande étoile dans une couronne de laurier remplissant tout le champ.

Au droit : 1° FAVSTA·N·F· Buste, à droite, coiffé en cheveux. Coh. 25. FR, 15.347, 2 gr. 65, 20 mm.

2° HELENA·N·F· Buste analogue. Coh. 14. FR, 13.916, 2 gr. 50, 20 mm.

L'atelier de Rome ferme ensuite et ne rouvre qu'après l'inauguration de Constantinople en 330.

Il fonctionne alors avec cinq officines, dont une frappe des monnaies pour l'Orient.

Treizième émission.

Émission frappée depuis l'inauguration de Constantinople au 11 mai 330 [1] jusqu'à l'élection de Constans César le 25 décembre 333.

Première série. — Exergues : $\frac{|}{\text{RBP}}$ $\frac{|}{\text{RBS}}$ $\frac{|}{\text{RBT}}$ $\frac{|}{\text{RBQ}}$ $\frac{|}{\text{RB}\epsilon}$

Deuxième série. — $\frac{|}{\text{RFP}}$ même suite jusqu'à $\frac{|}{\text{RF}\epsilon}$

La cinquième officine, caractérisée par la lettre ϵ, frappe exclusivement des monnaies de Constantinopolis [2].

1. L'inauguration de Constantinople eut lieu le 11 mai 330. Idace, *Fast* : Gallicano et Simmacho, his conss. dedicata est Constantinopolis die V Idus Maias. — Même date dans le *Chron. Pasch.*

2. M. F. Hettner en fait la remarque : *loc. cit.*, *Westd. Zeitschrift*, VII, p. 136.

La première officine RBP frappe surtout des Constantin le Grand ; la seconde RBS Constantin jeune ; RBT Constance César ; RBQ *Urbs Roma* ; mais cette règle n'est absolue [1] ni pour Constantin I, ni pour Constantin II, ni pour Rome.

I. On trouve au revers : Sans légende ; Victoire debout, à gauche, posant le pied sur une proue de vaisseau, tenant un sceptre transversal et appuyée sur un bouclier.

Au droit : CONSTANTINOPOLIS. Buste de Constantinople, casqué et lauré, à gauche, portant le manteau nuptial et tenant un sceptre. Coh. 21. FR, 15.193, 15.194, 2 gr. 10, 18 mm.; avec les deux exergues RBЄ et RFЄ.

II. Au revers : Sans légende ; la Louve, à gauche, allaitant Romulus et Rémus, et les regardant.

Au droit : VRBS·ROMA· Buste de Rome, à gauche, avec une aigrette sur le casque et le manteau impérial. Coh. 17. FR, 15.250, 15.251, 2 gr. 30, 18 mm., 2 gr. 40 (avec les deux séries d'exergues).

Je n'ai trouvé sur les pièces suivantes que la première série d'exergues RBP à RBQ.

III. Au revers : D·N·CONSTANTINI·MAX·AVG· autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit VOT·XXX·

Au droit : CONSTANTINVS·AVG· avec son buste diadémé et drapé, à droite. Coh. 131. BR.M. 19 mm. Denier.

IV. Au revers : GLORIA·EXERCITVS· — avec deux soldats casqués debout en regard, tenant chacun une haste et appuyés sur leurs boucliers ; entre eux, deux enseignes militaires surmontées de drapeaux.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C· avec son buste lauré et cuirassé, à droite. Coh. 122. BR.M.

1. F. Hettner, *loc. cit.*, n° 136.

2° FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·C· Buste analogue. Coh. 104. FR, 16.187, 16.188, 2 gr. 95, 18 mm. (Pl. X, n° 13.)

3° CONSTANTINVS·MAX·AVG. avec son buste diadémé et drapé, à droite. Coh. 254. BR. M.; FR, 14.635-636. (Pl. X, n° 14.)

4° Pièce semblable avec une croix entre les deux enseignes; c'est la première apparition d'un signe chrétien sur les monnaies frappées à Rome. Coh. 257. FR, 14.680.

Les monnaies de cette émission ont des poids oscillant entre 2 gr. 10 et 3 grammes, qui sont ceux des deniers réduits depuis l'année 326 et non ceux du *Centenionalis* ou demi-denier qui ne sera frappé à Rome qu'en 335.

Je n'ai pas trouvé de pièces de Constans Ier dans cette émission. M. Hettner indique une émission correspondante frappée à Trèves, à Lyon et à Arles également sans Constans Ier [1]. M. Otto Voetter fait connaître également quatre séries d'exergues d'une émission contemporaine à Arles (*Constantina*) sans Constans Ier [2].

Cette treizième émission est donc antérieure au 25 décembre 333. D'autre part, la dédicace de Constantinople en fixe le début au 11 mai 330, époque à laquelle la légende *Constantinopolis* apparut dans les divers ateliers.

Quatorzième émission.

Émission frappée depuis l'élévation de Constans César, le 25 décembre 333 [3] jusqu'à celle de Delmatius le 18 décembre 335.

Première série. — Exergues : $\frac{|}{RQP}$ $\frac{|}{RQS}$ $\frac{|}{RQT}$ $\frac{|}{RQQ}$

1. *Westd. Zeitschrift*, 1888, *loc. cit.*, p. 125.
2. *Numism. Zeitschrift*, 1892, tableau de l'atelier d'Arles.
3. Idace, *Fastes* : Delmatio et Zenophilo his conss. levatus est Constans die VIII kal. Januar.

La cinquième officine $\frac{|}{RQ\epsilon}$ frappe seulement des monnaies de *Constantinopolis*. Pour les autres officines, on peut faire les mêmes remarques que pour l'émission précédente.

I. On trouve au revers : Sans légende. La Victoire debout, à gauche, posant le pied droit sur une proue de vaisseau, tenant un sceptre transversal et appuyée sur un bouclier.

Au droit : CONSTANTINOPOLIS· avec le buste de Constantinople déjà décrit. Coh. 21. FR, 15.192.

II. Au revers : Sans légende. Type de la Louve déjà décrit.

Au droit : VRBS·ROMA· Buste de Rome déjà décrit. Coh. 17. FR, 15.247-248.

III. Au revers : GLORIA·EXERCITVS· Deux soldats debout, casqués, tenant chacun une haste et appuyés sur un bouclier ; entre eux, deux enseignes militaires surmontées de drapeaux ornés de couronnes.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·MAX·AVG· Buste diadémé, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 254. FR, 14.637.

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C· Buste lauré et cuirassé, à droite. Coh. 122. BR.M.

3° FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·C· Buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 104, FR, 16.190-191. BR.M.

4° FL·CONSTANS·NOB·CAES· Buste lauré et drapé, à droite. Coh. 71. FR, 15.964. BR.M.

Deuxième série. — Exergues :

$\frac{|}{R\star P}$ $\frac{|}{R*S}$ $\frac{|}{R*T}$ $\frac{|}{R*Q}$ $\frac{|}{R*\epsilon}$

I. On trouve au revers : *Constantinopolis*, type déjà décrit. Coh. 21. FR, 15.191.

II. Au revers : GLORIA·EXERCITVS· Type déjà décrit.

Au droit : 1° FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·C· Buste lauré et drapé, à droite. Coh. 104. FR, 16.189. (Pl. X, n° 15.)

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C· Buste déjà décrit. Coh. 122. BR.M.

Les numéros 254 de Constantin le Grand, décrit par Cohen, et 71, de Constans II, doivent sans doute se placer ici.

III. On trouve encore au revers : SECVRITAS·REIPVB· La Sécurité debout, de face et les jambes croisées, regardant à droite, tenant un sceptre et appuyée sur une colonne.

Au droit : FL·CONSTANS·NOB·CAES· avec son buste lauré et drapé, à droite. Variété de Coh. 103. BR.M.

Il est intéressant de trouver sur une monnaie de Constans la légende *Securitas. Reipub*(*licae*) qui se présente généralement à cette époque sur les monnaies de *Helena Augusta* et avec un type analogue à celui qui se voit généralement accompagné de cette légende sur les monnaies d'Hélène, avec la seule différence que la Sécurité tient un sceptre. On voit sur les monnaies de cette époque, tantôt une figure symbolique, tantôt un personnage réel ; ainsi avec la légende *Salus Reipublicae* sur des monnaies de Fausta (Coh. 5 à 10) ; c'est l'impératrice elle-même qui est représentée portant ses deux enfants. On voit ici le cas contraire, et c'est la Sécurité qui apparaît sur les monnaies de Constans César [1]. Toutes les pièces de cette émission ont, comme celle de

1. Voir sur la signification des figures analogues représentées sur les médaillons à cette époque (O. Seeck, *Zu den Festmünzen Constantin's und seiner familie. Zeitschr. f. Numism.*, 1898, et E. Ferrero, *Ancora di figli d. Costantino, Acc. R, di Torino, 1898-1899.*)

l'émission précédente, un poids oscillant entre 3 gr. 10 et 3 gr. et sont des deniers de poids réduit.

Quinzième émission.

Frappée depuis l'élection de Delmatius César, le 18 septembre 335, jusqu'à la mort de Constantin au mois de mai 337.

Première série. Exergues : | / R✿Q | / R✿T | / R✿S | / R✿P

La cinquième officine | / R✿E que je n'ai pas rencontrée doit s'y trouver sur les monnaies de *Constantinopolis* comme dans la série qui vient ensuite.

I. On trouve au revers : GLORIA·EXERCITVS· avec le type déjà décrit, mais une seule enseigne militaire surmontée d'un drapeau sur lequel est une couronne, entre les soldats.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·MAX·AVG· Buste diadémé et drapé, à droite. Coh. 250. BR.M.

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C· Buste lauré et cuirassé, à droite. Coh. 114. BR.M. (Pl. X, n° 16.)

3° FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·C· Buste lauré et drapé, à droite. Coh. 92. BR M.

4° FL·CONSTANS·NOB·CAES· Buste lauré et drapé, à droite. Coh. 46. FR, 15.912, 15.927. — Buste lauré, drapé et cuirassé. BR.M.

5° FL·DELMATIVS·NOB·C· Buste lauré, drapé et cuirassé, à droite. Coh. 4. FR, 15.555, 1 gr. 95. 15 mm. BR.M.

Deuxième série. — Exergues : | / R*P | / R*S | / R*T | / R*Q

$\frac{|}{R*\epsilon}$ se trouve sur les monnaies de *Constantinopolis*[1].

1° On trouve au revers : GLORIA·EXERCITVS· Type déjà décrit pour la première série.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·MAX·AVG· Buste diadémé et drapé, à droite. Coh. 250. FR, 14.603. 1 gr. 33, 16 mm.

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C· Buste lauré et cuirassé, à droite. Coh. 114. BR.M.

3° FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·C· avec son buste lauré et drapé, à droite. Coh. 92. BR.M.

4° FL·IVL·CONSTANS·NOB·CAES· Buste lauré ou diadémé, et drapé et cuirassé, à droite. Coh. 46, FR, 15.913, 1 gr. 70, 16 mm., 15.926, BR.M.

5° FL·DELMATIVS·NOB·C· Buste lauré et cuirassé, à droite. Coh. 4, BR.M.

Les deux monnaies commémoratives suivantes sont de la même émission, présentant les mêmes exergues et étant de la même espèce (*Centenionalis*) que les pièces précédentes.

II. Ce sont au revers : PAX·PVBLICA· La Paix debout, à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal.

Au droit : FL·IVL·HELENA·AVG· Buste drapé et coiffé en cheveux, à droite. Coh. 6. BR.M., 16 mm.

III. Au revers : PIETAS·ROMANA· La Piété debout, de face, regardant à droite, tenant un enfant dans ses bras.

Au droit : FL·MAX·THEODORA·AVG· Buste diadémé et drapé à droite. Coh. 3, BR.M. FR, pièce usée pesant 80 centigr. diam. 13 mm.

C'est donc dans l'émission qui contient les monnaies de Del-

1. Hettner, *loc. cit.*, *Westd. Zeitschr.*, VII, p. 127.

matius César qu'apparaissent également les pièces commémoratives d'Hélène et de Théodora. — M. Hettner, qui les avait trouvées dans les émissions de Trèves et de Constantinople, a pensé avec raison que c'était à l'occasion de l'élévation de son petit-fils que Théodora, dont on n'avait pas frappé de pièces de son vivant, parut sur les monnaies commémoratives [1] et que Constantin fit frapper les monnaies semblables de sa mère Hélène en même temps que celles de sa belle-mère Théodora.

Toutes les pièces de cette émission ont des poids oscillant entre 1 gr. 10 et 1 gr. 95; le poids du *Centenionalis* ou demi-denier étant 1 gr. 75 [2]. L'émission est donc nettement caractérisée par son espèce monétaire.

JULES MAURICE.

1. Hettner, *loc. cit.*, *Westd. Zeitschr.*, VII, p. 133.

2. Je renvoie, pour la détermination des espèces comme *folles*, *denarii*, *centenionales*, à l'excellent travail d'O. Seeck, *Die Münzpolitik Diocletians und seiner Nachfolger*, *Zeitschrift f. Numismatik*, XVII, p. 36 et suiv.

LES

DENIERS DE JUDAS

DANS LA TRADITION DU MOYEN AGE

Au nombre des dépouilles orientales que la piété des pèlerins, au retour de Terre-Sainte, déposa dans les sanctuaires les plus réputés de l'Occident, figurent plusieurs médailles qui occupèrent, aussitôt leur entrée dans les trésors, une place importante, parmi les reliques les plus précieuses. Bien peu sont parvenues jusqu'à nous : leur valeur vénale les condamnait à disparaître. Mais leur trace est demeurée dans les inventaires; les historiens nous les signalent au passage; la gravure, dans plusieurs cas, nous a conservé leur image. Il est donc intéressant d'en faire le rapprochement, alors qu'elles étaient si éloignées les unes des autres et que les mentions qui leur sont consacrées se trouvent dispersées dans des ouvrages si divers.

J'ai naguère étudié une médaille byzantine, apportée de Constantinople en 1208, par Thomas de Walcourt, le *numisma lætiense*[1]. Elle fermait l'ampoule du saint Sang de l'abbaye de Liessies. On en peut rapprocher le *numisma cum imagine B. Virginis* qui figurait en 1540 au nombre des reliques de la chapelle de S. Wenceslas, de Prague[2].

1. *Rev. numism.*, 1897, p. 382.
2. Pessina de Czechorod, *Phosphorus septicornis*, Prague, A. de Dobroslavina, 1675, in-4°, p. 497.

C'était assurément aussi une médaille byzantine. Son type de revers la destinait à un usage pieux.

Nous ignorerons probablement toujours quels étaient les *numismata* rapportés par Robert de Clari à Corbie, dont Bonnefons, nous parle [1], comme aussi cet argent des Mages conservé à Milan [2] qui se composait des pièces d'or apportées par les Mages à l'Enfant Jésus, frappées, nous apprennent les *Évangiles apocryphes* [3], par Tarah, le père d'Abraham, données par Joseph, fils de Jacob, au trésorier du royaume de Saba, quand il alla dans ce pays, acheter des parfums pour embaumer son père, et enfin apportées à Salomon par la reine de Saba.

Mais nous trouvons parmi ces reliques des monnaies usuelles, antiques et du moyen âge. Telle, la pièce fixée au chef de saint Jean d'Amiens, qui était une médaille d'Antonin Caracalla [4]; telle aussi, cette aigle à deux têtes de Marguerite de Constantinople que nous signale Dehaisnes dans ses *Documents* [5].

C'est dans cette dernière catégorie que nous devrons classer les seize deniers de Judas que nous allons trouver

1. Bonnefons, *Historia Corbiensis*, dans Riant, *Exuviæ C. P.*, t. II, p. 239. Cependant, du passage de l'*Historia abbatiæ Corbiensis* de B. Cocquelin, que Garnier a édité en 1847 (Amiens, Duval et Herment) nous pourrions presque affirmer que le *Numisma Karoli* était simplement un médaillon d'émail, comme les petites plaques de la collection Zwenigorodskoi, par exemple : *Nobile est aliud reliquiarium in quo cernitur imago B. M. Virginis, facta ex ligno veræ Crucis, circumsepta opere aureo exquisitissimi artificis, pluribus lapillis discriminata, quod operit lamina argentea, tum variis gemmis, tum figura Caroli Magni imperatoris* operis encaustici *exornata. Ferunt hanc imaginem Beatæ Mariæ, a quodam summo Pontifice sculptam et ab ipso Carolo gestatam, unde vulgo vocatur numisma Karoli magni.* p. 13.

2. Ughelli, *Italia Sacra*, t. III, p. 28.

3. Migne, *Dict. des apocryphes*, t. I, col. 1023-25, t. II, col. 470.

4. Nomis, *Un voyage en Flandre, en Artois et en Picardie, en 1714*, publié par Eeckman, dans les *Annales du comité flamand de France*, Lille, Ducoulombier, t. XXII, p. 557.

5. P. 457.

dans les inventaires du moyen âge ; ils formeront ainsi un des chapitres des reliques extrinsèques de la Passion.

Leur histoire n'est malheureusement pas longue à développer. Sauf en ce qui touche les deniers de Sainte-Croix de Florence, du Puy et de Sens, nous ignorons et la date de leur arrivée en Europe, et le nom des personnages qui les ont apportés ; nous ne connaîtrions pas davantage leur pays d'origine et l'époque de leur frappe, si des rapprochements n'avaient été faits, alors qu'ils existaient encore, avec les deux deniers qui sont parvenus jusqu'à nous.

Celui des Visitandines d'*Aix*, n'est signalé que par Collin de Plancy [1]. Il m'a été impossible d'en trouver trace dans aucun autre ouvrage.

Florence en possédait deux. Un à l'église de l'Annonciade ; voici ce qu'en dit Richa [2] : *Ewi ancora uno di que' danari di Giuda, il quale essendo simile ad altro in S. Croce.* Si nous nous reportons alors au catalogue des reliques de l'église de Sainte-Croix, nous y lisons [3] : *Dono di Cosimo Pater Patriæ e il reliquiario avento ossa de' SS. Cosma e Damiano, consopra, una moneta che il detto Cosimo ebbe del Patriarcha greco venuto al concilio Fiorentino et si dice essere uno dei 30 denari di Giuda traditore, ma noi ne sospendiamo il giudizio tanto piu che la moneta no è, nè Ebraica, nè Romana.*

Rayssius [4] se contente de signaler sans le décrire le denier de Judas de l'abbaye d'*Héverlé* près de Louvain : *Celestini Patres Heverleae, juxta Louanium, habent unum numisma ex triginta argenteis, quibus Salvator noster Jesus Christus, a Juda Iscariote proditore perfido venundatus fuit.*

1. *Dict. des reliques*, t. II, p. 84.
2. *Notizie istoriche delle chiese fiorentine,* Firenze, Viviani, 1759, in-4°, t. VIII, p. 44.
3. *Ibid.*, t. I, p. 75.
4. *Hierogazophylacium Belgicum*, Duaci, Pinchon, 1627, in-12, p. 159.

Mais Sanderus [1] est plus explicite : *Duo inter alia monilia nummi hic ostenduntur. Unus e numero eorum quibus Salvator venditus est, magnitudine bacionis, inquit Abraham Golnitzus, sed pondere dimidii imperialis, dicam ego pondere quindecim assium Belgicorum : altera parte caput humanum, altera flos cum epigraphe* ΡΟΔΙΟΝ, *forte quod in insula Rhodo ex argento fuit facta talis moneta Hierosolimis usurpata in quotidiano usu et mercemoniis.* ΡΟΔΟΣ *enim Græcis insulæ nomen est et* ΡΟΔΟΣ *rosam significat.*

Nous n'avons pas davantage d'incertitude, quand nous parlons du denier de *Malte* [2]. Budeus [3] nous donne en effet des renseignements qui nous permettent d'identifier les pièces, qui, de son temps, passaient pour les deniers de Judas. C'étaient des monnaies de Rhodes et telles sont bien les monnaies de Sainte-Croix en Jérusalem de Rome (qui existe encore), de Saint-Jean-de-Latran et du Temple de Paris, des chevaliers à Malte, et d'Oviedo, dont Budeus et Antonio Augustin nous donnent les gravures et que Morand rapproche.

Nous trouvons dans l'ouvrage de M. Barclay Head [4] les éléments nécessaires d'identification ; et lorsque, par lui, nous saurons que la tête du colosse de Rhodes, sans rayons, au revers à la rose, sans inscription, date de 400 à 304 av. J.-C., tandis que les rayons, avec ΡΟΔΙΟΝ au-dessus de la rose entourée de perles, sont de 304 à 168, nous pouvons affirmer que le denier de Judas, des chevaliers de Malte, gravé dans Budeus, a été frappé à Rhodes entre 400 et 304 avant l'ère chrétienne.

1. *Chorographia sacra Brabantinæ*, La Haye, Van Lom, 1726-27, in-f°, t. II, p. 176.
2. Bosius, *Crux triumphans*, Anvers, Plantin, 1617, in-f°, p. 70.
3 *Opera*, Bâle, Nicolaus Episcopius, 1557, in-f°, *de Asse*, t. II, p. 244.
4. *Historia nummorum*, Oxford, 1887, in-8°, p. 539.

Le denier de Malte fut très connu vers la fin du XVI[e] siècle. Le Prieur de l'ordre, Antoine Cressin, qui tint la charge de 1556 à 1584, établit en effet l'usage de distribuer des empreintes en cire de cette monnaie, recouvertes d'une feuille d'argent ou d'or, qu'on remettait aux pèlerins qui les emportaient avec eux [1].

Yepes, dans ses *Chroniques générales de l'ordre de Saint-Benoit* [2], cite dans l'inventaire de l'abbaye de *Montserrat*, en Catalogne, un des deniers de Judas : *Les plus insignes reliques sont un morceau de la pourpre, dont les soldats revestirent le fils de Dieu par mocquerie, un morceau de la robe blanche qu'Hérode lui fit donner, comme à un fol, un des deniers délivrez au traitre Judas, pour le prix de sa trahison, une pointe de la couronne d'épines, un morceau du sainct Suaire et un morceau du bois de la creiche, un des cheveux de Notre Dame.*

Morales [3] trouvant dans sa visite à la *Camara Santa d'Oviedo*, un des deniers de Judas, ne semble pas y ajouter



Denier de Judas de Sainte-Croix-en-Jérusalem, d'après Budeus.

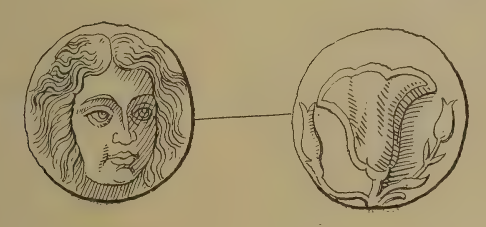
grande créance :... *Y un denario de los porque fue vendido nuestro Redemptor, de que tampoco hay cosa notable para*

1. Paciaudi (P. M.), *Antiquitates christianæ*, Rome, Palearini, 1755, in-4°, pp 375 et 408.

2. Traduites par Don Martin, Toul, Belgrand, 1648, t. IV, p. 378.

3. *Viage per orden del Rey Felipe a los regnos de Leon y Galicia*, Madrid, Marin, 1765, in-f°, p. 74.

escribir la aqui, y en general esto de los Denarios que asi se muestran en algunas partes, es cosa incierta, y de poco fundamento, porque los Judios no tenian en aquel tiempo moneda propria, sino que corria entre ellos la de los Romanos sus señores. A si respondieron a la pregunta de nuestro Redemptor : « Cujus est imago hœc? Cœsaris... De estas reliquias no hay mas testimonio de la tradicion y antiguedad.



Denier de Judas de Saint-Jean-de-Latran de Paris, d'après Budeus.

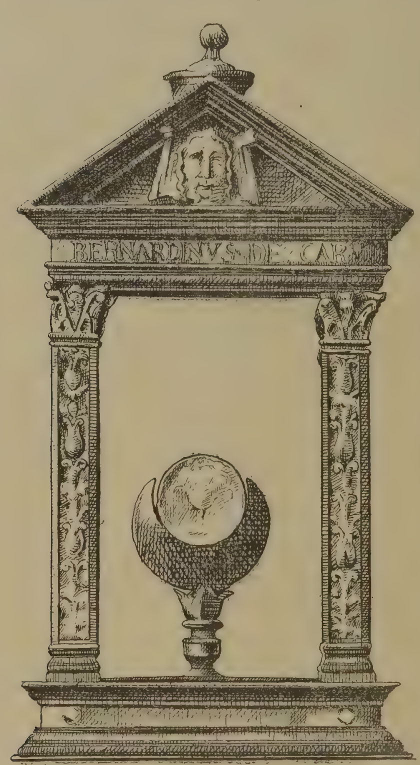
Il ajoute que les deniers de Judas qu'il a vus ne sont que des monnaies de Rhodes semblables à celles gravées dans Antonio Augustin [1].

Nous avons parlé à l'occasion du denier de Malte, des deniers de *Paris*. L'église de Saint-Jean-de-Latran, dans la rue Saint-Jacques, commanderie de Malte, en possédait un également. Naturellement ces deux deniers étaient semblables. Budeus en donne la gravure et les décrit ainsi : *Tringinta argentea, quo pretio Judas sceleratissimus perfidiam indicare sustinuit, Judæis licentibus, non triginta denarios fuisse propterea arbitror, quod ubique argenteos legi, nunquam denarios, id est Grœce argyria, non denaria. Scio hodie in æde divi Ioannis Lateranensis, Parisiis, ostendi argenteum unum qui ex illis triginta esse dictitatur, quos Iudas in Templum abjecit, characterem diversum a*

1. Agostino (Ant.), *Dialogos de las medallas, inscriciones y otras antiguedades*, Tarragone, Mey, 1587, in-8°, pp. 27 à 88.

denario Romano habentem. Habet enim effigiem hominis non luscam, eminente altera mala, ut Romana nomismata viduntur, sed adversam et integram, et a tergo flosculum, utrinque nullo indice ».

Quant au denier possédé par *Le Temple*, c'était, suivant Morand[1] : *Une monnaie de Rhodes, avec la tête du Colosse et au revers, une rose avec un foudre, un* Δ, *marque de monétaire et le mot* ΡΟΔΙΟΝ.



Reliquaire du denier de Judas de Sainte-Croix-en-Jérusalem de Rome.

Dans la liste des présents offerts à l'église de *Notre Dame du Puy*, Otto de Gissey cite : *l'un des trente deniers dont Notre Seigneur fut vendu, laissé aux ancêtres de la baronnie d'Agrain, par une vertueuse dame de cette maison, laquelle ayant un fils au service du Grand Turc, reçut de lui ce riche denier, servant beaucoup au soulagement des femmes qui sont au travail d'enfant*[2].

A *Rome*, le denier de Sainte-Croix en Jérusalem est la seule monnaie de Rhodes, regardée comme relique, qui soit parvenue jusqu'à nous.

1. *Histoire de la Sainte Chapelle*, p. 171.
2. Bastard (Le comte A. de), *Bulletin du comité de la langue et des arts*, t. IV, 2e partie (1860), p. 791.

Elle est conservée dans un petit reliquaire du xve siècle, don du cardinal Carvajal. Bien qu'il y ait eu deux cardinaux portant le nom de Carvajal, du titre de Sainte-Croix en Jérusalem au xve siècle, Giovanni qui meurt en 1469 et Bernardin qui meurt en 1523, cardinal évêque d'Ostie, et que Besozzi [1] ne parle pas du denier autre part qu'aux reliques de la basilique, on ne saurait hésiter à le rapporter au cardinal Bernardin qui fut un bienfaiteur insigne de Sainte-Croix en Jérusalem, et qui, malgré ses dignités nouvelles, son transfert à Tusculum (1507), à Palestrina (1508), à Sabine (1509), à Ostie (1521), conserva toute sa vie le titre de cardinal de Sainte Croix. Mais s'il donna le reliquaire, ce fut probablement lorsqu'il était réellement titulaire de la basilique, de 1495 probablement, date de son départ de Carthagène, à 1507, date de son transfert à Tusculum. Et le petit monument n'est pas pour nous éloigner de cette supposition. Quant au denier lui-même, la tête est radiée et le revers porte ΡΟΔΙΟΝ.

Comme le denier des Visitandines d'Aix, le denier de *Saint-Denis* ne nous est connu que par le passage de Collin de Plancy : Félibien, dans son histoire de l'abbaye, n'en fait aucune mention.

Le denier de Judas de la cathédrale de *Sens* est encore au trésor. Nous ne saurions mieux faire que de copier dans l'ouvrage de M. l'abbé Chartraire [2] la description de la médaille qui nous intéresse. Elle était ainsi cataloguée dans l'inventaire de 1464 :

« Ung petit coffret d'argent non doré ouquel a ung des « trante deniers de quoy Notre Seigneur fut vendu, dans

1. Besozzi (D. Raimondo), *Storia della basilica di Santa Croce in Gerusalemme*, Roma, Salomoni, 1750, in-4°, pp. 103 et 146.

2. Chartraire (L'abbé E.), *Inventaire du Trésor de l'église primatiale de Sens*, Sens, Duchemin, 1897, in-8°, p. 101.

« une layecte quarrée d'argent renfermée où coffres d'ivoire « de la saincte chausse, — laquelle layecte avec les choses « dessusdictes, donna madame de la Borde [1].

M. Chartraire ajoute qu'il s'agit d'une monnaie du sultan Khalil (1290-1293). C'est un dihrem rogné en argent; la légende porte d'un côté : « *Il n'y a de Dieu qu'Allah. — Mohammed est le prophète de Dieu qui l'a envoyé avec sa direction et la vraie religion pour la faire triompher sur toute religion* (Coran, IX, 33); de l'autre « *Le sultan el Malek el Achraf, Salāh ad din, soutien de la foi mahométane, vivificateur de la dynastie abbasside, Khalil, fils de Kalaoun* [2] ».

D'après Sauval [3], le denier de Judas de *Vincennes* était encore une monnaie de Rhodes : *Les deniers de Judas qu'on montre à Vincennes, à Saint-Jean de Latran et au Temple* [*de Paris*], *ou plutôt les pièces d'argent des trésors du Temple, de Saint-Jean de Latran et de Vincennes, ont été frappées à Rhodes assurément; mais que ce soient de ces deniers que reçut le malheureux Judas pour récompense de sa trahison, c'est un conte fait à plaisir et dont on ignore l'origine.*

Reste en dernier lieu un denier qui vient d'un sanctuaire ignoré. Son identification est absolument certaine néanmoins. C'est une monnaie de Syracuse, décrite dans le *Catalogue des monnaies grecques* de M. Feuardent, de 1862, sous le n° 1769 : Octodrachme de Syracuse, encastré dans un cercle d'or, regardé comme relique, avec les caractères gothiques :

1. Probablement Isabelle de Savoisy, épouse de Jean IV de Melun, seigneur de la Borde-le-Vicomte et mère de Louis de Melun, alors archevêque de Sens (1433-1474).

2. D'après le *Catal. des monnaies musulmanes de la Bibliothèque Nat.*, t. III, n°s 793-809.

3. Sauval (H.), *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*. Paris, Moette, 1733, in-f°, t. III, liv. XIV, p. 55.

Quia precium sanguinis est. M. Adrien Blanchet a bien voulu me la signaler comme une monnaie amulette, mais la légende, qui est la fin du verset de saint Mathieu s'appliquant aux trente deniers que Judas venait de jeter dans le Temple « *non licet mittere in Corbonam*, *quia pretium sanguinis est* », ne peut laisser aucun doute à l'identification que nous proposons. Malheureusement M. Feuardent ignore à qui elle a été vendue et nous n'avons pu jusqu'ici en retrouver la trace.

Telles sont donc seize monnaies que le moyen âge a considérées comme faisant partie du prix du sang reçu par Judas.

Si nous résumons cette courte étude, nous pourrons ainsi les classer : Les pièces d'Aix, de Florence (2) de Montserrat, du Puy et de Saint-Denis, sont des monnaies inconnues.

Celles d'Héverlé, de Malte, d'Oviedo, de Paris (2), de Rome (2), de Vincennes sont des monnaies de Rhodes, avec ou sans rayons, avec ou sans la légende ΡΟΔΙΟΝ [1].

Celle de Sens est une monnaie arabe ; enfin, nous avons une monnaie de Syracuse dont la provenance nous est ignorée.

F. de Mély.

1. Le choix des monnaies de Rhodes peut s'expliquer par la ressemblance du nom de l'île avec celui du tétrarque Hérode.

LES

BILLETS DE CONFIANCE

ÉMIS PENDANT LA GUERRE 1870-71

(*Suite* [1]).

Pl. XI et XII.

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Commentry.

Bons de 5 francs et de 10 francs émis par la Société anonyme de Commentry-Fourchambault.

B. P. F. 5 *N°* [2]
Société des houillères de Commentry et des forges et fonderies de Fourchambault, Montluçon, Torteron, la Pique et Imphy.
Bon de cinq francs
Remboursable à 90 jours, avec intérêts à 6 °/₀ l'an.
Le [3]
Le Caissier,
Signature autographiée,
Boigues Rambourg.

Imprimé en noir sur fond formé d'entrecroisements bleu pâle avec, au milieu, en blanc. *Boigues Rambourg et C*ie.

1. Voy. *Rev. num.*, 1899, p. 374.
2. Le numéro est marqué au composteur.
3. La date est écrite à la main, à l'encre noire.

Les bons de 10 francs sont identiques mais imprimés en bleu sur fond formé d'entrecroisements bistre.

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Annonay [1].

Le commerce d'Annonay avait pu traverser, sans trop de difficultés, la crise qui sévit pendant toute la durée de la guerre. Mais vers la fin de l'année 1871, le numéraire, raréfié par les payements faits à l'Allemagne, manqua, soudain, presque complètement. En vue de remédier à cette situation, la chambre de commerce s'érigea en Société indépendante pour l'émission de bons de monnaie. Pour que la succursale de la Banque de France consentit à recevoir ce papier dans ses caisses, plusieurs membres y déposèrent un cautionnement égal à la valeur de l'émission (60.000 francs). La banque de Mme veuve Laurent Béchetoille reçut la totalité des coupures, les mit en circulation et en crédita la Société à laquelle elle paya un intérêt de 3 %.

Ces bons, d'un modèle unique, bleu sur papier vergé blanc, portent, en tête, les armes de la ville dans des enlacements encadrant une banderole sur laquelle on lit : *Union des membres de la Chambre de Commerce d'Annonnay.* A droite et à gauche, dans un cartouche, *5 fr.*; au-dessous, d'un côté, une lettre de série, imprimée en noir, de l'autre, un numéro écrit à l'encre. Au centre :

Cinq francs.
Remboursables à vue au porteur jusqu'au premier janvier 1873 en billets de la banque de France par groupes de vingt-cinq francs chez Vve Lt Béchetoille, Banquier, membre de l'union.

Le Secrétaire, Signature autographiée, *Ch. Nicod.* — *Le Président,* Signature autographiée, *Rouveure aîné.*

1. Ces renseignements sont empruntés à une très intéressante brochure de M. Emmanuel Nicod sur la « *Chambre consultative et la chambre de commerce d'Annonay.*

Au dos, dans deux cartouches superposés, qu'encadrent des rameaux d'olivier et des entrelacs.

Union des membres de la Chambre de Commerce d'Annonay
Cette émission
est faite sous la garantie
de titres et valeurs
déposés à la Banque de France
par l'union des membres de
la Chambre de Commerce d'Annonay
M. M.
Rouveure aîné, L. de Montgolfier,
Ch. Nicod, Ch. de Montgolfier,
Eug^e^ Lioud, Jacquemet-Bonnefond,
Vincent Mignot, Auguste Ribes,
Ferdinand Giraud,
Léopold Béchetoille.
La loi punit
le contrefacteur.

En haut, à droite et à gauche, *F^cs^ 5.*

DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Bogny-Braux.

Bons de 1, 2 et 5 francs émis par MM. Joseph, Maré et Gérard frères, fabricants de boulons.

Ces bons portent, au centre, un grand chiffre indicatif de la valeur, imprimé au trait.

Le libellé est le suivant :

Joseph, Maré et Gérard frères.
Bogny-Braux
Bon pour un franc

Bogny-Braux le 15 Novembre 1871. Payable au porteur, par procuration, le Caissier. N. B. Ces bons seront échangés à vue, contre des billets de la Banque de France : 1° Au Siège de la Société Joseph, Maré et Gérard frères à Bogny par série de vingt francs; 2° A la Caisse de Mrs Villiers aîné et Cie à Charleville, à partir de cent francs.

A gauche du billet, imprimé de haut en bas :

N° [1] *Série* [1]

Les bons de 1 franc sont imprimés en noir sur papier bleu; ceux de 2 francs, en vert sur papier rose; ceux de 5 francs, en rouge sur papier vert.

Charleville.

La ville de Charleville a émis, en vertu de délibérations du Conseil municipal des 18, 20 et 23 octobre 1870, des bons de 1, 2, 5, 10 et 20 francs.

Ces bons sont imprimés en noir sur un fond formé d'entrecroisements dont la nuance varie suivant la valeur : gris-noir pour le billet de 1 franc, bleu pour celui de 2 francs, rouge pour celui de 5 francs, vert pour celui de 10 francs, jaune pour celui de 20 francs. La largeur est la même pour tous les billets (15 centimètres, sans le talon). Par contre, la hauteur croît, avec la valeur, de 6 centimètres (bon de 1 franc), à 8 centimètres (bon de 20 francs). Le libellé est semblable pour tous les bons.

N° [2] *Ville de Charleville*
Bon pour
un franc
Le Receveur municipal. *Le Maire.* *Un administrateur.*

A gauche, un cercle blanc destiné à recevoir le cachet de la ville. — Près du talon, imprimé de haut en bas :

Remboursable trois mois après la paix. Garanti par la Ville, le Conseil municipal et un grand nombre de citoyens.

1. Le chiffre correspondant au numéro d'ordre et la lettre de série sont imprimés en noir au composteur.

2. Le numéro est imprimé au composteur. Il est suivi d'une ou de deux lettres de série.

A droite, imprimé également de haut en bas :

Délibération du Conseil municipal des 18, 20 et 23 octobre 1870.

Dans le champ, l'indication de la valeur en grandes lettres blanches penchées de droite à gauche (bon de 1 franc), verticales (bon de 2 francs), penchées de gauche à droite (bon de 5 francs), sur deux lignes (bon de 20 francs).

Réthel.

Nous n'avons pu retrouver aucun spécimen des bons de 1 et de 5 francs créés par la ville de Réthel. Ces documents doivent d'ailleurs être fort rares si l'on en juge par la délibération relative à leur incinération et qui contient, sur l'émission dont il s'agit, des renseignements trop précis pour que nous n'ayons pas tenu à en donner ci-après le texte :

« Séance du Conseil municipal du 9 février 1872. Il est « donné lecture d'une lettre du Receveur municipal dans « laquelle ce dernier expose que la ville, durant la guerre, « a émis des bons payables au porteur et remboursables « aussitôt la conclusion de la paix ; que l'émission de ces « bons s'est élevée à 8.400 fr. ; qu'il ne reste plus à rentrer « que 3 bons de 5 fr. et 6 de 1 fr. formant un total de 21 fr. ; « que, malgré les publications réitérées pour inviter les « détenteurs à les représenter à la caisse du Receveur muni- « cipal, chargé d'en opérer le remboursement, il reste tou- « jours cette différence..... Le Conseil municipal autorise « le Receveur municipal à déposer à la mairie les bons « remboursés pour y être détruits en présence du maire « et deux conseillers municipaux, il sera dressé procès- « verbal de cette remise et de l'anéantissement des bons. « Ce procès-verbal sera transcrit sur le registre des délibé-

« rations pour rester dans les archives et un extrait en sera « adressé au Receveur municipal pour lui servir de pièce « justificative de dépense. »

Sedan.

La description des billets émis par la Caisse de crédit industriel et par la banque commerciale, ainsi que celle des bons de 5 et de 100 francs émanant de la municipalité, a été donnée dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique*[1]. Ce papier-monnaie permit la continuation des transactions pendant la période des hostilités. Mais vers la fin de l'année 1871, les échanges commençant à redevenir plus actifs, et la pénurie de numéraire restant la même, la municipalité dut se préoccuper d'accroître le montant de la circulation fiduciaire. Le ministre des finances, M. Pouyer-Quertier, à qui l'autorisation d'émettre de nouveaux bons avait été régulièrement demandée, répondit à cette démarche par la lettre suivante :

« En principe, la mesure proposée par la municipalité de « Sedan ne comporte pas l'autorisation officielle. En fait, « cette mesure, toute d'expédient, peut se justifier par les « circonstances... Mais son application, sa mise en pratique, « doivent rester entièrement sous la responsabilité de la « municipalité. La seule adhésion que l'administration « puisse donner, sera d'autoriser les caisses publiques à « recevoir les nouveaux bons, si elle trouve leur émission « convenablement gagée, bien garantie, et maintenue dans « les limites des besoins de la circulation. Vous pouvez être « assuré que cette adhésion ne manquera pas à la munici- « palité de Sedan, dans les conditions que je viens d'indi- « quer[2]. »

1. 1896, p. 118 à 121.
2. Cette lettre est reproduite dans un ouvrage très documenté que M. Rouy a consacré à l'histoire de Sedan pendant la guerre.

A la suite de cette communication, la ville vota l'émission de coupures de 1 franc, 2 fr. 50 et 5 francs. Le billet de 5 francs, imprimé en bleu sur papier violet, représente, à droite et à gauche, deux femmes symbolisant le commerce et l'industrie. A chacun des angles supérieurs, le chiffre de la valeur. Au centre, dans un cadre très orné :

Ville de Sédan
Monnaie municipale
Remboursable à vue en billets de la
Banque de France
Le Maire[1],
Edmond Gollnish.

Le Conseiller délégué[1], *Benoit.* *N°*

Le Caissier[1], (illisible.) *Série.*

Le texte des bons de 2 fr. 50 et de 1 franc est le même, mais le dessin en est plus sobre et la couleur du papier est différente, blanche pour le billet de 2 fr. 50, verte pour celui de 1 franc. (Dans le billet de un franc, au lieu des figures symbolisant le commerce et l'industrie, il y a, à droite et à gauche, un cartouche encadrant l'indication de la valeur. Ce billet ne porte pas de numéro d'ordre, le chiffre de série manuscrit y est répété deux fois.)

Cette émission fut portée à la connaissance de la population, le 10 décembre 1871, par des affiches annonçant que les coupures ainsi créées seraient délivrées, en échange de billets de banque, aux personnes qui en feraient la demande, et que le remboursement aurait lieu, à vue, en semblables billets. En moins d'un mois, 21.437 bons, représentant une valeur totale de 62.774 francs, furent livrés à la circulation. Ils n'eurent, d'ailleurs, qu'une durée très brève. La loi du 31 décembre ayant interdit le maintien des coupures infé-

1, Signatures griffées, à l'encre verte.

rieures à 10 francs, la municipalité décida de retirer son papier-monnaie de la circulation. Tous les billets dont il s'agit, à l'exception de quelques rares exemplaires, conservés par les collectionneurs ou égarés, furent, en conséquence, incinérés, le 10 juillet 1872, dans la cour de l'Hôtel de Ville, en présence du maire, du caissier et d'un délégué de la Commission des finances.

Vouziers.

En exécution d'une délibération du Conseil municipal du 16 avril 1872, approuvée, le 6 mai suivant, par le préfet des Ardennes, il a été créé à Vouziers, pour le remboursement de dettes contractées par la ville pendant l'occupation allemande, des bons nominatifs de 25, 50, 100 et 200 francs, transmissibles par voie d'endossement, et productifs d'intérêts à 5 $^0/_0$.

Nous nous bornerons à mentionner cette émission qui, par son objet comme par sa date, ne rentre qu'indirectement dans le cadre du présent travail.

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Arcis-sur-Aube.

Bons de 5, 10 et 20 francs émanant de la municipalité. Dans un cadre formé d'un double filet :

Série *Ville d'Arcis-sur-Aube* *N°*
Bon pour vingt francs
8 Décembre 1870 [1]
Le Maire d'Arcis [2].
N° *Série*

1. Ou *2 Janvier 1871* ou *8 Février 1871*.

2. Les bons de 20 francs du 2 janvier 1871 portent en outre, faisant pendant aux mots « *Le maire d'Arcis* », la mention *Le Contrôleur Trésorier*.

A gauche et à droite, dans un cartouche formé de boucles, en quatre lignes :

Le contrefacteur sera puni conformément aux lois.

Dans le champ, gros chiffre bleu indicatif de la valeur.

La couleur variait suivant les émissions et les coupures :

Vert pâle	(5	francs,	8 décembre	1870).
Bleu cendré	(5	—	2 janvier	1871).
Jaune	(10	francs	8 décembre	1870).
Gris marron	(10	—	2 janvier	1871).
Jaune vif	(10	—	8 février	1871).
Rose	(20	—	8 décembre	1870).
Rose pâle	(20	—	2 janvier	1871).

Méry-sur-Seine.

La ville de Méry a émis des bons de 1, 2, 5, 10 et 20 francs ainsi libellés :

Série [1] *Ville de Méry-sur-Seine* *N°*
Bon pour un franc
12 janvier 1871 [2]
Le Receveur municipal, 1 *Le Maire de Méry-sur-Seine.*
N° *Série* [1]

A gauche et à droite, dans un cartouche semblable à celui des bons d'Arcis, en quatre lignes :

Le contrefacteur sera puni conformément aux lois.

Cadre formé d'un double filet.

Impression noire sur papier bleu (1 franc), gris verdâtre (2 francs), blanc (5 francs), jaune (10 francs) et violet (20 francs).

1. Lettre de série imprimée dans le corps du billet.
2. Ou *30 Novembre 1870*, ou *3 Janvier 1871*, ou *19 Janvier et 10 Février 1871.*

Nogent-sur-Seine.

En vertu d'une délibération du Conseil municipal du 26 janvier 1871, la ville de Nogent a créé des bons de 5, 10 et 20 francs.

Ces billets portent, dans un encadrement formé d'un double filet noir :

N° 26 Janvier 1871 5 fr.
Ville de Nogent-sur-Seine
Bon de cinq francs [1]
Le Maire de Nogent-sur-Seine.
Série A [2],

Au dos :

Bon émis par la ville de Nogent-sur-Seine, en vertu d'une délibération du 26 janvier 1871, et remboursable dans un délai qui sera fixé après la conclusion de la paix et qui ne dépassera pas une année.
Le contrefacteur sera poursuivi et puni conformément aux lois.

Impression noire sur papier blanc (5 francs), rose (10 francs) et jaune (20 francs).

Indépendamment de ces bons de monnaie, la ville de Nogent, pour venir en aide aux ouvriers sans travail, avait émis des billets destinés au service d'ateliers communaux dont le Conseil municipal avait décidé la création. Ces coupures, d'un modèle très différent de celui que nous venons de décrire, étaient imprimées en noir sur papier blanc. Leur libellé était le suivant :

Ville de Nogent sur-Seine
N° Ateliers de Travaux de Secours
Délibération du Conseil municipal, du 3 Décembre 1870.
Bon pour la somme de
payable et remboursable à présentation par la ville à toute personne

1. Les mots « cinq francs » en gothique. Sur les bons de 10 et 20 francs l'indication de la valeur est imprimée en caractères ordinaires.

2. Cette mention est celle qui figure sur les bons de 5 francs. Ceux de 10 francs portent *série B*, ceux de 20 francs *série C*.

qui en représentera en quantité suffisante pour former une somme de cent francs.

Nogent-sur-Seine le 187-.

Le Comptable, Le Maire.

Délivré à

D'autres bons, imprimés également en noir sur papier blanc, portaient :

Bon de la somme de un franc
Convertissable en pain
(*Ce bon sera remboursé aux Boulangers par*
la ville, sur les fonds affectés à l'exécution des
travaux de secours.)
Nogent-sur-Seine le 23 septembre 1870.
Le Maire.

Timbre humide bleu de la mairie. Signature manuscrite.

Rigny-le-Ferron.

Bons de 50 centimes, 1, 2 et 5 francs créés par la municipalité.

Dans un encadrement formé d'un double filet noir :

Commune de Rigny-le-Ferron.
Bon pour
Cinquante centimes
25 janvier 1871
N° 1

Le Membre de la Commission délégué [1] *Le Maire provisoire de Rigny-le-Ferron* [1].

A gauche, près du talon, séparé du corps du billet par un filet noir :

Série [2]
Le contrefacteur
sera poursuivi selon
la loi
50 c

1. Numéro d'ordre et signatures à l'encre noire.

2. La lettre de série (A pour la coupure de 50 centimes, B pour celle de 1 franc, C pour celle de 2 francs, D pour celle de 5 francs) était inscrite à la main, à l'encre noire.

Au dos :

Le présent aura cours forcé dans la commune; il est garanti par les délibérations du 12 septembre 1870 et du 13 janvier 1871 sur les ressources disponibles, les revenus, l'avoir foncier de la commune et sur la solidarité, sans division, de presque tous les contribuables liés par un engagement à cet effet.

Le remboursement aura lieu aussitôt que les circonstances de la guerre le permettront, après avoir accompli toutes les formalités de publicité désirables.

Timbre humide bleu de la mairie.

Impression noire sur papier bleu pâle (50 centimes), gris verdâtre (1 franc), jaune (2 francs) et blanc (5 francs).

Troyes.

Les billets de 20 francs et de 50 francs signalés dans l'*Annuaire* (1896, p. 122) sont conformes, de tout point, aux bons de 5 francs dont la description a été donnée dans la même publication. La seule différence consiste dans la couleur, rouge-ponceau pour la coupure de 20 francs, lilas-pourpre pour celle de 50 francs.

La recette municipale de la ville a émis en outre, pour le compte de la Chambre de Commerce, des bons dont voici la description :

Série *Ville de Troyes* *N°*
Bon pour cinq francs
20 octobre 1870
Le Président de la Chambre de Commerce, *Le Maire de Troyes,*
Le Receveur municipal.
N° *Série.*

Nota. — Ces bons sont émis à la Caisse municipale contre une somme égale en Billets de Banque déposée en garantie à la Succursale de la Banque de France à Troyes. Ils sont remboursables à la Caisse municipale contre des Billets de banque de 500 et de 1.000 fr. Ils sont reçus en paiement dans toutes les caisses publiques.

A gauche et à droite, dans un cartouche rond, en quatre lignes :

Le contrefacteur sera poursuivi et puni conformément aux lois :

Dans le champ, chiffre de la valeur en gros caractères.

Au dos :

Arrêté de M. le Préfet de l'Aube du 10 oct. 1870. Le Receveur municipal de Troyes est autorisé à émettre sous la surveillance du maire de la ville et du Président de la Chambre de Commerce des bons de 5, 10 et 20 fr. dont la valeur sera toujours représentée par un dépôt équivalent en billets de la Banque de France. Ce dépôt de garantie aura lieu à la Caisse de la succursale de Troyes.

Le Préfet.

Couleur différente suivant les coupures : bleu (5 francs), jaune (10 francs), rouge (20 francs).

Les bons que nous venons d'énumérer sont les seuls que nous ayons pu retrouver pour le département de l'Aube. Mentionnons, cependant, pour mémoire, des « obligations communales » émises par les communes de *Brévonnes*, de *Piney* et des *Riceys*. Ces documents n'étaient pas, à proprement parler, des billets fiduciaires, mais bien des titres d'emprunt [1].

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

D'après des renseignements très précis qui nous ont été communiqués, des bons fiduciaires ont été émis par la Compagnie des mines et usines de Decazeville, dans la localité de ce nom. Mais il n'a pas été possible de retrouver de spécimens de ces documents.

1. Ces obligations étaient de 25 ou 50 francs, produisaient intérêt à 5 % et étaient remboursables, par voie de tirage au sort, en dix ans (sauf les obligations de Brévonnes, pour lesquelles le délai n'était pas précisé). Elles étaient imprimées sur papier recouvert d'un treillis rouge. (Une obligation de 25 francs de Brévonnes, qui se trouve au musée de Troyes, est sur papier blanc. Mais c'est une épreuve dont le modèle ne semble pas avoir été adopté.)

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Condé-sur-Noireau.

En présence de la raréfaction du numéraire, l'administration municipale de Condé-sur-Noireau avait proposé, au commencement du mois de novembre, la création de coupures de 1, 2, 5 et 10 francs. Sur les observations de l'autorité supérieure, à qui la question avait été soumise, ce projet fut modifié. L'émission des bons de 2 et 10 francs fut abandonnée, et, en vertu d'une délibération de la Commission administrative du 20 novembre 1870, on créa seulement des billets de 1 franc et de 5 francs, dont voici la description.

Dans un encadrement formé d'une grecque, une femme assise figurant le commerce. Au-dessus, imprimé en noir : *Ville de Condé-s-Noireau* [*Calvados*]. A gauche, *série* [1]. *La loi punit le contrefacteur.* A droite, *n°* [1]. *Le capital représentant ces billets et formant leur garantie, est déposé à la succursale de la Banque de France à Flers. Ils sont, sauf cas de force majeure, remboursables à présentation par sommes qui ne pourront être moindres de cent francs.* Au-dessous : *un franc. Les administrateurs* (Signatures manuscrites). *Extrait des statuts. Art. 13. Les bons seront reçus dans toutes les caisses publiques de l'arrondissement. Art. 15. Ils cesseront d'avoir cours un an après la signature du traité de paix et le porteur sera alors déchu de ses droits.* Timbre humide bleu de la mairie. Dans le champ : *Ville Condé-s-Noireau*, se détachant en blanc sur le fond du papier qui est moiré lilas pour le bon de 1 franc, moiré gris pour celui de 5 francs.

1. La lettre de série et le numéro sont imprimés en noir, au composteur.

Honfleur.

Une émission de bons de 5 et 10 francs a été faite, le 4 octobre 1870, par la Chambre de commerce de Honfleur, avec la garantie de la ville. Les billets étaient lithographiés par M. Henry Lavaux jeune, imprimeur à Honfleur. Ils étaient signés de M. H. Sorel, président de la Chambre de commerce. L'émission a atteint le chiffre total de 50.000 francs correspondant à une valeur égale en billets de la Banque de France, déposés pour assurer le remboursement, par groupes de 500 ou 1.000 francs, des coupures ainsi livrées à la circulation.

Lisieux.

Les bons de 5 francs de la banque Lexovienne, mentionnés dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique* (mars-avril 1896, p. 124) sont du même modèle que les billets de 2 francs qui s'y trouvent décrits. Ils n'en diffèrent que par leur couleur (vert pré).

DÉPARTEMENT DU CHER

M. Hache, fabricant de porcelaine à Vierzon, a émis, pendant la guerre, pour 150.000 francs environ de billets. Ces bons, détachés d'un registre à souche, étaient de 1, 2, 5 et 10 francs.

DÉPARTEMENT DU DOUBS

Besançon.

Dans la description qui a été donnée des bons provisoires émis à Besançon, sur l'ordre du général commandant en chef (*Annuaire de la Société française de numismatique*,

mars-avril, 1896, p. 127), ces documents ont été indiqués comme imprimés en noir. Cette couleur est celle du billet de 10 francs. Ceux de 20 francs sont imprimés sur fond bleu, ceux de 50 francs sur fond vert, ceux de 100 francs sur fond jaune, ceux de 500 francs sur fond rouge.

Ces coupures ne sont pas les seules, d'ailleurs, qui aient été créées à Besançon. M. Outhenin Chalandre, fabricant de papier, a également émis des billets fiduciaires pour la paie de son nombreux personnel d'ouvriers. De son côté, la Société anonyme des hauts fourneaux, fonderies et forges de Franche-Comté, dont le siège est à Besançon, a employé des bons imprimés en noir sur papier blanc et portant, dans un encadrement formé de torsades enroulées autour de trois raies droites, l'inscription ci-après :

Société anonyme des hauts fourneaux, fonderies et forges de Franche-Comté.

N° [1].

Dix francs

Payables au porteur, à trois mois de date, avec intérêt à cinq pour cent jusqu'au jour de l'échéance.

Besançon, le [1].

Par procuration des Administrateurs Délégués

Le Directeur, *Le Caissier,*

(Signature manuscrite.) (Signature manuscrite.)

(Timbre humide bleu de la Compagnie.)

DÉPARTEMENT DE L'EURE

Évreux.

Bons de 1, 2, 5, 10, et 20 francs, émis par la municipalité.

Dans un encadrement formé d'un double filet noir :

1. Le numéro et la date sont écrits à la main, à l'encre noire.

Exécution de la délibération des administrateurs de la ville d'Évreux, en date du 30 7bre 1870, approuvée par M. A. Préfet de l'Eure, le 3 8bre suivant.

Bons municipaux

N° 1[1].

Bon municipal de un franc, transmissible par le porteur au titre de monnaie divisionnaire et pouvant être échangé à la Trésorerie Générale de l'Eure, à dix jours de vue, contre une somme d'au moins 1.000 fr. en Billets de la Banque de France.

Hôtel de Ville d'Évreux, le 10 octobre 1870.

Le Maire,

(Signature autographiée) *Lepouzé.*

En tête, les armes de la ville entre les mots *Ville d'Évreux*.

Timbre humide bleu de la mairie portant moitié sur le talon, moitié sur le bon.

Impression noire en lettres anglaises (sauf les mots « *ville d'Evreux* », « *Bons municipaux* et « *Le Maire* » qui sont en caractères ordinaires ou en ronde. Papier blanc pour le bon de 1 franc, jaune pour celui de 2 francs, rose pour celui de 5 francs, bleu pour celui de 10 francs, saumon pour celui de 20 francs.

Louviers.

En vertu d'une délibération du Conseil municipal, en date du 11 octobre 1870, il a été émis à Louviers pour 100.000 francs de bons de 1, 2, 5 et 10 francs. Nous n'avons pu retrouver de spécimens de bons de 2 francs. Les bons de 1 franc, imprimés en noir sur papier blanc, portent dans un encadrement fleuronné aux quatre angles :

Ville de Louviers

Un franc.

Le Conseiller Municipal, (Signature autographe.) — *L'adjoint,* (Signature autographe.)

N° (manuscrit).

1. Numéro écrit à la main, à l'encre noire.

Les bons de 5 francs sont de trois types différents.

Les premiers, imprimés en brun sur papier blanc, portent :

Ville de Louviers
cinq francs.

Numéro d'ordre imprimé en bleu au composteur et indications manuscrites « Le Cons^er^ M^al^ », « Le Maire ».

Les seconds et les troisièmes sont d'un même modèle et ont le même libellé (*Ville de Louviers* | *Bons d'échange* | *N°* (manuscrit) *cinq francs.* | *Le Conseiller municipal. L'adjoint* (signatures manuscrites) ; mais ils sont imprimés, les uns en noir sur papier brun, les autres en bleu sur papier blanc.

Quant aux bons de 10 francs, imprimés en noir sur papier lilas, ils portent, dans un cadre orné : *Ville de Louviers.* | *Bons d'échange n°* (manuscrit). *Dix francs.* | *Le Conseiller municipal. Le Maire* (Signatures manuscrites). (Voy. pl. XII.)

Tous ces billets sont timbrés, moitié sur le billet, moitié sur le talon, du cachet humide bleu de la ville.

Aux termes de la délibération précitée du 11 octobre, les coupures dont il s'agit devaient être annulées au fur et à mesure de leur rentrée dans les caisses de la ville, les billets annulés pouvant être remplacés par de nouveaux bons pour une somme égale, de manière qu'il n'y ait pas en circulation une somme supérieure à 100.000 francs. Par application de cette disposition, une nouvelle série de bons, comprenant des coupures de 1, 5 et 10 francs, fut émise. Ces billets, imprimés en couleur sur papier blanc, laissent ressortir en blanc un cadre fleuronné aux quatre angles et les mots :

Ville de Louviers
Un franc
Le Conseiller municipal, *L'adjoint,*
N° .

La couleur est verte pour le billet de 1 franc, brune pour celui de 5 francs, violette pour celui de 10 francs. Nous ignorons si ces bons, dont nous ne possédons que des épreuves, ont été effectivement livrés à la circulation.

Pont-Audemer.

Des billets fiduciaires ont été créés, pendant la guerre de 1870-71, par la Municipalité de Pont-Audemer. Nous n'avons pu recueillir aucun renseignement sur cette émission dont l'existence est toutefois certaine.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Chartres.

La ville, aux termes d'une délibération du Conseil municipal, en date du 5 novembre 1870, a émis pour 150.000 francs de coupures de 5, 10, 25 et 50 francs, remboursables au porteur, deux mois après la paix, avec intérêts calculés sur le pied de 5 °/₀ par an. Ces bons, imprimés en noir sont ainsi libellés.

Série [1] *Ville de Chartres, n° 4* [1].
(*Délibération du Conseil Municipal du 4* [2] *novembre 1870*)
Obligation de cinq francs remboursable au porteur.
Deux mois après la signature du traité de paix.
Le Conseiller municipal Délégué, Le Maire de Chartres. Ce billet a été remis au soussigné.

Dans le champ, *Ville de Chartres* ressortant en blanc.

Au dos, un extrait de la délibération relative à la création de ces billets.

La couleur du papier est : bleu avec frottis mauve pour

1. Série et numéro manuscrits.
2. Cette indication est sans doute le résultat d'une faute d'impression. En réalité la séance où la création des bons a été décidée est du cinq novembre.

le billet de 5 francs, blanc avec frottis jaune pour celui de 10 francs, vert pâle avec frottis vert foncé pour celui de 25 francs. (Nous n'avons pas vu de spécimen de la coupure de 50 francs).

Nogent-le-Rotrou.

Les bons émis dans cette localité ne constituent pas, à proprement parler, des billets fiduciaires. Nous croyons devoir, cependant, en faire une description sommaire à raison du caractère spécial que donnait à leur création le concours des différentes communes du canton de Nogent.

N°
Canton et ville de Nogent-le-Rotrou.
Emprunt de guerre de 34.600 fr.
conformément á la décision du Conseil municipal du 19 février 1871.
Titre au porteur
de (la somme écrite à la main)
Portant intérêt annuel de 6 °/₀ sous la garantie de la ville et des communes du canton. — Le remboursement aura lieu par tirage au sort ou par annuité.
Nogent-le-Rotrou, le février 1871.
Le membre délégué du conseil municipal, *Le Maire,*

Indépendamment de ces émissions officielles, des bons ont été créés dans plusieurs grandes usines du département, notamment à *Montigny-sur-Avre*, par MM. Cubain et Cie et à *Saint-Remy-sur-Avre*, par M. Waddington. Nous n'avons pu nous procurer aucun spécimen de ces documents.

DÉPARTEMENT DU GARD

Alais.

La Compagnie des mines, fonderies et forges d'Alais a émis des bons de 5, 10 et 20 francs qui ont eu cours, à

cette époque, non seulement à Alais et dans le département du Gard, mais encore dans un certain nombre de villes voisines, Montpellier, Avignon notamment. Ces billets imprimés en noir sur papier vert (bon de 5 francs), bleu (bon de 10 francs), ou rose (bon de 20 francs), sont ainsi libellés.

Dans un cadre formé d'un double filet noir :

Fonderies et forges d'Alais
Bon pour cinq francs.

N° [1].

Émission de décembre 1871 [2].
L'administrateur [3]

A droite, imprimé de bas en haut, dans un cartouche formé d'un filet noir.

Ces bons sont remboursables à bureau ouvert en
Billets de la Banque de France.

Timbre humide bleu de la compagnie.

Quelques billets portent, en outre, un cachet bleu figurant les lettres F.F.

Indépendamment de ces bons, la Compagnie avait mis en circulation des jetons, destinés spécialement au payement des ouvriers, des mines de Trélys. Ces jetons, d'une valeur de 50 centimes, 1 franc, 2 francs et 5 francs portent d'un côté :

Fonderies
et
Forges d'Alais
—
Mines de Trélys.

1. Le numéro est imprimé en noir au composteur.
2. D'autres billets sont datés : *Tamaris, le 24 septembre 1870* (ou *le 22 avril 1871*). (Voy. pl. XII.)
3. Sur les bons portant « Émission de décembre 1871 » la signature est autographiée, elle est manuscrite sur ceux de Tamaris.

De l'autre :

—

Denrées
Bon pour

Et le chiffre de la valeur.

Le jeton de 50 centimes est octogone, en cuivre, de 11 millimètres de côté. Les autres jetons sont ronds; celui de 1 franc, en maillechort, a 22 millimètres de diamètre; celui de 2 francs, en bronze, a 28 millimètres; celui de 5 francs, en cuivre, 37 millimètres.

Bessèges.

La Compagnie houillère de Bessèges a émis pour 11.000 francs de bons de 10 francs. Tous ces bons ont été présentés au remboursement, sauf deux, portant le n° 218, l'autre le n° 231. Ils étaient imprimés en noir sur papier rose et portaient :

Compagnie houillère de Bessèges
Société anonyme — capital dix millions.
Bon pour dix francs
payables au porteur
Bessèges le.............. 187.
Pour la Compagnie houillère de Bessèges, par délégation du Conseil,
Le Sous-Directeur,

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

D'après des renseignements qui nous ont été obligeamment communiqués par la mairie de Rennes, plusieurs grands établissements industriels du département, notamment la Compagnie des ardoisières de Riadan, à *Pléchatel*, ont eu recours, pendant la guerre, à l'émission de billets de confiance. Mais les démarches que nous avons faites pour retrouver des spécimens de ces documents sont restées sans résultat.

(*A suivre.*) JEAN FABRE.

MÉLANGES & DOCUMENTS

LA PERCEPTION DU CENS APOSTOLIQUE EN ALLEMAGNE, EN 1291[1]

De l'effort fait par l'Église romaine au moyen âge pour assurer la propriété ecclésiastique contre l'appétit des séculiers résulta pour elle, sur un certain nombre d'établissements religieux, un droit éminent de propriété, qui se traduisit par le paiement d'un cens récognitif. Chacun de ces cens, pris en particulier, représentait un chiffre assez réduit, mais dans certaines provinces le nombre de ces cens était assez grand pour qu'au total la redevance constituât une somme assez considérable.

La perception d'ailleurs n'en était pas toujours facile, car les établissements censiers étaient disséminés dans toute l'étendue de la chrétienté. Il y eut bien des tentatives pour en assurer le recouvrement régulier; à la fin du XIIIe siècle, Nicolas IV s'efforça tout au moins d'obtenir le paiement de l'arriéré, et dans tous les pays il dépêcha un collecteur.

D'autres ressources se créaient pour le Trésor pontifical, et depuis Martin IV un chapelain du pape, Thierry, prieur de Saint-André d'Orvieto, se trouvait en Allemagne pour y lever dans les provinces de Trèves, Mayence, Cologne, Brême et Magdebourg, ainsi que dans l'évêché de Camin, la décime due pour la Terre Sainte[2]. Nicolas IV donna commission à cet agent

1. La publication de cette intéressante notice a été retardée par suite de la mort de M. Paul Fabre, MM. l'abbé Duchesne et André Pératé ont bien voulu faire collationner le texte et en corriger les épreuves (N. de la R.).

2. Voy. M. Prou, *Les Registres d'Honorius IV*, nos 155, 156, 157, 640 et 641

de lever en même temps « en Allemagne, les cens, rentes, revenus et droits qui étaient dûs au Saint-Siège ».

Nous publions ici l'acte constatant le dépôt fait, au nom du Saint-Siège et de l'Église romaine, le 27 février 1291, par le prieur de Saint-André d'Orvieto à deux maisons de banque, toutes deux florentines (celle des Clarentini et celle des Lambertucci de Frescobaldi), des sommes qui provenaient des divers cens par lui levés en Allemagne.

Assignatio censuum Alamannie facta per dominum Theodericum penes societates Clarentinorum et Frescobaldorum, et videtur continere IIc LXXIIII marcas argenti et XXVI uncias de paliola.

In nomine Domini amen. Anno ejusdem MCCLXXXXI, indict. IIII. die secundo exeunte mense februarii, pontificatus sanctissimi patris domini Nicolai pape IIII anno III, in presentia mei Manfredi et magistri Guidonis de Urbeveteri notariorum et subscriptorum testium ad hec specialiter vocatorum et rogatorum, venerabilis vir dominus Theodericus, prior ecclesie Sancti Andree Urbevetane, domini pape cappellanus, collector decime, vicesime, redemptionis votorum et crucis, legatorum et obventionis cujuslibet Terre Sancte deputatorum subsidio, in Treverensi, Maguntino, Coloniensi, Bremensi et Magdeburgensi provinciis et Caminensi diocesi necnon censuum, reddituum, proventuum et aliorum jurium Romane Ecclesie in partibus Alemannie debitorum per sedem apostolicam deputatus, dedit, tradidit et assignavit in depositum nomine domine pape et Romane Ecclesie :

In primis septuaginta sex marcas et dimidiam et unum fertonem [1] et unum lotonem [2] et dimidium argenti ad pondus Erfordense quod est minus pondere Basiliensi ad unum sterlingum [3]; item quadraginta octo marcas et dimidiam argenti ad dictum pondus; item septuaginta quinque marcas et dimidiam et unum lotonem ad pondus Basiliense; item sedecim marcas argenti ad pondus Constantiense, quod pondus est minus pondere Basiliensi ad unum sterlingum [4], recollectas ex pecunia censuum in Alemanie partibus Romane Ecclesie debitorum. In

1. Le *ferto* était le quart du marc, c'est-à-dire deux onces.
2. Le *loto* était le seizième du marc, c'est-à-dire un demi-once.
3. Le marc d'Erfurt pesait donc un sterling (c'est-à-dire un vingtième d'once) de moins que le marc de Bâle.
4. Le marc de Constance était donc de même poids que celui d'Erfurt, inférieur par conséquent d'un vingtième d'once à celui de Bâle.

qua summa argenti fuerunt septuaginta una marce argenti minus valentes argento de Friborgo [1] duodecim denariis Basiliensibus pro qualibet marca, et septuaginta octo marce minus valentes argento de Friborgo viginti denariis Basiliensibus pro qualibet marca. Residuum dicte summe fuit ad valorem et extimationem argenti de Friborgo.

Item sex marcas argenti de Friborgo ad pondus Bremense, quod pondus est minus pondere Basiliensi octo sterlingis pro marca; item viginti sex unctias auri de Palliola [2] ad pondus Erfordense. Recollectas ex censibus prelibatis.

Item triginta quatuor marcas argenti de Friborgo ad pondus Basiliense, emptas pro nonaginta octo libris et duodecim Hallensium denariorum ex pecunia dictorum censuum collectorum, marca dicti argenti pro quinquaginta octo solidis Hallensium comparata [3].

Item sex marcas duos fertones et dimidium argenti de Friborgo ad pondus Basiliense, emptas pro undecim libris, septem solidis, et VI denariis Argentinensium denariorum [4], 1 marca predicti argenti pro triginta tribus solidis et sex denariis Argentinensium comparata.

Item tres marcas et dimidiam argenti de Friborgo ad dictum pondus, emptas pro tribus libris et decem sol[i]dis Turonensium parvorum [5], tribus libris Erfordensium [6], duodecim sol[i]dis Westfaliensis monete [7], et duabus libris undecim denariis Turicensium denariorum [8] ex predictis censibus collectorum.

Item undecim marcas et unum fertonem argenti Friborgensis valentes novem marcas, tres fertones et dimidium argenti de Friborgo ad pondus predictum; item septem marcas et unum fertonem argenti de Friborgo ad pondus Basiliense, recollectas ex censibus antedictis.

Actum Basilee in domo domini Willelmi de Francaira civis Basilien-

1. La monnaie de Freiberg, en Saxe, commençait à prendre une grande importance. L'exploitation de mines d'argent considérables avait amené à Freiberg la création d'une Monnaie modèle dont les produits supplantèrent bien vite les monnaies bractéates frappées dans toute la région saxonne. On voit que dans notre compte la monnaie de Freiberg est prise comme étalon.

2. Or en paillette.

3. On voit ici comment les monnaies du type de Hall (en Souabe), qui eurent en Allemagne une fortune comparable à celle des monnaies de Tours en France, étaient elles-mêmes converties en monnaies de Freiberg. — On peut juger, par ce rapport de 58 sous de Hall pour un marc de Freiberg, de l'altération qui s'était peu à peu introduite dans les monnaies. A l'origine, 10 sous faisaient un marc.

4. Monnaie de Strasbourg.

5. Petits Tournois.

6. Monnaie d'Erfurt.

7. Monnaie de Westphalie.

8. Monnaie de Zurich.

sis in qua morabatur Gerardus de Berna, presentibus Vermilio Jacobini, Alfani de Florentia, magistro Gabriele Actonis de Fabriano, Nerio Gogonis, Berardini de Urbeveteri, Johanne Gentilette de Metis, Stephanino Parisotti Ardouini de Novo Castro Tullensis diocesis, Rufino Brescani dicto Tuso de Benna, Henrico Johannis de Trajecto, Tylimanno Henrici de Treveri et dicto magistro Guidone notario testibus ad hec vocatis et rogatis.

Et ego Manfredus Benevenuti de Roccacomtrata publicus imperiali auctoritate notarius predictis omnibus interfui et presens instrumentum rogatus scribere scripsi publicavi et meo signo signavi.

Signum — mei — (*seing manuel*) — Manfredi.

PAUL FABRE.

(Archives Vaticanes, *Instr. Miscella*, 27 février 1291.)

CHRONIQUE

Congrés de Numismatique. — Nous reproduisons ci-dessous le programme du Congrès de numismatique :

CONGRÈS INTERNATIONAL DE NUMISMATIQUE
Paris, 14, 15, 16 juin 1900.

Monsieur et cher Confrère,

Le Congrès international de Numismatique est placé, comme tous les Congrès internationaux de 1900, sous la haute direction de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

La Commission d'organisation, définitivement constituée, a élaboré e règlement (en conformité avec le Règlement général des Congrès) et le programme que vous trouverez ci-après. Ce programme doit être considéré comme une base d'études. Mais la Commission fera un accueil favorable aux travaux concernant d'autres sujets que ceux inscrits au programme, pourvu que ces travaux remplissent les conditions stipulées dans le Règlement.

La Commission d'organisation acceptera de préférence les mémoires rédigés en français. Toutefois, elle admettra aussi les notices écrites dans une des langues suivantes : anglais, allemand, italien, espagnol, latin. Les notices écrites dans une des cinq langues devront être accompagnées d'un résumé en français.

Un banquet, dont le prix de souscription sera fixé ultérieurement, réunira les membres du Congrès, à l'issue de leurs travaux.

Nous espérons que vous voudrez bien nous apporter le résultat de

vos différentes recherches et renouveler ainsi des relations scientifiques et amicales dont la Numismatique peut tirer un grand profit.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

La Commission d'organisation :

Le Président : Comte DE CASTELLANE, Président de la Société française de Numismatique.

Les Vices-Présidents : A. DE FOVILLE, Directeur de la Monnaie, Membre de l'Institut.

E. BABELON, Conservateur du département des médailles de la Bibliothèque nationale, Membre de l'Institut.

M. DE MARCHÉVILLE, Vice-Président de la Société française de Numismatique.

Les Membres : Louis BLANCARD, Correspondant de l'Institut.

R. MOWAT, de la Société des Antiquaires de France.

E. LALANNE, de la Société française de Numismatique.

F. MAZEROLLE, Archiviste de la Monnaie.

H. DENISE, Attaché à la Monnaie.

Le Secrétaire général : Adrien BLANCHET, Secrétaire général de la Société française de Numismatique.

Le Trésorier : L. SUDRE, Trésorier de la Société française de Numismatique.

RÈGLEMENT DU CONGRÈS INTERNATIONAL DE NUMISMATIQUE

Art. 1er. Conformément à l'arrêté ministériel en date du 11 juin 1898, il est institué à Paris, au cours de l'Exposition universelle de 1900, un Congrès international de Numismatique.

Art. 2. Ce Congrès s'ouvrira le 14 juin 1900, dans le Palais des Congrès ; sa durée sera de trois jours.

Art. 3. Seront membres du Congrès les personnes qui auront adressé leur adhésion au Secrétaire de la Commission d'organisation, avant l'ouverture de la session, ou qui se feront inscrire pendant la durée de celle-ci et qui auront acquitté la cotisation, dont le montant, fixé à vingt francs (or français), devra être envoyé au Trésorier de la Commission.

Art. 4. Les membres du Congrès recevront une carte qui leur sera délivrée par les soins de la Commission d'organisation.

Ces cartes, qui ne donnent aucun droit à l'entrée gratuite à l'Exposition, sont strictement personnelles. Toute carte prêtée sera immédiatement retirée.

Art. 5. La Commission d'organisation procédera, avant la première

séance, à la formation du Bureau du Congrès qui comprendra des membres étrangers.

Art. 6. Le Bureau du Congrès fixe l'ordre du jour de chaque séance.

Art. 7. Le Congrès comprend des séances et des visites à des établissements scientifiques.

Art. 8. Les membres du Congrès ont seuls le droit d'assister aux séances et aux visites préparées par la Commission d'organisation, de présenter des travaux et de prendre part aux discussions.

Les délégués des administrations publiques françaises et étrangères jouiront des avantages réservés aux membres du Congrès.

Art. 9. Les mémoires qui serviront de point de départ à la discussion devront être communiqués à la Commission avant le 15 avril 1900.

Art. 10. La durée des communications ne pourra excéder 20 minutes.

Art. 11. Les membres du Congrès qui auront pris la parole dans une séance devront remettre au Secrétaire, dans les vingt-quatre heures, un court résumé de leurs communications, pour la rédaction des procès-verbaux. Dans le cas où ce résumé n'aurait pas été remis, le texte rédigé par le Secrétaire en tiendra lieu, ou le titre seul sera mentionné.

Art. 12. La Commission d'organisation pourra demander des réductions aux auteurs des résumés : elle pourra effectuer ces réductions ou décider que le titre seul sera inséré, si l'auteur n'a pas remis le résumé modifié en temps utile.

Art. 13. Les procès-verbaux sommaires seront imprimés et distribués aux membres du Congrès, le plus tôt possible après la session.

Art. 14. Indépendamment de ces procès-verbaux, chaque membre du Congrès recevra un volume publié par les soins de la Commission d'organisation. Ce volume comprendra les mémoires et communications dont la Commission aura décidé la publication.

Art. 15. Le Bureau du Congrès statue en dernier ressort sur tout incident non prévu au Règlement.

Toutes les communications relatives au Congrès doivent être adressées à M. Adrien BLANCHET, Secrétaire de la Commission d'organisation, *Boulevard Pereire*, 164, *Paris*.

PROGRAMME

I. — *Numismatique antique.*

1. Ordre géographique à suivre dans la description générale des

monnaies du monde antique. Imperfection de l'ordre adopté par Mionnet. Peut-on y remédier sans bouleverser toute l'économie du système?

2. État actuel de la Numismatique celtibérienne.

3. Discuter des théories diverses sur l'introduction des statères de Philippe en Gaule.

4. Étudier les noms inscrits sur les monnaies gauloises.

5. Peut-on accepter intégralement la classification actuelle des monnaies de l'Étrurie?

6. Classement chronologique et géographique des monnaies frappées par les Carthaginois.

7. Rechercher les premiers portraits qui figurent sur les monnaies antiques de la Grèce.

8. Étudier les monnaies lyciennes au point de vue de l'origine et du sens des types monétaires.

9. Rechercher comment le type monétaire sassanide a pénétré dans le monnayage indien et quels sont les princes qui l'ont adopté.

10. Rechercher l'époque probable des monnaies en bronze, bilingues (en caractères chinois et kharoshthi) qui ont été récemment trouvées en Kachgarie.

11. Rechercher l'influence des types monétaires grecs sur ceux de la République romaine.

12. Discuter les explications proposées au sujet des monnaies de restitution.

13. Étudier les difficultés de l'histoire numismatique du règne de Gallien.

14. Étude sur les moules monétaires en terre cuite; liste complète des trouvailles de cette nature et relevé des monnaies moulées ou surmoulées dans l'antiquité.

15. Étude des monnaies barbares : 1° imitées des types grecs et romains; 2° présentant des types originaux. Leur importance pour l'histoire de la civilisation, au point de vue technique et esthétique.

II. — *Numismatique du moyen âge et moderne.*

16. Peut-on proposer actuellement une nouvelle explication relative à l'organisation des ateliers monétaires mérovingiens?

17. Rechercher si l'examen du titre du métal des monnaies carolingiennes peut fournir des renseignements utiles au classement des espèces sorties d'un même atelier.

18. Comment le *jus monetae* a-t-il été exercé par les premiers Capétiens ?

19. Signaler les monnaies citées dans des documents du moyen âge et non retrouvées.

20. Signaler les documents monétaires conservés dans les établissements publics ou privés.

21. Déterminer les raisons économiques qui ont fait pénétrer l'or arabe en Europe, à l'époque des Croisades.

22. Emprunts de types monétaires faits par la France aux pays voisins et réciproquement, à diverses époques. Montrer l'intérêt de la question au point de vue des relations politiques et économiques.

23. Rapport du marc de Cologne avec les différents marcs de France et d'Angleterre.

III. — *Numismatique contemporaine et questions monétaires.*

24. Examen critique et comparatif des types figurés sur les monnaies actuellement fabriquées par les divers États. En déduire les règles générales pour la composition de sujets historiques et allégoriques, à la fois esthétiques et intelligibles.

25. De l'utilité des différents apposés sur les monnaies. Y a-t-il lieu de les conserver à notre époque ?

26. Recherches sur les contremarques monétaires depuis l'origine jusqu'à nos jours. Recueil des documents qui font mention de ces signes.

27. Existe-t-il en Allemagne des documents concernant l'invention par le mécanicien d'Augsbourg dit « Chevalier du Saint-Sépulcre », des procédés mécaniques de fabrication monétaire, introduits en France sous Henri II et employés à Paris à la Monnaie des Étuves ou du Moulin ?

28. Étudier les moyens les plus efficaces pour combattre la contrefaçon des monnaies anciennes. Indiquer les mesures de répression que les divers gouvernements pourraient prendre contre les faussaires.

IV. — *Médailles et Jetons.*

29. De l'imitation par les graveurs étrangers, particulièrement en Belgique, des sujets allégoriques représentés sur les médailles françaises du XVIIIe siècle.

30. Rechercher les jetons français des XVIe et XVIIe siècles, frappées dans d'autres ateliers monétaires que Paris.

31. Classement des jetons de la maison d'Anjou ; rechercher ceux qui ont été frappés en Anjou et en Provence et ceux qui sont de fabrique italienne.

V. — *Questions diverses.*

32. Bibliographie numismatique. Dresser pour chaque pays une liste des catalogues imprimés des collections publiques des monnaies et médailles. Signaler les collections publiques dont il n'existe aucun catalogue.

33. Quels sont les ouvrages généraux dont la publication rendrait plus facile l'étude de la Numismatique.

Est-il possible d'établir des rapports permanents entre les sociétés numismatiques des divers pays?



Prix Bordin. — Dans sa séance publique du 4 novembre dernier, l'Académie des Beaux-Arts a décerné les récompenses suivantes :

Une médaille de 2.000 fr., à M. Roger Marx pour son ouvrage sur *Les Médailleurs français depuis 1789*, et une 2e médaille de 1.000 fr. à M. Henri de La Tour, pour son *Catalogue des jetons de la Bibliothèque nationale* [1].



NÉCROLOGIE

RAYMOND-CONSTANTIN SERRURE

Raymond Serrure, décédé subitement le 16 septembre 1899, dans sa 37e année, à La Varenne-Saint-Hilaire, était né à Gand, le 25 décembre 1862.

Petit-fils de Constant-Philippe Serrure, recteur de l'Université de Gand, fils de Constant-Antoine Serrure [2], bien connus par leurs nombreux et importants travaux sur la Numismatique et l'Histoire, Raymond Serrure prit de bonne heure le goût scientifique de ses ascendants, et publia, dès 1879, des *Mélanges* dans la *Rev. belge de Numismatique*. Doué d'une grande puissance de travail, il ne cessa pas de produire jusqu'à sa mort, et sut concilier les exigences de ses occupations commerciales avec les longues et patientes recherches que nécessite notre science.

1. Voy. les comptes rendus de ces ouvrages, *Rev. num.*, 1899, p. 121, et 1898, p. 540.
2. Voy. l'article nécrologique dans *Rev. num.*, 1898, p. 709.

On trouvera la bibliographie des œuvres de R. Serrure, antérieures à 1889, dans le *Répertoire des sources imprimées de la Numismatique française* (3 vol., 1889), rédigé par lui-même en collaboration avec M. Arthur Engel. Postérieurement à cette date, R. Serrure a écrit de nombreuses notices dans le *Bulletin de numismatique* qu'il dirigeait et dont le tome VI est en cours de publication. Depuis 1897, il éditait la *Gazette numismatique*, dirigée par M. F. Mazerolle, et il a inséré plusieurs articles dans ce recueil. Mais l'œuvre à laquelle R. Serrure se consacrait le plus est celle qu'il avait entreprise en collaboration avec M. Arthur Engel et qui devait former un traité complet de la Numismatique depuis le ve siècle jusqu'à nos jours. Deux volumes du *Traité de numismatique du moyen âge* ont paru en 1891 et 1894, et le premier volume du *Traité de numismatique moderne et contemporaine* a vu le jour en 1897. Un autre volume doit paraître prochainement.

On peut voir, même par ce rapide exposé, combien fut grand le labeur de R. Serrure, et quels services la Numismatique pouvait attendre encore de celui qu'une mort trop prompte vient d'enlever dans la force de l'âge.

Ad. Bl.



DANIEL DUPUIS

Daniel Dupuis, qui vient de mourir le 15 novembre, était né à Blois le 15 février 1849. Il avait remporté le grand-prix de Rome pour la gravure en médailles en 1872 et avait su acquérir un des premiers rangs parmi les maîtres de la Renaissance de la Médaille en France. Parmi ses médaillons, citons ceux du Père Lacordaire, du cardinal de Bonnechose, de Garnier-Pagès, de Chapelain, d'Eugène Guillaume, de Barrias, de Cavelier, de Floquet.

Il fut le créateur de nos nouvelles monnaies en bronze et avait beaucoup travaillé récemment pour le modèle du timbre-poste. Il venait de terminer aussi un projet de plaquette pour le Congrès de numismatique en 1900. Daniel Dupuis était officier de la Légion d'honneur depuis 1898. On trouvera le catalogue de son œuvre et sa biographie dans la *Gazette numismatique française* (t. II, 1898).

Ad. Bl.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

VIVÈS Y ESCUDERO (Antonio). *Monedas de las Dynastias Arabigo-españolas*, Madrid, 1893, 1 vol. gr. 8° de xc-550 p., sans pl., prix : 40 pesetas [1].

L'ouvrage de M. A. Vivès n'est pas, comme on pourrait le croire, un catalogue de sa collection de monnaies arabes d'Espagne, dans le genre de ceux qui ont déjà paru sur la matière, mais plutôt une sorte de *Corpus* de toutes les monnaies connues appartenant à diverses collections.

Il est précédé d'une longue introduction dans laquelle l'auteur expose sa classification. Elle est basée sur l'ordre chronologique des faits historiques. La section première comprend les monnaies primitives, celles frappées par les Arabes à l'imitation du monnayage latin et avec des légendes latines, pendant les années 85 à 98 de l'Hégire. M. V. dit que ces légendes ont résisté à toute interprétation ; mais à quoi sert alors le travail de M. Lavoix, qui précisément a eu pour résultat de fixer d'une manière à peu près définitive le sens de ces légendes. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas consulté plus attentivement cette partie du Catalogue français, bien qu'il le cite dans sa Bibliographie.

Avec la Section deuxième commence le monnayage arabe ; c'est d'abord celui des gouverneurs d'Espagne sous la dépendance des Khalifes d'Orient de 102 à 138 H., puis les monnaies des Émirs indépendants à partir de Abdelrahman (138 jusqu'en 316 H.) Le Khalifat de Cordoue, de 316 à 422 (Section III), présente un type monétaire nouveau.

La section suivante est consacrée aux Rois de Taïfas (415-508) et comprend les monnaies des petites dynasties de Malaga, Ceuta, Valence, Grenade, Tolède, Denia, Majorque, etc. Les Almoravides, puis les Almohades sont des dynasties d'origine africaine qui règnent

1. Nous sommes bien en retard pour annoncer cet ouvrage dont l'apparition remonte à près de sept ans, mais c'est tout récemment que M. Vivès a bien voulu nous l'envoyer, à la sollicitation de M. Arthur Engel.

en même temps sur la péninsule de 448 à 897 (sections V à VIII); le type de ce monnayage est la forme carrée; comme nombre (nos 1424 à 2237), il représente à peu près le tiers du monnayage total.

L'ensemble des pièces décrites s'élève à 2250, le Cabinet de France n'en a guère que la moitié. Toutes les pièces étant connues, M. V. a supprimé les dessins et les planches. Les monnaies sont décrites pour chaque prince par atelier monétaire et, dans chaque atelier, par ordre chronologique.

Les légendes arabes ne sont pas traduites[1]; c'est une lacune dans un livre de ce genre qui est plutôt un manuel et qui doit être complet par lui-même.

A la fin du volume se trouvent un index des formules religieuses (sans traduction), des dates, des ateliers monétaires et enfin des prix des monnaies avec indication des diverses collections publiques et privées. Ces prix nous ont paru très exagérés. En résumé, l'ouvrage de M. V. représente un travail considérable qui mérite d'être connu des érudits et des collectionneurs de monnaies musulmanes, auxquels il rendra de grands services.

E. Drouin.



Die antiken Münzen Nord-Griechenlands, unter Leitung von F. Imhoof-Blumer, herausgegeben von der königl. Akademie der Wissenschaften. Band I : Dacien und Mœsien, bearbeitet von Behrendt Pick. I Halbband. — Berlin, G. Riemer, 1899, in-4.

I

En 1888, sur l'initiative de M. Théodore Mommsen, l'Académie des sciences de Berlin décida d'entreprendre la publication d'une description générale des monnaies antiques de la Grèce septentrionale. Ce recueil devait être, dans la pensée même de ses inspirateurs, comme le premier chapitre d'une œuvre beaucoup plus vaste, embrassant la description des monnaies de l'antiquité hellénique tout entière. Effectivement, quelques années plus tard, en 1893, ce *Corpus nummorum graecorum* fut, en quelque sorte, officiellement annoncé comme l'un des projets de l'Académie, à l'occasion du cinquantième anniversaire du doctorat de M. Théodore Mommsen : ce savant déclara faire abandon à l'Académie de la somme considérable qui lui fut offerte, dans cette

1. Je n'ai trouvé qu'une erreur dans la transcription des mots arabes : c'est le nom *el Mahdi* (le dirigé par Dieu) qui est écrit à tort *Madhi*.

circonstance, par ses amis, ses élèves et ses admirateurs de tous pays, sous la condition spéciale de l'affecter à la publication du *Corpus* des monnaies grecques [1]. On peut donc croire que ce fut seulement pour ne pas paraître présenter au public un plan trop étendu et trop complexe, qu'en 1888 l'Académie de Berlin avait cru prudent et sage de restreindre, pour le moment, son programme numismatique à la Grèce septentrionale, et de concentrer sur ce domaine bien circonscrit, tout l'effort de ses collaborateurs, se réservant d'étendre ses investigations aux autres contrées helléniques, au fur et à mesure de l'achèvement des parties préalablement attaquées.

Après une dizaine d'années de recherches et d'efforts combinés, un demi-volume (*Halbband*) de ce vaste recueil vient de nous être livré : il est consacré aux monnaies grecques et gréco-romaines de la Dacie, de la Mésie supérieure et d'une partie de la Mésie inférieure. Le rédacteur principal et ordonnateur est M. Behrendt Pick, conservateur du Cabinet des médailles de Gotha. Le même savant doit rédiger la seconde partie de ce premier volume, qui comprendra, outre le reste de la Mésie inférieure, les monnaies des autres pays que baignait le Pont-Euxin, jusqu'à l'embouchure du Borysthène. A M. Pick aussi est réservée la composition du second volume qui sera consacré en entier aux monnaies de la Thrace. Le troisième volume est confié à M. Hugo Gaebler, du Cabinet des médailles de Berlin, qui doit y décrire les monnaies de la Macédoine, à l'exception de celles d'Alexandre le Grand. Dans son ensemble la publication est placée sous la direction du grand numismate de Winterthur, M. Fr. Imhoof-Blumer, et je suis tenté de croire que sans l'action, l'autorité et l'expérience de ce dernier, l'œuvre n'aurait pu que bien difficilement être entreprise.

Personne, aujourd'hui, ne saurait méconnaître que, pour l'étude approfondie de l'antiquité grecque et romaine, le groupement et la coordination des matériaux de toute nature parvenus jusqu'à nous, s'impose au préalable. Les *Corpus* de toute catégorie, aussi bien que les éditions critiques qui seront la gloire de l'érudition allemande contemporaine, rendent trop de services à chacun de nous, pour que leur utilité ait besoin d'être démontrée, et pour qu'on hésite à reconnaître le haut mérite des érudits qui en ont entrepris la patiente élaboration. Mais si ce groupement méthodique et cette coordination critique des matériaux nécessitent la coopération d'un grand nombre de collabora-

1. Voir, à ce sujet, une communication de M. B. Pick, dans les *Verhandlungen der 44 Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner* (in Dresden), 1897, p. 85.

teurs, et, de la part de ceux-ci, un esprit de discipline, voire même une certaine abnégation personnelle par rapport à l'impulsion directrice de l'œuvre, combien plus indispensables sont ces qualités, si l'on quitte le champ de l'archéologie figurée ou de l'épigraphie, pour aborder celui de la numismatique !

Ici, en effet, il ne s'agit plus seulement de rassembler des matériaux épars dans les collections publiques et privées, ou publiés dans des ouvrages plus ou moins répandus, d'en donner une description exacte, une interprétation justifiée, une bibliographie abondante. Ce travail ne saurait suffire en numismatique. La frappe d'une monnaie ne peut être assimilée à la gravure d'une inscription, à la fabrication d'une œuvre de céramique ou de sculpture. A chaque émission monétaire, des pièces identiques, presque toujours en très grand nombre, se sont simultanément répandues dans le commerce ; elles se retrouvent aujourd'hui entre nos mains, plus ou moins nombreuses, dans un état de détérioration qui varie avec chaque exemplaire. Le numismate qui entreprendrait de décrire, le *Corpus* qui aurait la prétention d'énumérer toutes ces pièces semblables, les unes à la suite des autres, sous prétexte qu'elles sont conservées dans des collections différentes ou diversement incomplètes dans leurs légendes et leurs types, se livrerait à une besogne sans fin, puérile et scientifiquement inutile. Tout autre est la tâche du rédacteur d'un *Corpus nummorum*.

Il doit, après avoir pris une connaissance minutieuse de tous ces exemplaires disséminés, se livrer à un examen comparatif pour arriver à établir la description rigoureuse et complète, non pas d'un exemplaire choisi ni même des meilleurs exemplaires, mais de la pièce type, telle qu'elle est sortie du coin monétaire. Et l'on conçoit que pour atteindre à cette reconstitution du coin qui, elle seule, nous donne véritablement l'œuvre antique, le numismate soit obligé de faire concourir deux, trois, cinq ou dix exemplaires plus ou moins frustes, empruntant à chacun de quoi compléter ses voisins ; des renvois ou des signes typographiques spéciaux indiqueront, au besoin, dans la description définitive, comment l'opération a été faite, et où chaque morceau de cette sorte de mosaïque a été retrouvé, de façon à permettre à quiconque un contrôle scientifique.

On saisit, par là, le côté particulièrement délicat, méticuleux, difficile de l'entreprise nouvelle que l'Académie de Berlin vient d'inaugurer. La publication des catalogues des divers musées numismatiques ou des collections privées, — publication qui offre des difficultés d'un autre ordre et ne poursuit pas le même idéal, — peut être considérée comme un acheminement à ce recueil général. Elle en est la prépara-

tion directe, car si tous les catalogues particuliers étaient édités, le *Corpus nummorum* devrait résulter, non point de l'accumulation quantitative et de l'intercalation de toutes les pièces décrites, mais bien de la fusion éliminatrice et de la pénétration réciproque de toutes les descriptions en un nombre d'articles égal seulement à la diversité des coins.

Les avantages scientifiques d'un recueil général ainsi compris sont inappréciables. Le premier, c'est de donner le tableau complet jusqu'aux plus récentes découvertes, de la numismatique de chaque ville, en nous dispensant de recourir à une foule de monographies partielles ; le second, c'est de débarrasser la numismatique des répétitions nécessaires des catalogues particuliers ; un troisième avantage, enfin, c'est de rectifier les erreurs de description, si nombreuses parce qu'elles étaient presque inévitables, qui émaillent les anciens ouvrages où sont décrits tant d'exemplaires plus ou moins incomplets ou frustes, source féconde de fausses attributions ou de lectures controuvées qui se répercutent de livre en livre, parfois depuis deux siècles.

Les recherches critiques des rédacteurs du *Corpus nummorum* ont dû porter aussi bien sur les médailliers où sont classées les pièces qu'il est indispensable d'examiner toutes, *de visu*, que sur les ouvrages anciens ou récents, où sont décrits des exemplaires de chaque pièce. Pour ce relevé des monuments originaux, la publication berlinoise a pu, d'abord, profiter des notes abondantes et sûres dues à la longue expérience de M. Imhoof-Blumer. De plus, M. Jean Svoronos, aujourd'hui conservateur du Cabinet numismatique d'Athènes, a été chargé de prendre, sur place, la description des exemplaires conservés dans les Cabinets de Paris, d'Angleterre, des Pays-Bas, de Munich. De son côté, M. Pick, contrôlant le travail de ses collaborateurs, a visité tour à tour les Cabinets de Vienne, de Berlin, de Paris, d'Athènes, de Sofia et d'autres encore ; il signale, en particulier, parmi ceux qui l'ont aidé dans sa tâche ardue, MM. Hugo Gaebler, de Berlin, Arthur Lœbbecke, de Brunswick et E. Tacchella, de Sofia.

Quant à la littérature numismatique dont il a dû opérer le dépouillement, M. Pick fait de prudentes réserves relativement aux auteurs des siècles derniers, à cause de la défectuosité de leur méthode et des erreurs de description qui y pullulent. Il n'y a puisé qu'avec une extrême circonspection, ne tenant compte que des descriptions que son expérience personnelle lui a permis de croire exactes. Déjà, d'ailleurs, ces anciens ouvrages avaient été soumis à un examen critique par notre Mionnet devant lequel, malheureusement, ont trouvé grâce trop de lectures erronées, inadmissibles. Les ouvrages récents offrent

plus de garanties d'exactitude : il eût été, cependant, bien imprudent de se dispenser de confronter leurs descriptions avec les pièces originales ; comme pour les textes épigraphiques, rien ne saurait suppléer à l'examen et à la manipulation directe des monuments.

Arrivé au terme de ce labeur qui exige une patience et une perspicacité consommées, M. Pick observe, non sans quelque mélancolie, que le rapprochement de ces milliers de monnaies appartenant à un champ très restreint de la numismatique lui a démontré, avec une saisissante éloquence et par une induction rigoureuse, jusqu'à quel point le recueil général qu'il a rédigé est encore incomplet, et quelle faible portion du numéraire des anciens est connue de nous jusqu'à présent, par rapport aux lacunes qui restent à combler.

Dans l'exécution du plan dont nous venons d'exposer les grandes lignes, M. Pick a procédé de la manière suivante, pour le demi-volume que nous avons sous les yeux. En tête de chaque province, un résumé historique et géographique, des données sobres et précises sur les émissions monétaires, les dates mentionnées sur les pièces, l'explication des types et des légendes. Pour la Dacie, en particulier, il n'y a qu'un atelier monétaire : il était sans doute à Sarmizegetusa. Le monnayage dure seulement depuis l'an I de la Province, sous Philippe, le père, jusqu'à l'an XI, sous Gallien ; les pièces portent généralement les emblèmes des légions *V Macedonica* et *XIII Gemina* et les lettres D F (*Dacia felix*) qu'on a si souvent mal lues ou mal interprétées. La Mésie supérieure n'a également qu'un atelier, Viminacium, et ses monnaies, datées suivant le comput provincial, s'échelonnent depuis Gordien-le-Pieux jusqu'à Gallien. Les lettres qu'on y lit souvent PMS COL VIM doivent s'interpréter : *Provincia Mœsia superior. Colonia Viminacium.*

Avec la Mésie inférieure, la numismatique devient plus variée, plus intéressante ; les ateliers sont nombreux ; dans ce premier demi-volume, M. Pick ne traite que des suivants : Callatia, Dionysopolis, Istrus, Marcianopolis et Nicopolis. Le monnayage de cette région commerçante, baignée par le Pont-Euxin, commence dès l'an 300 avant notre ère, et son importance historique est fondamentale. Les fastes administratifs de la province y sont, pour ainsi dire, consignés d'année en année, par les noms des gouverneurs (ἡγεμών, *praeses*) dont nous pouvons ainsi établir la suite chronologique. La mythologie et les légendes locales sont interprétées dans des types nombreux et variés dont M. Pick nous donne parfois une explication toute nouvelle, comme, par exemple, pour le Θεὸς μέγας, d'Istrus, méconnu jusqu'ici sous l'appellation de Sérapis cavalier.

A la suite de la description de chaque pièce-type, M. Pick énumère les collections où il en a relevé des exemplaires ou des variantes; de telles mentions s'élèvent parfois jusqu'à cinquante. Il ajoute ensuite la bibliographie de chaque exemplaire. Les pièces publiées par des auteurs anciens, et dont les originaux n'ont pu être retrouvés, sont rejetées en notes, à leur place chronologique; il en est de même des pièces fausses (qui ont passé pour authentiques), suspectes, ou dont la description défectueuse peut motiver des réserves ou prêter à de courtes observations. Bref, la sûreté de l'érudition, l'immense étendue des recherches, la condensation du travail collectif, sont en quelque sorte rehaussées par un ordre et une disposition matérielle dont la clarté ne laisse rien à désirer; l'ensemble est digne d'admiration.

II

Il m'a semblé qu'il était utile d'entrer dans les détails qui précèdent, pour faire ressortir l'économie générale et le caractère spécial du nouveau *Corpus*, en montrer les difficultés pratiques, mettre en relief ce qui le distingue des grands répertoires épigraphiques ou archéologiques.

Aussi bien, ce n'est pas la première fois que se manifeste l'idée de constituer un *Corpus nummorum* pour l'antiquité. On peut même dire que dès le début des études numismatiques, au XVIe siècle, la préoccupation première des auteurs fut de donner le recueil général des monnaies anciennes. En publiant ses *Imagines illustrium*, en 1517, Andreas Fulvius avait la prétention de reproduire les effigies de tous les rois, empereurs ou autres personnages dont les monnaies étaient censées nous avoir conservé les traits. Après lui, les autres éditions d'*Imagines* ou d'*Effigies virorum*, le *Promptuaire des médailles* et les recueils analogues, renchérissant les uns sur les autres, nous donnent des suites d'images, les unes empruntées aux monnaies anciennes, les autres effrontément supposées, de tous les grands hommes depuis Adam, Noé et les autres patriarches, jusqu'à François Ier ou Henri II. On assiste ainsi, au XVIe siècle, dans la littérature numismatique, à une véritable débauche de *Corpus* qui, n'étant guère que des recueils de pièces apocryphes, n'offrent d'intérêt que pour l'histoire de la gravure moderne.

Un jour, un médecin de Vienne, Wolfgang Lazius (1514-1565), conçut le projet de rédiger un recueil non seulement plus complet que ceux qui étaient dans les mains de tous les fervents de la numismatique, mais un répertoire universel, auquel rien ne manquerait, et où toute personne possédant une pièce ancienne serait assurée de l'y trouver

reproduite, classée, expliquée. En 1558, ce numismate vraiment fanatique publia le premier fascicule de ce recueil encyclopédique, sous ce titre : *Commentariorum vetustorum numismatum maximi scilicet operis et quatuor sectionibus multarum rerum publicarum per Asiam, Aphricam et Europam antiquitatis historiam nodosque Gordianis difficiliores comprehendentis, specimen exile, ceu ex tecto tegula quœdam C. Julii dictatoris, Augusti et Tiberii Cæsaris monetam, si quæ ex argento in forulis S. R. R. M. extat, explicans, tabulam videlicet sectionis tertiæ partis secundæ primam.* Vienne, 1558, in-fol.

Dans la dédicace à Martin Cusman, conseiller de l'empereur Ferdinand, Lazius s'excuse de ne présenter que ce faible spécimen (*specimen exile*) emprunté à la seconde partie de la troisième section de l'ouvrage qu'il doit bientôt mettre au jour et qui comprendra la description de près de 700.000 médailles (*pene DCC millia nummorum*). Pour le moment, il ne présente au lecteur qu'une modeste tuile (*ex tecto tegula quaedam*) de la gigantesque construction numismatique à laquelle il travaille depuis si longtemps, *non sine magno sudore*, et qui va trancher des difficultés plus compliquées que le nœud Gordien, donner la clef des histoires les plus obscures (*historias abstrusiores*). Mais Lazius, on le croira sans peine, s'en tint à ces redondantes promesses. Le fascicule in-folio qui les contient parut seul : il n'a qu'une planche et il ne donne, assurément, point lieu de regretter l'avortement de l'entreprise [1].

Les recueils de Hubert Goltz (*Goltzius*), de Fulvio Orsini (*Fulvius Ursinus*) et de leurs émules, se restreignent, en général, aux séries romaines, et encore sont-ils loin d'être complets. Pour leur élaboration, toutefois, les auteurs se sont donné la peine de parcourir l'Europe, comme le font aujourd'hui les savants de Berlin. Le Hollandais Hubert Goltz, pour citer un exemple, quitte Anvers vers 1557, visite en Hollande 200 cabinets de médailles, en France plus de 200, dont 28 à Paris ; 175 en Allemagne, plus de 380 en Italie. Rentré dans sa patrie, il met ses notes en ordre et rédige des catalogues que déparent malheureusement une énorme quantité de pièces fausses ou imaginées dans le but puéril de combler des lacunes. On a compté jusqu'à 805 pièces apocryphes contre 12 authentiques, dans 35 des planches de Goltz. Les sévères critiques que Eckhel adressa plus tard au savant hollandais sont donc pleinement justifiées ; néanmoins, il convient de tenir compte de l'époque où Goltz vécut et de la manie de la contrefa-

1. Cf. le P. Jobert, *La science des médailles*, édit. de 1739, t. I, p. 66-67.

çon qui régnait alors, comme une maladie endémique, dans le monde des antiquaires.

Enea Vico, Sébastien Erizzo, Jacques de Strada et vingt autres compilateurs de la fin du XVIe siècle, ne furent guère que les éditeurs de séries plus ou moins amples d'*Imagines illustrium*. Il faut descendre jusqu'à Jean Vaillant pour trouver, sinon un nouvel essai de *Corpus nummorum*, du moins une suite de monographies descriptives qui en tiendra lieu pendant longtemps. Vaillant fit comme Fulvio Orsini et Hubert Goltz : il voyagea, parcourut plusieurs fois, à la poursuite des médailles, la France, l'Italie, la Sicile, la Grèce, la Hollande, l'Angleterre. Il faillit même être victime de son zèle pour la numismatique, puisqu'il fut fait prisonnier par les corsaires barbaresques et emmené en captivité à Tunis. Tout le monde sait à quel procédé héroïque il eut recours pour dissimuler aux pirates une demi-douzaine de pièces d'or qu'il portait sur lui. On demeure étonné qu'un seul homme ait pu visiter et décrire les innombrables collections que Vaillant cite dans ses écrits. Le premier, en outre, il apporta dans ses lectures et son classement une méthode critique et un souci de l'exactitude qui préserveront toujours sa mémoire de l'oubli.

Le Suisse André Morell (1646-1703) reprit plus directement que Vaillant l'idée d'un *Corpus nummorum*. Appelé à Paris par Charles Patin en 1680, protégé par le duc d'Aumont, encouragé par Spanheim et Vaillant, André Morell qui joignait à la connaissance pratique des médailles le talent d'un dessinateur habile, fut chargé par Louis XIV de classer et dessiner les séries du Cabinet du Roi, qu'on venait d'installer au palais de Versailles. Cette tâche ne suffit pas à l'ambition de Morell qui rêva, à son tour, de dessiner toutes les pièces antiques conservées dans les divers cabinets de l'Europe. Il se mit à l'œuvre et publia en 1683 un essai de ce répertoire général, sous ce titre : *Specimen universæ rei nummariæ antiquæ*. Morell annonce que l'ouvrage contiendra les images et le commentaire descriptif de vingt-cinq mille pièces. Même restreint à ce chiffre qui ne visait qu'un choix, le projet était prématuré ou trop vaste : il n'aboutit point. En dehors du *Specimen*, il ne nous reste que le *Thesaurus Morellianus*, œuvre posthume, éditée en 1734, par Sigebert Havercamp, et qui comprend seulement les monnaies de la République romaine et des premiers Césars : c'est un simple chapitre de la trop vaste entreprise du numismate bernois.

Ni Pellerin, ni Eckhel, ni Rasche qui, pourtant, vint à bout de son grand *Dictionnaire numismatique*, ni Barthélemy, ne caressèrent le rêve d'un catalogue général de toutes les monnaies grecques et romaines. Ce fut seulement avec Mionnet que la littérature numisma-

tique s'enrichit d'un recueil assez ample pour pouvoir en tenir lieu, au moins pendant longtemps. Mais il est remarquable que si Mionnet a réussi à composer ce grand répertoire, cela tint peut-être surtout à ce que son plan fut, au début, des plus modestes, et que ses ambitions ne grandirent, pour ainsi dire, que par échelons, avec le succès qui couronnait ses essais successifs.

En l'année 1800, Mionnet, employé au Cabinet des Médailles, où l'avait appelé l'abbé Barthélemy, conçut le projet d'une collection d'empreintes en soufre des plus belles monnaies grecques et romaines, destinée à propager le goût de la numismatique et à faciliter l'étude des pièces anciennes aux amateurs et aux artistes. Mionnet moula lui-même les médailles et installa à son domicile privé un magasin et un atelier où, des matrices qu'il avait faites, il tirait des empreintes qu'il vendait pour un prix modique. Ce fut pour propager l'écoulement de ces moulages qu'il fit imprimer la première édition de son catalogue, à titre de réclame commerciale. Le titre en était : *Catalogue d'une collection d'empreintes en soufre de médailles grecques et romaines.* Prix, 1 fr. 50 centimes. Paris, impr. Crapelet, an VIII. Petit in-8° de VIII et 79 pages (sans nom d'auteur).

Ce premier catalogue comprend seulement 1.473 numéros. Mais Mionnet annonce dans la préface son intention de le développer : « Cette collection, dit-il, pourra, par la suite, monter de 10 à 12.000. Le catalogue sera rangé dans le même ordre et toutes les médailles contenues dans celui-ci s'y trouveront insérées dans leurs provinces respectives. Les personnes qui désireront acquérir cette collection, soit en totalité ou en partie, adresseront leurs lettres, franc de port, au citoyen Mionnet, rue des Blancs-Manteaux, n° 37. On pourra voir cette collection les décadis matin, depuis huit heures jusqu'à deux. Le prix de cent empreintes, prises à Paris, est de 30 francs. On fera une remise à ceux qui prendront la collection complète. »

Le succès vint rapide : c'était le temps ou l'école de David, par son engouement pour l'antique, opérait une véritable révolution dans les arts. Mionnet fut vite amené à dépasser le chiffre de 12.000 empreintes qu'il se proposait d'exécuter. Il moula plus de 20.000 pièces et dut en publier un nouveau catalogue qui se trouvait être, par le fait, la description des 20.000 médailles antiques les plus importantes du Cabinet, dans l'ordre où Barthélemy les avait classées. Telle fut la genèse toute prosaïque de l'ouvrage célèbre dont le titre complet explique clairement l'objet : *Description de médailles antiques grecques et romaines, avec leur degré de rareté et leur estimation.* Ouvrage servant de catalogue à une suite de plus de vingt mille empreintes en

soufre prises sur les pièces originales, par T. E. Mionnet. Tome premier, Paris, 1806. — Le tome sixième et dernier parut en 1813; Mionnet y ajouta un septième volume de planches. « En présentant aux amateurs, dit-il dans l'introduction, les moyens d'acquérir en tout ou en partie, cette grande collection d'empreintes, il était indispensable, pour donner une idée de son importance, de l'accompagner d'un catalogue où chaque pièce se trouve classée et décrite; c'est ce que j'ai tâché de faire avec précision et clarté..... Et comme on m'a fait entrevoir que ce catalogue pouvait devenir le livre classique le plus étendu et le plus usuel que nous ayons sur les médailles, si j'y faisais connaître le degré exact de rareté, la fabrique et la valeur de chaque pièce, je me suis décidé à entreprendre cet ouvrage. »

Vente de moulages, indications sur le degré de rareté des pièces, prix courants, tels furent les mobiles essentiellement pratiques de Mionnet dans la poursuite de son œuvre, et aussi, disons-le, les véritables causes de son succès. Un second ouvrage, le *Supplément*, suivit le premier, le compléta en empruntant la plupart de ses matériaux aux cabinets étrangers et aux anciennes publications, achevant ainsi de donner à l'ensemble son ampleur et son caractère encyclopédique. Le *Supplément* a neuf volumes qui parurent de 1819 à 1839, portant à plus de 52.000 le nombre des médailles décrites. C'est seulement dans la préface que, pour la première fois, Mionnet se place au point de vue scientifique et affiche la prétention presque justifiée de donner un *Corpus nummorum* pour les séries grecques :

« Je me suis donc attaché, dit-il, à donner (dans la première partie) la description de la totalité des médailles du Cabinet du Roi; mais ensuite (dans le *Supplément*), je me suis borné à faire, dans les autres collections, le choix de celles qui, en ne laissant aucun doute sur leur authenticité, pouvaient s'appliquer à la mythologie, aux temps héroïques, à l'histoire, à la géographie et à la paléographie, et servir en même temps à déterminer à peu près les différentes époques de l'art monétaire chez les Grecs, depuis son origine jusque vers le IVe siècle de l'ère vulgaire. »

Un volume de Tables générales (1837), un Atlas de géographie numismatique (1838) et un volume sur le poids des médailles grecques (1839), complètent les deux parties de ce répertoire qui devait, jusqu'à maintenant, rester le *standard work* de la numismatique grecque, à côté de l'immortelle *Doctrina* d'Eckhel.

L'infatigable Mionnet eût voulu entreprendre un travail analogue sur les séries romaines, mais il est des bornes aux forces humaines et, dans

ce domaine, il ne publia qu'un choix, en deux volumes, bien oubliés depuis la description générale d'Henry Cohen.

Je n'étonnerai personne en disant que l'œuvre de Mionnet se ressent de la façon défectueuse dont elle a été conçue et poursuivie. En outre, quand l'auteur décrit les pièces qu'il a eues en mains propres, il est, en général, exact et sûr ; mais dans son *Supplément*, il s'est montré trop complaisant pour les anciens auteurs et il a souvent puisé aux plus mauvaises sources comme si tout lui eut paru bon pour combler une lacune. Chose plaisante, il lui arrive même, après avoir donné la lecture exacte d'une pièce, d'après l'original du Cabinet des médailles, d'en reproduire une ou plusieurs descriptions erronées, d'après différents livres, sans s'apercevoir qu'il s'agit de la même médaille interprétée diversement. D'autres erreurs, des attributions fausses, de nombreuses lacunes rendaient, depuis longtemps, désirable une refonte *du Mionnet* ou son remplacement. Déjà, pour l'Asie mineure, Waddington a consacré une grande partie de sa carrière à rédiger un recueil général que la mort ne lui a pas permis d'achever ; mais son volumineux manuscrit donné à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par Mme Waddington, sera prochainement livré à l'impression. Le vaste champ de la numismatique grecque se trouve donc attaqué sur deux points à la fois, en Asie mineure par Waddington, en Europe par le recueil de l'Académie de Berlin. L'œuvre de Mionnet ne va pas tarder à être absorbée, annihilée, comme l'ont été les recueils épigraphiques des Gruter, des Muratori et même des Bœckh. Mais ces travaux nouveaux, plus perfectionnés, définitifs même, ne nous dispensent pas de saluer avec respect le passé en lui disant adieu, d'honorer les efforts de nos devanciers, de reconnaître les services qu'ils ont rendus. Ces nobles sentiments, M. Pick les professe hautement à l'égard de Mionnet, dont le livre, dit-il, a été de la plus grande utilité, comme le plus vaste recueil des monnaies grecques qui ait jamais été formé. M. Pick annonce même qu'à la fin de chacun des volumes du nouveau *Corpus* on trouvera une table de concordance des numéros nouveaux avec ceux de Mionnet ; ces renvois constitueront en quelque sorte un hommage perpétuel au savant français : c'est la justice que l'on doit aux précurseurs.

E. Babelon.

(Extrait du *Journal des Savants*, cahier de juillet 1899.)

*
* *

Castellani (Giuseppe). *Notizie di Pietro da Fano medaglista*, Rocca S. Casciano, typ. Cappelli, 1898, in-8° de 7 p.

De Pietro da Fano, on possède trois médailles signées, mais non datées, qui paraissent avoir été exécutées vers 1462 : celle de Louis III de Gonzague, marquis de Mantoue, celle du doge Malipieri et celle de la dogaresse Giovanna Dandolo. A cela se bornait tout ce qu'on connaissait de cet artiste. Pas un document n'avait été signalé avant la publication des deux lettres qui font l'objet du travail de M. G. Castellani et qui avaient été découvertes par U. Rossi. L'une d'elles fut écrite par Louis III à son trésorier Albertino Pavesi, le 11 février 1464 ; l'autre est la réponse du trésorier à son maître. De ces deux pièces, il résulte qu'un certain Pietro da Fano, qui paraît être notre médailleur, faisait partie de la maison du marquis de Mantoue à la fin de 1463 et au commencement de 1464.

Je me range volontiers à l'opinion de M. Castellani identifiant ce Pietro avec le médailleur qui signait : OPVS PETRI DOMO FANI et qui modela l'effigie de Louis III ; mais je ne puis accepter la date de 1452 qu'il propose pour cette médaille. Si l'on admet, avec A. Heiss et U. Rossi, et aussi avec M. Gruyer, que la médaille de Lodovico III Gonzaga modelée par Pisanello a été exécutée en 1447, la date de 1452 devient inadmissible pour la pièce de Pietro. Ces deux effigies ont été certainement exécutées à plus de 5 ans de distance l'une de l'autre. Lodovico paraît encore jeune sur la médaille de Pisanello (il n'a alors, en effet, pas plus de 33 ans) ; tandis que sur celle de Pietro da Fano il semble arrivé à la pleine maturité. Les traits se sont épaissis, le nez s'est accentué, la joue est devenue pendante, l'attitude générale est massive : ce n'est plus là un homme de 38 ans. On peut conclure, je crois, avec vraisemblance, que cette médaille de Lodovico n'a pas été modelée avant 1463, époque à laquelle nous savons que Pietro da Fano se trouvait justement auprès du marquis, après avoir probablement quitté Venise, où il venait d'exécuter les médailles de Malipieri et de Giovanna Dandolo.

Les effigies de Pietro, quelle valeur qu'on veuille leur attribuer, avec M. Castellani, ne méritent pas d'être placées au même rang que celles de Pisanello, dont elles rappellent le style. Les œuvres de notre médailleur, ainsi qu'on peut aisément le constater, se rapprochent de celles de Giudizani, qui travaillait vers 1460, et surtout de celles du peintre et médailleur vénitien, Giovanni Boldu, dont quelques pièces portent

les dates de 1457, 1458 et 1466. Pietro avait dû être en relation avec Boldu pendant son séjour à Venise ; en tout cas il a subi bien directement l'influence de celui-ci. On peut même constater qu'il a purement et simplement copié son Amour à l'arc, du revers de la médaille de Lodovico, sur cet Amour accoudé sur une tête de mort et tenant une flamme, qui se voit au revers de la médaille où Boldu s'est représenté lui-même, et au revers de celle où figure Caracalla. La première de ces deux dernières pièces portant le millésime de 1458, il s'ensuit qu'elle est antérieure à la médaille de Lodovico III par Pietro da Fano, si toutefois on veut bien admettre la date que nous proposons pour celle-ci. La comparaison entre ces deux œuvres amènera aussi, croyons-nous, à une autre conclusion, c'est que le talent de Pietro est manifestement inférieur à celui de son émule, Jean Boldu.

H. de La Tour.



Blanchet (Adrien) et de Villenoisy (Fr.), *Guide pratique de l'antiquaire*. Paris, Leroux, 1899. Petit in-8° de 268 p.

Ce livre, essentiellement pratique, s'adresse à tous les antiquaires. Ainsi l'ont voulu les auteurs, ainsi l'indique le titre qui est parfaitement d'accord avec la réalité.

Le titre n'étant cependant pas très explicite, je veux indiquer tout d'abord ce que renferme ce volume dû à la collaboration de deux auteurs bien connus des archéologues.

D'une part, ce travail a trait à tout ce qui touche à la découverte, au classement et à la conservation des objets quelconques pouvant intéresser un antiquaire. C'est le sujet de la première partie. D'autre part, il s'occupe de tous les modes de reproduction, plastique ou photographique, des mêmes objets ; et c'est la seconde partie.

La première partie, formant le premier livre, constitue le domaine exclusif de M. Blanchet. Dans le premier chapitre, l'auteur s'occupe de la loi sur les fouilles, de la recherche des antiquités, de la manière de faire des fouilles, du nettoyage superficiel et de l'emballage ; dans le deuxième, il enseigne comment classer les objets selon leur substance, comment nettoyer et conserver les matières inorganiques. Le troisième chapitre est entièrement consacré aux procédés de nettoyage des matières organiques. La restauration et la reconstitution scientifiques des objets forment la matière du quatrième et dernier chapitre de ce premier livre.

Dans la deuxième partie, M. de Villenoisy étudie la reproduction des

monuments par la photographie et surtout par le moulage, ce dernier mot étant pris dans son acception la plus large. L'étude des reproductions par le moulage est de beaucoup la plus importante. L'auteur traite séparément de la fabrication du moule et de son utilisation, c'est-à-dire du tirage des contre-types ; il passe méthodiquement en revue toutes les substances utilisables pour ces divers travaux : substances fluides ou semi-fluides, pâtes plastiques et mastics, substances liquides à chaud. Les usages du dépôt chimique, par le moyen de la galvanoplastie, y sont également indiqués, ainsi que les divers procédés d'estampage. Le chapitre concernant la photographie donne un résumé succinct des résultats actuellement acquis à la science et à la pratique. Enfin, en deux appendices particulièrement intéressants, M. de Villenoisy examine les solutions à donner à quelques problèmes de moulage, puis il indique les méthodes à préférer pour chaque genre d'objets. Je signale spécialement ces deux derniers chapitres. Dans les guides plus ou moins similaires à celui-ci, on se trouve souvent perdu au milieu d'un dédale de formules, entre lesquelles on n'ose pas faire un choix, car aucune d'elles n'a été personnellement expérimentée par l'auteur, celui-ci s'étant contenté de les recueillir sans critique, çà et là, au hasard de ses lectures. Ici, c'est l'inverse ; et il n'est pas une seule recette indiquée dans ces deux chapitres qui n'ait été expérimentée par l'auteur lui-même ou au moins sous ses yeux. En ce qui concerne le premier livre, M. Blanchet a fait des recherches considérables (dont une copieuse bibliographie montre toute l'étendue), pour connaître les procédés employés dans les divers pays du monde : en Allemagne, en Autriche, en Suisse, en Belgique, en Espagne, en Grèce, en Angleterre, dans le grand-duché de Luxembourg, en Russie, en Italie. Il était impossible évidemment à M. Blanchet de refaire lui-même les expériences déjà faites dans tous ces pays ; l'auteur déclare d'ailleurs, quand besoin en est, qu'il ne se porte point garant de la réussite et de l'innocuité absolue de telle ou telle opération. On n'en trouve pas moins là un ample recueil de recettes puisées à de bonnes sources auxquelles il est toujours loisible de recourir. Ces recettes ont été pour la plupart expérimentées nombre de fois, mais il va sans dire qu'il en est cependant quelques-unes dont il ne faudrait user qu'avec prudence. La réussite de l'opération dépend souvent de la nature et de l'état du monument.

Ce volume sera favorablement accueilli, nous en sommes certain. Il était attendu, car il vient combler de nombreuses lacunes. Des travaux ont été publiés à diverses époques et dans divers pays traitant tel ou tel point de ce vaste sujet. Mais ces travaux, très spéciaux pour la

plupart du temps, tirés à petit nombre d'exemplaires rapidement épuisés, ne visaient d'ordinaire qu'une certaine catégorie d'objets et un petit nombre de procédés; tel l'*Essai*, bien connu, de Bonnardot, sur l'art de restaurer les estampes et les livres, ouvrage épuisé depuis longtemps. Il n'existait en tout cas aucun guide, aucun manuel embrassant l'ensemble des procédés qui permettent à l'antiquaire de découvrir, de conserver et de reproduire l'un de ces mille objets susceptibles d'entrer dans une collection.

Les auteurs ont parfaitement rempli leur programme, cependant fort vaste. Ils me permettront toutefois d'émettre un regret : ce n'est point une critique, c'est un simple *desideratum*. Pourquoi n'avoir pas ajouté un chapitre sur les reproductions graphiques et photographiques? Supposez que nous possédions un objet important, impossible à mouler et condamné à une destruction certaine, nous voici abandonné avec notre cliché photographique, ou négatif, chose fragile en elle-même, et qui ne peut donner que des épreuves d'un tirage lent, coûteux et d'une instabilité certaine. Nous aurions désiré que les auteurs nous indiquassent, succinctement, en même temps que les divers procédés de dessin et leur utilisation, les moyens de transformer ce fragile cliché photographique en un autre cliché (en relief ou en creux) encrable aux encres grasses et pouvant fournir, dès lors, des tirages rapides et des épreuves assurées d'une durée indéfinie, aussi permanente du moins que celle du papier lui-même. Grâce à MM. Blanchet et de Villenoisy, nous apprenons à diriger nos recherches, à conduire utilement et sagement des fouilles, à tirer tout le parti possible des monuments découverts en les conservant et en les classant ; nous n'en restons pas moins perplexes quand nous voulons publier l'objet étudié par nous et le faire reproduire afin de conserver sa figure à toujours. Cette conservation n'est pas assurée, puisque nous ne le dessinons pas, puisqu'il est impossible de le mouler et que nous n'avons en main qu'un simple négatif photographique. On entend très souvent, il est vrai, poser cette question : Comment m'y prendrai-je pour nettoyer et conserver l'objet que je viens d'acquérir? Mais cette autre question n'est-elle pas aussi fréquente : Comment pourrai-je le faire reproduire?

Nous souhaiterons donc en terminant, à cet excellent et si utile volume, une seconde et très prochaine édition qui permette aux auteurs de faire droit à la modeste requête que je leur présente en ce moment.

H. DE LA TOUR.

*
* *

Wroth (Warwick). *Catalogue of the greek coins of Galatia, Cappadocia and Syria.* Londres, 1899, in-8° de xci et 341 p. avec une carte et 39 pl. « autotype ».

Le nouveau catalogue est conçu d'après le plan ordinaire de ceux du British Museum. M. Wroth a suivi le classement adopté dans les ouvrages les plus récents sur la numismatique de ces provinces et a compris dans son travail les rois de ces différentes provinces, excepté les rois de Syrie dont le catalogue avait été dressé dès 1878 par M. P. Gardner.

L'ensemble du volume n'offre pas une très grande variété de types et on le comprendra nettement si l'on remarque que les ateliers de Césarée et d'Antioche occupent à eux seuls près de la moitié du volume. Toutefois, on peut signaler, parmi les plus intéressantes, les monnaies suivantes :

Un petit bronze de la Commagène porte la légende ΠΙΣΤΙΣ, qui indiquerait, suivant M. Wroth, l'ère de paix inaugurée par la réunion de la Commagène à la province de Syrie, probablement vers 72 de notre ère. Des pièces de Cyrrhus de Cyrrhestique représentent Zeus *Kataibates* (Jupiter fulgurant), dont le nom était inscrit sur les rochers de Melos et qui avait des autels à Olympie et à Athènes. Les monuments le représentent assis sur un rocher, tenant un foudre dans la main droite et un sceptre dans la gauche. La série monétaire de Gabala fournit des pièces avec une déesse assise entre deux sphinx, tenant dans la main droite une tête de pavot et de la gauche un sceptre. Une fois, cette divinité porte le modius ; sur des pièces des IIe et IIIe siècles, elle est entourée d'un long voile qui la fait ressembler à un *xoanon*. M. Wroth pense qu'il faut identifier cette déesse avec Astarté, et fait d'ingénieux rapprochements avec l'Artémis de Perga. A Séleucie, nous trouvons le Zeus *Kasios*, représenté par une sorte de pierre conique, placée dans un temple. Fr. Lenormant considérait cette figure comme celle d'un aérolithe ; mais M. Wroth rapproche avec raison ce type monétaire de celui qui est gravé sur les monnaies de Césarée (le mont Argée), et pense qu'il faut le considérer comme l'ἄγαλμα du Mont Kasios.

On trouvera dans ce volume un résumé de la question des monnaies en or d'Amyntas, roi de Galatie, et M. Wroth reconnaît comme la plupart des numismatistes, que ces pièces sont toutes fausses, bien que les exemplaires de la collection Borrell aient pu être considérés en dehors de tous les autres connus.

A propos de Palmyre, l'auteur a réuni des renseignements intéressants et cité un passage d'un livre récent du Dr W. Wright, d'après lequel les sables de Palmyre renferment de nombreuses petites monnaies en bronze que les habitants ramassent à pleines mains après les grands vents. Le Cabinet de Londres possède peu de pièces de Palmyre. et le n° 3 (pl. XVIII, 2), attribué à cette ville, pourrait même être simplement un petit bronze parthe.

Avant de terminer cette rapide présentation d'un volume, qui sera précieux comme ses frères aînés, signalons une hypothèse de M. Wroth qui classe à l'atelier d'Antioche une pièce d'Uranius Antoninus dont la fabrique lui paraît différer de celle des pièces frappées à Émèse.

Ad. Bl.



Babelon (E.). *Les monnaies de Medaba au pays de Moab*, in-8° de 8 p. (Extrait des *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, 1898.)

La ville de Medaba, dans la Moabitide, qui a fourni récemment de nombreuses antiquités parmi lesquelles une mosaïque géographique très remarquable, vient de faire son entrée dans la Numismatique. Une monnaie en bronze appartenant à M. Hamburger, de Francfort, porte, au revers du buste d'Élagabale, la légende ΜΗΔΑΒΩΝ ΤΥΧΗ autour de la figure d'Astarté, posant le pied droit sur une proue de navire, et tenant un petit buste d'homme sur la main droite, et une corne d'abondance de la main gauche. Cette pièce a permis à M. Babelon de classer avec certitude une autre monnaie, conservée au Cabinet de France et attribuée autrefois, par F. de Saulcy, à Rabbath-Moba. L'inscription du revers de cette dernière pièce, frappée aussi sous Élagabale, doit se lire : [ΜΗΔΑ]ΒΗΝ·ΤΥΧ. Le type est le même et le droit de cette pièce est sorti du même coin que le droit de la pièce appartenant à M. Hamburger, ce qui confirme la nouvelle attribution. M. Babelon rappelle que sur les monnaies de Bostra, l'ethnique présente des variantes assez sensibles. Du reste, les textes littéraires fournissent plusieurs formes du nom de Medaba. Quant au type remarquable qui figure au revers des deux pièces, il faut y reconnaître, avec Eckhel, un souvenir de la légende d'après laquelle la tête d'Osiris, tué par Set, fut portée par les flots jusqu'à Byblos et recueillie par Isis-Astarté.

Ad. Bl.

*
* *

AMARDEL (G.). *Les monnaies ibériques attribuées à Narbonne.* Narbonne, 1897, in-8° de 18 p. (Extr. du *Bull. de la Comm. arch. de Narbonne*).

M. Amardel s'est attaché avec le zèle le plus louable à une révision soignée de la numismatique de Narbonne. Il revient sur les pièces qui portent un taureau bondissant et une légende celtibérienne, dont l'attribution à Narbonne a paru douteuse à quelques savants qui ne savaient comment expliquer l'émission de ces monnaies sous la domination romaine. M. Amardel rappelle qu'il y avait à l'embouchure de l'Aude deux peuples différents, sans compter un élément grec : les Longostalètes et les Volkes. Les monnaies au taureau bondissant seraient bien celles de la population de Narbonne. Quant à celles des Longostalètes et celles des chefs gaulois sans ethnique, elles ont été émises aussi par les populations groupées à l'embouchure de l'Aude et formant des agglomérations distinctes.

On lira avec plaisir les développements que M. Amardel a donnés à son raisonnement et on notera soigneusement les provenances qu'il indique.

AD. BL.

*
* *

AMARDEL (G.). 1° *Les monnaies d'Anastase, de Justin et de Justinien, frappées à Narbonne.* Narbonne, 1898, in-8° de 23 p.

2° *Les plus anciennes monnaies wisigothes de Narbonne.* Narbonne, 1898, in-8° de 15 p.

3° *Le Thêta des inscriptions monétaires des Goths.* Narbonne, 1899, in-8° de 10 p.

4° *Les marques monétaires d'Alaric II et de Théodoric.* Narbonne, 1899, in-8e de 14 p. (Extraits du *Bull. de la Comm. arch. de Narbonne.*)

Dans la première de ces notices, M. Amardel étudie certains tiers de sou de Justin et de Justinien frappés dans le midi de la Gaule, au type de la Victoire et portant un monogramme dans lequel on trouve facilement les lettres NAR. C'est à tort que la première de ces lettres a été considérée comme un M ; les exemplaires cités par M. Amardel ne laissent pas de doute à cet égard. Les pièces d'Anastase, portant seulement un N surmonté d'un trait, auraient été frappées sous le règne d'Alaric II.

Dans la deuxième notice, M. Amardel revient sur l'attribution des pièces d'Anastase et fait remarquer que presque toutes les monnaies de cet empereur, pouvant être attribuées à Narbonne, portent un A à la fin de la légende du revers, ce qui justifie l'attribution au règne d'Alaric II (491 à 507). Quelques pièces pourraient appartenir à Amalaric.

Poursuivant ses recherches dans cette voie, M. Amardel décrit un sou d'or d'Anastase, faisant partie de sa collection, et portant, outre un N dans le champ, un Θ, qu'on peut considérer provisoirement comme la marque de Théodoric le Grand, à l'origine de son monnayage.

Dans la dernière de ces notices, M. Amardel revient sur l'attribution à Alaric II et à Théodoric des pièces portant les lettres A et Θ, et rappelle les marques analogues reconnues sur les monnaies des Burgondes.

Il convient d'ajouter que M. Amardel ne présente ces attributions nouvelles qu'avec les réserves nécessaires et nous devons louer l'infatigable chercheur qui étudie avec tant de conscience la numismatique si obscure encore des rois wisigoths.

Ad. Bl.

*
* *

De Laugardière (V[te] Charles). *Les méreaux de Saint-Pierre-le-Moutier*. Bourges, 1899, in-8° de 10 p. (Extrait des *Mém. de la Soc. des Antiqu. du Centre*, t. XXII).

Pierquin de Gembloux avait attribué à Saint-Pierre-le-Marché, aujourd'hui Notre-Dame, à Bourges, un méreau portant S P M dans les angles formés par une clef et une crosse placées en croix (℟. VI entre quatre rosaces). M. le V[te] de Laugardière fait remarquer avec raison que les méreaux étaient destinés à l'usage des églises pourvues d'un collège de chanoines. Or Saint-Pierre-le-Marché était une église paroissiale et non collégiale. On a attribué aussi des méreaux aux mêmes types avec les chiffres VI et XII, à Saint-Pierre de Melun ou de Mâcon. M. de Laugardière décrit deux autres variétés, sans lettres, l'une avec le chiffre IIII et l'autre avec la date 1584, et attribue tous ces méreaux à Saint-Pierre-le-Moûtier (*Sanctus Petrus Monasterii*), important prieuré bénédictin du diocèse de Nevers.

Cette attribution est définitive, car M. Henri Sarriau, en publiant récemment d'autres variétés de ces pièces[1], a cité l'acte de fondation

1. *État actuel de la Numism. nivernaise*, 1899, p. 34.

de la collégiale de Saint-Pierre-le-Moûtier dans lequel il est fait mention des « marreaux » qu'on devait distribuer au doyen et aux chanoines.

Ad. Bl.



Husson (Marc). *Notes numismatiques. Les premières monnaies sedanaises; un douzain inédit.* Sedan, 1899, gr. in-8° de 8 p. (Extrait de la *Rev. d'Ardenne et d'Argonne.*)

M. Husson rappelle la première ordonnance relative aux monnaies de Sedan et le double-tournois de Guillaume-Robert, daté de 1577 (publié par J. Rouyer, dans la *Rev. num.*, en 1852, p. 44). Un douzain inédit, frappé également en 1577, fait partie de la riche collection de M. Henri Meyer. Il est aux types suivants : G·ROBERTVS·DE·LA·MAR. Écusson couronné, écartelé de la Marck et d'Auvergne, accosté de 15-77. Au ℟. : NON·EST·CONSIL·ADVER·DOMIN. Cette précieuse monnaie démontre, avec le double tournois précité, que la promulgation de l'ordonnance de 1577 fut suivie d'une émission de pièces diverses.

Les résumés comme celui de M. Husson sont fort utiles pour les chercheurs, car ils précisent l'état de chaque question.

Ad. Bl.



De Foville (A.). *Administration des monnaies et médailles. Rapport au ministre des finances, quatrième année.* Paris, impr. nationale, 1899, gr. in-8° de xliv et 371 p. avec 8 pl. en phototypie.

Un volume rempli, comme l'est celui-ci, de renseignements aussi précieux que nombreux, échappe à l'analyse. Bien que par sa nature même, ce livre soit consacré plus spécialement aux questions monétaires contemporaines, il renferme cependant des annexes qui offrent un intérêt considérable pour l'histoire monétaire de notre pays. Ainsi l'annexe XXIX a pour titre : *Les frappes monétaires de la France par types et par ateliers depuis la création des unités actuellement en usage jusqu'au 31 décembre 1879.* Dans d'autres chapitres, on trouvera un relevé des monnaies fabriquées à Paris pour le compte de divers États, de 1880 à 1898 ; une étude sur le mouvement des métaux précieux dans les grandes banques ; des états de fabrication de monnaies pour l'Italie, la Belgique, la Suisse et la Grèce, et pour les pays ne faisant pas partie de l'Union latine.

Les planches reproduisent des médailles de Félix Faure et de Casimir-Perier (par M. Chaplain); la plaquette commémorative des funérailles du président Carnot (par M. Roty); un portrait de S. M. la Reine d'Italie (par Mme Lancelot-Croce); une monnaie de S. A. le prince Jean II de Lichtenstein (par MM. Déloye et Tasset); plaquette (insigne officiel) pour l'Exposition de 1900 (Daniel Dupuis); plaquettes Madone debout et Horticulture (le même); médaille commémorative de l'inauguration de la mairie du Xe arrondissement (M. Alphée Dubois); Orphée (M. Coudray); Hommage aux graveurs français (M. Lechevrel); nouveau talari éthiopien (M. Chaplain); tête de République (M. Borrel).

Cet excellent volume est complété par de bonnes tables.

Ad. Bl.



— Friedrich Hultsch, *Die Gewichte des Alterthums nach ihrem Zusammenhange dargestellt* (extrait du *XVIII b. der Abh. der phil.-hist. Classe der königl. Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, n° II). Leipzig, 1898, gr. in-8° de XIII et 205 p.

— Gabriel Amardel, *Les monnaies gauloises qu'on peut attribuer à l'arr. de Saint-Pons*, Narbonne, in-8° de 24 p. (Extr. du *Bull. de la Comm. archéol. de Narbonne*, 1er sem. 1896).

— Du même, *Un triens wisigoth inédit*, in-8° de 11 p. (Extr. du même *Bull.*, 2e sem. 1896.)

— Horguelin, *Compte rendu des travaux numismatiques publiés à diverses époques dans les mémoires annuels de la Soc. d'agriculture, commerce, sc. et arts de la Marne*, dans les *Mém.* de la même Soc., 2e série, t. Ier, 2e partie, 1898-1899, p. 71 à 93.

— M. Jules Maurice a publié plusieurs monnaies inédites de Constantin le Grand, conservées dans les Musées de Vienne et de Londres. (*Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1898, p. 366 à 369 et 381 à 383.)

— Le même auteur a fait une communication sur une émission de monnaies qui eut lieu à Rome en 306. (Même *Bull.*, p. 404 et 405.)

— Henri Sarriau, *État actuel de la Numismatique nivernaise.* Nevers, 1899, gr. in-8° de 38 p. et une planche en phototypie (Publication de la société nivernaise des lettres, sciences et arts).

— J.-A. Brutails, *Deux chantiers bordelais* (1486-1521), article contenant des évaluations de monnaies (dans *Le Moyen âge*, 1899, p. 385 à 412).

— M. M. Prou a signalé dans une notice bibliographique (*Moyen âge*, 1899, p. 452) les renseignements sur les évaluations de monnaies du XIVe siècle, fournis par l'*Inventaire du trésor de Saint-Nizier de Lyon*, rédigé par M. G. Guigue (Lyon, 1899, in-8° de XVIII et 87 p.).

— Dans le même ordre d'idées, signalons *Le Livre-Journal de maître Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier* (*1330-1332*), par M. Paul Meyer, in-4° de 42 p. Paris, 1898. (Tiré des *Notices et extraits des Manuscrits...*., t. XXXVI.)

— *La Réforme monétaire aux Indes ; l'exécution de la réforme et l'introduction de l'or dans la circulation*, dans l'*Économiste français* du 30 septembre 1891.

— M. H. de la Tour a démontré que la médaille au type du Christ, à laquelle la presse quotidienne a consacré de nombreux articles, a été modelée et coulée par Giovan-Antonio Rossi, sous le pontificat de Pie V, à l'occasion des conversions d'Israélites. (*Bull. de la Soc. des Antiqu. de France*, 1898, p. 384-386.)

— Dans une note faisant suite à la précédente, M. Léon Germain propose d'attribuer certaines médailles portant le buste du Christ aux sculpteurs Jean et Joseph Richier. (*Ibid.*, p. 386 à 392.)

Voy. encore sur la même question quelques observations de M. S. Berger. (*Ibid.*, p. 392 et 393.)

— L. Maxe-Werly, *Francesco da Laurana, fondeur-ciseleur à la cour de Lorraine*, in-8° de 12 p. et une pl. (Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des Inscr. et belles-lettres*.)

— Adrien Blanchet, *La Numismatique de 1889 à 1897*. Paris, 1899 ; in-8° de 26 p. (Extrait du *Compte rendu des travaux du Congrès bibliographique international en 1898*.)

Pour la chronique :

Le Secrétaire de la Rédaction,

J.-ADRIEN BLANCHET.

PÉRIODIQUES

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE, LIV, 1898.

J.-Adrien Blanchet, *Les monnaies en or d'Alexandria Troas.* — Jos. Gaillard, *Denier inédit de Jean d'Aps, évêque de Liège (1229-1238).* — Vte B. de Jonghe, *Petit gros à l'écu aux quatre lions frappé à Weert par Thierry dit « Loef de Hornes ».* — Cte Th. de Limburg-Stirum, *Monnaies d'Anne de Limburg, abbesse d'Herford (1520 à 1565).* — Jules Rouyer, *Jeton de Tournai au nom du graveur « Riquehem » ou Jacquemart de Riquehan.* — Fred. Alvin, *Jetons belges du XVe siècle.* — Louis Blancard, *Sur les poids des anciennes provinces belges.* — Philippe de Saxe-Cobourg et Gotha, *Deux monnaies des pirates bédouins du Chatt El'-Arab.* — M. Deloche, *Tiers de sou mérovingien faussement attribué à Jupille (province de Liège).* — Vte B. de Jonghe, *Un millarès au seul nom de Michel III (822-867).* — C.-F. Trachsel, *Notice numismatique sur le concordat monétaire suisse de 1825.* — Ed. Van den Broeck, *Numismatique bruxelloise, Étude sur les jetons de Pierre-Josse d'Armstorff.* — A. de Witte, *Les jetons et les médailles d'inauguration frappés par ordre du gouvernement général aux Pays-Bas autrichiens (1717-1794).* — Bon Béthune, *Vredius.* — Dr C. Wilde et de Dompierre de Chaufepié, *La trouvaille d'Escharen.* — Vte B. de Jonghe, *Un gros à l'effigie en pied de Jean d'Arckelr, évêque de Liège (1364-1378).* — Fréd. Alvin, *Monnaies féodales inédites, Looz, Megen, Reckheim.* — P. Bordeaux, *La numismatique du siège de Maestricht, en 1794.* — Dr C. Bamps, *Un jeton hasseltois du XVIIe siècle.* — V. Lemaire, *Un mot sur la trempe du cuivre en rapport avec les coins monétaires.* — Vte B. de Jonghe, *Le noble de Gand à la bannière portant une Foi (1582).* — A. Visart de Bocarmé, *Un méreau aux armes de Gruuthuuse.* — A. de Witte, *Les déneraux et leurs ajusteurs aux Pays-Bas méridionaux.* — Correspondance ; nécrologie ; mélanges ; procès-verbaux de la Société royale de numismatique.

*
* *

LA GAZETTE NUMISMATIQUE (Bruxelles), II, 1897-1898.

Dr Lebrun, *Numismatique antique : Abdère.* — Ch. Dupriez, *Un*

nouveau sou d'or mérovingien. — Ch. Dupriez, *Jeton inédit d'un seigneur de Herstal.* — Ed. van den Broeck, *Un jeton satirique.* — A. de Witte, *Note sur les monnaies des États-Belgiques-Unies.* — Ch. Dupriez, *Médailles et décorations.* — Vte B. de Jonghe, *Un demi-rixdaler de Christophe de Manderscheid, prince-abbé de Stavelot et de Malmédy (1546-1576).* — Cte Le Bailly d'Inghuem, *Monnaies et médailles à l'exposition de Bruxelles, 1897.* — M. J.-E. ter Gouw, *De la haute antiquité du métal monnayé.* — Ch. Dupriez, *Un denier d'Otbert, évêque de Liège (1092-1117), frappé à Fosses.* — Ch. Dupriez, *La refonte des monnaies françaises en 1785.* — *Monnaies, médailles et plaquettes.* — Juan Moraleda y Esteban, *Numismatique du quatrième centenaire de la découverte du Nouveau-Monde.* — Ch. Dupriez, *Monnaies d'Alexandrie.* — A. de Witte, *Les candidats à la place de graveur particulier de la Monnaie de Bruxelles.* — Dr Lebrun, *Numismatique antique, Maronée.* — Ch. Dupriez, *Jeton inédit de la Monnaie d'Anvers.* — Ch. Dupriez, *Adolphe Rivet, statuaire et médailleur.* — *Louis Siriès, médailleur à la Cour de Toscane au XVIIIe siècle.* — Victor de Munter, *Quelques jetons des Pays-Bas.* — Pierre Agnel, *Pour en revenir à nos moutons.* — Ed. Bernays, *Trouvaille de tiers de gros au lion du comte Guillaume Ier de Namur (1337-1391).* — Nouvelles diverses, etc.



TIJDSCHRIFT VAN HET NEDERLANDSCH GENOOTSCHAP VOOR MUNT- EN PENNINGKUNDE, t. VI, 1898.

Marie de Man, *Variété d'un denier de Pépin le Bref portant le swastika.* — A. de Witte, *Le jeton dans les comptes des maîtres des monnaies du duché de Brabant aux XVIIe et XVIIIe siècles.* — W. S., *Septième centenaire de Bois-le-Duc en 1885.* — W. K. F. Zwierzina, *Jetons fabriqués dans la fabrique de C. J. Begeer.* — W. S., *Jetons de Bois-le-Duc.* — Fréd. Alvin, *Essai de restitution d'un tiers de sou mérovingien à Nimègue.* — A. S., *Jeton de Petrus Hendrickx.* — C. W. Bruinvis, *Un jeton de J. M. Lageman.* — W. K. F. Zwierzina, *Descr. des médailles frappées dans la fabrique de Begeer, en 1897.* — Marie de Man, *Plaintes des États de Hollande en Westfrise au sujet de contrefaçons.* — Th. M. Roest, *Monnaie de 's Heerenberg et de Stevensweerd. Variétés et pièces inédites.* — Vte B. de Jonghe, *Un tiers de sou d'or inédit de Maestricht.* — W. K. F. Zwierzina, *Jetons depuis 1890.* — Joh. W. Stephanik, *Le compte à l'aide des jetons.* — Mélanges, etc.



THE NUMISMATIC CHRONICLE AND JOURNAL OF THE NUMISMATIC SOCIETY, 1898.

Paul Perdrizet, *Sur un tétradrachme de Nabis.* — H.-A. Grueber, *La trouvaille de Balcombe.* — Warwick Wroth, *Jetons d'entrée aux jardins de Vauxhall.* — Warwick Wroth, *Monnaies grecques acquises par le British Museum en 1897.* — S. M. Alischan, *Posidium de Cœle-Syrie.* — Sir John Evans, *Un trésor de monnaies romaines.* — George Macdonald, *La légende* IATON *sur les monnaies d'Himère.* — J.-P. Six, *Monnaies grecques inédites et incertaines.* — G.-F. Hill, *Posidium de Syrie.* — Hermann Veber, *A small find of coins of Mende.* — O. Codrington, *Monnaies de la dynastie Bahmani.* — A.-S. Napier et sir John Evans, *Barnstaple, atelier monétaire.* — J.-P. Six, *Rhegium ; Iocastos.* — H. B. Earle-Fox, *Monnaies grecques de la collection de M. Earle-Fox.* — E.-J. Seltman, *La peinture d'un atelier monétaire romain dans la Maison des Vettii.* — G.-F. Hill, *Monnaies romaines en or de Pudukota* (*Inde méridionale*). — Miscellanea.



NUMISMATIC CIRCULAR, t. VI, 1897-1898.

A.-W. Hands, *Entretiens sur les monnaies romaines.* — Nadrowski, *Y a-t-il des monnaies en verre de l'Égypte ancienne ?* — L. F., *Une curieuse médaille cabalistique.* — L. F., *La nouvelle pièce suisse de 20 francs.* — E. Z., *Les nouvelles monnaies pour l'Éthiopie.* — Lewis F. Day, *Le monnayage de l'Angleterre.* — John Taylor, *Une curieuse médaille cabalistique.* — L. F., *Médailles françaises modernes.* — A. Cahorn, *Un projet de médaille sur l'union des royaumes d'Angleterre et d'Écosse, 1707.* — Charles Farcinet, *Sur les monnaies mérovingiennes indéterminées à propos d'une pièce nouvelle.* — W. Thurston, *Les monnaies de « Déclaration » de Charles Ier.* — Daniel F. Howorth et Arthur W. Waters, *Monnaies anglaises contremarquées.* — *Notices bibliographiques sur les médailleurs et les graveurs.* — L. F., *Sur une monnaie rare de Gallien.* — L. F., *Une médaille de Neufchatel* (Jeton d'Henri d'Orléans, duc de Longueville). — *Médaille d'Élizabeth, par Simon de Passe.* — M. H. Long, *Jetons d'Australie.* — Bibliographie, correspondance, nécrologie, etc.



REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE, t. VIII, 1898.

F. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques d'Eusebeia, de Kaisareia, d'Elaiusa-Sebaste, de la province de Syrie; l'Ere de Paltos; Antiocheia Gerasa.* — F. Hass, *Essais d'histoire de la monnaie de Lucerne.* — Adolf Inweiler, *Médailles suisses* (*Médailles du Conseil de Zurich pour Pfyffer von Altishofen, 1694*). — Dr C. Reymond, *Pistoles de Genève de 35 florins ou pistoles de 10 livres.* — R. Vallentin du Cheylard, *De l'usage en Dauphiné des florins de Savoie et des florins de Provence comme monnaies de compte.* — Dr Julius Cahn, *La famille de graveurs Schweiger, à Bâle, au XVIe s.* — L. Forrer, *Médailles gravées par des artistes d'origine suisse.* — Arnold Robert, *La médaille commémorative du cinquantenaire de la République neuchâteloise.* — Paul-Ch. Strœhlin, *Médailles suisses nouvelles.* — Mélanges, comptes rendus, etc.



RIVISTA ITALIANA DI NUMISMATICA, t. XI, 1898.

G.-M. Columba, *La numismatique des îles de la mer Lybique.* — Robert Mowat, *Contremarques sur des tessères de bronze et de plomb. Les Spintriennes.* — Francesco Gnecchi, *Contributions à la numismatique romaine.* — E.-A. Stückelberg, *Les titres de Théodoric.* — T. Allara, *Encore les titres de Théodoric.* — Francesco Malaguzzi, *L'atelier de Bologne.* — Giuseppe Ruggero, *Notes de numismatique italienne. IV. Nouvelle contribution aux contrefaçons du thaler hollandais.* — Giuseppe Ruggero, *Le Cavalotto avec saint Bernard.* — O. Vitalini, *Écu d'or inédit d'Albéric I Cibo.* — Carlo Decio, *Sur deux médailles rarissimes de médecins milanais.* — L. Forrer, *Quelques variétés inédites de grands bronzes romains.* — Vincenzo Dessi, *Monnaies des ateliers d'Alghero et de Bosa.* — Nereo Cortellini, *Les monnaies de Caligula.* — G. E. Gerini, *Catalogue de la collection des monnaies de Siam.* — E.-J. Seltman, *Prototypes monétaires siculo-grecs.* — G. Dattari, *Monnaies des nômes.* — E.-A. Stückelberg, *La parenté de Maxence et de Constance Ier d'après les monnaies.* — Carlo Kunz, *Le Musée Bottacin à la Bibliothèque de Padoue.* — J.-N. Svoronos, *Tessères en bronze du théâtre dionysiaque de Lycourgos et de l'assemblée cleisthénienne des Athéniens.* — Solone Ambrosoli, *Un petit trésor à Ronago.* — Nécrologie, variétés, bibliographie, comptes rendus des séances de la Société italienne de numismatique.



MITTHEILUNGEN DER BAYERISCHEN NUMISMATISCHEN GESELLSCHAFT, XVI-XVII, 1897-1898.

Alfred Noss, *Les monnaies de Ravensberg pendant la lutte pour la succession de 1609 à 1647*. — Emil Bahrfeldt, *Une trouvaille de monnaies de Bohême et de Bavière*. — Emil Heuser, *Les monnaies et médailles de Landau*. — Jos. M. Friesenegger, *Sur les croix de saint Ulrich*. — Georg Habich, *Sur Fr. Hagenauer*. — J. von Kull, *Un monogramme sur des médailles bavaroises*. — Nécrologie, Bibliographie.



ZEITSCHRIFT FÜR NUMISMATIK, t. XXI (*suite*), 1898.

A. von Sallet et H. Dressel, *Acquisitions de monnaies antiques par le Cabinet royal pendant les années 1890 à 1897*. — A. Löbbecke, *Monnaies grecques de ma collection*. — J.-E. Kirchner, *Sur les séries monétaires athéniennes avec monogrammes*. — H. Dannenberg. *Un denier inédit de l'évêque de Verdun, Haimo (990-1024)*. — P. Joseph, *Un pfennig de Otto, évêque de Paderborn, de l'atelier de Salzkotten*. — J. Menadier, *La trouvaille des deniers de Birglau, près Thorn*. — J. Menadier, *La trouvaille de bractéates de Ellenbrunn*. — H. Buchenau, *Essai sur le monnayage de Wurzbourg, Augsbourg et Bamberg, aux XIe et XIIe siècles*. — H. Dressel, *Monnaies crétoises*. — O. Seeck, *Sur les monnaies de « fête » de Constantin*. — J. Menadier, *Contrefaçons de Dresde*. — Dr Quilling, *Contremarque sur un moyen bronze d'Auguste*. — Bulletin bibliographique ; Comptes rendus des séances de la Société de Berlin.



NUMISMATISCHE ZEITSCHRIFT, t. XXX, 1898.

Fr. Kenner, *Sources pour les émissions monétaires des empereurs Frédéric III et Maximilien Ier*. — Emil Bahrfeldt, *Médaille de Christoph, baron de Schellendorf, et de sa femme Élisabeth Constantia*. — Josef Scholz, *Les « zwanziger » de la Convention autrichienne*. — C. v. Ernst, *Les médailles de la famille Bachofen von Echt*. — H. Willers, *Barres romaines en argent avec estampilles*. — Dr Alfred Nagl, *La valeur de l'or et les monnaies de compte au moyen âge*. — R. v.

Höfken, *Pfennigs de Passau.* — E. Fiala, *Klaus Kraus, maître de la monnaie de Joachimsthal.* — Eduard Fiala, *Les officiers de la monnaie de Prague, 1795-1857.* — Comptes rendus de la Société de numismatique de Vienne, pour 1898.



MONATSBLATT DER NUMISMATISCHEN GESELLSCHAFT IN WIEN, 1898.

Dr Jos. Scholz, *Sur les contorniates.* — Karl von Ernst, *Les monnaies de Hoym, pour 1781.* — Otto Voetter, *Monnaies de Fausta et Helena, et date de la fondation de Constantinople.* — Dr Jos. Scholz, *Essai sur les monnaies de Nicée.* — Victor v. Renner, *Remarques sur les monnaies de la trouvaille de Marbach.* — V. v. Renner, *La trouvaille de Gutenbrunn.* — Dr Alfred Nagl, *Au sujet de la forme carrée des pfennigs du moyen âge, en particulier ceux de Vienne.* — J. Newald et Moritz Markl, *Le monnayage autrichien sous Ferdinand Ier.* — R. von Höfken, *Pfennigs de Passau.* — *Médailles de l'impératrice Élizabeth.* — *Trouvaille de drachmes en partie inédites de Dyrrhachium.* — *La réforme monétaire en Autriche pendant 50 années du règne de l'empereur François-Joseph Ier (1848-1898).* — *La médaille du Jubilé de la Société de Numismatique.*



AMERICAN JOURNAL OF NUMISMATICS, t. XXXIII, 1898-1899.

B. Betts, *Monnayage impérial mexicain.* — J. Rouyer, *Méreaux du XIVe siècle.* — Lyman H. Low, *Méreaux de nécessité.* — *Médailles maçonniques.* — *La monnaie d'or des Mormons.* — George W. Rice, *Rareté de certaines monnaies des États-Unis.* — H.-R. Storer, *Médailles et jetons pour la Médecine.* — C., *La famille Roettiers en Angleterre.* — *La peinture de la maison des Vettii.* — *Projet de monnaie pour les colonies françaises de l'Amérique, en 1665.* — W. T. R. M., *Monnaie des fous et son origine.* — N., *Jeton de la Martinique.* — Notes diverses, Nécrologie, etc.

Le Gérant, F. Feuardent.

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA

REVUE NUMISMATIQUE

QUATRIÈME SÉRIE — TOME TROISIÈME

1899



NUMISMATIQUE ANCIENNE

Monnaies des peuples, villes et rois.

Monnaies romaines.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

Monnaies françaises.

Monnaies seigneuriales françaises.

Monnaies étrangères.

Monnaies musulmanes, de l'Inde et de l'Extrême-Orient.

MÉDAILLES ARTISTIQUES

Jetons, méreaux.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

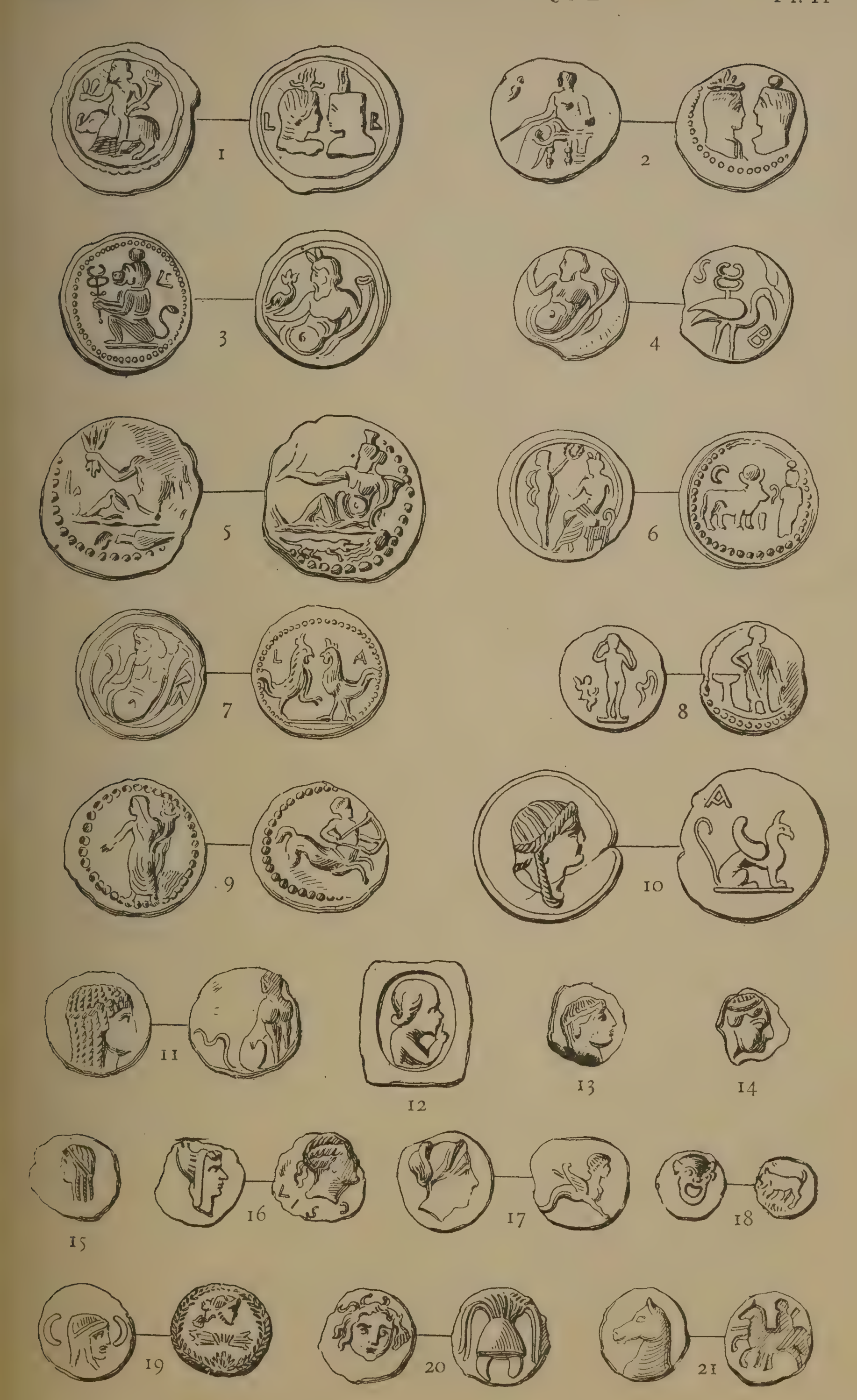
NÉCROLOGIE

PÉRIODIQUES

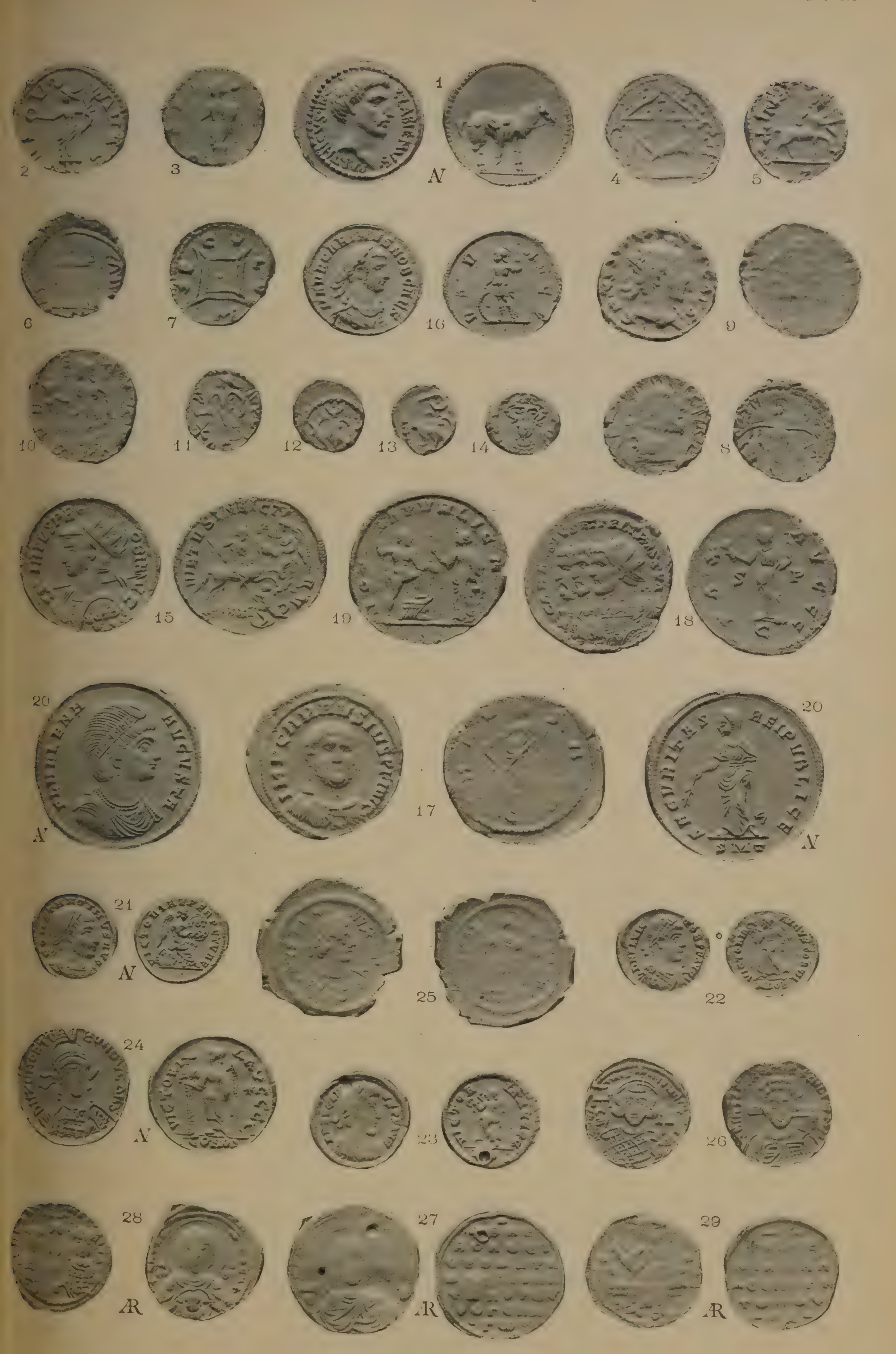
MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS



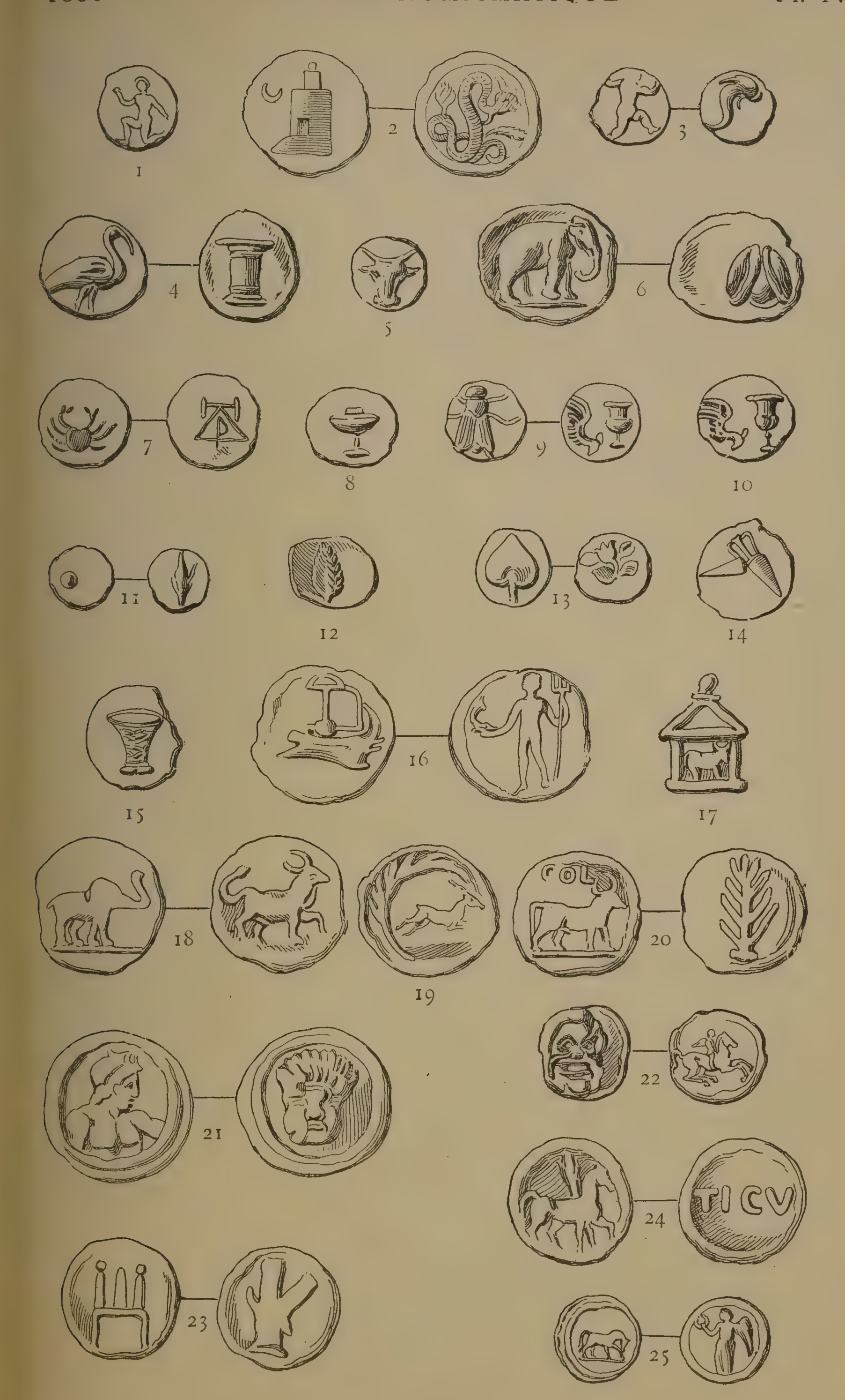
MÉDAILLONS DE JUSTINIEN & DE DOMITIEN



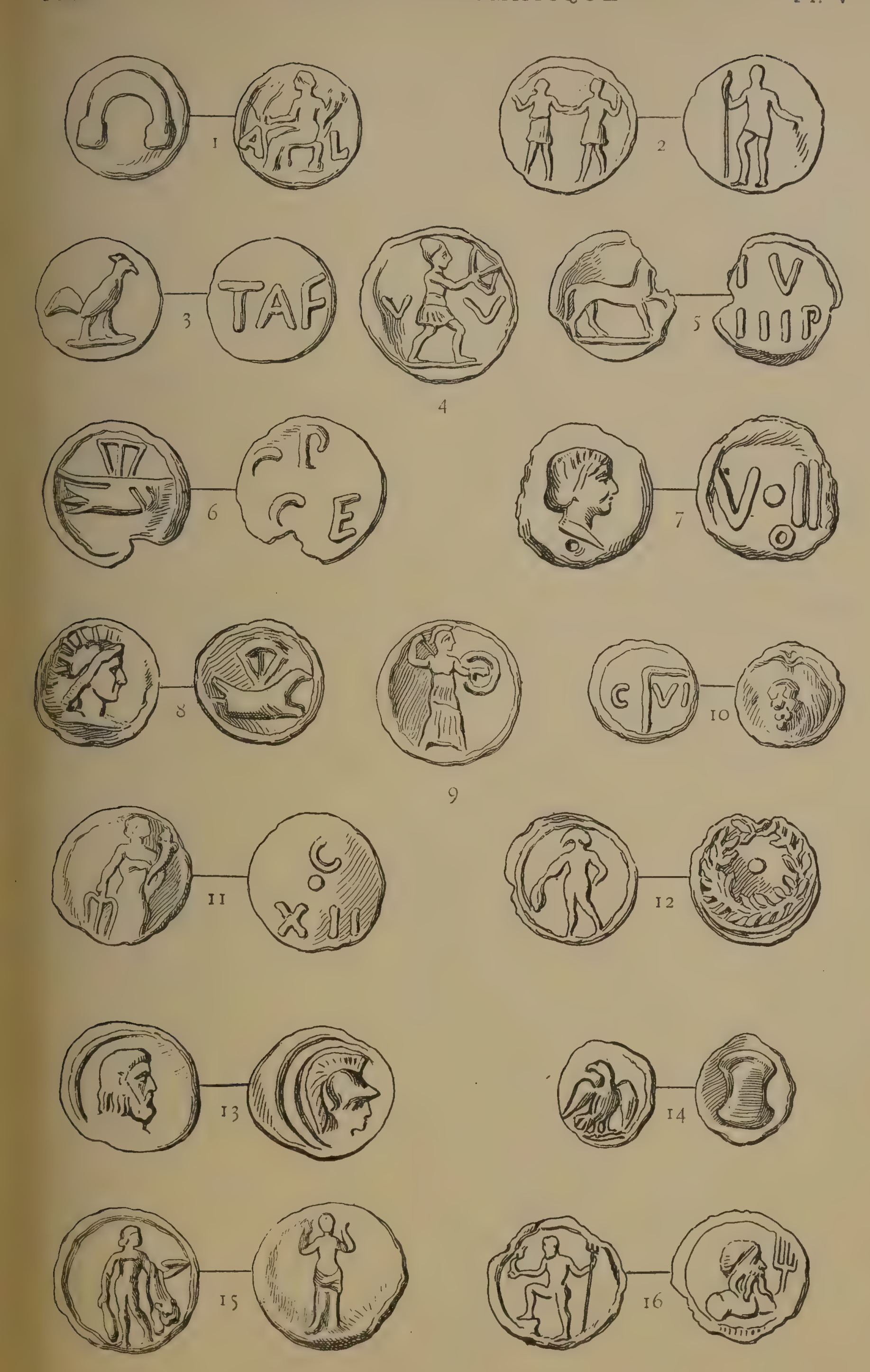
PLOMBS ANTIQUES



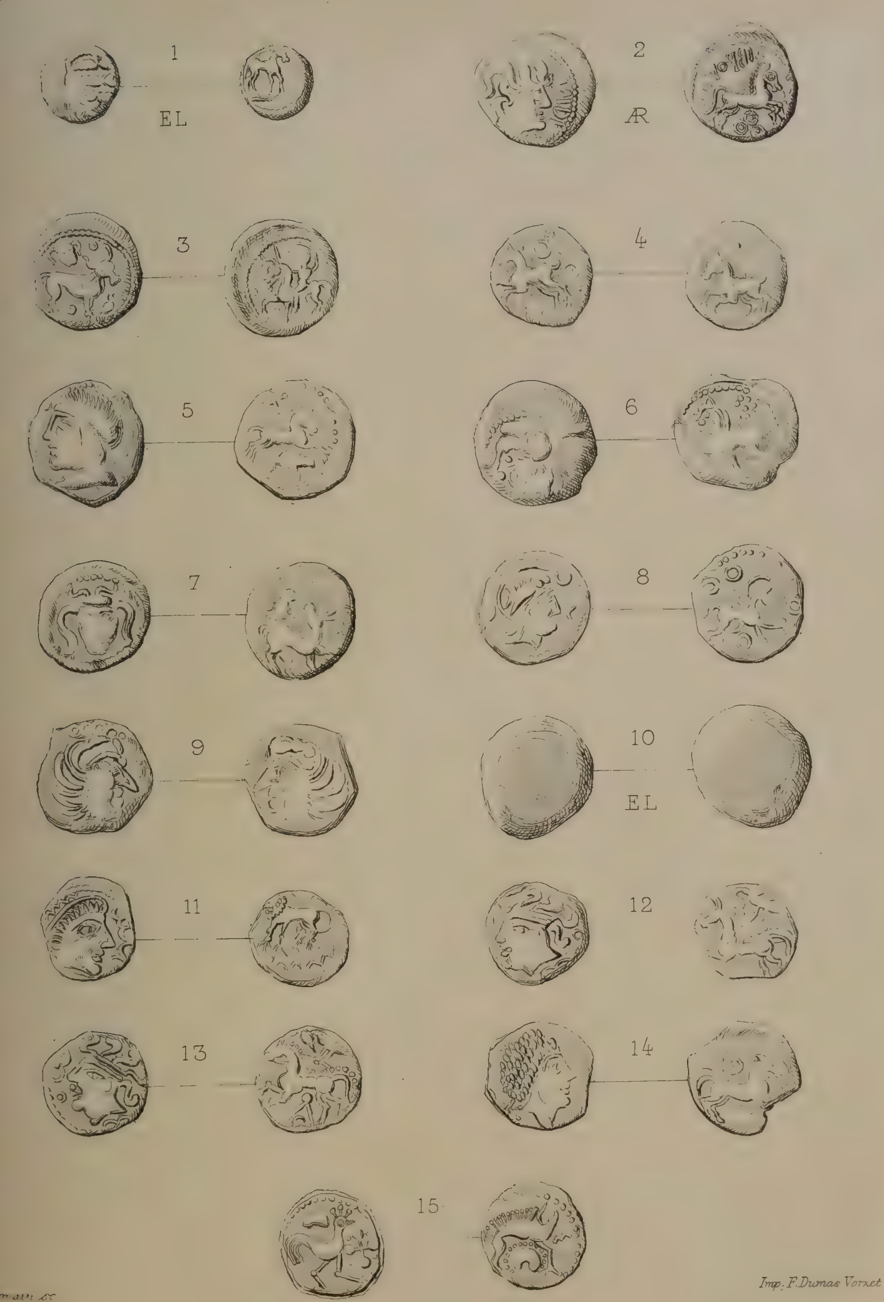
MONNAIES ROMAINES & BYZANTINES



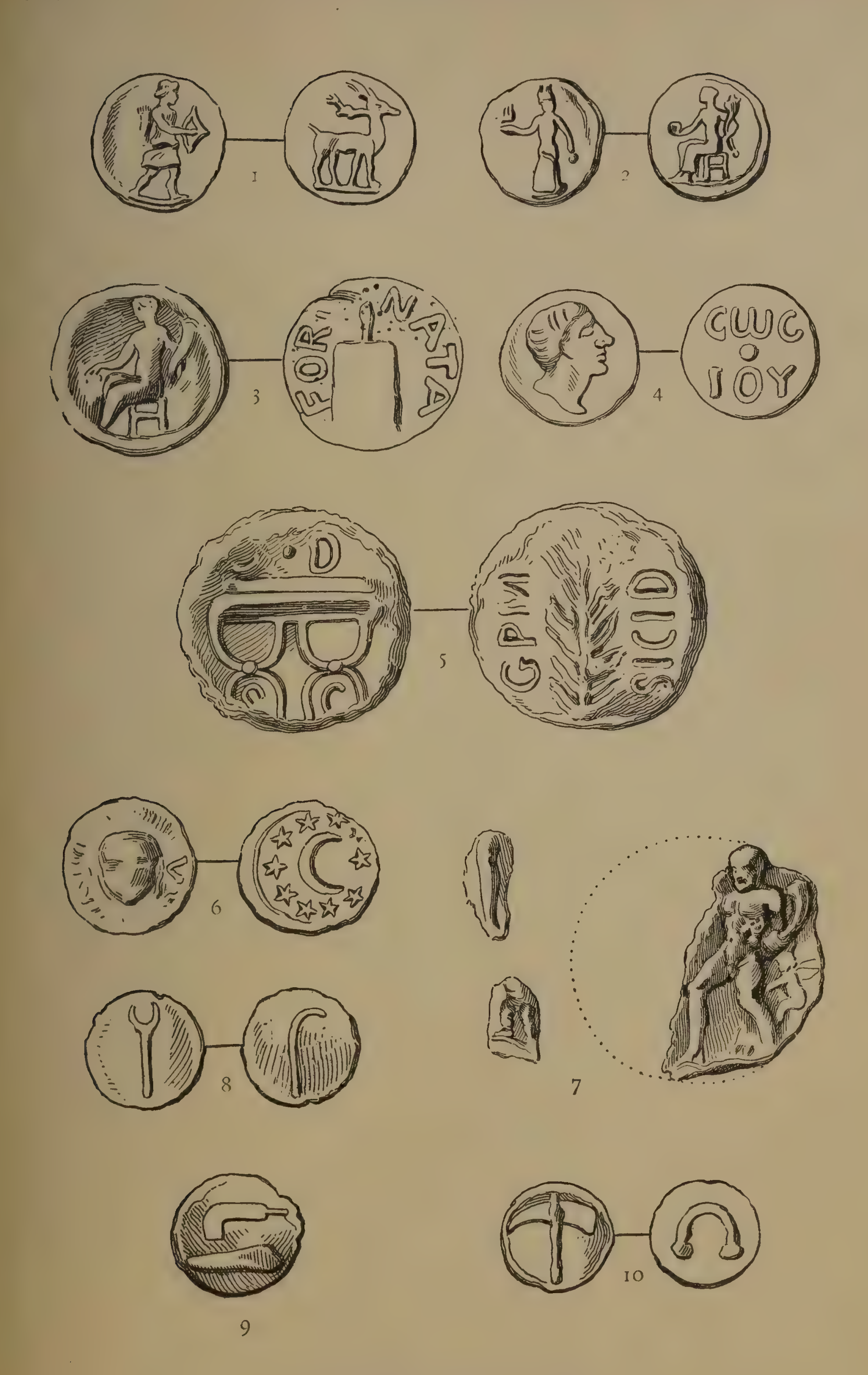
PLOMBS ANTIQUES



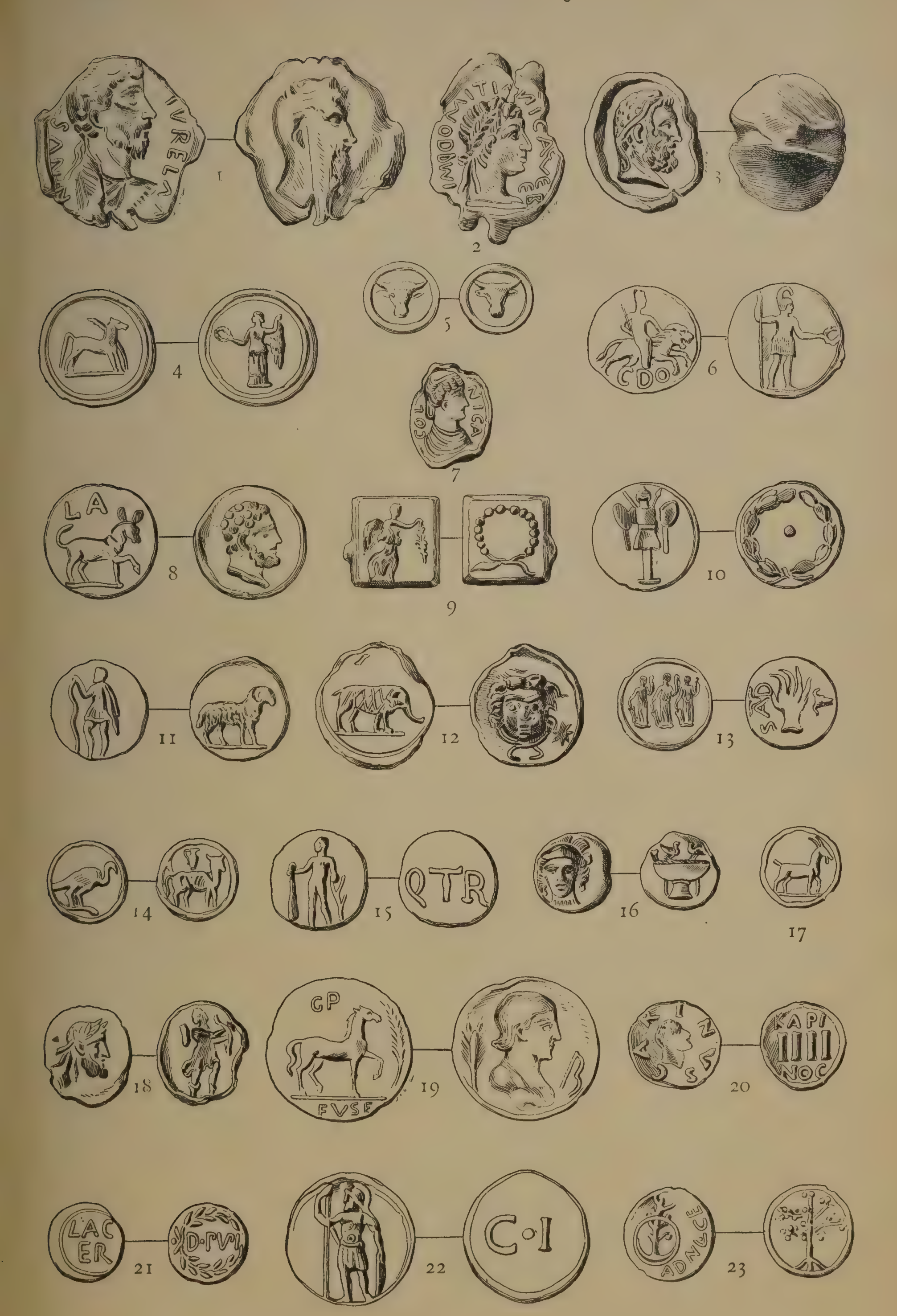
PLOMBS ANTIQUES



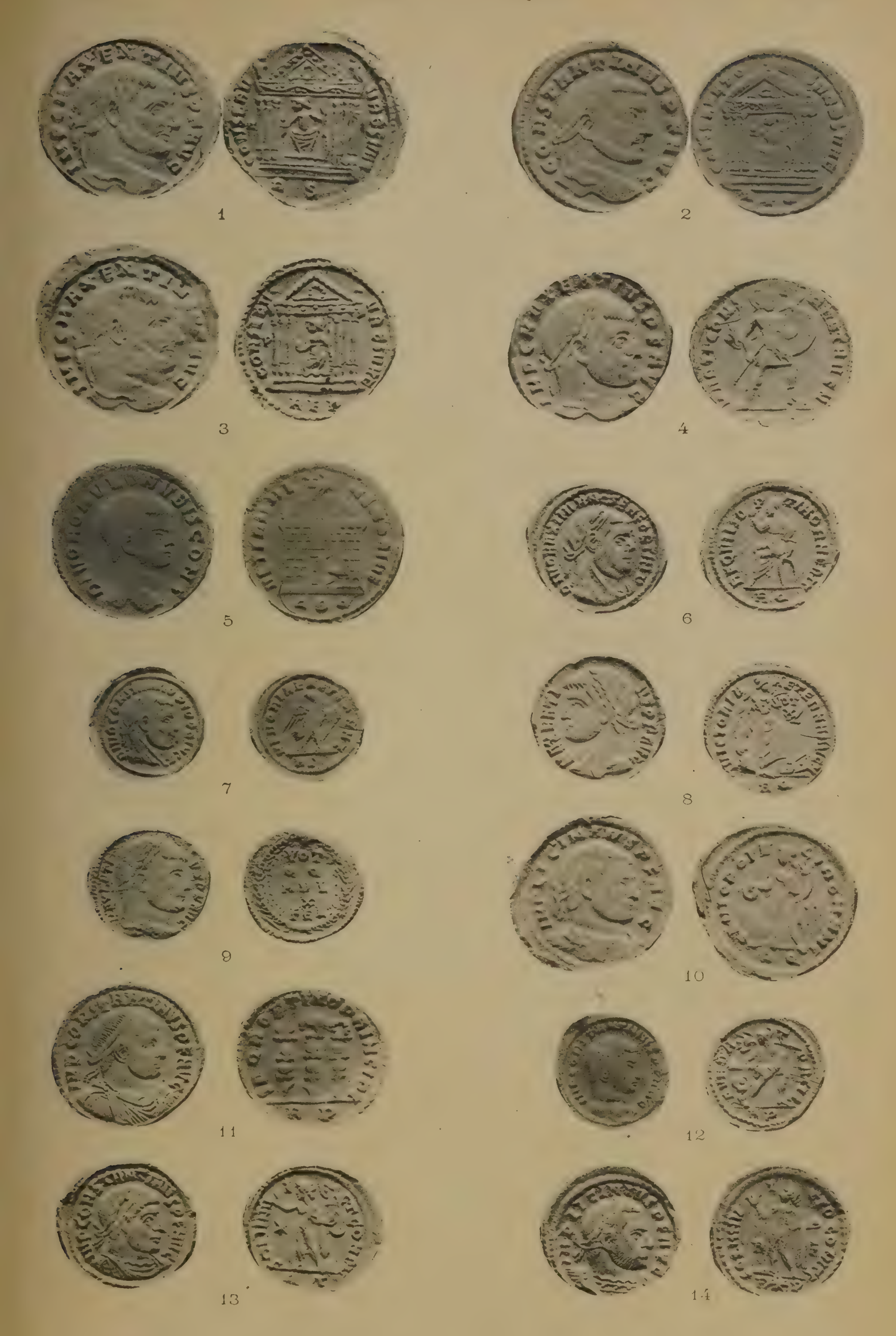
MONNAIES GAULOISES



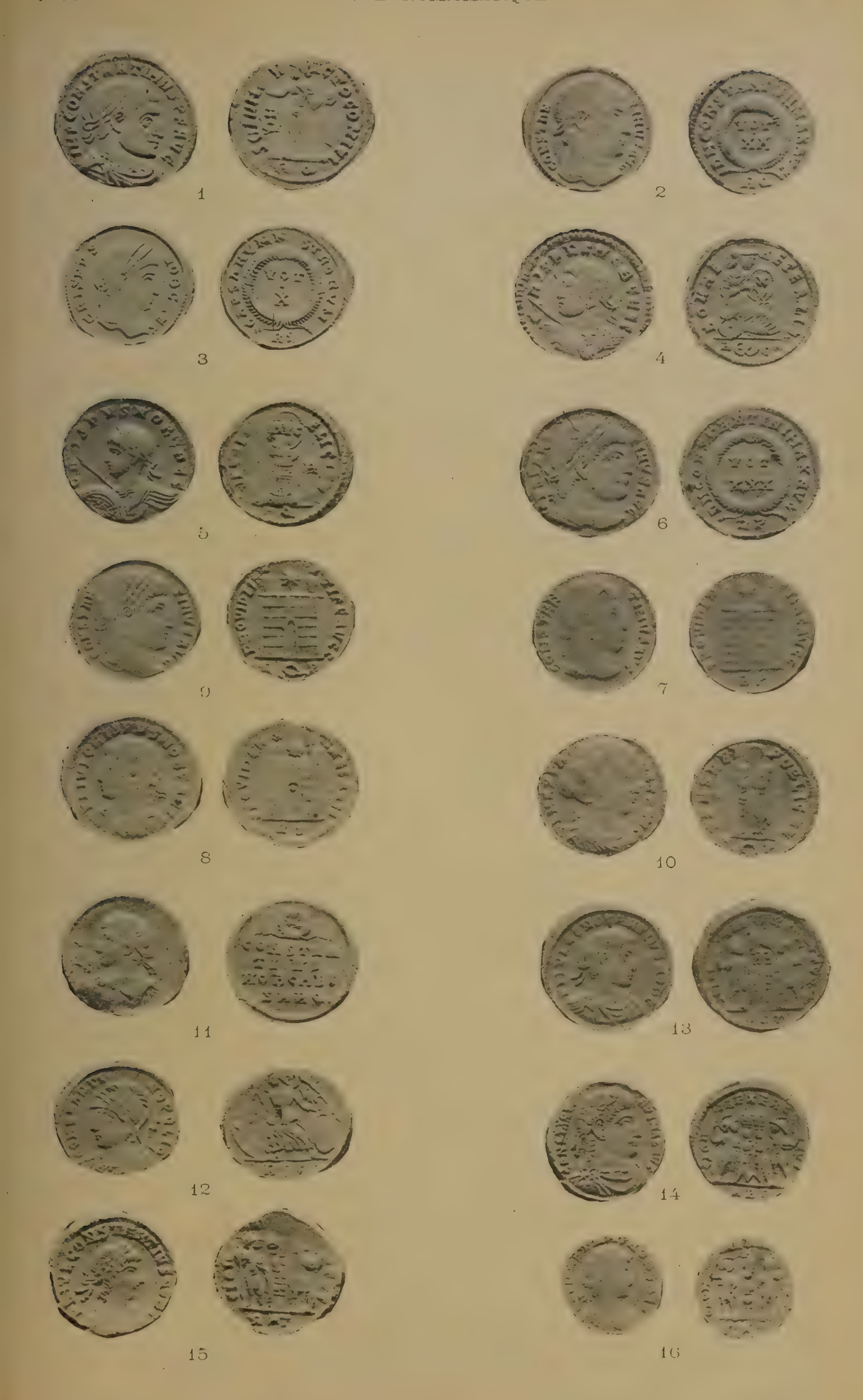
PLOMBS ANTIQUES



PLOMBS ANTIQUES



ATELIER DE ROME SOUS CONSTANTIN



ATELIER DE ROME SOUS CONSTANTIN

VILLE DE CHATEAU-THIERRY

VILLE DE CHATEAU-THIERRY

N° [illegible]

5 francs 5 francs

BON de CINQ Francs

émis par la ville de Château-Thierry, à échanger d'après les bases établies par la délibération du Conseil municipal du 22 Septembre 1870, dont il a été donné connaissance au moyen d'affiches et d'annonces.

Créé le [illegible]

Les Conseillers municipaux délégués, Le Maire,



LAON.

100 Commission municipale de la ville de Laon. 100

Création de Papier monnaie délivré en échange de Billets de la Banque de France.

N° 1

COUPURE DE CENT FRANCS.

Le Membre délégué de la Commission municipale,

PAYÉ

BILLETS DE CONFIANCE

VILLE DE LOUVIERS.

BONS D'ÉCHANGE.

N° 1959 DIX FRANCS.

Le Conseiller municipal, Le Maire,

FONDERIES ET FORGES D'ALAIS

Bon pour Vingt francs

N° 1223 Tamaris, le 24 septembre 1870.

L'ADMINISTRATEUR,

Ces Bons sont remboursables à bureau ouvert en Billets de la Banque de France.

BILLETS DE CONFIANCE

PROCÈS-VERBAUX

DES

Séances de la Société Française de Numismatique

SÉANCE DU 7 JANVIER 1899.

Présidence de M. le comte de Castellane, président.

M. le Président donne lecture de la correspondance reçue depuis la dernière séance et présente les publications reçues :

R. Serrure. *2 Peters = 3 Moutons. Quelques mots sur les moutons et les doubles moutons de Jeanne et de Wenceslas, ducs de Brabant.* Mâcon, 1898.

Mém. de la Société dunkerquoise, 1897-1898, 30e volume.

Annales de la Soc. histor. et archéologique de Château-Thierry, 1897.

Société académique de Boulogne-sur-Mer. Bulletin trimestriel, V, 1896, 5e et 6e livraisons.

Mémoires de la Soc. acad. de Boulogne-sur-Mer, t. XVIII, 1898.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, t. XX, 1897.

Journal international d'archéologie numismatique, 1898, t. 1er, 3e fascicule.

M. le comte G. Le Bault de la Morinière, à Paris, et M. J. Déchelette, conservateur du Musée de Roanne, pré-

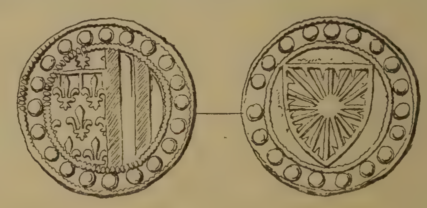
sentés par MM. le comte de Castellane et Adrien Blanchet, posent leur candidature au titre de membre correspondant.

M. R. Serrure, qui a récemment étudié le cours, aux Pays-Bas, du *mouton d'or* de Jean le Bon, signale à la société un *mouton* publié en 1848 par Renier Chalon, dans ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*. Cette pièce qui porterait LVD RO' I' est attribuée par cet auteur à Louis de Bavière : *Ludovicus Romanorum imperator*. Or, Louis de Bavière mourut en 1347, et nous savons par des documents certains que les premiers *moutons* du roi Jean ne furent ordonnés qu'en 1354. Si la pièce publiée par Chalon est bien lue, il faudrait admettre que le roi de France aurait copié le *mouton* de Louis de Bavière !

M. R. Serrure a eu l'occasion récemment d'examiner attentivement, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, la pièce publiée par Chalon. Il a constaté que la légende LVD RO' I' est le résultat d'un tréflage défigurant LVD CO' F' et que le soi-disant *mouton* de Louis de Bavière est, en réalité, un *mouton* de Louis de Male, comte de Flandre.

M. Maurice Raimbault lit la note suivante sur un jeton de la maison de Baux :

« Le catalogue de la collection de MM. de Falticeni, etc., vendue à l'Hôtel Drouot, par les soins de M. R. Serrure, le 10 juin passé, portait sous le n° 259, dans la partie afférente aux jetons, la mention suivante :



Angers. Armes de la maison d'Anjou ; bordure de globules. ℞. Écu au soleil à la bordure engrêlée. Cuivre. Inédit.

Au premier coup d'œil jeté sur la planche qui accompagnait ce catalogue, je me rendis compte que le jeton en question était provençal et non angevin. En effet, les armes qui figurent sur l'une des faces ne sont pas d'Anjou plein, mais bien *mi-parti d'Anjou et d'Aragon*. Elles servent, sous cette forme, d'ex-libris à plusieurs ouvrages de Roumanille et de Mistral, et ce dernier dit à leur sujet, dans une note de son poème de *Calendau* :

« Les armoiries des peuples sont ordinairement les mêmes que celles des princes qui les gouvernent et, lorsqu'une dynastie en remplace une autre, le pays prend le blason des nouveaux souverains. En vertu de ce principe, sous les comtes de la maison de Barcelone, la Provence eut pour armes les pals de gueules sur fond d'or de Catalogne et d'Aragon et sous ceux de la première maison d'Anjou, les fleurs de lis de France surmontées du lambel. Mais les couleurs catalanes, très sympathiques aux Provençaux, ne disparurent en entier de l'écu de Provence que sous les princes angevins de la seconde branche..... L'écusson *mi-parti d'Aragon et de France au lambel* qui figure sur la couverture de ce volume et qui symbolise si exactement le passé historique et héraldique du comté de Provence, est extrait d'un sceau de la reine Jeanne. Il nous a été communiqué, ainsi que les renseignements ci-dessus, par M. L. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, qui a mis son savoir et ses recherches à notre disposition avec une obligeance exquise [1]. »

Donc il ne subsiste plus de ce côté aucun doute. Il s'agit bien d'une pièce d'origine provençale et non angevine. Maintenant, à quelle occasion et pour quel personnage a-t-elle été frappée? Je crois pouvoir le déterminer d'une

1. *Calendau*, édition de 1867, p. 437, note du chant X.

manière à peu près certaine, surtout grâce aux indications héraldiques qu'ont bien voulu me fournir deux aimables savants des plus compétents en cette matière : le chevalier de Berluc-Perussis et le baron de Tourtoulon.

Et d'abord, il faut remarquer que le soi-disant soleil figuré au ℟. a *seize* rayons [1]. Il est donc difficile d'y voir autre chose que l'étoile des mages qui formait le blason de la maison de Baux, laquelle, comme on sait, prétendait descendre du mage Balthazar.

Quant aux engrêlures, voici ce que m'en écrivait M. de Tourtoulon :

« Il est probable qu'il s'agit d'un cadet et que les dents qui sont aux bords de l'écu sont une brisure..... peut-être s'agit-il de Bertrand de Baux, comte de Montescaglioso et d'Andria, mari de Béatrix d'Anjou. »

Quelques jours après, M. de Berluc m'écrivait à son tour :

« M. de Tourtoulon me charge de vous faire remarquer que l'étoile des Baux est inscrite dans un écu tandis que le blason d'Anjou-Aragon est purement inscrit dans le rond de la pièce, d'où il conclut que ce dernier se rapporte à la femme et l'étoile au mari. Argument de plus en faveur de l'attribution proposée. »

Mais si plausibles que fussent ces hypothèses, il était bon de les contrôler et de les corroborer par une preuve. C'est ce que j'ai pu faire, grâce à l'excellent *Inventaire analytique des chartes de la maison de Baux*, du Dr Barthélemy.

A la page xv de l'*Introduction*, le regretté savant nous apprend que Bertrand III, fils de Bertrand II, avait deux frères plus âgés : Guillaume II, seigneur de Berre, et Hugues, chambellan du roi de Sicile, comte de Montfort.

1. Dans la figure que nous donnons ci-dessus, c'est par suite d'une erreur du dessinateur que les rais de l'étoile se perdent dans la bordure de l'écu. Ils se terminent en pointe sur l'original.

Voilà donc démontrée cette qualité de cadet et expliquée cette brisure qu'avait devinées M. de Tourtoulon.

Le Dr Barthélemy ajoute que Bertrand III n'eut de sa première femme, la princesse Béatrix d'Anjou, qu'une fille nommée Marie, femme d'Humbert II, dauphin de Viennois, et que de son second mariage avec Marguerite d'Aulnay, naquit François de Baux, seigneur de Berre, duc d'Andria, célèbre par sa révolte contre la reine Jeanne, qui lui confisqua tous ses domaines de Provence.

Or la charte analysée sous le n° 1322 de cet ouvrage est une lettre de ce François de Baux qui consent à exempter les habitants de Berre de toutes tailles et exactions, à condition qu'ils donneront 100 livres tournois pour chacune de ses filles au moment où elle se mariera, et 50 livres tournois pour chacun de ses fils lorsqu'il sera armé chevalier ; enfin, qu'ils le rachèteraient lui-même au cas où il serait fait prisonnier.

A cet acte est appendu un sceau de cire jaune qui est décrit comme suit :

Légende et sceau aux deux tiers brisés. Étoile à 16 rais sur le caparaçon du cheval.

℞. *S. franc. duc. an*DR. COMIT B*erre*. Dans le champ, un écu portant l'étoile à 16 rais et *posée au milieu d'une rosace*.

Or, dans le dessin de ce sceau reproduit à la pl. VII, sous le n° 23, l'écusson du revers est *exactement* le même que celui du jeton qui nous occupe. Si l'étoile est donnée comme y étant posée au milieu d'une rosace, c'est par suite d'une erreur manifeste qui a fait prendre pour cette dernière le champ dentelé par les engrêlures.

Nous avons donc ici la preuve cherchée que ce blason est bien celui de Bertrand III, père de François et chef de la branche d'Andria.

Maintenant, serait-ce trop s'avancer que de voir dans la pièce que nous étudions un jeton frappé à l'occasion du mariage de ce prince, avec sa première femme? Peut-être que non et voici pourquoi.

Élevée au couvent de Nazareth, à Aix, Béatrix d'Anjou était destinée à la vie religieuse; mais lorsque, le 23 janvier 1302-03, les évêques de Marseille et de Fréjus vinrent lui demander son consentement « *prefata... domina Beatrix, premissis diligenter auditis, ipsa a parte respondit quod nolebat redire ad monasterium antedictum, quod non decebat, ut asseruit, regis filiam monachari. Et licet vita illa religiosa bona existeret, secularis tamen sibi amplius complacebat. Cumque adhuc diceretur eidem ut super hiis deliberaret amplius et ipsis ad eam in crastinum redeuntibus responderet, dixit quod nolebat quod super hiis ad ipsum redirent amplius nec ipsis aliud respondetur*[1]. »

En présence d'une vocation aussi marquée.... en sens inverse, le roi Charles II n'insista pas et, dans les premiers jours de janvier 1309, maria sa fille à Bertrand de Baux qu'il combla de faveurs de toutes sortes, lui donnant dans la Basilicate le comté de Montescaglioso, qui comprenait Montecaveoso, Pomarico, Uggiano, Camarda, Craco et Montepeloso, lui octroyant le pouvoir du glaive sur toute l'étendue des terres que Bertrand tenait tant de son chef que du chef de Béatrix, etc...[2].

Est-il interdit d'admettre que ce seigneur a profité d'une mode, qui commençait alors, pour constater aux yeux de tous la brillante alliance qu'il venait de contracter?

Il faut se rappeler que la famille des Baux, dont la situation parmi la noblesse de Provence était absolument hors de pair, avait disputé longtemps aux comtes de la maison de

1. Papon, *Hist. de Provence*, t. III, pp. xlvj-xlvij, *preuves*.
2. Barthélemy, *Inv. anal. des Chartes de la maison de Baux*, nos 920 et 924.

Barcelone la souveraineté du pays à laquelle elle prétendait du chef d'Étiennette, fille du dernier roi d'Arles, laquelle avait épousé Raymond de Baux. La sanglante bataille de Trinquetaille, où elle fut définitivement vaincue, lui enleva ses dernières illusions sur les chances qu'elle avait de ceindre un jour la couronne comtale. Mais on conçoit que, s'il ne pouvait aspirer au trône, Bertrand III pouvait tenir à signifier au peuple qu'il s'en rapprochait par son union avec la fille de Charles II.

Qui sait même s'il ne songeait pas à établir ainsi ses droits éventuels à la succession de son beau-père et si la révolte de François contre la reine Jeanne n'a pas été la conséquence des espoirs politiques que son père avait nourris secrètement?

A la séance du 5 novembre 1898, M. Bordeaux avait présenté un denier au type de Pépin le Bref, jadis gravé par Le Blanc, sur l'une des faces duquel, d'accord avec cet auteur, il avait déclaré lire PIPINVS.

M. le comte de Castellane, revenant sur cette communication, dit qu'il ne peut admettre la lecture de M. Bordeaux et que, se ralliant complètement à l'opinion exprimée par M. R. Serrure, il ne peut voir dans cette monnaie qu'une pièce à type extrêmement dégénéré, appartenant au groupe de deniers dont les plus purs offrent ΛTTRΔ̄N◇, pour AVTTRAMNO, en trois lignes séparées par deux traits horizontaux, et dont vingt spécimens variés figuraient dans la trouvaille d'Imphy. Si l'on retourne, dans son sens normal, la pièce de M. Stephanijk, communiquée par M. Bordeaux, le fait devient évident.

M. le Président fait passer sous les yeux des membres de la Société quelques empreintes de ces deniers, prises sur les exemplaires du cabinet de France, afin de leur permettre de faire la comparaison nécessaire.

Il est facile de suivre la déformation des lettres de la légende première et de comprendre, entre autres choses,



comment le T qui termine la première ligne, celui qui commence la seconde et l'◇ qui se trouve à la fin de la troisième, se trouvent transformés en groupe de trois points, sur le denier de M. Bordeaux.

M. R. Serrure rappelle que déjà dans la *Revue Numismatique* de 1844 (p. 93), Longpérier a fait remarquer que la pièce publiée par Le Blanc est un denier dont le revers avec N-TRA-NO est retourné. Cette même opinion se trouve exprimée dans la *Revue belge de Numismatique* de 1852, p. 140, par M. Ch. Piot qui publiait un denier de Charlemagne au même type.



M. Ch. Piot fait très judicieusement remarquer que la présence du nom de Charlemagne est une preuve évidente de l'impossibilité qu'il y a à voir dans l'inscription N·TRA-NO le nom de Pépin, « quand même la pièce serait mal tournée » comme dans Le Blanc.

M. Bordeaux répond que M. de Castellane fait une supposition en imaginant que le denier, portant d'après sa lecture AVTRAMNO, est le type primitif le plus ancien et que la monnaie portant le monogramme, lu par Leblanc PIPINVS, n'en serait qu'une dégénérescence.

La proposition inverse peut être aussi bien émise, et elle est bien plus soutenable : c'est-à-dire le monogramme originaire est et doit se lire PIPINVS. Les signes que l'on a cru pouvoir lire AVTRAMNO n'en sont qu'une dégénérescence.

Il s'agit, en réalité, de savoir si le type primitif est le monogramme de PIPINVS, ou celui d'AVTRAMNO.

En principe, un denier reconnu comme émis au début du monnayage carolingien doit plutôt porter le monogramme de PIPINVS qu'un nom de monétaire. Cela se comprend d'autant mieux que le revers de la monnaie contient les initiales R(*ex*) F(*rancorum*), et que les deux côtés se complètent ainsi l'un par l'autre. Les lettres R F figurent de même sur de nombreux deniers de Pépin (Gariel, vol. 1, pl. n°s 9, 14, 17, 21, 23 et 24. Engel et Serrure, *Traité de numismatique du Moyen-Age*, p. 199 et 200, n°s 353, 356, 357 et 360.)

Il est certain que la lecture AVTRAMNO se fait avec peine. On n'y est arrivé qu'après divers essais d'interprétation. Il est difficile de discerner un A dans le prétendu TRA, et on ne saurait contester que ce type de revers n'a fait que subir des transformations successives, qui, en dernier lieu, sont devenues illisibles sur certains exemplaires.

Il y a cinquante ans seulement que l'on est parvenu à déchiffrer la dégénérescence AVTRAMNO, et à y lire soit le nom supposé d'Authramnus monétaire, soit le nom du village peu connu d'Antrain, qui se serait appelé originairement : Interamnis — Interamnium, mot encore assez éloigné d'AVTRAMNO. Auparavant on ne reconnaissait aucun sens à

ces sigles, qui ont été maintes fois altérées ou défigurées, ce qui semble impliquer que l'ouvrier monétaire de la localité où la frappe était effectuée ne lui donnait aucun sens local.

MM. Engel et Serrure énoncent (p. 200), en semblant approuver de tous points leur citation, que : « M. de Longpérier n'a reconnu sur les deniers de Pépin que trois noms d'hommes indubitables : GADDO — HAD... — et MILO. » Gaddo et Milo ne sont pas des noms de monétaires, puisque le premier est identifié avec Gaddo ou Wado, comte de Saintes, maire du palais de Childéric III, et le second avec Milon, comte de Narbonne. Il résulte de cette donnée que ces divers numismatistes ont refusé de croire à l'existence d'un prétendu officier monétaire du nom d'Authramnus, qui aurait été seul, dans le monnayage carolingien, à inscrire son nom sur un denier.

L'abondance relative des espèces portant les signes dont nous nous occupons s'accorde mal avec une frappe de numéraire réalisée dans une toute petite localité, dont il n'aurait jamais été question comme officine monétaire, ni avant, ni après Pépin, en dehors de l'émission spéciale dont l'interprétation est discutée. Elle s'explique à merveille si on admet une émission effectuée dans plusieurs officines, où les copies n'étaient plus bien comprises par les ouvriers. Tous les numismatistes reconnaissent que les traits constituant le type dont il s'agit, ont toujours dégénéré de plus en plus et n'ont plus constitué finalement que quelque chose d'indéchiffrable. Cela est si vrai que l'on a trouvé un denier de Charlemagne portant une dégénérescence ultime NTTRΔINO ne présentant vraiment plus de sens.

La communication, faite à la séance du 5 novembre, a eu surtout pour but d'établir que le denier figurant dans Leblanc était retrouvé et que le dessin n'en était pas imaginaire. Or, le poids démontre que ce denier émane de la première

période du règne de Pépin, s'étendant de 752 à 757. On comprend qu'à cette époque on ait fait figurer sur la monnaie un monogramme comprenant toutes les lettres de PIPINVS, nom nouveau sur les espèces. Puis ce monogramme ayant été copié dans un certain nombre d'ateliers par des monétaires peu lettrés et maladroits, a été altéré de plus en plus et il a fini par devenir indéchiffrable. De temps à autre, des ouvriers ont essayé d'y faire figurer quelques lettres étrangères ayant une ressemblance plus ou moins éloignée avec les lignes dont ils ne comprenaient plus le sens et ils ont occasionné involontairement la mauvaise lecture d'AVTRAMNO.

La discussion aura eu au moins pour but de restreindre la question au point de savoir si le monogramme originaire a été PIPINVS ou AVTRAMNO. On connaît les arguments qui peuvent être fournis actuellement dans chaque sens. Nous verrons si des découvertes ultérieures d'espèces carolingiennes trancheront la question d'une façon tellement certaine qu'aucun doute ne soit plus possible sur celui de ces deux mots qui serait la dégénérescence de l'autre.

Quant à présent, la lecture faite par Leblanc, il y a deux cents ans, paraît satisfaire plutôt la raison.

M. de Castellane réplique qu'on n'a jamais vu des signes informes et sans signification aucune se transformer, en dégénérant, en une légende très nette et parfaitement compréhensible, tandis que le cas contraire se présente très fréquemment. Qu'il paraît très logique de rencontrer le nom d'un monétaire au commencement du règne de Pépin, dont les premières monnaies font suite à celles de l'époque mérovingienne. La présence des lettres RF, sur l'un des côtés du denier, ne peut être un argument en faveur de l'opinion de M. Bordeaux, car ces lettres se rencontrent, à cette époque, sur nombre de pièces qui offrent, sur l'autre

face, une inscription tout autre que le nom de Pépin. Quant à la signification de la légende ΛTTRΔNO, qui se lit très facilement sur les pièces non dégénérées, la question paraît tranchée aujourd'hui : l'opinion des savants les plus autorisés est que cette inscription reproduit le nom d'un monétaire. Les preuves, appuyant cette théorie, ont été longuement exposées par Longpérier dans l'étude qu'il a faite de la trouvaille d'Imphy, dans la *Revue numismatique* de 1858, p. 227. Du reste, la présence d'un nom de monétaire sur les espèces de cette époque n'est peut-être pas tout à fait aussi rare qu'on se l'est imaginé : des noms, dans lesquels on avait cru reconnaître ceux de certains comtes célèbres, ne s'appliquent, très probablement, qu'à de simples monétaires.

Le type d'ΛTTRΔNO, localisé sur un point, s'y est rapidement déformé et, ainsi altéré, est passé sur un denier de Charlemagne, lors de l'avènement de ce prince. Et la présence de ce type dégénéré, au revers d'une monnaie d'un successeur de Pépin, suffirait, de quelque façon qu'on envisage la question et à défaut d'autres arguments, pour réfuter l'opinion de M. Bordeaux.

M. Adrien Blanchet communique une petite plaque de plomb trouvée dans le Tibre, à Rome, et portant les empreintes des coins d'une monnaie aux types suivants :

[✠ RO]MA·CAPV[TMVNDI]. Buste de face tenant une palme dans la main droite et un globe crucifère dans la gauche. ℞. ✠ SEN[ATVS]·P·Q·R· Croix pattée.

Cinagli a décrit une petite monnaie de cuivre qui se rapproche beaucoup de l'essai précédent.

M. Blanchet rappelle que le Musée de la Monnaie conserve une plaque portant des essais de coins d'une monnaie de Melle, et que M. J.-B. Sibenaler a communiqué à la Société

d'archéologie de Bruxelles (séance du 8 novembre 1897) une plaque en plomb portant quarante-quatre empreintes de monnaies de Néron. Cette plaque a été trouvée à Schadeck (Luxembourg belge).

*
* *

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1899.

Présidence de M. M. de Marchéville, vice-président.

M. le Président donne lecture de la correspondance et communique les publications reçues depuis la dernière séance :

J.-P. Six, *Rhegium; Iocastos*, 1898. Londres.

Vicomte B. de Jonghe, *Deux monnaies d'or de Jean II, seigneur de Wesemael et de Rummen*. Bruxelles, 1899.

Revue numismatique, 4e trimestre, 1898.

Numismatic chronicle, 4e fascicule, 1898.

Annales de l'Académie de Mâcon, 3e s., t. II, 1897.

Catalogue général des manuscrits des Bibl. de France, t. XXXI; et *Paris, Bibl. Sainte-Geneviève, Introduction*, 1898.

M. le Président présente à la Société la *Table des annuaires et procès-verbaux, 1866-1896*, rédigée par M. E. Caron. Sous un petit volume, cet index renferme tous les renseignements nécessaires et rendra certainement les plus grands services aux érudits qui consultent journellement les publications de la Société.

M. le comte G. Le Bault de la Morinière, et M. J. Déchelette, présentés comme membres correspondants, sont proclamés élus en cette qualité.

M. J. Creusot, conservateur du Musée de Châteauroux,

présenté par MM. le comte de Castellane et Adrien Blanchet, pose sa candidature au titre de membre correspondant.

M. Arthur Sambon communique un denier tournois frappé à Tocco (Abruzzes), au nom de Ladislas de Duraz :



REX LADISLAVS. Châtel surmonté d'une fleur de lis.
℞. IN✻TOCCHO. Croix. *Billon*.

« Je connais deux exemplaires de cette monnaie, un au Musée Britannique, de très mauvaise conservation, un autre au Musée de Naples, provenant d'une trouvaille de *deniers tournois* faite dans cette ville en 1885.

Celui du Musée Britannique avait été publié par M. Schlumberger dans son intéressant ouvrage sur les monnaies de l'Orient latin.

M. Schlumberger crut lire DN· TOCCHI et proposa de l'attribuer à Charles Ier Tocco, duc de Leucade, en produisant à l'appui de cette attribution un intéressant fait historique que voici :

« *Lorsqu'en 1396, le roi Ladislas de Naples nomma Pierre de Saint-Exupery, prince de Morée, Charles Ier Tocco, duc de Leucade, obtint le 4 septembre de cette même année* (*Reg. anj.* 364, fol. 99-100), *par l'entremise de André Mano, son envoyé à Naples, que son duché serait séparé de la principauté de Morée et placé sous la suzeraineté directe de la couronne de Naples.* »

Le second exemplaire[1] conservé au Musée de Naples, fut

1. Giulio de Petra, *Tesoretto di denari tornesi. Memoria letta all' Accademia di Archeologia, Lettere e Belle Arti*, Naples, 1886.

publié par M. De Petra, l'érudit conservateur de ce Musée, qui, lisant : IN✻LVCChO l'attribua à la famille des Corsi, qui eut la Seigneurie de Luco, petite terre près du Fucino.

Les lectures DN✻TOCChI et IN✻LVCChO, d'après un examen attentif des deux pièces, me paraissent toutes les deux inexactes. Je crois, au contraire, que ce sont des exemplaires identiques d'un *tournois* de Ladislas de Naples, portant la légende IN✻TOCChO.

La lecture TOCChI proposée par M. Schlumberger provient de ce fait que la pièce du British Museum étant légèrement repliée dans l'endroit où se trouvait l'O, on ne voit de cette lettre que la dernière partie et deux bésants, qui à cause du mauvais état de cet exemplaire, ressemblent à un I. D'un autre côté, la lecture de M. de Petra nous présente la transformation en L et V des lettres T et O.

La pièce du Musée de Naples a été trouvée avec un certain nombre de *deniers tournois* de Charles III de Duraz, et de son fils Ladislas, portant le nom de la ville de Sulmona d'Abruzze.

Tocco, se trouvant dans la région menacée par les armes de Louis II d'Anjou, rival de Ladislas, cette ville dut obtenir de Ladislas — probablement vers 1393 — le privilège de frapper monnaie, aux mêmes conditions que celles octroyées à Napoléon II Orsini, comte de Manopello, pour *Guardiagrele*; c'est-à-dire, seulement pour la durée de la guerre qui dévastait les Abruzzes : « *predicta tamen presenti guerra durante et non ulterius.* »

M. Sambon communique ensuite un *Cavallo* inédit de Charles VIII, roi de France, pour Chieti :

✠ KROLVS·D·G·REX·FR·S· Écu de France couronné.

℟. ✻CIVITAS✻TEATINA. Croix dans une couronne de laurier. *Cuivre.*

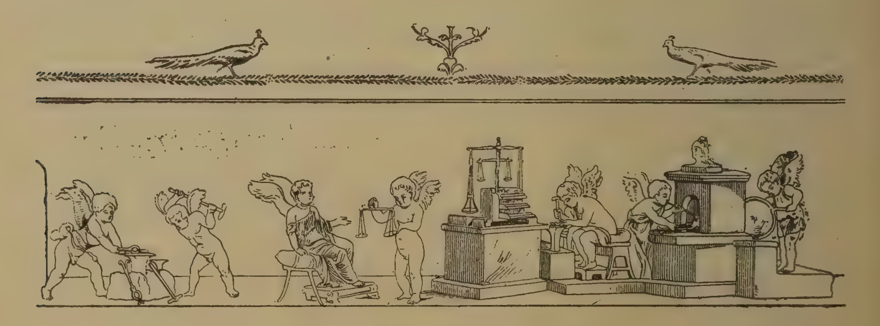
« Cette charmante petite pièce, jusqu'ici unique, se trouve au Musée Britannique. Elle appartient probablement



à la première émission faite par cette ville au nom du roi français, en vertu du privilège du 21 mars 1495. Il est évident que sur cette monnaie on a voulu donner une signification spéciale à la croix qui était l'emblème de la ville de Chieti. »

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« Parmi les peintures de la maison des Vettii, récemment découverte à Pompéi et désormais célèbre, il en est une au sujet de laquelle on a déjà écrit plusieurs articles. La plupart des commentateurs y ont vu la représentation d'un atelier monétaire[1].



1. Talfourd Ely, dans le *Numismatic chronicle*, 1896, p. 53 à 58, pl. VI (reproduite dans l'*American Journal of Numismatics*, 1896, t. XXXI, p. 1). Les photographies de la peinture qui sont dans le commerce portent la mention « Amours monnayeurs », et c'est aussi celle que l'on trouve dans la *Guida di Pompéi* (par G. Fiorelli et A. Sogliano), 1897, p. 43. Je n'ai pu consulter l'ouvrage récemment paru de M. le chev. Louis Conforti sur *Le Musée national de Naples illustré*.

J'ai discuté cette interprétation dans une note publiée dans la *Revue numismatique* (1896, p. 360); mais cette note n'a pas convaincu M. E. J. Seltman qui vient de reprendre la question [1]. Ayant eu l'occasion d'examiner tout récemment la peinture murale dont on peut voir plus haut un dessin, exécuté d'après une photographie, j'ai pensé qu'il était utile de faire connaître mes appréciations, en discutant le travail de M. Seltman.

Selon cet auteur, le premier Amour à droite représente l'ouvrier chargé de la fonte (*flando*) du métal, au moment où il va retirer un creuset de la fournaise. (M. Seltman dit : *the crucible which he is about to withdraw from the furnace*, et croit que la main gauche dirige un instrument destiné à essayer le degré de fusion de la masse métallique). Mais, outre que, dans cette hypothèse, les deux ouvertures du four n'auraient pas été symétriques (l'une est en arceau, l'autre est circulaire), la construction d'un four à deux ouvertures formant courant d'air me paraît impossible. C'eût été un obstacle à la production des hautes températures, et il est certain que la flamme eût été rabattue vers l'une ou l'autre ouverture, de telle sorte que l'un des ouvriers se serait trouvé dans l'impossibilité de rester devant l'orifice. Je préfère croire que ce premier Amour termine un bouclier, ciselé comme le casque figuré sur une autre peinture de Pompéi [2].

Selon M. Seltman, le deuxième et le troisième Amours finissent les flans. L'un chauffe les flans monétaires, que l'état poreux et cassant, au sortir des moules, rendrait incapables de recevoir, sans fendillement, les coups des lourds marteaux.

Le deuxième Amour tient, en effet, au moyen de longues

1. *The picture of a roman mint in the house of the Vettii*, dans le *Numismatic chronicle*, 1898, p. 294 à 303. L'auteur fait sans doute allusion à notre note, p. 297.
2. *Dictionnaire des Antiqu. gr. et rom.*, fig. 661.

pinces, un morceau de métal placé dans le foyer[1], et il paraît activer la flamme au moyen d'un chalumeau que dirige sa main gauche. Bien que ce chalumeau ne soit pas construit comme celui dont les orfèvres se servent aujourd'hui, on ne saurait avoir de doute sur sa destination. Mais, rien ne nous autorise à croire que les flans subissaient l'opération du *recuit*. Au contraire, on rencontre fréquemment des monnaies romaines dont le métal présente des boursouflures et dont le flan est éclaté et craquelé. Les opérations supposées par M. Seltman ne paraissent avoir laissé aucune trace, ni dans les textes, ni dans les inscriptions ; car les ouvriers, spécialement chargés de recuire et de marteler les flans, ne peuvent rentrer dans la classe des *flaturarii*. C'est pourquoi, au lieu de penser que l'ouvrier assis près du four finit méticuleusement des flans destinés à la frappe, j'aime mieux croire qu'il représente l'artiste orfèvre de l'atelier.

De ce que le meuble, placé au milieu de la scène, supporte trois balances et trois tiroirs, M. Seltman pense, malgré la couleur jaune uniforme sur la peinture originale, que les trois métaux sont représentés par des échantillons. C'est dire en même temps que les monnaies en bronze, émises sous le contrôle du Sénat, étaient frappées dans les mêmes ateliers et par les mêmes ouvriers que les monnaies en argent et en or de l'Empereur ; et c'est là une hypothèse peu vraisemblable. Pour expliquer cette juxtaposition des trois métaux, il faudrait supposer que l'artiste ne s'est pas rendu compte de l'organisation monétaire, à l'époque où il vivait.

Passons maintenant au petit personnage qui tient des balances. M. Seltman, trompé par une photographie qui reproduit une craquelure de la peinture en travers de la

1. Cf. la figure 1055 du *Dictionnaire des Antiquités gr. et rom.*, (Saglio, art. *Caminus*).

figure[1], a cru que cet Amour avait les yeux bandés, comme la Justice, et qu'il relevait son bandeau pour exécuter une pesée devant le personnage assis devant lui. M. Seltman, s'appuyant sur la présence des paons, placés au-dessus et en dehors de la scène, prétend que le personnage assis est *Juno Moneta* elle-même, dont les ailes seraient ornées avec les yeux empruntés aux plumes de l'oiseau qui lui est consacré. Même en admettant ce type nouveau d'une Junon Moneta ailée, je ne puis souscrire à la proposition de M. Seltman. D'abord, je n'ai pas vu, sur la fresque originale, les ailes telles que les dépeint M. Seltman. Je crois toujours qu'il s'agit simplement d'une dame romaine qui vient choisir des bijoux dans la boutique d'un orfèvre, et il ne faut pas nous étonner si les balances jouent un grand rôle dans la transaction, car cet instrument est souvent figuré sur des tombeaux d'orfèvres[2].

M. Seltman retrouve l'opération de la frappe dans la scène à deux personnages qui termine le tableau à gauche; mais il ne se dissimule pas toutes les difficultés que soulève cette interprétation. Je dirai seulement qu'il m'est impossible de reconnaître dans l'objet tenu par les pinces la représentation d'un flan monétaire maintenu entre deux coins. Ne savons-nous pas en effet que les coins monétaires du premier siècle de l'Empire romain avaient une longueur de 35 à 45 millimètres pour chacun des côtés, face et revers?[3] Il est impossible par conséquent que la réunion d'un flan et de deux coins ait formé l'objet allongé (dans le sens horizontal) que l'un des Amours tient avec des tenailles.

1. M. Seltman a cependant soupçonné qu'il pouvait y avoir un défaut de conservation dans la peinture.

2. *Dictionnaire des antiqu. gr. et rom.*, t. I, p. 571, fig. 659 (Saglio, art. *Aurifex.*)

3. Ernest Babelon et Adrien Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, 1895, p. 730-731, nos 2396 à 2401 (Coins d'Auguste, de Tibère et de Néron).

Une tessère en bronze du musée de Vienne (nº 32652) [1] représente une scène de monnayage à l'époque impériale, et le coin sur lequel frappe le *malleator* a réellement la forme allongée dans le sens vertical.



Cette tessère nous permet de comprendre l'opération du monnayage : Un des personnages place les flans entre les deux coins ; le second tient le coin supérieur au-dessus du flan ; enfin le *malleator* frappe, et les pièces de monnaies s'amoncellent à ses pieds. Voit-on quelque chose de semblable sur la peinture de Pompéi ? Je ne le crois pas ; et c'est pourquoi il s'agit, à mon avis, d'une opération analogue au battage de l'or.

Le dernier mot n'est sans doute pas dit à propos de la peinture de la maison des Vettii ; mais je crois que l'on aura beaucoup de peine à démontrer avec une entière certitude qu'elle représente un atelier monétaire. Je ferai remarquer, en terminant, que, parmi les scènes représentées sur les murs de la grande salle (*œcus*) de cette maison, aucune autre n'offre la représentation d'un acte officiel, tel que l'est la fabrication de la monnaie [2]. »

Le Président, *Le Secrétaire général*,
Cte de Castellane. Adrien Blanchet.

1. Cette tessère a été publiée par M. A. de Belfort dans l'*Annuaire de la Soc. de numism.*, 1892, p. 175, pl. VII, 2. — Je remercie M. le Dr J. W. Kubitschek qui a eu l'obligeance de m'envoyer un excellent moulage d'après lequel a été faite la reproduction donnée ici.

2. Ces scènes représentent toujours des Amours qui font les vendanges, qui



SÉANCE DU 4 MARS 1899.

Présidence de M. le comte de Castellane.

M. le Président donne lecture de la correspondance et présente les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

De M. R. Richebé, *Médailles françaises inédites ou peu connues*, 1898.

Bulletin de l'Académie Delphinale, 4e série, tome XI, 1897.

Mémoires de l'Académie des sciences de Caen, 1898.

Séance publique de l'Académie d'Aix. Aix en Provence, 1898 ; et *Mémoires de l'Académie d'Aix*, tome XVII, 1898.

Mémoires de la Société académique de l'Oise, t. XVII, 1re partie, 1898.

Mémoires et comptes rendus de la Société scientifique d'Alais, t. XXVIII, 1897.

Bulletin de l'Académie des sciences de Toulouse, tomes I, II, III, 1897.

Westdeutsche Zeitschrift, XVII, 1898.

M. J. Creusot, présenté comme membre correspondant, est proclamé élu en cette qualité.

L'ordre du jour appelant l'élection des membres du bureau, la Société procède au vote qui donne les résultats suivants :

Président : M. le comte H. de Castellane.

Vice-président : M. M. de Marchéville.

goûtent le vin, qui tressent des couronnes, qui exercent le métier de foulon, qui courent en char, etc. — C'est pour cette même raison que je ne saurais admettre davantage l'hypothèse de M. H. A. Grueber, d'après laquelle la peinture pourrait faire allusion à un évènement de l'histoire de la famille des Vettii (Cf. *Archæologia*, t. LV, p. 317).

Secrétaire général : M. Adrien Blanchet.

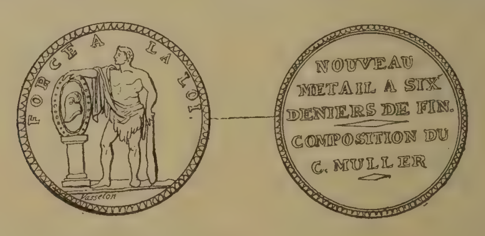
Trésorier : M. L. Sudre.

Membres du Conseil d'administration, avec les membres du bureau ci-dessus dénommés, et conformément à l'article 9 des statuts : MM. E. Caron et P. Bordeaux.

M. L. Sudre donne lecture du rapport annuel sur la situation financière de la Société. Ce rapport est approuvé, et des remerciements sont adressés à M. Sudre.

M. Paul Bordeaux fait la communication suivante : « Hennin a publié sous le nº 701, pl. 70, p. 484, un essai de monnaie de Muller, gravé par Vasselon, en indiquant qu'il concernait une fabrication de pièces de 10 sols et de 5 sols, et en citant comme référence le *Journal de Paris* du 10 messidor an IV.

Il est utile de reproduire la pièce pour en rappeler le type :



La Bibliothèque Nationale permet de compléter les premiers renseignements fournis sur cette tentative d'émission de nouvelles espèces, au moyen de :

1º Une petite plaquette in-8º de 30 pages, intitulée : *L'an IV de la République française, le 29 prairial. Au corps législatif. Fabrication d'un nouveau billon blanc en pièces de 10 et de 5 sols, 5 décimes et 25 centimes.* Paris, 1796. Imprimerie du Lycée des Arts. (Catalogue Lb. 42, p. 145, nº 145).

2º De la réimpression de l'ancien Moniteur, vol. 28, nº 281, p. 336. Séances des 6 et 11 messidor an IV.

Voici l'analyse succincte des documents énumérés ci-dessus :

Cette fabrication de pièces de 10 sols et de 5 sols avait pour but de remplacer la circulation des espèces en métal de cloche et de servir à faire les appoints dans les transactions journalières. Les débitants de Paris ne devaient plus avoir besoin, disait-on, de dépenser chaque jour 8 ou 10 livres, pour se procurer un mauvais numéraire en métal de cloche, comme cela est survenu pendant un certain temps.

Le rapport du banquier Muller contient notamment ce qui suit :

« Le discrédit du papier-monnaie a été tel que l'assignat de 100 livres a été donné pour 3 sols, et le mandat de même somme pour 3 livres.....

La Compagnie Muller, jalouse d'entrer dans les vues du gouvernement et de lui prêter un puissant concours, lui a offert :

1° De fabriquer dans le plus bref délai une nouvelle monnaie de billon blanc, plus commode et plus parfaite, pour suppléer par ce nouveau signe métallique au besoin des appoints dans les transactions journalières ;

2° D'avancer au gouvernement pour cette fabrication jusqu'à concurrence de 40 ou 50 millions en numéraire ;

3° De relever ainsi le crédit des mandats et de tous les autres papiers-monnaies en les échangeant tous les jours à bureau ouvert de 9 heures à 3 heures, contre ces valeurs réelles dans onze caisses ou succursales de la maison de banque, et dans un plus grand nombre, s'il était nécessaire, qui seraient établies tant à Paris que dans les départements.

Le papier-monnaie serait changé, à 10 °/₀ au-dessous du cours de la place, contre moitié monnaie de billon de la fabrication Muller, et moitié pièces de 5 francs républicaines.

4° De se réduire pour ces opérations importantes à per-

cevoir : 1° — 10 °/₀ pour ses faux frais et avances de lingots dans la fabrication du billon ; 2° — 2 °/₀ pour les frais de ses caisses d'émission.

Le métal proposé a le son, la blancheur et l'éclat de l'argent. Il en a la ductilité et il jouit de plus de solidité dans l'emploi journalier. Il n'est point sujet à rougir et il ne se détériore pas par le frottement. Sa blancheur est la même en dedans et en dehors. Le Lycée des Arts, en couronnant cette invention, s'est convaincu que des savants n'ont pu découvrir son procédé de fabrication, et que son titre approche de très près celui des pièces de 30 et de 15 sols. Des essais rigoureux en ont été faits à la Monnaie de Paris.....

Le billon Muller proposé présentera en degré de fin une valeur intrinsèque de plus de 80 °/₀. Jamais billon plus parfait n'aura servi à la circulation.....

Ces nouvelles monnaies devaient être reçues pour comptant dans toutes les caisses de la République jusqu'à concurrence de 100 francs et seulement dans la proportion de 5 °/₀ dans les payements au-dessus de 100 francs.

5° La fabrication sera soumise aux mêmes formalités et à la même surveillance que toutes les autres monnaies. Toutes les proportions de finesse et d'alliage pourront être déterminées par une loi. »

La brochure se termine par une discussion des huit objections faites à la concession du privilège spécial que MM. Muller et Cie demandaient.

On peut remarquer que ces propositions si tentantes de Muller étaient même contraires à l'énonciation portée sur la pièce-type, au revers de laquelle on lisait : METAL A SIX DENIERS DE FIN, c'est-à-dire à 50 °/₀ et non à 80 °/₀ de fin.

Si l'on admet que l'essai présenté contient seulement 50 °/₀ ou moitié d'argent, et qu'il représente la division la

plus importante, c'est-à-dire 50 centimes ou 5 décimes, il aurait contenu un minimum de 2 grammes et demi d'argent, puisque les exemplaires connus pèsent entre 5 grammes et 5 gr. 60 cent. Par suite, sa valeur intrinsèque d'alliage de métal précieux représente sa valeur réelle comme numéraire, suivant le cours du métal-argent à cette époque. Il est à croire qu'en fait l'alliage de billon, qui aurait été réalisé, n'eût point réellement présenté d'aussi grands avantages. Dans tous les cas, la condition qui paraît avoir été imposée par MM. Muller et Cie de ne reprendre les assignats qu'à 10 % au-dessous du cours de la place, atténuait considérablement l'importance et l'utilité de cette mise en circulation d'une monnaie nouvelle.

Ce projet d'émission de numéraire paraît avoir été l'objet d'un examen plus sérieux qu'Hennin ne l'avait laissé supposer, puisqu'indépendamment du message du Directoire, une brochure fut publiée et divers rapports furent faits dans les assemblées délibérantes. Le Conseil des Cinq-Cents a examiné avec soin la proposition qui lui était présentée dans le but de remplacer de cette façon la circulation des assignats, qui avait atteint, à cette époque, des proportions désastreuses. Mais il écarta finalement les propositions de Muller et Cie, en les ajournant jusqu'à nouvel ordre. »

M. Bordeaux invite ses collègues à faire connaître ainsi dans les séances de la Société tous les renseignements complémentaires concernant quelque monnaie ou médaille que ce soit, que leurs investigations leur feraient découvrir dans les bibliothèques ou dans les dépôts d'Archives.

Le Président, — *Le Secrétaire général,*

Cte DE CASTELLANE. — ADRIEN BLANCHET.

*
* *

SAMEDI 8 AVRIL 1899.

Présidence de M. le comte de Castellane.

M. le Président donne lecture de la correspondance reçue depuis la dernière séance et présente les publications suivantes :

E. Piette et J. de Laporterie, *Études d'ethnographie préhistorique*, 1898, in-8°.

Mémoires de la Soc. des Antiq. de France, Mettensia, II, 1898.

Mémoires de l'Acad. des sc. belles-lettres et arts de Savoie, 4e série, t. VII, 1899.

Bulletin de la Soc. Arch., sc. et litt. de Béziers, 3e série, t. II, 1898.

Bull. et mém. de la Soc. Archéol. et hist. de la Charente, 1898, avec le *Trésor liturgique de Cherves en Angoumois*, par X. Barbier de Montault.

Revue numismatique, 1er fasc., 1899.

Numismatische Zeitschrift, t. XXX, 1898.

Korrespondenzblatt für Gesch. und Kunst, janvier 1899.

M. le Président fait part de la mort de M. Auguste Chambon, professeur honoraire de l'Université, et de M. le chanoine Denis. Tous deux étaient membres correspondants de la Société depuis plusieurs années.

M. N. Collaro, membre titulaire de la Société, signale quelques monnaies grecques de sa collection. Parmi ces pièces figure un tétradrachme de Mithridate avec le Pégase, *à droite* (sur les pièces connues jusqu'à ce jour, le Pégase est *à gauche*). M. Collaro possède aussi une drachme

de Pythodoris, reine du Pont, portant le buste de la reine et au revers, une corne d'abondance.

M. E. Caron fait la communication suivante :

« Après le traité de Cateau Cambrésis (1559) et à l'occasion des mariages de Mme Élisabeth de France avec Philippe II, roi d'Espagne, et de Marguerite de France avec Emmanuel Philibert, duc de Savoie, il fut fait de tels préparatifs de fête que le roi ne tint pas son conseil au Louvre, mais aux Augustins. Ces fêtes fournissent un fait intéressant pour la numismatique, car nous trouvons, dans les mémoires-journaux du duc de Guise, les comptes de dépenses de l'argenterie en 1558 et notamment cette mention :

A Jean Bruslé clerc de M. Guillaume de Marillac, M^e^ des comptes, 1500 l. pour son remboursement de l'argent employé à 51 pièces d'or et 1250 d'argent, portant la figure du roi Philippe et de Mme Élizabeth son espouse; 50 pièces d'or et 877 d'argent pour être jettées (par les héraults) par forme de largesse le jours des noces desd. Seigneurs, scavoir le jour de celles du Roy catholique XII^c^ IIII^xx^1 pièces, scavoir 21 d'or et XII^c^ d'argent; XL d'icelles d'or, XX de chacune figure, qui ont esté mises es mains de M^sieur^ le connestable pour en faire la distribution, et le reste mis es mains du Roy [1].

Qu'il ait été mal fait ou mal relevé, le décompte de ces pièces n'est pas exact; mais ce qu'il importe de remarquer dans ce document, c'est le type des pièces. Sur 40 exemplaires en or, il y en avait 20 portant la figure du Roi et 20 celle de la Reine. Les 1250 pièces d'argent portent la figure du Roi et de la Reine, sans qu'il soit dit si les deux figures sont placées sur la même pièce.

Toujours est-il que ces pièces, qui étaient plutôt des

1. Michaud et Poujoulat, *Collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*, tome VI, page 448.

médailles que des monnaies, ne figurent ni dans l'ouvrage de Heiss, ni dans le catalogue de la collection si importante de V. Quadras y Ramon, de Barcelone ».

M. Bordeaux rappelle aux membres de la Société la contremarque G P couronnée, qu'il leur a soumise dans la séance du 4 décembre 1897. Il a prouvé qu'elle avait été apposée par le Gouvernement Portugais aux termes d'un décret du 31 mars 1887, sur le numéraire de tous pays circulant alors aux îles Açores.

Il a recueilli récemment un thaler autrichien de 1780 au type de Marie-Thérèse, portant une contremarque P M couronnée, se rapprochant comme aspect général de celle précédemment étudiée. Il a rencontré, d'autre part, sur des monnaies de l'Inde, notamment sur uné roupie de l'Impératrice Victoria, datée 1892, cette même contremarque PM en lettres plus grandes, mais non surmontées d'une couronne.

Voici le dessin de ces contremarques :





Il croit utile de préciser la date exacte ainsi que le sens de ces nouvelles sigles.

Depuis 1858 jusqu'à 1898, l'Autriche-Hongrie a fabriqué 64.199.656 thalers de Marie-Thérèse de 1780 pour les répandre comme monnaies de commerce en Afrique et surtout dans la partie orientale de ce continent[1]. La date de 1780 est celle de la mort de l'Impératrice. Depuis 1857, ce thaler n'a plus cours en Autriche et il ne constitue en réalité qu'un numéraire de type immuable servant d'instrument d'échange.

La province portugaise de Mozambique, située en face de Madagascar, a été inondée de ces pièces, qu'on y appelle des Thérésinlas (petites Thérèses). Une première Partoria, c'est-à-dire un arrêté ministériel rendu au nom du Roi de Por-

1. *Rapport de M. de Foville, directeur de la Monnaie de Paris, à M. le Ministre des Finances en 1898*, p. 224.

tugal à la date du 25 juillet 1888, a défendu le cours de ces monnaies dans la Province de Lourenco-Marquez dépendant de l'Afrique Portugaise. A raison de l'abondance des espèces étrangères en circulation dans le pays, cette décision ne put recevoir son exécution d'une façon appréciable. Aussi quelques mois après, c'est-à-dire le 24 novembre 1888, une seconde Partoria décida que toutes les monnaies existantes dans la Province Portugaise de Mozambique seraient contremarquées, et qu'elles ne pourraient circuler qu'à cette condition. Les initiales P M, qui constituent la contremarque apposée signifient *Provincia* de *Mozambique*. Il n'y a aucune distinction à effectuer entre les deux variétés de sigles surmontées ou non d'une couronne. Il est d'autant plus utile de préciser cette interprétation dès maintenant qu'on trouve assez souvent ces lettres sur des monnaies de dates anciennes.

M. Bordeaux rend à M. Leite de Vasconcellos, professeur de numismatique à la bibliothèque royale de Lisbonne, le mérite de lui avoir fourni les dates exactes des arrêtés relatifs à l'apposition si récente de ces signes spéciaux sur des espèces de toutes provenances. Il lui exprime toute la gratitude que lui inspire son obligeance.

Le Président, — Cte DE CASTELLANE.

Le Secrétaire général, — ADRIEN BLANCHET.

*
* *

SÉANCE DU 6 MAI 1899

Présidence de M. le comte de Castellane.

M. le Président fait connaître la correspondance et les publications reçues depuis la dernière séance :

de M. Adrien Blanchet : *Catalogue du Cabinet de feu M. G. Crignon de Montigny*, 1899, in-4°.

de M. G. Musset : *Rachat de Flamands prisonniers à la Rochelle, en 1570.* S. l. n. d., 4 p. in-8°. (Document inédit publié par M. Caron.)

de M. le Vte B. de Jonghe, *Double tiers de thaler de Jean-François de Bronckhorst, comte de Gronsveld.* Bruxelles, 1899.

Bull. de la Soc. Dunkerquoise, 1898, 2e fasc.

Bull. de la Soc. archéol. du Limousin, t. XLVII, 1899.

Bull. de la Soc. historique et archéol. de Langres, t. IV.

Mém. de la Société d'émul. de Montbéliard, t. XXVI, 1899.

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, t. XVIII, 1899.

Numismatic Chronicle, 1899, 1er fasc.

Journal intern. d'archéologie numismatique, t. Ier, 1898.

Conformément à l'ordre du jour, la Société procède à l'élection de membres honoraires.

Sont élus, à l'unanimité, membres *honoraires* de la Société française de numismatique :

M. Émile Caron, ancien président de la Société;

M. Ernest Babelon, conservateur du Département des médailles de la Bibliothèque Nationale, membre de l'Institut ;

M. le vicomte B. de Jonghe, président de la Société royale de numismatique de Belgique.

M. Meyer présente à la Société les empreintes de deux thalers frappés par Jean Théodoric, comte de Lœwenstein, et un double liard émis par le même, comme seigneur de Cugnon.

M. Caron, auquel les empreintes ont été soumises, fait, à propos de ces pièces, les observations suivantes :

« C'est à M. Chabouillet qu'il appartient d'avoir signalé

l'identité de personnage entre Jean Théodoric, comte de Lœwenstein, et le Jean Théodoric dont les doubles et deniers tournois portaient en légendes : I TH.C.D.L.RO.S.S.D CH.CVGN (*Jean Théodoric Comte De Lœwenstein* Rochefort Seigneur Souverain De CHassepierre CVGNON). M. Chabouillet explique dans la *Revue Numismatique* (1840, p. 349) qu'il a été amené à cette conclusion par la lecture d'un thaler du Cabinet des Médailles dont voici la description :

IO . THEOD . COM . IN . LEWENSTEIN WERTH . ROCHEF . 1623. Buste du comte. Au revers : ET MONTAGV . S . P . IN . CHASSEPIERRE ET CVGNON . ETZ. Écu à 5 quartiers aux 1er et 4e de Lœwenstein au lion couronné sur trois rochers armes parlantes (*Lœwe*, lion ; *Stein*, rocher) ; aux 2e et 3e d'un lion couronné, sur le tout de Bavière.

Le thaler de M. Meyer est identique à celui du cabinet. Comme il n'a été gravé, ni dans l'article de M. Chabouillet, ni dans celui que M. Clérot a consacré aux monnaies de Cugnon dans l'*Annuaire de la société de Numismatique* (1877, p. 415), il est utile de le reproduire.



Il n'en est pas de même du second qui porte :

IO THEOD . COM IN LEWENSTEIN WERTH ROCHEF. Écu à 5 quartiers avec les mêmes armoiries.

℟. FERDINAND.II.D G ROM.IMP.SEMP.AVGVST. 1623. Aigle à deux têtes, au centre, le globe surmonté d'une croix.

Ce dernier est essentiellement et uniquement allemand. Il ne se rattache pas aux seigneuries de Chassepierre et de Cugnon situées dans le Luxembourg dont le numéraire de cuivre imitait celui de Bouillon et les tournois et doubles tournois de France.

Le double liard présenté par M. Meyer porte, au contraire ce double caractère. Il est l'imitation exacte de ceux, émis à la même époque par Henri de la Tour de Bouillon. Au droit il porte . IO.TEO COM LE RO SV P CHASP. avec le buste du comte et au revers IN CVGNON CVSVS 1622. Écu à 8 quartiers.



Jean Théodoric était comte de Lœwenstein, Wertheim, Rochefort et Montaigu, seigneur de Neufchâtel, Herbimont, Chassepierre, et Cugnon. Nous retrouvons dans l'écu le lion de Lœwenstein, les roses de Cugnon et sur le tout les armoiries de Bavière qui chargent également les thalers. Nous ne connaissons pas les cinq autres armoiries.

Enfin la date de 1622 est à noter. Elle prouve, en effet, qu'à cette date la seigneurie de Cugnon était entrée dans la maison de Lœwenstein, tandis que, jusqu'à présent, on ne faisait remonter cette possession qu'à 1623, d'après la date des thalers. Enfin on ne connaissait de tournois ou doubles tournois que datés au plus tôt de 1634.

J'ajouterai, au sujet de ce monnayage, que M. Maxe-Werly, dont la complaisance est inépuisable, m'a communiqué :

1° Le dessin d'un escalin de bas argent dont voici la description :

⁎ IO . THEOD . COM . D . LEW . WERTHEM . Lion debout, tenant une dague dans sa patte antérieure droite et de la gauche, un écu à 8 bandes. ℟. ROCHEF . MONTAG . S P IN CHASP . Écu couronné et au-dessus 1626. L'écu est chargé de 8 armoiries qui sont les mêmes que celles du double liard de M. Meyer.

2° L'empreinte d'une monnaie portant au droit : + SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM. Buste du comte et au ℟. + MONETA ⁎ NOVA ARGENTIA ⁎ CH. Écu à quatre pièces au 1er une tour, aux 2e et 3e un lion, au 4e une aigle éployée. »

M. Meyer fait observer que cette dernière monnaie est de Chateau-Renaud et non de Chassepierre, et qu'il en possède un exemplaire avec le nom et la tête du duc de Bouillon.

M. Serrure annonce qu'il publiera incessamment un article relatif aux monnaies de Cugnon.



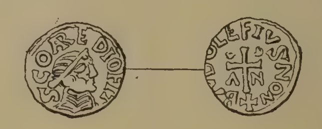
SÉANCE DU 3 JUIN 1899.

Présidence de M. le Comte de Castellane, président.

M. le Président communique la correspondance et les publications reçues depuis la dernière séance :

Revue suisse de Numism., t. VIII, 2e fasc.
Journal Intern. d'Archéol. Numism., t. II, 1er fasc.
Frankfurter Münzblätter, mai 1899.

M. Bordeaux communique à la Société l'empreinte d'un triens mérovingien, dont l'original se trouve dans le Musée communal de la ville d'Audenarde. « Cette pièce dessinée ci-dessous a pour légendes : au droit, SCO/REDIOFIT autour



d'une tête au diadème perlé ; au revers, + BA/DOLEFIVSMON autour d'une croix cantonnée d'un point aux 1 et 2, d'un Λ au 3 et d'un N au 4. Son poids est de 1 gr. 15 cent. Son type se rapproche beaucoup de celui des tiers de sol publiés par M. Prou sous les nos 2003 et 2004 et par M. de Belfort sous les nos 4039 à 4042, dans leurs ouvrages sur les monnaies mérovingiennes. Ce triens s'en distingue toutefois par les cantonnements de la croix, qui, pour le numéraire connu jusqu'à présent, s'étaient composés des lettres LE ou LEMO, rappelant la cité de Limoges, dans la circonscription de laquelle cette petite espèce d'or avait été forgée. Un autre tiers de sol, figurant sous le n° 1960 dans ledit catalogue de M. Prou, porte la croix ancrée cantonnée des deux mêmes lettres Λ N et provient de BLATOMO, Blond (Haute-Vienne).

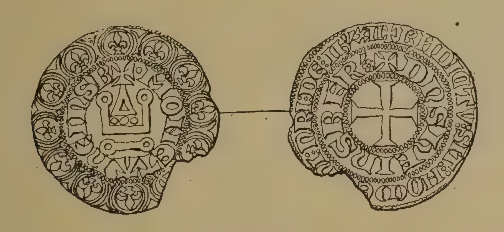
M. Cartier, en le citant [1], le rapproche d'un triens de la même localité ayant la croix cantonnée des quatre lettres LEMO. Ces particularités constituent une coïncidence qu'il est intéressant de signaler pour ces deux endroits dépendant de la même circonscription épiscopale.

1. *Rev. num.*, 1838, p. 260 ; pl. IX, nos 2 bis et 3 bis.

Le lieu de fabrication de la monnaie dessinée ci-dessus serait Saint-Yrieix (Haute-Vienne), ville ayant actuellement 8.500 habitants et située à 41 kilomètres de Limoges.

Arédius avait fondé en cet endroit un monastère qu'il avait richement doté par son testament daté de 573[1]. Bien que la pièce originale soit de bonne conservation, on peut se demander si les sigles Λ·N· ne constitueraient pas soit une dégénérescence, soit plutôt une transcription caractéristique ou barbare de LEMO. »

M. Raymond Richebé, membre correspondant, croit devoir signaler à la Société une variété du gros tournois de Godefroid III de Heinsberg (1361-1395)[2], qu'il a rencontrée récemment et qu'il considère comme encore inédite.



Elle est à rapprocher de la pièce publiée par Piot dans la *Revue belge de numismatique* (1849, p. 266, n° 2 et planche VII, fig. 3) et reproduite par M. J. Chautard (avec le n° 8, sur la XXI[e] de ses planches d'imitations de gros tournois.) Semblable quant au droit, elle en diffère par les légendes intérieure et extérieure du revers : ✠ DNS hEINSBER' ❋ au lieu de DNS hEHSBERK et ✠ BNDICTV : SIT ⁝ NOMЄ : DNI ⁝ NRI : DЄ ⁝ IhV XII au lieu de ✠ BHDIC-

1. M. Deloche, *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin*, p. 140.

2. C'est M. Dannenberg qui, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, tome X, p. 225, donne à Godefroid III les gros sans nom de seigneur attribués à Godefroid II par M. C. Piot. Peut-être est-il plus exact de les restituer, avec M. Menadier (*Berliner Münz-Blätter*, 1895, col. 1841), à Thierri III, qui posséda Heinsberg de 1332 à 1361.

TV : SIT : HOME : DNI : NRI : DEI : Ih ✕ P. En outre, l'absence de contremarque permet de distinguer plus nettement le châtel tournois et la croix pattée.

M. Adrien Blanchet communique à la Société le texte, imprimé en 1791, de la loi relative aux médailles frappées en mémoire de l'abandon des privilèges. Hennin en décrivant la médaille, a fait une courte analyse de ce document (*Hist. Num. de la Révol. fr.*, p. 44, pl. VIII, n° 59). Le document présente assez d'intérêt pour être reproduit en entier. Le voici :

LOI

Relative aux Médailles qui doivent être frappées en mémoire de l'abandon de tous les Privilèges.

Donnée à Paris, le 15 Décembre 1790.

LOUIS, par la grâce de Dieu, et par la Loi constitutionnelle de l'Etat, Roi des François : A tous présens et à venir ; Salut. L'Assemblée Nationale a décrété, et Nous voulons et ordonnons ce qui suit.

DÉCRET de l'Assemblée Nationale, des 8 et 9 Décembre 1790.

L'Assemblée Nationale, ouï le rapport de son Comité des finances, ordonne en exécution de ses Décrets des 4 Août 1789, et 30 Septembre 1790, que les médailles en cuivre qui doivent être frappées en mémoire de l'abandon de tous les privilèges, seront exécutées jusqu'au nombre de Douze cents, y compris les Cent trente qui sont déjà frappées ; qu'à cet effet les coins, ainsi que les médailles actuellement déposés aux archives de l'Assemblée Nationale, en seront retirés, pour être remis à la Monnoie, et aux Artistes chargés de l'exécution jusqu'à l'entière perfection de l'ouvrage ; ces médailles seront distribuées à chacun de MM. les Députés ; après quoi, les coins seront brisés en présence des Commissaires.

Ordonne en outre que le prix de ces médailles sera payé par une retenue faite sur le montant des premiers mandats à délivrer à chaque Député.

Nous avons sanctionné, et par ces présentes signées de notre main, sanctionnons le présent Décret. Mandons et ordonnons à tous les Tribunaux, Corps administratifs et Municipalités, que les présentes ils fassent transcrire sur leurs registres, lire, publier et afficher dans leurs Ressorts et Départemens respectifs, et exécuter comme Loi du Royaume. En foi de quoi Nous avons signé et fait contresigner cesdites présentes, auxquelles Nous avons fait apposer le Sceau de l'État. A Paris, le quinzième jour du mois de Décembre, l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-dix, et de notre règne le dix-septième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, M. L. F. Du Port. Et scellées du Sceau de l'État.

M. Adrien Blanchet donne ensuite lecture de la note suivante[1] :

« Depuis 1886, les trouvailles n'ont pas modifié le tableau de la répartition des monnaies « à la Croix », ces imitations des pièces de Rhoda, émises par les populations établies dans le bassin de la Garonne[2].

Ces pièces ne se rencontrent pas souvent dans les départements du Gers, des Landes et des Basses-Pyrénées. Ce dernier département a fourni une trouvaille composée de monnaies « à la Croix », qui aurait été faite, en 1827, près de l'église d'Izeste (canton d'Arudy)[3].

1. Cette note a été rédigée pour répondre aux questions posées dans le programme du 37e congrès des Sociétés savantes (à Toulouse, en 1899.)

2. L. Maxe-Werly, *De la classification des monnaies gauloises* (*lecture faite à la Sorbonne le 8 avril 1885*), Brive, 1886, in-8° de 17 pages avec carte (Extrait du *Bulletin de la Soc. scient., histor. et archéol. de la Corrèze*, t. VII). Cf. L. Maxe-Werly, *Étude sur l'origine des symboles des monnaies du Sud-Ouest de la Gaule*, Bruxelles, 1892. (Extrait des *Mémoires du Congrès de numism. de Bruxelles*, 1891). — M. A. de Barthélemy place la diffusion du type de Rhoda vers l'an 220, à l'époque d'Annibal (séance de l'Académie des Inscr. et belles-lettres, 14 février 1890); *Revue celtique*, t. XI, p. 175.

3. E. Taillebois, *Recherches sur la numismatique de la Novempopulanie*, 2e partie, p. 19. (Extrait du *Bull. de la Soc. de Borda*, 1884.)

On s'explique assez bien la rareté des monnaies « à la Croix » dans la région dont nous venons de parler, car d'autres monnaies ont été fabriquées par les peuples qui y étaient fixés.

Il n'est pas douteux aujourd'hui que le type dit « des Élusates » doit être localisé dans une région dont le département du Gers forme le centre. Les pièces en argent qui représentent une tête informe, figurée par des lignes et des globules et un cheval également informe[1] se rencontrent aux environs d'Eauze; de plus, elles étaient en grand nombre dans les trouvailles de Manciet (c^on de Nogaro, arr. de Condom)[2] et de Laujuzan (Gers)[3].

Le type des Élusates a certainement persisté assez longtemps, car on retrouve la tête informe sur les monnaies des Sotiates qui peuvent être classées vers le milieu du premier siècle avant notre ère.

A côté des pièces des Élusates, mais plus au Sud et à l'Ouest, circulait un autre numéraire encore plus informe.

Vers 1845, on trouvait à Eyres-Moncube (canton de Saint-Sever, Landes), un vase en argent contenant deux cent cinquante monnaies et une fibule attachée à une longue

1. Ce cheval informe serait une imitation du Pégase d'Emporiæ (*Rev. numism.*, 1847, p. 176). On peut supposer aussi que le cavalier des deniers celtibériens a eu quelque influence sur ce type.

2. Bon Chaudruc de Crazannes, dans la *Revue num.*, 1847, p. 173. — Cette trouvaille, faite en 1846, a été signalée de diverses manières. Selon les auteurs, elle aurait renfermé 200 ou 300 pièces (*Rev. num.*, 1846, p. 420), et même 1500 (*Bull. de la Soc. de l'histoire de France*, 1847, p. 192). E. Taillebois a d'abord signalé cette trouvaille comme faite à Castelnau-sur-l'Auvignon, près de Condom, et contenant 700 pièces des « Élusates et des Volques Tectosages mêlées ». *Recherches sur la num. de la Novempopulanie*, 1882, p. 13, extrait du *Congrès scientifique de Dax*). — C'est peut-être une partie de cette trouvaille qui est restée pendant longtemps entre les mains d'un orfèvre de Bordeaux (*Rev. belge de numim.*, t. XX, 1864, p. 186, note 1).

3. Cet important trésor, découvert le 6 mars 1882, contenait 980 pièces. Voy. E. Taillebois, dans le *Bull. de la Soc. de Borda*, 1882, p. 223; et *Revue de Gascogne*, t. XXIII, 1882, p. 466.

chaînette. Les monnaies présentaient des protubérances accompagnées de globules, type impossible à déterminer nettement, bien que les pièces fussent en bon état de conservation[1].

Cette trouvaille, isolée, ne présentait qu'un intérêt restreint. Mais, le 18 mars 1892, à Pomarez (canton d'Amou, au sud-est de Dax)[2], on découvrit un trésor de plus de quatre cents monnaies en argent, dont le poids varie entre 2 gr. 80 et 3 gr. 53. et dont les types sont des protubérances informes, analogues à celles des pièces de la trouvaille d'Eyres. Les différences sont assez sensibles[3], mais la parenté des monnaies des deux trésors est indéniable.

Que les pièces des trouvailles d'Eyres et de Pomarez aient été frappées par deux peuples différents, ou qu'elles soient plutôt, comme je le crois, des émissions successives de la monnaie d'un seul peuple, il reste établi que des monnaies d'un type particulier ont circulé dans la région des Landes, à l'époque gauloise.

Quant aux monnaies en or de cette époque, on peut assurer qu'aucun exemplaire n'a été recueilli dans la région dont nous venons de nous occuper. On doit s'en étonner, car nous savons, par Strabon, que les Tarbelli avaient chez eux des mines d'or importantes[4]. Le même auteur dit aussi que le pays de Toulouse était riche en or[5]. Mais nous ne con-

1. *Rev. archéol.*, I, t. II, 1844-1845, p. 844; *Rev. num.*, 1867, p. 12; *Bull. de la Soc. de Borda,* 1889, p. 123. — Dans le *Bull. de la Soc. de Borda* (1893, p. 46), j'ai dit que le Musée de Saint-Germain-en-Laye possédait le moulage du vase d'Eyres. Le vase même est conservé à Rouen. (L'abbé Cochet, *Catal. du Musée d'Antiq. de Rouen*, 1868, p. 67.)

2. Adrien Blanchet, *Trouvaille de monnaies gauloises faite à Pomarez*, dans le *Bull de la Soc. de Borda*, 1893, p. 43 à 47.

3. Dans le *Bull. de la Soc. de Borda*, 1893, p. 49 et 50, M. J. Duverger a attribué aux Tarbelli les monnaies de Pomarez (avec un seul globule), et admis l'attribution aux Tarusates des pièces d'Eyres (deux globules). C'est une simple hypothèse qu'il n'est pas nécessaire de discuter.

4. Strabon, IV, II, 1 : παρ'οἷς ἐστι τὰ χρυσεῖα σπουδαιότατα πάντων, etc.

5. Strabon, IV, I, 13, d'après Posidonios.

naissons pas davantage une seule monnaie d'or qu'on puisse attribuer aux Gaulois de Toulouse. Il y avait peut-être pour cette abstention du monnayage de l'or, des raisons analogues à celles que l'on a proposées pour expliquer la même lacune dans la numismatique des villes grecques. Je pense que la principale raison était la suivante : le commerce des Gaulois du bassin de la Garonne était sans doute entre les mains des Grecs de Marseille et des villes de la côte d'Espagne. Or ces villes ne frappaient que des monnaies en argent. »

Le Président, Cte DE CASTELLANE.

Le Secrétaire général, ADRIEN BLANCHET.



SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1899

Présidence de M. le Comte de Castellane.

M. le Président fait connaître la correspondance et les publications reçues depuis la dernière séance :

De M. le Vte de Jonghe : *Un sceau matrice ogival de l'ancienne abbaye de Gembloux*, Anvers, 1899 ; et *Trois deniers liégeois de la seconde moitié du XIIe siècle.* Bruxelles, 1899.

De M. de Foville : *Administration des monnaies et médailles ; rapport au ministre des finances, 4e année, 1899.* Paris, 1899.

Revue Numismatique, 3e fasc. 1899.

Otia Merseiana, The publication of the arts faculty of University college Liverpool, t. I, 1899.

Journal international d'archéologie numismatique, 2e et 3e fasc. 1899.

Numismatic chronicle, 2e fasc. 1899.

Rev. Suisse de Numism., t. IX, 1er fasc., 1899.

Mém. de la Soc. littér., hist. et archéol. de Lyon, 1896-1897.

Publications de l'Académie des Sciences de Chicago. (Bulletins.)

Bull. et mém. de la Soc. archéol. de la Charente, 1898.

Mém. et Comptes rendus de la Soc. scient. et littéraire d'Alais, 1898.

Mém. de la Soc. des lettres, sc. et arts de Bar-le-Duc, 3e série, t. VIII, 1898.

Répertoire des travaux de la Soc. de statistique de Marseille, 1897-1898.

Bull. de l'Académie delphinale, 1898.

Mém. de l'Académie des sc., l. et arts d'Amiens, 1898.

Mém. de l'Académie des sc., l. et arts d'Arras, 2e série, t. XXIX, 1898.

Mém. de l'Académie de Nîmes, 1898.

Annales de l'Académie de Mâcon, 3e s., t. III, 1898.

Mém. de la Soc. dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, 1898-1899.

M. le Président rappelle la perte sensible que la numismatique a faite dans la personne de Raymond Serrure dont l'activité était bien connue de tous. Membre correspondant de la Société depuis plusieurs années, Raymond Serrure avait publié des articles intéressants dans l'*Annuaire*.

M. Michel P. Vlasto, présenté comme membre titulaire par MM. le Cte de Castellane et Adrien Blanchet, est proclamé élu en cette qualité.

M. G. Amardel, présenté comme membre correspondant par MM. Paul Bordeaux et L. Sudre, est proclamé élu en cette qualité.

M. E. Caron communique un quart de statère des Éduens qui fait partie de sa collection. Cette pièce, remarquable par le style et la conservation, a été trouvée à Cercy-la-Tour (Nièvre). On peut la classer entre les nos 4834 et 4835, reproduits sur la pl. XV de l'*Atlas des monnaies gauloises.*



Comme on le voit d'après la figure gravée ici, les types sont empruntés au statère de Philippe.

M. P. Bordeaux communique à la Société quelques renseignements relatifs à une trouvaille de monnaies en argent faite au Fresnoy, près de Saint-Quentin. Cette cachette renfermait un demi-franc de Henri IV, frappé à Compiègne en 1591, et portant le différent au-dessus de la tête.

M. Adrien Blanchet présente une monnaie en argent de la république du Transvaal. Voici la reproduction de cette pièce qui deviendra probablement assez rare.



En effet, d'après une note obligeamment communiquée par M. L. Sudre à M. Blanchet, la pièce de 5 schillings est celle des monnaies du Transvaal dont les exem-

plaires ont été émis en moins grand nombre. Voici un état de fabrication des monnaies du Transvaal fabriquées à Berlin, aux titre et poids des monnaies anglaises :

Or :	1 livre sterling............	15,650	pièces.
	1/2 livre sterling.........	10,150	—
Argent :	5 schillings...............	4,327	—
	2 1/2 —	16,300	—
	2 —	20,300	—
	1 —	20,300	—
	6 pence..................	28,300	—
	3 pence..................	24,300	—
Bronze :	1 penny...................	27,862	—

M. Bordeaux rappelle aux membres de la Société que, dans son travail intitulé : *Les assignats et les monnaies du siège de Mayence en 1793*[1], il a énoncé que les agents diplomatiques de la République française avaient prévenu, en juillet 1793, leur Gouvernement :

« Que des louis et des écus à l'ancien coin de France (c'est-à-dire au type de Louis XVI) sont frappés à Nuremberg par ordre du Roi de Prusse, et portent les millésimes de 1786 et de 1787.

« Que tous les avis se réunissent à dire que les louis et les écus fabriqués par le Roi de Prusse ne sont pas faux. »

M. Bordeaux soumet un louis daté de 1787 et qui paraît bien provenir de cette fabrication. L'apparence, comme or, est presque identique à celle de la monnaie officielle. Seulement la gravure du louis faux est plus flou et les deux côtés paraissent légèrement usés. Cette pièce pèse 4 gr. 75 cent. alors qu'une monnaie authentique pèse 7 gr. 57 environ. Le différent d'atelier est un L, sigle caractéristique de

1. *Rev. belge de numism.*, 1899, p. 332.

l'Hôtel des Monnaies de Bayonne. Mais on remarque : 1° au-dessous de la tranche de l'effigie royale, une grue, différent de Dupeyron de la Coste, directeur de la Monnaie de Paris; 2° avant la date, une lyre, différent de Bernier, graveur de Paris. Ce défaut de concordance entre la marque caractéristique de l'atelier de Bayonne et les sigles personnelles aux officiers monétaires, qui se trouvent être ceux d'un Hôtel des Monnaies distinct, révèle déjà la fausseté de la pièce. L'industriel qui effectuait la contrefaçon n'avait pas remarqué l'intérêt qu'il y avait à faire concorder le différent d'atelier avec ceux du directeur et graveur de la même monnaie. Les faussaires avaient cru pouvoir mettre sur les coins des sigles quelconques.

M. Bordeaux ajoute que, sur sa demande, les contrôleurs de la Monnaie de Paris ont bien voulu faire l'essai à la pierre de touche du louis faux dont s'agit. La première épreuve a indiqué qu'il paraissait être en or véritable, ou au moins qu'il semblait contenir une proportion notable de ce métal précieux. Faisant sonner la pièce, et s'attachant au poids constaté, le contrôleur s'est étonné du résultat de ce premier essai. Il a, en conséquence, procédé à plusieurs autres expériences. Après avoir usé une partie suffisante du rebord, il a constaté la réaction de l'argent et l'absence presque complète d'or. Les essais effectués amènent donc à cette conclusion, que l'âme ou le centre de la pièce serait en argent ou en alliage d'argent. Sur cette partie centrale une feuille d'or relativement épaisse aurait été plaquée à l'aide d'instruments spéciaux, avec assez d'habileté pour que les deux côtés et le pourtour se soient trouvés complètement couverts par l'or sans aucune solution de continuité. Ces placages étaient au surplus usuels pour beaucoup d'ouvrages d'orfèvrerie à cette époque où l'on ne connaissait pas encore la dorure à l'aide de l'électricité ; un grand nombre d'orfèvres,

en Europe, disposaient du matériel nécessaire pour faire du plaqué. La technique indique que la pièce contrefaite aurait été frappée au moment du placage ou aussitôt après cette opération.

Le louis présenté paraît être un spécimen de la fabrication de Nuremberg. En effet, les anomalies remarquées lors des essais faits à la Monnaie expliquent la contradiction apparente de la phrase figurant dans le rapport diplomatique : « Les louis contrefaits à Nuremberg ne sont pas faux. » Ces espèces ne semblaient pas fausses au premier essai à la pierre de touche, qu'en tentait un changeur. Elles ne pouvaient être reconnues mauvaises qu'après des expériences et des analyses faites d'une façon plus complète.

Il serait désirable que des recherches fussent réalisées en Bavière ou en Allemagne à l'occasion de cette curieuse création de louis suscitée par les guerres de l'époque. Mais il est à craindre que les documents qui y étaient relatifs et que l'on avait intérêt à maintenir secrets n'aient maintenant disparu.

Mais il est également possible que ce louis soit de fabrication anglaise, et qu'il provienne d'une des contrefaçons effectuées à Birmingham en 1796 [1].

A ce sujet, M. Bordeaux communique à la Société le document ci-après qu'il a relevé dans les Archives du Ministère des Affaires étrangères. C'est le rapport d'un agent diplomatique secret résidant en Angleterre et rédigé en l'an 4 (1796). En marge de l'original se trouve la mention : « Copier sans délai et me représenter pour le Ministre des Finances. »

On fabrique présentement à Birmingham en Angleterre outre les écus de 6 livres, dont j'ai envoyé trois échantillons différents, des louis d'or de trois espèces.

1. Pareil fait s'était déjà présenté en 1776. Voy. Maurice Raimbault, *Les faux louis de La Rochelle*, dans le *Bull. de Numism.*, 1897, p. 2.

Les premiers sont entièrement de cuivre bien doré et peuvent être facilement reconnus à leur légèreté.

Les deuxièmes sont beaucoup plus apparents et *sont bien plaqués avec une feuille épaisse d'or, qui peut résister à la preuve extérieure qu'on est accoutumé de faire, afin d'en distinguer le métal.* Cette seconde espèce est plus légère de 5 à 6 grains que les louis ordinaires [1].

La troisième espèce devient infiniment plus dangereuse parce qu'elle est réellement composée d'or à un titre bien inférieur au louis dans la circulation. D'après le calcul que j'en ai fait sur les lieux, ces louis renferment pour 16 livres 16 sols d'or, y compris 18 sols de façon, que l'on paie à la Manufacture. On donne à ces derniers le véritable poids du louis en augmentant un peu leur largeur, de manière qu'il est de toute impossibilité de les reconnaître soit au poids, soit au titre, à moins de les soumettre à l'opération du creuset.

Plusieurs Suisses vont continuellement de l'une à l'autre rive pour trafiquer de cette dernière marchandise, et je suis tenté de croire, vu la facilité avec laquelle ils obtiennent de fréquents passeports, qu'ils sont appuyés par quelques personnes en place. Comme je n'ai aucune donnée certaine sur ces personnes, je désire qu'on me dispense de les nommer [2].

M. Bordeaux ajoute que les énonciations de cette pièce diplomatique sont assez explicites pour pouvoir se passer de tout commentaire. Il n'a pas été possible de découvrir la suite qui a été donnée à cette délation. Des événements politiques plus importants ont occupé l'attention du Ministre des Finances. Cette autre fabrication clandestine de pièces fausses n'a dû être enrayée ou au moins atténuée que lors de la paix faite momentanément avec l'Angleterre sous le Consulat.

Le Président,
Cte DE CASTELLANE.

Le Secrétaire général,
ADRIEN BLANCHET.

1. Cela ne ferait qu'une différence de 26 à 32 centigrammes.

2. Archives du Ministère des Affaires étrangères. Registre d'Angleterre, n° 588, f° 405. Faux louis d'or frappés à Birmingham en 1796.

*
* *

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1899

Présidence de M. le comte de Castellane.

M. le Président donne lecture de la correspondance et fait connaître les publications reçues depuis la dernière séance :

De MM. J. Seltman et J.-N. Svoronos : *The Vettian Picture* (Extr. du *Journal intern. d'archéol. numismatique*, 1899).

Du Ministère de l'Instruction publique : *Discours prononcés à la séance générale du Congrès le samedi 8 avril 1899*. Paris, 1899, in-8°.

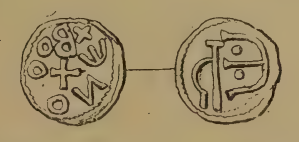
The Numismatic Chronicle, 1899, 3e fasc.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1898 ; *Mémoires*, t. LVIII, 1897 ; *Mettensia*, II, 2e fasc.

Bull. et mémoires du département d'Ille-et-Vilaine, t. XXVIII, 1899.

Korrespondenzblatt der Westd. Zeitschrift, avril et septembre 1899.

M. le comte de Castellane présente à la Société, de la part de M. Ratier, membre correspondant à Limoges, un denier d'argent mérovingien dont voici la figure et la description :



Pas de légende. Dans le champ, ЄR en rétrograde ; la traverse de l'Є accostée de deux points ; l'R déformée, la panse de la partie supérieure manquant.

℞. + BOƆONЄ en rétrograde. Croix à branches égales. Poids : 0 gr. 999.

« Cette pièce, dit M. le Président, se rattache à une série de deniers qui offrent, d'un côté, les lettres ЄR dans le champ, entourées, ou non, d'une légende, et, de l'autre, un nom de monétaire, disposé autour d'une croix simple ou ancrée[1]. Elle paraît être une des dernières expressions de ce monnayage, car l'R du champ est complètement déformée, tous les caractères y sont inscrits en rétrograde, faits qui ne se rencontrent sur aucun des deniers connus à ce type, et, tandis que ces derniers pèsent, en général, 1 gr. 23, 1 gr. 28 et même 1 gr. 35, celui de M. Ratier, qui est un peu plus large et plus mince, ne pèse que 0 gr. 999. L'attribution des deniers d'argent, qui offrent ainsi les lettres ЄR dans le champ est fort incertaine. Aujourd'hui, faute de mieux, on classe ces espèces à Paris, ЄR étant interprétés par *Eclisiae Ratio*, ce qui semble un peu anormal, car on lit toujours sur les monnaies *Ratio Eclisiae*. L'étude de la pièce de M. Ratier ne fournit malheureusement aucun argument nouveau à la discussion de cette attribution. Il est bon néanmoins de noter qu'elle a été trouvée dans le Limousin et que le nom de BOƆONЄ se retrouve sur un triens frappé à Sarrazac, dans la Dordogne[2]. »

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« Ma communication[3] relative à la peinture de la maison des Vettii, à Pompéi, a été le point de départ de nouvelles recherches de MM. E. J. Seltman et J.-N. Svoronos[4]. Les

1. Cf. A. de Belfort, *Description*, nos 3560 à 3564, et Prou, *Catalogue*, nos 822 à 828.
2. Le même rapprochement peut être fait au sujet du nom du monétaire THEODOALDVS qui, figurant sur un denier offrant ЄR, se retrouve sur un triens frappé à Saint-Étienne de Fursac, dans la Creuse.
3. Voy. plus haut, p. XVI à XX.
4. Dans le *Journal intern. d'archéol. numismatique*, t. II, 1899 : 1° E.-J. Selt-

articles de ces savants auteurs contiennent des observations intéressantes. M. Svoronos a eu l'heureuse idée d'étudier les ateliers d'orfèvres, tels qu'on en trouve encore en Grèce, et il a démontré que l'objet tenu par le dernier Amour, à droite du tableau, ne pouvait être qu'un soufflet de forge.

MM. Seltman et Svoronos ont émis, sur de nombreux points, des avis contradictoires à ceux que j'ai exposés dans ma note, et on s'explique facilement cette divergence de vues, puisque les deux auteurs soutiennent la théorie de l'*atelier monétaire* contre laquelle j'ai cru devoir m'élever [1].

Les Amours de la peinture sont occupés à plusieurs opérations qui peuvent se rapporter à celles pratiquées ordinairement dans un atelier d'orfèvre aussi bien qu'à celles d'un atelier monétaire. Il me paraît donc inutile de prolonger la discussion sur ces points accessoires.

Disons seulement quelques mots de la figure dans laquelle M. Seltman a reconnu *Juno-Moneta*, après avoir vu sur les ailes de ce personnage des yeux empruntés aux plumes du paon [2]. Ma vue ne m'a pas permis de distinguer ces attributs ; je m'abstiens donc humblement de reprendre la discussion. Relativement à la même figure, je reconnais

man, *The Vettian picture ; Mint or jeweller's workshop ?* (p. 225 à 238) ; 2° J.-N. Svoronos, *Ein altes griechisches Argurokopeion, offener Brief an Herrn E. J. Seltman* (p. 239 à 270) ; 3° E.-J. Seltman, *Erwiederung auf obigen Brief* (p. 271 à 282).

1. Je dois faire remarquer que je ne suis pas seul à soutenir la théorie de l'*atelier d'orfèvre*. Voy. A. Mau, dans les *Röm. Mittheil.*, 1896, p. 78, et A. Sogliano, *La Casa dei Vettii*, dans les *Monumenti Antichi*, t. VIII, 1898, p. 356 : « Non v'ha dubbio che queste due ultime figure rappresentino la compratrice e il venditore. » (Il s'agit des figures du centre de la composition.)

2. M. Seltman (*Journ. intern.*, p. 234), me renvoie à la *gravure* qui accompagne l'article de M. Ely. Je préfère examiner la phototypie (*Journ. intern.*, 1899, pl. 12) exécutée d'après une photographie que M. Seltman considère comme excellente (*Ibid.*, p. 233). Quelques exemplaires de l'extrait des articles de M. Seltman et Svoronos contiennent une photographie de la peinture. Quoique l'épreuve soit excellente, elle ne permet pas de voir nettement les détails douteux. — Le fac-similé publié par M. G.-F. Hill (*A Handbook of greek and roman coins*, 1899, p. 147) laisse beaucoup à désirer.

l'intérêt des recherches de M. Svoronos qui arrive à présenter l'hypothèse suivante : « Ich vermuthe also dass wir hier in der Figur n° 4 die Repräsentantin der Idee dieser Göttin Ἥρα Ζυγία Νέμεσις vor uns haben. » (*Journ. intern.*, pp. 265-266). Toutefois je ne puis m'empêcher de penser que le peintre de la maison des Vettii avait en mythologie des connaissances trop profondes pour que les habitants et les visiteurs pussent bien les apprécier.

J'arrive maintenant au point de la discussion que je considère comme le plus important : il s'agit de l'opération de la frappe d'après MM. Seltman et Svoronos (groupe de deux Amours, à l'extrémité du tableau, à gauche).

M. Seltman prétend (*Journ. intern.*, p. 227) que je n'ai pas saisi son explication relative au placement des « coins soudés aux larges pinces de l'instrument » (« that the dies were firmly welded to the broad nippers of the tool »). Si M. Seltman eût lu attentivement la phrase précédant celle qu'il critique, il eût mieux compris la signification que j'attachais aux mots « objet allongé (dans le sens horizontal) [1] ».

La phrase à laquelle je fais allusion est ainsi conçue : « Ne savons-nous pas en effet que les coins monétaires du « premier siècle de l'Empire romain avaient une longueur « de 35 à 45 millimètres, pour chacun des côtés face et « revers? » (*Procès-verbaux*, 1899, p. XIX). Il résulte de cette remarque que la réunion d'un flan et de deux coins d'une telle forme ne peut être représentée, même dans une esquisse, que par un trait vertical : ce n'est pas ce que nous voyons sur la peinture, et je l'ai dit sous une forme différente. J'ajouterai qu'il est impossible, dans la pratique, de maintenir deux coins de cette forme, avec une pince, pendant la frappe.

1. Il importe de remarquer que j'ai cherché à expliquer la scène en rapprochant des éléments connus par ailleurs, et non en supposant l'existence d'instruments qui n'ont jamais été retrouvés.

J'attache une grande importance à cet argument, et je vais démontrer quelle en est la valeur, car mes contradicteurs ne paraissent pas l'avoir soupçonnée.

En publiant la tessère du Musée de Vienne, j'ai fait remarquer que les coins, employés par les monnayeurs représentés sur cette pièce, ont une forme semblable à celle des *coins du premier siècle de l'Empire romain*, conservés dans les musées. Je me suis gardé de citer d'autres formes de coins, parce que la peinture de la maison des Vettii est antérieure à l'an 79 de notre ère ; et je crois devoir reprendre la question parce que mes contradicteurs ont été entraînés dans une voie que je considère comme peu sûre.

En effet, un des premiers devoirs de l'archéologue est de ne comparer que des monuments appartenant à peu près à la même époque.

Dans son interprétation, M. Svoronos (*Journ. intern.*, p. 267), suppose que les pinces, tenues par l'un des Amours, servaient à maintenir un coin double dont il donne la figure et dont il dit : « Offenbar ein doppelter Prägestempel wie uns « glücklicherweise ein solcher aus der Münzstätte von « Antiochia erhalten ist. » Or, voici la description exacte de ce monument de forme exceptionnelle :

Une paire de coins à tige cylindrique, munis chacun d'un bras coudé, tournant autour d'un gros clou. Coin de la face : ...ONSTANS... Buste lauré. Coin du revers : VICTORI.,.. Victoire tenant une enseigne : à l'exergue, SMAN.

Fer ; longueur des branches, 153 mill. ; longueur des tiges des coins, 62 et 66 mill.[1].

Je ne discuterai pas les questions suivantes :

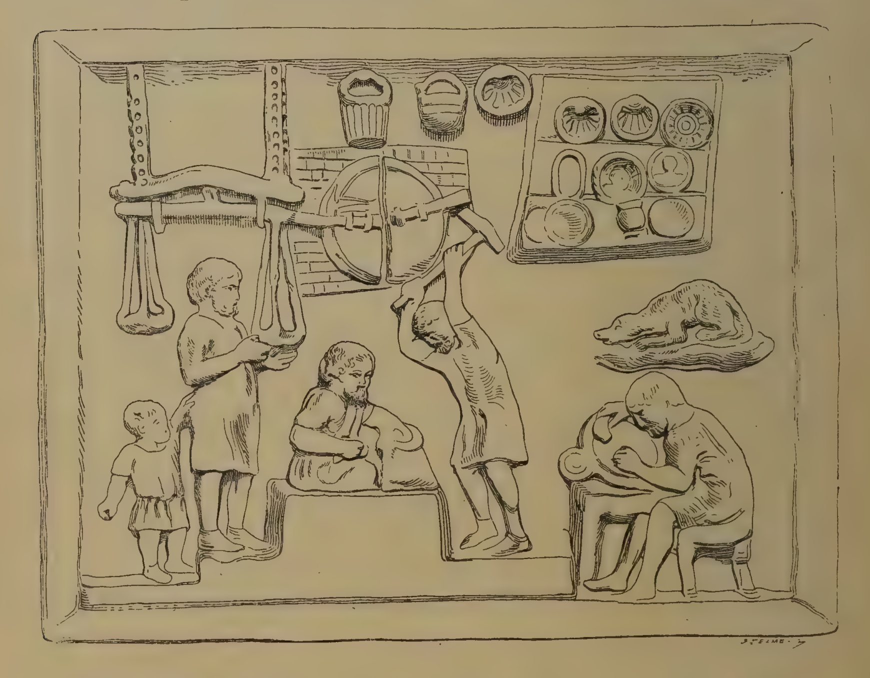
Était-il possible de maintenir avec des pinces un instru-

1. Ernest Babelon et Adrien Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, 1895, p. 731, n° 2403.

ment aussi volumineux [1]? Pouvait-on frapper avec cet instrument maintenu par des pinces, sans une perte de temps trop considérable?

Mais j'insisterai sur le point suivant qui est important. Il s'agit d'un coin qui n'a pu être employé avant l'an 333 de notre ère [2]. De plus, ce coin a été trouvé en France, à Beaumont-sur-Oise, et cette provenance, singulière pour un coin de la Monnaie d'Antioche, me porte à croire qu'il s'agit d'un instrument de faux-monnayeur. Est-on autorisé à se servir d'un pareil monument pour expliquer une scène d'une peinture antérieure à l'an 79?

Avant de terminer cette note, qu'il me soit permis de communiquer la photographie d'un bas-relief, conservé au



1. Il est vraisemblable que ce double coin était muni d un manche en bois.
2. C'est une époque où l'atelier d'Antioche ne peut plus être considéré comme

Musée de Naples [1] et dont le sujet est à rapprocher de celui de la peinture de Pompéi. Il s'agit d'un atelier d'orfèvre ; on y retrouve les balances, le four, le soufflet de forge, la scène des deux ouvriers dont l'un frappe avec un lourd marteau ; enfin, on y voit une étagère chargée de coupes en forme de coquilles ou ornées de bustes, comme les pièces que renfermaient les grands trésors d'argenterie. »

Le Président, Cte DE CASTELLANE.

Le Secrétaire général, ADRIEN BLANCHET.

un atelier grec, et cela contredit l'hypothèse de M. Svoronos (*Journ. intern.* p. 254 et 273, note 1).

1. N° 6575. Photographie Sommer, n° 1589.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

MEMBRE D'HONNEUR

S. A. R. Monseigneur le Prince de Naples.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. de Barthélemy (Anatole), ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, 9, rue d'Anjou, Paris.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Arbois de Jubainville (Henry d'), ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris.

Héron de Villefosse (Antoine), O ✻, membre de l'Institut, conservateur du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, président du Comité des travaux historiques et scientifiques, 15, rue Washington, Paris.

Oppert (Jules), O ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 2, rue de Sfax, Paris.

BLANCARD (Louis), ✻, correspondant de l'Institut, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

FRŒHNER (Guillaume), ✻, ancien conservateur au Musée du Louvre, 11, rue Casimir-Périer.

EVANS (Sir John), correspondant de l'Institut, président de la Société de Numismatique de Londres, à Nash Mills, Hemel Hempstead, Angleterre.

ALEXEIEFF (Georges d'), maître de la Cour de S. M. l'Empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg.

SALINAS (Antonino), directeur du Musée de Palerme.

BABELON (Ernest), membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque Nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, 30, rue de Verneuil, Paris.

CARON (Émile), ✻, ancien président de la Société, 36, boulevard Haussmann, Paris.

JONGHE (le vicomte Baudoin de), président de la Société royale de Numismatique de Belgique, 60, rue du Trône, à Bruxelles.

MEMBRES TITULAIRES

MM. ALLOTTE DE LA FÜYE, O ✻, colonel du génie, à Nantes.

BABUT (A.), capitaine au 31e régiment de ligne, à Paris.

BAGNÉUX (Cte DE), 86, rue du Bac, Paris.

BAULNY (O. DE), 52, rue de Verneuil, Paris.

BELFORT (A. DE), ✻, à Charnay, par Mâcon.

BLANCHET (Adrien), bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque nationale, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 164, boulevard Pereire, Paris.

Bordeaux (Paul), 98, Bard Maillot, Neuilly-s.-Seine.

Casati de Casatis (C.-Charles), ✻, conseiller honoraire à la Cour de Paris, 16, rue Alfred-de-Vigny, Paris.

Castellane (Cte de), 5, rue de Villersexel, Paris.

Collaro (Nicolas), agent consulaire de France à Kerassonde, Turquie d'Asie.

Collombier (Félix), 16, rue Blasset, à Amiens.

David (Fernand), 41, rue du Sentier, Paris.

Engel (Arthur), 66, rue de l'Assomption, Paris.

Halphen (Eugène), 69, avenue Henri-Martin, Paris.

Husson (Marc), 37, place de la Halle, à Sedan.

Lalanne (Émile), 34, rue de la Trésorerie, à Bordeaux.

Lambros (Paul), à Athènes.

La Tour (Henri de), conservateur-adjoint au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 2 *bis*, avenue de Villars, Paris.

Le Comte (Eugène), ✻, 124, rue de Provence, Paris.

Lemaitre (A.), 84, boulevard Montparnasse, Paris.

Marchéville (Marcel de), ✻, 138, boulevard Haussmann, Paris.

Meyer (Henri), 24, avenue Hoche, Paris.

Rey-Mury (Eugène), à Châteauroux (Indre).

Rougé (Vte Jacques de), 72, rue de l'Université, Paris.

Schlumberger (Gustave), ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 37, avenue d'Antin, Paris.

Sudre (Louis), ✻, sous-directeur honoraire de la Monnaie, 3, quai Malaquais, Paris.

Vlasto (Michel P.), chez MM. Ralli, 13 et 15, Old Slip, New-York.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Amardel (Gabriel), à Narbonne.

Aubry-Vitet (Eugène), 9, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Baras (Albert), ✻, à Aytré (Charente-Inférieure).

Bertier, à Saint-Mesmin-le-Vieux (Vendée).

Bouchardon, à Moulins (Allier).

Chaix (Eugène), 45, quai des Grands-Augustins, Paris.

Chautard (Jules), à Croissanville (Calvados).

Creusot (Joseph), conservateur au Musée, à Châteauroux (Indre).

Déchelette (Joseph), conservateur du Musée de Roanne (Loire).

Derome (Charles), à Ribemont (Aisne).

Doby (l'abbé Auguste), 24, rue Saint-Roch, Paris.

Doulé (R. Charles), à Lieurey (Eure).

Drouet, à Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Inférieure).

Du Lac (Jules), 10, rue des Minimes, à Compiègne.

Duplan, à Évian-les-Bains (Hte-Savoie).

Durif, 8, rue de la Chaise, Paris.

Duruflé (Gustave), 47, rue de la Victoire, Paris.

Fabre de Larche (Jean), premier secrétaire de l'Ambassade de France, à Berlin.

Florange (Jules), 21, quai Malaquais, Paris.

Gallice (Henri), à Épernay (Marne).

Goujon (l'abbé), curé de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde).

Grégoire, 23, rue Madame, Paris.

Hette (A.), 14, façade de l'Esplanade, à Lille.

Honnet (Camille), 25, rue du Cloître-Saint-Étienne, à Troyes (Aube).

JOLLIVOT (Ch.), à Monaco.

KOECHLIN-CLAUDON (Émile), 60, rue Duplessis, à Versailles.

LE BAULT DE LA MORINIÈRE (Cte G.), 22, rue Chevreul, à Angers.

LEBEL (l'abbé Louis), 19, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris.

LEBOURGUIGNON-DUPERRÉ, à Cuiseaux (Saône-et-Loire).

LECESNE, à Châteaudun (Eure-et-Loir).

L'ESTRANGE (Cte DE), 43, avenue Montaigne, Paris.

MAN (Marie DE), à Middelbourg (Pays-Bas).

MATER (Daniel), conservateur du Musée, à Bourges.

MAZEROLLE (Fernand), archiviste de la Monnaie, 91, avenue Niel, Paris.

MICHOUD, château de Chazoux, par Mâcon.

MOREL (Léon), receveur particulier des finances en retraite, 3, rue de Sedan, à Reims.

NOMBLOT, 138, avenue Daumesnil, Paris.

NESSEL (DE), à Haguenau (Alsace-Lorraine).

PUIG (Joseph), 10, Petite rue de la Monnaie, à Perpignan.

PONTON D'AMÉCOURT (Bon R.), à Saint-Calais (Sarthe).

PROTAT (Jules), à Mâcon.

QUARRÉ-REYBOURBON (Louis), 70, boulevard de la Liberté, à Lille.

RAIMBAULT (Maurice), 19, rue Félix-Faure, à Cannes.

RATIER (Émile), 4, cours Gay-Lussac, à Limoges.

RAVAISSON-MOLLIEN (Charles), conservateur-adjoint du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 39, rue Vital, Paris.

RIARDANT, 8, rue Lafayette, à Nantes.

Richebé (Raymond), avocat à la Cour d'Appel, 7, rue Montaigne, Paris.

Romizowski (de), à Creil (Oise).

Royer (Louis), 49, faubourg Montmailler, à Limoges.

Sambon (Arthur), 6, rue du Port-Mahon, Paris.

Testenoire-Lafayette (Philippe), à Saint-Étienne (Loire).

Urban (Ernest), 43, rue du Congrès, à Bruxelles.

Vallentin du Cheylard (Roger), receveur des domaines, à Saint-Péray (Ardèche).

Vallentin (Ludovic), juge honoraire, à Montélimar (Drôme).

Van Hende (E.), 40, rue Masséna, Lille.

Vienne (Maurice de), O ✱, Lt colonel-directeur d'artillerie, à Toul.

Witte (Alphonse de), 49, rue du Trône, Ixelles-Bruxelles.

LISTE

DES

ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

M. le Vte de Ponton d'Amécourt

M. le Vte J. de Rougé, 1889.

M. A. de Belfort, 1890.

M. E. Caron, 1892.

M. M. de Marchéville, 1893.

M. P. Bordeaux, 1895.

INDEX

PAR NOMS D'AUTEURS

des communications contenues dans les Procès-Verbaux de la *Société française de Numismatique*, 1899.

NÉCROLOGIE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS


GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00690 7667

